REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHEOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME QUATORZIÈME

SEPTIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Place de la Halle

REVUE
DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME QUATORZIÈME

SEPTIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1883

LIBRARY
JAN 1 9 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

RICHECOURT

SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS

I

Richecourt.

Sur les confins nord du département de la Haute-Saône, à l'est du territoire de la commune d'Aisey, dont il fait partie, se déroule à l'extrémité d'un côteau le hameau de Richecourt. Composé d'un château qui domine la rivière, plus bas d'une autre maison de maître au colombier seigneurial et de quelques habitations de villageois, placé au milieu d'un sol fertile, à la naissance d'une verdoyante prairie, contourné à l'est et au sud par la Saône, quelque peu dissimulé, à certains endroits, dans le feuillage, il offre à la vue, depuis Ormoy, un doux et charmant paysage.

Bien qu'à une époque fort reculée il ait appartenu au comté de Bourgogne, autrement dit la Franche-Comté ; bien qu'à la division de la France en départements, il ait été placé dans la Haute-Saône, c'est-à-dire dans une des subdivisions de cette ancienne province, Richecourt n'en a pas moins été, pendant une période de cinq siècles, un village champenois. Compris, à la suite du traité de 1295 qui livra le comté de Bourgogne au roi de France Philippe-le-Bel, dans une rectification de la frontière de cette province, il fut annexé avec Aisey, son centre paroissial, à la Champagne, sans cesser pour cela d'appartenir au diocèse de Besançon et au doyenné de

Faverney [1]. Au point de vue judiciaire il ressortissait au parlement de Paris, au bailliage de Chaumont, puis à celui de Langres et à la prévôté royale de Coiffy-le-Château. Sous le rapport administratif et financier, il dépendait de la généralité de Châlons-sur-Marne et de l'élection de Langres. Enfin, féodalement parlant, son fief était dans la mouvance de Coiffy, et relevait, par conséquent, directement du roi. Par contre, et par un des effets de la hiérarchie féodale, les fiefs des Tours-Hautes et Basses, de La Ferté et du Val, tous situés au territoire d'Aisey, relevaient du château de Richecourt [2].

L'étymologie de son nom est facile à établir. Etant donné qu'aux temps gallo-romains et francs, *curtis*, en français *court*, désignait une métairie, une maison rustique, et que cette désinence servait à compléter la désignation d'un lieu, d'une divinité, d'un chef, du propriétaire d'un domaine, on est fondé à voir dans les mots *Ruschicurtis*, *Ruchecort*, *Richecort*, qui, dans d'anciennes chartes des XIIe et XIIIe siècles ont servi à le désigner, le nom de l'un de ses anciens possesseurs appelé *Ruche* ou *Riche* *Rucher* ou *Picher* (*Curtis-Rucheri*).

Cette étymologie, jointe à la qualité supérieure du sol, au voisinage de la petite ville de Corre (*Colra*), florissante sous la domination romaine, et à la découverte d'une mosaïque dans les environs de ce domaine et du village d'Aisey (*Allessum*), permet de supposer avec quelque fondement, que, dès cette époque, Richecourt était habité.

En dehors de cette donnée, bien générale, nous le recon-

1. Beaucoup d'autres localités franc-comtoises furent alors réunies à la Champagne et incorporées à la prévôté royale de Coiffy. Mais à la suite des guerres et des troubles qui, au XIVe siècle, désolèrent le royaume, un grand nombre s'en séparèrent et restèrent en litige entre le roi de France et le comte de Bourgogne. Une enquête du 2 octobre 1398, de Jean de Danrémont, tabellion royal et substitut en la prévôté de Coiffy, rapportée dans l'*Histoire de Jussey*, de M. l'abbé Coudriet et de M. l'abbé Chatelet (p. 339 et suivantes), montre que Chauvirey, Vitrey, Cherlieu, le Vernois, Betoncourt-sur-Amance et bien d'autres encore, « *estoient de la prévostel de Coiffy paisiblement avant ce que le roy nostre sire fust prins en Angleterre...* » Il n'y eut aucune contestation pour Richecourt et Aisey, qui n'avaient pas cessé d'être villages champenois.

2. Les aveux et dénombrement de Richecourt mentionnent ces arrière-fiefs. L'aveu que fit dresser M. Gousselin, à la date du 1er octobre 1754, indique qu'ils étaient alors possédés : celui des Tours-Hautes et Basses par M. de Rimaucourt, seigneur d'Aisey, celui de La Ferte, par M. Brunet de la Motte, co-seigneur de Richecourt et d'Aisey, et enfin celui du Val, par M. Marcel Billotte d'Aisey. (Arch. Nationales, O¹ 995.)

naissons, le silence le plus absolu règne sur ses origines, et il faut arriver jusqu'à l'année 1150, pour trouver la simple mention de son nom sous la forme de *Ruschicurtis*[1].

Mais au siècle suivant, son souvenir apparaît plus clairement. Richecourt alors est un fief du comté de Bourgogne. Il a droit de haute, moyenne et basse justice et relève du château de Jonvelle. Ses seigneurs commencent à être connus, et l'un d'eux, Foulques de Rigney, sénéchal du comté, est assez puissant pour tenter et accomplir un de ces actes d'indépendance et d'insubordination dont le régime féodal nous offre tant d'exemples. Bravant l'autorité suzeraine qui y faisait opposition, le sénéchal élève, en 1290, un château-fort sur le sommet du côteau qui domine la Saône[2].

Richecourt dès lors, bien qu'entre les mains de seigneurs particuliers, prend place parmi les forteresses dont le pays est hérissé. Rattaché, comme nous l'avons indiqué plus haut, à la Champagne, il devient, sur l'extrême frontière des deux

1. C'est dans une charte d'Humbert, archevêque de Besançon, confirmant différents dons faits à l'abbaye de Clairefontaine, qu'on voit figurer pour la première fois le nom de Richecourt. Il y est inscrit comme lieu d'origine ou de résidence de l'un des témoins d'une donation faite antérieurement, par le seigneur de Jonvelle, aux religieux de ce monastère. On y lit ce qui suit : « *Dederunt etiam vobis dominus Guido Junciville et uxor ejus et garantice promiserunt Daymoncurtis sicut ab hominibus suis ostensum est, et sicut mete designate demonstrant. Testes sunt Wiricus presbyter de Ulmeto, Wiricus presbyter de Ruschicurtis, Hugo prepositus Junciville, Theodoricus ventarius Junciville, etc... — Actum anno gracie millesimo centesimo quinquagesimo.* (Archives de la Haute-Saône, H 354.)

En désignant Richecourt comme point d'origine ou de résidence du prêtre Wiricus, nous avons voulu faire remarquer que ce lieu n'était pas le siège d'une paroisse. Il n'avait pas même alors, si l'on s'en rapporte aux indications du pouillé du diocèse de Besançon, la chapelle de Saint-Antoine, dont il ne fut pourvu que dans la suite. Il pourrait donc paraître téméraire de donner aux mots : *presbyter de Ruschicurtis*, la signification de *curé de Richecourt*. L'église paroissiale, et, par conséquent, le siège de la cure, étaient à Aisey. Le pouillé, dont nous citons le texte, ne laisse aucune incertitude à cet égard : « *Aisey, Ecclesia parochialis et antiqua matrix ecclesiæ de Villers-Potel, sub titulo Sancti Juliani martiris*, 28 *augusti, dedicatio* 26 *martii. Patronus, abbas Sancti Vencentii Bisunt. Pagus de Richecour pendet ab ista ecclesia.* (*Ex visitatione* 18 *septembre* 1654.) *Est in decanatu Faverniacensi, bailliviatu Lingonense, Guillelmus archiep. Bisunt.* 4 *idus novembris* 1250, *confirmavit Sancto Vincentio Bisunt. ecclesiam Aisey cum omnibus appendentiis ejusdem.* » (Arch. du Doubs. Pouillé du diocèse de Besançon, t. II, p. 30.) — La chapelle de Saint-Antoine fut fondée, en 1706, dans le château de Richecourt.

2. Voir au IIe chapitre, l'art. des seigneurs de Rigney.

provinces, l'un des postes avancés et comme la grand-garde de la citadelle royale de Coiffy.

Jusqu'au XVIIe siècle, la situation de ses seigneurs fut souvent délicate et difficile. Franc-Comtois d'origine pour la plupart, quelque peu turbulents par tradition et par tempérament, possesseurs de terres nombreuses soit dans le comté, soit dans le duché de Bourgogne et dans la Lorraine, soumis, par conséquent, à la suzeraineté de différents princes, ils se trouvèrent plus d'une fois engagés dans les partis hostiles à la France. Aussi, il n'est pas surprenant qu'en diverses circonstances ils aient encouru une sorte de commise, au moins temporaire, sur leur domaine et qu'ils aient vu leur forteresse occupée d'autorité par les officiers du roi. Leur château, du reste, comme on le voit par des aveux de 1461 et de 1508, était « receptable au Roy, » qui pouvait y détenir des prisonniers aux risques et périls du seigneur propriétaire [1].

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les seigneurs, même les plus dévoués, fussent libres de disposer de leurs maisons fortes absolument à leur gré. La royauté, vraie dépositaire de l'intérêt national, surveillait les châteaux des particuliers, jugeant avec raison que, tenus en bon état, ils pouvaient être aussi utiles à la défense du pays, que lui devenir nuisibles, si, par défaut de soin ou de moyens de résistance, ils tombaient au pouvoir de l'ennemi. Plusieurs ordonnances en font foi, et nous montrent le soin particulier que nos rois et les états-généraux du royaume apportèrent à l'application de cette mesure. Celles de 1358 et de 1367, notamment, enjoignent soit aux capitaines délégués, soit aux baillis, de s'adjoindre des personnes compétentes et de visiter tous les châteaux, forteresses et maisons-fortes de leur région, de les mettre ou faire mettre en état de défense, aux frais et coûts des propriétaires, et, au cas où ces derniers s'y refuseraient, de s'en emparer, de les réparer, armer, garnir de vivres, tenir en bonne garde et même, le cas échéant, de les faire abattre et raser [2].

Depuis, ces ordonnances ont toujours servi de règle en la matière, et si, aux heures les plus malheureuses de notre histoire, si au milieu des désordres de l'invasion et de l'ardeur des guerres civiles, les prescriptions qu'elles édictaient sont

1. Arch. Nat. P 164 et P 177.

2. Voir le texte de ces célèbres ordonnances dans le recueil des anciennes lois françaises d'Isembert, t. V, pages 10 et 270.

restées trop de fois méconnues, elles n'en demeurèrent pas moins l'expression d'un droit supérieur qui fut appliqué, en thèse générale, jusqu'au XVIIe siècle. C'est alors que le pouvoir, loin de prescrire l'entretien des châteaux-forts, tendit, au contraire, en défendant aux seigneurs d'y retirer des partisans, d'y entretenir des garnisons, d'y conserver des armes et des munitions de guerre, à en provoquer l'abandon [1], puis enfin à en ordonner la démolition. C'est dans ces conditions que Richecourt fut démantelé [2].

Comme poste d'observation, cette place était admirablement située pour garder le passage de la Saône et surveiller les forteresses de Jonvelle et de Jussey, avec le voisinage desquelles elle avait aussi à compter.

Sous le rapport de la défense, si elle n'était pas en état de résister à une attaque sérieuse et prolongée, elle pouvait facilement, en temps ordinaire, faire face à un coup de main et tenir en respect les bandes isolées.

En tous cas, sa mission, comme celle des autres châteaux-forts de la région, était de protéger le pays plat, de diviser les forces de l'ennemi, s'il voulait en faire le siège, de donner ainsi aux garnisons voisines, aux corps de troupes répandus dans les environs, le temps de se porter en avant; de servir, à l'occasion, de base d'opération et de point d'appui aux incursions des Français ou de leurs alliés sur le territoire franc-comtois ; d'offrir enfin un refuge aux retrahants, c'est-à-dire aux pauvres habitants des villages voisins qui, fuyant l'occupation étrangère et les dévastations, s'y retiraient avec leur mobilier, leur bétail, leurs approvisionnements, et concouraient, dans la limite de leurs forces et de leurs facultés, à sa garde et à sa défense.

Mais dans les temps modernes, les perfectionnements de l'artillerie, les progrès de l'art de la guerre réduisirent de beaucoup, malgré les transformations qu'elles avaient pu subir, l'importance des places fortes d'ordre inférieur, et tournèrent, plus d'une fois, les avantages et les résultats qu'on pouvait

1. Recueil des anciennes lois françaises. Isembert, Ordonnances du 31 juillet 1626 et de janvier 1629, t. XVI, p. 192 et 275.

2. Dans son dénombrement de Richecourt, établi en 1754, M. Gousselin, en parlant de l'ancien château, l'indique comme étant « totallement en ruine, demolly et abattu par l'ordre de Sa Majesté. » (Archives Nationales, Q1 995.)

en attendre, contre le pays qu'elles étaient chargées de couvrir.

Souvent pris et repris, le château de Richecourt porte encore dans ses derniers vestiges la trace manifeste des différentes reconstructions dont il a été l'objet, et témoigne ainsi de l'importance des assauts qu'il a subis. Divers documents, d'ailleurs, en font foi et permettent, en même temps, de constater que, si plusieurs fois il succomba, plusieurs fois aussi, comme on va le voir par le récit des principaux faits de sa chronique militaire, il sut résister aux attaques de l'ennemi et le tenir en échec.

En 1364, lorsque le Grandes-Compagnies, formées d'aventuriers et de soldats de toutes nationalités que la paix avait licenciés et qu'on désignait sous le nom de *routiers*, de *malandrins*, de *tard-venus*, ravageaient la Champagne, la Lorraine et les deux Bourgognes, plusieurs châteaux-forts de notre région, Coiffy, Richecourt, Jonvelle, Jussey, Demangevelle et autres leur résistèrent, et offrirent aux religieux des monastères ruinés et aux habitants des campagnes dévastées un refuge assuré [1].

Pendant les guerres de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, Richecourt, qui tenait pour le duc de Bourgogne, fut emporté, en 1475, par Georges de la Trimouille, sire de Craon. « Le tier du mois de may, écrit à ce sujet l'historien Gollut, les François entrèrent de rechef, soubs George de Craon, gouverneur de Champagne, et prindrent de rechef Jonvelle, Jussey, Chevigney, Lambrey, Bougey, Conflans, Buffignecourt, Richecourt, S. Remy, Chariez, tuans, pillans, bruslans tout ce qu'ilz y rencontrèrent. L'abbaïe, l'abbé et les religieux de Cherlieu passèrent par leurs mains, cogneurent et experimentèrent leur avarice et cruauté [2].

En 1556, lorsque Wolfand, duc de Bavière et de Deux-Ponts s'avança, par la Franche-Comté et le Bassigny, à la tête d'un corps de reîtres protestants au secours des Huguenots de France, Jonvelle, Amance, Coiffy, Richecourt et autres places

1. *Histoire de la Seigneurie de Jonvelle*, par M. l'abbé Coudriet et M. l'abbé Chatelet, page 77. — *Histoire de Jussey*, par les mêmes auteurs, page 94. — Voir aussi nos *Documents historiques sur Coiffy-le-Haut*, page 28.

2. *Les mémoires de la République Sequanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par Loys Gollut, 1592, réédition de 1846, colonne 1290.

tinrent l'ennemi en respect et purent encore recueillir les habitants du pays plat[1].

Vint ensuite, au mois de janvier 1595, l'invasion de Louis de Beauveau, seigneur de Tremblecourt, et de Jean d'Haussonville, ces deux gentilshommes lorrains que le roi de France, Henri IV, qui cherchait à se venger de l'Espagne, jeta avec les dix mille hommes qu'ils avaient levés en Lorraine principalement, sur la Franche-Comté, où ils firent une guerre plus opiniâtre et plus ruineuse encore que les précédentes. Pendant que Tremblecourt prenait Chauvirey, Bougey, Cherlieu, Gevigney, Traves et tout ce qui se trouvait sur son passage, Haussonville faisait capituler Jonvelle, après quelques jours de résistance, (24 janvier 1595), occupait, presque sans coup férir, Richecourt, encore aux mains des Comtois, et s'emparait des châteaux et des monastères voisins. Le pays était à feu et à sang, et les malheureux paysans, fuyant leurs maisons incendiées, leurs champs dévastés, ne trouvaient plus d'asile que dans le fond des bois. Le comte de Vergy-Champlitte, gouverneur du comté, aidé des secours que l'Espagne s'était enfin décidée à envoyer, reprenait ces places une à une et refoulait l'ennemi, lorsqu'intervint, le 23 septembre 1595, le traité de Lyon qui assurait la neutralité de la Franche-Comté et allait la débarrasser de l'invasion lorraine.

Les historiens de Jonvelle, MM. Coudriet et Châtelet, ont donné sur cet évènement le texte d'un curieux document du 13 octobre 1595. C'est un procès-verbal de conférence, en forme de dialogue, dont voici la substance principale :

Le maréchal de Biron ayant appris les succès du comte de Champlitte, lui avait dépêché le sieur de Charnesson, grand-prieur de Champagne, pour se plaindre qu'au mépris de la convention du 23 septembre, les Comtois avaient pris de force Jonvelle, Jussey, Faucogney, qui ne devaient être rendus par Tremblecourt que quatre semaines après cette date ; pour réclamer également la remise du matériel de guerre de Jonvelle appartenant au roi de France, et pour demander qu'il soit fait justice des incendies, violences et assassinats commis en France par les Comtois, malgré l'accord. Le comte de Champlitte répondit qu'il n'avait connu le traité de Lyon que deux jours après la prise de Jonvelle ; qu'il ne pouvait rien restituer sans

1. *Histoire de Jonvelle*, p. 176. — *Documents historiques sur Coiffy*, p. 40.

l'autorisation du roi d'Espagne, son souverain ; qu'il avait toujours défendu les excès, et qu'il était prêt à les punir, en réclamant la réciprocité ; car pour un village brûlé en France, les Français ou leurs alliés en avaient brûlé dix en Comté. Arrivant à la question de Richecourt, le grand-prieur s'exprima ainsi :

« Faites évacuer Fouvent, Richecourt, Chaussin et autres forteresses de France, tenues par vos gens. »

Le comte : « Je le ferai quand vous serez disposé vous-même à rendre les places que vous tenez dans notre province. En attendant, j'ordonnerai sous des peines sévères, à nos garnisons logées en France, de respecter votre territoire. »

Le prieur : « Rendez les canons et autres meubles qui se trouvaient dans le château de Richecourt. Renvoyez à Tremblecourt les chevaux de l'un de ses officiers resté à Jonvelle par suite de blessures, et ensuite mis à mort, au mépris du droit des gens. Enfin, restituez à qui de droit tous les prisonniers, meubles et bétail saisis par vous dans les forts et châteaux que vous avez recouvrés depuis le 23 septembre. »

Le comte : « Tout le mobilier de Richecourt a été rendu au sieur d'Aigremont, héritier du sieur de Meuse [1]. Aucun ennemi n'est resté à Jonvelle; ils en sont tous sortis avec armes et bagages. Je mettrai tous mes soins pour faire rendre ce qui vous a été pris depuis le 6 octobre, à condition que le maréchal en usera de même envers nous, et dorénavant je punirai tous les violateurs de la paix. »

Les explications du comte de Champlitte furent acceptées et la convention de neutralité signée par le maréchal de Biron.

Richecourt, Fouvent, Chaussin et les autres places françaises auraient, suivant dom Grappin, été restituées à la France, le 18 décembre 1597 [2]. Mais il résulterait d'autres documents, qu'en 1597, le château de Richecourt était encore au pouvoir des Comtois, sous le commandement du baron de Voisey qui, de là, inquiétait les campagnes du pays langrois, et que ce ne fut qu'à la fin de juin seulement qu'il fut remis, pour 400 écus,

1. C'est, selon toute apparence, comme chargé du commandement et de la défense du château, que M. de Choiseul-Meuse était à Richecourt. Le château et une partie de la seigneurie appartenaient en fond à Jean d'Occors, sieur de Lieffrans.

2. Dom Grappin, *Guerres du XVIe et du XVIIe siècle*, p. 199.

au sieur de Lieffrans, chargé de le tenir pour M. de Bourbonne[1].

C'est ici que se place un fait assez singulier, sinon très rare eu égard au temps où il se produisit. Nous voulons parler de l'enlèvement d'Antoine de la Baume-Saint-Amour, abbé de

1. MM. Coudriet et Châtelet, dans leur *Histoire de la seigneurie de Jonvelle* (p. 89), disent que le sieur de Lieffrans fut chargé de tenir le château de Richecourt pour Charles de Livron, marquis de Bourbonne. Nous devons faire remarquer que Charles de Livron, né en 1590, mort à Chaumont le 26 avril 1672, à l'âge de 82 ans, n'avait alors que sept ans. Il s'agit, nous n'en saurions douter, de son père Erard de Livron, baron de Bourbonne, qui, avec l'agrément du roi, commandait à Coiffy, pour le compte du fils aîné du duc de Lorraine, le marquis de Pont-à-Mousson, à qui le traité de Saint-Germain-en-Laye, du 15 movembre 1594, avait assuré le gouvernement général de Toul, Verdun, Coiffy, Montéclair et Montigny, tout en laissant à la charge du roi de France le paiement des garnisons desdites places.

On trouve dans cette situation toute spéciale l'explication naturelle, bien que non produite encore, de la lettre très commentée, du 16 avril 1595, par laquelle Henri IV mandait aux habitants de Chaumont, qu'il écrivait à M. de Dinteville, gouverneur de Langres, et au duc de Lorraine, pour se plaindre des débordements du sieur de Bourbonne qui commandait à Coiffy, où il donnait asile et passage à ses ennemis et à toutes sortes de voleurs. On pouvait se demander à quel titre le roi de France s'adressait au duc de Lorraine pour se plaindre de la conduite et de l'attitude du gouverneur d'une place française. Il est facile maintenant de répondre à la question. C'était le contrôle du roi qui, pour les places restituées à la France, s'exerçait sur le commandement général réservé à un prince lorrain.

On sait que la forteresse de Coiffy était tombée au pouvoir du duc de Lorraine, au mois d'avril 1592, et que Christophe de Choiseul-Lanques, son gouverneur, brave et fidèle partisan d'Henri IV, avait été obligé de capituler après un long siège et avait été taxé à une rançon de 45,000 francs, partagée entre Orféo et de Villers. Ce fut évidemment à la suite de cet évènement que le duc de Lorraine confia au baron de Bourbonne, son favori, le gouvernement de Coiffy, dans lequel il fut maintenu, à la suite du traité de 1594, en se conformant à la clause de l'article VI, qui enjoignait aux commandants et officiers des places remises à la France de se faire pourvoir par le roi de nouvelles lettres de provision ou de lettres de confirmation. — Voir à ce sujet le texte du traité de 1594, dans dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, tome IV, aux pièces justificatives ; — *L'intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue, en Champagne*, par M. Henry : — *La Seignevrie et féaultez de Bourbonne*, par M. Arthur Lacordaire, notice historique publiée par la *Revue de Champagne* et dans laquelle l'auteur établit, d'une manière très précise et concluante, ce que nous avions déjà indiqué d'une maniére générale dans nos *Documents historiques sur Coiffy*, à savoir que le baron de Bourbonne n'était pas gouverneur du château de Coiffy lorsqu'il fut assiégé et pris, en 1592, par le duc de Lorraine, et qu'en conséquence, est fausse et apocryphe la tradition qui accuse ce gentilhomme d'avoir livré par trahison la place qu'il aurait été chargé de défendre.

Luxeuil. Au mois de novembre 1605, une troupe d'environ deux cents cavaliers calvinistes, que le traité de Vervins n'avait pas désarmés, s'élança du château de Richecourt, sous la conduite des comtes de Beaujeu et d'Amboise, et vint fondre, le 23 novembre, sur le château de Baudoncourt, où elle s'empara de l'abbé de Luxeuil qui y séjournait sous la garde d'une faible garnison. La tentative de ce parti contre la ville et l'abbaye de Luxeuil ayant échoué, les comtes de Beaujeu et d'Amboise se retirèrent avec leur prisonnier et le conduisirent au château de Dammartin, puis dans celui d'Aigremont près de Bourbonne. L'abbé de Luxeuil, menacé d'être transféré en Belgique, dut payer pour sa rançon la somme considérable de 5,000 écus d'or [1].

Pendant la grande lutte que Richelieu avait entreprise contre la maison d'Autriche et qui a reçu dans l'histoire le nom de Guerre de Dix-Ans, le duc Bernard de Saxe-Weymar, allié de la France, envahit de nouveau la Franche-Comté avec une armée de dix-huit mille Allemands. Ces troupes, appelées Suédoises parce qu'à la mort du célèbre Gustave-Adolphe, le duc Bernard, son meilleur élève, avait été placé à la tête du parti suédois, firent un mal inouï au Comté. Dès la fin de 1635, et dans le courant de l'année suivante, une de leurs garnisons, établie à Richecourt, se livra à de fréquentes incursions sur le sol franc-comtois et répondit par le pillage de Passavant, Corre, Moncourt, Bourbevelle et autres localités, par de désastreuses représailles enfin, aux courses que des aventuriers de toute espèce, des Lorrains principalement, faisaient en pays français.

A l'occasion de ces incursions et de ces courses de partisans qui rendaient si périlleux le séjour et la circulation dans cette région, MM. de Mongenet, d'Agay et Jornand, officiers du bailliage d'Amont, mandaient, le 12 février 1636, à Messieurs du parlement de Dôle ce qui suit : « Messeigneurs, nous sommes obligés de resservir VV. SS. que l'on commet un grand nombre de meurtres et de voleries du costé de Jonvelle, Jussey, Charlieu et autres limitrophes où l'on trouve tous les jours des corps morts et où les païsans voient souvent des voleurs en trouppe, comme de six ou huict et quelquefois de douze, qui

1 Voir sur cet incident la notice de M. T. Finot insérée dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1877, p. 70.

sont en attente sur les passages et qui font quelquefois leur retraite dans des granges proches de Charlieu, et les quels en veulent aux estrangers plutost qu'à ceux du pays ; en sorte que néanmoins personne n'ose passer du costé de Jonvelle ou Jussey. Nous avons sceu d'abord que ce pouvoient estre quelques uns des garnisons suédoises de Richecourt, Deuilly et autres lieux du voisinage ; mais nous avons advis que ce sont plutost quelques soldats des trouppes de S. A. de Lorraine qui n'ont pu le suivre : tent qu'ils s'assemblent quelquefois pour faire des parties sur les François... » (Arch. du Doubs. Correspondance du Parlement. *Hist. de Jonvelle*).

D'autre part, une enquête judiciaire, faite le 19 juin 1669 par le lieutenant du bailliage d'Amont, à la requête des frères Folley, de Corre, contre le seigneur de Contréglise, qui leur réclamait le paiement des droits seigneuriaux de Bourbevelle, Corre et Ranzevelle, pour les années 1635 et 1636, comme héritiers de Joseph Folley, leur père, alors amodiateur des revenus seigneuriaux de ces terres, fournit de précieuses indications sur les calamités qui affligèrent, dans ces années néfastes, les habitants de Jonvelle, Bourbévelle, Moncourt, Ameuvelle, Vougécourt, Bousseraucourt, Godoncourt, Vauvillers, Ormoy et Ranzevelle. Vingt témoins déposèrent dans cette enquête et établirent que pendant les années 1635 et 1636, les maux causés par la peste, par les garnisons de Bourbonne, Aigremont, Deuilly et de Richecourt surtout, par le passage et le retour des armées alliées, croates, espagnoles et lorraines, allant au secours de la ville de Dôle, assiégée par les Français, enfin par la prise et la reprise de Jonvelle, furent si grands, que les villages furent abandonnés par les habitants qui se réfugièrent dans les bois, que les terres demeurèrent incultes, que le peu de récolte qu'on rentrait était pillé, autant par les alliés que par les troupes ennemies, et qu'il fut impossible de percevoir les droits et les revenus seigneuriaux [1].

1. Les faits révélés par cette enquête sont vraiment lamentables. Ainsi, Pierre Perchet, de Vougécourt, dépose entre autres choses, qu'il est certain « que dez le commencement dudit an mil six cent trente six, tous les quartiers furent en désordre, et l'on ne parloit que de tuerie, pillerie et ransonnement, si vray que luy qui dépose fut trois fois prisonnier, et qu'à sa compagnie il y eust de ses camarades trente trois pour une fois et deux à une autre, mesme est-il que le village de Corre fust pillé la veille de Pentecoste dudit an trente cinq ou trente six par les Suédois et en nombre d'environ six mille hommes qui firent plusieurs massacres et quantité de prisonniers tant audit lieu qu'en ceux du voisinage, d'où chacun tascha de s'enfuir et

C'est alors que le feld-maréchal Gallas accourut à la tête de trente mille Allemands, Croates en partie, au secours de la Franche-Comté, d'où il chassa les Suédois qui l'avaient envahie. Il s'avança même sur la Champagne et la Bourgogne; mais il en fut repoussé, au mois de novembre 1636, par le prince de Condé et par le cardinal de la Valette. Gallas vaincu reprit le chemin de l'Allemagne, laissant, toutefois un corps de six mille hommes pour la défense du comté. Jonvelle, Ma-

de se retirer dans les bois ou autres du mieux qu'ils peurent, tant y a que le cours entier de ladite année fust remply de soldats et de désordres et insultes qui causèrent la mort de la majeure part des habitants desdits lieux avec la perte de leurs biens..... » — C'est ensuite Claude Guénin, de Vougécourt, qui vient déclarer « ..... qu'à peine s'osoit-on exposer à la campagne, parce que aussytost et le plus souvent les bestiaux y estoient surpris et pris par les garnisons françoises estant à Bourbonne, Aygremont, Richecour, Deuilly, et autres lieux circonvoisins..... Surtout, ajoute-t-il, il est notoire et certain qu'à l'occasion desdittes courses et pertes qui s'eschauffèrent ledit an trente six, la désolation fust si grande ès dits lieux que la majeure part des habitants moururent les uns de peste, les autres de pauvreté et famine, une partie tuée et massacrée, le reste prisonnier escarté ça et là par les bois, ne sachant que devenir, cherchant seulement retraite pour sauver leur vie, bien loing de songer à leur récolte ; que si quelqu'un l'a entrepris ce fust sans profit, parce que les allées, passages et repassages des gens de guerre furent si fréquents durant ledit an mil six cent trente six, que quand les uns sortoient, les autres y rentroient..... » Il rappelle, comme les autres témoins, le pillage et les massacres de Corre, de Bourbévelle, de Ranzevelle, etc..... — Claude Perrin, de Bourbévelle, dépose qu'après la ruine de son village, où deux maisons seulement et l'église restèrent débout : « luy déposant qui estoit jeune homme, aagé d'environ quinze ou seize ans, résolut de quitter le pays, comme il fist, où il ne voyoit que malheurs et misères chez soy, et presque tous les habitans tuez par les soldats ou morts de peste, son père ayant heu les bras et les jambes coupées et la teste fendue d'un coup de sabre par les Crovates la mesme année trente six, que luy déposant avec sa mère tenoit le grangeage du sieur baron de Richecour, rière ledit Bourbévelle, dont ils ne payèrent aucun rentaire faute de jouyssance et attendu l'embrasement des fruits qu'ils avoient recueillis..... » — Jeanne Lamez, de Ranzevelle, rapporte qu'au temps du siège de Dôle (1636), où les troupes passèrent « le plus grand mal fust qu'ils bruslèrent toutes les maisons dudit Ranzevelle, à réserve d'une ou deux seulement..... Et avant tout cela, le peuple fust fort incommodé tant par la contagion qui en avoit fait mourir plusieurs, que par les courses des garnisons françoises et voisines, principalement celle de Richecour, qui avoit tué quantité de personnes et enlevé plusieurs bestiaux, en sorte que pendant tout le cours de la dite année et avant le siège de Dôle, il n'y avoit que désastre et calamité et tout ruinez..... Adjoutant la déposante que son oncle et un sien frère furent faits prisonniers par la dite garnison de Richecour quelque temps avant le siège de Dôle et fallut que le père d'icelle porte leur rausson, tellement que chacun craignoit de se mettre aux champs.....» (Arch. de la Haute-Saône, B. 6144.)

gny, Jussey, Gevigney, Demangevelle et autres places eurent leurs garnisons allemandes de cinquante à deux cents hommes. Richecourt lui-même, bien que forteresse française, aurait eu, paraît-il, à subir l'occupation croate et l'inspection du marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province, et de l'abbé des Trois-Rois, en 1638 [1].

Rien ne saurait décrire le mal que les garnisons étrangères et comtoises continuèrent à faire à cette malheureuse région. Commandées par le colonel Bornival, par Gaucher du Magny, par Faulquier d'Aboncourt, sieur de Chauvirey, elles s'élançaient tantôt en partis isolés, tantôt en bandes réunies, de Jonvelle, de Richecourt, de Demangevelle et de tous les points qu'elles occupaient, autant peut-être sur le comté que sur le Bassigny, pillant et incendiant les villages, tuant les habitants ou les emmenant prisonniers [2].

Enfin toutes ces calamités, auxquelles s'étaient jointes la famine et la peste, eurent un terme. Le 21 septembre 1641 Jonvelle tomba au pouvoir des Français. Les murailles de sa forteresse, attaquées par la mine, s'écroulèrent avec fracas et ensevelirent sous leurs débris ses derniers défenseurs. Le bourg lui-même fut livré aux flammes et la population presque tout entière passée par les armes.

Pendant ce temps, un détachement de troupes assurait les places de Richecourt, Demangevelle, Magny, Senoncourt, Saint-Remy, Amance, Vauvillers et Saint-Loup, et saccageait le bourg et l'abbaye de Faverney [3]. La paix fut signée peu de temps après, et rétablit, une fois encore, pour le comté, cette neutralité si souvent enfreinte et si souvent illusoire.

Là s'arrêtent nos renseignements sur la chronique militaire de Richecourt, et nous n'avons pas même trouvé son nom cité dans les documents relatifs à la double conquête de la Franche-Comté par le roi Louis XIV, en 1668 et en 1674. Il y a apparence, cependant, que ce fut à la suite de l'annexion de cette province à la France que le roi fit démanteler cette place, devenue complètement inutile pour la défense du pays et même dangereuse pour sa sécurité intérieure comme pouvant, en temps de troubles, près d'un pays récemment annexé, servir

1. MM. Coudriet et Châtelet. *Histoire de la Seigneurie de Jonvelle*, p. 271.

2. Voir nos *Documents historiques sur Coiffy*, page 60 et suivantes.

3. *Hist. de la Seigneurie de Jonvelle*, p. 295-299.

de retraite aux ennemis de l'Etat et aux seigneurs révoltés ou mécontents. Eventualité sage à prévoir, sans doute, mais en fait peu à craindre, car la féodalité avait vécu. La royauté lui avait porté les derniers coups et avait assis sur ses ruines, d'une manière définitive, l'unité et la grandeur de la France.

(*A suivre*).

Adrien Bonvallet,
Vice-Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

LES TRUDAINE

I

C'est surtout au point de vue de l'histoire locale que nous tenons à faire bien connaître les Trudaine, seigneurs de Montigny-Lencoup[1]. Mais leur nom appartient à l'histoire de la France ; nous voilà forcément entraîné au-delà de notre but : il ne nous est donné que de leur consacrer un souvenir en laissant à d'autres, plus compétents, le soin de retracer d'une manière plus complète, la vie politique et administrative des membres de cette famille remarquable.

Après avoir été, pendant près d'un siècle, l'apanage des bâtards de la maison de Valois[2], la châtellenie-baronie de Montigny-Lencoup, saisie à la requête des créanciers du duc de Joyeuse[3], devenait, par arrêt du Parlement de Paris, du 20 septembre 1694, la possession de Charles Trudaine, maître des requêtes aux Conseils du roi.

Charles Trudaine naquit à Paris vers 1659. Son père, prénommé comme lui Charles, et aussi maître des requêtes, jurisconsulte distingué, avait su, par son mérite, obtenir la confiance du chancelier Le Tellier[4]. Sa mère, Anne-Marguerite Jolly de Champigny, appartenait à la religion réformée et s'était réfugiée en Angleterre, après la révocation de l'Edit de Nantes[5]. Sans doute, elle abjura dans la suite, puisqu'en

1. Montigny-Lencoup, canton de Donnemarie-en-Montois, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

2. Cette terre acquise, en 1614, par Diane de France, fille légitimée de Henri II, fut, à la mort de cette princesse, en 1619, donnée par Louis XIII, à François de Valois, troisième fils de Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet. — Elle passa ensuite à son frère Louis de Valois, puis à Marie-Françoise de Valois, fille de ce dernier.

3. Henri de Lorraine, duc de Joyeuse, Pair et Grand-Chambellan de France, époux de Marie-Françoise de Valois.

4. Mercure de France — Août 1704, p. 411

5. Mathieu Marais — Journal — Revue rétrosp., 2e série

1698, nous la voyons figurer, comme marraine, sur les registres de la paroisse de Montigny [1].

Cette branche de la famille Trudaine avait pour auteur Jean Trudaine, orfèvre et bourgeois de Paris, mort marguillier de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, où il fut inhumé à côté de Catherine de Bonnaire, sa femme, le 6 août 1539 ; il descendait d'un marchand tanneur d'Amiens, du même nom de Jean Trudaine, dont les enfants anoblis exercèrent dans cette ville, dès 1614, les fonctions de Conseiller du roi Président Trésorier de France [2].

Le nobiliaire de Picardie d'Haudiquer de Blancourt, et celui de Villiers de Rousseville, n'ont parlé que des Trudaine habitant la Picardie, Haudiquer dit cependant que Trudaine, Conseiller du roi à Paris, était de cette famille [3].

Les notes du notaire Deligny, qui vivait au siècle dernier, disent aussi que les Trudaine, même l'Intendant des finances (Daniel Trudaine), sortaient d'un marchand d'Amiens de la paroisse de Saint-Martin [4].

Mathieu-Marais, dans son *Journal*, rapporte qu'on voyait autrefois à Amiens, sur la maison d'un tanneur du nom de Trudaine, une enseigne parlante représentant une truie mangeant dans un plat, et dont le sens, en langage picard, pouvait se traduire par ces mots : « A la Truie qui daine [5]. »

Lors de la recherche de la noblesse de Picardie, en 1699, Jean-Louis Trudaine, écuyer, seigneur de Dreuil, et Joseph Trudaine, son frère, déclarèrent remonter à Jacques Trudaine, seigneur de Saint-Romain en 1534, et « *reconnaître de leurs nom et armes, Monsieur Trudaine, maître des requêtes à Pa-*

1. 25 août 1698 — Baptême de Anne-Marguerite Obry. — Parrain, Nicolas Varin, architecte à Montereau; Marraine, madame Trudaine, mère de M. Trudaine, maître des requêtes, seigneur du lieu. — Signé : A. Marguerite Jolly-Trudaine (Reg. de la paroisse de Montigny-Lencoup).

2. Nobiliaire de Picardie, t. II, p. 83.

Dans ses *Notes prises aux Archives de l'Etat-Civil de Paris* (*brûlées en* 1871), M. le comte de Chastellux mentionne l'acte suivant qui concerne évidemment un membre de cette famille : « 4 août 1584 — Baptême de Nicole Trudaine, fille de noble homme François Trudaine, capitaine de la Marine, seigneur de Monceaux et de demoiselle Marguerite Forger.

3. Haudiquer de Blancourt. — Nobiliaire de Picardie, 1693, in-4°.

4. Ces notes manuscrites sont conservées aux Archives de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

5. Mathieu-Marais — Journal — Revue rétrospective — 2e série, VIII, 35.

ris, ainsi que d'autres cousins qui tous jouissent, comme eux, du privilège de noblesse. » Une ordonnance de l'Intendant Jérôme Bignon, les maintint, en conséquence, dans leurs qualités de noble et d'écuyer et permit leur inscription au catalogue des gentilshommes d'Amiens, avec leurs armes : « *d'or, à trois daims de sable, ayant pour supports deux levriers d'argent accolés de gueules, et pour cimier un levrier naissant*[1]. »

Ainsi tombe la fable absurde, rééditée dernièrement par un journal de Paris, qui faisait de Charles Trudaine le fils d'un ouvrier maçon enrichi par la découverte d'un trésor[2].

La seigneurie-baronie de Montigny-Lencoup, adjugée à Charles Trudaine, comprenait alors le château proprement dit avec bâtiment, parc, jardins et dépendances, sept arpents de terres en friches et vieilles vignes, neuf cents arpents de bois taillis, les fermes de Guillard et de la Cour-Huré, environ trois cent cinquante arpents de terres labourables, et tous les droits féodaux en dépendant. Elle était alors vassale, en partie, du seigneur de Marolles et mouvait de la Tour de Montereau. Les fiefs de Prébertin, de Maison-Neuve, du Bel-Orme, de Montbléry, de la Fontaine-Geoffroi et de la Voûte relevaient de la châtellenie de Montigny. Mais, dès 1696, le nouveau seigneur obtint des lettres-patentes qui firent relever directement sa terre de la Tour du Louvre, c'est-à-dire en plein fief du domaine royal et, en 1700, un arrêt, signé du roi, exempta Montigny de la capitainerie générale des chasses de Fontainebleau[3].

Charles Trudaine fut successivement Maître des requêtes, Intendant des généralités de Lyon et de Dijon, Conseiller d'Etat et enfin Prévôt des marchands de Paris (de 1716 à 1720).

1. Villiers de Rousseville — Nobiliaire de Picardie, grand in-f° v° Trudaine. — Joseph Trudaine, seigneur de Roberval, d'Oissy, de Biencourt, Thieulloy, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Brigadier des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Bretagne et inspecteur de gendarmerie, décédé le 10 octobre 1730, (*Mercure de France* — 1738, p. 2,920).

2. *Le Figaro* — Supplément littéraire du 28 octobre 1877.

3. Archives seigneuriales de Montigny-Lencoup. — Ces archives qui remontent à 1322, sont aux mains d'un habitant de Donnemarie-en-Montois, M. F. A. Delettre, qui les a recueillies en 1852, lors de la démolition du château. Nous avons fait le dépouillement de ces titres, qui ont un véritable intérêt historique. — Peut-être pourrons-nous publier prochainement ce travail.

Le Prévôt des marchands était alors le premier magistrat de la bourgeoisie parisienne et le chef de la municipalité. Ses fonctions étaient graves et importantes : il avait juridiction sur tous les marchands, ordonnait les cérémonies publiques et percevait l'impôt de la capitation.

Dans ses différentes fonctions, Trudaine s'est montré habile administrateur et surtout d'une probité rigide qui parfois lui attira des disgrâces. Le chancelier Voysin [1], qui avait épousé Charlotte Trudaine, sa sœur, lui donna l'occasion de faire valoir ses services et ses talents. Il dut, sans doute, à cette alliance, les emplois importants, qu'il occupa d'ailleurs avec distinction, et dans lesquels il s'attira l'attention de Louis XIV qui, maintes fois, lui témoigna sa confiance et son estime.

Comme Prévôt des marchands, il donna son concours à des mesures utiles. Sous son administration, une Chambre de justice fut créée ainsi qu'une Académie d'architecture, des Cours d'instruction gratuite furent établis pour l'entretien desquels on assigna des fonds aux professeurs [2]. Mais il s'est surtout illustré par la fermeté avec laquelle il défendit les intérêts municipaux contre les combinaisons financières de Law. Au risque d'une disgrâce, il ne voulut jamais s'abaisser à servir les idées chimériques du financier, ni en devenir la dupe. Il donna des exemples de désintéressement et de patriotisme dans un temps de notre histoire où ces vertus ont été plus rares.

Sous la Régence, en 1718, Law, contrôleur général, avait établi sa fameuse banque qui devait plonger la France dans la plus effroyable des banqueroutes. On voulut faire je ne sais quelle opération véreuse sur les rentes dûes par le domaine à la ville de Paris, Trudaine s'y opposa : on lui demandait de signer, sans contrôle, les procès-verbaux de vérification des sommes déposées à la Banque : rien ne put le faire accéder à une mesure qui, selon lui, compromettait les intérêts de son administration. Peu de temps après, comme il était chargé de

1. Daniel François Voysin, Intendant de Haynaut, puis de St-Cyr — Secrétaire d'Etat de la guerre et enfin chancelier de France en 1714. — Charlotte Trudaine, mariée en 1683, mourut le 20 avril 1714, âgée de 51 ans et fut inhumée à l'église Saint-Gervais (Anselme, *Hist. des Chanceliers de France* t. VI, p. 590 — Voysin portait : d'azur au croissant d'argent et 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

2. D. Félibien — *Hist. de Paris* — II, p. 1542.

brûler publiquement les billets de banque retirés de la circulation, s'apercevant que, par suite du désordre des finances et de l'improbité de ceux qui les dirigeaient, le même numéro lui était représenté à plusieurs reprises, il témoigna hautement son indignation. Une telle conduite n'était pas, on le comprend, de nature à plaire au maître, aussi le Régent destitua-t-il le Prévôt de sa charge, mais en lui donnant publiquement cette explication singulière :

— *Nous vous avons ôté de votre place parce que vous êtes trop honnête homme.*

Paroles cyniques qui attestent bien la loyauté et la droiture du magistrat destitué. Le duc de Saint-Simon s'était opposé en vain à ce renvoi[1]. Trudaine, aimé du peuple et de la bourgeoisie, jouissait d'une grande réputation d'intégrité ; dans les jours qui suivirent son renvoi, on trouva ces mots tracés sur la porte de sa maison : « *Crucifixus est pro nobis*[2]. »

Redevenu simple Conseiller d'Etat et rentré dans la vie privée, Trudaine survécut peu à sa disgrâce. Sa destitution l'avait beaucoup affligé. « Le 15 juillet 1721, dit Mathieu-Marais, il assista à un Conseil sur les affaires publiques où il y eut autant d'avis que de personnes, il en sortit la tête embarrassée : deux jours après, son état empira, un abcès lui creva dans la tête et il mourut dans la nuit du 20 au 21 juillet[3]. »

Trudaine emporta l'estime publique et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu et apprécié, et qui comptaient sur lui dans la crise où l'on se trouvait par suite de la banqueroute de Law qu'il ne lui avait pas été permis d'empêcher.

« *C'était*, dit Saint-Simon, *un homme dur, exact, sans entregent et sans politesse, mais pétri d'honneur et de justice.* »

Avant l'incendie de 1871, le buste de Charles Trudaine ornait l'un des deux salons des Prévôts à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Son nom a été donné à une voie de Paris. — *Avenue Trudaine*, neuvième arrondissement.

Charles Trudaine avait épousé, le 8 février 1701, à l'église Saint-Eustache de Paris, Renée-Madeleine de Rambouillet de la Sablière, petite-fille de la célèbre dame de la Sablière qui

1. *Saint-Simon*, t. XXXIV, p. 118-119.
2. *Journal de Barbier*, t. I, p. 44.
3. *Journal de Mathieu-Marais* — Revue rétrosp., 2e série VIII, 25.

donna, pendant vingt ans, une si généreuse et si affectueuse hospitalité à La Fontaine[1].

De ce mariage sont nés cinq enfants, deux fils et trois filles :

L'aîné des fils, Daniel-Charles, dont nous allons parler.

Le cadet, Frédéric-Charles Trudaine, chevalier, seigneur de Lozières et autres lieux, mestre de Camp, sous-lieutenant de la compagnie de Chevau-légers d'Orléans, décéda au château de Montigny, le 14 décembre 1731, et fut inhumé dans l'église du lieu, où se voit encore son épitaphe[2].

L'aînée des filles, Marguerite-Elisabeth, épousa en 1723, Anne-César-François de Paris la Brosse, chevalier, marquis de Ponceaux, seigneur de Camp-Remy, président de la Cour des Comptes, et mourut en 1729, à l'âge de 27 ans[3].

La seconde, Agnès-Madeleine, se maria en 1731 au marquis de Fay de la Tour-Maubourg, qui devint maréchal de France. Elle décéda le 4 août 1737, âgée seulement de 28 ans[4].

Enfin la troisième mourut religieuse du couvent de Sainte-Elisabeth de Paris.

La veuve de Charles Trudaine lui survécut de longues an-

1. Elle était fille de Nicolas de Rambouillet, seigneur de la Sablière et du Plessis, conseiller secrétaire du Roi, et de Marguerite Heissein. — A son mariage assistait sa grande-tante, Elisabeth de Rambouillet, veuve de Gédéon Tallement des Réaux, l'auteur des *Historiettes*, dont nous parlerons plus loin. (Archives de Saint-Eustache de Paris).

2. Registre de la paroisse de Montigny-Lencoup. — *Mercure de France*, Décembre 1731, p. 2914.

3. *Mercure de France*, juin 1729, p. 1469. — La Brosse-Montceaux, canton de Montereau (Seine-et-Marne). Le descendant de cette famille, le marquis de Paris-La-Brosse, habite encore cette terre. — Armes : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois roses d'or, et en pointe d'une tour de même.

4. *Mercure de France*, août 1737, p. 1888. — La Tour-Maubourg — Armes : De gueules, à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur.

Une de leurs filles, Louise-Madeleine de Fay de la Tour-Maubourg épousa le 28 décembre 1752, dans la chapelle du château de Montigny-Lencoup, Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien, prince de Tingry, etc., lieutenant-général des armées du Roi, etc. — La bénédiction fut donnée par Mgr François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis. — Les témoins de ce mariage étaient : Le comte de Montmorency-Luxembourg, frère de l'époux, le comte de Tresme et le duc d'Havré, ses beaux-frères, et, du côté de la mariée : Le marquis de la Tour-Maubourg, son père, le marquis du Prat de Barbençon, son beau-frère, Daniel Trudaine, son oncle et Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, son cousin-germain. — (Registre de la paroisse de Montigny-Lencoup).

nées. Elle mourut en 1746, le 20 novembre, âgée de 67 ans, fort regrettée, dit un Mémoire du temps : « Sa vertu, sa piété, sa douceur, le choix de ses amis, l'agrément de son esprit, la faisaient rechercher dans la société et respecter du public. »

En 1861, dans les fouilles pratiquées pour l'établissement d'un calorifère sous le dallage de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, on découvrit l'inscription funéraire de Madame Trudaine ; cette plaque de cuivre est maintenant conservée à la sacristie [1].

(*A suivre*). Ernest CHOULLIER.

1. Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, recueillies et publiées par M. de Guilhermy, t. I, diocèse de Paris, p. 123.

LES REGISTRES BAPTISTAIRES

Parmi les nombreuses sources dont ne se préoccupent guère, dans la Haute-Marne du moins, les auteurs qui entreprennent d'écrire l'historique d'une commune, il en est une d'autant plus précieuse, cependant, que c'est elle seule qui, la plupart du temps, peut fournir des renseignements sur l'histoire intime de la commune depuis le XVIIe siècle jusqu'à la Révolution : nous voulons parler des registres baptistaires.

Des écrivains très compétents, des érudits ou d'intrépides chercheurs ont signalé pourtant cette nouvelle source de documents et l'ont même exploitée avec beaucoup de succès. Nous citerons entre autres : M. A. Taillandier, dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, année 1847, où il a publié de piquants détails tirés des anciens registres de la ville de Paris ; M. Jal, qui a trouvé dans ces mêmes registres la matière d'un énorme *Dictionnaire biographique*, destiné à rectifier une foule de faits, de noms et de dates, admis sans hésitation dans les biographies même les plus estimées ; la *Revue historique et nobiliaire* qui a donné des milliers de renseignements sur des familles notables de France, toujours d'après les mêmes sources ; l'*Ecole des Chartes* elle-même où l'on n'a pas cru déroger en étudiant de modestes registres des XIVe et XVe siècles. Notons encore la *Semaine religieuse du diocèse de Langres* où M. l'abbé Ambroise Febvre, chanoine honoraire et aumônier de la maison centrale d'Auberive, et surtout M. le frère Asclépiades, archiviste et secrétaire général de l'Institut des frères des Ecoles chrétiennes, ont montré tout le parti que l'on peut tirer des registres baptistaires au point de vue historique [1].

Les registres baptistaires — qui dans quelques rares communes du département de la Haute-Marne datent de l'ordonnance même de Villers-Coterets (1539), par exemple ceux de Langres, paroisse Saint-Pierre. — « Ces registres renferment, en effet, jour par jour, l'histoire de nos familles, de nos paroisses et de nos communes : églises, châteaux, couvents, con-

1 Nous empruntons à l'excellent travail de ce dernier, les passages qui suivent et qui sont placés entre guillemets.

fréries, institutions diverses, arts et métiers, événements politiques, faits notables, phénomènes extraordinaires, tout s'y trouve raconté, décrit, ou au moins mentionné.

Tout le monde sait que les registres baptistaires devaient renfermer obligatoirement l'inscription des baptêmes, des mariages et des sépultures accomplis pendant l'année dans chaque paroisse [1]. Mais, dans l'occasion, on y insérait également divers autres actes qui avaient quelques rapports avec ceux-là ; par exemple : les baptêmes des cloches, les bénédictions d'églises ou de chapelles, les visites de l'évêque ou de l'archidiacre, les abjurations de Juifs ou de Protestants, l'élection et le serment de sages-femmes, etc.

Outre cette première catégorie de renseignements, il en est d'autres que l'on trouvera dans ces registres, soit dans le texte même des actes, soit par le moyen des signatures. C'est ainsi qu'on pourra dresser la chronologie des curés, des vicaires et des autres ecclésiastiques qui ont administré la paroisse ou qui ont fait quelque séjour. On peut de même arriver à établir la liste des officiers et fonctionnaires civils, tels que prévôts, lieutenants, juges, sergents, maires, adjoints, maîtres d'école et autres, qui interviennent si souvent parmi les témoins, les parrains, les assistants, etc.

Les registres peuvent encore fournir les éléments d'une statistique fort intéressante sur la population à diverses époques, sur le nombre comparé des naissances et des décès, sur la durée moyenne de la vie dans tel ou tel canton, etc. » On peut aussi demander aux mêmes sources les éléments d'une statistique morale et intellectuelle plus intéressante encore : le degré d'instruction dans nos provinces, par la comparaison du nombre annuel des signataires parmi les conjoints.

Enfin ces registres présentent un intérêt tout particulier : les curés ont souvent intercalé, soit dans la rédaction des actes, soit entre les actes eux-mêmes, des notes, des observations, des récits qui fournissent de précieux renseignements sur les évènements qui se sont accomplis dans leur paroisse ou aux environs, sur les personnes qui y ont vécu à divers titres,

1. Ce n'est guère qu'à partir de 1640 environ que les mariages et les décès ont commencé à être inscrits, du moins à en juger par les registres que nous avons compulsés. Mais l'ordonnance d'avril 1667 vint bientôt faire une loi de ce qui n'était jusqu'alors que l'exception.

sur les faits marquants de l'histoire de la France et sur les contre-coups qu'ils ont eus dans la région.

Voici, parmi la masse de documents inédits, appartenant à cette dernière catégorie et que nous a fournis le dépouillement des registres de cent cinquante à deux cents communes de la Haute-Marne, voici quelques extraits qui, mieux que nos affirmations, feront entr'apercevoir combien la mine est féconde et quelles richesses on en peut extraire.

—

On attaqua grandement à Rolandpont ceux qui estoient soupçonnés de sortilèges en l'an 1629. (*Rolampont*).

—

Le dix-huict d'octobre 1633 a esté inhumée la femme de Nicolas Guillemin qui est morte de la contagion qu'elle a pris en fréquentant trop tost la maison de la baronne, estant tenue par une curiosité qu'elle avoit d'y trouver quelque argent ou autre chose, et au contraire elle ny a rien trouvé que la peste de laquelle elle est morte comme dit est ; ce qui doit servir d'avertissemens à toutes personnes de nestre pas si curieux et de ne fréquenter si promptement les lieux qui ont esté contagiez. (*Rolampont*).

—

Le 24 dudict mois (octobre 1635), en tems que les Crauattes tondoient le Bassigny, fust baptisée Anne, fille de Jean Courtier, sergent royal, demeurant à Is, et d'Anne Monginot. (*Nogent*).

—

L'année mil six san trante six, la contagion emporta six vingt personnes de cet paroisse tant hommes, fames que petits enfans, lesquels ont estés enterrés dedans les jardins et dans la campagne. (*Prez-sur-Marne*).

—

Le 17 de mars (1637), a esté inhumé Michel Dormoy qui a esté tué par les soldats suédois au tournant du bois de Charmoilles.

Les soldats suédois sont tellement ennemys de nostre nation et religion catholique, apostolique et romaine qu'ils pillent les esglises, foulent les saints sacremens aux pieds, tuent, volent, violent femmes et filles, et bruslent les maisons et villages, quoy qu'ils soient au service de nostre roy très chétiens ; à qui le ciel soit favorable à ses armes, pour le rendre victorieux de tous ses ennemys, affin de renvoyer bientost cette nation barbare et estrangère, de nous avoir une bonne paix, pour luy rendre des actions de grâce, le servir et honorer avec plus de liberté et d'un zèle plus grand, Fiat Deus. (*Rolampont*).

—

Le 29 d'apvril (1637), ont esté tuez par les Suëdois maître Pierre Maulbon, le jeune, procureur en ce baliage, Claude Perin, sergent forestier, Jehan Le Gris, laboureur, Michel Michelet, aussi laboureur, et François, fils de Nicolas des Thienet, marchand.

Nicolas des Thienet a esté inhumé, estant mort de la blessure qu'il eust des Suëdois cy-dessus, le 6 de may. (*Prez-sous-Lafauche*).

—

Messire Claude Michel, curé de Nogent et natif dudict lieu, après avoir esté vingt ans curé, s'estant réfugié à Mandres à cause de la contagion qui estoit si grande audict Nogent qu'en moins de deux mois, il y mourust plus de cinq cens personnes, qu'il y fust tué audict Mandres par les Croastes, le 24 juillet 1637. Auquel a succédé Sébastien Deferrieres à présent curé dudict lieu. (*Nogent*).

—

Le 29 de juin (1639), a esté baptizée une nommée Françoise, fille de Claude Floryot et d'Anne Peret, du lieu de Fresnoy, réfugiez en ce lieu. (*Nogent*).

Nota. — Des mentions semblables accompagnent plusieurs actes subséquents, entre autres ceux des 18 juillet, 24 août, 15 octobre, 23 novembre 1639 et 23 février 1640.

—

Jean Pérardot, fils de Joseph Pérardot et de Marguerite Frotin, sa femme, a esté baptizé ce 17° aoust 1639, auquel jour le Roy nostre Sire, Louys treiziesme, est sorti de Vignory ; et a eu pour parain Jean Royer et pour maraine Nicolle Fuselier. (*Vignory*).

—

Les registres baptistaires depuis l'an 1641, faits par moy, curé soussigné, et Nicolas Godifer, et Pierre Dubuisson, et Pierre Dosne, mes vicaires audict Mussey, et dévolus à nous depuis ledit an 1641 jusques en 1652, ont esté lacerrez, perdus et emportez par la scene de l'arrivée des ennemis commandez par le general Faulgue qui passa sur ceste rivière de Marne audelà de l'eau. Et les coureurs ayant logé à Mussey et faict desservir la paroissiale eglise, pillèrent les saincts fonts rompus par lesdicts courreurs que l'on nommoit les Marauts boutres, qui séjournèrent trois jours au mois de may 1652. En mémoire de quoy j'ai faict le présent escript ce 23e décembre 1652. Prevost, curé de Mussey, (*Mussey*).

—

Michel Aubert a esté tué à Thivetz par les coureurs de l'armée de

Lorraine, conduitte par le baron de Fauge, le 21e apvril 1652, et a esté inhumé proche l'orme au curé du cimetière. (*Thivet*).

—

Le 25e apvril 1652, a esté baptizé Charles Béguiot, fils d'Antoine Béguiot, et de Bologne Jobard, sa femme, habitans de Roocourt, réfugiez à Vignory, à cause du passage de l'armée Lorraine. (*Vignory*).

—

Nicolas Guyot, jeune fils de Sexfontaine, a esté tué proche la tour au puy de Vignory par les gens de guerre de Bouillon passans, et enterré le mesme jour d'yer seiziesme juin 1653. (*Vignory*).

—

Maistre Vincent Euvrard, prestre curé de Vouëcour, fust assaciné dans les bois de Vouëcour d'un coup de fusil qui lui cassa l'épaule de deux bales et lui perça la nucle du col d'une autre bale, et fust enterré à Vignory, le premier mars mil six cent soixante et quatre, au milieu de la nef proche le tombeau de feu M. Le Merle, curé de Vignory. (*Vignory*).

—

Charle Prevost decéda le 8 septembre 1667 et fust tué à Nully par des cavaliers. (*Vignory*).

—

L'an de Nostre Seigneur mil six cens quatre vingt et deux, la nuit d'entre l'onziesme et douziesme jour du mois de may, environ les deux heures et demye du matin, dudict jour douziesme, est arrivé un tramblemant horrible de la terre qui saulletait, en sorte que les bastimans et maisons trambloit comme des arbres qui sont poussés du vant, ensemble un grondement qui estoit avec yceluy tramblemant comme du tonnerre moyen, qui dura presque l'espasse de la moytié d'un demy card'heure, si bien que le bruit donna de l'estonnemant aux hommes les plus hardis..... (*Saint-Ciergues*).

Le reste de cette relation est illisible, le registre étant détérioré. Dans nos excursions à travers le département, nous avons découvert, encastré dans l'une des parois extérieures de l'église de Dampierre-les-Langres, un fragment d'inscription que nous avons déjà donné dans la *Revue de Champagne et de Brie* (t. IV, p. 137).

—

Année de guerre, de cherté, de misère, de désolation.

Le 3 janvier de l'année 1694, a esté baptizée Marie Béguinot, fille de Jean Béguinot et de Claudine Marceau, paroissiens d'Essey; elle a

eu pour parain Jean Poinsot, de Louvières, et pour maraine Marie Marceaux. (*Donnemarie*).

—

Cette année 1706, l'église de Clairvaux a esté brulée par le feu du ciel qui a commencé à la pointe de la flèche et a entièrement consumé le toict de tout l'église ; les cloches fondues. Et mesme jour et an que dessus, l'église de Saint-Pierre de Bar-sur-Aulbe a eu le pareil sort. (*Autreville*).

—

Le 3e juillet (1715), a esté inhumé le corps d'un estranger habillé de rouge, trouvé sur le grand chemin, percé de coups de poignard ou de bayonnettes. (*Rolampont*).

—

L'an 1727, le 12 septembre, il se fit à Laville-aux-Bois une ravine à si grande quantité d'eau que on ne pouvoit passer qu'à cheval pour aller dans la rue Beurré ; les champs devant furent entiesrement perdus et la terre enlevée jusqu'au Val. Le chemin des Combelles en devint impraticables, les mares entiesrement remplies de pierres, de terres et sables aux deux bouts du village. Au dessous de la Croix Grillot, il y eut un bœuf de nayé. Les maisons estoient remplies d'eau, le bétail blanc resta en pasture accablé de pluye. L'eau estoit au dessous de l'église, dans les champs devant, de la hauteur d'un homme. Je soubssigné ay esté transporté sur les épaules d'un habitant appellé Claude Bresson, laboureur, lequel en estoit encore dans le mesme lieu une heure après la ravine, dans l'eau jusqu'à la ceinture. L'étang du Vieux Val qui avoit esté construit trois ans auparavant et qui avoit cousté dix-huit mille livres à Messieurs du Val des Escoliers fust entiesrement enlevé. Le présent escript pour mémoire à la postérité. Jean Cussin, prestre et vicaire de Laville-aux-Bois. (*Laville-aux-Bois*).

—

Le 30 mars (1737), a esté inhumé François Maire, d'Andelot, qui eust le malheur d'estre écrasé par le carrosse du roy de Pologne. (*Chalvraines*).

—

Le 18 janvier 1757, on a ressenti à Lanques et dans les environs vers les six heures du matin un tremblement de terre qui n'a porté aucun préjudice. (*Lanques*).

—

Le 20 janvier 1757, jour de la feste de saint Sébastien, qui est feste en cette paroisse, il s'est fait un grand éclair, le soir vers les huit heures, et ensuite on a entendu trois gros coups de tonnerre ; le lendemain vers minuict il est tombé un peu de neige et ensuite une

grande pluie qui a inondé toute la paroisse, plusieurs paroissiens ont esté obligez de fuir. Cette pluie a duré toute la journée, le lendemain 22 janvier. Une maison et de grandes portes ont esté démolies. Le 25 mesme (chose), mais l'eau a esté encore plus grande, il y en avoit de sept pieds dans les écuries du château, ce que l'on avoit jamais vu dans la paroisse de l'âge d'homme. (*Lanques*).

—

Le 25 aoust 1775, feste de Saint-Louis, le tonnerre est tombé sur le chœur de cette église à trois heures après midy, s'est fait un passage au dessus du pignon qui est derrière le maistre autel, et par sa chûte a causé celle de la Colombe qui est après la boisure et celle d'une petite corniche qui est au dessus de l'image de la Sainte Vierge. Après quoy, il a fendu tout bellement la couronne qui est au dessus du tabernacle, ensuite le carton de l'évangile de Saint-Jean, et a ramassé en chiffons les nappes et le tapis qui couvrent l'autel ; de ces nappes, il y en a deux qui ont esté noircies et percées comme de balles de plomb. (*Marnay*).

—

Le 19 juin 1779, ont esté conjoints en mariage Pierre Dorolle et Marguerite Thiéblemont, à laquelle une dot de quatre cents livres avoit esté faite à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. M. la Reine de France. (*Ceffonds*).

—

Le 4 juillet 1788, les emblavures de la commune de Marnay ont esté ravagées par une gresle affreuse qui est tombée sur les quatre heures après midy et qui a détruit les trois quarts des récoltes. Les branches des arbres ont esté cassées en partie. Cette gresle est tombée sans pluie et la pluspart des greslons estoient gros comme des œufs et mesme plus gros, ce qui a causé une grande perte dans la paroisse.

M. le curé a fait en ce jour là l'office de la translation des reliques de Saint-Martin sur les quatre heures du matin afin de procurer à ses paroissiens la commodité d'y assister, la majeure partie y a menqué par avarice et par deffaut de religion ; ce qui a pu attirer sur eux le terrible fléau de la gresle. (*Marnay*).

A. DAGUIN.

NOTICE HISTORIQUE

sur

LA MAISON DE GRANDPRÉ*

HENRI IV

Seigneur de Hans.

Henri IV fut chambellan du roi et gouverneur de Mouzon vers 1409 ; il demeurait alors quittance d'une somme de 17 livres, 14 sous, 1 deniers parisis, sur 85 livres, 2 sous, 6 deniers à lui dus sur la terre de Wiar du chef de Marie de Lor, sa femme[1]. En 1411, le 4 septembre, il présentait, à Chalons, la montre de sa compagnie, composée, outre lui, d'un autre chevalier banneret qui était le comte de Grandpré, de deux chevaliers bacheliers et de 17 écuyers ; son prix s'élevait alors à 177 fr. et demi[2].

Henri IV fut marié deux fois, d'abord à Marie de Lor, ensuite à Isabelle d'Estouteville, fille de Robert et de Marguerite de Montmorency ; elle était veuve de Gautier de Vienne et de Jean de Bélleme, seigneur de Lorq.

1409, 22 déc. Henri IV fait aveu pour le fief d'Haulay (Arch. Nat., P. 161, 16).

1412, 2 fév. Il fait aveu pour St-Germainmont et Hannogne, du chef de Marie de Lor, sa femme (*ibid.* 14).

— A la même date, il fournit le dénombrement d'Haulay (*ibid.* 15)[3].

1420, 2 mars. Cardot de la Grange, écuyer, reconnaît tenir le tiers de la terre de Morsvillers du seigneur de Hans, à cause de son château des Armées.

* Voir page 194, note XIII, de la Revue de Champagne et de Brie.

1. Bib. Nat., Titres originaux.

2. *Ibid.*, Carrés des titres.

3. Dans ce dénombrement on remarque les arrière-fiefs possédés par Jacques de Hans, seigneur de Thélonges et de la Malmaison, par Simon de Hans, écuyer, par Jean d'Armenonville, chevalier, et Agnès de Hans, sa femme, par Simon de Joinville, seigneur de Bourgel, et Perrine de Hans, sa femme.

1421, août. Aveu pour St-Jean-sur-Tourbe, Haulzy et Chevières [1].

1425, 22 janvier. Aveu pour Haulzy (Arch. de la Marne).

1436, 21 mai. Jacques de Hans, chevalier, comme procureur de son père, fait aveu pour St-Jean-sur-Tourbe, Cornay, Haulzy, St-Pierremont et Thénorgues (*ibid.*)

Les enfants de Henri IV furent :

1. Jacques, qui suit.

2. Agnès, épouse de Thomas IV de Coucy, seigneur de Vervins ; elle mourut le 30 mai 1393 et fut enterrée à Foigny, auprès de sa mère.

JACQUES III

Seigneur de Hans.

Jacques III, qui fut gouverneur de Roye, de Péronne et de Montdidier, était au siège de Pontoise en 1441 ; il épousa Isabelle de Béthune, fille d'un premier mariage de sa belle-mère. Dans la *Généalogie de la maison de Béthune* (p. 287), nous voyons qu'il y avait dans l'église paroissiale d'Escry une cloche nommée Isabelle, sur laquelle on lisait : *Isabel de Béthune, dame de Hans, des Armoises et d'Escry* ; au-dessous, un écusson portant dix burelles, brisé d'un lambel à trois pendants, et autour : *L'an mil quatre cens cinquante trois, le vingt huitiesme jour d'aoust fuge faite.*

1441, 29 mai. Robert de Béthune règle le partage de la succession de ses père et mère avec Isabelle sa sœur, femme de Jacques, chevalier, seigneur de Hans et des Armoises. Il lui attribue La Neufville de Mesnil-sur-Oger, Hartonges, Bussy en Soissonnais, Anisy-le-Châtel, la moitié de la terre de leur mère et le quart de ses meubles. (Duchesne, *Hist. de la maison de Béthune*).

— 9 août. Jacques de Hans et Isabelle de Béthune échangent avec Edouard de Grandpré la châtellenie de Cornay

1. A cette date, les arrière-fiefs d'Haulzy sont tenus par Mainsart d'Aisne et Marie d'Arrentières sa femme — en 1426, Mainsart fut dépouillé d'Arrentières par le roi d'Angleterre en faveur de Thibaud, bâtard de Neufchâtel — ; par les héritiers de Gérard de Pouilly, par M. de Vitry et Ferry de Longueville. On mentionne encore, comme arrière-fief, Chevières, appartenant par indivis à Edouard de Grandpré et à Charles d'Haraucourt.

contre la seigneurie d'Escry. (Pouilly, *Notice sur Cornay*, p. 23)[1].

1446, 14 août. Edouard de Grandpré fait aveu à Jacques de Hans, son cousin, de la moitié de Chevières relevant d'Haulzy. (Arch. de la Marne).

1453, 10 avril. Hommage de Jacques III pour Haulzy, St-Jean, Thénorgues, Nouart, St-Pierremont, les moulins de Sainte-Ménehould, Valmy, Mouron, Cornay, Fléville (*ibid.*)

1455, 20 février. Hommage au duc de Bar pour le fief de Hans (Arch. Nat., J, 914, liasse 16).

1456, 15 juillet. Dénombrement de la châtellenie de Hans fourni par Jacques III, au duc de Bar. Cet acte a une véritable importance au point de vue de la composition féodale de ce fief ; aussi nous croyons indispensable d'en donner ici un résumé.

Nous y voyons d'abord le château, le donjon et le village de Hans, celui-ci réduit, par suite des guerres, de 400 feux à 50 ; ensuite, une dîme et une rente de cire à Dommartin-sous-Hans, une rente de 8 muids d'avoine que devaient les bourgeois de Servon pour leur tonlieu à Hans ; le village et la haute justice de Sombionne, et l'étang ; les terres qui, dans cette paroisse, avaient appartenu à Henri d'Argiers ; la partie de l'étang de Royon, relevant de Clermont, provenant de Jean le Moine, oncle du bisaïeul de Jacques III ; 400 arpents de bois à Haulzy ; 30 fauchées aux prés des Hees; le tiers de la justice de Dommartin-sous-Hans et le moulin Layans, ayant appartenu jadis à Jacques de Mouron et sa nièce ; la moitié de l'étang de Courtémont, jadis à Jean de Chenery; des rentes sur les territoires de la Neuville-au-Pont, Dommartin-sous-Hans, Vienne-la-Ville, jadis à Maubué de Juvigny ; des rentes sur Hans, Dommartin et Courtémont, jadis à Gervais de Valmy ; d'autres rentes sur Hans, Sombionne, la Neuville-au-Pont, Vienne-la-Ville, jadis à Mancerue de Fagnières ; le moulin et l'étang de Broussy,

1. Le 8 juillet précédent, Jeanne de Béthune, comtesse de Ligny et de Guise, avait vendu à Renaud de Longueval la somme de 200 livres parisis qu'elle avait le droit de prendre sur la terre, ville et forteresse d'Escry, possédées par Edouard de Grandpré (Duchesne, *Histoire de la maison de Béthune*, pr. p. 233). — En 1439, le 19 juillet, Jacques de Hans avait rendu hommage pour certains devoirs qui lui étaient dus sur Cornay, Fléville et Sommerance. (Arch. de la Marne).

celui de Courtémont et la moitié de l'étang, jadis à Hugues Torchapel de Conflans.

Passant aux arrière-fiefs, Jacques III énumère ceux-ci : la haute justice de Virginy, jadis à Jacques de Virginy, en 1456 à Guillaume de Dampierre et à Gautier d'Ecury, avec les deux tiers de Berzieux ; d'autres terres de Berzieux et Minaucourt, jadis à Jacques de Virginy, de présent à Jacques de Croy ; Courtémont, jadis à Thierry de Beveren et de présent à Henri de Dixmude ; Malmy, haute justice au même Henri de Dixmude ; les deux tiers de Dommartin-sous-Hans, la Grand'Court et la Petite-Court à Jean de Chenery ; le moulin et la basse cour de Ville-sur-Tourbe, 5 bourgeois à Massiges, des cens à Virginy, le tout jadis à Jacques de Virginy puis à Barat de la Bove, de présent à Jean de Croy, seigneur de Chimay (*ibid.*)

1459, 6 janvier. Aveu pour Haulzy (*ibid.* p. 184, 1).

1462, 23 avril. Aveu au duc de Bar pour le tiers d'Oches, relevant de Stenay (Arch. de la Marne).

— 18 nov. Aveu à l'abbaye de St-Remy de Reims pour la haute justice de Lanson et de Binarville et 300 arpents aux bois Flambans. D'après l'aveu, les biens de cette seigneurie étaient dans un état de délabrement qui les rendait à peu près improductifs ; le château de Lanson était en ruines :

« *Item* la forte maison que soulloit estre où il n'y a de présent que les murs d'une petite tour quarée et n'est que d'un estage de hault ; laquelle tour et maison ne nous vault rien pour ce qu'elle est de long temps en ruyne. (Arch. de la Marne).

1465, 5 sept. Aveu pour Haulzy et la moitié de Chevières (*ibid*).

1478, 26 juin. Isabelle de Béthune, veuve de Jacques de Hans, seigneur de Hans et des Armoises, constitue une rente viagère de 45 livres tournois, sur Chalerauges, au profit de Jacques, bâtard de son fils aîné Henri (*Gén. de Béthune*, pr. p. 286).

1479, 19 octobre. Hommage d'Isabelle au comte de Soissons pour le fief de Locq, sis à Bussy-sur-Aisne (*ibid*).

HENRI V

Seigneur de Hans.

Deux actes, de faible intérêt, sont les seuls témoignages que j'ai retrouvés sur ce personnage.

En 1477, il est mentionné comme seigneur de Saint-Erme en Laonnais. En 1480 il vendait Locq et son fief d'Anisy, provenant de la succession de Jean de Béthune son aïeul maternel, à Guillaume de Biche[1].

De Jacqueline ou plutôt Louise de Guistelles, il eut :

1. Jacques, qui suit.
2. Marie, épouse de Raoul de Coucy, chambellan du roi.

JACQUES IV

Seigneur de Hans, comte de Dampierre.

Les généalogistes ont répété que Jacques IV avait eu la seigneurie de Hans par son mariage avec Catherine, sa cousine, sœur de Henri IV ; lui-même aurait été fils de Ferry de Grandpré, seigneur de Verpel. Je crois être à même d'affirmer que Jacques IV était tout simplement fils de Henri V, seigneur de Hans. Nous avons vu que celui-ci mourut postérieurement à 1480 ; le premier hommage de Jacques IV est de 1484, probablement au moment où il atteignit sa majorité ; il y a donc lieu de penser qu'il succéda immédiatement à son prédécesseur; et dans l'aveu de 1508 il a soin de dire qu'il jouit de ses domaines « en la forme et manière que feu *monsieur mon père* et aultres mes prédécesseurs l'ont tenu. » D'ailleurs, un acte de 1501 conservé dans le fonds d'Arzillières, aux archives de la Marne, établit positivement que Jacques était fils de Henri, seigneur de Hans, et « Loyse de Ghistelle. »

Jacques avait épousé en 1504 Louise, fille de Guillaume de Hangest, baron d'Arzillières, de Dampierre en Astenois, Blaise, Hauteville et Landricourt et de Marguerite de Torcenai.

1484, 27 août. Jacques fait hommage d'Haulzy, de la baronnie de Saint-Jean-sur-Tourbe, des moulins de Sainte-Menéhould, de Thénorgues, de Fontenay, de Nouart et de Saint-Pierremont. (Archiv. de la Marne. — Archiv. Nationales, P. 162, 2.)

1492, mai. Le roi Charles VIII autorise le rétablissement à Hans du marché, chaque mardi, et d'une foire le 9 octobre, interrompus par les guerres et l'absence des seigneurs pendant plusieurs années. (Arch. Nat. JJ 225, n° 1356.)

1495, 26 février. Jacques de Hans est au nombre des sei-

1. *Généalogie de la maison de Béthune*, pr. 286.

gneurs qui figurent dans un traité entre la dame de Pierrepont et le seigneur de Commercy. (Inv. de Dufourny, X, 364.)

1501, 22 février. Hommage pour Saint-Jean, les bois de Haulzy et de Joinville, les moulins de Sainte-Menéhould, Thénorgues, Fontenay, Nouart et Saint-Pierremont. (Arch. Nat. P. 162, 2.)

1506, février. Le roi Louis XII accorde deux foires, les 26 janvier et 26 octobre à tenir au bourg d'Huyron, à la demande de Jacques de Grandpré, chevalier, seigneur de Hans, baron d'Arzillières, et de Louise de Haugest, sa femme. (*Chron. de l'abb. Saint-Martin de Huiron*, p. 116.)

1508, 13 déc. Aveu pour Haulzy, Melzicourt, Chevières, les moulins de Sainte-Menéhould, Thénorgues, le bois de Joinville, le passage de la Croix, Saint-Jean-sur-Tourbe, Laval, Wargemoulin, Somme-Tourbe, Mainieux, Maffrécourt, Saint-Pierremont, Fontenay, Nouart et une maison à Valmy. (Arch. de la Marne ; Arch. Nat. P. 184, 2.)

1509, 12 juin. Souffrance jusqu'à la Saint-Remy pour Jacques de Grandpré au sujet du dénombrement des fiefs énumérés dans l'hommage du 22 février 1501. — Dénombrement en octobre. (Arch. de la Marne [1].)

1511, 22 avril. Aveu de la terre d'Epense par Claude d'Epense, chevalier, à Jacques de Grandpré, chevalier, seigneur de Hans, comte de Dampierre, baron d'Arzillières.

1515, 9 février. Hommage par Pierre de Huzin, comme procureur de Jacques de Grandpré pour tous ses fiefs [2]. (Arch. Nat. P. P. 13, f° 92.)

1516, 18 mars. Accord entre Jacques de Grandpré et Louise de Hangest sa femme, d'une part, et l'abbé de Huiron au sujet de leurs droits respectifs dans le bois de Huiron. (*Chron. de l'abb. de Huiron*, p. 112.)

Jacques III mourut entre cette dernière date et 1519, époque à laquelle sa femme était veuve, et son fils faisait hommage. Il laissa :

1. Comme seigneur de Vaunecourt, Jacques de Grandpré avait 26 francs et demi sur le territoire de Bar. (Arch. de Bar)

2. Il s'agit de la maison d'Haulzy, des moulins de Sainte-Menéhould, de Thénorgues, Fontenay, Saint-Pierremont, Levoncourt, Hauteville et Blaize.

1. Guillaume, qui suit.

2. Madeleine, qui hérita des fiefs de son frère après la mort de ce dernier. Elle épousa 1° Henri Hesson, comte de Linange ou Leiningen, dont elle était veuve en 1530 ; 2° postérieurement à 1532, François de Cadenet. Elle n'eut qu'une fille de son premier mariage, Anne de Linange, qui apporta la seigneurie de Hans à son époux Claude de Bossut, seigneur de Longueval. Nous étudierons dans un autre travail la suite des seigneurs de Hans, qui ne sont pas issus directement de la maison de Grandpré.

(*A suivre*). ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DU RECLUS

DE DECIMA QUE PERTINET AD PARROCHIAM S. PROJECTI

Garnier, évêque de Troyes, fait savoir que l'abbaye du Reclus conservera toute la dîme, « a plaxeio de Talu in parte in qua sita est abbatia de Recluso, per antiquam viam que ducit ad Baanel et est inter nemus Baie et nemus fratrum de Recluso usque ad aquam de Moren », et en d'autres lieux dénommés dans l'acte, notamment près du pont de Saint-Prix, près la carrière du champ Fonce, près du vivier du Reclus, etc... En échange, ledit monastère paiera annuellement à Oyes, 16 septiers de blé-avoine et 8 au curé, mesure de Broyes, à la Saint-Remy. Le même règlement sera appliqué aux acquisitions postérieures des moines du Reclus. An 1200 [1].

1202. Charte de Simon de Commercy attribuant aux frères et à l'église du Reclus une partie du bois de Chapton avec le fonds dont l'étendue est déterminée par des bornes. Cette donation est faite avec le consentement de son épouse Nicole et de ses enfants.

1205. Charte confirmative de celle de Jean de Montmirail de 1195. Emanant du même [2].

1209. Hugues de Broyes donne à l'église du Reclus tout son bois situé sur le territoire de Corfelix, s'étendant le long de la rivière du côté de Coléard.

1210. Don d'une rente d'un demi-muid de blé sur le terrage de *Vaudo*, par Philippe de Mécringes. Du consentement d'Arcerius, son frère, et de Flandrine, sa femme. A cet acte pend un

[1] Voir page 428, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*

1. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Oyes*, par le comte E. de Barthélemy.

2. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

sceau ovale brisé ; la légende est illisible : on y voit une châtelaine le faucon sur le poing [1].

1210. Une autre charte de Nicole de Commercy confirme la donation que son fils Hugues de Broyes fait à l'église du Reclus des carrières et bois qui existent sur la rive du vignoble des religieux du côté de Coléard.

1222. Nicole de Broyes se désiste relativement à certaines difficultés soulevées contre les frères du Reclus au sujet des troupeaux.

Dans la même année, Nicole de Commercy ratifie et confirme les donations, exemptions et privilèges accordés par Simon son mari.

En 1223, Nicole de Broyes notifie que son fils Hugues a donné sans conditions aux frères du Reclus, vingt arpents de bois tenant à un autre bois donné par son dit fils précédemment du côté de Coléard.

En 1225, les libéralités de Blanche, comtesse de Troyes, enrichirent encore l'abbaye du Reclus [2]. Il est facile de voir que c'est à cette époque que l'abbaye atteignit ses plus beaux développements. C'est alors que l'on construisait ces magnifiques salles dont nous admirons encore les restes aujourd'hui. La célébrité de l'abbaye fixait puissamment l'attention et provoquait la libéralité des bienfaiteurs.

En 1226, charte de Blanche, comtesse de Champagne, portant que Jean Taat a donné à l'abbaye une rente de six setiers de blé, trois de seigle et trois d'avoine sur le moulin de Colligny [3].

Dans la même année, en septembre 1226, Blanche de Champagne fait connaître un compromis entre l'abbaye du Reclus et Renault de Commercy [4].

1228. Bulle du pape Grégoire IX énumérant et confirmant les propriétés du monastère [5].

Cette même bulle accorde en outre d'autres privilèges canoniques. Elle contient aussi des détails très-intéressants. Nous

1. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

2. *Géographie historique de la Marne.*

3. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

4. *Histoire des comtes de Champagne*, par d'Arbois de Jubainville, t. V, p. 233.

5. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

en reproduisons le texte parmi les pièces annexes. La bulle a été donnée à Pérouse, la deuxième année du pontificat de Grégoire IX.

Un bref de la même année donné à Assise, par le pape Grégoire IX, dispense de la dîme les terres défrichées par les religieux du Reclus depuis un laps de temps déterminé.

1232. Janvier. Don par Jean Damoiseau de Joches du tiers du terrage de Chenevrier [1].

Juin 1239. Ulric abbé et le couvent du Reclus abandonnent à Thibaut : 1° leurs droits d'usage dans la forêt du Gault, 2° une rente de huit muids et de quatre setiers de blé, mesure de Vertus. Ils reçoivent de Thibaut en échange cent quatre-vingts arpens du bois de Chapron (Chapton ?) acheté par Blanche et par Thibaut du seigneur de Broyes [2].

1261. Henri, évêque de Troyes, fait savoir la fin du procès soulevé entre les abbayes d'Oyes et du Reclus pour les terres de S. Prix : l'abbaye de Reclus conserve ses terres possédées au jour de l'accord en payant annuellement huit septiers blé et avoine à l'abbaye d'Oyes et au curé de S. Prix ; elle devra cens pour toutes les terres acquises depuis, suivant estimation équitable des voisins. Témoins : Odon et Girard, archidiacres, Angelmer, Pierre, Bugger, Bernard (qui écrivit l'acte), chanoines de Saint-Pierre de Troyes, Pierre, curé de Verzi, alors doyen, Garnier, curé de Champ-Guyon, Albert, curé de Sézanne, Pagan, curé de Saint-Prix, André, curé de S. Quintinno. An 1261 [3].

Le pape Clément IV, dans la première année de son pontificat, c'est-à-dire en 1265, dans un bref donné à Pérouse, confirme tous les privilèges et immunités accordés à l'abbaye du Reclus par ses prédécesseurs.

1275. Accord devant l'official de Troyes par lequel Gauthier de Oigne, seigneur de Normer, Jeanne, sa femme, et Isabelle, fille de celle-ci, reconnaissent l'abbaye quitte de toute réclamation pour les terrages de Normer [4].

1292. Vidimus par Guillaume du Châtellet, bailli de Sézanne

1. Chennevry, commune de Coizard.

2. *Histoire des comtes de Champagne*, Arbois de Jubainville, t. V, p. 373.

3. Comte E. de Barthélemy, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Oyes*, p. 36.

4. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

et de Beaufort, de trois chartes à lui représentées en originaux, savoir : l'une de 1175, par laquelle Hugues, seigneur de Broyes, reconnaît à l'abbaye les droits de pêche depuis Saint-Prix jusqu'au monastère. L'autre de 1260, de Hue de Broyes, chanoine de Provins, et de Jean, son frère, relative à la pêche. La troisième, de l'année 1268, de Hugues de Broyes, fondateur de ladite église, concernant également la pêche [1].

1295. Main-levée accordée par Jean, sire de Châteauvillain, pour la maison que l'abbaye possédait près du château de Pleurs [2].

1376. Par une transaction de l'an 1376 avec les religieux, les habitants de Banay pouvaient faire paître leurs bestiaux, excepté leurs pourceaux, au pré de l'abbé et en tous autres non en regain, depuis leur fauchaison jusqu'à N.-D. en mars, et dans les derniers, après les regains enlevés, jusqu'à la dite N.-Dame. Ils pouvaient aussi faire boire lesdits bestiaux dans l'étang de la Haute Vigne et dans deux autres, hors les mois de mai et juin, et toujours les pourceaux exclus [3].

L'an 1481, Mme la duchesse d'Orléans fit assigner les religieux à Sézanne, ils furent absouts [4].

Une mesure administrative importante mérite d'être signalée en 1488. Avec la permission du seigneur de Baye, les religieux du Reclus échangèrent les deux moulins qu'ils avaient à Baye et quelques rentes fondées dans le même lieu, à Talu et à Villevenard, contre quatre-vingts arpens de bois appartenant au seigneur de Châteauvillain [5].

Nicolas Boucherat, religieux de Clairvaux et abbé du Reclus, était fils d'Edmond Boucherat Ier du nom, seigneur de la Forge-Valcon, premier maire de la ville de Troyes. Dans le même temps, Nicolas Boucherat, neveu de l'abbé, était aussi religieux de l'ordre de Citeaux en l'abbaye du Reclus, docteur en théologie de la Faculté de Paris, député au Concile de Trente en qualité de procureur-général de son ordre où il obtint la confirmation des droits et privilèges de sa congrégation dont il fut élu abbé-général le 3 décembre 1571 et mourut

1. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
2. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
3. *Almanach de la Marne*, 1827.
4. *Almanach de la Marne*, 1827.
5. *Almanach de la Marne*, 1827.

le 12 mars 1572. Les Boucherat portaient pour armes : « d'azur au coq d'or, crêté, becqué, barbé et onglé de gueules. » Supports : deux griffons d'or [1].

En l'an 1520, les religieux du Reclus furent inquiétés en vertu d'un édit de François Ier touchant les nouvelles acquisitions des gens de main-morte, mais ils reçurent des amortissements et furent renvoyés sans finance [2].

En 1523, le 1er septembre, les religieux perdirent leurs titres de propriétés dont ils venaient de faire l'inventaire. Cette perte fut attribuée à la négligence des abbés commendataires [3].

L'abbaye du Reclus ne semble pas avoir pris un grand développement. En effet, la commende y fut introduite au commencement du XVIe siècle. Le premier titulaire fut un des représentants les plus célèbres de la littérature française à cette époque, *Poeta haud ignobilis* disent les auteurs de la *Gallia*, Mélin de Saint-Gelais. Il fut nommé en 1532 en remplacement de Nicolas Boucherat [4].

Mélin de Saint-Gelais brillait à la cour des rois François Ier et Henri II. Il mérita le nom d'Ovide français. Il fut aussi aumônier et bibliothécaire de Henri II. Il mourut en 1558. Les armes de Saint-Gelais étaient : « écartelées aux 1 et 4 d'azur à la croix alésée d'argent ; aux 2 et 3 burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'or [5]. »

En 1546, les religieux obtinrent le droit de justice qui leur fut accordé par le seigneur de Baye sur toutes les terres du Reclus [6].

En 1564, on signale que le bailli de Baye avait droit d'assise sur un lieu nommé la plate pierre, placée sur les confins de la seigneurie de l'abbaye du Reclus, proche du village du Toult. Les officiers de justice de l'abbaye, de la Haute Vigne, de Banay et de Talu étaient aussi tenus d'y comparoir sous les

1. *Dictionnaire de la noblesse*, La Chesnaye-Desbois.
2. *Almanach de la Marne*, 1827.
3. *Almanach de la Marne*, 1827. — *Géographie historique de la Marne.*
4. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
5. *Dictionnaire de la noblesse*, La Chesnaye-Desbois.
6. *Géographie de la Marne.*

peines de trois francs d'amende.. Elles se tenaient d'abord le mardi gras et ensuite le premier lundi de mai [1].

Sous Jacques de Fay, le second successeur de Nicolas Boucherat, le monastère du Reclus fut complètement incendié par les bandes protestantes. En 1557, il fut rebâti, mais dans des proportions plus modestes [2].

Parmi les abbés les plus célèbres du Reclus, il faut signaler Charles d'Aillebret ou Albert qui fut évêque d'Autun en 1572.

En 1625, le fief du Reclus a été rendu à Mgr l'Evêque de Châlons par le dénombrement de cette année. C'est en qualité d'abbaye fondée par les barons de Baye que la reddition est faite. La mouvance et le ressort sont expliqués ainsi que le droit de tabellionnage à l'égard de la consistance des choses possédées par ses abbés religieux. Il est dit qu'ils sont plus amplement expliqués et les limites mentionnées dans les anciens aveux rendus par eux aux barons de Baye [3].

Le même fait a été mentionné de la maniere suivante : Le fief du Reclus a été remis à Mgr l'évêque de Châlons, seigneur suzerain de Baye, par le dénombrement de 1625, comme étant une abbaye fondée par le baron de Baye. Plus tard, les religieux, jaloux de la chasse et de la pêche, ont fait quelques tentatives d'envahissement de droits. Ils avaient par devers eux nombre de chartes qu'ils se gardèrent bien de produire parce qu'elles ne s'accordaient point avec leurs prétentions [4].

Claude de Bellac introduisit la stricte observance au couvent du Reclus au mois d'octobre 1661 [5]. Les armes de Bellac sont : « d'azur à la tour crénelée d'argent bâtie au milieu des ondes surmontée de trois fleurs de lys d'or en chef [6]. »

M. de Lon, baron de Baye, se fit rendre, en 1612, un dénombrement par les abbés religieux du Reclus. Ce dénombrement, présenté au seigneur de Baye qui était très instruit de ses droits, donne une autorité considérable aux dispositions contenues dans le dénombrement.

Les abbés et religieux du Reclus rendirent un dénombre-

1. La pierre est encore debout. .
2. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
3. *Archives du château de Baye.*
4. *Annuaire de la Marne*, 1827.
5. *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*
6. *Dictionnaire de la noblesse.* La Chesnaye-Desbois.

ment à maître Larcher, baron de Baye en 1673. Ils déclarent qu'ils se sont conformés au dénombrement rendu à M. de Lon, baron de Baye, en 1612, et à leurs titres et anciennes chartes [1].

En 1751, le sous-prieur du Reclus était Thomas Cabaille.

En 1767, on commença au Reclus la construction d'une église sur les ruines de l'ancienne, dévastée par les guerres de réligion. M. François Berthelot, baron de Baye, et Mme la baronne de Baye, née Rioult-Douilly de Cursay, en ont posé la première pierre et ont nommé une de ses cloches.

Cette église a été bénite en 1770 [2].

Ces détails ont été rapportés dans divers écrits. Les papiers du château de Baye mentionnent en effet qu'en 1767 on a commencé la construction d'une église au Reclus sur les restes de l'ancienne, dévastée dans les temps des guerres de religion. L'antique église avait été réduite aux proportions d'une modeste chapelle qui menaçait ruine. Le baron de Baye et son épouse posèrent la pierre fondamentale. L'inscription qui a été jointe fait mention de leur qualité. Leur titre de fondateur a a été aussi gravé sur une des cloches qu'ils ont nommée.

Il est aussi rélaté, dans les Archives, que le 17 juillet 1770 ils ont assisté à la bénédiction de cette église. Ils furent reçus dans le chœur où des sièges leur avaient été préparés. On leur offrit l'encens selon l'usage et dans l'acte qui a été dressé de cette cérémonie, M. le baron de Baye, présent, est désigné avec d'autres titres comme fondateur de l'abbaye.

Les registres de la paroisse de Baye confirment les détails donnés ci-dessus On lit en effet : En l'année 1776 acte de décès du 3 septembre 1776 du Haut et Puissant Seigneur François Berthelot, chevalier, baron de Baye, lieutenant général des armées du Roi, grand croix de l'ordre royal de Saint-Louis..., fondateur des abbayes de N.-D. d'Andecy et du Reclus. Les rapports entre les religieux du Reclus et le château de Baye étaient du reste intimes, puisque le service de la chapelle du château de Baye était fait par eux.

Le dernier abbé commendataire fut M. de Ventoux, nommé le 1er février 1763. M. de Ventoux était vicaire général de Toul et doyen de la cathédrale en 1790. Alors la taxe en cour de

1. *Archives du château de Baye.*
2. *Archives du château de Baye.*

Rome était de 180 florins et 35,000 livres de revenus. Le Reclus avait eu 42 abbés depuis Hugues jusqu'à M. de Ventoux.

L'abbaye du Reclus fut vendue à la Révolution et achetée par M. Berlin de Châteauthierry.

Aujourd'hui, les restes de l'abbaye du Reclus appartiennent à deux propriétaires.

La partie qui a été construite de 1767 à 1770 appartient à M. Pinon.

L'autre partie, plus ancienne, appartient à M. Lenormand.

Cette dernière partie, fort intéressante encore, mérite l'attention des archéologues. Le temps ébranle les voûtes chaque année et menace ces beaux souvenirs du XIIIe siècle. Dans la partie affectée au logement du garde, on retrouve des traces de l'architecture caractéristique du commencement du XIIIe siècle. Entre autres choses, la base de pilier, très fine, de profil avec boudin inférieur saillant sur le socle. Toutes les pièces voûtées qui se succèdent à côté du logement du garde étaient, sans nul doute, les réfectoire, salle de chapitre de l'ancienne abbaye. On y remarque de ravissantes arcades géminées du style le plus pur.

Dans le bûcher actuel, on remarque de beaux chapiteaux du XIIIe siècle, une porte de la même époque avec linteau en pierre et consoles. Un arc en biais, ainsi disposé à cause de deux croisées. Ce bûcher formait une des galeries du cloître. Les personnes ignorantes désignent cette partie sous le nom de chapelle souterraine.

La chapelle moderne, construite de 1767 à 1770 conserve encore des chapiteaux d'angles et des retombées de voûtes du XIIIe siècle. Ces vestiges sont adossés contre le mur qui regarde la partie ancienne dont nous venons de parler.

On voit aussi un contrefort du XIIIe siècle, adossé à l'entrée de cette église datant du XVIIIe siècle comme il a été dit précédemment.

Il est donc bien probable que l'ancienne église du monastère était là où est actuellement la nouvelle. Nous appuyons cette opinion sur l'existence de piliers du XIIIe siècle placés à l'entrée de cette église et vis-à-vis de l'ancienne abbaye. Dans la partie opposée de l'église, les plus beaux appartiennent au style Louis XV.

Dans le jardin, il existe une très jolie porte ogivale surmontée d'un écusson que l'on peut considérer comme appartenant au XIVe siècle.

L'ancien colombier est orné d'un bandeau du XIIIe siècle. Les trous à pigeons sont anciens, si on en juge par les carreaux en terre cuite dont ils sont formés.

Baron J. DE BAYE.

PONCELET MEUSNIER

ET

JACQUES DE BRIENNE

PREMIERS CHRONIQUEURS TROYENS

L'an 1562, le jour de Saint-Barthélemy, furent tués plus de 140 Huguenots dans la ville et chateau de Bar-sur-Seine par les soldats de la ville de Troyes. Les prisonniers furent Pierre Clément, seigneur de Pouilly, Nicolas Beau, son gendre, procureur à Troyes, etc.

Le samedi 12 septembre furent pendus Nicolas Beau et un nommé Baudeville, de cette ville, ayant porté les armes à Bar-sur-Seine. Les enfants les dépendirent et les traînèrent par la ville et puis les jettèrent dans l'eau. Au cul de la charrette des susdits fust fustigé un nommé Bofot, maître d'école des enfants des Huguenots qui les menoit publiquement aux presches.

Le 20 septembre fust pendu et estranglé le seigneur de Pouilly, procureur à Troyes, lequel apprès qu'il fust étranglé, les enfants le promenèrent par la ville depuis le marché au Blé jusqu'à Saint-Pierre, et de là par devant plusieurs maisons de Huguenots, le jettèrent en l'eau au pont de la Salle : il étoit accusé d'avoir pris les armes contre le roi.

Fust aussi pendu avec lui un messager de la nouvelle religion que les enfants jettèrent aussi dans l'eau.

L'an 1565, le trésor de Saint-Urbain fust ouvert et dérobé, dedans on prit une croix d'or pesant un marc et laquelle étoit de la vraie croix, une grosse croix pesant 14 marcs 6 onces d'argent, un calice pesant 6 marcs et une coupe pesant 5 marcs. Le jeudi 7 février fut trouvé un corps mort sans teste dedans la rivière qui passe par le jardin de la Salle de Troyes, lequel corps plusieurs gens reconnurent ses vêtements et on disoit que c'étoit le corps de Fiacre Guiot dit Jean Ninot qui étoit sonneur à Saint-Urbain ; que le larcin avoit été fait par

* Voir page 436, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

lui, et on présumoit que ses complices l'avoient gardé quelque temps et puis l'avoient tué, et lui coupant la gorge, arraché la tête, jetté dans l'eau du ru derrière les Jacobins. (Les croix d'or avoient trois croissants et étoient toutes garnies de diaments et de perles dont chacune valoit la somme de 30 livres[1].)

Le 10 janvier 1569 l'artillerie de Troyes est partie pour aller à Noyers qui fut rendu le 10 : et la conduisirent MM. de Sansac et Barbesieux.

Le 18, les Huguenots pris à Noyers entrèrent à Troyes et en fut tués par les rues 37, et les autres furent menés en prison.

1569. Le samedi 29 mars, fut chanté le *Te Deum* en la ville de Troyes et le dimanche suivant furent faites processions en réjouissance de la mort du prince de Condé et de plusieurs autres personnages ennemis de la Sainte Eglise.

Le 18 octobre, soixante deux huguenots pris à Noyers, entrèrent à Troyes et fut tués par la rue 37, et les autres menés en prison.

Le 23 novembre, le roi épousa la fille de l'Empereur, et furent faites à Troyes processions générales et feu de joye.

Le 1er octobre 1570, les huguenots recommencèrent les troubles à Troyes, et pendant la nuit le peuple fut très ému. Le lendemain, les habitants firent la garde.

Le dimanche 25 novembre 1571, M. le duc de Guise, gouverneur de Champagne, fit son entrée à Troyes et étaient avec lui Madame de Guise, le comte de Brienne et sa femme. Le samedi il coucha au faubourg de Sainte-Savine au logis de la Tour.

Le 4 septembre 1572, 47 huguenots qui avoient été amenés aux prisons de Troyes les jours précédents, y eurent le matin tous la gorge coupée par le bourreau qui les défit tous, et furent enterrés avec plusieurs huguenots et huguenotes tués le dit jour par les rues de la ville. Peu de temps après tous les huguenots et huguenotes firent profession de la religion catholique et romaine.

1. Extrait d'un livre imprimé à Troyes chez Guillaume de Lottin, rue du Cheval-Rouge en 1620 ; l'an 1574 un orfèvre nommé Simonnet qui avoit été arrêté à Metz par un sergent appelé Vignard et un savetier nommé Roux, du nombre des voleurs de Saint Urbain, furent exécutés à mort et ne voulurent jamais déclarer leurs complices à la question, disant qu'il y avoit déjà assez d'orphelins et de femmes veuves dans Troyes sans en augmenter le nombre.

1574. Le 24 janvier, un nommé Collot de Laquey fut tué par un orfèvre nommé Colin Simonnet et le jeudy 4 fevrier un nommé Michel C... fut mis sur la roue et un nommé Etienne C... y fut mis le 11, et le 20 du même mois Colin Simonnet et un savetier nommé Roux y furent mis aussi. Il avait été pris à Metz par un sergent de Troyes nommé Rignardet, et quelques tourments qu'on fit souffrir aux dits Simonnet et Roux, tout deux du nombre des voleurs du trésor de Saint-Urbain, tant s'en faut qu'ils voulussent déclarer leurs complices, qu'ils dirent tout haut à la question qu'ils n'en diraient rien, or qu'il y avait déjà assez de veuves et d'enfants orphelins à Troyes.

Le 15 mai 1576, le camp des huguenots vint auprès de la ville de Troyes et y fut l'espace de 15 jours au plus, et y firent de grands maux, pillant les églises, brûlant les maisons, et y étaient le prince de Condé, le duc Casimir Allemand, le fils de M. Lamiral, le fils d'Andedot avec plusieurs reitres, Suisses et Lansquenets, et plusieurs autres larrons et voleurs. Et le 1er jour de mai auquel le roi fit sa paix avec eux, nos vignes furent gelées. C'était le temps des grands jubilés.

1583. Le dimanche 11 septembre, MM. de Morsans et Deslandes, commissaires-députés pour ce par la cour des grands jours, séante à Troyes en ladite année depuis le 9 dudit mois jusqu'au 20 décembre suivant, se trouvèrent à l'assemblée de l'échevinage ou furent assemblés les Etats et personnes notables d'icelle ville pour adviser s'il estait pas expédient que la maison et retraite des malades de la contagion et eux aussi fussent transférés et mis hors la ville, comme ils étaient auparavant vers 1572, auquel tems et si longtemps leur maison et retraite estaient au lieu de Sancey près Saint-Julien, et en l'une des dernières années estant défunt lors Pierre Belin, maire de la ville, fut achetée, de l'abbé de Monthiéramey, bastie et accomodée comme de présent elle est, la place et maison ou de présent ils sont près de Saint-Jean Chastel dudit Troyes, et ont toujours de depuis été retirés, logés et habitués en temps de danger ; et aussi pour adviser et délibérer d'un lieu près de la ville où on pourroit les loger et retirer. Il fut delibéré et conclud qu'ils seraient mis, logés et retirés hors de la ville et fut choisi pour ce faire et pour les loger un lieu et héritage appartenant à l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas étant à la porte de Saint-Jacques près un lieu appelé Fallet, et furent les illec présens et assistans interpellés, priés et requis de donner pouvoir

d'emprunter deniers pour acheter et accomoder le dit lieu. Ceux de l'église offrirent et présentèrent 33 écus et un tiers seulement pour tout le clergé dont ils furent blasmés.

Les seigueurs de Raix (?), doyen de Blives, et Hennequin, grand vicaire de M. de Troyes, opinèrent et parlèrent les premiers, dont MM. les lieutenants général et criminel firent plainte et ne voulurent opiner après eux ; lesdits doyen et grand vicaire déclarèrent et protestèrent ne l'avoir fait pour entreprendre sur eux et par intention et vouloir qu'ils eussent de préjudice en leur autorité ; ainsi se passa ce différent.

Le 25 février 1585, on commença à garder les portes, prendre les armes et fortifier la ville.

Le 2 avril 1588, la paix fut publiée à Troyes, et le *Te Deum* chanté à Saint-Pierre. Et au sortir, M. le cardinal de Guise qui était à Troyes du 10 juin, et le prince de Joinville du 15, et avoient assisté audit *Te Deum*, allèrent mettre le feu à un feu de joye qu'étoit au marché au blé, et fut tiré plusieurs pièces d'artifices. Le lendemain on fit une procession générale où ils assistèrent.

1590. Le 17 septembre, les hurebins (*sic*), aliàs les huguenots sont entrés dans la ville par escalade par la muraille de Joly-Sault et par la porte Saint-Jacques, ont rompu les serrures de ladite porte et sont venus jusqu'au près le collège de la Licorne, et par dessus les murailles jusqu'au près le portel et ils furent bien repoussés tant par les rues que sur les murailles par les citadins et quittèrent les dits huguenots armes et chevaux pour penser à se sauver ; mais on les poursuivoit de si près qu'il en demeura plus de 100 sur les pavés tous étendus. Tout cela a esté fait par la vertu des hommes, non pas de Dieu.

Le 24 mai 1595, Le fils de M. de Nevers fit son entrée à Troyes comme gouverneur, accompagné de son père et plusieurs gentilshommes entre les portes du Beffroy et l'Eglise Saint-Nicolas qui, en quelques titres est nommé à cause d'icelui Saint-Nicolas au château, de crainte qu'il ne portât préjudice à la ville en cas qu'elle fut assiégée.

II

JOURNAL DE JACQUES DE BRIENNE

Fils de Guillaume dit Boursier, autrement chancelier.

Manquent les premiers feuillets.

1536. Le 8 octobre, Guillaume de Brienne, dict Boursier autrement chancelier en l'église de Mgr. Saint-Jean fut faict margylier en plaigne assemblée.

Le 15 mars, feust montré les corps du comte Henri et du comte Thiébault son fils en présence des maire et échevins avec 4 nostres et plusienrs qui tinrent illec présens.

1537. Le 13 août, le capitaigne Bossu avec 4000 lansquenets, ensemble leurs femmes et enfants, passèrent par devant Troyes en moult belle ordonnance.

1539. Le 13 juing, feust crié et publié à son de trompe, qu'on se mist à roigner les avantoits à la mesure de 2 pieds de haulteur et 5 pieds et demi de longueur, ensemble la salie de la maison et de rabattre les trappes de caves à fleur du pavé à peine de 3 francs d'amende et tenir prison.

Le 2 septembre feust mez Jacques de Brienne dict Bourcier, aultrement fils du chancelier receu de la confrérie de la Sainte-Croix en faisant serment et aussi estre chevalier en présence de Fr. Jehand Marchand qui estoit le roy pour lors, et de plusieurs aultres compagnons de la dite confrairie.

Au dict an, le roy estant aultour de Troyes, six semaines, le vin feust sy très chier que l'on n'en pouet trouver : yl valoit 15 l. pour le moins. Le roy s'en nalait et les veignes feurent belles, toutes fois qu'elles furent gelées deux fois pour le moins. Pourtant, celui qui ne devoit avoir que 10 muids, en eust 20 et l'on avoit la peinte de ving pour ung denier. En 1539, on avoit la peinte de ving pour ung neuf.

Le 28 février, fust dict par les esglises et en sermons que l'on alloit quérir les rollets pour jouer la vengeance de N.-S. J.-C.

1540. Le 1er mars l'on fist les monstres de la diabelerie de la vengeance.

Le 17 mars l'on commançat les monstres aultour du jeu, et le jeu quant et quand de la vengeance, et y avoit moult de gents et donnoit lors un douzain par chacune personne.

Le 4 juillet, lon fit la fin de la vengeance et puis on alla aux Cordeliers par ordonnance avec autant de joueurs que l'on put amasser.

Le 28 aoust fut faist les monstres de la Diabolerie de Mgr. Saint-Loup.

Le 5 septembre, les fous des vieux et les nouveaux allèrent

parmi la ville portant le deuil, insigne de leur prince [1] cassé par eux et estoient esleues deux en avoir un aultre.

Le 13 septembre fut commencé le jeu Mgr. Saint-Loup, et feust chanté messe devant le chef de Saint-Loup qu'estoit audit jeu.

Le premier jour de may feust faicte procession générale à laquelle y avait le chapitre des Cordeliers là où y en avoit de 4 à 500.

Le 31 juillet feust trouvé une quantité d'or, comme pièces de 50 l. et autres pièces d'argent appelées *Maonnet* de 3 treziaux moins un quart, et feust osté l'or et l'argent à ceux qui l'avoient trouvé, reste à un garçon de village qui l'enfouist avec une pottée, et ledict or et argent feust donné à M. le duc de Montpensier et feust dict valoir 19,000 escus.

En aout, septembre et octobre feus commis pour chercher l'œuvre de M. Saint Jean-Baptiste en la Bourcerie pour refaire l'esglise, et avec le pain bény.

Le 4 septembre fut joué le jeu de la Sainte-Hoietie au lieu où l'on avait joué la vengeance et le jeu St-Loup, et donnait lors un liard pour chaque personne et le dit jeu ne dura que 2 dimanches.

Le 15 octobre, 1541 alla de vie à trépas Guillaume de Brienne, dit Bourcier, autrement chancelier entre 6 et 7 heures du matin dont Dieu ayt l'âme.

Le 29 octobre feust dégradé un faux prestre, natif d'auprès de Sedan, pour aultant qu'il estoit marié, et feust devant St-Pierre entre 8 et 9 heures du matin en présence de M. l'évêque et de trois autres abbés revêtus de leurs habits, et puis ledit malfait on fit revêtir d'habillement de prêtres, puis dévêtir l'un après l'autre à rebours, puis dégradé et tondu en fou, et les papiers mis au feu ; puis lui fut vestu en habit de fou et livré ès mains de la justice.

Le 16 novembre vint en cette ville M. le Dauphin et Madame la dauphine entre quatre et cinq heures du soir et s'en retournèrent le lendemain environ une heure.

1. Ces princes en portaient le titre dans un livre de recette de la paroisse Saint-Jehan de Troyes de l'an 1586, f° 40, v°, on trouve ceci : Reçu le 28 novembre 1586 de sire Joseph Gombault, exécuteur du testament de feu le prince Gombault 20°, que ledict prince Gombault a laissé à la fabrique de ceste esglise. Aussi dans le journal de Meusnier, suprà sous la date du 1er août 1545.

En le carême de cette année prêcha cinq prescheurs tous les jours à Troyes ; aux Cordeliers, Fr. Jehan Pety ; aux Jacobins Desrieux ; à St-Jehan, Moret ; à St-Pantaléon, Galin, Jacobin et à la Madeleine, le docteur Lespryvier.

1542. Le 9 mars fut réunie la confrèrie de Sainte-Croix des arbalétriers au couvent des frères prêcheurs et furent faite convention.

Le 20 mars, M. d'Omale tire à l'aigneau avec tous ses gens armés entre la chapelle St-Gilles et le pont de Vienne du costé des buttes des arbalétriers, et tirèrent chacun neuf coups pour le moins et le prix estoit 12 aulnes de velours vert.

Le 30 juin feust emmené en cette ville les batons à feu, canons et doubles canons, et y avoit 5 chevaux à tirer les canons, et 17 à tirer les doubles canons et 4 charettes à tirer les boulets.

Le 18 juillet en l'estape au vin feust bruslé le jeune prêtre ci dessus inscript, non pas tout vif, mais feust estranglé.

Le 7 août, j'ai Jacques de Brienne, fils de feu Guillaume susdit esté receu de la compagnie de la sotte bande, et comme sot esleu et fust faite mon entrée aux Chartreux dudict Troyes.

Le 8 août tréspassa le 1er escuyer de la reine sœur de l'empereur et fut porté à St-Jehan, et y estoient toutes les paroisses et monastères tant dedans que hors la ville, et à l'entrée de Saint Jehan estoit un convers qui donnait à chaque prestre 10 deniers tournoirs et estoient tendus les deux premiers pillers de serge noir, et au long de la nef de noir, à chaque pillers une de ses armoiries.

Le 18 octobre entre 10 heures du soir, l'église et la moitié des dortoirs de Foicy fut brûlé par cas de fortune.

Le 3 décembre feust faist assemblée des métiers pour eslire deux hommes pour aller à la Sale des Cros pour regarder comment on fortifierait la ville, et fut dit qu'on porteroit de la terre jusqu'à 30 pieds de large à l'entour et dedans la ville, et le plus riche donneroit 10 l. et les autres à l'équipolent.

Le 10 décembre fust bégni les fonts de l'église de M. St-Nicier et le lendemain fut ladicte église dédiée par M. Houdard Hennequin, evesque de cette ville et le lendemain fust bégni du haultier de l'église M. Saint Jean-Baptiste.

1549. Le 15 juin, vint un commissaire envoyé par le roy pour voir si la ville estoit fournie de ce qui estoit nécessaire tant de bled, vin, et autres victuailles et pour faire renforcir la

ville, car il dit qu'il descendrait bien 25,000 lansquenets devant cette ville.

Le vin fut si chier qu'il valait 12 à 13 s. 4 d. le vieil, et le nouveau valait 18 et 20 s. et plus.

Le 13 février fut faist procession générale et fut porté les principales reliques des églises pour remercier Dieu de l'avènement du fils du Dauphin.

1544. Le 7 mars, sieur Jacques de Brienne fut eslu procureur de la confrérie de la croix des arbalétriers avec Estienne Tranchar, esmouleur de grande force.

Au mois de juin, feust abattu tous les saules qu'estoient dans les prez aux environs de Troyes, à cause de la guerre.

Le 22 juin fust la monstre des habitants de Troyes et estoient 9 à 9 et estoient de carte fais 38 cens septente et cinq : avec ces 9 estoit M. de Villiers aux Corneilles qui les mettoit en ordre, et vint ladicte monstre par devant la Belle-Maison, car M. d'Orléans y estait pour les voir, et à la bande y avait 4 capitaines, savoir : Claude Molé, Tartier, le maître de Chauderon, François Adam et le prince Gombault.

Au mois de juin fust commis et cherché un emprunt de 10,000 escus au soleil, de quoy les moindres étaient de 2 escus.

Le 1er juillet feust crié à son de trompe qu'on se hatisse d'abattre les gardes des environs de la ville jusqu'à Montier-la-Celle, car Ligny estait pris, et fust pris par trahison le 20 juin ; et le 7 fut pendu un espion que le prince d'Orange avait envoyé en ceste ville, et un autre à Dijon.

Le 20 du même mois fust fait une procession générale et là estoient les 4 corps saints et y estoient M. de Montpensier et les autres capitaignes. Et aussi fust prins le logis de la garnison de cette ville, aultrement le secours du roy, et vint la garnison ou secours le dit mois.

Le 4 septembre fut crié la paix entre le roy et l'empereur.

Le jeudi 13 septembre, trespasse M. Houdard Hennequin, évesque de de cette ville et fut mis devant le tronc des stations, car c'était lui qui les avait fait avoir à Saint-Pierre.

(Manquent ici 2 folios)

1548. Au mois d'apvril, fust fait la monstre de chaque quartier et puis fust dist que l'on s'accoustrat de noir et blanc, chacun selon son estat, les petits enfants aussy, les petite filles furent habillées de vert et blanc à la livrée de la reine, et

fust faist un homme sur la bascule de la porte du Beffroy, un cheval blanc devant chez le cousin Simon Dorigny ; et les 12 pairs de France en mode d'arbre Jessé vers les Quatre-Vents, et une porte dorée et la draperie là où descend la fille Basset, qui pour les dons au roi et à la reine, et devant la maison de ville y avait 3 enfants sur un eschafaud qui pichent du vin, et une autre porte au coin des estuves aux hommes et plusieurs eschafaud là où estoient les petits enfants. Et vint le roi et la reine le 9 mars et vinrent sans couronnes.

1550. — Le 10 mars fut crié à son de trompe que l'on n'alla pas joué à la taverne, gens mesnagers ni aultres gens de la ville à peine de 20 s. et de tenir prison pour la première fois, pour la seconde 40 s. et tenir prison, pour la troisième estre pugny au corps.

1551. Le 1er mars fust rescrié les tavernes pour y aller comme l'on allait auparavant, et c'était dommage pour les femmes et les petits enfants.

En 1551 et 1552, le bled valait si chier, que le pain blanc valait 26 d. et le pain de froment à l'équipollent, et qui estait causé par la guerre et par la gresle, qu'en 1551 causa de si grands dommages.

Le 28 juin 1552, fust brulé trois maisons entre le petit Saint-Jacques et la porte Saint-Jacques du côté de la grande maison, par la fortune d'un petit garçon qui tira une petite arquebuse.

1552. Le 16 janvier, j'ai cranty en Jehanne, fille de Didier Prevostat, et fiancée le 18, épousé le 26.

1555. Le 1er mars fust faict procession générale en la manière accoutumée là où fut reçu M. Deschanetz, bailli de ceste ville.

1557. Simon, mon fils, a esté né le jour de l'Ascension avant midi.

1556. Le 3 février fust décapité Chamassin et lui fust donné 24 à 25 coups d'une grande épée à deux mains.

1560. Donné à Jehan Thory, sonneur de M. Saint-Jehan et à M. Pierre Dorigny, sacristain et à Colin pour avoir couché dans l'église pendant quatre nuits à cause de l'émotion survenue en la rue Moyenne le 27 apvril, 15 l.

Le jeudi 18 juillet, le diable tomba le soir sur le clocher de M. Saint-Urbain, et le domage estimé par les couvreurs, 192 l.

1561. Le 17 mars, le chapitre Saint-Urbain donna aux Ja-

cobins un septié de froment et un de seigle à cause de leur grand chapitre qui devait se tenir à Troyes après Pasques.

Le 21 juin fust pendu un jeune compagnon qui était de Vauldes pour ce qu'on lui mettait à sus qu'il estoit de la haquemaque de G..., lequel dit à son père spirituel qu'il n'y était pas, et qu'il avait trouvé des petites manchettes à des enfants, et fust pendu après vêpres plus bas que la Belle-Croix, puis le peuple commença à jeter des pierres après le lieutenant criminel et ses sergent lesquels estoient autour armés, et puis on alla couper la corde du patient, le mena l'on à la Belle-Croix et commença à souffler et vecu longtemps depuis.

Feust en ceste année eslus des hommes par le maire et les échevins pour aller de nuit disant : Il est minuit, il est 1 heure, etc.

1562. Le 14 juin, un nommé Lemoyne, espousy sa garce à la presche allant par ordre parmi la ville comme ce fust-ce esté une fille de bien.

Le 22 juillet fust tué le cuisinier de M. Desbordes auprès de la Belle-Croix pour ce qu'il dit à 2 ou 3 orfèvres qui chantaient des psaumes de David : devant six jours et où on vous fera chanté d'autres chants ; il passe oultre son chemin, tous trois vont après luy et l'un deux lui bouty sa dague dans le sein par derrière.

Le dimanche 26 juillet, il y eut assemblée en la maison de ville pour eslire 300 hommes pour la garde d'icelle. Au mois d'aoust feust sonné le tambourin pour les faire, lesquels furent faites et retenues. Les arquebusiers à main avoient par mois 6 l., les autres, cent sols.

Le 25 juillet avait été crié à son de trompe le mandement du roi défendant qu'on n'allisse au presche et que ceux qui avaient été à Orléans contre le roi vidassent tous le royaume. Toutefois ils ne laissaient pas d'aller à la presche, car M. de Nevers défend qu'on ne leur fasse point empeschement sous peine de la mort.

Le 11 août fut faicte la profession de foi à la loge, et le dernier jour d'août le clergé fit la sienne qui contenait 26 articles dressés par l'Université de Paris.

Le 15 octobre le clergé fut présent à la paye des 300 soudars.

Le jeudi 17 septembre, il y eut une assemblée à l'évêché pour délibérer sur le remboursement de l'argent pour les 300 hommes de pied, et pour élire un proviseur de pauvres.

Le 22 décembre, il y eut une assemblée de clergé et de la ville à l'hôtel de M. le lieutenant pour adviser au paiement des soudars.

LES CONVENTIONNELS DE LA MARNE

BATTELLIER (de Vitry) *

Il ne se borne pas à ses déclamations ; il se rend à la Maison commune, le lendemain, réunit les membres du Comité de surveillance, excite leur activité et les menace de sa toute-puissance, s'ils ne prennent des mesures sévères contre ceux qu'il a dénoncés. Tel le despote Louis XIV, les bottes aux jambes et un fouet à la main[1], venait au Parlement pour y ordonner l'enregistrement de ses édits.

Les ordres de Battellier furent ponctuellement exécutés ; tous ceux qu'il avait désignés furent mis en état d'arrestation.

Des femmes, des parentes des détenus, se rendent chez lui et lui présentent des pétitions. Elles veulent solliciter la mise en liberté des détenus ; les réponses les plus dures et les plus grossières, des menaces, des gestes outrageants, sont les seules réponses qu'elles puissent en obtenir. Les hommes qui se chargent de ces dangereux messages ne sont pas mieux accueillis.

Il retourne à Saint-Dizier, et pendant le temps qu'il y séjourne, il est en correspondance continuelle avec les agents du terrorisme qu'il a établi à Vitry.

Le procureur syndic du district, le maire de la commune, quelques membres des Comités de surveillance, ne cessent de se rendre alternativement auprès de lui, et l'objet de chaque voyage est marqué par de nombreuses arrestations, par des vexations de toute espèce.

Enfin Battellier se rend à Vitry, dans les premiers jours de thermidor de l'an IIe, et y annonce le plus affreux despotisme. Il se dit l'ami de Robespierre, l'intime de Saint-Just ; il dit être investi des pouvoirs les plus étendus, sans justifier

* Voir page 460, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. On sait que le fait est absolument contesté.

d'aucuns, et sa conduite annonce les plus funestes desseins. Le 3 thermidor est le jour où il déploie dans toute son étendue, l'autorité dont il est revêtu. Par un premier arrêté, il réunit en un seul Comité révolutionnaire les deux Comités de surveillance qui existaient dans cette commune; il le compose de gens qui lui sont dévoués et dont il connaît les principes atroces. Il destitue deux assesseurs du juge de paix, un juge du tribunal du district, un administrateur du district, un officier municipal et l'agent du Salpêtre; il nomme à leurs fonctions. Il choisit un bibliothécaire du district et croit inutile de le prendre dans la classe des gens instruits, il lui suffit de savoir qu'il est dans celle des Sans-Culottes.

Par un second arrêté du même jour, il élève un brigadier au grade de lieutenant de la gendarmerie. Par un troisième, il destitue le préposé à la recette des droits d'enregistrement et nomme à sa place. Ces actes arbitraires se répandent dans les campagnes.

Il ordonne l'arrestation du citoyen Leblanc, juge de paix du canton de Loisy, de la citoyenne Merat et du citoyen Brisson, habitants de Blacy.

Ces ordres, parfaitement semblables aux lettres du cachet de l'ancien régime, ne contiennent aucuns motifs :

« Le représentant du peuple arrête que le citoyen Leblanc-Labbé, « juge de paix du canton de Loisy, sera mis en état d'arrestation.

« Vitry, ce 3 thermidor, de l'an IIe de la République française, une et « indivisible et impérissable.

« Battellier, représentant du peuple français. »

Tel est le style de ce despote insolent.

Le même jour, il met le comble à ses atrocités, il arrête que les citoyens Ballidart, ex-constituant, Dehédouville (sic) ci-devant noble, ex-général et sa femme, Dorizy, ex-législateur, Desaint-Vincent, père et mère (sic), la fille Saint-Vincent, Commesnil, Hérode, habitants de Bassuet, et Noirjean, laboureur de Sermaize, seront conduits au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés sur les pièces que l'agent national adressera à l'accusateur public près le tribunal.

Cet ordre est exécuté le 5 du même mois. Quelques-unes de ces victimes avaient fait préparer leurs voitures; elles demandaient qu'il leur fût permis de s'en servir, et l'état d'infirmité et de maladies de quelques-unes demandait cet adou-

cissement; on consulte le représentant du peuple qui le refuse inhumainement et ordonne que les dix prisonniers seront conduits ensemble, sur une seule voiture découverte.

Cet ordre barbare est exécuté. On donne au peuple le spectacle révoltant de ses anciens représentants traînés ignominieusement à l'échafaud, comme de vils scélérats, de prisons en prisons.

Battellier annonce que cet envoi sera bientôt suivi de plusieurs autres. Sans doute, il s'était chargé de fournir au Comité de salut public son contingent pour alimenter la guillotine.

Ses mesures ultérieures annoncent qu'il s'occupe du soin de remplir cet affreux engagement.

Il était retourné à Saint-Dizier. Hery, procureur syndic du district avait été prendre ses ordres et, vers le 12 thermidor, à peine est-il de retour à Vitry, qu'il se rend à la maison de détention, prend des mesures pour la distribution des logements et annonce aux détenus qu'ils vont bientôt recevoir nombreuse compagnie, tant de la ville que des campagnes. Il était occupé de ce soin, lorsque les nouvelles publiques annoncèrent l'heureuse Révolution du 9 thermidor, et que la Convention reprenant son énergie, avait enfin étouffé les monstres qui l'avaient asservie si longtemps.

Cet heureux événement renversa les projets de Battellier et de ses correspondants. La maison de détention ne reçut plus aucuns détenus. Les dix malheureux qu'il avait envoyés à l'échafaud étaient si peu inculpés que tous ont obtenu leur élargissement, sans qu'aucun d'eux ait même été mis en jugement.

On frémit d'horreur lorsqu'on réfléchit que si cet acte de despotisme eût été commis huit jours plus tôt, aucun d'eux n'eût échappé au fer des asssasins.

Nous vous demandons justice, citoyens représentants, de tous ces attentats.

Qu'un représentant *en mission* abuse de ses pouvoirs, qu'il les excède en quelques cas, il peut publier ses torts en alléguant la difficulté des circontances, en prétextant qu'il a été trompé par ceux dont il s'est entouré. Mais comment excuser la conduite du représentant du peuple Battellier ?

D'abord, il n'avait aucune mission, pour exercer dans notre département, les pouvoirs de la représentation nationale. Il n'a

justifié d'aucuns. Il ne prend, dans ses arrêtés, d'autre qualité que celle de « surveillant les épreuves de Meudon, actuellement dans le département de la Marne. » Il ajoute : *et chargé de pouvoirs*; mais il ne dit pas quels sont ces pouvoirs et de qui il les tient? Il ne pouvait en avoir que de l'ancien Comité de salut public ; en ce cas, il était complice des tyrans qui dominaient ce Comité et dont il se disait l'ami. Il a partagé leurs crimes, il doit partager leur supplice. Non-seulement il n'avait point de pouvoirs, mais il ne pouvait en avoir, dans son propre département. Une loi sage porte expressément qu'aucun député ne sera envoyé en mission dans son département. Le Comité de salut public n'a pu, sans crime, s'écarter de cette loi ; et celui qui, au mépris d'une pareille disposition, a accepté des pouvoirs illégaux, celui qui s'en est servi pour vexer par tous les moyens possibles ses concitoyens, pour s'arroger sur eux droit de vie et de mort, est un tyran, contre lequel doit se réunir la haine de tout républicain.

Que le représentant Battellier ne vienne point dire qu'il a été trompé sur le compte de ceux qu'il a voulu sacrifier. Né et élevé parmi nous, il n'a pu ignorer que ceux dont il s'entourait, étaient des gens sans mœurs, sans principes, et justement couverts du mépris public; il n'a pu ignorer que tous ceux qu'il outrageait, n'avaient cessé de jouir de l'estime, de la considération et du respect qui accompagnent toujours, dans une commune peu nombreuse, les hommes probes et vertueux.

Qu'il avoue que sa conduite politique n'a eu d'autre impulsion que celle qu'il a reçue de la perversité de son cœur.

Que ce nouvel exemple vous rende plus sensible, citoyens représentants, le danger qu'il y a d'appeler aux places importantes, l'homme qui, né sans fortune et n'ayant jamais eu assez de conduite et de talents pour y suppléer par son industrie, est toujours prêt à tout sacrifier pour sortir de l'état de détresse où le sort l'a placé ! »

Ainsi se termine la lettre, et la réflexion de la fin mérite certes d'être remarquée. Un accusé de réception du 9 thermidor, an III, l'accompagne et dit simplement :

« Nous avons reçu, citoyens, la dénonciation que vous avez envoyée « à la Convention nationale, en date du Ier thermidor, contre nos « collègues Bô, Massieu et Battellier. Il en a été donné lecture, « aujourd'hui, à la Convention qui en a ordonné le renvoi au Comité « de législation.

« Salut et fraternité, FOURNIER. »

Cette lettre, Messieurs, dont l'importance ne saurait vous échapper, est accompagnée de diverses pièces justificatives qu'il est nécessaire de relater ici et que j'ai cru devoir ranger dans la même liasse n° 3.

C'est d'abord l'ordre d'arrestation, en date du 3 messidor, ainsi conçu :

Le représentant du peuple arrête que le citoyen Leblanc-Labbé, juge de paix du canton de Loisy, sera mis en état d'arrestation.

A Vitry, ce 3 thermidor, l'an 3me de la République française, une et indivisible et impérissable.

Signé : J.-C. Battellier,
R. du P. français.

A la suite, se trouve l'attestation suivante :

Collationné sur l'original a nous présenté par le citoyen Paradis, maréchal-des-logis de la gendarmerie nationale, à la résidence de Vitry-sur-Marne, lequel soussigné avec nous, certifie que ledit original est conforme à la présente copie et qu'il lui a été remis à l'instant.

Fait à la maison commune de Vitry-sur-Marne, le vingt-six prairial, l'an 3me de la République française.

Signé : Paradis, Charlon, Hatot, Detorcy.

2° Une déclaration d'un citoyen Brisson, contresignée par trois membres de la municipalité, attestant ce qui suit :

Ce jourd'hui, dix-huit prairial, l'an troisième de la République française, s'est présenté à l'agence municipale sur l'invitation qui lui en a été faite, le citoyen Nicolas Brisson, domicilié à Blacy, lequel a déclaré que le 3 thermidor de l'an dernier, il a été mis en état d'arrestation par mandat d'arrêt du citoyen Battellier, représentant du peuple, dans lequel n'étaient insérés aucuns motifs; que d'après le décret du dix-huit thermidor qui a ordonné de donner les motifs aux détenus, il a présenté sa pétition à l'administration du District, aux fins de les obtenir ; qu'il lui a été répondu qu'il fallait s'adresser au représentant du peuple ou au citoyen Paradis, commandant de la gendarmerie qui avait signifié le mandat; qu'en vertu de ladite réponse, il s'est adressé au citoyen Battellier qui était alors à Saint-Dizier et lui a envoyé son frère à cet effet, lequel a été on ne peut plus mal reçu par le représentant qui s'est méconnu au point de le menacer, de le frapper et ensuite de le chasser de chez lui, en lui disant qu'il les trouverait à Vitry ; que sur cette réponse, l'exposant présenta requête, tant au Comité révolutionnaire du district de Vitry, qu'à celui de la commune de Blacy ; que ces deux Comités ont répondu ne pouvoir donner communication des motifs de l'arrestation du dit Brisson, attendu qu'ils n'étaient pas à leur connaissance ; qu'il

en résulte que le plaignant s'est trouvé détenu sans savoir à qui s'adresser pour être entendu dans ses justes réclamations et faire connaître son innocence, etc., etc.

(Suivent de longs détails. L'exposant croit avoir appris qu'on l'accusait, faussement d'ailleurs, d'avoir eu des rapports avec un émigré).

Signé : Jacobé, Salleron, Barbier et Brisson.

3° Une déclaration des citoyennes Victoire Salligny, épouse du citoyen Joseph Barbier, procureur syndic du district de Vitry-sur-Marne, Louise Huet, et Françoise Salligny, épouse du citoyen Augustin Barbier, juge de paix, affirmant que :

Dans les premiers jours de thermidor de l'année dernière, avant le neuf, le citoyen Joseph Barbier étant en la maison de détention par ordre du Comité de surveillance, et sur la dénonciation faite contre lui à la Société populaire par le représentant du peuple Battellier, les déclarants allèrent ensemble chez ledit représentant pour lui demander réponse à une pétition que lui avait adressée ledit Barbier, pour demander sa mise en liberté, fondée sur ce qu'il avait ci-devant été élargi par le représentant du peuple Flieger ; que sur leur demande le R. du P. Battellier leur répondit que ce ne serait point lui qui jugerait cette pétition, qu'il fallait s'adresser à la Convention et que son mari serait fort heureux s'il en était quitte pour la déportation.

(Suivent d'autres détails qu'on trouvera dans la pièce même),

Signé : Delalain, Grenet, Hatot,
Victoire Salligny, Louise Huet.

4° Une déclaration du citoyen Joseph Desportes, limonadier, déclarant que :

Dans le cours de l'été d'avant (la déclaration est également du 20 prairial, an 3) la citoyenne veuve Mérat, cultivatrice, demeurant à Blacy, âgée d'environ 70 ans, aïant été mise en arrestation par ordre du R. Battellier, il profita du séjour de ce réprésentant en cette commune, pour lui présenter deux pétitions en faveur de la veuve Mérat. dont il est héritier présomptif du chef de sa femme; que le R. Battelier ne lui répondit à chaque fois, que par des invectives verbales contre la dite citoyenne Merat.

Suivent d'autres détails qui indiquent que le soussigné ayant pu, à quelques temps delà, remettre une troisième pétition au R. Battellier, à Saint-Dizier, ce dernier lui avait répondu :

« Tu prêches la sortie de ta tante Merat, tu te déshonores. C'est une aristocrate. Elle a fait la partie de Saint-Vincent, ci-devant seigneur de Blacy. Elle a signé un certificat pour Saint-Vincent fils.

Tu comptes sans doute sur sa succession, mais tu as tort ; elle sera guillotinée et ses biens seront à la nation, etc. »

Signé : Hatot, Grenet, Delalain, Desportes

La même pièce porte attestation d'un témoin auriculaire de la scène de Saint-Dizier, contresignée également par ce témoin et trois membres de la municipalité.

5° Une déclaration du 24 prairial an III, dans laquelle la citoyenne Marie-Louise-Charlotte Dorizy, épouse du citoyen François Domyné, administrateur des forêts du district, déclare :

« Qu'il y a environ un an, le citoyen Dorizy son frère, ex-législateur, étant en arrestation par ordre du Comité révolutionnaire, elle crut devoir profiter du moment où le R. du P. Battellier était en cette commune, pour essayer d'obtenir la liberté du détenu ; qu'à cet effet, sur les huit heures du matin, elle se rendit chez lui, lui disant que le citoyen Dorizy l'avait chargé de lui remettre une lettre et un mémoire. « Une lettre de Dorizy, dit le R. Battellier, je ne reçois point de lettre d'un monstre tel que celui-là. » La déclarante insista : « Tu veux donc me forcer à lire, dit le R., si tu insistes encore, ajouta-t-il en mettant le poing sous le nez de la déclarante, dès ce soir, je te ferai f... dedans ! »

La déclarante eut la force de lui faire encore quelques observations. Elle lui représenta qu'elle ne méritait point d'être ainsi maltraitée pour prendre la défense d'un frère malheureux. « Tu es effectivement malheureuse, lui dit-il, d'avoir pour frère un monstre tel que celui-là, qui a volé trois millions à la République. » Et de suite en se levant, il montra la porte à la déclarante, en proférant quelques paroles qu'elle n'entendit pas. Puis il ajouta : « Les gens de Vitry disent que je suis dur, mais je leur prouverai que je le suis plus encore qu'ils ne le croient. »

Signé : Ch.-L. Dorizy, Domyné, Delalain, Hatot, Charlon.

(*A suivre*) A. Barbat de Bignicourt.

LETTRES DE M. DE DINTEVILLE*

1589-1597

IV

MARNE

1588-1594

I

CHALONS-SUR-MARNE

Nous réunissons ici les dépêches suivantes qui ne sont pas datées, mais qui se rapportent toutes aux mêmes années et complètent les lettres précédentes.

Châlons, 4 mars. Au duc.

Les députés partent pour informer le duc de ce qu'ils ont fait au sujet des conférences de Reims. Les Châlonnais se gardent bien. POTIER.

Châlons, dimanche. Au duc.

Thomassin et Vignolle avec leurs compagnies ont rejoint M. de Dinteville. POTIER.

Châlons, 15 avril. Au duc.

Dans la nuit de jeudi à vendredi le gouverneur de Sainte-Menehould ayant appris qu'il y avait quelques Albanais dans le village de Florent, il sortit avec ce qu'il put ramasser dans Sainte-Menehould et il les surprit de telle façon qu'il a défait 4 compagnies qui y étaient, et a tué 50 hommes ; le reste prisonnier, tous les chefs pris ou tués, emmené 150 chevaux, les bagages, etc. Ces compagnies étaient des plus belles qu'eût le duc de Lorraine. POTIER.

Châlons, 30 juin. Au duc.

Saint-Pol a perdu beaucoup de monde devant Sy[1] et devant

* Voir page 376, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Ardennes.

Epernay où l'on dit que la Noue l'a battu en prenant son artillerie. Saint-Pol a brulé la basse cour de Sy et a fait tant de mal au château que madame a failli en mourir de peur. L'argent manque tout à fait. Saint-Pol a mis une garnison au Chêne, laquelle courait tout autour de Châlons, mais elle fut attaquée ces jours ci par les gens de M. de la Vieuville qui en tuèrent 25 ou 30 et en prirent 12. Il n'y a pas de garnison à Somme-Py[1], Venderesse et Brieulles[2], mais on y est fort pour la Ligue.

POTIER.

Châlons, 1 juillet. Au duc.

Saint-Pol allant à Reims, ses troupes se sont avancées jusqu'aux fossés de Châlons et ont pris du bétail. Thomassin voulut sortir pour le reprendre. « Il quida courir fortune, car il se fit à l'instant une grande rumeur parmi le menu peuple avec d'étranges paroles et avec instance... » POTIER.

Châlons, 25 septembre. Au duc.

Soutenir la cause de Châlons près du roi. Hans facile à prendre[3]; il en a remis le plan à Turenne. POTIER.

Châlons, 9 juillet. Au duc de Nevers.

Ne peut s'acheminer avec le président Perrot ; hier le sieur de Saint-Etienne passant près d'ici avec sa compagnie, le peuple crut que c'était pour emmener ces deux magistrats ; ceux de Vitry furieux, accourent pour les enlever. Cela les a décidés à attendre pour porter des nouvelles du duc.

POTIER.

Châlons, 19 septembre. Au duc de Nevers.

« M. de Turenne a esté jusqu'à l'Espine pensant que le roi devoit estre icy. Toute son armée y estoit qui est très belle et très bien disciplinée. Pour soulager les environs de la ville, il s'est retiré vers Hans..... MM. de la Ville m'ont dit qu'ils iroient trouver le roi sitôt qu'ils trouveront compagnie sûr. »

POTIER.

Châlons, 22 février. Au duc de Nevers.

Maine est à Reims. On y attend le duc de Lorraine avec son armée ; il a ses troupes à Sillery et autres villages à 2 lieues

1. Marne, arrondissement de Sainte-Menehould.
2. Ardennes.
3. Près Sainte-Menehould.

autour de Reims. Le comte Charles a force munition à Montcornet. Demande secours. POTIER.

Châlons, 4 octobre. Au duc de Nevers.

Saint-Pol veut faire un fort à Lépine. POTIER.

Châlons, 15 novembre. Au duc.

Il a communiqué la lettre du duc au parlement et au Conseil de Ville. Il y a eu aujourd'hui un Te Deum avec coups de canons et on répand partout des copies pour que l'ennemi apprenne l'heureux événement. Guise mercredi retourna de S.-Phal à Troyes. « Je crains fort que les Suisses partant et le roi étant dénué de forces, les ennemis fassent des efforts par deçà. » Le baron d'Anglure avec un ami à la chasse sur la route de Vitry fut pris et enlevé à Vitry. Sa femme prie le duc de le réclamer. POTIER.

Au duc de Nevers.

« Monseigneur, estimant estre de mon debvoir de vous rendre raison de mes déportemens passés et recevoir vos commandemens pour l'advenir en ce qui dépend de ma charge, je me suis acheminé icy auprès pour sçavoir quand vous aurez pour agréable que je vous aille trouver à cet effet, vous suppliant de croire que je suis, etc. » COSME, évêque de Châlons.

..... Au duc.

Puisque mon indisposition, qui me tient depuis deux mois resserré se monstrant bien plus fascheuse, ne me permet pas de vous baiser les mains et recevoir vos commandemens, et particulièrement celuy qu'il vous a plu me faire de vous nommer l'un de nos maisons, j'ay recours à la présente pour vous suplier de prendre celle de l'Evêché, laquelle outre l'honneur qu'elle recevra de vostre présence, elle aura cette commodité d'estre déchargée de divers ménages de particuliers qui l'ont indiscrètement occupée, que je crains qu'au sortir d'icelle ils ne veulent se jeter dans celle de l'abaïe qui est aussi vostre, Monseigneur. Mais elle n'est aucunement capable de vous y loger, n'y ayant que deux petites chambres mal accompagnié et qui fument ordinairement. Elle pourra l'esté vous agréer pour une journée à cause de l'air ; vous supliant d'en user et de tout ce qui m'est permis, car le service que nous vous rendons honore nostre estat et luy donne plus d'authorité en sa charge, ce qui redonde à la gloire de Dieu et conséquemment à la vostre que je lui supplie accroistre, etc. »

COSME CLAUSSE.

Châlons .... A la duchesse d'Aiguillon.

Toutes les dames de cette ville lui baisent les mains très humblement. THOMASSIN.

Châlons, samedi. Au duc de Nevers.

Les députés tardent à partir à cause du péril des routes. On dit que l'armée d'Italie va passer pour aller à Reims.

POTIER.

P. S. L'armée de 10000 hommes va à Nancy.

II

VITRY. — ANGLURE. — ESTERNAY. — SÉZANNE. — REIMS

Vitry, 7 mars 1588. Bellièvre à la Reine.

Madame, nous avons commencé à traicter avecques M. de Guise qui a estimé qu'il n'estoit pas nécessaire qu'il allast en Lorraine oultre qu'il nous a dicts que pour le long temps qu'il a esté absent de ceste province, il a mandé plusieurs auxquels il a affere, ce qui le contraint de fere icy quelque séjour. Les premières responses sont bonnes tousjours, et par l'absence de ceulx qui sont intéressés comme luy en ceste affere, elles n'ont peu estre que générales. Nous n'avons encore rien congneu qui nous face perdre l'espérance de pouvoir servir le roy, aussi ce seroit légereté à nous de promectre l'evènement d'une affère qui dépend de la volonté de diverses personnes dont nous n'avons pas encore ouy l'opinion. Monsieur d'Aumale defère beaucoup à Monsieur de Guise. Il faict aussi beaucoup de choses de sa teste. Nous ne pouvons asseurer s'il viendra ou non; il a de l'humeur des Picards et les plus fascheux de la Picardie sont avecques luy qui empechèrent qu'il ne vint trouver V. M. à Reims. J'ay fort pressé Monsieur de Guise de le faire venir, jugeant que s'il demeure en Picardie les affères y empireront, et tout ce que nous pourrions icy résouldre sera incertain. J'ay opinion que Monsieur de Guise s'efforcera en cela de donner contentement au Roy, et sur ce, etc. »

Même date. Le même à M. Brulart.

Mêmes nouvelles. Le duc de Guise mande son monde à Châlons, il ne veut pas céder pour Jametz, « encore que je luy ay remontré que M. de Bouillon estant mort, la vengeance tomberoit sur une pupille qui n'a pas faict la faute et qui est héréditairement en la protection du roy. »

Sézanne, 9 novembre 1591. Au duc.

Protestation de dévouement au roi.

Le Conseil de Ville.

Esternay, 6 mars 1593. Au duc de Nevers à Châlons.

Protestation de dévouement. Remerciement de ce qu'il a fait pour le repos de sa maison, mais Mme d'Esternay et le sieur de Longua n'observent pas les conditions convenues ; on a rendu les prisonniers, mais la dame d'Esternay garde leurs armes. Réclame l'intervention du duc pour qu'elle n'entreprenne rien sur sa terre. Revillon.

Anglure, 8 mars 1593. Au duc de Nevers.

Réclame pour M. de Ragecour, commissaire des guerres, son parent, pris à S.-Dizier par le duc de Guise, délivré, pillé, retiré en sa maison des champs où le capitaine la Plume l'a pris à rançon contre tous droits. Le pont de Saron rompu par le choc d'un bateau. Cardonne.

Esternay, 15 mars 1593.

Plainte contre la baronne de Révillon qui a fait piller sa terre. Béthune.

Anglure, 25 mai 1593. Au duc de Nevers.

Le prévient que Saint-Paul a promis 10000 écus pour prendre le château et couper la gorge à M. d'Anglure et à son frère. Réclame sa venue. Il a fait arrêter un des traîtres.

D'Anglure.

.... A M. de Plancy.

M. de la Gaillardine annonce que les ennemis ont surpris Châtillon près S.-Gond. Arriver au plus vite. On dit qu'ils n'ont pas de vivres.

.... A M. de Dinteville.

Le presse de venir reprendre la place (de Châtillon) dont la conservation aux ligueurs « donneroit beaucoup de fascherys au païs. » Thomassin.

Vitry, 26 juillet 1594. M. de Noirefontaine au duc de Nevers.

Il aurait été le saluer de la part de la noblesse de ce quartier, si M. de Frignicourt ne lui eût commandé de demeurer tant que la cavalerie serait hors de la ville. Il avait charge de l'entretenir du fait de la religion et pour l'interdiction du culte

réformé autour de Vitry, « n'y ayant rien au monde qui nous ait poussé à ayder à ce qui c'est fait icy que cela. »

Vitry, 27 juillet. M. de Janycour (?) au même.

Le serment a été prêté le vendredi 22. Tout le peuple est dans le contentement. Il demande une abolition pour tout ce qui s'est passé en sa charge pendant les troubles.

Reims, 24 mars 1597. A la duchesse de Nivernais.

« J'ay esté d'advis avant que de partir de la province de venir prendre ici possession de ceste ville à deux fins : 1° pour y embarquer notre crédit, nous y faire recongnoistre en l'otorité du roy ; 2° pour faire ung effet qui aporte témoignage que les vanités et les démonstrations de quereler qu'on a fait n'ont empêché que nous n'ayons entrepris de prendre pocession de la chose en laquelle est le fondement principal de la dispute, et à ceste mesme opinion s'est heureusement rencontré un bon moyen que MM. de ceste ville nous ont envoyé inviter d'y venir estant encore à Chaalons sur quelque débat d'entre les capucins et eux pour des prédications. Parcequ'on haste nostre partement nous avons prié de différer l'entrée, mais on n'a laissé de la recevoir avec de l'artillerie et toute sorte de démonstrations d'obéissance et bonne volonté, asseurant de ne plus reconnoitre l'autre qu'en homme privé. Nous avons certain avertissement qu'il part demain pour aller à la cour. Nous allons demain au giste à Rethel. La Vieuville.

« Depuis ceste lettre écrite, M. de Chaumont est venu trouver Monseigneur, lui baiser les mains de la part de Me de Saint-Pierre[1] et qu'elle lui seroit venu offrir ses services si sa profession ne l'empêchoit de sortir. De l'avis de M. de Thomassin et autres, Mgr l'alla voir et elle vint le recevoir jusque à la première porte de son abbaye et lui fit toutes les démonstrations d'honneur et de bonne volonté qu'elle put. Après qu'il eut prit congé d'elle et que nous estions retournés en nostre logis, elle m'envoia prier par ledit sieur de Chaumont de la voir, ce que Mgr trouva bon. J'y fus, elle me pria en pleurant d'aporter tout ce que je pourrois pour la paix et réunion de nos maisons ; qu'elle honoroit tant la mémoire de feu Mgr, qu'elle n'aimoit pas moins Mgr vostre fils que son petit neveu. J'estime que vous approuverez cette visitation, car elle ayant commencé, il me semble qu'il eut esté malséant de ne la voir,

1. Renée de Lorraine.

estant une vieille princesse dont le mépris eut été à blamer. Les messieurs de Reims nous sont venus conduire et nous ont donné assurance de leur fidélité et de ne plus reconnoitre que le roi et Mgr vostre fils. Je crois que la bonté de Dieu nous a grandement assisté et en la querelle et en ce qui s'est passé à Reims où Mgr a reçu toutes les caresses qu'un peuple sauroit faire à un prince qu'il affectionne. Il leur fit une harangue à l'abordée fort bien et une autre dans leur hotel de ville. La première étoit préméditée ; celle de l'hotel de ville, il l'a dit de lui mesme très bien et haut dont le peuple demeura content.»

De Rethel, lundi soir.

III

SAINTE-MENEHOULD

Sainte-Menehould, 31 janvier 1591. A M. Potier.

« Doit-on exécuter les propositions relatives à une trève du labourage ? Nous vous pouvons asseurer que ceste ville et le païs aux environs est infiniment travaillé et il n'y a pas apparence qu'il puisse longuement subsister si le roy ny pourvoit, car tous les forts qui tenoient pour nous sont tenuz par les ennemys. De nouveau le sieur de Serigny et de Ville[1] ont mis des garnisons en leurs maisons qui sont proches de nous de 2 lieues. Nos garnisons nous accablent encore. Les honnêtes gens serviteurs du roy n'ont plus de retraite que les bois.

Le Conseil de Ville.

Sainte-Menehould, 17 septembre 1591. M. de Godet[2] au duc de Nevers.

Godet prévient le duc que Mayenne passa la nuit de la veille à Possesse et à Contault pour gagner Bar. Turenne courut après lui avec 3 ou 4000 chevaux, mais trop tard. Envoie une petite garnison à Contault avec M. de Corna (?) en attendant les ordres du duc si on doit démolir le château. Il a fait aussi occuper l'abbaye de Beaulieu, abandonnée des ennemis, et demande la démolition de la maison qui n'est pas facile à garder comme on l'a vu lors de l'attaque de M. d'Haussonville, et

1. Ville-sur-Tourbe, village à 3 lieues 1/2 de Sainte-Menehould, avec un château considérable. Il appartenait alors à M. de Brichanteau.

2 Germain Godet, lieutenant général au bailliage, ardent partisan du roi auquel par son courage il conserva Sainte-Menehould : gentilhomme ordinaire de la chambre, il fut nommé gouverneur de cette place et dut s'en démettre après la mort de Henri IV. Mort au mois de septembre 1615.

cause beaucoup de mal au pays. L'armée de Turenne est aujourd'hui à Herpont[1] pour marcher vers Châlons, ne sachant s'il doit s'arrêter pour prendre Hans[2]. La ville n'a eu aucun ennui de la présence de ses troupes qui n'ont pas approché plus qu'au village du Chemin[3].

Ste-Menehould, 14 septembre 1591. M. de Godet au duc de Nevers.

Prière d'aviser à cause de l'armée d'Allemagne qui s'avance et de l'état de ce pays qui est « merveilleusement affligé. »

Ste-Menehould, 13 octobre 1591. Le même au même.

Il prévient le duc que les échevins Bonneau et Mongin vont trouver le roi pour obtenir quelques secours pour leurs fortifications. Il n'a pas pu faire démolir les défenses de Berzieux et de Virginy, le sieur de Beauvais Nangis[4] ayant rapporté la permission du roi de les conserver. Le travail cependant était commencé à Berzieux. Le 11 il envoya quelques soldats de la garnison aux champs et le 12 ils chargèrent les gardes de M. de Chaligny à Rapsecourt, ramenant 4 prisonniers et le trompette, dont on apprit queles princes lorrains étaient toujours à Verdun.

Châlons, 21 octobre 1591. M. de Thomassin au duc de Nevers.

Ayant reçu du roi le gouvernement de Sainte-Menehould et apprenant que le lieutenant général Godet est parti pour aller trouver S. M. Il réclame son appui[5].

Ste-Menehould, 31 octobre 1591. M. Godet au duc de Nevers.

Mayenne après un séjour à Saint-Juvin[6] marche par Rethel sur Reims. « Le duc de Lorrayne vint avant hier en personne diner à Clermont et envoya quelques troupes contre Ste-Menehould, lesquelles ne profitèrent parcequ'ayant fait sortir 30 ou 40 chevaux à la faveur de 100 harquebusiers à pied, il y eût quelques légères escarmouches là où l'un d'eux seulement fut blessé sans qu'ils aient osé enfoncer les nostres. » Il rentra

1. Canton de Dommartin.

2. Canton de Sainte-Menehould. Le château appartenait à M. du Val de Mondreville, ligueur.

3. Canton de Dommartin.

4. Seigneur de Ville-sur-Tourbe, Berzieux, Virginy, par la mère, Anne d'Aguerre.

5. Au sujet du gouvernement de cette ville qu'il voulait avoir.

6. Près de Grandpré (Ardennes).

le même jour à Verdun qu'il a dû quitter hier. Il a 800 à 1000 chevaux et 1200 fantassins logés à Prez, terre de Beaulieu, Frédau, Parroy, pas de canon, mais Mayenne a quelques petites pièces.

Ste-Menehould, 21 janvier 1592. Au duc de Nevers.

Réclame absolument de l'argent pour les Suisses à Stenay, Epernay et Ste-Menehould. — Il a écrit plus de six lettres à M. de Vohardy et de Dinteville sans avoir de réponse. M. de Luxembourg a prêté ici 300 écus pour conserver la garnison. Le duc de Bouillon n'a empêché la mutinerie qu'en donnant autant à chaque capitaine. Cela fait le plus facheux effet, surtout en présence du colonel Hayt, « homme de très grand crédit parmy eux, qu'a gouverné son canton 22 ans. »

Louis Birago.

Ste-Menehould, 26 février 1592. Au duc de Nevers.

Il envoie au duc des lettres de MM. du Maine et de Vaudemont à MM. de Lorraine prises sur un moine augustin. M. de Lorraine annonce qu'en mars il aura 3000 lansquenets. — Il apprend que 5 à 600 hommes ont quitté Bar pour aller attaquer le baron de S.-Amand dans le chateau de Choraz (?)

Godet [1].

Les ennemys s'amassent de tous costés sentant la province vuide. 400 chevaux à Condé [2], près Louppy [3], 10 compagnies à Varennes, 7 à 8 à Clermont [4],

Châlons, 15 avril 1592. Au duc.

Dans la nuit de jeudi à vendredi le gouverneur de Sainte-Menehould ayant appris qu'il y avait quelques albanais dans le village de Florent, il sortit avec ce qu'il put ramasser dans la ville et il les surprit de telle façon qu'il a défait 4 compagnies qui y étoient, et a tué 50, le reste prisonnier, tous les chefs pris ou tués, emmené 150 chevaux, bagages, etc. Ces compagnies étaient les plus belles qu'eût le duc de Lorrayne.

Potier.

1. M. Godet de Renneville joua dans ces contrées le même rôle que Roussat à Langres et montra le plus zélé dévouement au roi, même au péril de sa vie.

2. Il y a trois Condé dans les Ardennes. Le plus près de Sainte-Menehould est Condé-les-Autry, à 2 lieues 1/2 de Ville.

3. Louppy (Marne), près de Vaubecourt.

4. Clermont en Argonne (Meuse).

Camp de S. Remy, 8 septembre. Au duc de Nevers.

Je tourne la teste vers Hans[1] espérant qu'à toute heure je recevray les commandemens de S. M. Turenne.

Camp d'Herpont[2], 17 septembre. Au duc.

Le duc du Maine allant rejoindre les troupes allemandes logées la veille à Possesse[3] à 5 lieues d'ici. « J'allois en avant avec deux régiments d'infanterie et 3500 chevaux, mais au matin l'ay trouvé filé sur Bar-le-Duc. Je vais aujourd'hui à Lépine par l'ordre du roi. Turenne.

Ste-Menehould, 26 septembre 1592. Au duc de Nevers.

Hans a été pris aujourd'hui par M. de Renneville. Il faut démolir la place pour la sécurité de la ville et donner à Sainte-Menehould les pièces en provenant, savoir une couleuvrine, 3 pièces de fer, des armes et des munitions.

Le Conseil de Ville.

Ste-Menehould, 2 mars 1593. Au duc de Nevers.

Prière en transmettant une lettre conforme du Conseil de Ville de vouloir bien empêcher M. de Vaubecourt de venir y tenir garnison. Godet[4].

Réponse du duc.

« Je ne puis, Messieurs, vous céler avoir trouvé très mauvais le refus que vous avez fait de recevoir M. de Vaubecourt, puisqu'il estoit accompagné d'une mienne lettre au sieur de Renneville, car encore qu'il fut coupable de quelque chose malséante, l'on ne devoit lui refuser l'entrée puisque l'on connaissoit que c'estoit ma volonté. Aussi que s'il a fait quelque acte méchant, il seroit plus aisé de le saisir dans la ville que non pas dans la campagne. » Ordre de le recevoir avec ses gens.

(*A suivre*).

1. Hans, bourg à 2 lieues 1/2 de Ste-Menehould, à M. de Val de Mondreville, chef des ligueurs dans ce pays. Il y avait un château fort avec garnison lorraine.

2. Village entre Auve et Sainte-Menehould, à 3 lieues de cette ville.

3. Près de Sainte-Menehould en tirant vers la Meuse.

4. Dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale on a toujours lu par erreur *Bodet* au lieu de Godet.

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons avec un profond regret la mort subite d'un de nos compatriotes les plus considérables, M. le général Chanzy. Il a été trouvé mort dans son lit le 4 janvier, à Châlons. Peu d'hommes avaient su se concilier à un degré plus complet l'estime de tous ; il s'honorait en demeurant dans ces temps troublés fidèlement attaché aux idées religieuses sans lesquelles il ne croyait pas à l'existence d'une solide armée. La douleur de sa famille est immense et chacun le comprendra quand on a vu la place qu'elle tenait dans la vie du général. Il laisse quatre enfants dont un fils qui lui était attaché comme officier d'ordonnance.

Ses obsèques ont eu lieu à Châlons, à la cathédrale, le 7 janvier, en présence d'un nombre considérable de troupes et avec une pompe extraordinaire, mais bien justifiée, aux frais de l'Etat. Le ministre de la guerre y assistait avec Mgr le duc d'Aumale et une centaine d'officiers-généraux, toute l'ambassade de Russie et des délégations de tous les grands corps de l'armée. Mgr l'archevêque de Reims officiait. Le corps a été transporté à Buzancy, dans le caveau de famille.

Fils d'un ancien officier de cuirassiers du premier Empire, le général Chanzy est né le 18 mars 1823 à Nouart (Ardennes). Il fit d'abord ses études au collège de Metz et commença par servir comme apprenti marin à bord du vaisseau le *Neptune* (1839 et 1840). En 1841, nous le retrouvons canonnier au 5e régiment d'artillerie, à Metz, et la même année il est reçu à l'Ecole de Saint-Cyr. En 1843, il en sort avec le numéro 28 et il est nommé sous-lieutenant aux zouaves, commandés alors par Cavaignac. Il passe lieutenant au 43e de ligne en 1848 ; capitaine à la légion étrangère en 1851 ; chef de bataillon au 23e de ligne en 1856.

En 1859, il fait la campagne d'Italie comme chef de bataillon au 23e de ligne, et il est nommé lieutenant-colonel du 71e de ligne en 1860.

En 1864, il est nommé colonel du 48e de ligne. En 1869, élevé au grade de général de brigade, il commande les subdivisions de Sidi-bel-Abbès et de Tlemcen. Malgré toutes ses démarches, il ne peut obtenir un commandement à l'armée du Rhin, le ministre jugeant ses services nécessaires à l'importante subdivision de Tlemcen. C'est de là qu'il est appelé, avec le grade de général de division, à prendre part à la défense de la France envahie.

Le 2 novembre, il était appelé au commandement du 16e corps de l'armée de la Loire. C'est lui qui, sous les ordres du commandant en

chef d'Aurelle de Paladines, gagna la bataille de Coulmiers, le 9 novembre 1870. Le 1er décembre, il est vainqueur à Villepion. Le lendemain, il dispute avec acharnement le succès à Loigny ; mais il est forcé de reculer, écrasé par le nombre.

Sa valeur sans égale avait appelé l'attention sur lui ; le 5 décembre, il est nommé commandant en chef de la 2e armée de la Loire. Orléans venait d'être évacué. Il prenait le commandement d'une armée en pleine retraite. La situation était délicate et difficile. Chanzy ne se décourage point ; poursuivi par les Allemands qui menacent de s'emparer de ses approvisionnements et de ses canons, il arrête son armée, la reforme en deux jours et fait face aux Prussiens. Le 7, il livre une série de combats où il a partout l'avantage ; le 8, il est encore vainqueur à Villorceau : le lendemain à Cernay, à la Villette, à Tavers, et le 10, à Villejouan. Ces quatre journées font le plus grand honneur au général Chanzy ; elles ont fait connaître son habileté, son héroïsme et ont prouvé qu'il était un de nos plus grands hommes de guerre. Sa savante retraite sur le Mans a ajouté un nouvel éclat à sa réputation de tacticien. Le général Chanzy a publié sous ce titre : *la Deuxième Armée de la Loire*, un récit très remarquable de sa campagne. Le 8 février 1871, le département des Ardennes le nomma député à l'Assemblée nationale. Il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale. Nommé gouverneur de l'Algérie, il y resta jusqu'en 1879. A la suite de la démission du maréchal, il fut remplacé à Alger et envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Démissionnaire à l'avènement du cabinet Gambetta, il fut nommé au 6e corps d'armée.

*
* *

La famille à laquelle appartenait M. le baron Corvisart, ancien médecin de l'empereur Napoléon III et neveu de l'illustre médecin de Napoléon Ier, qui vient de mourir à Paris, est champenoise. Sans nous prononcer, on le comprendra, sur une tradition qui la ferait descendre de Philippe Corvisart, centurion préposé à la garde du concile d'Attigny, en 870, nous constatons qu'elle possédait en Champagne diverses seigneuries, et en 1780 nous trouvons parmi les censitaires de la duché-paierie de Louvois, MM. de Corvisart de Fontaines, de Mutigny et de Fleury. Jacques Corvisart était juge de la seigneurie de Charbogne près d'Attigny et son fils aîné était procureur au parlement de Paris sous Louis XV. Il fut le père de Jean-Nicolas Corvisart, professeur de médecine au Collège de France en 1795, né à Dricourt (arrondissement de Vouziers), le 17 mai 1750, qui devint premier médecin de l'empereur et mourut le 21 septembre 1821, ayant reçu le titre de baron.

Son neveu Lucien était né à Tonnelong (Meuse) en 1823. Petit-fils de Charles Corvisart, secrétaire du roi et frère du procureur sus-mentionné : un décret de l'année 1867 lui avait conféré le titre du fils du premier médecin de Napoléon Ier, Scipion Corvisart, page de l'empereur, puis colonel de cavalerie, décédé sans postérité.

BIBLIOGRAPHIE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE PENDANT LA RÉVOLUTION 1789-1800, par M. l'abbé Puiseux. — In-8° de 111 pages, 1 fr. 25 c. chez Mme Lefèvre, libraire, rue de Marne, et chez M. Denis, libraire, rue Sainte-Croix.

Nous sommes bien en retard avec nos lecteurs pour le compte-rendu de ce second travail de M. l'abbé Puiseux. Ici même, l'an dernier, ils ont trouvé l'examen du premier, sur l'*Instruction primaire dans l'ancien diocèse de Châlons-sur-Marne*. Au cours de ce premier travail, fort applaudi par la presse savante, l'auteur mettait sous nos yeux le nombre des petites écoles ouvertes dans notre pays avant la Révolution, par les soins de l'Eglise, et les résultats de l'enseignement qu'y recevaient les enfants sous son contrôle bienfaisant. Il l'a fait d'une façon victorieuse, appuyé sur une masse imposante de documents, laborieusement cherchés, classés avec intelligence, cités avec la plus scrupuleuse honnêteté.

L'Eglise avait ouvert, jusque dans nos moindres villages, des écoles avec des maîtres et des maîtresses éprouvés et pris de partout, je veux dire qu'ils étaient aussi bien laïques que religieux, nos évêques se gardant bien de frapper d'incapacité le costume. Séculiers et religieux, les uns et les autres donnaient dans ces écoles l'enseignement primaire avec des méthodes approuvées par l'Eglise.

Tout restreint qu'il fût alors, l'enseignement portait ses fruits : les registres paroissiaux, les minutes des actes notariés, toutes les pièces portant seing, en nous conservant la signature des hommes des villes ou des champs des dix-septième et dix-huitième siècles, nous attestent que l'écriture n'était pas moins répandue alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Non pas que nous voulions en inférer que tout était au mieux dans le régime scolaire d'avant 1789. Mais l'école existait, elle existait presque partout, donnant le résultat qu'exigeaient les temps. Avec eux, les méthodes devaient se perfectionner, les programmes se compléter, le cercle des connaissances à donner aux enfants se serait élargi naturellement, pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société. Est-ce que l'Eglise par hasard y répugnait ? Où verra-t-on qu'elle ait voulu immobiliser ses méthodes et condamné ses programmes à un *statu quo* ridicule ?

Tel était l'enseignement primaire avant la Révolution, dans l'ancien diocèse de Châlons ; M. Puiseux nous le rappelle en tête de son nouveau travail.

Or, qu'a fait la Révolution ? Elle a arrêté l'impulsion donnée à l'en-

seignement primaire ; elle a fait pire, par le fait elle a supprimé cet enseignement. Du passé, rien ne valait plus pour elle, ni les programmes, ni les méthodes, ni les maîtres. Rien n'a trouvé grâce à ses yeux ; elle a dépensé l'argent de la France à bouleverser l'école, et comme si elle avait bien mérité du pays dans ses stériles essais, voilà qu'elle vient d'élever une statue à l'homme qu'elle a employé à cette triste besogne : par un de ces mensonges qui lui sont familiers, elle a fait de Lakanal « le véritable père de l'instruction publique en France, » selon le mot absolument faux de M. le maire de Foix, au jour mille fois glorieux pour le département de l'Ariège, où fut inaugurée la statue de ce prêtre (Lakanal l'était), dont la mémoire restera éternellement flétrie par ce double souvenir : Il fut apostat ! Il fut régicide !

L'œuvre de la Révolution est clairement exposée dans le livre de M. Puiseux. Dans les trois parties qui partagent son travail : 1° *la Désorganisalion*, 2° *Vaines tentatives de réorganisation*, 3° *les Résultats*, tout se trouve compris ; aucun détail intéressant le sujet n'a été oublié. L'auteur nous fait suivre le déclin de l'enseignement et sa ruine totale avec un intérêt toujours croissant. C'est saisissant à l'égal d'un roman. Hélas ! c'est de l'histoire, et de l'histoire des mieux établies, et c'est une histoire qui se recommence devant nous !

La confiscation des biens du clergé, 2 novembre 1789, amène fatalement la suppression des moyens d'existence des maîtres et maîtresses d'école, qu'entretenait le clergé. Et comme si cet état de choses ne compromettait point suffisamment l'instruction populaire, le serment schismatique à la Constitution civile du clergé est imposé à tout instituteur ou institutrice, comme condition expresse de la continuation de ses fonctions. A Reims, les Frères des écoles chrétiennes, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame dans leurs quatre établissements de Châlons, de Reims, de Vitry, de Sainte-Menehould, sans compter un grand nombre d'autres religieuses et de maîtresses laïques refusent de prêter ce serment coupable et quittent l'enseignement. Enfin arrive (juste châtiment de compromis coupables !), arrive la suppression de toutes les congrégations religieuses sans en excepter les maisons des religieuses assermentées : c'est la dernière étape dans la ruine de l'enseignement primaire ; presque partout, en effet, viennent à manquer les maîtres.

En vain le décret du 30 mai 1793 et celui du 29 frimaire an II cherchent-ils à réorganiser l'enseignement primaire par les avantages offerts aux instituteurs de l'enfance. Peu y répondent. La confiance des parents n'est pas plus grande pour les instituteurs quand on en trouve, puisque l'art. 6 du décret du 29 frimaire établit « l'obligation de fréquenter l'école pour les enfants de 8 à 11 ans, sous peine (pour la première fois) d'une amende égale au quart de leurs contributions. » Pourtant la Convention, dans ce factum, promettait aux parents une éducation vraiment républicaine, déclarant que les livres à mettre en-

tre les mains des enfants « pour former des citoyens, seraient les Droits de l'homme, « la Constitution, le Tableau des actions héroïques et vertueuses. » Ne croirait-on pas entendre M. Paul Bert ou M. Jules Ferry célébrant les bienfaits de l'*instruction civique et morale* ? Il faut lire la paraphrase des administrateurs du district de la Marne accompagnant l'envoi du susdit décret aux communes du département, pour voir à quel abaissement était tombé l'enseignement public ! Les populations cependant restent insensibles ; les intimidations ne les ébranlent pas plus que les promesses.

Quinze mois après le premier décret sur la matière, celui du 30 mai, huit mois par conséquent après le décret du 29 frimaire, 56 villages sur 108, plus de la moitié des villages dans le district de Châlons, n'ont point d'école, et les enfants ne reçoivent aucune instruction primaire !

Il faut pourtant remédier à un tel état de choses ! On croit y pourvoir en l'an III, avec le décret du 27 brumaire, par lequel il est ordonné « que les écoles seront distribuées sur le territoire de la Répu- « blique en raison de la population, et qu'en conséquence il sera « établi une école primaire par mille habitants. » Le remède n'était rien moins que topique. Ce décret, œuvre de Lakanal, et qu'on a appelé le testament scolaire de la Convention, ne faisait qu'aggraver la situation. Il en résulta en effet que « le district de Châlons (pour ne « parler que de lui), avec ses 106 communes rurales, dut se con- « tenter de 24 instituteurs. La ville de Châlons, pour 9,944 habitants « (population d'alors), en eut 5. Trois institutrices seulement se « présentèrent. 29 instituteurs remplaçaient donc, dans le district, « 119 maîtres d'école (Châlons en avait 13 en 1789), et 3 institutrices « y tenaient la place de 40 religieuses qu'on y comptait avant la Ré- « volution. »

Ce ne sont pas seulement les instituteurs qui manquent aux écoles et les élèves aux instituteurs ; les livres eux-mêmes font défaut aux écoliers. Disette de tout. On n'a plus les livres anciens : ils sont réprouvés par leur fanatisme ! Et on n'a pas encore les livres nouveaux !

La Révolution s'ingénie à trouver le moyen d'améliorer la situation. Les décrets se multiplient, mais ils ne remédient à rien.

Voici la loi du 3 brumaire an IV, qui charge les administrateurs du département d'établir les écoles primaires et d'en déterminer les arrondissements, et qui place les écoles sous la surveillance immédiate des administrations municipales. Encore un mirage ! Deux ans après, l'administration départementale constate, dans son *Compte Moral* des ans IV et V, « que le département ne possède que 72 *instituteurs* « et qu'il n'en est pas un seul qui soit un modèle dans son état, que « les écoles ne sont pas fréquentées, etc. »

De derniers efforts sont tentés ! La Révolution n'aura-t-elle pas

raison de tant de mauvais vouloir? Le monopole de l'instruction primaire par l'Etat est créé par le décret du 17 pluviôse de l'an VI ; les institutions libres, qu'avaient rouvertes les anciens maîtres, sont fermées ; et cependant les écoles primaires restent désertes ! Rien n'y fait pour attirer les enfants, ni la gymnastique (déjà en honneur), ni les exercices militaires auxquels on les forme, ni les fêtes nationales où, enregimentés, comme les bataillons scolaires d'aujourd'hui, ils doivent figurer *pour l'orgueil des familles.*

Aussi le trop fameux abbé Grégoire, dont le témoignage ne saurait être suspect en cette question, peut résumer en ces lignes la situation faite au régime scolaire par dix années de Révolution :

« Il y a neuf ou dix ans que dans les départements des Vosges et « de la Meurthe, chaque commune avait un maître et souvent aussi « une maîtresse d'école.... (Nous savons qu'il en a été de même « dans notre département de la Marne). Tout cela n'est plus ; la per- « sécution a tout détruit. L'ignorance menace d'envahir les campa- « gnes, les villes même, avec tous les fléaux qui en sont la suite. « On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des « écoles primaires, et *les écoles primaires sont encore à naître.* »

Chaptal, pour être plus bref, n'est pas moins explicite : « La génération qui vient de toucher à la vingtième année, est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance ; la masse de la nation croît sans instruction ! »

Grégoire et Chaptal, s'ils eussent vécu jusqu'à nous, auraient-ils jamais songé à cette lugubre plaisanterie d'élever une statue au régicide Lakanal « comme au véritable père de l'instruction publique en France ? »

Nous avons terminé notre travail, écrit M. Puiseux aux dernières pages de son livre ; résumons et concluons :

« Les anciennes écoles détruites par la confiscation et la persécution « religieuse ; — de vains essais de réorganisation aboutissant à créer « tantôt 1 école pour 5 villages, tantôt 72 écoles pour 670 communes, « c'est-à-dire 1 école pour 9 villages environs ; — les écoles chré- « tiennes qui auraient pu combler ce vide immense, persécutées et « souvent fermées à mesure qu'elles se rouvraient ; — la plus effroya- « ble confusion dans le personnel, dans l'enseignement, dans les « livres ; — l'école déserte, et comme résultat final, la décadence des « mœurs et l'ignorance universelle : tel est le bilan de la Révolution « en matière d'instruction primaire. »

Comment guérir tant de plaies ? Quand la sérénité revint à notre pauvre pays, chacun se le demandait. C'est à l'Eglise même, qui avait ouvert une première fois les écoles, que les pouvoirs publics demandèrent de vouloir bien recommencer son œuvre. Un préfet de la Marne, dont la mémoire est restée populaire parmi nous, M. Bourgeois de Jessaint, fit appel aux anciens maîtres et aux anciennes maîtresses

pour cette œuvre de régénération. Le Conseil général appuyait ses désirs. L'appel fut entendu. A sa voix accoururent, les premières, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, puis les Dames régentes, les Frères des écoles chrétiennes, etc. Chacun reprit sa tâche avec une ardeur nouvelle. Les quelques pages consacrées par M. Puiseux à la restauration de l'instruction primaire dans le département ne sont pas les moins intéressantes d'un livre tout plein d'intérêt et palpitant d'actualité. *(Journal de la Marne).*

***

HISTOIRE DE S. E. MGR. LE CARDINAL GOUSSET, ARCHEVÊQUE DE REIMS, par Mgr Fèvre, protonotaire apostolique, 1 vol. in-8, Paris, Lecoffre.

Nous ne devons point passer sous silence un travail dû à l'un de nos collaborateurs et concernant un illustre prélat qui était devenu véritablement Champenois. C'est peut-être écrire trop vite l'histoire de la vie du savant cardinal, mais enfin l'œuvre est intéressante pour nous. Comme le dit Mgr Fèvre, l'histoire du cardinal Gousset est en quelque sorte l'histoire de l'Eglise en France depuis 1830, ou au moins l'histoire du réveil catholique et « de la rénovation romaine qui se produit avec des fortunes diverses depuis cette époque. » L'auteur, en effet, n'a pas tant voulu écrire la biographie proprement dite du vénérable archevêque de Reims, qu'exposer les rapports qui rattachent sa vie à l'histoire. « Nous voulons, ajoute-t-il, le présenter tel que le devra voir la postérité dans les lignes saillantes, dans l'éclat réel de son influence et la gloire incontestée d'une victorieuse réaction. »

Nous croyons au contraire qu'il eût été préférable que Mgr Fèvre, eût eu plus spécialement pour objectif la vie proprement dite du cardinal, en laissant l'étude historique approfondie à des temps plus éloignés où le jugement se fait nécessairement plus calme et plus froid. Nous savons que son travail a excité dans le Rémois une certaine émotion assez grave.

L'ouvrage est divisé en douze chapitres : les trois premiers nous font assister aux débuts de l'abbé Gousset ; le quatrième traite de son épiscopat à Périgueux ; les quatre suivants analysent ses ouvrages théologiques, en nous montrant les efforts du prélat pour le rétablissement de la liturgie romaine. Les trois derniers s'occupent du synode tenu à Reims et affectent un caractère plus biographique, en insistant sur le détail de certaines luttes administratives, trop connues pour que nous ayons à y insister.

L'ouvrage, à cette réserve près, considérable malheureusement, est intéressant et sera lu avec plaisir, car tout ce qui se rattache au cardinal Gousset est encore vivant dans son diocèse et sa mémoire y est toujours entourée de respect et de vénération. H.

***

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES, réimprimée sur la seconde édition, avec préface et note de M. Jules Bonnet, 1 vol. in-18, Paris, Grassart, 1883.

Nous avons vu réimprimer avec un vif plaisir ce curieux petit livre dont il n'existe de l'édition primitive qu'un seul et unique exemplaire, récemment donné par M. le pasteur Gagnebin, d'Amsterdam, à la bibliothèque de la société d'histoire du protestantisme à Paris.

Louis de Marolles appartenait à une famille noble de Champagne, il était conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage de Sainte-Menehould. A la révocation de l'édit de Nantes les réformés de cette ville émigrèrent, mais les auteurs protestants exagèrent singulièrement leur nombre en l'évaluant au tiers de la population, soit dit en passant. — Marolles imita cet exemple, mais fut arrêté à deux lieues de la frontière du Rhin, le 2 décembre 1685, et conduit à Strasbourg, où le gouverneur M. de Chamilly, touché de sa position, essaya de le déterminer à une abjuration. Marolles parut un moment ébranlé par le désespoir de ses parents, mais il résista cependant. Il fut alors transféré à Châlons et condamné par le présidial, le 9 mars, aux galères perpétuelles avec confiscation de ses biens. Le 14 mars il était écroué à la Conciergerie, et de nouveaux efforts furent faits pour le convertir. Bossuet s'intéressa à lui et on lui offrit, en consentant à se laisser instruire, à lui donner un délai d'un an et même plus. Marolles refusa en déclarant préférable le martyre à toute capitulation de conscience. Au bout de deux mois il fut transféré à la Tournelle et mis aux fers dans un affreux cachot, lui 54e. Le 20 juillet la chaîne partit pour Marseille : Marolles y tomba malade en arrivant, mais il se remit assez promptement ; sa vie s'écoula dès lors entre une galère et le cachot de la citadelle de Marseille. Il y mourut après les plus cruelles souffrances physiques et morales, le 17 juin 1692 [1].

M. Bonnet à bien fait de rééditer cette pièce intéressante, mais il eût dû multiplier les notes : surtout dans la préface, plus d'une page aurait été avantageusement remplacée par des détails de la famille du « bienheureux martyr ».

Cette famille était originaire du Perthois et avait embrassé de bonne heure la réforme ; elle forma deux rameaux fixés à Sainte-Menehould et à Vitry-le-François. Louis de Marolles eut un neveu, Barthélemi, étudiant en théologie à 19 ans et arrêté également en 1685; il demeura trois ans en prison à Châlons et fut expulsé, il se retira à Utrecht. A la branche de Vitry appartenaient Henri de Marolles, contrôleur des aides à Troyes (1606-1641), marié à une cousine de son nom ; Claude

1. Sa femme, Marie Gommeret, de Sedan, abjura par amour maternel, dit-on, en 1686, elle gagna la Haye et se rétracta solennellement. Elle entra avec ses deux filles dans une communauté de dames à Harlem. Ses deux fils prirent service dans l'armée hollandaise et se distinguèrent à Nerwinde.

de Marolles qualifié ancien de l'église de Vitry au synode de Clermont en Beauvoisis en 1667; Thierry de Marolles, avocat, arrêté au mois de juillet 1686, à Clémery-sur-Seille et incarcéré à Châlons avec sa femme Marguerite Varnier, ses deux fils, ses trois filles et sa servante ; on ne put prouver qu'il ait songé à émigrer et on se contenta de répartir sa femme et ses enfants dans diverses maisons catholiques de la ville. Puis n'obtenant rien d'eux, on les bannit de France. Thierry se retira à Amsterdam. Il est bien fâcheux que M. Bonnet n'ait pas recherché à Vitry et à Sainte Menehould pour reconstituer cette généalogie : les actes de l'état-civil et les études de notaires lui auraient fourni tous les documents désirables. Cette lacune nuit gravement à l'intérêt de cette réimpression. B.

***

M. Vatel publie en ce moment un travail excessivement détaillé sur Mme du Barry, ce qu'il peut faire, d'une façon particulièrement intéressante, ayant reçu en don testamentaire les papiers de la comtesse que possédait sa cousine, Mlle de la Neuville, morte dans ces dernières années à Versailles. Nous ne voulons pas entrer dans l'examen du livre qui réhabilite relativement Jeanne Bécu en ce que l'auteur prouve que si pendant sa jeunesse elle eut une vie peu édifiante, elle ne toucha jamais cependant au degré d'inconduite publique qu'on lui a prêté. Nous voulons seulement reproduire l'acte de naissance de celle qui fut successivement Jeanne Bécu, Jeanne Beauvarnier, Jeanne de Vaubernie et enfin la comtesse du Barry.

Cet acte se trouve aux archives municipales de Vaucouleurs ; il est ainsi conçu :

« Jeanne, fille naturelle d'Anne Bécu dite Quantigny, est née le dix-neuvième aoust mil sept cent quarante trois, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Joseph Demange et pour marraine Jeanne Birabin qui ont signé avec nous vicaire. »

On a beaucoup écrit au sujet du père de l'enfant ; on a accusé un moine franciscain du couvent de Vaucouleurs qui, en effet, paraît souvent dans la vie de Mme du Barry, très favorisé par elle, Jean-Jacques Gomard, dit le père Ange, d'où serait venu le surnom de Lange appliqué, comme on sait, à Jeanne. Mais M. Vatel fait aussi observer que Vaucouleurs était le passage de nombreuses troupes et qui pourrait aussi expliquer la faute d'Anne Bécu.

Fabien Bécu était rôtisseur à Paris en 1600, très beau, très vigoureux et il aurait plu à une dame de Cantigny qui l'aurait épousé : une fille en naquit, mais la noble dame mourut peu après, laissant ses affaires si peu prospères que Fabien dut redevenir cuisinier. Il entra au service de la belle comtesse de Ludres et l'aurait suivie dans son exil à Vaucouleurs. Là il entra comme officier chez M. de Rorté dans un château près de Domremy et y épousa Jeanne Husson dont il eut sept enfants : un fils valet de chambre du duc Léopold et du roi Sta-

nislas ; une fille au service de Mme Bignon, femme du prévôt des marchands en 1740 ; Anne, mère de Mme du Barry, etc., qui donna quatre ans après naissance à un second enfant naturel : elle quitta alors Vaucouleurs pour venir à Paris.

* * *

Le second volume des *Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale*, vient de paraître par les soins de la Société académique de l'Aube, à la librairie Léopold Lacroix. Il comprend l'obituaire de l'église de Troyes, avec introduction, notes et tables par le savant abbé Lalore.

* * *

M. Emile Chevalet, membre de l'Académie de Reims, vient de publier un intéressant volume sur la *Question sociale*. Quoiqu'un pareil sujet ne soit pas de notre compétence, nous croyons devoir signaler ce travail, dont cependant plus d'une page est discutable, mais qui par son ensemble mérite attention et éloges. L'auteur n'admet pas qu'il y ait de question sociale, si l'on entend par là l'intervention de la politique dans la solution des problèmes sociaux et économiques. M. Chevalet ne veut pas que le pouvoir règle les choses, ne lui demandant qu'une liberté absolue et vraie. L'auteur croit trouver le remède à bien des maux, sinon à tous, en ce qui concerne les travailleurs, dans l'extension des banques coopératives, industrielles et agricoles, etc.

* * *

Notre collaborateur, le comte de Barthélemy, vient de faire paraître en brochure son intéressant article publié dans la *Revue* sur Châlons au XVIIIe siècle.

CHRONIQUE

Les Beaux-Arts a Reims. — Après M. Guéry nous citerons M. Charles Jourdain de Muizon, appartenant à une ancienne famille noble de Reims, et fils d'un lieutenant-colonel du Génie. M. de Muizon entra d'abord à Saint-Cyr et se fit connaître pendant sa courte carrière militaire par de charmants croquis au crayon qui forment d'intéressants albums. Rentré à cause de son mariage dans la vie civile, il se mit de lui-même à peindre en se consacrant au paysage ; travaillant avec les conseils de Japy, il se proposa Corot comme modèle. Son talent ensuite a fait, chaque année, de notables progrès. L'an dernier on a vu avec plaisir à l'exposition de Reims des *Bouleaux au printemps* et une *Vue des environs de Thuisy*. Cette année il a exposé à Paris *Une ferme des environs de Fère-en-Tardenois*. Depuis il est allé en Normandie avec M. Japy et en a rapporté de jolies toiles. Tout dernièrement il a terminé une *Vue de la cathédrale de Reims*, prise du faubourg de Vesle, le *Lavoir de Fléchambault* et les *Promenades de Reims* pendant l'abattage des vieux ormes.

* * *

M. Duquénelle, de l'Académie de Reims, a présenté à la séance du 22 décembre de cette compagnie, le résultat fort intéressant des fouilles exécutées à Luternay près de Bouvencourt (Marne). Il s'agit d'une tombe de l'époque franque qui a fourni quelques curieux objets révélant une sépulture de femme, notamment des boucles d'oreilles très remarquables ; plusieurs de ces objets sont en or et vont figurer au musée de Reims. M. Duquénelle a présenté en même temps plusieurs colliers et bracelets en jais provenant de fouilles de la colline Sainte-Geneviève, près la route de Paris, à Reims.

* * *

Notre compatriote, M. le commandant Faty a communiqué à la Société académique du Finistère une lettre inédite de La Tour d'Auvergne, conservée dans les archives d'une des plus honorables familles de la Bretagne. Sa date est du 1er nivôse an II de la République, ou du 21 décembre 1793 ; elle est adressée, des avant-postes sous Fontarabie, à un jeune parent, élève d'artillerie, à Mézières :

« 1er nivôse 1793, 2e de la République française, une, indivisible et éternelle.

« Je reçois, mon cher parent, avec un plaisir infini de vos nouvelles de Mézières, après trois années de séparation ; je vous écrivis de

Bayonne, il y a près de 18 mois, par un jeune homme des environs de Dax qui me fit accroire qu'il allait se faire examiner à Chaalons pour entrer dans l'artillerie ; mais j'ay sçu depuis qu'il tint une autre route et qu'il passa lâchement aux émigrés.

« Je suis bien étonné que vous ne soyez encore qu'élève dans votre corps, où il me semblait que vous auriez déjà dû être aussi avancé que je le suis dans le mien, c'est-à-dire capitaine. Vous m'avez adressé votre lettre sous la désignation de *général* ; mes talents ne sont pas de ceux qui mènent à ce grade, et il y a apparence que je n'y parviendrai jamais : ma santé et mes forces physiques étant presqu'entièrement épuisées, et ma vue surtout s'éteignant de jour en jour. J'achève mes 32 ans de service y compris 5 campagnes, dont 3 au service de la République, ayant toujours été employé à la tête des grenadiers, aux avant-gardes de l'armée, ou aux avant-postes. Aussi le temps m'a-t-il couronné de ses lauriers ; ma belle chevelure est aujourd'hui blanche comme neige. J'ai la certitude d'un congé d'hiver dont je dois profiter dans les premiers jours de janvier et que je compte passer dans ma chaumière de Lampaul, et en partie chez ma nièce. Mon faible patrimoine a été séquestré comme si j'avais émigré, et tandis que je combattais pour ma patrie ; vous voyez que je n'ai pas été exempt pour ma part de quelques tribulations, mais je les compte pour rien si j'ay le bonheur de voir triompher la cause glorieuse que j'ay embrassée, celle de la liberté et de l'égalité ; je ne varierai jamais pour ces sentiments que j'ay toujours eus au plus profond de mon cœur. Notre armée se maintient dans une position respectable vis-à-vis des Espagnols, quoiqu'inférieure de moitié en nombre à celle de nos ennemis. Je suis bien fâché, mon cher parent, que ma position ne me permette pas de pouvoir accourir au-devant de vos besoins, mais je me trouve dans la nécessité moi-même d'emprunter pour faire ma route. Les assignats ayant perdu jusqu'à ce moment 50 pour cent à Bayonne, et ne recevant pas de secours de chez moi, je me suis vu réduit à faire, à pied et sans domestique, les 3 campagnes que je viens d'accomplir; ne croyez pas que ce soit défaite de ma part ; vous me connaissez assez pour être bien assuré que de pareils moyens ne sont pas ceux d'un caractère tel que le mien. Comment avez-vous pu imaginer que les brigands de la Vendée ayent pénétré jusqu'à Carhaix ? J'ay trop de confiance dans la valeur et le républicanisme de mes concitoyens et de mes compatriotes les Bas-Bretons pour me prêter à croire qu'ils consentent jamais à retourner sous le honteux joug de l'esclavage. Souffrons de certaines privations, soyons pauvres, mais sachons apprécier aujourd'hui notre existence morale comme elle doit être sentie de tout être qui a de l'élévation dans l'âme, et tenons jusqu'à la mort à nos sermens, à notre foy donnée à la patrie.

« Votre parent et frère en Révolution,

« Le Républicain La Tour d'Auvergne Corret,

« *Capitaine dans la 148e demie brigade d'infanterie, Commandant les Compagnies détachées aux avant-postes de l'armée des Pirénées occidentales sous Fontarabie.* » (Journal de la Marne).

Famille Voinchet. — Une des plus anciennes de Langres où vivait en 1514 Jean Voinchet, notaire royal : son fils cadet fut député aux états de Blois en 1552 : l'aîné succéda à son père et épousa Bonne Le Genevois [1], dont plusieurs enfants : François. — Renard, principal du collège de Langres en 1604. — Florent, notaire à Langres, mort en 1591, marié à Anne de Larmoise, d'où une fille, née en 1587, unie à François Baudot, d'où les Baudot de Ville ; un fils, docteur en Sorbonne et chanoine de Langres (1616-1635) ; Bonne femme de Marie Braconniez, veuve en 1592 avec une fille mariée M. de Serrey, maire royal de Langres. — Anne née en 1561, femme de Claude Girault, écuyer, seigneur de Fresnoy [2].

III. François Voinchet [3], écuyer, seigneur de Verseilles, lieutenant civil au siège de Langres en 1617, puis lieutenant-général au dit. Il eut deux enfants de ses deux femmes, Jacquette Bocquin [4] et Bonne Mammès : Etienne : — Jacquette, femme de J.-B. de Lecey, écuyer, dont le fils était vicaire général en 1680. — Marguerite, de Claude Noirot, écuyer, seignenr de Saulles ; Marie, de Fr. du Molinet, écuyer, seigneur d'Orthes, conseiller d'état, maire de Langres en 1674 ; — Antoine, officier, — Jean officier, tué à Steinkerque ; — Gérard, seigneur de Hastelles, capitaine d'infanterie, tué à Avesne en 1635. — François, seigneur de la Fortelle. — Autre François, chanoine, mort en 1670, etc.

IV. Etienne Voinchet, écuyer [5], seigneur de Verseilles, Courcelles, Rangecourt, président du présidial de Langres en 1646, maire-royal, député aux états d'Orléans, mort en 1671, laissant de Catherine du Molinet, sœur de son beau-frère, et fille de procureur du roi du présidial; François. — Gérard, chanoine de Langres. — Etienne, seigneur de Rangecourt, sans hoirs de Bonne Petitjean.

V. François Voinchet, écuyer, seigneur de Verseilles, bailli de la pairie, marié en 1615, à Anne Virey de Grignoncourt, d'où seulement.

VI. Etienne Voinchet, écuyer, seigneur de Verseilles, Rozoy, Rangecourt, Courcelles, la Tournelle (1689-1745), lieutenant général du bailliage, eut de Marie Varney :

1. De la famille de Le Genevois, depuis marquis de Bleigny, issus, croit-on d'un auteur venu en 1266 avec Gui II, fils du comte de Genevois, évêque de Langres.

2. Remontant à François Girault, écuyer, seigneur de Cheilley, en 1416. — D'azur à la face d'argent, accompagnée de 3 croissants posés en face, en chef et en pointe d'un boucissant d'argent.

3. Il harangua le roi à son entrée à Langres le 3 août 1635, au nom du présidial.

4. Fille du procureur du roi au grenier à sel.

5. Il obtint en 1641 des lettres royales l'exemptant des droits de franc-fief pour la terre de Verseilles, après preuve littérale reconnue de noblesse.

VII. Pierre-Etienne Voinchet, écuyer, seigneur de Verseille, etc., mousquetaire, tué dans une émeute au Palais-Royal en 1789, sans hoirs de Marguerite Piot.

Armes : de gueules au chevron d'or — L'armorial dressé en 1698, porte d'azur à trois couronnes d'or.

* * *

Famille Carbelot — Ancienne famille du Bassigny éteinte dans le courant de ce siècle seulement et remontant à Pierre Carbelot, secrétaire du roi au duché de Bourgogne à la fin du XVIe siècle : un de ses fils fut aumônier du roi Henri IV : l'autre, Pierre, succéda à son père et vint ensuite en Champagne après avoir épousé Nicole Marion [1], fille de Nicolas, sergent fieffé du château de Coiffy et d'Agnès de Poisson [2] de ce mariage.

III. Pierre Carbelot, gentilhomme de la vénérie de M. le prince de Condé, puis lieutenant du bailliage royal de Varennes, marié à Langres, le 11 janvier 1668, à Anne de Barthélemy, fille de Pierre, écuyer, avocat en la prévôté royale de Coiffy et de François Mathié du Cray, mort à 77 ans le 30 juillet 1715, laissant Gabriel qui suit. — Louis, tué au service. — Didier, lieutenant au régiment de Normandie tué au siège de Turin en 1706. — Claudette, mariée à M. Foyot, seigneur de Noroy [3].

IV. Gabriel Carbelot succéda à son père au siège de Varennes, et eût de Marie Dragon : Louis qui suit ; — Gabriel curé d'Anrozey, mort en 1764.

V. Louis Carbelot, conseiller au présidial de Langres, mort en 1783, ne laissant de sa cousine Marie Gousselin qu'un fils, député de la Haute-Marne de l'an VI à l'an VIII, mort magistrat dans ce département, sans alliance en 1817.

* * *

Les actes de l'état civil dans l'arrondissement de Meaux [4]. — C'est

1. Cette famille eut d'assez importants emplois : Jacques, frère de Mme Carbelot, était secrétaire des commandements du prince de Condé, charge à laquelle succéda Didier Gougenot, fils unique d'une de ses sœurs et de Nicolas mayeur royal de Coiffy-le-Bas.

2. Fille de Nicolas de Poisson et de Marguerite Le Gros, dont le père était procureur du roi de Coiffy en 1537.

3. D'azur au croissant d'or, abaissé sur une étoile de même.

4. Nous reproduisons avec empressement ce travail de M. Chateau, inspecteur primaire de l'arrondissement de Meaux, inséré dans la *Revue Pédagogique*. Nous résumons à la suite les tableaux dressés par l'auteur que nous serons heureux de compter parmi nos collaborateurs. Il serait à désirer qu'une étude analogue soit faite dans nos arrondissements champenois et nous faisons vivement appel dans ce but aux travailleurs.

à partir du xe siècle seulement que commença à s'établir en France l'usage de consigner sur des registres la naissance, le mariage et le décès des individus.

Ces regirtres étaient tenus dans les familles. En 1539, François Ier chargea les prêtres de tenir un registre où devaient être inscrits les baptêmes et sépultures.

En 1579, Henri III demanda que l'on tînt également note des mariages.

A dater de 1674, le papier destiné à recevoir les actes doit porter le timbre de la Généralité.

En 1709 furent institués des Greffiers, gardes et conservateurs des actes de l'Etat-civil.

Mais la tenue des registres et la rédaction des actes laissaient beaucoup à désirer.

L'ordonnance royale de 1736 donna une organisation meilleure à cette partie importante de l'Administration française.

Cependant, l'acte de naissance n'était encore qu'un acte de baptême ; de sorte que l'état-civil des Israélites et des protestants échappait à toute constatation légale.

En 1792 des officiers spéciaux désignés par les conseillers généraux du département, furent chargés de rédiger les actes de la vie purement civile, qui furent ainsi tout à fait distincts de ceux de la vie religieuse.

Jusqu'à 1645, et malgré une ordonnance de 1554, les actes ne portaient qu'une signature, celle du prêtre qui les recevait.

C'est au Synode tenu à Meaux le 30 octobre 1645 que fut arrêtée, semble-t-il, la formalité de la signature par les parties intéressées et par les témoins.

A la signature propre fut même ajoutée la *marque* ou signature symbolique presque exclusivement en usage avant l'ordonnance de 1554.

Ces *marques*, souvent bizarres, et qui disparurent peu à peu, étaient parfois des symboles arbitraires ; mais le plus généralement, elles servaient à faire connaître la profession du signataire. Ce n'était pas inutile ; car les actes, rédigés de la manière la plus sommaire, ne donnaient pas toujours cette indication.

On trouvera plus loin quelques signatures accompagnées de *marques symboliques* relevées dans des actes des xvie, xviie et xviiie siècles.

Mais notre attention n'est pas de rappeler ici les phases diverses par lesquelles a passé la tenue des actes de l'état-civil. Le but que nous nous sommes proposé a été de rechercher dans les registres que possèdent les mairies quelques renseignements propres à nous éclairer sur la marche et les progrès de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Meaux.

Nous y sommes arrivés grâce au concours intelligent et empressé des Instituteurs, nos collaborateurs et nos amis.

Nous ne nous sommes occupé que des registres de mariages, les plus intéressants à notre avis : car ils sont le point de départ de la famille. Tous ont été compulsés avec le plus grand soin.

De 1680 à 1700

			ÉPOUX AYANT SIGNÉ	
		Mariages.	Hommes.	Femmes.
Canton de	Claye.....	837	450	179
—	Crécy.....	1153	562	167
—	Dammartin....	1234	738	210
—	La Ferté.....	1522	704	287
—	Lagny.....	1342	745	395
—	Lizy.....	990	615	199
—	Meaux.....	1145	786	456

Moyenne des illettrés : 44 pour ceux hommes, 76 pour ceux femmes.

De 1700 à 1720

—	Claye.....	1192	684	296
—	Crécy.....	1600	902	271
—	Dammartin....	1382	817	237
—	La Ferté.....	1855	941	415
—	Lagny.....	1500	828	391
—	Lizy.....	1921	856	355
—	Meaux.....	1658	1164	518

Moyenne des illettrés : 41 et 76,

De 1720 à 1740

—	Claye.....	1246	772	297
—	Crécy.....	1724	1046	301
—	Dammartin....	1541	849	340
—	Lagny.....	1444	934	510
—	La Ferté.....	1871	931	413
—	Lizy.....	1534	1082	443
—	Meaux.....	1837	1400	771

Moyenne des illettrés : 37 et 73

De 1740 à 1760

—	Claye.....	1268	833	352
—	Crécy.....	1826	1265	980
—	Dammartin....	1490	1004	491

—	La Ferté	1935	1078	155
—	Lagny	1421	1031	519
—	Lizy.....	1593	1262	550
—	Meaux	2069	1635	810

Moyenne des illettrés : 30 et 69.

De 1760 à 1780

—	Claye.....	1168	816	424
—	Crécy.....	1618	1170	424
—	Dammartin	1606	1165	538
—	La Ferté.....	1914	1183	520
—	Lagny	1365	947	604
—	Lizy	1416	1032	484
—	Meaux	2012	1636	901

Moyenne des illettrés : 28 et 64.

De 1780 à 1800

—	Claye.....	1496	1035	598
—	Crécy.....	2032	1469	712
—	Dammartin	1814	1257	749
—	La Ferté	2228	1951	709
—	Lagny	1720	1242	815
—	Lizy	1725	1282	609
—	Meaux	2416	1934	1158

Moyenne des illettrés : 28 et 60.

Pour la période de 1860 à 1880, cette moyenne est de 8,48 pour les hommes et de 12,40 pour les femmes.

* * *

Nous croyons de notre devoir de faire un appel à la charité des lecteurs de la *Revue* en faveur de l'église de Marcilly (Haute-Marne). On n'a pas oublié que, le 13 mai dernier, le village de Marcilly, près de Varennes, a été presqu'entièrement détruit par un incendie. 80 maisons, l'église et la mairie ont été détruites. Les ressources municipales sont absorbées naturellement par la reconstruction de la mairie; celles des habitants par celle de leurs demeures. Il faut donc recourir à la libéralité du dehors pour relever la maison de Dieu. Nous croyons inutile de rien ajouter, convaincu que les Champenois comprendront que, surtout en ce temps, il y a là un acte de réparation qui s'impose. Les offrandes sont reçues au Secrétariat de l'Evêché de Langres.

* * *

Notre collaborateur, M. Daguin, vient de recevoir les palmes d'officier d'académie.

* * *

M. Ed. Fourdrignier, bien connu dans nos pays par ses heureuses fouilles aux environs de Suippe et ses intéressants travaux archéologiques publiés à ce sujet, vient d'être nommé officier d'Académie. Nous croyons savoir qu'en ce moment il prépare un guide du Musée de Saint-Germain.

* * *

Nous relevons dans le dernier numéro de l'année 1882 du *Journal de la Société archéologique de Lorraine* un document demeuré inédit et tiré par M. G. des Braux des archives de la Marne. C'est le « traité de mariage d'Isabelle de Rumigny, fille de Hugues II, seigneur de Rumigny et Fleurines, veuve de Thibaut II, duc de Lorraine, avec Gaucher de Châtillon, connétable de France, » conclu en 1312. Le connétable lui assura par ce contrat un douaire de 5,000 livres parisis sur les terres de Pont-Arcy et de Rosay-le-Grand; plus pendant le mariage une rente de 1,800 livres parisis.

* * *

L'*Ordo* du diocèse de Reims pour 1883, mentionne le rétablissement officiel du prieuré de Saint-Urbain à Binson, en indiquant le nom du premier titulaire, M. l'abbé Besserat. C'est la réalisation du vœu formé par le cardinal Gousset le jour où cette intéressante église lui fut remise ; elle est aujourd'hui presque complètement restaurée. Nous en parlerons sous peu voulant seulement, sans retard, rendre hommage au zèle déployé par Mgr l'archevêque actuel de Reims pour cette œuvre éminemment champenoise.

* * *

Le piédestal du monument d'Urbain II à Châtillon est terminé. Le travail, vu l'énorme pesanteur des pierres, a été très difficile et heureusement exécuté sans accident.

* * *

On vient de représenter à Reims une pièce-féerie qui a eu un haut succès. Une première est un événement assez rare en province pour le signaler. La *Mille et douzième nuit* est un opéra bouffe oriental, musique de M. Poujades, paroles de MM. Lesclide et Burani, trois parisiens. La presse parisienne s'y est fait représenter et a constaté l'excellence de l'orchestre, le luxe des décors et des costumes.

* * *

Nous citerons le mariage de M. Le Febvre d'Hailly, d'une ancienne famille de Flandre, avec Mlle Gabrielle Armynot du Châtelet, dont la mère est née de Guillebon.

La famille Armynot, de souche bretonne, s'établit au commencement

du xve siècle à la Ferté-sur-Aube, lorsque le comté de Vertus passa du domaine du duc d'Orléans dans celui du duc de Bretagne. Ses rejetons siégèrent constamment depuis dans le ban et l'arrière-ban de Champagne. Louis Armynot, échanson de la duchesse Anne, s'attacha à François, baron d'Avangour, frère naturel de cette princesse depuis comte de Vertus par don du duc François. Son fils Jean fit toute la guerre d'Italie. La branche Armynot de Préfontaine s'éteignit au siècle dernier, après avoir eu de nombreux officiers dont plusieurs tués à l'ennemi. — Armes : d'argent à trois mouchetures d'hermine : au lambel de gueules en chef.

* * *

L'entrée de l'évêque a Chalons avant 1789. — A propos de l'entrée de Mgr Sourrieu à Châlons, le 14 décembre, nous croyons aussi de rappeler l'arrivée cérémonial, des arrêts des évêques dans cette ville :

L'entrée de nos évêques avait lieu autrefois avec une grande solennité. Il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en rappeler le détail au moment où Monseigneur Sourrieu, quatre-vingt-seizième évêque de Châlons, va faire son entrée dans sa ville épiscopale.

Et d'abord le prelat ne pouvait franchir les portes de la cité qu'après avoir juré d'en observer les libertés et privilèges en présence des Echevins. Gilles de Luxembourg voulut se soustraire à cette obligation (novembre 1564), mais il renonça à ses prétentions en voyant la résolution des gens de ville de se retirer et de le laisser entrer seul.

Le prélat s'installait au château de Sarry ; le matin de l'entrée la milice bourgeoise prenait les armes, et un escadron de volontaires allait chercher l'évêque pour l'amener par l'Allée-de-Forêt jusqu'au Jard, à l'avant duquel était rangée la compagnie de l'Arquebuse ; la compagnie-colonelle de la bourgeoisie faisait la haie depuis la porte du Jard jusqu'à l'église Saint-Sulpice au faubourg de Marne. Là l'évêque descendait de son carrosse, reçu par le curé, et allait revêtir ses habits pontificaux. En sortant il trouvait le clergé séculier et régulier de la ville, qui le conduisait processionnellement au grand portail de la cathédrale, le clergé séculier en chapes ; quatre chapelains de la cathédrale en surplis, portaient le dais. A l'entrée de l'église, le doyen du chapitre Saint-Etienne complimentait l'évêque et, après les formalités ordinaires, l'amenait dans le sanctuaire où il se prosternait avant de se rendre à son trône : on chantait le *Te Deum* : l'évêque bénissait le peuple et se retirait à la sacristie d'où, quittant ses habits pontificaux, et mettant le camail et le rochet, il était conduit processionnellement à son palais, les officiers de ville accompagnant le chapitre. Là le doyen lui adressait un nouveau compliment, après lui le lieutenant de ville. Les échevins recevaient alors le serment de conservation des libertés de la cité, puis tous les corps constitués étaient successivement présentés, le chef de chacune faisant une courte harangue.

D'ordinaire, le lendemain, le corps de ville revenait au palais offrir au nouvel évêque un objet d'art comme présent de bienvenue.

En outre la ville était richement décorée. On élevait un arc de triomphe à la porte Marne.

Plus anciennement, — nous avons emprunté ces détails à la relation de la réception faite le 12 avril 1755, à Mgr de Choiseul, — l'évêque faisait son entrée à cheval entouré de ses pairs et de ses grands officiers. Au moyen âge, l'évêché de Châlons comptait douze pairs : les quatre archidiacres, le doyen et le trésorier du chapitre ; les seigneurs de Conflans, de Baye, de Sommevesle, de Cernon et de Fagnières, et six officiers : le maréchal, — titre attaché à la terre de Cernon, — le chambellan, le bouteiller, le maître d'hôtel, l'écuyer et le sénéchal. Le maréchal devait présenter l'étrier au prélat et tenir la bride du cheval, puis marcher près de lui, l'épée à la main ; il recevait le cheval sur lequel l'évêque faisait son entrée ; le bouteiller recevait un tonneau de vin et une coupe d'argent ; le sénéchal une écuelle d'argent ; le chambellan, les fourrures des manteaux des gentilshommes qui devaient venir rendre hommage pour leurs fiefs au nouvel évêque.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PUBLIÉE D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

DE

DOM DU BOUT

La publication que j'entreprends aujourd'hui a été commencée, il y a huit ans, par M. Louis Courajod. La Préface qu'il a écrite, pour figurer en tête de l'Histoire de l'Abbaye d'Orbais, a paru dans le *Vigneron Champenois* des 29 Septembre et 6 Octobre 1875. Je ne puis mieux faire que de la reproduire ici. Dans cette intéressante page de critique il est arrivé à rétablir le nom du trop modeste Bénédictin qui a composé l'Histoire manuscrite de l'Abbaye d'Orbais et à déterminer l'époque précise de sa rédaction.

Les lecteurs de la *Revue de Champagne* regretteront comme moi, que M. Courajod, absorbé par d'autres travaux, n'ait pas pu éditer lui-même l'œuvre de Dom Du Bout, comme il l'annonçait en 1875. Il a cru que nos liens d'amitié et notre attachement commun à la province de Brie suffiraient pour m'autoriser à poursuivre une publication à laquelle je n'étais pas préparé par mes études antérieures. A défaut des notes savantes dont son érudition aurait enrichi le texte, je me réserve la tâche modeste de mettre à la portée de tous un manuscrit trop longtemps resté dans l'oubli.

J'ai cru devoir respecter aussi scrupuleusement que possible le style et l'orthographe de ce manuscrit. Agir autrement ne serait-ce pas défigurer l'œuvre ou lui enlever tout au moins son ancienne saveur ?

Les notes de Dom Du Bout ont été l'objet d'une insertion pure et simple au bas des pages. Celles que M. Louis Courajod a consacrées aux premiers chapitres du Recueil sont suivies des initiales L. C. ; les miennes se trouvent comprises entre crochets.

E. Heron de Villefosse.

Paris. Février 1883.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PRÉFACE

Une sorte de fatalité a pesé sur l'abbaye d'Orbais. Tandis que beaucoup de monastères, qui n'eurent pas au Moyen-Age une importance comparable à la sienne, ont conservé dans des documents relativement nombreux un souvenir détaillé des plus belles périodes de leur existence, la grande abbaye bénédictine dont je veux recomposer les annales, n'a rien gardé de ses archives. Cette perte même ne date pas de la fin du dernier siècle ni de l'époque de la Révolution. Il s'ensuit que les deux siècles de travail, pendant lesquels les moines ont exploité tant de trésors historiques et nous ont transmis de si précieux documents sur le passé de notre pays, n'ont pu profiter à Orbais. Brûlé pendant la guerre de Cent ans, dévasté à plusieurs reprises, Orbais dès le XVIe siècle n'avait plus d'archives, partant plus d'histoire.

On ne saurait imaginer quelle influence dépravante la disparition de ses archives peut avoir sur un corps constitué. Sans archives pas de traditions; sans traditions pas d'existence sociale. Quand donc le XVIe siècle eut porté un coup terrible à l'organisation sociale du Moyen-Age; quand le concordat de François Ier et de Léon X eut mis les abbayes aux mains des courtisans; quand une loi injustifiable eut perverti le sens des fondations pieuses, que pouvaient devenir de pauvres moines ignorants de leurs droits et de leurs origines en face d'abbés-commendataires donnant quelquefois l'exemple de tous les vices? Orbais subit le sort commun. Nommés par le roi au hasard de la faveur, les chefs de ce monastère, le plus souvent laïques, n'eurent pas sans doute de direction doctrinale sur les religieux, mais n'en exercèrent pas moins sur eux une influence considérable, une autorité effective, une dissolvante et immorale action. Les Protestants lors de la Réforme, et de nos jours quelques auteurs à courtes vues, ont reproché aux cloîtres la décadence du XVIe siècle. C'est faire preuve d'injustice. La société entière de la Renaissance conspira contre le monachisme. La Royauté française concourut une des premières à l'avilir après l'avoir dépouillé. Le clergé séculier, jaloux de ses privilèges, se réjouit de son abaissement. La Réforme acheta, avec les biens qu'elle lui ravit, la conscience de l'avide Allemagne. C'est miracle que le clergé régulier ait pu survivre en Europe à une époque qui avait juré sa perte.

Tout en courbant le front sous le joug honteux des Commendes, quelques couvents surent puiser dans de grandioses souvenirs un sentiment de dignité qui les maintint. Mais, hélas! pour Orbais la décadence fut nécessaire, immédiate et irremédiable, puisque ce monastère avait perdu, avec ses traditions, jusqu'au désir et à l'espoir de se régénérer. On verra à quel triste état l'abbaye fut réduite pendant le XVIe siècle. Le XVIIe s'ouvrit pour Orbais sous d'aussi lugubre auspices. Pouvait-on demander des études à de malheureux moines traqués, inquiets, isolés au fond des bois, sans livres, sans conseils, sans exemples, privés des plus indispensables instruments de travail? Les courts intervalles de tranquillité dont

ils jouirent bientôt leur devinrent plus funestes encore. Si l'inquiétude et la persécution empêchaient tout labeur intellectuel, elles maintenaient, dans une certaine mesure, une sorte de régularité. L'oisiveté, que produisit la cessation des persécutions, acheva de perdre le pauvre monastère rural. Les moines d'Orbais pactisèrent avec leur mauvaise fortune, s'arrangèrent avec leurs rapaces abbés, prirent gaiement leur parti de cet engourdissement intellectuel et moral. Se résignant à vivre le moins mal possible de leur maigre prébende, ils laissèrent s'écrouler autour d'eux et les pierres de leur admirable église et les vénérables fondements de leur glorieux institut.

Ce fut certainement pour la noble abbaye le plus mauvais instant, l'heure la plus pénible qu'elle eut à traverser. Sous Charlemagne on avait parlé d'elle dans toute l'Europe savante comme de l'un des plus ardents foyers de la civilisation chrétienne. Mais si, sous Louis XIV, sa réputation franchit par hasard les limites de l'élection de Château-Thierry ou celles du diocèse de Soissons, les successeurs des illustres moines du IXe siècle ne se font plus connaître que par leur renom de bons vivants. L'école de Godescalque n'est plus qu'un réfectoire.

La Fontaine, en 1659, dans une épître qu'il adressait à Fouquet surchargé de travail par les affaires de l'Etat, lui dit :

« Je crois qu'il vous arrivera
« Choses dont aux courts jours se plaignent
« Moines d'Orbais et surtout craignent ;
« C'est qu'à la fin vous n'aurez pas
« Loisir de prendre vos repas. »

Ce mot cruel du malin fabuliste qui déshonorait la vieille abbaye bénédictine et ébruitait en dehors de la province sa fâcheuse réputation était, il faut en convenir, parfaitement mérité. Mais, heureusement, le remède n'était pas loin du mal. Depuis quarante ans l'immortelle congrégation de Saint-Maur avait entrepris de relever l'Ordre de Saint-Benoît. Elle qui savait tout ne pouvait ignorer ce qu'Orbais avait été autrefois. Elle gémissait en apprenant ce qu'il était devenu ; elle avait résolu de le régénérer à tout prix, malgré son abbé, malgré lui-même. En 1667, moins de huit ans après l'épître à

Fouquet, à la suite de longues et laborieuses négociations, elle était installée à Orbais, et dès lors Orbais était sauvé pour plus d'un siècle. Il me semble que le trait décoché par La Fontaine n'a pas été inutile et que, somme toute, le monastère déchu lui doit savoir gré d'avoir précipité le moment de sa restauration en fournissant des arguments à ceux qui aspiraient à le réhabiliter. Mais je veux attirer particulièrement la reconnaissance des habitants d'Orbais sur un moine dont j'ai retrouvé avec émotion, dans cette bonne œuvre, la généreuse initiative. C'est Dom Michel Germain qui, par sa parole ardente, arracha à l'évêque de Soissons la réforme de l'abbaye. J'ai tâché ailleurs [1] de mettre en lumière la sympathique figure de ce trop modeste bénédictin. Ceux qui connaissent son caractère ne s'étonneront point de l'ardeur qu'il montra pour la restauration d'Orbais et pour la soumission d'un nouveau monastère à sa chère congrégation [2]. Il sera toujours honorable pour Orbais de devoir sa

1. *Le Monasticon Gallicanum.* Paris, 1869, in-folio.

2. Voici un extrait de l'article consacré à Orbais par dom Michel-Germain dans le *Monasticon Gallicanum* :

« Sed tandem repetitis bellorum assultibus et invasione commendarum (ne quid referam de Calvinistarum injuriis) attritæ cum disciplina regulari facultates, amissa documenta, libri vel ablati vel igne consumpti, collapsæ regulares ædes loco proximum interitum minitabantur, cum Johannes Richardus, prior, ætate quidem proximus septuagenaria, sed animo constante nec minus vivido, fortis pectore, nullum non movit lapidem ut congregationis S. Mauri patres Orbaco meliorem daturos formam acciret. Consiliis ejus minaciter obstitit militaris abbas Petrus qui et Johannem a satellitibus comprehensum inedia, siti, dirisque cruciatibus afflixit. Sed illo mortem potius quam monasterii cladem et excidium ferre parato, sublevatoque sociorum duorum ac novitii unius ope, sucssionensis episcopus nostrorum precibus, MEIque (dicere liceat) oratione parænetica flexus, anno 1666 decretum edidit quo sodalibus nostris orbacensis abbas et monachi locum melioris normæ reddendum permittere jubebantur. Fremuit abbas, at incassum nec diu. Nam et ipse facti pænitens certusque rebus suis nihil inde decessurum cum nostris anno sequenti pactum edidit, quo tota rei familiaris cura penes eos staret, optimi proventus ipsi penderentur. Dici vix potest quot et quantas tulerint angustias, quam durum vitæ genus subire coacti sunt aliquot è nostris Orbacum directi, quibus, post divini cultus solutionem, labor manuum assiduus, vestes tegendo corpori vix pares, pisa, herbæ, cruda plerumque legumina, nullo adhibito igne parata, pro deliciis habentur! Horum invicta patientia villæ meliorem in statum redeunt. Amissa quædam recuperantur prædia. Dormitorium in cellas tredecim partitum, gradus lapideus, bibliotheca, claustrum ex quadrato lapide constructa sunt. Reliquis ædibus regulari vitæ consentaneis lapides, calx, ligna, materies omnis aggeruntur. (Bibl. nat, ms. lat. 11,818, fol. 355 recto et suiv.)

rédemption à l'un des plus grands religieux du XVIIe siècle, au disciple, à l'ami et au collaborateur de Mabillon. Voilà de quoi nous consoler de la médisance de La Fontaine.

En arrivant à Orbais, les Pères de la congrégation de Saint-Maur y apportaient la pratique de toutes leurs vertus qui, nulle part, n'avaient jamais été plus nécessaires. Il ne s'agissait rien moins que de tenter une nouvelle fondation du monastère. La ruine, l'hostilité, l'abandon accueillirent seuls les confrères de Dom Germain. Ils disputaient, suivant l'énergique expression de l'historien d'Orbais, leur gîte aux chats-huants et aux oiseaux nocturnes. Ils avaient à défricher leur cloître envahi par les ronces, les épines et les chardons. La premiére génération des saints pionniers envoyés par l'active congrégation eut donc, en plein XVIIe siècle, à recommencer la vie des anachorètes. Elle accepta l'épreuve, et se chargeant des fautes commises antérieurement par la maison conventuelle, elle vécut littéralement de racines, pour expier, dans les mortifications, le jeûne et l'abstinence, la vie trop mondaine de ses prédécesseurs. Mais la vertu avait pour longtemps encore à réhabiliter le couvent décrié et à préparer la voie à la science. Les travaux littéraires ne pouvaient fleurir dans ce désert et sur ces débris.

Quel dut être le premier désespoir des savants fils de saint Benoît quand ils se virent en face d'un chartrier vide, sans documents manuscrits ni imprimés? On le devine aisément, et de nombreuses preuves en subsistent dans leur correspondance. Cependant la Congrégation de Saint-Maur était incapable de se laisser décourager. Le sol littéraire d'Orbais était ingrat; raison de plus pour le mieux cultiver. C'était le tour de la science à restaurer le monastère. Une bibliothèque y fut constituée avant 1694 [1]. La Congrégation était alors dans la plus

1. Cette bibliothèque, mentionnée par Dom Michel Germain, mort en 1694, existait donc avant cette date : elle s'augmenta depuis et fut dispersée en 1791. On en retrouve tous les jours des débris dans les mains des habitants du pays. La majeure partie fut portée à Epernay, chef-lieu du district. La bibliothèque de la ville d'Epernay conserve aujourd'hui le catalogue de la bibliothèque conventuelle d'Orbais. (N° 41 du *Catal. des manuscrits de la bibliothèque communale d'Epernay.*) C'est un volume in-folio portant la date de 1724.

belle période de ses impérissables travaux et, sous la direction littéraire de Mabillon, dans l'enthousiasme de ses plus grandes publications. Dès 1667, elle avait rédigé un programme et prescrit au personnel de chaque abbaye de composer l'histoire du couvent qu'il habitait. A Orbais, pour les raisons que nous avons exposées, on n'avait rien pu tenter encore. Mais Saint-Germain-des-Prés et les Blancs Manteaux de Paris renfermaient des dévouements à la hauteur de toutes les épreuves et tenaient en réserve des ouvriers pour les plus rudes besognes. Un de ces travailleurs reçut en 1699 l'ordre de se rendre à Orbais. Deux ans après, Orbais avait un historien, et son histoire nous est parvenue.

Depuis que vers 1840, l'œuvre de ce religieux a été recueillie par le vénérable curé-doyen d'Orbais, M. l'abbé Létoffé, elle a été communiquée à différentes personnes, consultée par de nombreux érudits locaux, et elle a fait l'objet de plusieurs tentatives de publication. Quelques pages en ont même été prématurément livrées à la publicité [1] sans glose ni commentaire. Mais ni ceux qui les avaient copiées, ni ceux qui les ont fait paraître ne semblent avoir soupçonné toute la valeur du manuscrit. Personne n'a fait le moindre effort pour intéresser le public spécial auquel s'adressait cette histoire. La modestie du bénédictin ayant laissé l'ouvrage anonyme, le premier devoir de tout éditeur consciencieux était de retrouver le nom du trop discret auteur et de donner au document, si heureusement conservé, l'autorité d'un témoignage discuté et définitivement connu. Après trente ans de citations plus ou moins heureuses, plus ou moins textuelles, plus ou moins avouées, le manuscrit du religieux d'Orbais est encore inédit et anonyme. J'espère faire cesser à la fois cette double injustice.

La lecture du manuscrit établit d'une manière indiscutable les faits suivants. L'auteur composa son travail original dans le couvent d'Orbais où il était moine et rédigeait au plus

1. *Bulletin des Comités historiques*, janvier 1849, p. 25 ; février 1849, p. 42 ; mars 1850, p. 72.

tôt son histoire en 1701 et 1702, car il se sert plusieurs fois de ces termes « en la presente année 1701 », — « en la presente année 1702 », — sans jamais signaler comme contemporaine de son travail aucune année antérieure. Il a brusquement interrompu à l'année 1702, le récit des faits passés à l'abbaye.

Le manuscrit brouillon évidemment terminé en 1702, époque à laquelle s'arrête l'histoire du monastère, fut recopié et corrigé par l'auteur de 1703 à 1706. Car on lit dans les premières pages du manuscrit de l'abbé Letoffé, à propos du Père Pezron : « Depuis qu'on a commencé ce recueil on a appris que le R. P. Dom-Paul Pezron s'étoit démis volontairement de son abbaye. » Or, comme Dom-Paul Pezron ne se démit qu'en 1703 et était mort en 1706, il est certain que le brouillon qui ne mentionnait pas la démission de cet abbé de la Charmoye, était antérieur à 1703, et que la copie corrigée par l'auteur qui nous est parvenue était exécutée avant 1706, puisqu'il n'y est pas question de la mort du même abbé.

Nous savons en outre que, si le dépouillement des chartes et le brouillon de l'histoire furent faits à Orbais, la copie ou rédaction définitive, avec de notables additions, fut exécutée par l'auteur lui-même dans l'abbaye de Saint-Michel du Tréport. On lit en effet dans le chapitre consacré à l'abbé Pierre de Séricourt : « Le Monastere du Tréport où on écrit actuellement ce qu'on vient de rapporter de la conduite si édifiante de ces deux grands religieux (Dom Benoît Cocquelin et Dom Guillaume Jamet), dont on a été témoin oculaire autrefois, et où on profite encore aujourd'huy de leurs veilles, de leurs travaux et de leurs sueurs, et où on entend souvent et dans toutes les occasions le bourg, la ville d'Eu et tout le pays retentir de leurs éloges, etc. » Ce passage était écrit en 1704, car on lit une page plus loin que Dom Guillaume Jamet fut fidèle à tous ses devoirs professionnels jusqu'à sa mort « prétieuse aux yeux de Dieu, arrivée le samedi premier jour de mars de la présente année 1704. »

Il résulte de cet ensemble de faits que le Bénédictin de la congrégation de saint Maur, auteur de l'histoire d'Orbais, ha-

bita cette abbaye et y composa son manuscrit original de 1701 à 1702, puis le corrigea et compléta de 1703 à 1705. Il est également certain que vers 1704 le même auteur habitait le Tréport et y écrivait.

Voici maintenant quels étaient les religieux d'Orbais en 1701 et 1702 : Dom Nicolas du Bout, prieur, — Dom Charles Lequeux, sous-prieur, — Dom Louis Nattin, procureur, — Dom Charles Constant, dépositaire. Un seul de ces religieux quitta Orbais pour aller à Saint-Michel du Tréport, c'est Dom Nicolas du Bout, nommé prieur de ce dernier monastère en 1702, précisement à la date ou s'arrête le récit. Dom du Bout est donc nécessairement l'auteur du manuscrit. Il avait été prieur d'Orbais de 1699 à 1702.

Nous avons en outre, le moyen de faire une contre épreuve. Dom du Bout est si bien l'auteur cherché que, dans son histoire, à propos de son prédécesseur dans la charge de prieur d'Orbais, Dom Pierre Mongé, déchargé en 1699, il a écrit les mots suivants : « Celuy qui a eu l'honneur de luy succéder, pour rendre justice et un témoignage public à la vérité, assure que depuis le départ de son trés digne predécesseur on n'a ni vu, ni entendu, ni appris que qui que ce soit ait témoigné le moindre mécontentement ni proféré la moindre parole désobligeante. »

Le manuscrit recueilli par M. l'abbé Létoffé est autographe, ainsi que je m'en suis assuré en le comparant avec les signatures de Dom Nicolas du Bout conservées dans les minutes de Me Charlot, notaire à Orbais.

J'aurais voulu donner une biographie complète de Dom Nicolas Du Bout ; mais la chose n'est pas possible. On sait combien les bénédictins cachaient leur vie en Dieu et dissimulaient leurs personnes derrière les œuvres qu'ils léguaient à la postérité. Le sévère Dom Tassin, qui passe sous silence plusieurs d'entre ses plus laborieux confrères, n'a rien dit de notre auteur dans son *Histoire littéraire de la congrégation de saint Maur*. C'est en vain que j'avais espéré trouver quelques renseignements dans la correspondance adressée à Mabillon et

FAC SIMILE

d'un fragment du Manuscrit Autographe de Dom du Bout.

Continuation du R. P. Dom P. Mongé Prieur de

Ledit Révérend Pere Dom Pierre Mongé ayant gouver=
né ce monastére par commission pendant les trois dernieres
années, Le Chapitre général tenu au monastére de Mar=
moutier-les-Tours l'institua continua en qualité de Prieur
de ce monastére suivant les Lettres de son institution du vingtiéme
jour de May mil six cens quatre vingt dix.

FAC-SIMILE de 3 Signatures de Dom du Bout

N°. 1. Signature apposée au bas d'un Acte du 17 Mai 1701

N°. 2. Signature apposée au bas d'un Acte du 11 Juin 1701.

N°. 3. Signature apposée au bas d'un Acte du 21 Juin 1702

Nicolas du Bout Pr.

Nicolas du Bout Prieur

Nicolas du Bout Pr.

(Etude de Me Chuinot Notaire à Tours)

conservée en grande partie à la Bibliothèque nationale. Je suis réduit à me contenter des sèches mentions des matricules de la congrégation de saint Maur. Sur ce livre d'or de la piété et de la science françaises Dom Du Bout fut immatriculé sous le n° 2953. J'apprends-là [1] qu'il était né en 1653 à Saint-Valery-sur-Somme [2], qu'il fit profession à l'âge de vingt ans, dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 24 octobre 1673, et qu'il y mourut simple moine le 16 mai 1706. A l'aide du procès-verbal [3] des élections canoniques décidées dans les chapitres généraux de la Congrégation, je puis ajouter qu'il fut nommé prieur d'Orbais en 1699, pour trois ans, selon la règle ; puis qu'au chapitre suivant, en 1702, il fut envoyé comme prieur à Saint-Michel du Tréport, et qu'enfin le chapitre général de 1705 lui donna un successeur dans ce dernier monastère. En quittant le Tréport, Du Bout, déchargé des préoccupations inhérentes à l'administration d'une abbaye, s'était rapproché du berceau de sa vie religieuse ; il rentrait à Saint-Remi de Reims. Un pressentiment le guidait peut-être. Il revenait pour mourir au lieu même où il avait pris l'habit. Un nom entre deux dates, voilà le plus souvent toute la biographie d'un bénédictin ! Et encore la postérité reconnaissante qui recueille le fruit de son travail, est-elle fort heureuse quand elle n'est pas réduite à posséder un héritage anonyme et à chérir un testateur inconnu.

Nous avons reconquis le nom ; nous allons publier l'œuvre ; mais cette œuvre est et demeure muette sur l'homme. Non-seulement Du Bout n'a pas signé son travail, mais encore il semble avoir pris à tâche de s'effacer dans sa rédaction. Cepen-

1. *Matricula monachorum professorum congregationis Sancti Mauri* Bibl. nat. Ms. lat. 12794.

2. « Novembre 1653. — Nicolas, fils en légitime mariage de M. Pierre « DU BOUT, greffier de la ville, et de Marie Barbier, fut baptisé le vingt-« huitiéme... Son parrain est M. Jacques du Gardin du présent échevin « de cette ville ; la marraine est damoiselle Marie Beuiée. »

Je dois la communication de cet acte de baptême à l'obligeance de M. le curé-doyen de Saint-Valery.

3. *Liber continens electiones superiorum.* Bibl. nat. Ms. lat. 17690.

dant, sans appliquer à la rigueur la mesure trop absolue de Buffon, on peut connaître l'écrivain par le style. Du Bout avait des sentiments élevés, une piété profonde et sincère, une âme généreuse, beaucoup de chaleur de cœur et (nous le savons par une page enthousiaste), un goût prononcé pour la musique. Son histoire d'Orbais témoigne d'études sérieuses, d'une méthode excellente puisée à la grande école de Mabillon, et d'une intelligence de l'histoire certainement au-dessus de la moyenne.

Le manuscrit de Dom Du Bout, intéresse aussi bien l'histoire générale que l'histoire locale. Il y a tel passage qui nous restitue des fragments d'un texte dont on déplore la perte depuis l'incendie de l'archi-monastère de Saint-Remi en 1774. L'histoire de l'abbaye d'Orbais est surtout précieuse en ce qu'elle éclaire la construction du principal monument historique de l'arrondissement d'Epernay, et en ce qu'elle fournit d'utiles renseignements sur la plupart des communes de cet arrondissement. C'est un important chapitre de l'histoire de la province de Champagne.

Louis COURAJOD.

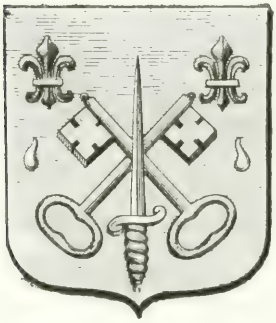

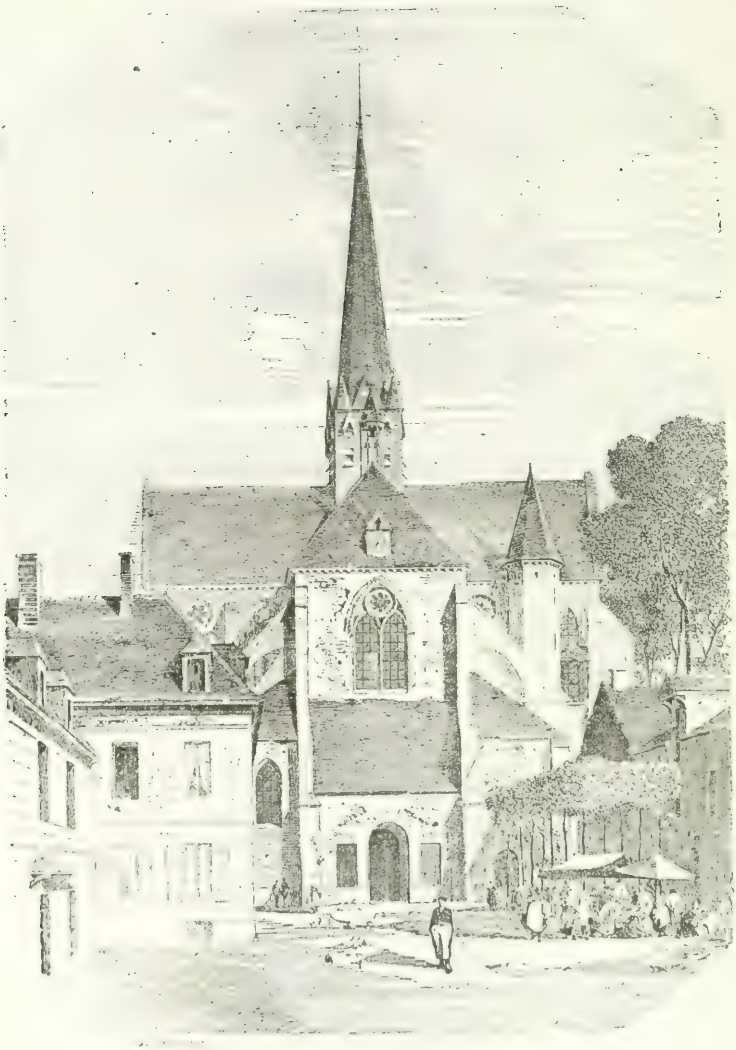

Église d'Orbais avant la restauration de 1869

RECUEIL

DE QUELQUES

ACTES, BULLES, CHARTRES, EXTRAITS, PIECES, TITRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ABBAYE

DE SAINT-PIERRE D'ORBAIZ-EN-BRIE

Ordre de Saint-Benoist, Congrégation de Saint-Maur

AVERTISSEMENT

On ne donne pas ce petit ouvrage pour une histoire, ni même pour un abregé d'histoire parfait et accompli, mais tout au plus comme un petit recueil de quelques actes, bulles, chartres, extraits, piéces, titres tirez de differens endroits pour servir de mémoires et exciter le zéle de quelque pieux et sçavant religieux à travailler à l'histoire particuliere de cette abbaye de Saint-Pierre d'Orbaiz-en-Brie, ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur.

L'abbaye d'Orbaiz ayant été autrefois assez celebre, on sera sans doute d'abord surpris qu'on ne rapporte icy que trés peu de choses et de faits de consequence. Mais cette surprise cessera quand on sçaura que cette abbaye a éprouvé et souffert plusieurs fois toutes les disgrâces et tous les malheurs, ausquelz peut être exposé un monastere retiré, champêtre, sans forces et sans autres défenses que ses murs de clôture, — car ces manieres et especes de tours, meurtrieres et autres fortifications anciennes faites sur le grand portail de l'église, qui pour cet effet a été depuis appellé le chasteau, pour se défendre contre les premiers coups-de-mains des assaillans, sont bien posterieures à la construction de la nouvelle église ; — que toutes les guerres civiles intestines et étrangeres, qui ont agité le royaume de France, l'ont pillé, brûlé et détruit de tems en tems. La division de Lothaire, empereur, Pépin, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire, vers l'an huit cens quarante ou quarante et un ; les courses et irruptions des Nortmands, Hongrois et autres peuples barbares, vers l'an neuf cens trente-six et trente sept, sous nos roys de la seconde race ; les guerres et invasions des Anglois sous Charles septiéme, roy de France, vers l'an mil trois[1] cens vingt ;

L'abbaye de Saint-Pierre d'Orbaiz, celebre autrefois, mais elle a éprouvé toutes sortes de disgrâces par l'irruption des barbares, par les guerres, les héretiques.

1. [Lisez *quatre*. Charles VII a commencé à régner en 1422.]

les impiétés des Calvinistes, en mil cinq cens soixante-quatre, qui ravageoient tous les lieux saints; la haine d'un certain Christophle de Gomer et de ses enfans, d'où est sortie la famille de Luzancy-Gomer, proche la Ferté-sous-Jouarre, et les persecutions et les méchantes affaires qu'ils susciterent à cette abbaye, sur la fin du seiziéme siécle, comme on verra dans la suite ; enfin l'introduction des commendes et autres funestes évenemens ont dépouillé ce monastere de tout ce qu'il avoit de plus considérable et de plus prétieux. On verra dans son lieu que Nicolas de La Croix ne fut pas plutôt pourvu de cette abbaye en commende, vers l'an mil cinq cens cinquante et un, qu'il s'empara de tous les titres, chartres, papiers et mémoires, que l'on n'a pu recouvrer depuis, quelque diligence et perquisition qu'on ait pu faire. Ils ont été ou brûlez ou mis entre les mains desdits Gomer et autres particuliers, qui s'étoient emparez de plusieurs fonds et domaines de ce monastere.

Ces incendies et la perte irreparable des titres et papiers nous ont dérobé la connoissance de plusieurs faits particuliers, et particulierement les noms et surnoms de nos bienfacteurs et la qualité de leurs bienfaits ; ce qui nous empêche, à notre grand regret, de les marquer icy en détail pour leur rendre toute la justice qui leur est due, et en porter la connoissance et le souvenir jusqu'à nos successeurs, afin qu'ils joignent leur reconnoissance à la notre.

Ces pertes nous ont aussi dérobé les noms, actions, dignités, caracteres et autres qualités de plusieurs saints et sçavans religieux d'Orbaiz, qui demeurent ensevelis dans un profond et éternel silence qui nous prive des bons exemples et de l'édification que nous en tirerions.

On a fait ce recueil pour ne sortir jamais de ce monastere et ne servir qu'aux religieux d'Orbaiz, qui auront la patience de le lire, si ils veulent s'en donner la peine ; ainsi on y a inseré plusieurs choses qui paroitront fort minces et de trés petite consequence aux esprits superieurs et déliez. — Quelques-uns se plaindront peut-être que l'on entre quelquefois dans un trop grand détail, et que l'on s'amuse à de petites particularités, qu'il auroit été meilleur de passer et d'omettre ; mais ces personnes peuvent considérer que, dans la vue qu'on a de fournir des mémoires à ceux qui voudront entreprendre quelque travail sur ce foible commencement, il a été bon de leur ramasser tout ce qu'on a trouvé dans les auteurs et anciens monuments, afin qu'ils puissent juger eux mêmes ce qu'il est à propos de dire ou de taire. On soumet de bon cœur tout à leur jugement.

D'ailleurs ce détail regarde un monastere particulier et ses religieux, et même quelques saints fondateurs et autres bienfacteurs [1], à l'égard desquelz il n'y a rien d'inutile. On peut appliquer icy ce que saint Jean Chrysostome a dit des Apostres : « Si nous pouvions sçavoir jusqu'aux

1. Saint Reole, saint Regobert, Leudemar.

« moindres circonstances de ce que les Apôtres ont fait ou dit, nous y « trouverions partout des instructions salutaires. Tout sert, tout édifie, « ajoute le même Pere, dans ceux qui agissent par l'esprit de Dieu ; « il n'y a point de si petite partie de leurs reliques que nous voulus- « sions négliger. »

Dans ce recueil on a suivi, autant qu'on a pu, le modele de faire l'histoire d'un monastere, envoié le dix septiéme décembre mil six cens soixante quatre, à tous les superieurs de notre congregation de Saint-Maur, par le trés réverend Pere Dom Bernard Audebert, troisiéme superieur géneral de ladite congregation.

Les principaux évenemens, qu'on a pu découvrir, se trouveront presque tous sous le nom et le gouvernement des abbez ; faute de mémoires, on n'en rapporte qu'un trés petit nombre. On a laissé du papier blanc pour y inserer les noms de ceux qu'on apprendra cy aprés et ce qui se sera passé de leur tems.

Pour sçavoir plus à fond l'histoire de ce monastere, il faudra consulter les annales de notre Ordre composées par le réverend Pere Dom Jean Mabillon, ce saint et sçavant religieux, l'honneur de notre congregation, et l'un des plus sçavants hommes de son siécle, où l'on trouvera plusieurs particularités tirées de plusieurs anciens monuments.

Si on pouvoit avoir entrée et communication des titres, chartres et autres piéces des archives et chartriers de l'église de Notre-Dame de Reims, de Saint-Remy, de la cathedrale de Soissons, de Hautvilliers et Rebaiz, on y trouveroit de bons mémoires pour enrichir et illustrer notre recueil, l'abbaye d'Orbaiz ayant eu anciennement de grandes relations avec tous ces différens lieux, surtout avec la cathedrale de Reims, d'où elle a dépendu immediatement depuis sa fondation jusqu'en[1]... et à l'introduction des commendes, les abbez commendataires n'étant plus confirmez par les archevêques de Reims, comme les abbez réguliers aprés avoir été canoniquement élus par les religieux d'Orbaiz.

Pour rendre justice à qui il appartient, on déclare que ce que l'on rapporte icy de meilleur est presque tout tiré de l'*Histoire de l'église de Reims* par Flodoard, traduit en françois, en mil cinq cens cinquante et un, par Nicolas Chesneau, chanoine et doyen de Saint-Symphorien de Reims, et de l'édition latine du Pere Jacques Sirmond, jesuite, en mil six cens onze[2] ; de l'*Histoire de la métropole de Reims* par Dom Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise[3] ;

1. [1520 environ.]

2. L'édition du Pere Sirmond rapporte plusieurs fragmens et piéces de Hincmar que Nicolas Chesneau n'a pas traduits. Peut-être qu'il ne les avoit pas vus. — Ces nouvelles piéces se lisent dans le troisiéme livre de Flodoard par Sirmond.

3. Dont le second tome a donné au public par le zéle et les soins du R. P. Dom Jérôme Huret, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Nicaise.

des *Actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoist*, par le R. P. Dom Jean Mabillon, et de quelques chartres et mémoires de ce monastere, et des deux premiers tomes des *Annales bénédictins* du dudit Dom Jean Mabillon, imprimez en mil sept cens trois et mil sept cens quatre.

On rapporte les actes dans les endroits où il en est fait mention, afin que d'un coup d'œil on voie les preuves de ce qu'on a avancé.

On se croit obligé de demander icy beaucoup d'indulgence sur les défauts et sur la simplicité du style, et de faire avec plus de justice et de raison le même aveu qu'un pieux et sçavant historien a fait en écrivant la vie de sainte Salaberge, abbesse de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, possedée autrefois par des religieuses de notre ordre[1], et unie depuis à notre congregation. Cette vie de sainte Salaberge est rapportée dans le second siécle desdits Actes bénédictins, p. 422 et 423 ; dont voicy les paroles de l'auteur parlant de son ouvrage : « Ego in hac parte valde censeo me fore imparem, quippe qui « vix primis sim imbutus litteris et christiana simplicitate educatus..... « Unde lectorem obsecro (si qui[s] tamen hæc quamvis temerario conatu « aggressus sum texere gesta, legere decreverit), non quærat in his « eloquentiam, nec oratorum facundiam, non philosophorum flosculos, « sed veritatem et simplicitatem historiæ..... »

Et ces autres paroles de l'auteur de la vie de saint Goar, p. 281 du second siécle desdits Actes bénédictins : « Equidem in hoc « opere suscipiendo, cum sancti viri (Reoli) meritis plurimum confido, « tum fratrum meorum votis et precibus, quibus totum quod possim « debeo, non leviter moveor, neque rumusculos vel præjudicia quorum- « libet mihi fore magnipendenda existimo, habituro apud benevolos, « si res bene cesserit, absolutum veritatis et fidei testimonium. »

1. Ex quo ejectæ monachæ solutiores, substituti anno 1128 monachi quibus prælectus Drogo abbas ex monacho sancti Nicasii Remensis. Hæc D. J. Mabillon, *in notis ad epistolam* 48 *ad Haimericum*, p. 55, 56 edit. secundæ. [*Sancti Bernardi opera*. Vol. I, Paris, 1690. In-fol.]

CHAPITRE PREMIER

Où il est parlé d'Orbaiz, de son antiquité, situation, et lieux circonvoisins.

Auparavant que de transcrire et rapporter icy le peu de piéces et actes que l'on a recueillis, on a cru qu'il falloit dire un mot de ce lieu d'Orbaiz, au milieu duquel est située l'abbaye dédiée à Dieu sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Orbaiz-en Brie (en latin *Orbacum*), situé sur le penchant d'une montagne et au dessus de la petite riviere appellée Surmelun, à cinq lieues de Château-Thierry, de Vertus et de Sézanne, et à trois de Montmirel et de Dormans-sur-Marne, de la géneralité et diocese de Soissons, élection de Château-Thierry, sous la métropole et primatie de Reims, (qui n'est plus à présent qu'un pauvre petit bourg assez mal bâty tant à cause de son ancienneté, que par les désordres arrivez dans ce royaume et causez par les guerres civiles et étrangeres, par les irruptions des peuples barbares, et surtout par les Nortmands, Anglois et Calvinistes), étoit autrefois une petite ville murée, jouissante, comme encore à présent, des priviléges et prérogatives des autres villes, et sujette comme elles à toutes les charges et impositions publiques, et un lieu assez recommandable depuis plus de mille ans à cause d'un château ou palais royal, appellé de toute antiquité la Salle de Saint-Michel, où nos premiers roys se retiroient quelquefois en passant et s'y arrêtoient pour se délasser et se rafraîchir aprés les fatigues de la chasse.

Orbaiz. Sa situation, antiquité, voisinage, etc.

Cette salle ou palais royal a toujours subsisté jusqu'aux troubles excitez dans ce royaume par les Anglois qui, vers l'an mil quatre cens vingt, sous le regne de Charles septiéme, s'emparerent des plus belles et des plus riches provinces de France, et y commirent tous les désordres, et y exercerent toutes les cruautés qu'on peut attendre d'une nation aussi barbare, accoutumée depuis longtems à tremper ses mains parricides dans le sang innocent et sacré des plus saints évêques et de ses souverains, ce qui a paru à tout l'univers, le vingt-neuviéme jour de janvier mil six cens quarante-neuf dans la personne de Charles premier, qui finit ses jours sur un échaffaud par la main d'un infâme bourreau, le dit jour vingt-neuviéme janvier

Salle de Saint-Michel.

mil six cens quarante neuf, par la faction et la perfidie d'Olivier Cromwel, chef d'une troupe de scélerats comme luy.

Anglois y commettent de grands désordres.

Ces Anglois assiégerent Orbaiz qui, comme on peut juger, ne fit aucune résistance ; ils le prirent, et y étans entrez en foule à mains armées, ils investirent ce palais, le pillerent, y mirent le feu, le réduisirent en cendres et le ruinerent. L'abbé et la plus grande partie des religieux de l'abbaye, apprenans les approches de ces inhumains, les cruautés et les sacrileges qu'ils commettoient partout où ils passoient, et craignans avec fondement d'éprouver eux mêmes tous les excez de leur fureur victorieuse, céderent à la violence et se réfugierent dans un lieu de sûreté, abandonnans toutes choses à la discretion des soldats.

Les autres religieux, qui, par la foiblesse de leur grand âge ou par leurs infirmités, n'avoient pu suivre leur pasteur et leurs freres, s'enfermerent dans ce palais, croyant y être en assurance contre la cruauté des Anglois ; mais ces barbares, continuant de donner des marques de cette fureur qu'ils ont fait passer à leurs successeurs, y mirent le feu, et ces innocentes victimes y furent consumées au milieu des flammes.

Salle de Saint-Michel détruite.

Il ne resta de ce vieux palais qu'un vieux pignon qui étoit encore debout en mil cinq cens quarante-sept, suivant la déclaration des biens de cette abbaye, donnée à la Chambre des Comptes de Paris, cette même année, au nom d'Alexandre de Campegge, abbé commendataire[1]. Mais en mil cinq cens soixante-treize, Nicolas de La Croix, successeur d'Alexandre de Campegge en cette abbaye, permit à Claude Plouin, lieutenant de la justice d'Orbaiz, de démolir ce pignon qui étoit un reste de monument de l'antiquité ; et avec les materiaux il en fit bâtir au même endroit, sur les ruines de cette salle de Saint-Michel, une maison telle qu'elle se voit encore en la présente année mil sept cens un, sur la place vis-à-vis de la grande halle vers l'orient ; de laquelle maison les héritiers dudit Plouin jouissoient encore en mil six cens neuf ; elle est passée par Louise Langelin, descendante dudit Plouin, au sieur Christophe le Camus, son mari, cy devant commissaire des guerres, décedé le lundi vingt-cinquiéme jour d'avril mil sept cens un.

1. C'est en vain que j'ai cherché à plusieurs reprises cette déclaration qui devait se trouver aux Archives nationales. Mais on connaît les funestes résultats de l'incendie de 1738, qui fit disparaître la plus grande partie des Archives de la cour des Comptes. — L. C.

On prétend que ce palais ou salle de Saint-Michel, donnée par le roy Thierry premier du nom à saint Réole, lorsqu'il fonda cette abbaye, faisoit une partie de ses bâtimens, aussi bien que le moulin de la Halle, pour la plus grande commodité des religieux suivant la régle de saint Benoist, chapitre 66, et que l'un et l'autre étoient dans son enceinte fermée par une muraille le long du Ruz, qui la séparoit des maisons des habitans. Cette maison a été alienée depuis et doit seulement les rentes seigneuriales et sur-cens.

Corps de Saint-Remy apporté à Orbaiz en 882 (Flodoard, l. 3, c. 30, édit. Jacobi Sirmundi, p. 308. — D. Guillaume Marlot, l. 3, c. 39 et 40, t. I, p. 487.)

Ce qui donne plus de fondement de conjecturer qu'Orbaiz étoit anciennement un lieu assez fort ou plutôt inconnu aux peuples étrangers et barbares, c'est qu'Hincmar, trente troisiéme archevêque de Reims, apprenant et apprehendant l'irruption des Nortmands qui ravageoient et désoloient toute la France en huit cens quatre-vingt-deux, et voyant sa ville métropolitaine sans défense et sans résistance (Ebbon, son prédecesseur, en ayant fait abattre les murailles avec la permission de l'empereur Louis-le-Débonnaire, pour commencer l'église cathedrale de Notre-Dame de Reims), prit seulement le corps de saint Remy et le transporta à Épernay en la même année huit cens quatre-vingt-deux. Mais Hincmar y étant mort au mois de septembre de la même année [1], on apporta le corps de saint Remy dans l'église de cette abbaye d'Orbaiz, où on le croyoit plus en assurance, par ce que ce lieu étant environné de tous côtez de bois et de forests épaisses, on ne croyoit pas que les barbares en eussent connoissance, ou qu'ils osassent s'y engager dans la crainte d'y trouver des embuscades et trop de résistance.

Le corps de St Remy reporté à Reims (Flodoard, l. 1, c. 21 et l. 4, c. 8. — Marlot, l. 4, c. 1, t. I, p. 504.)

Ce sacré dépôt resta icy jusqu'au pontificat de Foulques, successeur d'Hincmar, qui, ayant fait fortifier Reims, vint à Orbaiz en huit cens quatre-vingt-trois, accompagné d'un grand nombre d'évêques, d'abbez, de son clergé, et d'une infinité de peuples accourus de toute part, retira ce sacré dépôt et le reporta à Reims dans l'église de Notre-Dame, où il demeura jusqu'au tems de Hérivée, trente-cinquiéme archevêque [2] et successeur de Foulques, qui, en neuf cens un, le vingt-neuviéme de décembre (jour consacré depuis à la mémoire de saint Thomas, archevêque de Cantorbery et martyr), le fit

1. M. Dupin met et recule sa mort jusqu'au 21 décembre 882.

2. Foulques et Hérivée, chanceliers de France sous Charles-le-Simple (Marlot, l. 4, c. 6, t. I, p. 528).

transporter avec toute la pompe et la solennité convenables, en présence de plusieurs prélats, du roy, des princes, des grands du royaume qu'il avoit invitez à cette auguste céremonie, et d'un grand concours de peuples, dans l'église dédiée à Dieu sous son nom, lieu de sa premiere sépulture, où il est réveré, et où il reçoit les vœux de toute la France et des peuples les plus éloignez, et où les enfans de saint Benoist le conservent encore aujourd'huy avec un trés grand soin dans le plus magnifique mausolée qui soit en France, élevé en mil cinq cens trentre-quatre par le zéle et les liberalités de Robert de Lenoncourt, cardinal, évêque, comte et pair de Châlons-sur-Marne, de Metz, et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Remy [1].

En faisant attention aux personnes illustres, qui ont été abbez commendataires et seigneurs temporels d'Orbaiz, on peut conjecturer que ce lieu a été autrefois plus considérable, puisqu'on verra dans la suite que Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme, Laurent et Alexandre de Campegge, pere et fils, cardinaux et évêques de Boulogne en Italie, Nicolas de la Croix, de l'illustre et ancienne famille des Ursins, conseiller et deux fois ambassadeur en Suisse du roy Charles neufviéme, Jacques du Beuil, originaire d'une trés illustre famille de Bretagne, René de Rieux, évêque de Léon, d'une trés ancienne et trés noble maison de Bretagne, alliée aux premiéres maisons de France, ont été abbez commendataires et seigneurs temporels d'Orbaiz.

Personnes illustres abbez d'Orbaiz.

Les guerres civiles et étrangeres ont été cause que le revenu et les biens temporels de cette abbaye sont beaucoup diminuez. L'introduction des commendes n'y a pas peu contribué, messieurs les commendataires ou plutôt leurs agens ayant plus de soin d'en recevoir les revenus, que d'en défendre les droits et conserver les bâtimens en bon état et les fonds contre les differens usurpateurs. On verra dans la suite la vente et les alienations, qu'ils ont faites de nos plus beaux domaines à vil prix, sous differens prétextes. Mais ce malheur ne nous est pas singulier ; toutes nos abbayes de France ont eu le même sort depuis le fameux concordat de Léon X et de François premier. C'est une playe volontaire qui saignera encore longtems ; le monde y a son compte.

Causes de la ruine d'Orbaiz.

1. Marlot. l. 3. c. 14, t. I, p. 361.

Revenons à Orbaiz et disons que l'église de la paroisse, qui est consacrée à Dieu sous l'invocation de Saint Prix (*Præjectus*), évêque et martyr de Clermont-en-Auvergne, dont on fait la fête le vingt-cinquiéme de janvier, est fort belle ; elle a un beau clocher en forme d'aiguille fort haut et fort délicat, élevé au milieu de la croisée, dans lequel il y a quatre belles cloches anciennes, comme on voit par les inscriptions en lettres gothiques qui sont à l'entour. On ne sçait quand cette église a été bâtie ; elle est d'une structure approchante de celle de notre abbaye.

Paroisse de St-Prix d'Orbaiz.

Messieurs les anciens religieux tenoient par tradition que ces quatre cloches avoient appartenu et été enlevées des clochers ou tours de l'église de l'abbaye. On voit encore dans la tour, au bas de la nef du côté du septentrion, une grande ouverture ronde de cinq à six pieds de diamétre pour monter de grosses cloches ; si cela étoit bien avéré, ce seroit une espece de conjecture que l'église auroit été achevée, dont il ne reste que le chœur, le tour des chapelles et trois arcades de la nef fermée par un grand pignon ; on ne sçait quand il a été fait, ni quand le reste de ladite nef a été détruit, s'il est vray qu'elle ait été achevée.

Tradition entre messieurs nos anciens religieux d'Orbaiz touchant les cloches de Saint Prix.

On prétend qu'il y avoit dans l'abbaye d'Orbaiz des écoles publiques et une espece d'académie ou séminaire, où on enseignoit les belles-lettres et les hautes sciences avec la piété, et que c'étoit ce qui y attiroit les étrangers, entre autres le fameux Gotteschalk et plusieurs de differens endroits.

Écoles publiques dans St-Pierre d'Orbaiz.

Les habitans du pays, pour prouver qu'Orbaiz a été autrefois plus considerable, soutiennent que la paroisse Saint Prix (qui est aujourd'huy un peu éloignée du bourg enfermé dans un petit circuit de vieilles murailles), étoit autrefois comme au milieu, parce qu'il y avoit plusieurs fermes et maisons jointes les unes aux autres dans ce grand intervalle, qui est depuis ladite église Saint-Prix jusqu'au hameau de Mondelin dépendant de ladite paroisse.

D'autres ajoutent qu'Orbaiz s'étendoit vers l'occident jusqu'au village de la Ville-sous-Orbaiz, cet intervalle qui est entre l'un et l'autre ayant été aussi rempli de fermes et de maisons. On donne cette circonstance et cette conjecture comme une tradition populaire sans garantie.

Étendue & grandeur d'Orbaiz prouvée par le grand nombre de differens moulins.

Mais suivant la déclaration des biens de cette abbaye, fournie à la Chambre des Comptes de Paris en mil cinq cens qua-

rante-sept, du tems d'Alexandre de Campegge, le 21 décembre, par dom Pâquier Chatton, procureur, on comptoit jusqu'à neuf maîtres bouchers, faisant étal de boucherie (voyez ladite déclaration). Il y avoit autrefois dans la seigneurie et banlieue d'Orbaiz plusieurs usines ou moulins à fer, forges, fourneaux, affineries, moulins à foulons sur la riviere de Surmelun. Item douze moulins à bled, sçavoir neuf ou dix à Orbaiz et deux à la Ville-sous-Orbaiz. Il n'en reste plus que trois aujourd'huy [1] dans Orbaiz : celuy de la Halle, celuy du Pont au dessous de l'abbaye et celuy appellé le moulin Minette qu'une belle fontaine fait tourner assez proche de sa source. Tous les autres moulins à differens usages sont détruits à cause du petit nombre d'habitans et faute de commerce [2].

Vieille tour au-dessus de St-Prix.

On voit proche l'église Saint Prix, vers le midi, sur le penchant de la montagne, au dessus de la fontaine Saint Prix, un reste de vieille tour, communement appellé le Fief de la Tour, mouvant et relevant de cette abbaye [3].

(*A suivre*).

1. [En 1701.]

2. « *Orbay.* Cette fabrique a des serges larges de laine du pays ; tout ce « qu'en font les quatre facturiers qui y sont établis se débite sur les lieux « ou aux foires des environs. Deux chapeliers, un tanneur et sept tisse- « rans y entretiennent un commerce assez languissant. » Savary. (*État général du commerce*, 1741, p. 26.) — L. C.

3. C'est aujourd'hui la ferme de la Tour. — Dom Du Bout n'a pas parlé d'un monument qui existait de son temps et qu'on peut voir encore à Orbais. C'est la tour, *dite de Saint-Réole*, dont nous publions une reproduction dessinée. Cette tour ou plutôt cette tourelle faisait partie du mur de clôture de l'abbaye. On trouve des exemples de construction semblables dans plusieurs planches du *Monasticon*. (Voir notamment prieuré d'Argenteuil.) — L. C. [Cf. *Notice historique sur Orbais*, par M. l'abbé Musart, p. 8. Châlons, 1873. in-8°.]

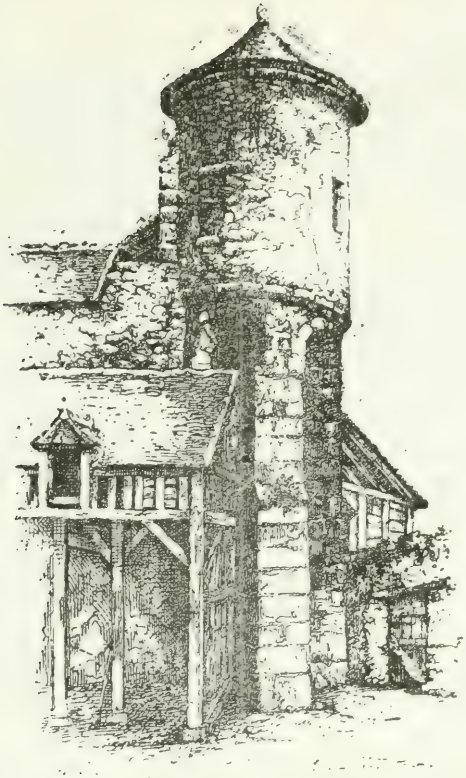

Tour dite de Saint Réole

(État actuel)

DOM TOUSSAINT DUPLESSIS

ET

MM. DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE DE MEAUX

L'abbé Jean Labour, frère de mon bisaïeul, appartenait à une de ces vieilles souches de laboureurs du *pays de France* [1] gens qui suivant un agronome du XVIIe siècle « *étaient plus aisés et plus pécunieux que beaucoup de seigneurs et de gentils hommes* » aussi l'abbé Jean reçut-il une instruction très soignée et il acquit un grand savoir.

Né dans le diocèse de Meaux, il le quitta pour se fixer à Paris où il devint professeur au collége Mazarin. Son souvenir n'avait pas encore disparu au commencement de ce siècle. Plus d'une fois son nom fut prononcé avec respect, devant mon père, par ceux qui, d'abord ses élèves, avaient depuis pris une large et grande part dans les affaires publiques.

Plus qu'aucun autre l'abbé Jean avait contribué à former cette forte génération qui traversa le courant terrible de la Révolution et sut rester semblable à elle-même sur les deux rivages opposés.

Quelque plaisir que j'aurais à retracer les principales lignes de la figure rude et sévère, mais droite et pleine de sens de mon arrière-grand oncle, je saurai cependant résister à la tentation. J'estime qu'en tout, il faut observer une mesure, et qu'il ne sied pas d'entretenir les autres des siens, quand ils

1. Beaucoup de ces vieilles familles de culture ont, dès le XVIIe siècle, ajouté à leur nom patronymique le nom et le titre de la terre qu'elles cultivaient. Ainsi le terrier d'Oissery (Seine-et-Marne), nous montre le laboureur *Thomas* prenant le nom de seigneur de *Sanguin* et les *Navarre*, vieille et respectable famille de culture, portant les uns le nom de la *Briquette*, les autres celui de la *Maison-Neuve*. Il me serait facile d'indiquer des familles actuellement existantes, et faisant certaine figure dans le monde, qui ont conservé comme distinction nobiliaire, le nom de la ferme que cultivaient leurs pères. Mais, nous nous abstiendrons, car l'on pourrait croire qu'il y a là de notre part une critique, alors qu'il n'y a que la constatation d'un fait qui démontre suivant nous, toute l'importance acquise par ces grandes familles de culture de l'Ile de France.

n'ont tenu dans le monde qu'un rang médiocre. Que l'abbé Jean Labour fût un homme de science et de vertu, la chose n'est pas douteuse, mais le sillon qu'il a tracé n'a pas laissé de ces empreintes qui doivent fixer l'attention de la postérité.

Le souvenir du vieux et savant professeur de Mazarin n'a donc pas survécu et son arrière-neveu n'a pas l'intention d'évoquer un passé non sans mérite, mais absolument sans gloire.

Aussi bien n'est-ce pas de l'abbé Jean Labour dont je veux parler, mais d'un livre lui ayant appartenu et qui, grâce à l'obligeance de l'abbé Bonno, est rentré dans ma bibliothèque. Il s'agit d'un fort bel exemplaire de l'histoire de Meaux par Dom Toussaint Duplessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Chargé par son Eminence Monseigneur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, commandeur des ordres du roi, abbé commandataire de Saint-Germain-des-Prés, d'écrire l'histoire ecclésiastique du diocèse de Meaux, Dom Toussaint Duplessis s'acquitta de sa tâche en écrivain consciencieux. Il puisa ses documents aux sources originales et compulsa une quantité énorme de titres et de chartres. L'évêque actuel de Meaux, Monseigneur Allou, lui a fait de nombreux emprunts dans sa *Chronique des Evêques de Meaux*, qu'il a récemment publiée, et il a agi en homme reconnaissant en déclarant que l'ouvrage du bénédictin, était encore fort estimé.

Oui certes, l'ouvrage est encore fort estimé, il le sera longtemps et il mérite de l'être. Dom Toussaint Duplessis a écrit son histoire de l'église de Meaux avec des documents qui nous manquent aujourd'hui ; mais il a eu la très heureuse et très honnête idée de donner des extraits nombreux et importants de ces titres actuellement détruits. C'est donc en connaissance de cause que nous jugeons. Les pièces sont jointes au dossier, comme nous disons au palais, et il suffit de les parcourir pour se rendre compte de la valeur incontestable de l'ouvrage.

Cette valeur incontestable a cependant été contestée et c'est l'exemplaire de l'abbé Labour qui m'en fournit une preuve aussi curieuse que certaine. En tête de l'ouvrage est une très longue note manuscrite. Cette note est un extrait du *registre des conclusions de MM. du Chapitre de Meaux du vendredi 7 août* 1733. Cet extrait est rédigé, paraphé, daté et certifié par Chabouillé, chanoine et syndic de l'Eglise de Meaux, l'un des auteurs des conclusions.

L'authenticité du document est donc au-dessus de toute contestation. L'évêché de Meaux, m'assure-t-on, n'aurait pas dans ses archives la pièce originale. En appliquant ici le principe de l'article 1335 du Code civil, nous nous trouvons en présence d'une copie qui fait la même foi que l'original ; peut-être même sommes-nous possesseur du seul document authentique relatif à cette fameuse décision du Chapitre de Meaux relativement à Dom Toussaint Duplessis.

Voici ce document intégralement reproduit.

Extrait du registre des conclusions de Messieurs du chapitre de Meaux, du vendredi 7 août 1733.

« Ouï le rapport de MM. les Commissaires nommés au chapitre général le 6 août 1731, pour examiner les remontrances faites par M. le promoteur au sujet du livre intitulé : Histoire de l'Eglise de Meaux écrite par Dom Toussaint Duplessis, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et imprimé à Paris, chez Jean-Michel Gandouin et Pierre-François Giffart 1731 ; pendant que M. le cardinal de Bissy était à Rome, sans que l'auteur l'ait préalablement communiqué à son Eminence ni qu'aucun réviseur de sa part l'eût examiné, ainsi qu'elle s'en est expliquée après son retour de Rome, par lequel rapport lesdits sieurs Commissaires ont fait connaître à la Compagnie qu'en examinant les remontrances dudit sieur Promoteur et les confrontant avec le susdit livre, ils ont remarqué comme lui qu'il contenait plusieurs choses indiscrètement hasardées, témérairement avancées, suggérées par des intérêts particuliers, dépouillées de leurs plus essentielles circonstances, contraires tant à la vérité en plusieurs faits qu'au respect dû à la mémoire de personnes distinguées par leur mérite et par leur dignité même épiscopale, injurieuses à l'Eglise de Meaux et donnant atteinte à l'honneur et aux droits de la Compagnie.

L'affaire mise en délibération, il a été conclu d'une voix unanime que le Chapitre doit désapprouver, ainsi qu'effectivement il désapprouve le susdit livre intitulé : Histoire de l'église de Meaux, et qu'il a protesté et proteste en la meilleure manière qu'il le peut, que rien de ce qui est contenu audit livre ne doit et ne peut faire foi contre lui, ni en jugement, ni partout ailleurs, et qu'il ne pourra aucunement lui nuire, ni préjudicier en ses droits et privilèges spirituels et temporels, réservant au surplus à se pourvoir contre ledit livre, par-devant qui et ainsi que de raison, et a ordonné que la présente con-

clusion sera signifiée à la diligence du promoteur à qui il appartiendra.

Le 17 avril 1736, la protestation ci-dessus a été déposée chez M. Laideguive, notaire à Paris, par Me Dottier, procureur du Chapitre au Châtelet de Paris, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Chapitre.

Le vendredi 31 décembre 1734, M. Achille-Michel-Louis Chabouillé, prêtre chanoine de l'Eglise de Meaux et syndic du Chapitre a déposé chez Mains, notaire du chapitre à Meaux, la protestation ci-dessus.

« Je soussigné, chanoine et syndic de l'Eglise de Meaux, certifie que le présent extrait est conforme en tout au registre capitulaire, ce neuf janvier 1738.

CHABOUILLÉ,
Chanoine syndic.

La lecture de cetie pièce pourrait amener de singulières réflexions. MM. du Chapitre se sont donc sentis atteints par l'œuvre du savant bénédictin ? Il est certain que Dom Toussaint est un rude enquêteur.

Les fautes du clergé, son abaissement à certaines époques, sa vénalité et son ignorance dans d'autres, tout cela est nettement accusé. C'est peut-être même parce que Dom Toussaint a une foi robuste et sincère qu'il ne craint pas de promener le scapel dans les plaies écclésiastiques. Ne pousse-t-il pas la passion de la vérité jusqu'à rappeler qu'en 1524, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux déclarait lui-même qu'il n'y avait pas dans tout son diocèse quatorze prêtres en état d'enseigner les vérités de la religion.

Evidemment la situation avait changée en 1731, et, il est probable qu'après l'épiscopat de Bossuet on trouvait dans le diocèse un moins grand nombre de prêtres ignorants. Mais de pareils aveux sont désobligeants et l'on comprend que MM. du Chapitre s'en soient montrés peu satisfaits. Cependant nous avons trouvé à leur mécontentement une cause plus noble et il sied de l'indiquer.

Cette cause proviendrait de l'attachement conservé par MM. du Chapitre à la mémoire impérissable de Bossuet leur grand évêque.

Mon savant collègue et ami Lhuillier, secrétaire général de la société d'archéologie de Seine-et-Marne, m'a communiqué un exemplaire qu'il possède de l'Histoire de l'Eglise de Meaux

et qui porte une rature et une annotation manuscrite du XVIIIe siècle. La rature s'étend de la page 486 à la page 525, elle est ainsi conçue :

« Toute cette relation qui concerne M. de Cambrai et Mme
« Guion est remplie de faits faux d'interprétations malignes
« au désavantage de M. de Meaux et mérite d'être flétrie. »

Assurément il y a là l'expression un peu rude d'un sentiment fort digne, et l'on éprouve une joie d'autant plus vive à voir le clergé meldois prendre la défense de son grand évêque que depuis l'habitude semble en être perdue.

Que fit le cardinal de Bissy ? C'est encore la note manuscrite qui l'indique. Il condamna toute cette relation qui concerne M. de Cambrai et Mme Guion.

Singulière situation que celle qu'eut alors ce cardinal. Bissy avait montré une ardeur excessive dans la lutte contre le jansénisme. Il était ultramontain exalté et, selon l'expression de l'abbé Guillon, il avait été fait cardinal par la grâce du P. Le Tellier et de Mme de Maintenon.

Cependant il fut par bienséance obligé de condamner des pages qui sans aucun doute étaient la reproduction de ses propres sentiments. Il est en effet avéré que Duplessis n'ignorait pas que le souvenir de Bossuet à Meaux portait ombrage au cardinal de Bissy. Il fit donc œuvre de courtisan en se prononçant pour Fénélon contre Bossuet dans la lutte du quiétisme. Il eut grandement tort, mais cette faute, que l'on peut expliquer par sa situation à l'égard du cardinal de Bissy ne saurait en aucune façon rejaillir sur l'ensemble de l'ouvrage qui est des plus précieux pour notre histoire locale. Dom Toussaint Duplessis, moine bénédictin se souciait en somme fort peu des querelles du quiétisme et il était beaucoup plus attaché aux travaux littéraires de ses confrères qu'à l'ultramontanisme. C'est par ce côté là, qu'il a mérité de survivre.

Que nous importe aujourd'hui la bulle *unigenitus*. Ce qui nous plaît, ce que nous admirons en Dom Toussaint, c'est le chercheur infatigable, l'érudit intelligent, l'homme honnête qui produit les pièces sur lesquelles il appuie ses opinions ; qu'il ait fait preuve de faiblesse à l'égard du cardinal de Bissy, la chose est certaine ; c'est là une défaillance qu'il importait de noter mais qu'il ne faut point exagérer.

Sans nous décider en faveur de Bossuet, il nous plaît de voir le Chapitre de Meaux prendre partie pour son grand évêque.

C'est avant tout une marque de respect à l'égard de Bossuet. Dom Toussaint de son côté n'a peut être voulu que témoigner quelque condescendance à l'égard du cardinal de Bissy. Il doit lui être tenu compte des obligations qu'il avait à l'endroit du cardinal.

Qui sait d'ailleurs si ces lignes reprochables et qui ne pouvaient déplaire à Bissy, n'ont point été comme le laissez-passer à l'aide desquels il a fait accepter par le prélat les rudes vérités qu'il n'a pas craint de dévoiler. Qui sait si, en paraissant prendre en main la cause de leur grand évêque MM. du Chapitre n'ont pas voulu frapper aussi l'histoire sévère et inflexible.

Ce qu'il y a de certain c'est que l'œuvre de Dom Toussaint a survécu. Bon nombre d'ecclésiastiques ont sans doute fait comme l'abbé Jean Labour. Ils ont inscrit la condamnation en tête du volume et ils ont continué à lire le livre du savant bénédictin. C'est une manière excellente de conserver les droits de l'histoire en maintenant intacts ceux de MM. du Chapitre de Meaux.

Fernand Labour.

LES TRUDAINE*

II

Daniel-Charles Trudaine, qu'on appelait de son temps « *Le Grand Trudaine*[1], » naquit à Paris le 3 janvier 1703. Après de brillantes études au collège des Jésuites, il fut dès 1721, à l'âge de 17 ans, Conseiller au Parlement de Paris.

La même année, il perdit son père et se trouva, avec une médiocre fortune, sans aucun protecteur ; son oncle, le chancelier Voysin, sur l'aide duquel il aurait pu compter, étant lui-même décédé en 1717.

Dans cette situation, il se résigna à remplir ses fonctions de Conseiller ; il étudia à fond la jurisprudence et se montra bientôt magistrat également recommandable par l'étendue de ses connaissances et son intégrité. Ces qualités, jointes à une éloquence mâle et solide, commençaient à le faire connaître, lorsque son mariage avec Marie-Marguerite Chauvin[2], le détermina à résigner des fonctions que, depuis sept ans, il remplissait avec distinction, pour se consacrer désormais à l'administration.

Le Conseiller d'Etat et Intendant des Finances de Gaumont, oncle et tuteur de la demoiselle Chauvin, qui favorisait ce mariage, avait jeté les yeux sur Daniel Trudaine dans lequel il désirait trouver un successeur. Consulté à ce sujet, le cardinal de Fleury, premier ministre, parut approuver ce choix en faisant espérer pour Trudaine l'Intendance des Finances, après la retraite ou la mort de M. de Gaumont.

* Voir page 19, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Michelin — *Essais historiques de Seine-et-Marne* — v° Montigny-Lencoup, 6 vol. in-8°, 1834-1841.

2. Elle était orpheline de Michel Chauvin, Conseiller au Parlement de Paris, Commissaire aux requêtes du Palais, et de Marie-Catherine de Bragelongne. Le mariage eut lieu le 19 février 1727.—Madame Trudaine mourut à Clermont, en Auvergne, le 21 mars 1734, à l'âge de 23 ans. (*Mercure de France*, avril 1734, p. 827).

Les Chauvin portaient : D'azur à 3 calices d'argent rangés en pointe et accompagnés en chef d'un soleil d'or.

Trudaine, en attendant, acheta une charge de Maître des Requêtes, dans l'exercice de laquelle il ne tarda pas à se distinguer. Le chancelier d'Aguesseau, appréciant son mérite, le prit en amitié et se plaisait à s'occuper, avec lui, de questions de législation disant que le « travail qu'il faisait avec M. Trudaine, le délassait de celui qu'il avait fait le reste de la journée. »

En 1729, le cardinal de Fleury, qui ne l'avait pas oublié, le fit nommer Intendant de la Généralité d'Auvergne. Chargé de l'administration d'une province, Trudaine se montra bientôt à la hauteur de ses importantes fonctions : il s'en occupa activement, fit une juste répartition de l'impôt, et construire des chemins afin d'établir des communications qui manquaient pour l'échange des produits du commerce et de l'agriculture.

M. de Gaumont ayant offert, en 1734, de lui remettre sa place, le roi, sur la proposition du cardinal-ministre, donna son agrément à Trudaine qui vint à Paris prendre possession des fonctions d'Intendant des Finances. Il fut fait, en même temps, Conseiller d'Etat, et obtint la Direction des Domaines qu'avait eue aussi M. de Gaumont, mais qu'il échangea bientôt contre la Direction des Fermes générales [1].

En 1743, lorsque le Contrôleur général Orry entreprit d'étendre à tous les *Pays d'Election* le principe du travail par corvées, que les provinces frontières avaient adopté déjà, il voulut confier les *Ponts et Chaussées* à un homme d'expérience ; le choix se porta sur Daniel Trudaine qui s'était occupé, avec zèle, des routes de l'Auvergne.

C'est principalement dans cette branche de l'administration, qu'il conserva pendant trente ans, que Trudaine montra cet esprit d'ordre, d'économie et d'activité qui, joint à la fermeté de son caractère, à la solidité de son jugement et à ses capacités réelles, l'ont placé au rang des administrateurs les plus distingués de son temps.

L'un de ses premiers actes, fut la création d'un bureau de dessinateurs pour dresser les plans des *grands chemins de France*. En y travaillant quelque temps, les jeunes gens s'initiaient à la pratique du dessin, dont les ingénieurs ont sans cesse besoin.

1. Il fut nommé en remplacement d'Orry de Fulvy. — Cela valait 18,000 livres de rente plus qu'aux autres fermes. (*Journal de Barbier*, t. V, page 48).

Quelques années plus tard, en 1747, il compléta cette création par la fondation de l'*Ecole des Ponts et Chaussées*, à la tête de laquelle il plaça l'ingénieur Perronet. Sur sa proposition, un arrêt du Conseil et des lettres patentes des 9 juillet et 17 août 1750, organisèrent la formation d'un *Corps d'Ingénieurs* spécialement destiné à l'exécution des travaux.

Le succès répondit pleinement à ses vues ; dirigés par ses conseils, d'habiles ingénieurs, sortis de cette école, couvrirent le sol de la France de huit à dix mille lieues de routes royales pavées, garnies de fossés et plantées d'arbres sur leurs bords, qui relièrent la capitale aux chefs-lieux des provinces et établirent de faciles communications entre les villes et les bourgs[1]. Trudaine fit mieux encore, vers la même époque, il avait pris l'habitude de réunir, chaque dimanche, les ingénieurs présents à Paris, les trésoriers de France, à qui l'usage avait maintenu certaines attributions de voirie, et quelques savants qui n'étaient pas étrangers à l'art des constructions. On y discutait les graves questions que les assistants avaient à traiter chaque jour ; on y apportait les projets présentés par les ingénieurs de provinces, on y rendait compte des succès obtenus par l'emploi de nouvelles méthodes. Les séances de cette assemblée ne furent longtemps que des conversations officieuses ; le souvenir même s'en serait perdu si Perronet n'avait eu soin d'en dresser procès-verbal. Tel fut le germe du Conseil des Ponts et Chaussées, aux avis duquel s'attache, avec raison, aujourd'hui, la plus haute autorité pour tout ce qui concerne les travaux publics[2].

Les ponts d'Orléans, de Moulins, de Tours, de Saumur et les premiers fondements du pont de Neuilly (le premier exemple

1. « Dirai-je ces travaux, source de l'abondance,
Ces ports où des deux mers l'active bienfaisance
Amène les tribus du rivage lointain
Que visite Phébus le soir et le matin ?

Dirai-je ces canaux, ces montagnes percées,
De bassins en bassins ces ondes amassées
Pour joindre au pied des monts l'une et l'autre Thétis?
Et ces vastes chemins en tous lieux départis,
Où l'étranger, à l'aise achevant son voyage,
Pense au nom des Trudaine et bénit leur ouvrage ? »

(André Chénier — *Hymne à la France*).

2. H. Blerzy — Etude sur les Travaux publics (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1878).

d'un pont horizontal), furent exécutés ou entrepris par ses ordres et sous l'habile direction de Philibert Trudaine, son fils, et de l'ingénieur Perronet.

La grande impulsion donnée aux travaux des routes avait fait reconnaître à Trudaine l'abus criant de la *corvée*, qui ne pesait que sur le pauvre laboureur ; la répartition en était arbitraire, c'était le plus complet mépris de la liberté et du travail individuel. Dès 1754, il disait à l'Assemblée des Ponts et Chaussées que « c'était toujours contre son gré que l'on employait les corvées ; qu'il voudrait trouver un expédient pour que tous les travaux des Ponts et Chaussées fussent payés. » Mais, comment trouver le moyen de remédier au mal, comment assimiler la corvée à l'impôt ? Comment demander aux paysans l'argent qu'ils n'avaient pas ; comment suppléer à l'insuffisance de l'administration ? C'était une accusation contre le désordre financier, cette plaie incurable de l'ancienne monarchie. Force fut bien d'attendre, tout en reconnaissant les inconvénients de la corvée. Cette idée de Trudaine devait être mise à exécution par son fils avec plus de succès[1].

Appelé à la Direction du Commerce, Daniel Trudaine favorisa l'industrie et lui procura une liberté qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors, liberté qu'il réclama l'un des premiers dans les Conseils du roi[2]. Il suivait avec zèle et exactitude toutes les branches de manufactures : ennemi des abus, il s'efforçait toujours de prévoir la gêne et de donner l'essor à l'industrie. Le chef du bureau de Commerce, Vincent de Gournay, le célèbre économiste qui proclama la fameuse maxime : « *Laissez faire, laissez passer.* » trouva en Trudaine un puissant auxiliaire qui, non-seulement approuva hautement ses idées, mais encore, comme son supérieur hiérarchique, l'aida à essayer quelques applications partielles et prudentes de ses doctrines, en l'autorisant à les répandre au sein des administrations provinciales et des classes industrielles[3].

Sous son administration, les fonds destinés à encourager l'industrie, et qui, depuis longtemps, étaient mal distribués, furent sagement employés, et, l'ordre ainsi rétabli, il se trouva, par ce moyen, en état d'appeler dans le royaume, les branches

1. Edouard Laboulaye — *De l'Administration française sous Louis XVI.*

2. Firmin Didot — *Nouv. Biographie générale*, t. XLV.

3. Henri Martin — *Hist. de France*, t. XVI, p. 166.

d'industrie les plus florissantes de l'étranger ; des secours distribués à propos aux artistes laborieux et intelligents excitèrent le travail et l'émulation. Il s'attacha les négociants par la considération qu'il leur témoignait et aimait à s'entretenir avec eux, et à puiser près d'eux les fruits de l'expérience et du génie, aussi était-il généralement aimé et estimé de la classe marchande.

Indépendamment de ses occupations multiples [1], Trudaine était appelé dans les Conseils royaux pour y délibérer sur les affaires générales et plusieurs Ministres, le Contrôleur général Orry et après lui M. de Machaut, qui avait été son ami d'enfance, ne dédaignaient pas de le consulter sur les questions de réformes et de haute administration.

Il avait obtenu toutes les récompenses, toutes les faveurs qu'il pouvait ambitionner. Il avait été fait successivement Conseiller d'Etat, Conseiller aux Conseils royaux du Commerce et des Finances. Dès 1757, son fils lui avait été adjoint dans tous ses emplois, avec promesse de survivance.

Trudaine aimait les lettres et protégeait ceux qui les cultivaient. C'est ainsi que nous le voyons venir en aide à Louis Racine, lorsque ce poëte ayant quitté la carrière des finances pour se retirer à Paris, était contraint, à l'instigation du duc de Nivernois, d'accepter le titre de *Vétéran* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au lieu de celui plus élevé de *Pensionnaire*, auquel lui donnaient droit son ancienneté et ses travaux [2].

Il avait été admis, en 1743, à l'Académie des Sciences, mais ses occupations et le mauvais état de sa santé ne lui permettant plus d'assister régulièrement aux séances de cette Compagnie, il donna, en 1764, démission de sa place ; son fils y fut élu en son remplacement, mais le roi, du consentement de l'Académie, lui permit néanmoins d'y conserver séance et voix délibérative. Il était aussi Membre associé de la Société d'agriculture et de la Société royale de Londres.

1. Son Intendance comprenait : les Gabelles de France, celles du Lyonnais, de la Provence, du Dauphiné, du Languedoc et autres, les cinq grandes Fermes, les Etats des Finances de Bretagne et de Provence, les Directions des Ponts-et-Chaussées et du Commerce, les Turcies et Levées, le pavé de Paris, les Pépinières royales, les Ports maritimes et de Commerce.

2. Lettres de Louis Racine à sa femme des 6 et 8 mars 1745 — (Lettres inédites de Jean et Louis Racine publiées par l'abbé de la Roque, leur petit-fils — Paris, 1862).

Déjà fatigué par ses nombreuses occupations, Trudaine fit en 1759, une grave maladie qui affaiblit considérablement sa santé ; une surdité qui lui était survenue l'empêchait souvent d'assister au Conseil. Il commença à laisser à son fils les détails de son administration, ne se réservant que le département des Ponts-et-Chaussées que la longue habitude lui avait rendu plus familier et qu'il s'était attaché par le bien qu'il y avait fait.

En 1768, affecté d'une toux presque continuelle, les médecins jugèrent son état dangereux et lui prescrivirent le repos le plus complet. Il vint passer, comme d'habitude, une partie de l'année à sa terre de Montigny-Lencoup ; mais, vers la fin du mois de novembre, la fièvre s'étant jointe à l'état de dépérissement dans lequel il était depuis huit mois, il quitta son château, qu'il ne devait plus revoir, et revint à Paris où, son mal empirant, il mourut le 19 janvier 1769[1].

Comme Trudaine allait mourir, on comprit la grande perte qu'on allait faire, et, de toutes parts, on venait demander de ses nouvelles avec une vraie sollicitude. Son fils le lui dit, les larmes aux yeux.

— « Eh bien, mon ami, répondit avec simplicité le vieillard, je te lègue tout cela. »

De son mariage avec Marguerite Chauvin, il avait eu trois enfants, deux fils et une fille. Il perdit sa fille en bas âge et son plus jeune fils, Amable-Charles Trudaine de la Sablière, décéda à Paris, le 11 décembre 1748, à l'âge de seize ans, et fut inhumé à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, où se voyait son épitaphe[2]. Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, son fils aîné, lui succéda dans tous ses emplois.

Intendant d'Auvergne, Conseiller d'Etat, Directeur du Commerce et des Ponts-et-Chaussées, Intendant général des finances, Daniel Trudaine s'est montré, dans ces diverses fonctions, économe, juste et ferme, d'une probité rigoureuse, éclairée, incorruptible ; il s'efforça toujours de favoriser l'industrie et d'adoucir le sort de la classe ouvrière. « Personne ne porta jamais, à un plus haut degré, l'amour de l'humanité : rigide et

1. *Mercure de France*, février 1769, p. 224.

2. Cette inscription, sur cuivre, retrouvée en 1861, dans des fouilles pratiquées dans cette église, y est conservée à la sacristie. (*Inscriptions de la France des Ve au XVIIIe siècle*, recueillies et publiées par M. de Guilhermy, t. I, diocèse de Paris, p. 123).

scrupuleux pour lui-même, il était, par caractère, par raison, indulgent pour les autres. Avec cette façon de penser qui était devenue un sentiment chez lui, il est facile de comprendre qu'il fut exempt d'ambition ; il avait obtenu des places sans les solliciter et n'en désirait pas de plus élevées ; le public qui l'y avait quelquefois désigné, le récompensa de sa modération en lui accordant la considération qui y est ordinairement attachée[1].

Trudaine affectionnait beaucoup sa terre de Montigny-Lencoup, qu'il s'était plu à augmenter et à embellir, et où il avait l'habitude de passer la plus belle saison de l'année[2]. Le vieux manoir des Valois ne lui parut plus en état de rivaliser avec le luxe et le confortable des châteaux de l'époque ; il le fit reconstruire dans de grandes proportions et appela à sa décoration les peintres les plus en renom. La grandeur du parc et des jardins, remplis d'arbres les plus rares, leur savante disposition, les statues et les élégantes constructions d'agrément dont ils étaient ornés, répondaient à la magnificence de cette habitation[3]. Une belle route plantée d'arbres, partait du château de Montigny pour aboutir au bac de Valvins et se continuer, au-delà de la Seine, jusqu'à la résidence royale de Fontainebleau.

La chronique veut que cette route ait été créée par Trudaine à l'occasion d'une visite que lui fit Louis XV à Montigny et que, de là le nom de *Route Royale* lui est resté[4]. Nous croyons plutôt que cette qualification vient de ce que le Roi, c'est-à-dire l'Etat, l'avait faite et l'entretenait à ses frais. On retrouve des chemins royaux sur bien des points du territoire et qui portaient ce nom par la même raison.

Quant au voyage du roi, nous n'en trouvons mention dans aucun document de l'époque. Disons cependant qu'il existait au château de Montigny une vaste pièce, dite « *La Chambre*

1. *Histoire de l'Académie des Sciences* — 1769, p. 135 — Eloge de Trudaine.

2. Il avait ajouté successivement à son domaine tous les fiefs relevant de Montigny, puis les seigneuries de Salins, Vimpelles, Villeneuve-le-Comte et fiefs en dépendant.

3. On nous a communiqué un plan d'ensemble dressé lors de cette reconstruction. Il est signé : « Lallié, » et porte la date de 1749. — A M. Adolphe Dupré, ancien percepteur à Montigny-Lencoup.

4. Dans les anciens titres et plans, elle est désignée sous le nom de *Route royale de Montigny à Valvins.*

Royale, » et dont l'ameublement fut toujours religieusement conservé [1].

Le service de son Intendance, qui comprenait les Pépinières royales, avait mis Trudaine en rapport avec le célèbre naturaliste Bernard de Jussieu. Ce dernier, ayant obtenu, en 1734, du médecin anglais Collinson, deux jeunes plants de cèdre qu'il avait rapportés du Liban, donna l'un au Jardin des Plantes de Paris, dont il était directeur, et offrit l'autre à Trudaine, qui le fit planter dans le bas de son parc de Montigny. Cet arbre, qui accuse aujourd'hui des proportions considérables, n'avait alors, comme celui du Jardin des Plantes, que quelques centimètres de hauteur [2].

Trudaine avait voulu faire de Montigny-Lencoup un grand village industriel : des fabriques de tissage et de bonneterie, de velours de coton, une filature à bras, une magnanerie, des poteries, des tuileries, des fours à chaux, établis par lui, et par son fils, développèrent le goût du travail et amenèrent le bien-être de la population. Non-seulement il améliorait ainsi la condition du peuple, mais il voulait encore l'affranchir de certaines redevances féodales, qu'il trouvait injustes et excessives parcequ'elles portaient sur des choses de première nécessité. C'est avec un réel plaisir, qu'en feuilletant l'*Inventaire des titres de la Seigneurie de Montigny*, nous avons pu lire, en marge de l'indication des droits de *péage* et de *four banal*, ces

1. *La Chambre royale* était située au nord du château, au rez-de-chaussée et communiquait avec le Grand Salon d'Hiver. Voici quel était son ameublement : — Couchette à quatre colonnes, surmontée d'un couronnement, le tout sculpté et doré, courtepointe de soie rouge et quatre grands rideaux de même étoffe, maintenus au couronnement. — Deux bergères et six fauteuils également en bois sculpté et doré et recouverts de soie rouge. — Une console en bois sculpté et doré, avec pied en cuivre. — Une commode en marquetterie à dessus de marbre et ornements de bronze. — Trois grandes glaces. — Un obélisque en marbre noir. — Un lustre en cuivre argenté, garni de cristaux. — Un buste de Louis XV en bronze. — Deux flambeaux en émail et deux Dauphins en porcelaine de Sèvres. — Un grand vase octogone en porcelaine peinte et dorée, avec pied en cuivre. — Huit grands rideaux de croisées et deux de portes en soie rouge. — Trois parties de soie rouge formant la tenture de la Chambre, entourées de baguettes de bois doré. (Archives du greffe de la Justice de Paix de Donnemarie-en-Montois. — Procès-verbaux d'opposition des scellés après décès du comte Georges de Stacpoole et du duc Richard de Stacpoole, des 27 mars 1824 et 19 juillet 1848).

2. Une caricature du temps représentait Jussieu rapportant, d'Angleterre, ces deux arbres dans son chapeau.

mots écrits de la main de Daniel Trudaine : « *Attendu que ces droits étaient fort onéreux aux habitants et peu profitables au seigneur, il a cessé d'en faire la perception*[1]. »

Le portrait de Daniel Trudaine a été gravé en 1761 par L. C. Carmontelle. La planche in-folio représente un personnage assis, vu de profil, de gauche à droite, et lisant dans un livre appuyé sur ses genoux. A ses pieds, sont représentés des ponts, des canaux et divers attributs du Commerce, de l'Agriculture et des Ponts-et-Chaussées.

(*A suivre*). Ernest CHOULLIER.

1. Ceci parait avoir été écrit vers 1760. — Nous trouvons semblable abandon de sa part, dans un titre que nous possédons. — Il s'agit des *lods et ventes* dûs au seigneur. On lit en marge de l'acte : « Vu bon et je le quitte des droits qui m'appartiennent. — Ce 3 juin 1742. — Trudaine. »

ÉTAT DE L'ÉLECTION DE MEAUX

EN 1599

Nous avons trouvé dans le tome XIX de la *Topographie de Champagne*, à la Bibliothèque nationale, un document intéressant. C'est un mémoire dressé par le sieur Janvier, en 1599, de l'Etat de l'Election de Meaux avec les indications des propriétaires de chaque paroisse et le nombre de feux. Ce Janvier devait être un médecin, père du curé de Saint-Thibaut de Meaux (1618-1689) qui a laissé sur cette ville de nombreux documents historiques.

ÉTAT DE L'ÉLECTION DE MEAUX

Ville de Meaux. 1,491 feux, 1,286 hommes, 303 veuves.

DOYENNÉ DE DOMMARTIN

Villenoy. A l'évêque, 60 feux.
Isles. De Forger, 27.
Saint-Saturnin, Chancenin, Ruteil. Abb. de Saint-Faron, 49 feux.
Neufmoutier. Id., 87.
Panchat. Id., 37.
Charmentre. M. de Montmartin, 30.
Trie-le-Bardoul. De Thomassin, vidame de Trie, 69.
Vignely. Abb. de Jouarre, 8 hommes seulement.
Chaliffer. M. Granger, 36.
Lesches. Baron de Dommartin, 17.
Annet. Pr. de Saint-Martin-aux-Champs, 14.
Carnetain. De Montlouet, 22.
Jablines. Granger, 25.
Precy. De Refuge, 33.
Cloyes. Anjorrant, 100.
Fresne. Forget, 59.
Souilly. Anjorrant, 37.
Gressy. De la Roque, 12.
Mauregard. Madame Desvieux, 51.

Mory. Connétable de Montmorency, 25.
Mitry et Vilette-aux-Aines. Id., 222.
Le Mesnil. Les filles du s^r Pinart, 126.
Moussy. Le Bouteiller, 7.
Villeneuve. Gesvre, 101.
Dommartin-en-Grello. Le Connétable, 401.
Longpérier. Id., 68.
Saint-Mard. Vivien, 97.
Thieux. De Rostain, 93.
Compain, Danetz. Prévôt des Marchands, 35.
Saint-Mesme. Le Connétable, 75.
Messy. Président de Rez, 125.
Vinante. Connétable, 44.
Nantouillet. Enfants de M. du Prat, 78.
Jully. Parent et l'abbé, 108.
Montgé. Connétable, 69.
Charny. Au grand Prieur, 1 fermier.
Villeroy. Montlouvet, 51.
Mention. Héritiers la Bossu, 91.
Le Plessis-l'Evêque. Ecoliers de Donnemarie, 29.
Pomponne. Marquis de Resnel, 25.
Yverny. Id., 45.

DOYENNÉ D'AACY

Nanteuil, comté de Meaux, 81.
Poincy. De Longuillers, 15.
Germigny. L'évêque, 64.
Varedde. Id., 155.
Marcilly. Chap. de Meaux, 82.
Barcy. Id., 56.
Saint-Gobert. D'Anetz, 1 ferme (actuellement aux Incurables).
Saint-Soupplet. Connétable, 135.
Saint-Pathou. Aligre, 58.
Lagny. Au commandeur, 110.
Le Plessis-Vicomte. De la Croix, 62.
Congis. Duc de Gesvre, 91.
Estrepilly. L'Evêque, 92.
Chambry. Le Maistre, 114.
Cregy. Chap. de Meaux, 30.
Marchemoret. Du Prat, 45.
Oyssery. Aligre, 101.

Forfery. Robert de Paris et Aligre, 46.
Douy. Jean de Meaux, 60.
Puisieux. Baron de Viteaux, 101.
Bregy. A la seigneurie, 31.
Silly. Blancmesnil, 179.
Neufchelles. Le Sirier, 58.
Viney. Brullencourt, 35.
Trocy. De Gesvre, 57.
Aacy. Actuellement en l'Election de Crespy.

DOYENNÉ DE GANDELEU

Gandeleu. De l'Election de Château-Thierry.
Tresmes. Au s^r de Gesvre, 25.
Crouy. Mme de Logny, 128.
Montigny. De Miremont, 60.
Germigny. Au comte de Soissons, 48.
Duisy. Au Prieur, 45.
Hervillers.
Brumetz. Didelon, 52.
Ocquerre. Blancmesnil, 40.
Cocherel. Id., 60.
Rudemont. Sanguin, 13.
Crespoil. De la Trousse, 24.
Jaignes. Abb. N.-D. de Soissons, 42.
Les Essarts. Prieur de Grandchamp, 83.
Vaudeveste. Abb. de Jouarre, 139.
Tancron. Madame de Larchaux, 86.
Lisy. De Montlouis, 190.
Marry. De Montlouis et Moulignon, 7.
Villiers. 20.

DOYENNÉ DES FERTÉS

La Ferté-au-Col.
Trilport. M. de Vendome, 100.
Isles-en-Armentières. Abb. de Jouarre et C^al de Gondy, 84.
Changy. Chap. de Meaux, 32.
Saint-Jean. Vendome, 133.
Monceaux. Id., 92.
Villy. Abb. de Jouarre et M. du Moulin, 136.
Sameron. Abb. de Jouarre, 60.
Septsort. Prieur, 23.
Rueil. Prieur, 79.

Chamigny. De Larchant, 142.
Sainte-Haulde. De Larchant et Prieur de Rueil, 86.
Lusancy. Héritiers du Breuil, 128.
Saacy. Abb. de Jouarre, 128.
Orly. Abb. de Rebais, 53.
Boitron. Id., 41.
Saint-Cyr. Du Bual, 170.
Bussières. Abb. de Saint-Faron, 87.
Bellot. Comte de Soissons, 122.
Choisy. Prieur, 165.
Marolles. Le Riche, 47.
Jouy-sur-Morin. Ville close, abb. de Farmoustier et seigneur de Bonneval, 169.
Saint-Jean de Rebais. Ville close, à l'abb. de Rebais, 119.
Saint-Nicolas-de-Rebais. A l'abb. de Rebais, 32.
Saint-Christophe. Id., 128.
Saint-Léger-de-Rebais. Id., 73.
Saint-Denys. Id., 117.
Jouarre. Ville close, à l'abbaye, 328.
Condé-la-Ferté. Larchant, 471.

DOYENNÉ DE COULOMMIERS

Coulommiers. (Election en chef).
Fublaines. Chap. de Meaux, 50.
Boutigny. Id., 79.
Saint-Fiacre. Au Prieur, 50.
Villemareuil. De Bus, 51.
Sancy. D'Autray, 20.
Vaucourtois. De Durand, 14.

DOYENNÉ DE CREUX

Creux. (Election particulière), collégiale Saint-Georges, ville close, au duc de Vendôme, 266.
La Chapelle-sous-Creux, au même, 105.
Saint-Martin-de-Voulangis. Duc de Montbazon, 90.
Villiers-sur-Morni. Abb. de Chelle, 107.
Court-Evroul. Prieur et seigneur du Vivier, 39.
Villeneuve-le-Comte. Vendôme et abb. de Saint-Denys, ville close, 96.
Boularre. Vendôme, 94.
Coulommes. Id., 52.

Couilly. Ville close, Vendôme, 124.
Saint-Germain-les-Couilly. Id., 46.
Montery. Chap. de Saint-Maur-les-Fossés, 58.
Condé-s-Gibiaire. De Vaudetar, 46.
Coupevres. Montbazon, 106.
Bailly et Ramainvilliers. Portail, 23.
Zuinez. Sevin, de Pinse et Louis de Meaux, 245.
Segy. Chap. de Meaux, 26.
Saint-Germain-les-Comillon. Du comté de Meaux, 55.
Mareuil-les-Meaux. Seigneur de Carrouge, 88.

Nombre des taillables en 1599 .. 12.874 feux.

L'Election de Meaux comprenait 200 paroisses. Henri III ayant érigé, en 1587, les Elections de Crepy et de Rosoy, il fallut distraire de celle de Meaux 27 villages pour la première et 25 pour la seconde.

E. DE B.

FOLLE ÉQUIPÉE*

Des félicitations unanimes furent adressées à l'auteur de ce bref discours. M. le Doyen sourit malicieusement et se dit : — Je savais bien que nous allions passer un bon moment.

Jehan Cadenelle pour qui rien n'était perdu prenait ses notes.

Me Nicolas Chutin prit ensuite la parole et s'exprima en ces termes :

« Pourquoy ne mettrait-on en ces images ce qui est des vertus et des vices. Les vertus qui sont justice, temperance, force, prudence, foy, espérance et charité. — La justice qui fait l'humilité, fidélité, crainte, vergogne, mausuète et candeur. — La temperance qui produit sobriété, frugalité, chasteté, affabilité, amitié. — La force qui fait perseverance, patience, vaillance, générosité, constance, hardiesse. — La prudence qui engendre discrétion, diligence, entregent, douceur, clémence. — La foy qui produit fidélité, vérité, piété. — L'espérance qui fait contrition, conscience. — La charité qui produit obéissance abstinence, humilité.

« Et les vices qui sont : avarice, gule, paillardise, paresse, envie, cholère et superbe — chacun faisant de nouvelles productions et en grand nombre, — L'avarice fait le désespoir, cupidité, cruauté, larcin, infidélité. — La gule fait l'intempérance, inconstance, ivrognerie, bestialité, sensualité, impudence, immondicité. — La paillardise produit insolence, fornication, stupre, mollesse, adultère, sacrilège. — La paresse fait le mensonge, stupidité, fétardise, mépris, indiscrétion, médisance. — L'envie produit curiosité, dissimulation, superstition, infidélité, tristesse. — La colère produit présomption, impatience, inimitié, arrogance, trahison, homicide, témérité, effronterie. — Et la superbe qui produit irrévérence, désobéissance, injure, fausseté, rage et vanité.

« La source est abondante on y peut puiser comme eau en rivière. »

Cette exposition recueillit de nombreux suffrages, — mais disait M. le Doyen, je la trouve moins originale que la précédente.

Me Gautier d'Arzillières qui n'était ni maître-ès-arts ni docteur, mais simple bachelier de Sorbonne et qui s'occupait d'arts mécaniques demanda à présenter une courte observation,

* Voir page 467, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

ce qui lui fut accordé. Il dit quelques mots touchant l'optique, la perspective, la catoptique et la dioptrique. sur la lumière, les couleurs et le rayon visuel puis, fit-il en terminant ; « la dioptrique ou mésoptrique montre à composer les lunettes simples, concaves, convexes, et hyperboliques, ce qui est une belle invention pour la vue. Ne ferez vous rien pour l'optique, il me paroit que quelques images portant lunettes ne seroit-ce que pour l'esjouissement de toutes gens qui les verront : *Propter grossas et menutas gentes rejohire.* »

– Fort bien ! s'écria M. le Doyen, voici une idée qui a du sens, et s'y entend du bon latin. Deux qualités qui la feront accueillir. Qu'il en soit pris bonne note.

Me Adame de Courtisols, maître-ès-arts prit ensuite la parole :

« Nous voyons, dit-il, ès-arts libéraux, en la partie seconde dite *quadrivium* l'arithmétique et la géométrie. — L'arithmétique qui est commune, calculatoire et algébrique. — En la commune, sont les caractères, la valeur des figures, le nombre, les progressions et les proportions où se voit le perémenper, le non-perémenper, le perémennonper, l'hyperperémennonper et le perhyperperémennonper, plus les proportions harmoniques, arithmétiques, astronomiques et géométriques, ce qui est fort mystérieux.

« Les menus gens, les marchands ne connaissent rien de ces choses et ne sçachant pas la théorie ne peuvent rendre raison de la pratique dont ils ont en usage certaines règles, qui sont des nombres entiers, fractions vulgaires, fractions astronomiques, proportions et poids, les règles des entiers étant la jonction, substraction, multiplication, parsion, règle d'or ou de trois, droite, rebourse, double, de compagnie, d'alliage, règle de faux, racine quarrée, cubique, consciensique et plusieurs autres. »

« Les grandeurs finies que la géométrie enseigne en théorique et pratique, se remarquent en la théorique : les quantités, les douze principes, l'hypothèse, les problèmes, le théorème, résolution, lemme, corrolaire, scholie, avec leurs différences pour éviter la confusion. — Dans les quantités on considère le poinct, la ligne, l'angle, la figure, qui font par leur mélange de belles productions ; parce que le point est initiant, médiant, finissant, joignant, sécant. — La ligne est droite, régulière, irrégulière, convexe, circulaire, oblique, couchée, conjointe, diamétrale, base, kathère, hypothéneuse, diagone, conique, spirale, tetragonieuse, conchiforme, ellipse, hyperbole et parabole. — L'angle est plein et solide, le plein étant intrinsèque, extrinsèque, égredient, contingent, droit obtus, aigu. — La figure étant pleine et solide fait la solide régulière contenant le corps sphérique, le tetraèdre, exaèdre, octaèdre, dodecaèdre, hesocaèdre ; l'irrégulière le cone, con-

vexe et plusieurs autres. — La pleine étant régulière, rectiligne et mixte, fait la circulaire, périphère diamètre, demi-cercle, corde, sinus, sinus-verse, le kardage quinze degrés de l'arc, la tangente, la sécante. — Rectiligue, étant des cercles egrediens, concentriques ou encyclie, excentriques, épicicles, de trois cotez, isocèle, schallène, isopleure..... »

Ici, l'orateur s'interrompit soudainement, il venait de s'apercevoir qu'une influence somnifère s'était étendue sur l'assemblée et que tous ses auditeurs étaient endormis.

Seuls, les trois enfants de chœur restaient éveillés. Deux jouaient aux billes derrière un rang de stalles restées inoccupées, tandis que le troisième, les yeux démesurément ouverts, fourrait les doigts dans son nez d'une façon inquiétante, preuve évidente du grand embarras que lui causait un tel discours et du travail intellectuel considérable auquel il se livrait pour arriver à le comprendre.

Il est fort probable que l'assemblée capitulaire fût restée longtemps plongée dans un profond sommeil, si presqu'aussitôt la cloche n'eût annoncé l'heure de nones, ce qui réveilla les plus endormis.

Au son de la cloche, M. le Doyen bondit sur son siège, se frotta les yeux et prit la parole.

— Messieurs et très vénérables frères, dit-il, déjà nous avons entendu des choses fort instructives et très intéressantes; mais je vois aux papiers et cahiers qui sont encore entre les mains de plusieurs, que tout n'est pas dit sur le sujet qui nous réunit; remettons donc la suite après les vêpres chantées, de façon que la question soit entièrement traitée et que cette séance reste mémorable entre toutes dans nos annales capitulaires.

Jehan Cadenelle le sculpteur, qui n'était pas tenu aux heures canoniales, s'en fut, en attendant la reprise du débat, boire une pinte de vin à l'auberge des Quatre fils Aymon, avec son ami Michel Chantemerle, l'organiste, qui l'attendait à la porte, laquelle pinte de vin fut payée par Jehan Cadenelle, car à cette époque les sculpteurs gagnaient plus que les organistes et pouvaient montrer quelque générosité.

CHAPITRE IV

Comment Polycarpus Grasmolet, le barbitonsor, entra en la Chambre capitulaire et comment il en issit.

Aussitôt les vêpres chantées, les chanoines reprirent avec

empressement le chemin de la Chambre capitulaire, car aucun ne voulait manquer cette seconde réunion qui promettait d'être aussi brillante que la première. Chacun reprit la place qu'il avait occupée. Jehan Cadenelle était là, disposé à prendre ses notes comme il l'avait fait à la séance précédente, et lorsque tout le monde fut assis et installé, la séance s'ouvrit de nouveau.

M. le Chantre ayant déclaré vouloir prendre la parole, il se fit un grand silence dans l'assemblée, car il avait une réputation d'éloquence et de savoir pleinement justifiée.

« Le nombre résonnant, dit-il, est représenté par la musique ancienne qui est mondaine, humaine et proportionnée. On remarque en la proportionnée les divers genres : énarmonic, chromatic et diatonic, bien qu'encore il y ait beaucoup de choses cachées et à découvrir en cette matière. — On considère aussi la gamme, les clefs, les mesures, maximes, longues, brèves, fuses et demi-fuses ; les règles apostèmes, schisma, cosma, diachis, machisma, sextème; le point zezacorde et tétracorde et les divers modes qui sont le dorien, phrygien, lydien, eolien et ionien, avec leurs divisions. Plus les quatre voix et l'harmonie on discant : double, triple et quadruple, qui n'est qu'une diverse combinaison des intervalles où sont l'uni-son, le semi-ton, le diton, triton, diatessaron, diapente, diatessaron harmonique et arithmétique et autres parties.

« Se considére en la pratique, la simple qui est le plain-chant et faux-bourdon, et la composée qui est le contre-point de toutes sortes de chants. Aussi les instruments comme la lyre, psalterion, trigone, sambuque, cithare, mugas, épandéron, crouth, organistrum, rebec, cornet, tuba, fistula, tympanon, cymbalum, tintinnabulum, crotales et autres, faits par l'industrie et invention des hommes. — Et des effets de la musique sont quelques-uns merveilleux, comme est cogneu de façon certaine que Marzée jouant de la trompe près du sépulchre de Kelaph, souffla de telle force qu'il l'éveilla du tombeau. Comme aussi Amenoteph, roi d'Egypte, lui vivant, se fit mettre en baume égyptiac comme en ceste contrée estoit acoustume, et sous bandelettes sauf les bras, et vécut ainsi 163 ans, jouant de la sambuque. De mesme, Pyrrha, princesse d'Ethiopie, qui vécut 80 ans soufflant dans un cornet, et Hardubal qui, au désert Lybique, frappa les Crotales pendant trois jours ce qui amena une chèvre qui le nourrit par l'espace de quatre ans.

« La musique est au los et à la gloire du seigneur comme se voit en l'escripture pour le roi David jouant de la harpe, aussi pour Saül qui fut guéri par le chant du Nabulum. — Par ainsi, seroit utile et nécessaire mettre quelque musique et instruments en nos images. »

Tant de sagesse et de savoir ne pouvaient être qu'applaudis, aussi Me Pierre Camion fut-il unanimement félicité, un long mur-

mure approbateur se fit entendre parmi l'assemblée, et M. le Doyen recommanda à Jehan Cadenelle de tenir compte de la demande de l'orateur et de lui donner satisfaction dans une large mesure.

Ce fut ensuite le tour de Me Eustache Rondelet qui s'exprima en ces termes :

« En la doctrine, si nous la voulons entièrement traduire et exposer, se voit l'astronomie et l'astrologie, d'où découlent la mesure du temps, la chronologie, les influences. Je n'en dirai que peu, délaissant du tout l'inutile et superflu. Serait-il à propos graver l'image de quelques corps célestes que montre l'astronomie en leurs grandeurs et mouvemens, lever et coucher qui est cosmique, acronique et héliaque, la déclinaison, l'ascension et descension, droite, septentrionale, oblique, méridionale. L'orbe qui est le cercle où les planètes font leur révolution, lequel est concentrique, excentrique, épicicle. La diversité des jours ; le mouvement rétrograde, vif, tardif, stationnaire ; les aspects, conjonction, sextil, quarré, trine, opposé, partil aspect, platique aspect. Les dignitez des planètes, essentielles qui sont : maison, exaltation, triplicité, terme, chariot, personne, joye, face. — Les dignitez accidentelles qui sont : au cœur du soleil bruslé, sous les rayons libres des rayons, les lumières de la lune, orientales, occidentales. — Les dignitez des douze signes qui sont : trigones, quadrats, mobiles ou cardinaux, fixes ou fermes, communs ou à deux corps, masculins et féminins, septentrionaux, méridionaux, commandans, obéissans, longue et briève ascension, prolifiques, stériles, antisces, etc.

« En l'astrologie universelle, qui est l'influence du ciel sur les choses de la terre, plantes, animaux et personnes, est la générale ou partie de la doctrine des Saturniens jovialistes ; — et la particulière ou Génethliaque qui est lunaire et horaire ; — la lunaire qui agit seulement et se voit par les 12 maisons, les 12 signes et les 7 planètes, en laquelle on remarque de belles choses encore qu'elles soyent fort simples ; l'horaire se dit des étoiles fixes, des constellations, des aspects divers, de l'état du ciel lors de la naissance d'un enfant. L'horaire est la plus mystérieuse et la plus excellente parcequ'elle contient les douze maisons qui sont : de la vie, des richesses, des frères, des trésors, des enfans, des maladies, des nopces, de la mort, des grands voyages, des dignitez, des grandes fortunes, des prisons. Tellement que l'astrologie mise en bon ordre peut donner grand contentement à l'esprit, encore qu'aucuns aient dit sur ce sujet bien des sottises et impertinences.

« Se voit aussi l'Uranometrie, laquelle contient le Compost ou kalendrier Judaïque, Julien, ecclésiastique, historique, œconomique et astrologique ; traite des heures égales et inégales lesquelles se divisent en quatre points, chaque point en dix moments, chaque moment en 12 onces, chaque once en 47 atosmes — Du jour naturel ou civil,

artificiel, astronomique, festal, ferial, comital, Egyptic, stellair, parliair, faste et néfaste, de l'an solaire, lunaire, embolismal, platonique... »

L'orateur fut à cet endroit de son discours, brusquement interrompu par la forte voix de Me Guillaume Grinchard que, selon toute apparence, cette longue énumération n'amusait pas. — Me Guillaume avait peu d'éloquence, sa phrase étaient entrecoupée et sans élégance, peu aimable dans le fond et dans la forme, la voix rude, mais il allait droit au but, et ne s'attardait ni dans les contours superflus ni dans les périphrases.

— Hum! fit-il, à quoi bon... hum!... à quoi bon chercher midi à quatorze heures, hum !... Dieu merci! hum!... si besoin est pour faire et parfaire ces images... hum!... de quelques punais et laids visages, nez tordus, hors de toute mesure, allongés, camus... hum! bouches tortes, édentées, difformes en toutes manières et longues oreilles... hum! elles ne manquent point ici... hum !...

Un éclat de rire général accueillit cette boutade humoristique et Me Eustache Rondelet, l'orateur interrompu, en fut tellement interloqué qu'il ne put répliquer incontinent.

— Eh! en vérité... hum! reprit Me Guillaume, de quoi s'agit-il?... hum!... de figures bouffonnes, contorsions et grimaces... hum!... laissez faire le tailleur d'images, il en trouvera tant qu'il en faudra.

— Mais la méthode! la doctrine! hasarda timidement Me Eustache.

— Foin de ces bavardages, reprit Me Guillaume, hum!... pourquoy braire comme asnes en foire, hum!... n'en a-t-il pas été assez dit?

Nous devons faire connaître au lecteur que vers le début de cette seconde séance, Polycarpus Grasmolet, le barbitonsor du Chapitre, s'était frauduleusement insinué dans la chambre capitulaire, bien qu'il n'eût aucun droit d'en franchir le seuil, et qu'il avait attentivement écouté ce qui avait été dit. M. le Doyen avait bien remarqué sa présence illicite mais en raison de l'objet de la réunion et tenant compte aussi que les francs-servants du Chapitre avaient tous charitablement fait une aumône de cinq sols à la fabrique pour l'achèvement des gargouilles, pour ces causes il pensa qu'il pouvait tolérer cette infraction.

Mais il eut un nouvel étonnement lorsque, sans en être

requis ni prié, le barbier s'avança au milieu de la salle avec l'intention bien évidente de prendre la parole.

— Bon ! se dit M. le Doyen, cela ne se terminera pas sans quelqu'incident formidable. Tant mieux ! fit-il en se frottant les mains, cela prouvera que réunir le Chapitre pour un tel sujet était décidément une joyeuse idée.

« Me serait-il permis, très vénérés maîtres, fit le barbier, de donner mon humble advis sur le fait des images et emblêmes dont est question.

« A mon sentiment, et soub correction, il y a certaines figures de précaution qui ne se doibvent obmettre sans grand dam et dommage, et premier celle d'une cigogne, étant prouvé de telle façon que nul n'y puet contredire, qu'une cigogne artificielle chasse les rats et la peste, comme est prouvé aussi qu'une mouche artificielle empesche qu'aucune mouche entre dans une boucherie, la mouche artificielle estant sus la porte.

« De même se void en divers lieux la peau d'un regnard, qui défend les poulailles des larcins et vols de ce larron, et s'il entre, ne mangera qu'un œuf, s'il en est un, et le jaune seulement, le blanc lui devenant un poison mortel.

« Comme est estably aussy qu'une queue de porc trempée en la poix chaude de cordouanier et fixée sus l'huis d'une maison, éloigne toute ladrerie et aucun hoste n'en puet estre atteint.

« Plus, autres choses merveilleuses dont a esté fait expérience, à sçavoir, que la cervelle de corneilles rend la mémoire; que l'huile de romarin meslée de flegme de fer cuit, fait la face belle, luisante, odoriférante et délectable. — Comme aussi l'herbe Ethiopide qui fait ouvrir les serrures ; l'Adamatis qui fait aboyer les chiens ; l'Arianis qui fait allumer le bois mouillé d'huile, l'en frottant; le Potomentis qui transporte les sens et ne laisse avoir faute de vivres et autres choses nécessaires aux voyageurs ; l'arbre d'Irlande dont le fruit tombant en la mer se mue en poisson volant... »

— Que veut donc ce barbier? cet ignorant, s'écria Me Colin le Pacifique sur un ton indigné, et comment vient-il débiter de telles folies en la présence de docteurs et bacheliers de Sorbonne?

— Hum !... répliqua Me Guillaume Grinchard, pas si folles... Hum !... pas si folles... il y a du bon... hum !

— Eh quoi ! reprit Me Colin étonné, l'ignorance, l'impertinence et la sottise trouveraient-elles ici des défenseurs? par la barbe du bouc d'Israël ! je dois protester contre un tel langage, car c'est renier notre mère commune la Sorbonne, c'est être audacieux, fourbe, traître !

Me Guillaume Grinchard ne répondit pas ; son tempérament sanguin s'accommodait mieux de l'action que de la parole dont l'émission était toujours chez lui lente et difficile. — Aussi, dès que les mots de fourbe et de traître parvinrent à son oreille, il saisit les Capitulaires de Charlemagne, in-folio qui se trouvait à sa portée et le lança avec force vers son adversaire. — Le bras était robuste, mais la salle était vaste, le projectile s'arrêta à mi-chemin au lieu d'aller à son adresse et atteignit le barbier dans les jambes.

Me Colin ne voulant pas être en reste, riposta par un fort in-4° contenant une partie de la logique ou *Organon* d'Aristote. — Le même phénomène se produisit pour les mêmes causes, et ce volumineux manuscrit ne traversant point la salle dans son entier, s'arrêta à la hauteur du barbier qui le reçut en pleine poitrine.

Le *Civitas Dei* de Saint-Augustin ne tarda pas à prendre la même route et fut suivi de l'Apparat de théologie, un livre énorme, pendant que Me Guillaume, brandissant le *Massa Computi* d'Alexander, l'envoyait à sa rencontre ; enfin les sermons de Saint-Bernard et le *Petri Abelardi opera* arrivèrent ensemble sur le dos du barbier, paraissant, comme du vivant de leurs auteurs, vouloir se livrer un nouveau combat.

La position n'était plus tenable pour le barbitonsor qui battit précipitamment en retraite et M. le Doyen, dans un état de jubilation extrême, ordonna aux sergents de le faire sortir. — A cet ordre, les sergents se précipitèrent sur Polycarpus Grasmolet, le bousculèrent d'une assez belle façon et l'entraînèrent vers la porte, bien qu'il n'opposât aucune résistance, mais bousculer les gens, même lorsqu'ils obéissaient, était déjà dans les habitudes des sergents. Il ne manquait plus au barbier qu'un dernier affront. — Au moment où il franchissait l'huis de la chambre capitulaire, deux enfants de chœur, — cet âge est sans pitié, — lui envoyèrent chacun un coup de pied dans la partie la plus charnue de son individu.

Cet incident ramena la belle humeur dans toute l'assemblée et fit oublier les aigreurs précédentes. — Pour en éviter le retour, M. le Doyen déclara la séance close et permit à Jean Cadenelle de tailler les gargouilles comme il l'entendrait, lui affirmant qu'il lui était donné à cet égard la liberté la plus complète.

— Bonne journée ! disait M. le Doyen en regagnant sa demeure, séance trop rare. — Et ce barbier? quel homme

loquace ! quel insupportable bavard ! Et pourtant, je suis un peu de l'avis de Me Guillaume, je ne trouve pas qu'il ait débité plus de sottises que les autres.

CHAPITRE V

Comment Michel Chantemerle, l'organiste, trouva à disner.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre premier chapitre, Polycarpus Grasmolet, le barbitonsor, avait après d'interminables parties de passe-dix, perdu la somme nécessaire à l'achat d'un pâté d'oreilles de mouton, et d'autant de vin qu'il en faudrait pour l'arroser. Cette perte faisait son désespoir, car s'il aimait à jouer, il n'aimait pas à payer et il avait cherché, pendant les jours qui suivirent cette séance mémorable, à engager quelque partie nouvelle avec le fournier, dans l'espoir que la chance le favoriserait et lui permettrait de s'acquitter sans bourse délier ; mais la Rouillarde avait prévu le cas, la chose s'étant déjà présentée plus d'une fois, et elle avait défendu à son mari d'accepter aucune proposition du barbier avant qu'il se fût exécuté.

En présence de cette volonté ferme, il dut céder et la veille, il avait déposé entre les mains de la Rouillarde, à titre de provision, en bonnes mailles, deniers et autres monnaies ayant cours, l'équivalent de la dépense probable ; Jehan Machepain s'étant chargé de la préparation du pâté ce qui était un peu du ressort de son métier. Or, c'était ce jour même, à midi, que le régal devait avoir lieu,

Michel Chantemerle, l'organiste, n'était pas précisément l'ami du barbitonsor, il lui avait joué déjà plus d'un tour. Il se livrait en outre à son égard à certaine plaisanterie peu agréable et d'un goût douteux. Chaque fois qu'il le rencontrait, après quelques instants de conversation engagée pour la forme, il faisait le geste d'attraper une mouche sur le nez du barbier, et lorsque celui-ci reculait d'un pas et portait instinctivement la main à son visage, d'un mouvement rapide, Michel Chantemerle lui envoyait une tape sur le ventre, puis s'éloignait en riant. Cette espièglerie exaspérait le barbier qui se promettait toujours de l'éviter ou de la faire payer cher à l'organiste, et chaque fois il y était pris.

Michel Chantemerle occupait dans la grande rue un logement modeste, pris à loyer à Pernet Chansselaine; maître cordonnier, propriétaire de l'immeuble. Une petite fenêtre de son

logement donnait sur la cour du fournier. Cette cour était en quelque sorte commune, ou du moins la part de chacun n'était indiquée que par une haie vive assez entamée en divers endroits, car à cette époque les murs de clôture étaient considérés comme un obstacle fâcheux, et trop couteux pour leur utilité. Beaucoup de propriétés contigües n'étaient limitées que par des haies, des barrières en bois et quelquefois par de simples bornes ; nombre de contrats en font foi.

De cette fenêtre étroite il aperçut Jehan Machepain procédant à la confection d'un pâté d'assez belle dimension et plaçant avec précaution dans les cavités profondes, des oreilles de mouton et autres viandes qu'il tirait d'un vase de terre placé près de lui, où elles avaient été soumises à une préparation préalable.

L'organiste se douta aussitôt qu'il s'agissait du fameux enjeu de la partie perdue par le barbitonsor, car la Rouillarde l'avait assez annoncé partout.

A cette époque, trouvères, joueurs d'instruments, ménétriers, tous les musiciens en un mot, vivaient péniblement, car la musique était alors autrement appréciée que de nos jours. On la considérait comme une chose sinon inutile, du moins superflue. — Les temps étaient durs, on se bornait au nécessaire et l'on ne faisait pas de folles dépenses pour entendre des balivernes. — Sauf quelques rares musiciens attachés soit à de grandes églises, soit à la maison de quelque prince ou haut baron amateur, où ils acceptaient une sorte de domesticité pour manger à leur faim, les autres manquaient du nécessaire et vaguaient de par le monde, pauvres, affamés, mal vêtus, conséquence obligée de l'exercice d'une profession dont on ne voyait pas l'utilité.

Michel Chantemerle se trouvait à peu près dans cette situation. Malgré les douze livres dix sols qu'il devait recevoir chaque année par quarts aux quatre termes de l'an, et quelques autres menus profits, l'insuffisance de son revenu était trop évidente pour ne pas amener de fréquentes lacunes et de nombreuses irrégularités dans ses repas de chaque jour.

Après avoir cherché comment il dînerait, il ne savait pas toujours comment il souperait, deux inquiétudes qui aiguisent singulièrement l'appétit.

Aussi l'eau lui vint elle à la bouche lorsqu'il vit le fournier occupé à préparer ce pâté succulent, préparation faite à l'intention et aux frais du barbier, il n'y avait pas à en douter, et

il chercha par quel moyen il pourrait atteindre un double résultat : jouer un bon tour à Polycarpus Grasmolet et dîner copieusement.

La chose en valait la peine, — mais il fallait se hâter ; l'expédient à trouver était pressant car il était près de dix heures déjà, et il était certain que Jehan Machepain mettrait au four vers onze heures pour que la cuisson fût complète à midi. — Il fit ses remarques, réfléchit un instant et descendit chez Pernet Chausselaine le cordonnier, qu'il trouva dans sa boutique, tirant l'alène comme d'habitude et chantant à demi-voix quelques refrains de Vieux-Noëls.

— Dieu vous garde en joyeuse humeur, compère ! fit l'organiste en entrant, j'aime à vous voir gai et content.

— Merci ! voisin, répliqua le cordonnier. Il faut bien être content de son sort quand on ne peut le changer, et tant que l'ouvrier a la santé et ses deux bras, il n'est pas à plaindre. Au reste, le travail ne manque pas, Dieu merci !

— Bien dit compère, quand on a le cœur content c'est beaucoup. Malheureusement, il y a ce diable d'estomac qu'il faut contenter aussi.

— Eh ! tout métier ne nourrit-il pas son homme ?

— Hélas ! fit Chantemerle avec un soupir, pas tous ! Il en est qui ne donnent qu'une pitance bien inégale.

Puis il aperçut vers le fond de la boutique la femme du cordonnier qui manipulait en silence quelques munitions de bouche, et il lui dit :

— Bien des excuses, commère, je ne vous avais pas vue, et me voilà en retard pour le bonjour que l'on doit à une honnête femme en entrant.

Vous êtes excusé du tout, répondit Catherine Chausselaine, je ne suis pas femme à tant de façons.

— Sans être à façons, on se doit au moins quelque politesse — mais que faites-vous donc là ma commère ? fit Chantemerle en se rapprochant.

— Oh, dit-elle, c'est un pâté.

— Ah ça ! exclama l'organiste, c'est donc le jour ? Tous les heureux de la terre mangent donc du pâté ? Et qu'allez-vous mettre dedans, si je ne suis pas trop curieux ma commère ? ajouta-t-il sur un ton doucereux et insinuant.

— Las ! répondit la bonne femme, des oignons tout simplement.

— Hein! fit l'organiste avec une légère grimace, je ne veux pas dire du mal de l'oignon, les Egyptiens l'adoraient, quand on n'a pas autre chose à se mettre sous la dent et que l'on est aiguillonné par la faim, le plat n'est pas à dédaigner; mais on lui préfère à vrai dire, des oreilles de mouton, de la poitrine de veau, seraient-elles mélangées de menus morceaux de porc frais.

— Oui, sans doute, mais chez les pauvres gens les fèves, les pois et les oignons se voient plus souvent que la viande en leur cuisine.

— Que diriez-vous commère, fit l'organiste sur un ton décidé et presque persuasif, si je changeais votre pâté d'oignons en pâté de viande?

— Eh vrai! dit la femme, seriez-vous sorcier ou magicien, ou voulez-vous rire?

— Laisse-le faire Catherine! et s'il peut changer l'eau en vin, vas-en tirer un seau tout de suite, nous boirons frais, dit en riant le cordonnier qui aimait à boire un coup quand il le pouvait.

— Bé! reprit Catherine, si vous le pouvez faire sans magie ni sorcellerie, j'y consens.

— Bien, dit l'organiste, en s'approchant encore, suivez mes instructions; étendez un peu plus votre pâte de ce côté — mettez vos oignons — c'est cela — relevez bien en carré — bon ça y est — mettez le couvercle et dessinez au couteau une sorte de feuillage. — Très bien. — Percez maintenant au milieu une petite cheminée, juste assez grande pour y passer le petit doigt. — C'est fort bien. — L'aspect extérieur est bien le même fit-il en s'éloignant de quelques pas. — Maintenant, reprit-il, il ne reste plus qu'à l'enduire d'une légère couche de jaune d'œuf pour lui donner une bonne couleur après la cuisson.

— Oh! pour ça, dit Catherine, c'est tout prêt, et elle y étendit l'ingrédient indiqué à l'aide d'une barbe de plume. — Et après? fit-elle sous forme d'interrogation

— Maintenant, lui dit Michel Chantemerle, si vous voulez aller causer un instant avec Jean Machepain, le fournier, et l'amener pendant une minute dans la chambre de devant, quand vous reviendrez le changement sera opéré.

— Que lui dirai-je?

— Ne lui parlez ni de pâté ni de ce qui vient d'être dit,

pour le reste, racontez-lui ce que vous voudrez et même autre chose encore, quand il s'agit de causer, une femme n'est jamais dans l'embarras.

Catherine obéit sans hésiter et même sans demander aucune explication. — C'était une femme rare.

Aussitôt sa sortie, l'organiste s'empara du pâté d'oignons et se rendit dans la cour; il se dissimula le long du bâtiment voisin et atteignit la haie de séparation. Arrivé là, il s'abrita au plus touffu et attendit un instant. Dès qu'il entendit parler chez le fournier et après s'être assuré d'un coup d'œil que celui-ci n'était plus dans la seconde chambre il franchit la haie par une de ses nombreuses brèches, et arriva en deux bonds sous la fenêtre du logement du fournier. Le pâté était toujours là, posé sur une tablette tout-à-fait à portée, il le saisit, le remplaça par celui qu'il apportait et se retira avec les mêmes précautions. — L'opération n'avait pas duré plus de dix secondes.

Rentré chez le cordonnier, il lui conta l'aventure, lui fit savoir qu'il s'agissait du pâté fameux dont la Rouillarde avait tant parlé et que Polycarpus Grasmolet, le barbitonsor, le fournier son compaing et même la Rouillarde allaient faire une triste mine lorsqu'à midi, après s'être mis à table, ils s'apercevraient qu'ils étaient assis devant un aussi maigre régal.

Pernet Chausselaine, rit de bon cœur.

— Mais, objecta-t-il, si le fournier s'apercevait de l'échange avant de mettre au four, l'affaire serait manquée.

— Je pense, répondit l'organiste, que les deux pâtés sont tellement semblables qu'il n'y verra rien.

— Mais si l'affaire s'ébruite, que l'on fasse des recherches; une enquête, n'en pourrait-il rien advenir à personne?

— Je prends tout sur moi, dit l'organiste. — Au surplus, ajouta-t-il après un moment de réflexion, je vais prendre des mesures pour qu'ils ne puissent rien oser dire.

— Eh bien! dit le cordonnier, nous allons faire chauffer notre petit four, le pâté sera prêt à midi, et je compte que vous viendrez en manger votre part.

— J'accepte bien volontiers, fit l'organiste. — Enfin! ajouta-t-il en remontant dans son réduit, je dînerai donc aujourd'hui.

Arrivé chez lui, les objections du cordonnier le préoccupant, il chercha à acquérir d'abord la certitude que le fournier ne

s'apercevrait point de l'échange. A cet effet, il se mit en embuscade derrière sa petite fenêtre et l'œil collé à la vitre il put suivre tous les mouvements du fournier. — Il attendit plusieurs minutes avant de pouvoir saisir un geste décisif. Enfin, l'heure avançant, il vit Jehan Machepain qui, loin de se douter de la substitution, s'était approché de la tablette et considérait avec un sourire de satisfaction le pâté qu'il croyait être son œuvre; mieux que cela, il le recouvrait d'une seconde couche de jaune d'œuf, pour qu'à la cuisson il prit encore une plus agréable couleur.

— On n'est pas plus benêt, fit l'organiste en s'esclafant de rire, et il est certain maintenant, qu'il n'y a rien à craindre de ce côté. — Il s'agit maintenant de les forcer au silence.

(*A suivre*). L. Grignon

NÉCROLOGIE

Une de nos plus honorables familles vient d'être cruellement frappée, M. Albéric de Brimont, ancien capitaine de cavalerie, est mort presque subitement à Versailles, où il résidait depuis plusieurs années avec sa femme et ses enfants.

M. de Brimont était petit-fils de l'ancien maire de Reims, député de la Marne, sous la Restauration. Il descendait par sa mère du grand ministre Turgot. Soldat et chrétien, il laisse à son fils, sous-officier dans un régiment de chasseurs, l'exemple d'une vie sans reproches.

* * *

Le R. P. Lécuyer vient de mourir à Coublevie, le 20 janvier. Il était rémois et avait été élevé au séminaire de Reims, où, encore écolier, il composa deux pièces de vers en l'honneur, l'une du bienheureux de La Salle, l'autre de Jeanne d'Arc que l'Académie de Reims couronna. Il était devenu vicaire-général du Tiers-Ordre enseignant à la mort du P. Lacordaire qui avait pour lui une estime particulière. Dirigeant depuis 22 ans la Congrégation, il fonda les écoles d'Arcueil, d'Arcachon, de S.-Brieuc. A peine âgé de cinquante ans, on peut dire qu'il est mort à la peine, victime de son dévouement à l'Eglise et à la jeunesse. Dans ces derniers temps, S. E. Mgr Langénieux l'avait nommé vicaire-général honoraire du diocèse.

* * *

Le 13 février est morte à Châlons, âgée de 83 ans, Mlle de Bontemps-Saint-Cernin, dernier rejeton d'une ancienne famille d'Arbois, dont un des chefs avait reçu de l'empereur Maximilien le titre comtal par lettres-patente du 14 septembre 1494. Un de ses ancêtres maternels fut le seigneur Verne de Borrey, grand forestier de Hainaut, gouverneur de Limbourg et de Bitche, qui, par sa défense de Dôle, s'était acquis l'estime particulière du grand Condé.

BIBLIOGRAPHIE

Le sire de Barbazan, gouverneur de Champagne, par M. Nancey, in-8, Troyes, Dufour, 1882.

Bonne étude sur un personnage qui a joué un rôle considérable en Champagne au xve siècle et qui eut l'honneur de battre les Anglais plusieurs fois et notamment à la Croisette, aux portes de Châlons. M. Nancey a rassemblé tous les renseignements qu'il a pu découvrir dans les travaux déjà publiés pour esquisser le portrait de ce grand homme de guerre. B.

* * *

Jeanne d'Arc est-elle champenoise ou lorraine ? par M. l'abbé Georges, in-8, Troyes, Dufour, 1882.

Comme le dit l'auteur de cette brochure, il s'agit d'un résumé récapitulatif énonçant toutes les opinions formulées pour ou contre, sur cette question. M. l'abbé Georges conclut en déclarant — ce dont nous n'avons jamais douté[1] — l'origine champenoise de Jeanne d'Arc « par l'origine de ses ancêtres, par son lieu de naissance et par divers traits de son caractère. » Nous ne croyons pas qu'il y ait désormais à continuer la discussion. B.

* * *

La population de Reims et de son arrondissement, par M. H. Jadart, 1 vol. in-8, Reims, Renart. 1883.

Ce volume comprend le relevé des recensements contemporains, avec des recherches historiques sur les feux et habitants de chaque localité, à diverses époques, depuis le moyen-âge. Travail très complet, digne de fixer sérieusement l'attention. M. Jadart, après un rapide coup-d'œil d'ensemble, dresse l'état des feux du xive au xvie siècle, d'après les rôles d'impôts, les inventaires des grains, les tableaux des communautés, et en y ajoutant des notes nombreuses du plus haut intérêt. Il observe le même plan pour la période postérieure à 1789 et publie en appendice une série de documents spéciaux tout inédits. B.

1. Nous-même avions conclu en ce sens dans un court travail inséré dans le *Journal de la Marne* de 1851, et que nous regrettons que M. l'abbé Georges n'ait pas connu.

Théâtre choisi de Boursault, précédé d'une notice biographique, par M. Victor Fournel, 1 vol. in-18, Paris, Laplace, 1883.

Nous n'avons pas à parler de Boursault comme auteur dramatique, son œuvre est connue, et depuis quelques temps, on lui a rendu la place qu'elle méritait. Cette nouvelle édition renferme : Esope à la ville, — Esope à la cour, — le Mercure galant, — Phaëton, — les Mots à la mode, — la Satire des Satires, — le Jaloux Prisonnier. Mais nous voulons signaler très particulièrement la longue et curieuse notice composée par M. Victor Fournel ; elle est fort intéressante, surtout au point de vue de Boursault auteur dramatique. Il nous semble cependant que M. Fournel aurait pu insister également sur le rôle de Boursault auprès de la duchesse d'Angoulême. Mais comme c'est de son théâtre surtout qu'il s'occupe, nous ne lui en ferons pas une grosse querelle et nous constaterons que le travail est bon. Je crois que les lecteurs connaîtront avec plaisir les comédies d'un auteur champenois avec lequel on a grand tort de ne pas être plus familiarisé.

B.

* * *

Histoire d'un village ardennais, les Masures, par M. l'abbé Genet, 1 vol, in-8, Reims, Imprimerie Coopérative, 1883.

On connaît le soin avec lequel M. l'abbé Genet compose ses travaux et il en a donné une preuve de plus dans cette monographie qui montre à quel point peut être intéressante l'histoire détaillée d'un simple village. « Ce livre, dit-il, est l'histoire d'une pauvre paroisse ardennaise qui est restée ignorée et perdue dans les bois pendant de longs siècles ; c'est le récit d'une longue série de luttes acharnées, entreprises par de laborieux habitants contre la stérilité d'un sol ingrat, afin d'en obtenir de pauvres moissons ». L'auteur est trop modeste, car il écrit surtout l'histoire et la formation d'un village, sa constitution, et on y trouve mêlées les noms de grandes familles comme les Croy, les d'Aiguillon, les Mazarin auxquels appartenait le marquisat de Montcornet, dont relevaient les Masures. B.

* * *

M. F. Martin, imprimeur à Châlons, a publié une *Notice sur le général Chanzy*, contenant, dans un petit volume, des documents intéressants et qui méritent d'être conservés.

Ce sont, après un récit de la carrière, de la mort et des obsèques de l'illustre général, les allocutions prononcées par le général Billot, ministre de la guerre, de NN. SS, Sourrieu et Langénieux, la lettre si remarquable de Mgr de Lavigerie, cardinal-archevêque d'Alger ; — la déposition de Chanzy devant la commission d'enquête sur la Défense Nationale ; — le récit de la bataille du Mans, extrait de la *Deuxième armée de la Loire*, divers détails et anecdotes biographiques.

Nous citerons surtout « Un épisode de la Commune », emprunté

au beau livre de M. Maxime du Camp, *les Convulsions de Paris*. L'un des officiers qui furent, avec le général Chanzy, l'objet des mauvais traitements de la population parisienne et coururent le risque de la vie, était d'origine champenoise. C'était M. du Cauzé de Nazelles, dont le grand-oncle fut tué en 1814, par un cosaque, sur le perron de l'hôtel-de-ville de Châlons.

Une première édition de la *Notice sur le général Chanzy* a été enlevée en quelques jours.

* * *

LE CABINET DE VÉNERIE, par MM. Paul Lacroix et Ernest Jullien, Paris, Jouault, 1882-1883.

MM. Lacroix et Jullien — ce dernier vice-président du tribunal civil de Reims et connu déjà par de curieuses publications historiques, — ont entrepris la publication d'une série de réimpressions de livres rarissimes et de manuscrits inédits du « joyeux déduit, » de la chasse, grâce à la collection précieuse libéralement mise à leur disposition par M. Alfred Werlé. Ce volume est édité chez Jouault, c'est-à-dire avec tout le soin et toute l'élégance que peut désirer le bibliophile le plus exigeant. C'est le cinquième volume de la collection. Nous avons déjà le *Discours de l'antanogisme du Chien et du Lièvre*, de Jehan du Bec ; la *Chasse aux Loups*, de Jehan de Clamorgan ; le *Bon Varlet de Chiens* (manuscrit inédit) ; l'*Art de Fauconnerie*, de Guillaume Tardif. Aujourd'hui, nos laborieux veneurs — M. Paul Lacroix n'est-il pas plutôt un érudit qu'un veneur ? — nous donnent le *Débat entre deux Dames sur le passe-temps des Chiens et des Oiseaux*, de Guillaume Cretin, et la *Chasse royale*, racontant la prise du grand sanglier Discord par le roi François Ier. Ce dernier poème est une œuvre des plus originales que MM. Lacroix et Jullien déclarent cependant « presqu'inintelligible aujourd'hui. » C'est au fond une allégorie de la guerre des Milanais que représente le sanglier, cause de la chasse royale de Charles-Quint et de François Ier. Mais si le récit est à peu près incompréhensible au point de vue historique, il est très-intéressant à celui de la vénerie, en raison des détails techniques d'une véritable chasse qu'Hugues Satel a mis en vers. Comme toujours, la préface — très-soignée et très-littéraire — est de M. Paul Lacroix, et l'annotation — très-copieuse et très-érudite — de M. Ernest Jullien. B.

CHRONIQUE

Les baillis de Vitry. — Nous trouvons dans le tome CX de la collection dite *Topographie de Champagne*, à la Bibliothèque Nationale, cette liste de la main de Levesque de la Ravallière, avec cette mention qu'il l'a composée d'après les cartulaires de Monstiers, Moiremont, Troisfontaines et quelques autres documents :

1220. Henri, s^r des Bordes, « comitissæ baillivus ».
1253. Pierre de Courtpalais (de Curte palatio), chevalier.
1266. Henri de Gommery, chevalier.
1269. Sagne de Saron, chevalier.
1271. Pierre de La Malemaison, chevalier.
1277. H. de Lehery, chevalier, (Ecu chargé d'un croissant renversé).
1279. H. de Saron.
1281. Guillaume de Muissy.
1283. Hue de Chaumont, (Ecu chargé de 3 lions),
1286. Jean de Villeblevain, chevalier.
1287. Guillaume de Maxi (*sic*), chevalier.
1288. Pierre Saymel (*sic*), chevalier.
1301. Jean de Saint-Vrain, chevalier.
1302. Guillaume de Chandenay, chevalier.
1316. Jean le Jumeau.
1322. Pierre de Tiercelin.
1327. Jean de Machery, chevalier, garde de la baillie.
1328. Godemar de Faye, s^r de Bocheron.
1341. Gérard du Bois.

* * *

Le médaillier du musée de la ville de Reims commence à être classé de manière à mettre en évidence les monnaies curieuses qu'il contient ; à un fonds ancien sont venus s'ajouter des dons de feu M. Saubinet et de M. Duquenelle ; M. Maxe-Werly, l'un de nos collaborateurs, a bien voulu se charger d'une partie de ce classement, principalement en ce qui concerne la série des pièces qui se rattachent à l'histoire de Reims depuis les temps les plus anciens.

M. Anatole de Barthélemy ayant appris que l'on faisait, dans le médaillier du musée de sa ville natale une série de pièces rémoises, s'est empressé de laisser choisir, dans la collection qu'il formait depuis longtemps, toutes les monnaies qui manquaient à cette série. De cette manière, le médaillier rémois s'est enrichi de 59 monnaies ayant chacune un certain degré de rareté.

Anciens tombeaux et épitaphes de l'église de Saint-Nicaise de Reims[1]. — Au cloître proche le chapitre était la comtesse de Balham, bienfaitrice de l'abbaïe, enterrée sous une tombe blanche avec cette épithaphe :

Clausa sub hoc lapide Balaham comitissa quiescit,
Cujus vita satis digna Deoque placens.
Floruit in mundo morum probitate, parentum
Præsidio, sed ei vivere Christus erat.
Flent inopes hujus Adelidis funera, cujus
Dextra larga datum, cui dare semper erat.
Ejus ab hac luce maio mediante recessit
Spiritus, in Christi pace quiescat, amen.

Dans la chapelle du cloître est le tombeau d'Aveline, bienfaitrice de la maison.

Clausa sub hac tumba prudens Avelina quiescit
Quæ modo putrescit, simplex velut una columba
Principio, fine sunt pluribus acta probata,
Hujus Avelinæ, nec ab ullo sunt reprobata.
Velans ditavit, præbens solatia pavit,
Nudos, egentes, plorantibus, esurientes,
In martis mense sepelitur funeris ense.

Proche de celle-ci dans la même chapelle est le tombeau d'un seigneur nommé Rainaud Pied de loup :

Miles discretus Rainaldus ibi tumulatus
Longanimis lætusque, lupi pes stirpe vocatus
Stirpe decens et mente recens, fulgens probitate
Per patriam dans lætitiam, cunctis bonitate
Expulsit famem egentis, dans que levamen
Ægris, velamen nudis, lapsis moderamen
Quæ sunt ploranda maii dat quinta calenda.

La famille de Pied de Loup était fort célèbre dans Reims il y a environ 400 ans. Il y a eu un Simon Pied de Loup, official de l'archevêché ; ils ont fait du bien à Saint-Nicaise. Leurs armes gravées sur la tombe de Rainaud sont encore en la grande vitre de la nef au dessus du tombeau de Jovin ; elles portent un château d'or sur un champ d'azur.

Guy, chanoine de Reims, enterré près de la chapelle du cloître est de la même famille.

Hac cineresceit humo venerandus Guido Lupi pes
De cujus satis est immensa salute mihi spes
Quem licet extulerint bona momentanea rerum
Cuncta satisfaciens, correxit fine dierum

1. Top. de Champ. 28, de la main du chanoine Lacour.

Finis et initium, nulli subiere ruinæ
Nec loca defuncto, vel regna Carentia fide,
Extinxit jubar ecclesiæ speculum que Remensis
Lux atra supremi vicesima septima mensis.

Dans le chapitre devant la porte de la chapelle est la sépulture d'une dame appelée Pontia.

Pontia, Pons inopum, spes et solamen eorum
Presens vita sibi dum super esset erat,
Pavit, vestivit, dispersit, cavit, amavit
Mendicos, nudos, danda, cavenda, Deum
Sancte tuam famulam.... *(sic)*
Hanc tibi concivem post tua facta diem.

Sur le tombeau du prieur Raoul, on lit :

Quiquid in humano quando que super fluit actu
Radere Radulpho jugiter aptus erat.
Esse prior meruit prior, et cum non prior esset
Digna priore prius, voce manu que gerens.
Hinc tulit octobri lux hanc penultima lucem
Perpetuam det ei, lux tua, Christe, Diem.

Devant le chapitre sur un tombeau noir était la sépulture de Thomas de Florine, au diocèse de Liège.

Florinense solum flet fletu perpete florem
Qui jacet hic solum præ cunctis floridiorem
De Franchimonte pia stirps Thomæ dedit ortum,
Sumat cum fonte pietatis hic a modo portum
Det Thoma Thema Theos æternum diadema.

On voyait autrefois dans le cloître, le tombeau de Jacques de Rumigny, seigneur de Neuville et d'Ogier, il était de sang royal; il a fondé pour son âme, celles de sa femme Helwide et d'Isabelle sa seconde femme et de ses enfants, une messe à 5 heures du matin (1247), le sceau de la charte représente un cavalier sur un fond de fleurs de lys. Il est mort en 1250, enterré devant les armoires qui servent de bibliothèque.

L'épitaphe de Libergier n'est pas exacte dans Marlot ; — Ci-git mère Hues Libergiers, qui commença cette église en l'an de l'incarnation MCCXXIX, le mardi de Pasques et trespassa l'an de l'incarnation MCCLXIII, le samedi après Pasques. Pries Dei pour lui. (Je doute que celle-ci soit plus exacte).

* * *

Florentin Thierrat. — Le tome II, de la deuxième série des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* contient une étude de M. Waldimir Konarski, conseiller de préfecture,

que nous ne pouvons passer sous silence. Dans ce travail, M. Konarski, établit d'une manière très ingénieuse et au moyen d'arguments qui paraisssent solidement discutés, l'origine champenoise de Florentin Thierrat qui, jusqu'à ce jour, avait été considéré comme lorrain. A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, Florentin Thierrat, écuyer, seigneur de la Mothe-Allier, Lochepierre, Longuet, Saint-Nabor et Raon-aux-Bois, était avocat au bailliage de Vosge ; il avait acquis en Lorraine une grande réputation comme jurisconsulte ; il avait aussi, paraît-il, composé un commentaire sur la coutume de Troyes, resté inédit. Avant de s'adonner exclusivement à des études de droits, Thierrat avait servi sous le maréchal de Biron, probablement pendant les guerres de la Ligue. Il appartenait à une famille du Sénonais.

Florentin Thierrat eut une fin lugubre ; entiché de sa noblesse, d'origine assez récente, peut-être, il eut des démêlés de préséance avec les magistrats de Mirecourt et se défendit avec assez peu de prudence pour fournir à ceux-ci le prétexte de l'accuser de lèse-majesté divine et humaine. Il fut pendu le 13 février 1608, dans cette ville ; à la suite de son supplice ignominieux, il se fit un tel silence autour de son nom, que sans un article de Moréri, auquel personne n'avait pensé, MM. Konarski et L. Germain, n'auraient pu parvenir à faire un peu de lumière sur ce petit problème historique.

* *

Extrait des registres de l'état-civil de Condé-en-Brie, pendant l'occupation militaire de la principauté, après la saisie de 1711 [1].

1712. Le 11 janvier a été enterré, dans le cimetière de Condé, le nommé de Saint-Pierre, cavalier dans la campagne de Saint-Simon, du régiment de Gèvres.

1712. Le 29 septembre a été baptisée Marie-Michelle, fille naturelle de Marie Dalud, laquelle nous a fait déclarer que ledit enfant était du fait de Michel Herisseau, cavalier dans la compagnie de Saint-Simon, régiment de Gèvres.

1712. 15 mars 1712, Marie-Thérèse, fille de Adrien-Joseph Rouch, cavalier dans la compagnie de Saint-Simon et de Marie de Fange.

1712. Le 6 décembre a été baptisée Marguerite, fille de Jean Basilette, dragon dans le régiment de Châtillon, compagnie de Saint-Mandé et de Marie Gerbot, ses père et mère. Le parrain Pierre Tournois, aussi dragon dans la même compagnie et a signé.

1713. Le neuf janvier a été enterré, dans le cimetière, Margueritte, âgée d'environ 1 mois, fille de Jean Basilette, dragon dans le régiment

1. Nous donnons cet extrait comme preuve assez curieuse, de la manière dont autrefois la garnison devenait une partie intéressante des populations au milieu desquelles elle vivaient et dont leurs membres y faisaient souche.

de Châtillon, compagnie de Saint-Mandé et de Marie Gerbot ses père et mère, en garnison de Condé.

Il résulte de la lecture de deux actes du 8 janvier 1682 et du 4 septembre 1708, que le tiers-ordre de Saint-François, avait une maison à Condé. L'hospice de cette petite ville était desservi par des Franciscains à la date du 4 janvier 1684.

***

Notes diverses sur le diocèse de Langres, tirées de la revue de Champagne (Suite). *Extrait du tome douzième*, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons.

Delecey, p. 257. Jean-Baptiste-Auguste Delecey, fils de Jean ou Jean-Baptiste, fut d'abord jésuite, puis chanoine de Langres et mourut en 1788, retiré à Rolampont. C'est à tort que, dans la *Revue*, on a supposé que le chanoine-prédicateur en question était autre que le jésuite du même nom. C'est le même qui de jésuite fut, après la suppression de la Société, rendu au diocèse de Langres et admis au nombre des chanoines de Saint- Mammès.

Etude sur le Bassigny, p. 273. Cette étude correcte et intéressante sur le Bassigny, composée par M. Grassot, curé de Choiseul, doit faire désirer aux lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* que l'auteur y insère de nouvelles études, entre autres un abrégé de son travail étendu sur l'histoire de Choiseul, resté manuscrit.

Sainte Olive et sainte Libérète, p. 294. Ces saintes vierges, nées à Hauteville et qui sanctifièrent le pays de Chaumont-Porcien, sous la conduite de saint Berthauld, venu de l'Ecosse, sa patrie, sont les mêmes que sainte Olivière et sainte Libérate, sœurs, qui moururent vierges vers 550 à Chaumont-Porcien. Certains auteurs langrois, entre autres l'abbé Godard, dans ses vies des saints de la Haute-Marne, les appelent Aragone et Olivaria et les font mourir martyres en l'an 451 à Chaumont-en-Bassigny, ville qui n'existait pas encore à cette époque. Ces auteurs se sont donc mépris, en confondant mal-à-propos Chaumont-Porcien avec Chaumont-en-Bassigny. Voyez *Le diocèse de Langres*, t. 1er p. 133.

Les religieuses dominicaines de Langres, p. 318. Lorsque M. l'abbé Garnier, curé de Corlée, commença d'insérer dans la *Revue* sa notice sur *Les religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique de Langres*, je ne pensais pas que cette notice offrirait un intérêt aussi remarquable. Après l'avoir lue en son entier, il me reste à former le vœu que des écrivains de talent s'appliquent à nous en composer de semblables sur chacune des communautés religieuses de l'ancien temps et du nouveau, que beaucoup de personnes et quelquefois même des personnes bien intentionnées, calomnient sans les connaître. Que de vertus cachées on y découvrirait ! Quelles merveilles de la grâce divine dans ces couvents, sur lesquels les esprits faux ou légers se plaisent

à déverser le ridicule ou de fades railleries ! Combien il serait à souhaiter que les journaux religieux donnassent à leurs lecteurs beaucoup de notices semblables en forme de feuilletons, en place de ces romans du jour qui ne donnent à l'âme qu'une nourriture malsaine ou n'ont pour résultat que la satisfaction d'une vaine curiosité !

Prieurs de cirey, p. 383. M. Alfred de Besancenet, auteur de l'article *Derniers prieurs de Cirey*, insinue que Nicolas Bugnot ou Beugnot, religieux de Clairvaux, puis de Hautefontaine, destiné au couvent par sa famille, ne fut pas satisfait de son sort, et mena d'abord une conduite peu régulière, par la raison qu'il eut besoin d'obtenir du pape en 1644, une sentence d'absolution et de réhabilitation, qui lui fut homologuée par Henri Basselin ou Basselinus, archidiacre de Joinville et vicaire général de l'évêque de Châlons, ensuite de quoi il devint prieur de Cirey. Cette raison du besoin d'une absolution papale ne prouve pas que ledit Bugnot ait été un mauvais religieux, ni un prêtre de mœurs légères. C'était, du reste, comme il paraît, un habile homme. Il mourut en 1683, âgé de 71 ans, étant né à Vitry-le-François, en 1612 ; il avait dès 1668 résigné son prieuré de Cirey à son neveu Ignace Bugnot ou Beugnot, né en 1641 et qui mourut en 1729 simple clerc, après avoir résigné des 1721 le prieuré à son neveu Claude Thiébaut ou Thibaut, curé d'Avrainville, puis dit-on, de Rivières, ayant cédé au titulaire de cette dernière paroisse son prieuré de Cirey. Ce Claude Thiébaut était né à Saint-Dizier en 1697 ; par conséquent il paraît qu'il ne faut pas le confondre avec Claude Thibaut, mort à Langres en 1744, curé de Saint-Martin. Celui-ci étant né à Langres vers 1694, avait reçu la tonsure en 1707 et la prêterie en 1719.

Les templiers, p. 478. Au sujet du frère Jean de Cormeilles, précepteur de la maison du temple de Moisy au diocèse de Meaux, lors de l'emprisonnement des Templiers, on dit que *sa longue déposition se ressentit des tortures qui lui furent infligées*. C'est là une grave question dont on n'aborde qu'un côté secondaire, pour se donner le droit d'improuver la conduite du pape Clément V dans l'affaire des Templiers. Cependant tous ceux qui voudront étudier à fond ce procès célèbre, seront forcés de reconnaître que le pape a eu raison. Tenons-nous en aujourd'hui aux aveux du susdit Jean de Cormeilles. Ce frère servant, du diocèse de Soissons, précepteur de Moisy au diocèse de Meaux, fit contre l'ordre et contre lui-même deux dépositions, la première incomplète le 8 février 1311, la seconde complète deux jours après, le 10 février de la même année. Dans sa première déposition il déclare être âgé de 41 ans et avoir été reçu dans l'ordre 12 ans auparavant dans la maison du temple de Cherut au diocèse de Sens, puis interrogé sur la manière dont il a été reçu, il hésite, ensuite demande à être pris à part pour répondre en particulier à chacun des examinateurs délégués par le pape. Sa demande étant rejetée, il dit qu'il ne se rappelle plus exactement la manière dont il avait été reçu et paraît impressionné par les tortures qu'on lui avait fait subir à Paris, et

dans lesquelles il avait, disait-il, perdu quatre dents ; en conséquence il demande un délai qui lui est accordé. Dans sa seconde déposition, il déclare qu'il a fait célébrer la messe du Saint-Esprit pour être éclairé sur la conduite qu'il devait tenir devant les prélats, commissaires du Saint-Siège, après quoi il fait un aveu sincère contre l'ordre et contre lui-même au sujet des renoncements et des choses deshonnêtes, conformément aux dépositions des autres témoins. On lui demande alors pourquoi, étant bien certain de ces choses, il ne les avait pas révélées dans son premier interrogatoire ; il répond que c'était à cause de la honte qu'il éprouvait de ces turpitudes. Il ajoute en confirmation de la sincérité de son aveu, qu'il s'était confessé de ces crimes dans la même semaine de sa réception dans l'ordre, à un prêtre de l'ordre, en la chapelle de la maison de Moisy, qui lui avait enjoint pour pénitence de jeûner sept vendredis, puis qu'il s'en était de nouveau confessé, après l'incarcération des frères, à un chanoine régulier qui demeurait avec l'évêque de Chartres et par lequel il avait été absous et reconcilié. Peu après au concile de Sens, il avait quitté le manteau de l'ordre et s'était rasé la barbe. Requis enfin de déclarer si sa déposition avait été faite ou extorquée par prière, par commandement, par crainte, par amour, par haine ou par quelque motif d'un avantage temporel acquis ou à acquérir, il répond avec serment : « non, mais uniquement pour dire la vérité. » Comme on le voit, ce témoignage de Jean de Cormeilles est assez formel et concluant contre l'orde des Templiers. Or, parmi les pièces du procès c'est par centaines qu'on peut recueillir de pareils témoignages, qui se corroborent ainsi les uns les autres.

Les évêques de Langres, étude épigraphique par M. Arthur Daguin, p, 483. A l'occasion de cette étude très intéressante de M. Arthur Daguin, la *Revue* rappelle les travaux des premiers auteurs du *Gallia Christiana*, savoir de l'avocat Jean Chenu en 1621, puis de Claude Robert, prêtre du diocèse de Langres, dont le travail a été perfectionné par MM. de Sainte-Marthe ; mais l'auteur de l'article ne rend pas assez justice, selon notre appréciation, aux premiers historiens des églises de France, qui ont eu la peine de frayer un chemin jusqu'alors inconnu, en facilitant le travail à leurs successeurs.

Le philosophe Diderot, p. 486. A ceux qui pourraient justement s'étonner de voir le philosophe langrois, Denis Diderot, occupé à composer des sermons, nous devons faire remarquer que l'état ecclésiastique fut sa première vocation, et qu'il porta durant quelque temps la soutane et la tonsure, avant de se lancer dans les travers de la philosophie du XVIIIe siècle, et peu s'en fallut qu'il ne devînt comme son frère aîné, chanoine de Langres.

Réponse aux observations de MM. Voillard et A. R., p. 506. 1° L'imprimeur de Sedan, faussement désigné par moi sous le nom de Jansson, s'appelait réellement Jannon, comme on le voit dans Robert Etienne et dans la Biographie ardennaise de l'abbé Bouillot ; c'est ce que m'apprend M. J.-B. Brincourt, par une lettre obligeante, datée de Sedan.

2° Quant à l'imprimeur Nicolas Jenson de Langres, on prétend que son titre de langrois, sa qualification de *Lingonensis*, n'est pas absolument certain. Soit, mais comme il n'y a point de fumée sans feu, on doit avouer que cette opinion repose sur quelque fondement et qu'elle n'est pas nouvelle. Les langrois peuvent donc garder sur ce point leur opinion, que les tourangeaux eux-mêmes respectent, ne pouvant pas la contredire. Outre Nicolas Jenson, imprimeur justement célèbre, on trouve un autre imprimeur nommé Jean Janson, mort avant 1581 et ayant à cette époque un fils, imprimeur à Nancy du duc de Lorraine. On voit en effet, à la Bibliothèque nationale (Y 4670 réservé) le livre rare qui suit : *Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Rémy, aultrement d'Orléans, nouvellemeni départie par Actes et représentée par Personnages, A Nancy par la veufve Jean Janson, pour son fils imprimeur de son Altesse*, 1581. Ces imprimeurs du nom de Janson étaient-ils de la même famille que Nicolas Jenson ? on peut le supposer, mais non le démontrer.

3° Pour ce qui concerne la famille de Jeanne d'Arc, j'ai donné dans la *Revue* les raisons qui me portaient à douter que Jacques d'Arc fût réellement né à Ceffonds (Haute-Marne), et j'avoue que mes doutes ne sont pas encore pleinement dissipés ; mais c'est assez insister sur un point d'histoire tout-à-fait secondaire, et je confesse comme mes honorables contradicteurs que la Pucelle est bien réellement française, étant née à Domremy près de Vaucouleurs et dans la partie du village soumise à la France et dépendant du gouvernement de Champagne et du bailliage de Chaumont. Je n'ai pas voulu dire autre chose par les termes de *Domremy en Lorraine*, employés par plusieurs historiens de la Pucelle. Cette héroïne était-elle issue d'une famille ancienne et aisée, comme l'insinue M. A. R., ou bien d'une famille tout ordinaire de simples paysans ? je l'ignore, mais j'incline volontiers vers cette dernière hypothèse. En effet, c'est la conduite ordinaire de Dieu de choisir les faibles pour confondre les forts ; si donc autrefois le bras du Tout-Puissant s'est servi d'un simple berger, nommé David, pour vaincre le géant Goliath et élever ensuite ce même berger sur le trône, j'aime à croire qu'il a voulu aussi se servir dans Jeanne d'Arc, d'une simple et innocente bergère comme je me la représente, pour vaincre les Anglais et relever le trône de France, afin que toute langue confesse et publie avec le Psalmiste : *Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*,

(*A Suivre*). ROUSSEL,

Curé de Vauxbons (Haute-Marne).

* * *

Notre collaborateur M. Léonce Lex va soutenir devant l'Ecole des Chartes sa thèse de sortie, qui intéresse vivement la Champagne. Elle a pour objet le comte Eudes II de Blois, Ier de Champagne (1004-1019-1037) et Thibaud son frère (995-1004). En voici les articles :

INTRODUCTION

I. Bibliographie. — M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes de Champagne*) est le véritable historien d'Eudes. — M. Landsberger, dans une dissertation présentée à l'Université de Gœttingue, l'a plusieurs fois rectifié. — Les derniers historiens allemands.

II. Sources. — Aux renseignements donnés par les chroniques est ajoutée l'étude de nombreuses chartres publiées et inédites.

PREMIÈRE PARTIE

Entreprises militaires

L'origine de la maison de Blois est incertaine. Les récits de Richer et de Jean Iperius ont tous deux un caractère légendaire.

Thibaud de Tours (904-939). — Thibaud le Tricheur (941-974). — Eudes Ier (977-995).

Eudes II a dû naître vers 982-983. Le 3 mai de cette dernière année il était encore au berceau.

Mariage de Berthe, veuve d'Eudes Ier, avec le roi Robert, à la fin de l'année 996 et non 995. — Sa répudiation (1001).

Le siège de Melun, que plusieurs historiens ont daté de 999, doit être reporté à l'an 991.

D'une prétendue intervention d'Eudes en Bourgogne (1002).

Thibaud assiste à un siège de Bourges sur lequel les chroniques sont muettes. Il meurt après le mois d'août 1004.

Eudes fait la guerre à Richard de Normandie (1006-1007), au sujet du comté de Dreux.

Il devait être marié en 1005 à Ermengarde d'Auvergne.

Première (1008) et seconde guerre (1012-1015) contre Foulques d'Anjou.

Troisième guerre (1015-1116). Construction du château de Montboyau. Lieu où était situé ce château.

Les relations d'Eudes avec le roi de France, bonnes avant 1015, s'altèrent à cette date.

Acquisition de la Champagne par Eudes vers 1019.

Expédition en Lorraine (1023).

Lettre d'Eudes à Robert. Qu'il faut dater de 1024-1025, et non de 1023. — Qu'elle se rapporte bien à la succesion aux comtés de Troyes et de Meaux.

Les Lombards offrent le trône à Eudes (1024).

Quatrième guerre avec Foulques Nerra (1025-1026).

Mariage de la fille d'Eudes avec le duc de Bretagne.

Campagnes contre le roi Henri Ier (1032-1034).

Mort de Rodolphe III, roi de Bourgogne (1032). — Guerre contre Conrad II, empereur d'Allemagne, au sujet de cette succession (1032-1034).

Discussion de l'itinéraire de Conrad en Bourgogne.

Qu'il faut placer au commencement de la guerre, en 1032, et non en 1035-1036, les démarches d'Eudes auprès de l'Empereur.

Le siége de Vienne date de 1032, et non de 1036.

Celui de Toul doit être reculé aussi de 1036-1037 à 1032.

Guerres en Lorraine contre l'Empereur d'Allemagne (1033-1036). Discussion de la place qu'il faut assigner au siége de Commercy.

Dernière guerre. Mort d'Eudes (1037).

DEUXIÈME PARTIE

Relations avec les églises

Eudes et Thibaud comblent de dons les abbayes, mais ils sont intraitables quand leurs intérêts personnels sont en jeu, notamment dans les élections d'abbés.

Libéralités d'Eudes Ier et de Berthe à l'égard des monastères (983-995).

On ne rencontre de 995 à 1004 qu'un acte expédié au nom de Thibaud et d'Eudes seuls, et un au nom de Thibaud.

Thibaud et Eudes participent à la fondation de Saint-Pierre de Bourgeuil et de Saint-Cosme de Tours, ainsi qu'à diverses donations à Saint-Martin de Marmoutier et à Saint-Florent de Saumur (996-1004).

Ingérence de Thibaud dans l'élection de Magénard, abbé de Saint-Père de Chartres. Le fait a dû se passer entre le 25 août et le 13 novembre 1004. Thibaud est mort peu après.

Du titre d'évêque Thibaud dans un acte faux (997-1001). — Des explications qui ont été données.

Comment Marmoutiers acquit Chamars.

Quelles furent les relations d'Eudes avec Magénard, abbé de Saint-Père.

Eudes concourt à la fondation de l'abbaye de Beaumont près Tours (1007).

Il prend une part active aux élections des abbés de Saumur (1013-1022).

Il va en pélerinage à Saint-Jean d'Angély vers 1010.

Eudes donne en 1015 le comté de Beauvais à l'église de cette ville. Il en avait probablement reçu l'investiture du roi.

De ses relations avec l'évêque de Cambrai (1012) et les archevêques de Sens (1015-1034).

Affranchissements de serfs (1016 et 1030).

Chartes pour Marmoutier, Noyon et Mouzon (1015-1037).

Eudes fait élire Teofrid abbé de Bonneval vers 1018.

Différend du comte Eudes et de l'archevêque de Reims, en 1021 plutôt qu'en 1023.

Les abbayes de Champagne ne sont pas moins que celles de Touraine l'objet de la sollicitude du comte.

Il soutient, contre le roi et contre Fulbert, évêque de Chartres, un clerc qui s'était emparé du siége de Meaux (1023-1028). Fulbert, du reste, n'avait pas toujours eu raison du comte. — A la mort de ce prélat, il combat aussi le choix du roi.

Eudes prend part à des restitutions de biens ecclésiastiques et à des fondations d'abbayes (1027-1034).

Il travaille à l'extension de la réforme clunisienne. Donations à Fleury, à Saint-Père, Saint-Satur, Saint-Julien, Marmoutier et Saint-Jean (1030-1037).

Eudes fait construire après 1033 un pont sans péage sur la Loire, à Tours.

Fondation de l'abbaye de Pontlevoy (1034-1035).

D'un diplôme royal (1048-1053) rapporté à tort à 1033 et à 1035.

De quelque chartes sans date.

APPENDICES

I. — Diplomatique

Période de 995 à 1004. — Période de 1004 à 1037.

Deux séries d'actes : chartes proprement dites, — notices. Études de leurs différentes parties constitutives. — D'un prétendu sceau du comte Eudes.

II. — Numinastique

Monnaies de Chartres, — Blois, — Chinon, — Troyes et Meaux, — Sens et Provins, — Reims. — Cette dernière seule est nominale.

CATALOGUE D'ACTES

Analyse de soixante-dix documents.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Textes de trente-cinq chartes, dont vingt-huit entièrement inédits. — Détermination de quelques pièces fausses.

* * *

La troisième livraison du tome IV de l'*Annuaire de la Société de Numismatique* contient une œuvre posthume de M. de Saulcy au sujet d'une découverte de monnaies contemporaines du règne de Charles VI, faite à Epense, au lieu dit la Haute-Court, où il y eut une ancienne commanderie de Templiers, mentionnée dans le cartulaire de Saint-Amand, que notre collaborateur, M. Anatole de Barthélemy, a publié l'année dernière. Ce petit trésor contenait 5 pièces de Jean de Vesemaele et une de Jean, duc de Bourgogne, frappées à l'imitation des monnaies de Charles VI avec lesquelles il est facile de les confondre ; de ce dernier roi, 119 florettes et 229 blancs à l'écu ; d'après

l'étude des points secrets, il ne semble pas que l'atelier de Sainte-Menehould soit représenté dans ce dépôt monétaire.

* *

Il faut lire dans le dernier volume du *Magasin pittoresque*, (année 1882, pages 217 et 241), une excellente étude, avec deux bonnes gravures, sur la maison des musiciens et la rue du Tambour à Reims, qu'on avait osé songer, il y a quelque temps à faire disparaître, sous prétexte de travaux de rectification. La description est très exacte : l'on sait que cette maison est décorée de statues représentant des musiciens, dont l'un tient un tambour, un autre une cornemuse, un troisième — au milieu — tenait un faucon, le quatrième une harpe et le dernier, une vielle. On n'est pas encore fixé sur l'affectation de cette maison, mais on sait que de toute ancienneté elle s'est nommée la maison des musiciens ; quand au nom de la rue il vient évidemment du tambour sus-mentionné.

* *

Il vient de se passer à une vente chez M. Charavay (29 janvier) un dossier curieux concernant la fuite du roi à Varennes. Nous croyons devoir en donner l'analyse :

1° L. a. s. du procureur syndic *Beville* à Pastoret ; 21 juin 1791, midi, 1/2 p. in-fol.

On assure que le Roi est parti de Paris, ce qui donne lieu à beaucoup d'inquiétudes. Demande de nouvelles et d'instructions.

2° L. s. de *Bailly*, maire de Paris, à Pastoret ; (21 juin 1791), 1/4 de p. in-fol.

Il mande qu'il n'est arrivé aucune nouvelle à l'Hôtel-de-Ville.

3° L. a. s. de *Royer-Collard* (le célèbre philosophe), secrétaire-greffier adjoint de la municipalité de Paris, à Pastoret ; (21 juin 1791) 1 p. in-fol., vig.

Résumé de la première enquête faite aux Tuileries par les officiers municipaux de Paris sur la fuite du roi. Très curieux document.

4° Copie certifiée conforme par les députés du Rhône-et-Loire de la lettre des officiers municipaux de Sainte-Ménéhould ; 22 juin 1791, 3 p. in-fol., cachet.

Ils annoncent que le sieur Drouet, maître de poste, vient de se mettre à la poursuite de voitures qui sont suspectes et qui ont pris la route de Varennes.

5° L. a. s. de *Lavarenne*, Metz, 23 juin 1791, 2 p. in-fol.

Il mande que la municipalité de Verdun lui a fait part de l'arrestation de Louis XVI à Varennes et a sollicité des secours. Il a fait partir aussitôt 12 pièces de canon escortées par 200 hommes de troupes de ligne et 50 gardes nationaux.

6° Copie certifiée conforme par *Lavarenne*, de la délibération des corps administratifs de Metz ; 23 juin 1791, 1 p. in-4.

Ils requièrent M. de Lavarenne de leur remettre les clefs de la ville de Metz.

7° L. s. de *Desmousseaux* à Pastoret ; Paris, 24 juin 1791 3/4 de p. in-fol., tête impr. et vig.

Il craint que la foule qui accompagnera le cortège du Roi soit la cause de beaucoup de désordres et rende la police de Paris très difficile, « Ne serait-ce pas le cas de soumettre cette réflexion à l'Assemblée nationale et ne pourroit-elle pas décréter quelques mesures à cet égard ? »

8° P. s. par *Alexandre Beauharnais* et quatre autres députés ; Paris, 25 juin 1791, 1 p. in-fol., vign., tête impr, et cachet.

L'Assemblée nationale autorise son président à envoyer au département les clefs de la voiture du roi qui viennent de lui être remises.

9° P. s. par *Gallien*, *Leprince* et *Desprez ;* (25 juin 1791), 3 p in-4.

Compte-rendu de la présentation de MM. Drouet et Guillaume (qui avaient arrêté Louis XVI) au Conseil général du département de Paris. On leur décerne des couronnes et on demande qu'il soit frappé une médaille en leur honneur. On arrête également qu'il faudra réclamer une garde particulière pour le Roi, la Reine et le Dauphin.

*

Une vente importante d'objets d'art a eu lieu à Châlons les 19 et 20 février : celle des Faïences, Porcelaines de Saxe, Livres et Meubles anciens de feu M. le Docteur Dorin, ainsi qu'une Bibliothèque qui contenait un certain nombre de Livres et Gravures du XVIIIe siècle et des Reliures. De nombreux amateurs étaient venus de Paris et les prix ont été très-élevés. Nous citerons un service en vieux Japon bleu ; un autre en vieux Chine comprenant près de 200 pièces ; un autre en Sèvre pâte tendre.

Un érudit de Bray-sur-Seine nous adresse les noms des rois, reines, princes et seigneurs qui ont été propriétaires de la ville et seigneurie de Bray-sur-Seine.

Depuis Bouchard, premier du nom, qui possédait Bray en 948, jusqu'à la maison de Mortemart qui en était propriétaire en 1789, Bray appartint à dix-huit propriétaires, parmi lesquels on compte : Saint-Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, etc.

Détail curieux : le 9 janvier 1404, Charles V céda à Charles III, roi de Navarre, la ville et châtellenie de Bray, mais il nous paraît que le roi de Navarre n'était guère riche, car il fut poursuivi et la

ville de Bray fut saisie à la requête de Jean, Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, pour une somme de 591 livres 3 sols 6 deniers, représentant le principal et les arrérages d'une rente. Le 19 juillet 1463, les gens de Bray et leur ville furent adjugés au comte de Dunois, le créancier, dernier enchérisseur.

***

M. Alfred Neymarck, notre collaborateur, vient d'être reçu membre correspondant de la Société d'agriculture de la Marne. Il a publié, le mois dernier, une brochure très importante sur la *Rente amortissable*; on connait du reste la valeur de ses travaux scientifiques.

***

La Société des Amis des Arts de l'Aube, fondée en 1843, et à laquelle sont déjà dues six expositions, a, grâce à l'initiative de la Société académique et au bienveillant concours du Conseil municipal, l'intention d'organiser une nouvelle Exposition des Beaux-Arts, à l'occasion du Concours régional qui doit se tenir à Troyes en mai 1883.

***

Une souscription vient d'être ouverte pour l'érection d'une statue à Diderot sur l'une des places de Langres, patrie du philosophe.

Cette statue sera élevée le jour du 100e anniversaire de sa mort, c'est-à-dire le 29 juillet 1884.

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont

UN TRAITÉ D'HYGIÈNE

COMPOSÉ A REIMS EN 1599

Nicolas ABRAHAM, sieur de la FRAMBOISIÈRE, né à Guise en 1560, n'est pas originaire de la Champagne, mais il a passé à Reims la plus grande partie de son existence, plus de cinquante ans, et il y est mort en 1636. C'est dans cette ville qu'il a exercé la médecine et professé à la Faculté ; c'est à Reims également qu'il a composé les nombreux ouvrages qui lui ont assuré une place considérable parmi les médecins du commencement du dix-septième siècle et, en lisant chacun de ses ouvrages, on voit à chaque instant le nom de sa ville de prédilection ou celui de sa province d'adoption revenir sous sa plume. Il nous fournit ainsi de nombreux détails qu'il nous a paru intéressant de recueillir et c'est ce qui nous a amené à faire, au point de vue champenois, cette analyse du plus connu de ses ouvrages, le *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé*. Paris, Michel Sonnius, 1600, in-8°.

La biographie de la Framboisière a été écrite, il y a quelques années, avec soin par M. le docteur Penant, de Vervins, et publiée par lui dans la *Thiérache, journal de la Société archéologique de Vervins*, t. II, 1874 [1].

Les œuvres de la Framboisière ont été souvent imprimées, soit séparément, soit en recueil complet [2]. La dernière édition est de 1666. Elle a été précédée de quatre autres ; deux de Francfort, 1620 et 1630 ; une de Paris, 1634, et une de Lyon 1643. (Les deux dernières publiées après sa mort.)

M. Penant ne cite et ne paraît avoir connu aucun des ouvrages publiés par la Framboisière avant 1600, il est pourtant

1. M. Penant s'est aidé de notes que lui a communiquées M. le docteur Maldan, de Reims.

2. Il y aurait aussi, au point de vue local, une recherche curieuse à faire dans les *Consultations* de la Framboisière. On y trouverait bon nombre d'observations dans lesquelles on pourrait relever des détails intéressants, ainsi que l'a montré M. Penant, par quelques exemples qu'il a cités, se référant à la Thiérache, et à diverses localités du Vermandois.

certain qu'il avait commencé à faire imprimer le résultat de ses études, dès 1586, époque où il fut reçu docteur. Nous en trouvons la preuve dans le privilège accordé à la Framboisière, le 3 septembre 1586, pour la publication « de tous les livres qu'il a par cy devant composés et tous ceux qu'il prétend cy après composer sur la médecine et la philosophie », privilège suivi de la permission donnée par la Framboisière à Sonnius, d'imprimer le « Gouvernement » et de la liste des « Opera Latina a Nicolao Abrahamo Frambesario in lucem edita » comprenant huit ouvrages, quatre de philosophie et quatre de médecine.

C'est assurément pour l'un de ces ouvrages, pour le premier, pouvons-nous ajouter, que fut exécuté un portrait ovale in-8°, sans nom de graveur, ni d'éditeur, portant autour de l'ovale : *Nicholaus Abraham doctor medicus anno æt. suæ* 26, et au bas, quatre vers latins que M. Penant, qui donne cette indication, n'a pas reproduits [1].

Du reste, dans la préface du *Gouvernement*, la Framboisière dit qu'après avoir employé le printemps de son âge à l'étude des bonnes lettres, il s'est mis à écrire plusieurs livres en latin, tant sur la philosophie, mère des arts, que sur la médecine, de laquelle il fait profession. « Puis, il m'a prins envie de descrire en françois la manière de vivre long temps sainement, afin que mon labeur puisse en la Gaule servir à toutes personnes de quelque estat et condition qu'elles soyent. »

La Framboisière comprend du reste les reproches que ne manqueront pas de lui adresser ses confrères pour sa publication en français d'un livre d'hygiène et presque de médecine et il y répond d'avance :

« Quelques médecins plus curieux de leur proffit que du commun, trouveront mauvais que j'aye traicté ce subject en langue vulgaire. Mais ceux qui ont le cœur bien assis, préfè-

1. M. Penant indique cinq portraits gravés de la Framboisière.

Les armes de la Framboisière, gravées au-dessus de son portrait sont de... au compas ouvert de... accompagné de 3 abeilles, surmontées d'une couronne à l'antique, de... — Au-dessus de l'écusson, se trouve une devise portant : *sic libat ambrosiam*, et plus tard, *sic fert ambrosiam*.

La première se trouve sur le portrait gravé par Thomas de Leu, d'après T. Passerat, placé à la page 28 du *Gouvernement*. Ce portrait fut gravé cette même année, 1600, et porte sur un cordon ; *Nicolas Abraham, s^r de la Framboisière conseiller et médecin du roy, aagé de XL ans.* Les quatre vers qui sont au bas diffèrent un peu de ceux que reproduit M. Penant.

rent le bien public à leur particulier ; attendu qu'en s'estudiant de bien faire à chacun, on s'approche de Dieu, qui a soin de tout le monde, comme on s'esloigne des bestes qui ne se soucient que d'elles-mesmes. »

Notre intention n'est pas d'analyser les huit livres qui composent l'ouvrage de la Framboisière, mais nous avons cru qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à relever les détails qu'il offre au point de vue champenois, soit dans les dédicaces adressées pour la plupart à des personnages illustres de cette province, soit dans différents passages où les produits de Reims et de ses environs sont cités et souvent recommandés d'une manière toute spéciale.

C'est au Roi que la Framboisière dédie l'ensemble de son livre, désireux de maintenir en santé tous les subjets d'Henri IV qui garderont soigneusement ses ordonnances. « Puisque la furie de la guerre vous en a ravi la plus grande part, j'ay pensé que je ne sçaurois mieux employer mon temps, qu'à déclarer les moyens de conserver le reste en bonne disposition, eu esgard à la vocation à laquelle Dieu m'a appelé... »

Quoique dévoué à la maison de Lorraine et né à Guise, dans le duché qui lui appartenait, la Framboisière, après avoir accompagné, pendant la Ligue, le chevalier d'Aumale et le comte de Vaudemont, s'était rattaché, à la paix, à la monarchie et avait reçu d'Henri IV le titre de conseiller et de médecin ordinaire du roi auquel il devait ajouter, l'année suivante, celui de premier médecin des bandes de France, que M. Penant compare assez justement à celui de premier médecin des armées.

D'après M. Penant, la Framboisière aurait été connu d'abord sous le nom de Nicolas Abraham et c'est grâce à la faveur de la maison de Lorraine qu'il aurait obtenu le fief de la Framboisière, dont il prit le nom. Ce fief de la Framboisière était situé à Vadencourt et Bohéries (canton de Guise, Aisne). D'après M. Matton, il aurait été uni au duché de Guise en 1722, mais cela ne nous paraît pas très exact, car en 1776, François-Joseph le Proux, conseiller du Roi, rapporteur du Point d'honneur à Guise, prenait le titre de sieur de la Framboisière.

Dès 1586, Nicolas Abraham, dont le portrait gravé la même année ne porte pas l'indication de sieur de la Framboisière, est ainsi qualifié dans le privilège qui lui est accordé le 3 septembre, pour la publication de ses livres. Ajoutons que c'est

antérieurement à 1600, date fixée par M. Penant pour son élévation au décanat, que la Framboisière fut investi de ce titre que lui donne l'approbation des docteurs de la faculté de Paris, Monanthueil et Dislau, datée du 27 décembre 1599 et qui le qualifie ; Maistre Nicolas Abraham, sieur de la Framboisière, docteur régent et doyen en la faculté de médecine de l'université de Reims, conseiller et médecin ordinaire du Roy.

Nous ne dirons pas que la Framboisière était gourmet, et pourtant il en avait le droit, né qu'il était dans ce pays de Thiérache, où Grimod de la Reynière et Brillat-Savarin sont encore lus et appréciés, et dont les petites villes étaient considérées, il y a quelques années, par les marchands de comestibles, comme supérieures en consommation (sinon en population) à bien des préfectures ; mais on sait qu'il savait apprécier les aliments de premier choix et n'était pas étranger à l'art de les bien accommoder.

Dans le premier livre où l'on montre : *Comment il se faut gouverner pour vivre longuement en santé*, quatorze chapitres sur vingt et un sont consacrés à étudier *comment il se faut gouverner au manger et au boire* et, tour à tour, nous passons en revue, le pain, la chair, les œufs, les poissons, les fruits et les diverses espèces de boissons.

Parmi les pains, la Framboisière n'apprécie guère le pain fait de la seule farine de seigle, qui est fort noir, pesant, pasteux ; cependant il ajoute que les médecins de cour ordonnent aux grands seigneurs du pain fait de farine de seigle bien sassée qui est frais cuict et qui a la couleur de la cire... « Aucuns ont opinions que les femmes Lyonnoises, Arvernoises, *Champenoises* et spécialement les Dames de Reims, pour user ordinairement de ce pain, sont rendues belles et ont un bon teint, et le corps robuste et succulent. »

« On fait à Reims, nous fait-il encore remarquer, du bon pain d'espice, avec farine de seigle, miel et un petit de poyvre ou de canelle. »

En revanche, notre Esculape ne paraît pas avoir grand goût pour la pâtisserie : les gasteaux, tartes, tourtes, popelins, flancs, coqueluces et toutes autres sortes de pâtisseries sont plus pour le plaisir de la gueule, que pour la santé du corps ..

La chair de mouton est meilleure pour la santé que celle d'agneau et de brebis. Les moutons de Champagne sont plus exquis que ceux des autres pays, d'autant qu'ils ont meilleur goust que ceux qui sont nourris entre les montaigne, et ès

lieux humides. On fait cas aussi des moutons du Berry, pour ce qu'ils ont adondance de bon pasturage.

Le gibier occupe une assez grande place dans ce chapitre ; les perdrix surpassent tous les autres oiseaux en bonté et délicatesse... On prise bien aussi les beccasses, mais non tant que les perdrix... Les alouettes (bonne nourriture, mais malaisée à digérer) ; pour estre bonnes, doivent estre grasses, comme elles sont coustumièrement en Champagne et en Bausse. C'est pourquoy elles y sont meilleures qu'aux autres pays.

Entre tous les poissons de mer, c'est à la sole que la Framboisière donne la palme, car outre ce qu'elle est fort plaisante au goût, elle est de bon suc et de facile digestion. Cela ne l'empêche pas d'apprécier les autres et notamment la raie, à laquelle il reproche de sentir fort la marine, quand elle est fraîche. « Ceste désagréable odeur se perd quand elles ont esté quelque temps gardées. C'est pourquoi elles sont meilleures à Reims qu'à Abbeville [1], à Paris qu'à Rouen et à Lyon qu'à Marseille. » Voilà une singulière théorie.

On s'étonnera peut-être aussi de voir la Framboisière donner une place aux escargots, à la suite des poissons, et en vanter la chair dure et difficile à cuire, mais fort nourrissante, quand elle est digérée.

Bien qu'en comparaison des bêtes, les herbes soient peu substantielles, le chapitre IX les passe en revue, parce que les unes sont propres pour raffraichir, les autres pour réchauffer, accommodées en potage, salade, sausse ou autre manière.

Est-ce à cause de son nom, mais parmi les fruits, la Framboisière consacre un paragraphe tout spécial et des plus flatteurs à la framboise :

Les framboises, à cause de leur douce aspreté, ou plus tost de leur douceur tant soit peu aspre, sont si agréables au goût qu'il n'est rien plus, car il n'y a saveur, ny odeur plus plaisante que celle de la framboise. C'est pourquoy le vin qui sent la framboise est toujours estimé le plus excellent... Leur confiture surpasse en délicatesse toutes les autres. Leur couleur vermeille délecte pareillement la veüe.

En revanche, il traite assez durement les groseilles :

1. Faut-il en induire que c'est d'Abbeville que le poisson venait à Reims ?

Les groseilles, devant qu'estre meures, ont une verdure agréable au palais. On en vend tous les ans une grande quantité à Reims, pour ce que les gens de ceste ville les ayment tant, qu'ils en usent beaucoup en leurs potages, sausses, pastez et tartes qu'ils appellent au pays coqueluces. Pour ceste cause, les jardiniers y cultivent diligemment les groseliers, pour le grand proffit qu'ils en tirent. Je ne veux pas icy mépriser les groseiles, de peur de dégouster et de désappetisser les dames de Reims, qui, durant la saison, ne trouvent point de viandes bonnes, si elles ne sont assaisonnées avec force groiseles. *Joint que ce fruit n'apporte point de dommage aux Médecins du lieu.*

Passons sur les cerises et arrivons aux prunes :

Les pruneaux de Reims sont exquis, plus pour leur beauté que pour leur bonté. Car leur couleur bleue est plus délectable à la vue que n'est leur goust agréable au palais. Ils ont tant soit peu d'aigreur et d'astriction ; on les appelle au pays *Nobertes.* — Il y a encore d'autres prunes à Reims, nommées *Vagnons*, qu'on mange coustumièrement devant qu'estre meures. A cause de leur grande aspreté de verdure, les gens de ceste ville en sont si friands, qu'ils en mettent ordinairement en leurs potages, pastez et coqueluces, en lieu de verjus.

Rien de particulier sur les pommes, mais les poires de Rousselet sont excellentes à Reims, vray est qu'elles ne sont point de garde, mais on les fait sécher au four, pour en avoir tout le long de l'année. On fait aussi grand cas de celles de Bon-Chrétien, de Bergamote, de Trouvé et de Certeau.

Après quelques observations sur les fruits exotiques que l'on commençait à introduire en France, nous arrivons aux noix et aux noisettes. Ces dernières portaient en Champagne le nom de *Corynes.* — Les longuettes sont plus exquises que les rondes, d'autant qu'elles sont plus savoureuses. On les nomme à Rheims *corynes franches.*

« L'élection de boire n'est pas moins nécessaire que celle du manger, pour engendrer bon sang... le vin tient le premier rang et surpasse en bonté tous les autres (breuvages). »

Aussi la Framboisière passe-t-il en revue les différents crûs, critiquant d'abord ceux de l'île de France, qui sont de petite portée, mais d'un goût plaisant et propres aux étudiants, aux citoyens des villes et à ceux qui mènent une vie tranquille et sédentaire.

« Entre tous les vins de France, ceux de Coussy sont estimez les plus excellents, c'est pourquoy ils sont dédiez au Roy et réservez pour sa boisson.

« Quand la saison est chaude, il se trouve des vins au pays de Lannois, notamment à Crane (Craoune) approchant en couleur, consistence et bonté à ceux de Coussy. Aux autres contrées de Picardie, les vins sont petits et verdelets, comme sont aussi les vins de la haute Normandie.

« Entre les vins de Champagne, ceux d'Ay tiennent le premier rang en bonté et perfection. Ils sont clairets et fauvelets, subtils, délicats, friands et d'un goût fort agréable au palais, approchant à la framboise. C'est pourquoy les grands seigneurs en font grand cas. Neantmoins, ils provoquent les defluxions et font mal à la teste à ceux qui ont le cerveau débile et la texture du corps rare, plus pour leur subtilité et ténuité de substance, que pour leur force, comme ils ne sont pas des plus forts, aussi ne portent-ils guère d'eau. Et se doivent boire en dedans la Sainct Jean. Car, de là en avant, leur bonté diminue. En la montagne de Reims, il y a d'assez bons vins quand l'année est chaude ; autrement ils sont petits et verdelets. Ceux de Verzenay et d'Avenay sont ordinairement les meilleurs. Ils sont plus chargez de couleur que ceux d'Ay, aussi sont-ils de plus longue garde.

Tous les ans, durant les os de Noël [1], les dignitez de l'Eglise de Notre-Dame de Reims ont de coutume, l'une après l'autre, de faire présent à tous les chanoines et à leurs amis, du plus excellent vin de l'année, qu'on appelle *Pampelune*, comme si on vouloit dire en grec π'αμπελού οἶνος, entendant par la prelettre π, ce mot πασης, c'est-à-dire vin de toute vigne ; pour ce que Messieurs envoyent ordinairement leurs tonneliers aux caves des marchands de la ville gouster du vin de tous les creus du pays pour choisir et achepter le meilleur qu'ils trouvent.

Nous ne trouvons rien à relever sur le cidre, la bière et l'eau. La Framboisière ne cite comme eaux minérales que celles de Pougues et de Spa, mais, dans des ouvrages postérieurs, il s'étend longuement sur la source du Mont-d'Or, près de Reims, sur laquelle il publia un in-8 intitulé : *Description de la fontaine minérale du Mont d'Or depuis peu découverte au territoire de Reims*, *Paris*, 1606.

1. Du 16 au 23 décembre, jours où l'on chante les O de l'Avent.

Le second livre, intitulé le *Gouvernement propre à chacun selon sa complexion*, est adressé à très hault et très illustre prince Charles de Gonzague et de Cleves, duc de Nivernois et Rethelois, pair de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy, en ses pays de Champagne et Brie.

« Considérant, dit la Framboisière que les médecins des princes ne se doivent pas moins estudier à les conserver en santé qu'à les guérir malades, depuis que j'ay eu cest honneur d'estre employé à vostre service en ma vocation je me suis occupé à fueilleter les escrits de tous les bons autheurs.... et les ranger en un parterre dressé par compartimens autant profitables que dilectables.... Et bien que tout mon labeur soit voué pour vostre usage, si est-ce que je vous ay particulièrement dédié le Gouvernement propre à chaque complexion, contenu en l'un des plus beaux carreaux que j'eusse peu remarquer en mon jardin.... »

Quoique nous n'ayons pas l'intention d'étudier l'ouvrage de la Framboisière en dehors du but spécial que nous nous sommes proposé, on nous permettra de citer cette page pleine d'humour sur les gens tempérés :

« Parquoy puisque les temperez sont de bonne paste et de nature robuste pour résister aux injures tant externes qu'internes, il est expédient qu'ils s'accoustument à toute manière de vivre, sans s'assubjectir ny obliger à une seule.... Par ainsy, ils feront bien de s'accommoder à tout air, attendu qu'ils peuvent aisément supporter toutes les incommoditez du temps. Et pour ceste cause, je leur donneray librement congé de demeurer tantost aux champs tantost à la ville. Et quand ils auront faim, n'ont que faire d'attendre que l'heure soit sonnée à table, car, qu'ils prennent leur refection tost ou tard, il n'importe. Qu'ils mangent chaud ou froid, qu'ils mangent dur ou tendre, soit pain, chair ou poisson, rosti ou bouilli, soit laictage, herbage ou fruit, cuict ou crud, comme ils l'aimeront mieux, il n'y a point de danger.

« Bref qu'ils ne façent difficulté quelconque d'user de toutes sortes de viandes et qu'ils en prennent tantost plus, tantost moins, suivans leur appétit. Qu'ils aillent quelquefois en festin, quelque fois qu'ils s'en retirent. Et leur conseilleray tousjours, s'ils ont de quoy, de faire bonnne chère ; sinon de jeusner d'aussi bon cœur, que s'il estoit commandé de l'Eglise. Car ils peuvent faire l'un et l'autre, sans engager leur santé. Qu'ils boivent du meilleur, s'ils ont le vin à chois, si non tels

qu'ils le pourront avoir. Et s'il manque, que ils boivent du cidre, ou de la bière, ou que ils se passent de l'eau de leur seau. Et s'ils la trouvent bonne, qu'ils ne l'espargnent pas, car elle est à bon marché.... »

Après le Duc, la Duchesse, c'est très haulte et très illustre princesse, Madame Catherine de Lorraine, Duchesse de Nevers, qui reçoit l'hommage du *Gouvernement des Dames*, de la part de celui qui espère avoir l'honneur de gouverner sa santé.

A qui dédier le *Gouvernement convenable à chaque âge*, si ce n'est à un prélat vieux déjà de trois quarts de siècle, aussi, trouvons-nous en tête du quatrième livre, le nom de « très illustre et très révérend père en Dieu, Messire Philippe du Bec, Archevêque et Duc de Reims, premier pair de France, etc. [1]

« Vous avez tousjours chéri les médecins et n'avez jamais desdaigné leurs ordonnances. Aussi, avez-vous vescu sainement toute vostre jeunesse, et combattu vaillamment en vostre vieillesse deux maladies qui estoient assez fortes, pour emporter une personne d'aage florissant... »

Dans ce livre, la Framboisière fait montre de sentiments chrétiens que l'on retrouve, du reste, en bien d'autres passages de son ouvrage. Nous citerons seulement ce qu'il dit de l'éducation à donner aux enfants du premier âge :

« Dès lors qu'il commence à entendre et à gazouiller, il le faut petit-à-petit accoustumer à congnoistre les personnes et les choses et à les appeller par leurs propres noms, et à bien proférer les parolles. Et si tost qu'il a discrétion du bien et du mal, et qu'il sçait parler, l'apprendre à prier Dieu et l'instruire en toutes choses honnestes et civiles, et le bien morigener, et ne luy permettre jamais dire, ny faire choses vilaines, et ne point lascher la bride à ses appetis désordonnez et à ses affections desréglées, ains tascher de bonne heure de luy faire aymer la vertu, hayr le vice. »

Le Gouvernement requis en chacun pays est présenté à très hault et très illustre prince François de Lorraine, comte de Vaudemont [2].

1. Né en 1524, Philippe du Bec avait alors soixante-quinze ans. Il mourut en 1605.

2. La Framboisière avait suivi en 1592 ce prince au siège de Rouen et de Laon, ainsi qu'à Hesdin, Mons, Namur et Nancy.

Dans ce très court livre, il est question des moyens à prendre pour se conserver en santé dans toute la terre ; une part assez large y est faite aux influences astronomiques. Le chapitre VII trace les règles de la vie, propres aux habitants des différentes provinces de France : « Les François qui demeurent presques au mitan des Gaules doivent garder une manière de vivre tempérée, comme doivent faire les Briards, Champenois, Gastinois, Nivernois, Bourbonnois, Berruyers et autres habitans des contrées qui sont autour de l'Isle de France. — Les Lorrains, bien qu'ils soient plus Orientaux que les François, ne doivent pas pourtant se nourrir d'aliments plus froids qu'eux, à raison qu'ils approchent du Septentrion. — Les Normands, Picards, Flamens et autres habitans des régions septentrionales de la Gaule ont besoin d'user d'une manière de vivre plus chaude... »

Le nom de Monsieur de Fresne, baron de Veret, la Ferté, la Salle, etc., Conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et des finances et Secrétaire de ses commandemens, est inscrit en tête du *Gouvernement requis en chacune saison.*

La Framboisière espère que malgré ses nombreuses occupations et tout le temps qu'il consacre au maniement des affaires de l'Etat, M. de Fresne trouvera le moment de lire son livre, tant pour le plaisir qu'il y prendra que pour le profit à en tirer. Deux causes, ajoute-t-il, m'ont incité à vous présenter ce Gouvernement, l'une qu'il a besoin comme les autres d'un parrin redouté pour le défendre contre les médisans, l'autre qu'il portera fidèle tesmoignage à la postérité que son autheur aura tousjours esté, Monsieur, vostre très humble serviteur et *fidèle médecin.*

Cette double formule finale est du reste chère à la Framboisière qui termine ainsi presque toutes ses dédicaces.

Les influences planétaires et zodiacales occupent la plus large place dans ce livre où nous ne voyons guère à signaler que ce passage à l'occasion des vents septentrionaux ou Etesies qui soufflent pendant la canicule, ordinairement, de trois heures du matin jusqu'au soir.

« Les Champenois néantmoins appellent le temps caniculaire *Airnu* quasi *air nul*, comme s'il n'y courroit point de vent durant qu'il règne ; jaçoit qu'aucuns ayent opinion que l'usage de ce mot soit plustot venu du jour S. Arnoul, qui est le 18 de juillet. » Pour obvier aux maladies qu'engendrent les chaleurs de la canicule, la Framboisière conseille à ceux qui en ont la

commodité, de se retirer en quelque lieu frais et ombrageux et d'y célébrer la fête de S. Arnoul, pendant six semaines. « Je souhaite, ajoute-t-il, à chacun de mes amis un paradis terrestre semblable à celuy du sieur de Chanteloup, pour y aller tous les ans estiver.

Le Gouvernement requis en temps de peste pour se garder de sa tyrannie est surtout un traité de police sanitaire, qui nous montre : comment le magistrat se doit gouverner tandis que la peste règne...., comment ceux qui entreprennent d'airier les maisons infectées se doivent gouverner en leur charge, etc.... Aussi, est-ce au gouverneur d'une des villes les plus importantes de la province que l'auteur l'adresse, à haut et puissant seigneur, messire Robert de la Vieuville, baron d'Arzillières, seigneur de Sij, Lumes, Chaluet, Givaudel, Pavant, Verigny, etc., Chevalier des ordres du Roy, Conseiller d'Estat, Capitaine de cent hommes d'armes, Lieutenant pour Sa Majesté au duché de Rethélois et Gouverneur des ville et citadelle de Maizières.

La Vieuville et la Framboisière avaient suivi ensemble le duc de Nevers dans ses campagnes et c'est ainsi qu'ils avaient été amenés à débattre cette grave question. « M'acheminant avec vous au siège d'Amiens, pour faire service à Monseigneur le duc de Nevers, vous me proposastes plusieurs questions, touchant les causes de la peste, et les moyens de s'en préserver, ausquelles je pense avoir sur le champ tellement satisfait, que vous en eustes contentement. Depuis mon retour, comme je m'occupois à descrire la manière de se gouverner, pour vivre longuement en santé, je me suis advisé entre autres choses de traicter le Gouvernement requis durant que la peste regne pour s'en garantir, lequel je vous ai exprès dédié, sous l'espérance qu'il vous sera agréable. Car, comme vous mariez le conseil à l'espée, aussi n'estes-vous pas moins amateur des lettres que des armes. »

Au huitième livre, la Framboisière semblait avoir épuisé, avec la matière de son livre, la liste de ses protecteurs ; et puis, à qui adresser le *Gouvernement des personnes subjectes à quelque maladie particulière*, dont les principaux chapitres traitent de la migraine, des catarrhes, des gouttes et... de la colique ? L'honneur en fut fait à Monsieur le Vicomte de Cramaille, seigneur de Saint-Soupplex, Vaudesaincourt, Mouronvilliers, Marcelot, Sainct-Pierre aux Arnes, etc., Conseiller du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa maison, Bailly de Vermandois.

La Framboisière lui en donne ainsi la raison.

« Après avoir descrit le regime conservatif de santé, il m'a print envie pour combler mon œuvre, d'y adjouter encore le régime préservatif des maladies, qui ont accoustumé d'assaillir parfois les personnes. Deux choses m'ont convié à vous en faire la dédicace, l'une que je ne voulois pas (pour le rang que vous tenez en ceste province) eclipser en mes escrits la splendeur de vostre nom ; l'autre que je ne pouvois tesmoigner par preuve plus signalée l'affection que je porte à vostre service, qu'en mettant les armes au poing, pour vous défendre contre les ennemis jurez de Nature. Une infinité de gens qui courent tous les jours fortune d'estre attaquez par ces cruels tyrans, vouz auront beaucoup d'obligation, d'avoir obtenu en vostre faveur les sauvegardes que je leur ay donné, pour les en exempter... »

Si, à l'époque où écrivait le médecin d'Henri IV, aucun auteur ne pouvait se dispenser de faire précéder chacune des parties importantes de ses livres de dédicaces adressées à de hauts personnages, de même, il était forcé de faire imprimer en tête ou à la fin, un certain nombre de pièces de vers, quatrains, sonnets ou autres morceaux qui lui étaient offerts par ses amis. La Framboisière se garde bien de manquer à un semblable usage, dix pièces de vers précèdent le *Gouvernement* et une onzième due à la plume de Marc Lescarbot, son compatriote [1], connu par ses voyages et ses publications sur le Canada, oubliée sans doute, prend place avant les approbations et privilège. Une est en grec, quatre en latin et les autres en français, Quelques-unes sont anonymes ; parmi les signatures des autres, à côté du nom de Lescarbot, on remarque ceux de N. Γυλῶνίος, (Guillon) ; J. Morellus, Gymnasiarcha Remorum Paris. ; C. P. P. ; M. Litteratus ; I. Dorat, nep. ; C. P. sieur de Villecart ; I. Guillemeau ; et P. P. sieur de Saint-Germain.

Plus tard, lors de la publication de ses autres ouvrages, la Framboisière reçut de nouveaux témoignages d'amitié et, dans l'édition posthume de ses œuvres données à Lyon, par son fils, en 1643, le nombre de ces pièces atteint soixante-dix. Toutes malheureusemt sont à peu près sans valeur et je citerai seulement comme échantillon le sonnet suivant de Marc Lescarbot :

1. Né à Vervins.

Quand naguères de Mars le foudroyant tonnerre
D'un boulet enflammé renversoit noz rempars
Ainsi qu'un Machaon, au milieu des hazars,
Tu estois aux François l'Apollon de la guerre.

Ores depuis qu'Astrée est retournée en terre,
Ton esprit ennuyé des alarmes de Mars
Produit les fruicts meuris au milieu des soudars,
Et parmy la fureur du sanglant cimeterre.

Ce que fit Machaon jadis au camp Gregeois,
Tu l'as fait en noz jours à noz Princes François
Mais en ce poinct icy tu devances sa gloire :

C'et qu'après les combats esgayant tes esprits,
A célébrer Hygée en tes doctes escrits,
Tu t'acquiers un renom d'éternelle mémoire.

Comte de MARSY.

RICHECOURT

SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS

II

Plan et description du château [1].

Construit sur le sommet du côteau qui domine la Saône, le château-fort de Richecourt, avec ses épaisses murailles, ses tours massives, ses profondes oubliettes et ses larges fossés, offrait un specimen assez complet de l'architecture militaire et du système de défense en usage au moyen-âge et dans la première période des temps modernes.

Laissant de côté la mise en scène des chevaliers, des nobles dames, des pages et des trouvères dont l'imagination se plait si facilement à peupler les vieux manoirs, nous allons entreprendre de reconstituer le plan de ce château, avec des indications aussi précises que l'ont permis l'état actuel de ses ruines, et les traditions certaines qui s'y rattachent.

Cette place forte, dont le lecteur peut suivre la définition avec la planche qui est jointe à notre texte, se composait de deux parties distinctes. L'une très ancienne, puisque certaines portions de sa construction remontaient à l'année 1290, était la forteresse proprement dite, ou, si l'on veut, la citadelle. L'autre, moins solidement fortifiée, avait été élevée à la fin du XVe siècle, ou dans la première moitié du XVIe, par un seigneur de la maison de Cicon, dont on voit encore l'écusson encastré dans le mur extérieur de la tour du sud.

La forteresse formait un parallélogramme irrégulier, flanqué

[1] Voir page 5, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

[1] C'est à l'obligeante communication de M. Joseph Chrétien, officier de cavalerie, petit-fils de M. le baron de Dalmassy, propriétaire actuel des ruines du château-fort de Richecourt, que nous sommes redevables de la majeure partie des renseignements qui composent ce chapitre. Le plan qu'il a dressé, avec beaucoup de soin, sur les lieux mêmes, et les notes dont il l'a accompagné, ont, sur ce point, en complétant les nôtres, singulièrement facilité notre tâche. Le plan général et les sections de plan que nous donnons, sont la réduction du travail de M. Chrétien.

au sud-est, au nord-est et au nord-ouest de trois tours A, B, C, formant bastion. Au sud-ouest elle était terminée par un saillant D, muni d'une meurtrière qui battait le fossé et qu'on reconnaît parfaitement.

Les tours du sud-est A et du nord-est B sont en partie debout. Celle du nord-est C a disparu ; mais un tertre ou mamelon, recouvert de terre et de végétation, en désigne clairement l'emplacement.

Les tours A et B avec la muraille ou courtine de 43 mètres de longueur et de 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur qui les relie et rejoint, par une ligne oblique et en avancée, la première de ces tours, couronnent le sommet d'un talus très raide qui n'a pas moins d'une vingtaine de mètres de hauteur. La Saône coule parallèlement à cette ligne, à environ cinquante mètres de là.

Le mur, large de deux mètres, qui rattachait les tours B et C, moins épais et moins bien construit que ceux des autres côtés, n'a pas aussi bien résisté à l'action du temps, et ne doit pas, du reste, appartenir à la construction primitive. On en perd la trace bien avant sa jonction avec la tour C, qui a également disparu. L'état incertain des ruines, à cet endroit, nous a empêché de déterminer exactement sa longueur. Un fossé, très large et profond de 15 mètres, suppléait à l'imperfection de la construction.

La tour C et la meurtrière D sont reliées entre elles par une courtine de 45 mètres d'étendue et de 3 mètres d'épaisseur. Elle est longée par un fossé taillé à pic dans le roc. Maintenant assez étroit, ce fossé devait avoir anciennement de plus grandes dimensions. Il est présumable qu'à l'occasion d'une reconstruction partielle du château, on a, soit pour agrandir la cour intérieure, soit pour établir des hangars ou des logements, soit pour donner à la meurtrière du bastion D le développement voulu, soit enfin pour tout autre motif, anticipé sur le fossé primitif, qui perdit ainsi une partie de sa largeur. C'est, du moins, ce qui nous a paru résulter de l'examen des vestiges d'un mur E, large de 2 mètres, qui, partant de l'axe de la tour C, formait sur le côté ouest la limite du rempart et devait aboutir au sud à une quatrième tour, qui aura été détruite, lors de la construction de la meurtrière du saillant D.

Au sud, une forte muraille, de 50 mètres de longueur sur 3 mètres d'épaisseur, partait de la tour A et rejoignait la meurtrière D. Assez bien conservée jusqu'à une hauteur de 15 mè-

tres, à partir du fond d'un fossé, profond de 5 mètres et large de 15, cette belle courtine a perdu 10 mètres de sa hauteur, par suite de l'écrêtement de sa partie supérieure et du comblement du fossé.

Cette portion du rempart est des plus intéressantes à examiner. C'est là, en effet, que se trouvait, à 17 mètres de la tour A et à 30 mètres 50 centimètres de la meurtrière D, le pont-levis, qui s'abaissait d'une porte en ogive F, large de 2 mètres 50 centimètres, surmontée d'une petite fenêtre, ornée d'un trèfle ogival, dont les débris gisent à quelque pas de là sur le sol. Cette porte se trouvait à 5 mètres au-dessus du fond du fossé. Ce qui en reste est à peu près de niveau avec le terrain du jardin.

En pénétrant par cette porte F, on trouve, à gauche, à 3 mètres de profondeur, une galerie G, à voûte ogivale, qui mène à la meurtrière D, en passant par un escalier et par un couloir pratiqué dans l'épaisseur de la muraille.

A droite de la porte F, un escalier I conduisait à une poterne J terminée en ogive et haute de 1 mètre 80 centimètres sur 90 centimètres de large, qui aboutissait au niveau du fond du fossé et donnait, en même temps, accès dans la tour A.

Cette tour, malheureusement en partie à arasée, en 1830, par suite d'un malentendu, n'en reste pas moins, toute mutilée qu'elle est, des plus curieuses à visiter. Construite en pierres de grand appareil, comme l'était, au surplus, l'ensemble du château-fort, elle mesure 11 mètres 20 centimètres de diamètre, ce qui lui donne une circonférence de 35 mètres [1]. Ses murs, qui, en certains endroits, forment un massif plein, ont dans les parties évidées à l'intérieur une épaisseur qui varie de 3 m. 35 c. à 4 m. 75 c.

Dans le sous-sol, au-dessous du niveau du fond du fossé, existe une salle ronde K de 3 mètres 70 centimètres de diamètre, sans autre issue qu'un puits de voûte de 98 centimètres de largeur, sur 1 mètre 30 centimètres de hauteur, fermé au moyen d'une dalle mobile, et servant à établir la communication avec l'étage supérieur. C'est le sombre cachot, c'est la terrible oubliette du moyen-âge. Son aspect seul vous glace,

1. Un diamètre de 11 m. 20 doit rigoureusement donner une circonférence de 35 m. 20 c. On peut, en moyenne, évaluer à 35 mètres la circonférence des tours du château de Richecourt.

Plan du Château fort de Richecourt

NORD

Fossé

B

C

Talus

E

Fossé

la Saône

I

A

G

H

J

F

D

Fossé

EST

EST

P

U

Talus

Fossé

R

Q

T

S

Fossé

SUD

O

Fond du Fossé

L

J

K

Coupe verticale de la tour A

I

M

L

N

J

Plan de la tour A

au niveau du fond du fossé

Les lignes en pointillé indiquent les murs qui n'existent plus au niveau du Sol.

Revue de Champagne et de Brie

et l'on se demande involontairement de quels drames, de quelles angoisses elle a pu être autrefois le témoin !

La petite pièce supérieure et carrée L, haute de 2 mètres 40 centimètres et large de 1 mètre 90 centimètres, par laquelle on communiquait avec l'oubliette K, porte encore à l'arrête de sa voûte la poulie qui servait à y descendre soit les prisonniers et leurs approvisionnements journaliers, soit les munitions d'artillerie et les engins de guerre qu'on pouvait, à l'occasion, y déposer. Un corridor ou couloir, à voûte plate, de 1 mètre 80 centimètres de hauteur sur 65 centimètres de largeur, et long de 5 mètres, aboutit à la poterne J du niveau du fossé et forme, vers le milieu, un angle d'où part un autre couloir dont la voûte s'abaisse insensiblement et se termine à la meurtrière N qui défendait la poterne du fossé sud.

Au-dessus de la pièce L, une salle ronde O, de 4 mètres 50 centimètres de diamètre, à voûte ogivale, et qui devait prendre jour sur le talus, communiquait avec l'intérieur de la forteresse par un couloir de 90 centimètres de largeur sur 1 mètre 80 cent. de hauteur. Plus anciennement, cette tour avait encore un autre étage.

La tour B du nord-est a exactement les mêmes proportions que celles de la tour A. On y voit aussi la salle ronde correspondant à la lettre O, et plus haut un parement de corridor qui indique l'existence d'un étage supérieur disparu depuis longtemps. Il y a tout lieu de supposer que cette tour avait, et même qu'elle a encore, comme sa voisine, son oubliette et sa salle supérieure. Un sondage peu difficile à pratiquer, mais qui reste à exécuter, permettrait de vérifier le fait.

Dans la cour ou plateforme intérieure de la forteresse, que recouvre maintenant une vigoureuse végétation, il y avait probablement quelques bâtiments accessoires. Toutefois, nous n'avons retrouvé aucune donnée précise à cet égard.

La deuxième enceinte du château partait du sud de la forteresse, et formait un vaste quadrilatère ne mesurant pas moins de 100 mètres de longueur sur environ 60 de largeur.

On retrouve sur une étendue de 96 mètres la muraille P, épaisse de 2 mètres, qui dominait la Saône. C'est sur ces solides assises et vers la partie nord qu'à été construite, dans la première moitié de ce siècle, l'habitation du propriétaire actuel de l'emplacement du vieux château-fort. Cette muraille devait prendre naissance à la limite du fossé et en face de la tour A de la forteresse. Au sud, elle aboutissait à une tour Q

restaurée au commencement du siècle dernier et sur laquelle s'étale encore, sans cimier ni supports, le vieux blason des Cicon [1].

Dans le mur R T, à 19 mètres de la tour Q, se trouvait une porte S qui a été démolie en 1850. Le montant gauche, cependant, est resté debout et est encore muni de deux meurtrières superposées.

De la porte S à l'angle sud-ouest T, le mur a 33 mètres de longueur et 2 mètres 50 centimètres d'épaisseur. La muraille U, qui sur la ligne de l'ouest rejoignait le fossé de la citadelle en face de la meurtrière D, a une égale épaisseur. Mais on en perd la trace environ 40 mètres avant sa jonction avec le fossé. C'est sur les murs T et U qu'ont été élevées les écuries actuelles de la ferme.

Un fossé, dont on ne connaît ni la largeur ni la profondeur, entourait la seconde enceinte à l'ouest et au sud; à l'est, elle était protégée par le talus et par la Saône. Nous avons vu qu'au nord elle s'appuyait sur le fossé de la forteresse.

Par l'examen général de l'architecture et de la disposition des diverses parties encore existantes de la place-forte de Richecourt, on est amené à constater que rien dans cette sévère et massive construction n'avait été sacrifié au luxe, ni au confortable, et on est fondé à supposer que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle [2], elle dut être uniquement une position, un poste militaire, et non un lieu de séjour ou de résidence pour ses seigneurs et leur famille.

III

Les Seigneurs de Richecourt.

Après avoir retracé l'historique de Richecourt et décrit son ancien château-fort, il nous reste, pour compléter cette étude,

1. C'est au premier étage de cette tour que se trouvait la chapelle de Saint-Antoine, fondée en 1706 par Simon Humbelot, seigneur de Richecourt, et par Simonne-Ignace Lambert, sa femme. Cette chapelle, qui ne présentait absolument aucun intérêt au point de vue archéologique, et qui, depuis longtemps était abandonnée, vient d'être transformée en un salon prenant jour sur la vallée, par la vaste fenêtre géminée qui vient d'y être percée.

2. C'est alors que fut construite la maison basse dont il est fait mention dans les dénombrements de la seigneurie.

à parler de ses seigneur et à en donner la nomenclature jusqu'à l'époque de la Révolution. Ce que nous voulons indiquer, c'est moins leur généalogie que le rôle qu'ils ont joué, le rang qu'ils ont tenu dans leur province, les charges et les emplois qu'ils ont occupés, les actes enfin et les faits qui établissent plus particulièrement leurs rapports avec leur fief.

Richecourt, pour l'honneur de sa chronique, a eu l'avantage d'être le patrimoine de puissantes familles qui, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire pendant une période de quatre siècles environ, se sont transmis sans interruption, soit par alliance, soit par succession, son domaine ainsi que celui d'Aisey, souvent confondu avec lui et souvent morcelé comme lui [1]. Avec la fin du XVIIe siècle commence une série nouvelle de seigneurs. On quitte la tradition plusieurs fois séculaire du fief dans ces maisons de haut parage dont le nom appartient, pour la plupart, à l'histoire de leur province, et même, si nous parlons des Vergy, des Saulx-Tavannes, des La Baume-Montrevel, à l'histoire de France. Le domaine de Richecourt est alors aliéné et change de mains. Les anciens barons sont remplacés par des familles moins considérables, les unes de bonne noblesse, les autres devenues nobles par suite et en récompense d'honorables services, par d'autres, enfin, faisant partie de cette bourgeoisie active, intelligente et laborieuse, qui, en tenant des emplois, ou en acquérant des fiefs, se créait une situation privilégiée, se rapprochant beaucoup de la noblesse, avec laquelle on l'a plus d'une fois confondue [2].

Arrive la Révolution, qui fait disparaître l'ancienne législation. Plus de seigneurs, plus de fiefs. C'est là que doit nécessairement s'arrêter notre étude. Aussi, c'est à peine si, en dehors de cette limite, nous consacrerons quelques lignes à donner les noms des propriétaires qui ont remplacé, à Richecourt et à Aisey les anciens possesseurs féodaux.

1. Bien que notre étude soit consacrée à Richecourt, nous serons fréquemment appelé, dans le courant de ce chapitre, à faire mention du fief à haute, moyenne et basse justice d'Aisey, qui relevait aussi du château de Coiffy.

2. Le non-noble qui possédait tout ou partie d'un fief, jouissait des droits utiles et honorifiques qui s'y rattachaient. Il pouvait s'en qualifier seigneur, co-seigneur ou seigneur en partie, suivant l'importance de sa possession et même généralement en porter le nom à la suite du sien ; mais défense lui était faite de prendre la qualification de noble et d'écuyer, qui était l'attribut distinctif de la noblesse.

DE LA ROCHE

Les plus anciens documents que nous ayons retrouvés sur les seigneurs de Richecourt remontent à la première partie du XIIIe siècle. Ils indiquent que ce fief appartenait, en totalité ou en partie, à une famille du nom de la Roche, que nous supposons être une branche de l'illustre maison franc-comtoise de la Roche en Montagne ou sur l'Ognon, qui acquit une grande renommée à la croisade de 1202 par la conquête des duchés d'Athènes et de Thèbes, qu'elle conserva pendant plusieurs générations, et dont les armes étaient : *de gueules à quatre points d'or équipolés d'hermines*[1].

En 1216, Guy et Guillaume de la Roche, frères, écuyers, abandonnèrent au monastère de Clairefontaine un pré sis à Richecourt, que Viard de Vougécourt, à qui ils l'avaient remis en gage, avait déjà cédé aux religieux. Clémence, femme de Guillaume, approuva cette donation[2].

En 1228, l'archevêque de Besançon confirma au même monastère différents dons faits par Guillaume de la Roche, seigneur de Roulans, et entre autres celui d'une saulaie située près du pré de Saint-Julien, au territoire de Richecourt. Comtesse, sa femme, Lucate, veuve d'Othon de Vanes, Elisabeth

1. Consulter pour la maison de la Roche : Golut *passim* ; Dunod de Charnage, nobiliaire du comté de Bourgogne, généalogie de Ray et de la Roche, etc.

2. Voici le texte de cette charte : Notum fiat presentibus et futuris quod dominus Guido et dominus Willermus fratres de Rocha dederunt Deo et fratribus Clarifontis pratum in territorio de Ruchecort quod habuit in vadio a dictis militibus Wiardus de Wigecort, et garantiam portare promiserunt in bona fide erga omnes homines de eodem prato fratribus Clarifontis. Fratres vero dicte domus remiserunt jam dictis militibus omnes querimonias quas habebant adversus eos, ita tamen quod memorati milites versa vice omnes querelas quas habebant adversus domum Clarifontis in bona pace remiserunt. Testes : Symon dominus Sexifontis, Humbertus prepositus Junciville et Willermus fratres et Henricus Ventarius. Hoc laudavit Clemencia uxor Willerm predicti. Testes : Willermus de Cromari, Otho de Larriens, Wido de Wigecort. Et ut hec omnia rata et inviolabiliter permaneant presentem paginam sigillis Guidonis domini Junciville et Guidonis domini de Rocha fuit opere parcium roboratum. Actum anno Verbi incarnati, nongentesimo ducentesimo sexto decimo. — Les sceaux manquent. (Archives départementales de la Haute-Saône, H 394.)

et Sibille, ses trois filles, approuvèrent également cette libéralité[1].

Ces indications sont les seules qui témoignent du passage de la famille de la Roche à Richecourt.

DE PASSAVANT

Armes : D'or, à deux tasces de gueules accompagnées de neuf merlettes de même mises en orle.

Cette maison, qui posséda le fief de Richecourt, était originaire de Passavant-en-Vosges, terre et localité dont le duc de Lorraine, le comte de Champagne et le comte de Bourgogne se partageaient la juridiction[2]. L'union de Gisèle de Passavant, fille de Vichart de Passavant, avec Vedon, comte de Toul, petit-fils de Mathieu de Lorraine, puis avec Jean du Châtelet (1285), d'autres alliances avec les familles de Beauvau, de Choiseul, de Bourbévelle, de Joinville, indiquent assez le rang élevé qu'elle tenait dans la noblesse de sa région[3].

Un seul document nous a révélé son souvenir, au point de

1. Cette charte est ainsi conçue : Nos Willermus Dei gracia Bisuntinus archiepiscopus, notum facimus presentes litteras inspecturis quod dominus Willermus miles de Rocha, dominus de Rolens, dedit in perpetuam elemosinam abbati et conventui Clarifontis Cisterciensis ordinis Bisuntiniensis diocesis terciam partem grosse decime de Ulmeto et totum terragium quod habebat in terragio dicte ville in illa parte que faillum nuncupatur. Dedit etiam salicetum suum situm juxta pratum Sancti Juliani in finagio de Richecort. Concessit quoque prefatus nobilis jam dictis fratribus Clarifontis totum molendinum suum de Wigecort. Et de omni jure sibi in predictis competenti se ipsum in nostra presencia devestiens dictos abbatem et conventum corporaliter investivit, promittens bona fide quod nunquam per se vel per aliam personam veniet contra supradicta, sed de hiis omnibus legitimam garantiam portabit abbati et conventui antedictis contra omnes. Hec omnia laudaverunt domina Comitissa uxor ipsius Willermi et filii eorum videlicet Lucata quondam uxor domini Othonis dicti de Wanes et Elysabeth et Sibilla. In cujus rei testimonium ad preces supradictorum presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, mense octobri. — Le sceau manque. (Arch. dép. de la Haute-Saône, H 394.)

2. Passavant-en-Vosges fait actuellement partie du canton de Jussey, dans le département de la Haute-Saône.

3. Dom Calmet, *Généal. du Châtelet*, p. 21. — *Preuves*, p. 5. — P. Anselme, *Hist. Généal. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII. — Biblioth. Nat. Du Camps, t. II, *de Champagne*, p. 92, 95, 101, etc.

vue du sujet qui nous occupe. C'est la déclaration qu'en l'année 1255, le comte palatin Othon de Bourgogne remit au roi de France, à l'occasion de la contestation qu'il avait avec le duc Jean de Bourgogne, son frère, pour le partage de la succession paternelle. Dans cette déclaration, le comte de Bourgogne compta, parmi ses vassaux, le sire de Passavant, pour Richecourt [1].

DE RIGNEY, DE FROLOIS [2]

Armes de Rigney : D'azur, semé de sable, au lion d'argent couronné d'or.

Armes de Frolois : Bandé de six pièces d'or et d'azur, qui est de Bourgogne ancien, à la bordure engreslée de gueules.

A la fin du XIIIe siècle, Richecourt faisait partie des possessions de la maison de Rigney. L'un de ses membres, Foulques de Rigney, qui avait acquis, en 1284, de Jean de Rans, l'office héréditaire de sénéchal du comté de Bourgogne, et que l'historien Gollut cite parmi les chevaliers les plus en renom au temps de la comtesse Alix de Bourgogne, ne craignit pas, comme nous l'avons rappelé précédemment, d'élever une forteresse à Richecourt, contre le gré et la volonté de Guy de Jonvelle son suzerain immédiat. Saisi de cette infraction aux prescriptions de la coutume féodale, le comte Othon IV de Bourgogne prescrivit au noble sire de Jonvelle d'user de son droit et de faire abattre la forteresse, faute de quoi il s'en prendrait à lui-même (1290) [3]. Il est à supposer qu'une transaction

1. Gollut. *Mémoires historiques de la république Séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, éd. de 1846, colonne 604.

2. Auteurs consultés : Gollut *passim*. — André du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, p. 227, 228. — Dunod du Charnage, *Nobiliaire du comté de Bourgogne*, art. Rigney. — *Généalogies de Bourgogne*, comté, art. Vergy. — [illegible] *Dictionnaire généalogique*, art. Frolois, etc., etc.

3. Cette pièce offre un intérêt tout particulier ; à ce titre, nous en donnons le texte : Nos Othes, coens palatin de Bourgoingne et sires de Salins, faisons savoir à tous que coustume générale est, en tout nostre conté de Bour- [illegible] chastellenie d'un chastel d'un autre, sans la volunté dou seigneur dou chastel ou dedans autruy justice ; et se il le fait, ly sires qui ai la seignorie ou la [illegible] Guy. Et Guiot [illegible] de Jonvelle [illegible] Rigney [illegible] à [illegible] dudit [illegible] il [illegible]

intervint entre Guy de Jonvelle et son puissant vassal, car le château-fort fut continué.

Jean de Rigney, son fils, chevalier, sénéchal du comté, s'allia à Guillemette de Vienne, fille de Hugues de Vienne et de Marguerite de Ruffey. Nous ne saurions affirmer, d'après le mariage de son fils, que Jean de Rigney ait possédé Richecourt, en totalité du moins.

Hugues Ier de Rigney, dit Huguenin, chevalier, sénéchal du comté, en 1359, prit parti avec Jean de Neufchâtel pour le roi de Navarre et les Anglais, contre le roi de France, et contribua en personne à la défense de Beaufort contre les Français. Philippe de Valois confisqua sa terre de Rigney. Mais s'étant séparé de Jean de Neufchâtel, Hugues de Rigney sut s'attirer la faveur du Dauphin, alors régent du royaume, qui lui accorda des lettres de rémission et lui rendit cette seigneurie, à condition, toutefois, qu'il la tiendrait à foi et hommage de la couronne de France, et que lui et ses successeurs se reconnaîtraient hommes-liges du roi. Le sénéchal signala efficacement sa reconnaissance au dauphin, en faisant mettre en la main des Français quatre places que les Anglais tenaient en Champagne.

Hugues de Rigney épousa l'héritière de Frolois et de Richecourt, d'une illustre maison que les généalogistes ont donnée comme une branche puinée des anciens ducs de Bourgogne. Elle était fille de Miles de Frolois et de Jeanne de Vaulx. De cette union sont issus deux enfants :

1° Hugues de Rigney, dont il va être question.

2° Marguerite, femme de Jean de Lieresse, dont la fille Isabeau de Lieresse fut mariée à Thibault de Chatelvouey de Porrentruy.

Hugues de Rigney, II du nom, seigneur de Rigney, Frolois, Richecourt, Pourlans, sénéchal du comté en 1388, fut du nom-

tellenie de Jonvelle ; pourquoy nous avons fait enquérir diligemment de ceste chouse et avons trouvey, par bounes gens, que ladite maison de Richecort estoit et est dedans les poins de la ditte chastellenie de Jonvelle et dedans les paiages doudit Guiot, et en-partie en la proprietey et en l'éritaige doudit Guiot. Pourquoy nous commandames audit Guiot que de ceste chouse fit son devoir ou nos en panriens à luy. En tesmoing nous avons fait mètre notre seel en ces lettres. Donné à Columpne le vanredy après l'Apparition, l'an Notre Signour mil CC et nonante. (Archives de la Côte-d'Or. Recueil, t. II, p. 821, 822. — *Hist. de Jonvelle.*)

bre des chevaliers bourguignons et franc-comtois qui s'unirent au Comte-Vert dans la guerre qu'il entreprit contre Galéas de Milan. De son alliance avec Jeanne de Neufchâtel, veuve d'Henri de Vergy, seigneur de Belvoir, il n'eut qu'une fille, Jeanne de Rigney, qui épousa Antoine de Vergy, comte de Dammartin, à qui elle apporta les biens de sa famille, y compris l'office de sénéchal du comté.

(*A suivre*).

Adrien Bonvallet,
Vice-Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

LES REGISTRES BAPTISTAIRES*

On voit, par les extraits qui précèdent, combien est précieuse cette mine historique : les registres des naissances, des mariages et des décès. Il est donc inutile que nous engagions davantage les historiens locaux à l'exploiter. Nous ne devons pas leur cacher que, souvent, malgré un long labeur, on ne fait qu'une mince récolte ; mais aussi quel ample dédommagement quand on rencontre un véritable journal ! C'est ce qui nous est arrivé à Dinteville. L'un des curés de cette commune, Mammès Parisot, né à Langres en 1673, ancien vicaire de Charmoy (1699-1709), a consigné dans les registres, année par année, tous les faits qui sont parvenus à sa connaissance : les notes commencent en 1710 et continuent presque sans interruption jusqu'en 1728, mais à partir de cette époque il existe de nombreuses lacunes ; les annotations finissent avec l'année 1741. Deux ans après Parisot devenait aveugle, il vécut ainsi pendant douze ans : il mourut le 5 février 1755. Son journal, écrit sans aucune prétention littéraire, naïf même, ce qui en augmente l'attrait, nous a paru suffisamment intéressant pour qu'on le tirât de l'oubli. Nous croyons qu'on nous saura gré de l'exhumer, en faisant grâce au lecteur d'un plus long préambule.

JOURNAL DE MAMMÈS PARISOT

Curé de Dinteville

1710-1711

Monsieur Mammès fust nommé à la cure de Dinteville, le 14 septembre 1709, par Messieurs les vénérables chanoines du chapistre de Langres. Il en prit possession le 18 du mesme mois, aagé pour lors de trente-six ans. Monsieur de Clermont-Tonnerre estant pour lors Evesque de Langres, et Monsieur Amat, son vicaire général, et Monsieur Akakias

* Voir page 26, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

son grand archidiacre et bienfaiteur dudit Parisot, curé de Dinteville[1].

Cette mesme année 1709, on souffrit une disette générale, telle que l'on n'en avoit jamais vue une semblable. L'hyver fust si violent et les gelées si terribles que le froment et le seigle périrent entièrement en terre, et le bled, qui l'année précédente ne se vendoit que vingt sols le bichet pesant cinquante livres, se vendoit quinze francs pour semer. L'orge se vendit neuf livres. Les vignes furent entièrement gelées, et l'on ne recueillit cette année aucun vin nouveau dans une très grande partie du royaume.

L'année suivante ne rendit guère plus de vin ; mais les orges y furent très abondans et parfaitement bons, peu de personnes ne se dispensèrent d'en manger tant le bled estoit rare. La plus grande partie des arbres fruitiers, et surtout des noyers, furent perdus. Les oiseaux et les bestes fauves moururent. Enfin il ne parut que tristesse, chagrin, pertes effroyables[2], et toute la surface de la terre parut changée cette année de 1709. Après lequel tems la divine providence, toujours attentive à nos besoings et touchée de nos prières, cessa de nous affliger ; mais la guerre ne discontinua point, et l'on vit toutes les Flandres perdues pour la France, la Picardie et le Bolonais ravagés ; le Languedoc et les provinces voisines ne souffrirent pas peu de l'invasion des ennemys qui parurent fréquemment aux environs de Bourbonne, des Coiffy, de Laferté et autres lieux voisins : ce qui constate une invasion générale que j'ai vue et que je puis certifier[3].

Monsieur Louis fust nommé curé de Laferté sur Aulbe, le mois de novembre 1709[4].

Louis quatorze, roy de France, fit bastir la mesme année une chapelle à Versailles, qui cousta plus de six millions.

Ceux qui avoient acheté cent sols la mesure de bled pesant cinquante

1. François-Louis de Clermont-Tonnerre fut évêque de Langres du 24 décembre 1695 au 12 mars 1724. Antoine Amat était vicaire général depuis 1683 ; il mourut en 1714. Henri Akakia fut archidiacre de Langres de 1701 jusqu'à sa mort en 1714.

2. Au sujet des épithètes : terrible, horrible, effroyable, etc., qui reviennent à chaque instant dans le journal du curé Parisot, nous rappellerons les lignes suivantes des *Mémoires de Madame de Genlis* : « Avant la Révolution,... on n'entendait partout que des exclamations qui exprimaient l'étonnement, la désolation, l'horreur ou l'enchantement et l'enthousiasme ; tout était *inconcevable, inouï, monstrueux, horrible, ou charmant et céleste.* »

3. Aucun des historiographes de notre région ne mentionne ces incursions que les Impériaux, évidemment, firent en 1709 dans les environs de Bourbonne, Coiffy et Laferté.

4. Nicolas Louis fut curé de Laferté-sur-Aube jusqu'en 1739, année de sa mort.

livres, pour semer, à la fin de 1709, ne vendirent la mesme mesure l'année suivante que trente sols, tant l'abondance estoit grande.

La mesme année, l'archiduc Charles fit sortir de Madrid le roy Philippe cinq ; mais il ne resta pas longtems le maistre, voulant empescher que les troupes allemandes dévastent les esglises [1].

Le peuple se trouva dans le dernier accablement par rapport aux subsides terribles, à la livrée de leurs grains et des milices, ce qui estoit une chose horrible à voir [2].

La terre de Montigny-sur-Aulbe fust vendue la mesme année à un monsieur de Paris [3].

Ces deux premières années que je fus dans ma cure de Dinteville, je ne reçus pas une goutte de vin de disme et fort peu de bled.

J'ai commencé à eslever des jeunes arbres dans la chenevrière scituée devant la maison curiale au mois de décembre 1709.

1712-1713.

La récolte du vin a esté si grande cette année (1712) que la plupart des vignerons ont esté obligés, après avoir vendangé, de laisser leurs raisins coupés à costé de la vigne en attendant qu'ils puissent avoir des tonneaux et le temps de le pressurer. Le vin s'est vendu quatre livres le muid.

Cette mesme année, les trouppes françaises ont fait de si grands progrès sur les ennemys en Flandre, après avoir cependant perdu les campagnes précédentes jusque là que les ennemys firent des courses considérables jusqu'aux portes de Rheims, que cette campagne heu-

1. L'archiduc, proclamé roi d'Espagne sous le nom de Charles III, entra à Madrid le 20 septembre 1710; Philippe V rentra dans la ville le 2 décembre suivant.

2. Parmi les nombreux pamphlets, libelles, etc. qui virent le jour à cette époque, nous croyons intéressant de rappeler la pièce suivante : « Notre père qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux; votre volonté n'est faite ni sur la terre ni sur la mer ; rendez-nous aujourd'hui notre pain, parce que nous mourrons de faim ; pardonnez à vos ennemis qui vous ont battu, mais ne pardonnez pas à vos généraux, et ne nous induisez pas en tentation de changer de maître, mais délivrez-nous de la Maintenon. »

3. M. le vicomte du Plessis, propriétaire actuel de Montigny-sur-Aube, a pu nous préciser cette vente sur laquelle les Archives de la Côte-d'Or ne possèdent aucun document. Dans ses archives particulières se trouvent « l'acte de foi et hommage et le dénombrement faits par messire Jean-Baptiste de Gomont, conseiller du roi en la Cour des Aides à Paris, seigneur et marquis de Montigny-sur-Aube, entre les mains d'illustrissime seigneur duc de Clermont de Tonnerre, évêque et duc de Langres, pour la terre et marquisat de Montigny, acquis par lui de M. le comte et Mme la comtesse de Choiseul, par devant Durand et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 30 septembre 1710. »

reuse a rendu la paix à l'Europe par l'entremise de la reine d'Angleterre[1].

Cette année a fait perdre à la France Monseigneur le Dauphin, Monseigneur et Madame la Duchesse de Bourgogne avec leur fils, prince de Bretagne. Les trois derniers furent enlevés en quinze jours, regrettés généralement de toute l'Europe pour leurs rares vertus[2].

Le 18 du mois de mai 1713, Monsieur Louis Poisse, aagé de trente un an, curé de Villars, mourut dans ma cure, n'ayant pas retourné à sa paroisse tant il se trouva incommodé à son retour de Langres. Monsieur son frère fut nommé à la cure de Villars[3].

Sur la fin du mois de mai 1713 et au commencement de juin, ont pâssé proche nos vignes de Chaumont les mousquetaires, les grands gendarmes et les gardes du roi qui alloient en Allemagne pour le rétablissement du duc de Bavière en ses états[4].

En ce mesme tems et mois, le bled augmenta extraordinairement de prix et la mesure se vendit cinquante cinq sols.

Nos vignes furent gelées le 3 de juin, veille de la Pentecoste.

Mon frère Pierre entra au séminaire le 24 novembre 1713 ; il tomba malade à Carnaval et le fut jusqu'à la Feste Dieu.

En cette mesme année, le roi exigea la dixiesme partie de tous les biens de son royaume, par arrest du Parlement[5].

La ville et forteresse de Landau, scituée sur la Meuse en Allemamagne, fust prise par l'armée de France, commandée par monsieur le

1. A la suite d'une révolution ministérielle, l'Angleterre, abandonnant ses alliés, accueillit les ouvertures de paix que lui faisait la France et le 8 octobre 1711 les préliminaires de la paix furent signés à Londres. C'est cette défection de l'Angleterre qui occasionna l'ouverture du congrès d'Utrecht (12 janvier 1712), congrès qui aboutit au fameux traité d'Utrecht (11 avril 1713) entre la France, l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, la Savoie et la Prusse.

2. Louis, dit le Grand Dauphin, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, mort à Meudon le 14 avril 1711, Louis, duc de Bourgogne, né à Versailles le 6 août 1682, mort à Marly le 18 février 1712 ; Marie-Adélaïde de Savoie, sa femme, fille de Victor-Amédée II, née le 6 décembre 1685, morte à Versailles le 12 février 1712, Louis, duc de Bretagne, né à Versailles, le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1712.

3. Louis Poisse était curé de Villars-en-Azois depuis 1708.

4. L'Autriche et l'Empire n'avaient point pris part au traité d'Utrecht; les hostilités continuaient donc en Allemagne.

5. L'édit portant établissement de la levée du dixième des revenus fut enregistré à la chambre des Vacations le 26 octobre 1710 ; il y a donc ici une erreur de date. Cet impôt du dixième ne fut décrété qu'après une consultation en Sorbonne qui déclara « que tous les biens des François estoient au roy en propre, et que quand il les prenoit, il ne prenoit que ce qui lui appartient » (*S. Simon*).

mareschal de Villars, le 20 aoust 1713, après cinquante six jours de tranchées ouvertes.

La construction du clocher de Dinteville avec un pan de muraille furent établis le 12 aoust 1713.

La paix fut enfin conclue et signée par le mareschal de Villars, plénipotentaire de France, et monsieur le prince Eugène de Savoie, généralissime des troupes de l'Empire, entre Louis quatorze roy de France et l'empereur Charles trois à Rastadt, proche de Strasbourg, le six du mois de mars 1714, après la prise de Landau et de Fribourg. Les électeurs de Bavière et de Cologne furent rétablis dans leurs états et principautés.

La reine d'Espagne, fille du duc de Savoie et épouse de Philippe cinq, de France, mourut au mois de février 1714, aagée de vingt cinq ans, laissant trois princes [1].

Le duc de Savoie fut couronné roy de Sicile à Palerme, le 27 décembre 1713 [2].

1714

La reine Anne d'Angleterre cause la paix à tous les princes de l'Europe en 1713. Malborough, son généralissime, fust disgracié en 1712. La reine d'Angleterre mourut cette année 1714 [3].

Philippe cinq, roy d'Espagne, espousa, au mois de septembre 1714, la duchesse de Parme [4].

Monseigneur le duc de Berry mourut cette année 1714 à Marly [5].

Cette mesme année, il y eut de grandes innondations par toute l'Europe, surtout en Alsace.

Les bestes blanches et les bestes à cornes moururent par toute l'Europe, ce qui causa des pertes horribles. La laine se vendit quatorze sols la livre.

1. La Reine d'Espagne mourut le 14 février 1714 ; c'était Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, fille de Victor-Amédée II et d'Anne d'Orléans. Elle avait eu quatre fils : Louis, prince des Asturies, né le 25 août 1707 ; Philippe, né le 2 juillet 1709, mort le 8 suivant ; Philippe, né le 7 juin 1712 Fernand, né le 23 septembre 1713.

2. Par le traité d'Utrecht, Victor-Amédée II avait obtenu la Sicile avec le titre de roi et une partie du Milanais ; il prit le titre de Roi de Sicile le 22 septembre 1713.

3. La reine Anne d'Angleterre mourut le 12 août.

4. C'est le 16 septembre que Philippe V épousa en secondes noces Elisabeth Farnèse, fille d'Edouard II, duc de Parme, et de Dorothée-Sophie de Bavière.

5. Charles, duc de Berry, né le 31 août 1686 mourut à Marly le 4 mai 1714 ; il était fils du grand Dauphin.

Le grain se vendit cent sols le bichet de Langres[1].

Mon frère, Pierre Parisot, reçut le sous-diaconat en septembre 1714. Mon frère, Nicolas Parisot, espousa le six du mois de novembre Jeanne Aubry, fille de Simon Aubry, marchand à Ravennefontaines.

1715

L'ambassadeur de Perse fait sen entrée à Paris le 7 de février, fait présent au roy Louis quatorze d'esmeraudes, d'escarboucles, de perles d'Orient, de fioles de baume pour la conservation de la santé du roy. Toute la maison du roy alla le recevoir à cheval avec M. le mareschal de Matignon et M. de Bertailles, introducteur des ambassadeurs.

Mgr. de Langres va à Paris pour la constitution du pape contre le père Quesnel de l'Oratoire, affaire qui fait grand bruit dans le monde attendu que le livre des *Réflexions morales sur le nouveau testament* a esté si longtemps livre approuvé et enseigné dans les séminaires. Mgr. de Rouen de concert avec les jésuites sollicite sa condamnation[2].

Monsieur Pierre Parisot reçut le diaconat à Troyes le 20 avril 1715.

Le roi Louis XIV, mourut le 1er dimanche de septembre 1715. Louis XV, fils du duc de Bourgogne et de la duchesse de Savoie, petit-fils du grand Dauphin, succéda à la couronne et Mgr. le duc d'Orléans est déclaré régent du royaume.

Mgr. le cardinal de Nouailles est victorieux de ses ennemys, triom-

1. Le bichet de Langres valait 24 pintes du lieu, soit 36 litres 216. En général, le curé Parisot n'emploie que les poids et mesures usités à Lafertés-sur-Aube : le journal ou la fauchée valant 62 chaines ou cordes et demie, soit 25.000 pieds pieds carrés, c'est-à-dire 26 ares 380, l'ouvrée de vigne était le cinquième du journal ; la pinte équivalait à 64 pouces cubes, soit 1 litre 269, le tonneau ou muid comprenait 180 pintes, le boisseau 18 pintes 3/4. Rappelons enfin que le bichet valait 2 boisseaux, le setier 4 bichets, l'émine 8 bichets.

2. Pasquier Quesnel, oratorien, né à Paris le 14 juillet 1634, mourut à Amsterdam le 2 décembre 1719. La première édition des *Réflexions morales* parut en 1671 (Paris, 1 vol. in-12) avec l'approbation de Félix Vialart, évêque de Chalons-sur-Marne. Il y avait donc quarante ans que ce livre était lu et étudié quand le parti de l'archevêque de Rouen, Claude Maur d'Aubigné, obtint du pape la bulle *Unigenitus*. On ne reconnaîtrait pas le grand roi, si Louis XIV n'avait pas renouvelé en faveur de cette bulle, qui souleva de nombreuses protestations, les mesures draconniennes dont il avait usé contre les protestants : trente mille lettres de cachet furent décernées contre de vertueux prélats, de savants magistrats, des seigneurs et même des hommes du peuple.

phe au sujet de la constitution du pape contre le père Quesnel de l'Oratoire et est déclaré chef du conseil du jeune roy [1].

Le père Tellier, confesseur du roy, est rélégué à la Flèche ; les ministres sont chassés [2].

Les grains qui avoient esté fort longtemps à haut prix, ne se vendent plus cette année.

Les turcs font des progrès inconcevables dans la Morée et dans l'Albanie.

(*A suivre*). A. DAGUIN.

1. Louis-Antoine de Noailles, archévêque de Paris, depuis le 19 août 1694, cardinal en 1700, fut toute sa vie ennemi des jésuites et de leurs doctrines ; son opposition à la bulle *Unigenitus* lui attira la colère de Louis XIV qui lui défendit (1714) de reparaître à la cour.

2. Michel Letellier, jésuite, nommé confesseur du roi après la mort du P. Lachaise (20 janvier 1709) fut l'inspirateur des nouvelles et violentes persécutions contre les jansénistes et contre les protestants.

LES TRUDAINE*

III

Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, naquit le 19 janvier 1733, à Clermont, en Auvergne, où son père était alors Intendant.

Il reçut une éducation vraiment distinguée. Les soins qui lui furent prodigués secondèrent ses heureuses dispositions naturelles et developpèrent en lui le goût des lettres et de l'érudition, en même temps que les talents de l'administrateur[1]. Il montra, dans la suite, des connaissances presque universelles et s'honora toujours d'avoir eu pour maître et pour ami son professeur de mathématiques, l'académicien Clairault.

D'abord Conseiller au Parlement de Paris, il fut, dès 1754, adjoint à son père dans l'Intendance des Finances, avec promesse de survivance; il se vit ainsi appelé aux quatre départements importants des Fermes générales, du Commerce, des Manufactures et des Ponts-et-Chaussées, qu'il administra pendant près de vingt ans.

Daniel Trudaine étant mort en 1769, son fils le remplaça dans tous ses emplois. Il donna alors l'exemple d'un noble et rare désintéressement. Comme il était appelé à succéder aussi à son père dans les Conseils royaux des Finances et du Commerce, il pria Louis XV de lui permettre de ne pas recevoir les appointements de sa place :

— *On me demande si rarement de pareilles grâces*, lui dit le roi, *que pour la singularité du fait je ne veux pas vous refuser*[2].

Il administra, avec autant de zèle que de lumières, les différentes parties de son Intendance. Continuant l'œuvre de son père, sous son administration, le Commerce et l'Industrie de-

* Voir page 131, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Didot. Nouv. Biographie générale, t. XLV. V° Tradaine de Montigny.

2. *Dictionnaire historique* — 1786 — T. III additions — V° Trudaine de Montigny.

vinrent de plus en plus prospères ; il sut aussi favoriser les artistes, mais économe des trésors du peuple, s'il faisait rarement des avances, il fallait que la probité des artistes répondît de l'emploi de ces avances et leurs talents de leurs entreprises.

Il combattit les abus de toutes sortes qui entravaient la liberté du Commerce et s'attacha particulièrement à rendre libre le Commerce des subsistances. Il employa, à cet effet, auprès des Ministres, sans jamais se décourager, cette activité, cette persévérance que les hommes n'ont guère que pour leurs intérêts particuliers[1]. En 1763, la liberté intérieure fut rétablie et l'année suivante, il obtint pour le Commerce extérieur une liberté illimitée.

Quelques années après la publication de ces lois, Trudaine fut chargé de la Direction du Commerce des subsistances ; il se vit ainsi appelé à faire, lui-même, l'application de ses principes, malheureusement à une époque de disette (1767-1769), que le peuple, peu éclairé, attribuait à l'effet des lois nouvelles. Tourmenté par la crainte des maux publics et par celle de voir en accuser ces mêmes lois qu'il avait appelées de tous ses vœux, Trudaine se mit ardemment au travail et chercha, par tous les moyens possibles, à remédier à tant de maux.

Mais il avait compté sans les agissements de l'abbé Terray, contrôleur-général, homme cynique, impudent, sans conscience et sans cœur. Malgré les mauvaises récoltes, et le prix élevé du pain, Terray ne se faisait pas scrupule de rechercher des ressources dans le trafic des blés et on savait que le roi, lui-même, n'était pas étranger à ce genre de spéculation. En déclarant libre le Commerce des grains, on avait, en même temps, conservé ce qu'on appelait, depuis Louis XIV, « l'Administration des blés du roi. » Une compagnie en avait obtenu la ferme en 1765 ; on la stigmatisa bientôt du nom justement célèbre, de Pacte de famine.

La liberté du Commerce des grains, que Trudaine avait obtenue avec tant de peine, devait naturellement gêner ces abominables spéculations. Aussi, dès 1770, l'abbé Terray, sans souci des misères du peuple et peut-être aussi dans la pensée de favoriser l'odieux Commerce du roi, fit rétablir les anciennes lois et la liberté s'éclipsa de nouveau, malgré les

1. *Histoire de l'Académie des Sciences.* — Eloge de Jean-Charles-Philibert Trudaine.

instantes réclamations de Trudaine et de Turgot qui, de Limoges où il était intendant, adressa au Contrôleur-Général sept lettres qui forment un véritable traité sur la matière.

Les entraves apportées au Commerce des grains, la disette, l'agiotage et, par suite, la cherté croissante des blés, tout contribuait à rendre plus lourde et difficile la tâche entreprise par Trudaine. Il vit ses efforts paralysés, ses louables intentions méconnues ; bientôt même la calomnie s'en mêla ; qui veut la fin veut les moyens, ses ennemis allèrent jusqu'à répandre le bruit qu'il protégeait les accapareurs, donnant ainsi à entendre qu'il pactisait avec eux.

Trudaine succomba à la peine, sa santé s'altéra à ce point qu'il crut sa dernière heure arrivée, accablé par cette pensée cruelle que peut-être le fruit de ses efforts allait disparaître avec lui. Nous ne chercherons pas à dépeindre les terribles angoisses que dût éprouver l'âme du vertueux magistrat ; il les exprime lui-même dans une sorte de testament où il lègue à ses fils ses leçons, ses sentiments et ses exemples :

« L'origine de mes grandes peines, dit-il, a été le département des grains dont je me suis chargé à un moment où plusieurs années consécutives de récoltes médiocres avaient amené une cherté désolante ; cette circonstance était d'autant plus affreuse pour moi, qu'elle suivait immédiatement une loi que j'avais fort sollicitée pour la liberté du Commerce des grains, loi que je croyais et que je crois encore le salut du royaume et de l'humanité. Mais la plupart des hommes remplis, les uns de préjugés, les autres de mauvaises intentions, ont cherché à en arrêter l'exécution : j'ai cherché à la soutenir par mon travail et mon courage, parceque je prévoyais que l'inexécution de cette loi entraînerait des maux infiniment plus grands ; j'ai eu la douleur de voir mes intentions perpétuellement traversées par les préjugés les plus absurdes et les plus populaires ; souvent desservi par les saisons, j'aurai traîné la vie la plus malheureuse, si je ne survis pas longtemps au moment où j'écris, et je crois devoir le dire afin de servir de leçon à mes fils ; qu'ils fassent tous leurs efforts pour être utiles à la patrie, ils doivent s'attendre à éprouver des contradictions et des obstacles ; mais qu'ils emploient tout leur courage pour les surmonter, comme j'ai

tâché de leur en donner l'exemple : puissent-ils, pour leur bonheur, avoir un peu plus de calme que moi[1]. »

Est-ce bien là le langage d'un homme qui cherche, à son profit, les moyens d'affamer le peuple ? — Il faudrait, on en conviendra, être bien fourbe, bien déhonté, pour déguiser ainsi sa pensée.

Les Agents de cet odieux Pacte de Famine ont pu, on le comprend, se servir du nom du Directeur du Commerce pour favoriser leur exécrable trafic, mais rien dans les actes, ni dans les paroles de Trudaine, n'autorisait à formuler contre lui semblables imputations. De nos jours, des romanciers, sans souci de la vérité historique, cherchant à intéresser plutôt qu'à instruire, ont pu répéter ces calomnies infâmes, qu'aucun historien sérieux n'a considérées comme fondées ; tous, au contraire, font l'éloge de Trudaine qu'ils s'accordent à nous montrer comme un magistrat intègre, scrupuleux de ses devoirs, fermement dévoué à la cause de l'humanité.

Heureusement le repos rendit à Trudaine une partie de ses forces. Aidé de son beau-père, Michel Bouvart de Fourqueux, qui lui avait été adjoint, sur sa demande, à l'Intendance des Finances (1771), il put se remettre au travail et se rendre encore utile ; il vit les lois à l'exécution desquelles il avait sacrifié sa santé, adoucir les malheurs des récoltes et donner à l'agriculture une activité nouvelle, que la suspension momentanée de ces lois n'eut pas le temps d'arrêter ; il les vit enfin rétablir par Turgot, son ami, et il eut cette consolation que les sacrifices qu'il avait faits n'ont point été perdus.

Quand Turgot, Ministre, rétablit la liberté du Commerce des grains, tant réclamée par Trudaine, Voltaire lui rendit un spirituel et touchant hommage : « Comment donc ! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits ; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible, et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'entends tous les maux sans peine. Voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple ; l'humanité tenait la plume et le roi a signé. Cela donne encore envie de vivre ; je ne m'en souciais guère auparavant. Mais surtout que ce roi et son ministre vivent ! »

Ce n'était pas là, malheureusement, le langage du peuple.

1. *Hist. de l'Académie des Sciences* — Eloge de Trudaine par M. de Fouchy, 1777, p. 113.

Il était assez aveuglé par l'ignorance pour maudire son bienfaiteur, pour l'accuser encore de produire la famine. Turgot n'eut pas seulement à répondre à des adversaires, la révolte s'agitait à Paris et dans les Provinces. Aussi ferme au jour du danger que dans la discussion, il fit placer sous ses ordres l'autorité militaire, imposa silence au Parlement, rétablit la tranquillité publique et le libre Commerce des grains ; mais ses ennemis étaient devenus plus nombreux et plus forts et, comme Trudaine, il devait bientôt succomber sous leurs attaques calomnieuses.

On doit certainement à Trudaine quelque reconnaissance pour son insistance à maintenir la liberté du Commerce des grains, liberté que le premier il avait su faire établir ; ce fut pour l'Agriculture un bien précieux. Nous voudrions que le moindre cultivateur, en faisant circuler librement ses grains sur des routes qui ne lui rappellent plus de cruelles souffrances, sût apprécier le bonheur du nouvel état de choses et bénit le nom de son bienfaiteur.

L'insuffisance de la connaissance approfondie du Commerce était tellement démontrée aux yeux de Trudaine, par suite des progrès que la théorie et la pratique faisaient chaque jour, que vers 1768, il s'était occupé du projet d'un *grand dictionnaire* destiné à remplacer celui de Savary ; il en avait médité le plan et engagé un homme justement célèbre par ses ouvrages, l'abbé Morellet, à en suivre l'exécution [1].

Il essaya, le premier, à établir une *mesure uniforme* dans tout le royaume, adoptant à cet effet, pour étalon unique, la toise de Paris, déjà connue dans toute l'Europe et qui devait, plus tard, servir de base à notre système métrique. Turgot et lui en firent envoyer dans toutes les généralités [2].

Trudaine tient une place honorable parmi les Economistes éclairés de son temps ; il en appela plusieurs auprès de lui et les consultait presque tous [3]. Il se rattachait par ses tendances à l'Ecole des *Physiocrates*, dont la grande gloire est d'avoir

1. Peuchet — *Dict. Universel de Géographie Commerciale* — Discours préliminaire p. XX. — Après la mort de Trudaine, MM. de Laverdy, Turgot et d'autres ont repris cette utile et grande entreprise.

2. Discours prononcé par M. de La Lande, en mai 1790, à la Société Nationale des Arts.

3. Peuchet — Discours préliminaire p. XIV.

revendiqué la liberté industrielle et commerciale comme un droit sacré de l'individu, comme le résumé de tous les droits de l'homme, et aussi comme la condition essentielle de la multiplication de toutes les richesses publiques et particulières. Comme un grand nombre d'hommes d'Etat d'alors, il partageait l'exagération des disciples de Quesnay pour lesquels la richesse ne consistait que dans le revenu net de la terre qui, par suite, devait seule supporter les charges de l'impôt ; mais cette exagération s'explique par une vive et salutaire réaction en faveur de l'agriculture, que Colbert paraissait avoir sacrifiée à l'industrie, et au développement de laquelle Trudaine s'était consacré tout entier. Il est à regretter, toutefois, qu'il ne soit pas entré dans la voie que lui ouvrait Gournay qui pensait, au contraire, et avec juste raison, que toute production, quelle qu'elle soit, ajoute à la masse des richesses de l'Etat une richesse nouvelle.

Le département des Fermes Générales, dont il avait la direction, avait pour objet la plupart des impôts établis sur les consommations et sur le Commerce. Trudaine, conséquent avec ses principes, croyait ces sortes d'impositions contraires aux intérêts de la Nation. Il rêvait l'unité d'impôts à laquelle nous n'avons pu encore parvenir et cherchait surtout à faire supprimer toutes ces taxes, peu importantes par leurs produits, dont la perception exige d'innombrables employés et entraîne des vexations insupportables.

(*A suivre*). Ernest CHOULLIER.

LES CONVENTIONNELS DE LA MARNE

BATTELLIER (de Vitry) *

6° Une déclaration des citoyens Claude Pougeois, Pierre Choisy et Thomas Roux, domiciliés à Blacy, lesquels racontent, le 6 messidor an III, que s'étant rendus à Saint-Dizier pour demander, au R. Battellier la mise en liberté du citoyen Leblanc, ils ont dû attendre son retour de Vassy, et qu'introduits enfin auprès dudit représentant, ils lui présentèrent une pétition :

« Qu'il y jeta les yeux et qu'à peine eut-il vu le nom du citoyen Leblanc, sans aller plus loin, il jeta la pétition d'un air furieux, en leur disant : « Pourquoi prenez-vous le parti d'un homme tel que celui-là? Je le connais mieux que vous. Si vous en parlez davantage, je vous ferai f... dedans, à côté de lui. »

Les déclarants lui observèrent qu'ils venaient lui demander justice; que si le citoyen Leblanc était coupable, il fallait le faire punir, mais que s'il était innocent, il était juste de l'élargir. A l'instant, entrèrent deux particuliers qui arrivaient de Châlons et qui apportaient au R. un paquet contenant le récit de la journée du 9 thermidor à la Convention. Le R. lut tout haut les nouvelles, en parut fort surpris et en donna à différentes reprises des signes d'improbation.

Sur l'insistance des soussignés, le R. Battellier examina de nouveau la pétition qu'il avait déjà oubliée et s'écria : « Je vous ai déjà dit que je vous ferais f... dedans, si vous me parliez encore de cet homme-là ; allez-vous-en et que je ne vous voie plus... »

Le déclarant et ses collègues sortirent, le cœur navré, de cet acte de despotisme, et tellement effrayés des menaces du R. et du ton qui les accompagnait, qu'ils n'osèrent rester à Saint-Dizier et en partirent sans avoir dîné. »

(Suivent encore d'autres détails et la confirmation de cette déclaration par les citoyens Choisy et Roux).

Le tout est signé : Poujeois, Deforcy, Hatot,
Choisy, Hatot, Deforcy, Charlon.

* Voir page 60, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

7° Une déclaration en date du 30 messidor an III, par laquelle la citoyenne Victoire Dubois, épouse du sieur J.-B. Leblanc, juge de paix de Loisy, affirme que :

« Le 3 thermidor de l'année précédente, son mari fut mis en arrestation par ordre du R. du P. Battellier, ordre qui ne contenait aucuns motifs (Voir plus haut l'ordre d'arrestation); que le lendemain, elle se rendit chez le R. du P. et le pria de lui dire quels étaient les motifs de cette arrestation? le R. lui répondit qu'il n'avait fait arrêter personne et lui demanda le nom de son mari. « Ah! dit Battellier, c'est ce muscadin, c'est celui qui a fait emprisonner Gigna, ce bon patriote, qui est cause qu'il a été conduit au tribunal révolutionnaire... » La déclarante lui observa qu'il avait été induit en erreur. « Eh bien! dit le R. ton mari blanchira, comme Gigna, dans les prisons, il sera comme lui traduit au tribunal révolutionnaire et s'il est innocent comme lui, il sera innocenté comme lui. » La comparante voulut lui faire quelques observations, mais il lui coupa la parole et lui dit de se retirer parce qu'il avait à entendre les bons patriotes, etc., etc. »

Signé : Dubois-Leblanc, Hatot.
Et contresigné : Charlon, Jacquinot.

Une note non signée accompagne encore les pièces et la lettre des 25 membres de la municipalité de Vitry. Elle contient un extrait du *Journal de France* (n° 1036), que recevait le citoyen Dominé Dorizy; on y lit ceci :

Séance du Primidi, onze thermidor.

Parmi les adresses dont l'Assemblée entend la lecture, au commencement de la séance, on remarque une dénonciation contre le député Battellier, comme ayant abusé de sa qualité de représentant pour exercer dans le département de la Marne, des pouvoirs dont il n'était pas revêtu. Cette dénonciation, dit Monnel (ex-député de la Haute-Marne) est l'ouvrage d'un émigré, elle est de toute fausseté, car Battellier avait une mission expresse pour le département de la Marne. Au reste, j'en demande le renvoi au Comité de législation qui examinera les faits.

Ainsi décrété.

Voilà, Messieurs, la seule voix qui se soit élevée en faveur de Battellier; encore fut-elle contredite. On trouve, en effet, dans les papiers de M. Deschiens (liasse n° 3 toujours), à côté de la note ci-dessus, copie de la lettre qui fut écrite au citoyen rédacteur de *la France*, le 29 thermidor an III, par les officiers municipaux de la commune de Vitry.

Votre feuille, citoyen (n° 1036), en rendant compte de la séance de la Convention du 2 de ce mois, dit que l'on a remarqué une dénonciation contre le député Battellier, et vous ajoutez : « Cette dénonciation, dit Monnel, est l'ouvrage d'un émigré, elle est de toute fausseté, car Battellier avait une mission expresse pour le département de la Marne. » *Le Courrier universel* et *le Moniteur* rendent un compte plus étendu et plus exact de cette dénonciation et ils ne parlent point de l'observation de Monnel. Est-ce parce que cette observation n'a pas été faite? Est-ce parce qu'elle leur a paru trop absurde? Il serait absurde, en effet, de vouloir persuader qu'une dénonciation faite par le Conseil général d'une commune, fût l'ouvrage d'un émigré et le R. du P. Monnel ne peut être coupable d'une pareille inconséquence. Si l'observation n'est pas de lui, elle est de vous et dans ce cas vous auriez eu le dessein d'atténuer les torts imputés à Battellier, ce que l'on ne doit pas présumer d'un journaliste impartial.

Veuillez bien nous dire à qui le R. Battellier doit avoir l'obligation de ce mensonge officieux? Nous croirons à votre impartialité, si vous insérez dans votre prochain numéro, notre lettre et votre réponse. Salut et fraternité.

Signé : Les Officiers municipaux de la commune de Vitry.

Rien ne nous dit le parti que prit alors le rédacteur du *Journal de France*; mais il est facile de le deviner. Il se tut.

La même feuille volante qui contient l'extrait dudit journal, renferme aussi l'article du *Courrier universel* et d'autres notes moins importantes (liasse n° 3).

La pièce suivante (même liasse), a trait à la destitution par le R. du P. Massieu de quatre membres de la municipalité de Vitry. Cette pièce est délivrée, pour ampliation, par le secrétaire Cordier, et porte le cachet rouge administratif. La voici dans sa teneur :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Sur les représentations qui nous ont été faites par les citoyens membres de la Société populaire de Vitry-sur-Marne, nous avons destitué des fonctions municipales pour cause d'inertie, d'incapacité, défaut de caractère, les citoyens :

Barbier, maire, Laffette, Gillet-Corda, Deconvenance, apothicaire.

Et nous nommons pour les remplacer, ainsi que les citoyens Forly et Salligny nommés provisoirement membres du district, les citoyens :

Hermand, du faubourg ; Maugin, officier public ; Louis Barbier ; Boucher, tourneur ; Charlon fils, marchand ; Chemery, orfèvre ; Grostête, tailleur ; Valentin, fondeur ; Jacques, architecte ; Deschiens, agent national.

Lesquels nous requérons, au nom de la loi et de leurs concitoyens, de remplir les dits postes, en bons républicains. Et pour notables, nous nommons d'après les indications qui nous ont été présentées, les citoyens :

Bertrand, Paul; Jolivet, épicier; Saint-Genis-Gerubeau; Chapron, du faubourg; Commesnil, chirurgien; Moreau, médecin; Guichard; Bertrand-Prax; Valentin l'aîné; Colin, tanneur; Chantreaux; Maginot, paveur; Auger, horloger; Delaunay, épicier, porte de Vaux; Mangin, chirurgien; Mangin aîné, chapellier; Jacquier, notaire; Oudard aîné, épicier.

Vitry-sur-Marne, quintidy, 5 nivôse de l'an 2me de la République française, une et indivisible.

Le représentant du peuple pour l'armée des Ardennes,

Signé : Massieu.

L'arrêté ci-dessus a été remis à l'administration par le citoyen Hery, agent national, qui en a de suite requis la transcription sur les registres. Et sur l'injonction faite par le représentant Massieu au dit Héry, de requérir le Directoire du district et de se transporter, ce jourd'hui, en la maison commune pour installer la nouvelle municipalité et lui notifier le contenu de l'arrêté qui lui est relatif, nous arrêtons : que pour satisfaire aux dispositions de la loi, nous nous transporterons à la maison commune de Vitry-sur-Marne, ce jourd'hui à trois heures après-midi, pour installer le nouveau Conseil général de la commune et proclamer officiers municipaux et notables, les citoyens dénommés dans ledit arrêté, après avoir reçu d'eux le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, qu'ils porteront une haine éternelle aux tyrans et aux fédéralistes, et qu'ils mourront à leur poste ; et qu'ampliation de l'arrêté du R. du P. Massieu que du présent délibéré, lui soit délivré.

Fait au Directoire du district de Vitry-sur-Marne, le 6 nivôse de l'an 2me de la République une et indivisible.

Signé : Forby, Meunier, Daussure et Drouard, administrateurs et Hery, agent national.

Pour ampliation,
Cordier.

Enfin la dernière pièce de la liasse no 3 est un relevé des destitutions et changements principaux opérés à Vitry tant par Massieu que par Battellier.

Du 5 au 6 nivôse, an II, renouvellement des autorités par Massieu : municipalité, tribunal, bureau de conciliation, bureau de paix, comités de surveillance de deux sections ;

Le 2 prairial, Battellier rétablit Herman en sa place de maire, provoque l'option de différents membres de la commune et autres autorités, et nomme en leur place ;

Le 3 thermidor, arrêté de Battellier qui réunit les deux Comités en un seul. Destitution de deux assesseurs du juge de paix. Nomination de trois membres du bureau de conciliation. Destitution de Bertrand Prax, juge, remplacé par Titrand. Battellier, huissier remplace Titrand au disctrict. Nomination de X... en place de Forby, destitué pour cause d'incapacité. Destitution de Gillet, officier municipal et autres membres de la commune et leur remplacement. Manjard, nommé bibliothécaire. X..., agent du Salpêtre, destitué et remplacé par X... ;

Autre arrêté nommant Paradis, brigadier de gendarmerie à la place de lieutenant.

Autre arrêté. Destitution de Delarue et nomination à sa place, de Lenoble remplacé par Royer.

II

Nous entrons dans une nouvelle phase. Le 9 thermidor a délivré la France de ses plus violents oppresseurs. Les papiers de M. Deschiens vont nous permettre de suivre l'enchaînement des faits nouveaux qui se passèrent à Vitry, pendant les années subséquentes.

Il devait paraître supposable, après les déclarations si fermes, si catégoriques et si nettes de 25 membres de la municipalité à la Convention nationale, que le rôle politique de Battellier était bien fini, à Vitry du moins, et qu'on l'éloignerait certainement de son pays natal. Il n'en fut rien. Non-seulement il ne fut pas puni de ses abus d'autorité et on ne le poursuivit même pas ; mais encore le Directoire exécutif lui confia bientôt après, un nouveau poste à Vitry même. La Constitution de l'an III qui plaçait le pouvoir législatif dans deux conseils, celui des 500 et celui des anciens, et le Pouvoir exécutif dans un Directoire de cinq membres, était à peine promulguée, que l'ex-représentant du peuple Battellier était nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Vitry ; en même temps que Drouard, désarmé comme terroriste, après le 9 thermidor, en exécution de la loi du 22 germinal an III, était nommé commissaire du même Directoire près la commune de la même ville.

A ce propos, il peut être utile de relever dans les papiers de M. Deschiens diverses pièces qui ont trait justement à ces terroristes que la loi précitée avait désarmés. Elles feront voir

à quels hommes, pendant ce triste temps, l'exercice de certains droits avait été confié !

La première a pour titre : *Liste des hommes que la voix publique accuse d'avoir été les auteurs immédiats ou principaux agents du terrorisme, dressée pour le Conseil général de la commune de Vitry-sur-Marne.*

Cette pièce, extraite des archives mêmes de la municipalité passe en revue les hommes les plus compromis de notre arrondissement, pendant la Terreur.

Elle signale d'abord un nommé Langelin, huissier à Châlons, que l'on avait nommé commissaire du Pouvoir exécutif, dans le canton de Cernon.

« Il avait disparu, dit la pièce, et avait été désarmé. Depuis, il a profité de l'amnistie pour reparaître. « Voici d'ailleurs la notice accolée à son nom :

Homme sans mœurs et sans principes, membre de l'administration du département et du Comité révolutionnaire central, créé par le R. du P. Bô. Permier agent du terrorisme envoyé à Vitry. Il y a abusé de ses pouvoirs dont il n'a jamais justifié, donnant des ordres arbitraires, le plus souvent contraires aux lois, mais qu'il en appelait ordres révolutionnaires, menaçant de l'incarcération et de la dénonciation les citoyens auxquels il s'adressait, même les autorités constituées qui semblaient répugner à se conformer à ses volontés.

Hery, chirurgien, de Saint-Ouen, nommé commissaire dans cette commune, dont il habite l'ancienne maison seigneuriale achetée par lui, n'a pas une note plus flatteuse :

Nommé agent du dictrict de Vitry, il a administré avec une dureté excessive, parlant à tous ceux qui se présentaient à lui avec le ton du plus odieux despotisme, menaçant de l'arrestation ceux en qui il trouvait la moindre opposition à ses volontés, maîtrisant les délibérations du district, dévastateur des églises, accusé d'infidélité dans ses fonctions.

Arrive ensuite André Drouard, boulanger, celui-là même qu'on a nommé avec l'ex-R. du P. Battellier, commissaire du Pouvoir exécutif, près le canton de Vitry. Celui-là a une note spéciale, il s'y trouve qualifié de « dénonciateur opiniâtre » et, en marge, il est dit :

Il y a plainte contre lui pour faux témoignage. Le faux est prouvé matériellement par un alibi.

(*A suivre*). A. Barbat de Bignicourt.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Belles fontaines d'Orbaiz.

Il y a dans Orbaiz et aux environs plusieurs belles fontaines, dont les eaux sont trés pures et trés saines, qui vont se jetter dans la petite riviére de Surmelun, féconde en truittes, et dont la source est proche de Montmaur, à deux lieues d'Orbaiz. Les plus belles et abondantes de ces fontaines sont celle qui, à quelques pas de sa source, fournit assez d'eau pour faire tourner continuellement le susdit moulin Minette [1]; la seconde est celle de Saint-Prix, dont une partie suffit pour un trés beau jet d'eau de plus de vingt-cinq pieds dans le jardin [2], et pour fournir de l'eau abondamment et continuellement dans les differentes officines de l'abbaye; cette eau y est conduite par des canaux de bois d'aulne; anciennement on se servoit de canaux de terre ou de grez, comme on en voit aujourd'huy quelques restes en differens endroits du jardin. Celle de Saint Prix, qui coule dans le monastere, avoit été négligée et cessé d'y couler pendant plus de deux cens ans. Mais en 1699 le réverend Pere Dom Pierre Mongé, prieur, l'y a fait conduire. La dépense revient à neuf cens livres. Cela n'est rien par rapport aux differentes grandes commodités.

* Voir page 97, tome XIV, de la *Revue de la Champagne et de Brie*.

1. Cette source, achetée conditionnellement par la ville de Paris pour la somme de 294,000 francs, a failli, en 1863, être dirigée sur Paris à l'aide de l'aqueduc de la Dhuis. L. C. — [Consultez sur ce sujet et sur les anciennes industries d'Orbais ou des environs : L. Courajod, *Recherches sur l'histoire de l'Industrie dans la vallée du Surmelin*. Epernay 1868, in-8°.]

2. Ce jardin, avec son jet d'eau, est représenté dans l'estampe du *Monasticon Gallicanum*. — L. C.

Le bourg est environné de plusieurs petits bois. Les côteaux vers le septentrion sont couverts en quelques endroits de vignes exposées au soleil du midi, qui produisent un vin assez bon. Vignes.

Les terres de la campagne sur les hauteurs sont des limons fort froids, mais qui, étant bien marnez de trente ans en trente ans et fumez de tems en tems, deviennent extrêmement fertiles et produisent d'excellent froment et en abondance. Terres fertiles.

Il y a aussi plusieurs étangs, sçavoir : Heurtebize, la Boulloye, la Petite Cense, la Chapelle, Maillard, la Linarderie, le Mont-Libaud, les Molinots, le Plessis, Chacun, la Noue-Madame, les Thomassez et la Blandinerie : Ces trois derniers servent de fourciéres ; item la Louvière, l'Etang-du-Pré-au-Chêne, et le Petit-Etang-du-Jardin-de-l'Abbé, dans lesquelz on conserve les alvains et autres poissons en hyver, parce qu'ils se renouvellent continuellement par l'eau des fontaines qui s'y jettent. Grand nombre d'étangs.

Les étangs de la campagne, qui tous appartiennent à cette abbaye, se remplissent et s'entretiennent la pluspart par les eaux de pluye. Le fond de ces étangs étant un limon jaune, et non pas une terre noire et bourbeuse, le poisson en est excellent, même en sortant des étangs sans être dégorgé dans une eau vive.

On voit à trois lieues d'Orbaiz, sur le chemin de Vertus, l'abbaye de la Charmois [1], ordre de Cîteaux et de la Réforme, Abbaye de la Charmois.

1. La Charmoye, dont l'église et les principaux bâtiments ont disparu, est transformée aujourd'hui en château. Cette abbaye a possédé autrefois d'importants monuments de sculpture. Mon ami feu Charles Hémart avai recueilli et m'a donné une note ancienne et originale ayant appartenu apparemment à quelque habitant de Reims, et dans laquelle les statues funéraires de la Charmoye sont décrites. Je la transcris ici :

« Eustache de Conflans, conestable de Champagne, est inhumé au cloître de l'abbaye de la Charmoise, et la dame sa femme sans nom, Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, du règne de Philippes-Auguste.

« L'année de la fondation de cette abbaye est 1178. [1167 d'après le *Gallia*].

« Hugues de Conflans, son frère, seigneur de Montmort, possédait la forêt de Vassy.

« Ces tombeaux en haut relief de figures d'hommes d'armes, avec leurs escus, armeures, cottes d'armes, espées, ont été défigurez par les Huguenots de l'armée du prince de Condé, 1577 ou environ. »

On lit en marge : « Cet extrait m'a esté donné à Reims ce 20 mai 1680 par Mons. de Bucy-Bignicourt, maistre des eaües et forêts de Reims qui avoit esté sur les lieux ces jours passez où il l'avoit escrit sur les livres, tiltres de l'abbaye. »

dont est abbé régulier le Révérend Pere Dom Paul de Pezeron[1] profez de l'abbaye de Priéres[2] en Bretagne, docteur en théologie de la faculté de Paris, professeur au collége des Bernardins de Paris et visiteur de sa province ; grand religieux, profond théologien, fort versé dans la chronologie universelle, qui inspire la vertu et s'attire l'estime, le respect, la vénération et l'amour d'un chacun par ses manieres toutes religieuses et son port majestueux sans affectation. Il sçait aussi parfaitement les langues orientales.

Depuis qu'on a commencé ce recueil, on a appris que le Révérend Pere Dom Paul Pezeron, qui aime la solitude et l'étude, s'étoit démis volontairement de son abbaye[3] et de la charge de visiteur incompatible avec l'étude, pour s'y appli-

Les tombeaux des Conflans existaient encore au commencement du XVIIIe siècle. On trouve en effet dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*. Paris, 1717, In-4°, 2e partie, p. 76, la mention suivante : « A deux lieues d'Orbais est l'abbaye de la Charmoye..... Le monastère est assez joli, mais il doit toute sa beauté à la réforme. Il n'y a de remarquable que quelques tombeaux de Messieurs de Conflans. »

Que sont devenus ces monuments ? Quelques recherches et des fouilles intelligemment conduites nous les rendraient sans doute. L.C.—[Cf. *Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne*, publié par M. Ulysse Robert, dans la *Revue de Champagne*, t. II, p. 393].

1. Dom Paul Pezron, historien et philologue fort connu, naquit en 1639 à Hennebont, en Bretagne. Il avait été nommé à l'abbaye de la Charmoye en 1697. Il résigna ce bénéfice en 1703 et mourut en 1706, épuisé par des excès de travail. Ses principaux ouvrages sont : « L'Antiquité des temps rétablie et défendue. » Paris, 1687, in-4°; 1688, in-8°. — « Défense de l'antiquité des temps. » 1691, in-4°. — « Essai d'un commentaire littéral et historique sur les prophètes. » Paris, 1693, in-12. — « L'histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine. » Paris, 1696, 2 vol. in 12. — « Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois. » Paris, 1703, in-12. — « Lettre à l'abbé Nicaise », dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, juin 1699 ; il y expose son projet de travail sur la langue des Celtes. — On trouve encore de lui dans les mémoires de Trévoux une dissertation sur l'ancienne demeure des Chananéens, juillet 1704, et une autre sur les bornes de la terre promise, juin 1705. Il publia, sous le nom d'abbé de la Charmoye, deux lettres à Baudelot, une dissertation sur Marie-Madeleine et une carte de la Terre-Sainte insérée dans la Bible du Duhamel. Paris, 1699, p. 348. Il laissait en manuscrit plusieurs ouvrages dont on trouvera les titres dans les mémoires de Trévoux de 1707. — L. C.

2. [Fondée en 1250 par Jean I, duc de Bretagne. — L'abbaye de Prières (*B. Maria de precibus*) était au village de Belair, aujourd'hui Billiers (Morbihan), près de l'embouchure de la Vilaine, canton de Muzillac, arrondissement de Vannes].

3. En 1703, je crois ; cependant le *Gallia* dit : en 1702. — L. C.

quer entiérement et continuer divers ouvrages qu'il a commencez.

A trois petites lieues d'Orbaiz, vers le midi, on trouve dans une vallée, entre deux bois, l'abbaye des Dames bénédictines d'Andecy[1], gouvernée aujourd'huy par Madame Françoise Croiset, native de Paris, qui en est abbesse depuis environ trente ans. On peut sans flatterie luy donner les glorieux titres de restauratrice et de réformatrice de l'abbaye, puisqu'en y arrivant elle trouva tout en désordre : l'office divin fait avec beaucoup de négligence, la sacristie et l'église dépourvues de vases sacrez, d'ornemens et de linges convenables, le monastere sans meubles, où ce qu'il y avoit ne valoit pas cinq cens livres, les bâtimens tombants en ruine, le silence, la communauté de biens et les autres observances régulieres les plus essentielles en oubly, les religieuses réduites à un trés petit nombre et encore manquant souvent du nécessaire dans leurs plus pressants besoins, les biens temporels et fonds et droits ou usurpez ou embrouillez, chargez de debtes et engagez. Mais Madame Croiset n'y fut pas plûtôt entrée qu'elle y travailla à remédier à tout ; à quoy elle réussit avec un si prompt et si heureux succez que toutes choses changerent de face : elle acquitta les debtes, retira les biens aliénez, soutint fortement les droits attaquez.

Abbaye d'Andecy en bonne odeur pour sa grande régularité, charité, désintéressement dans la réception des filles, hospitalité, aumônes, etc.

Rebâtie à neuf par Madame Croiset, abbesse, qui y a rétabli le bon ordre par sa prudence, son zéle et ses bons exemples.

Andecy est aujourd'huy un lieu de bonne odeur et d'édification qui se répandent dans tout le pays et où le Seigneur verse ses différentes bénédictions en abondance, parce qu'il y est servi en esprit et en vérité par vingt-cinq religieuses qui ont toujours à leur tête une abbesse qui ne se distingue de ses filles que par sa plus grande fidélité et son plus parfait attachement aux plus petites pratiques religieuses : point de sorties, point d'appartement, point de table, point de meubles ni d'habits particuliers, mangeant au réfectoir, logeant au dortoir communs, et travaillant comme la derniere des novices, ayant pour toutes ses filles l'amour et la tendresse d'une véritable mere, soit en santé, soit en maladie, leur procurant promptement tous les secours corporels et spirituels. L'office divin, si recommandé par notre bienheureux Pere saint Benoist dans sa sainte regle, s'y fait avec une exactitude et une piété angéliques. Le silence, la vie commune, la communauté de biens et les autres observances régulieres y sont trés étroitement gar-

L'abbaye d'Andecy auparavant en désordre, délabrée, accablée de debtes et de mauvaises affaires, est aujourd'huy fort accommodée. Dieu y répand ses différentes bénédictions.

1. [*Gallia christiana*, IX, 941].

dées. L'église et la sacristie sont fournies de vases sacrez, d'ornemens et de linge suffisamment. Les dortoirs, infirmerie, cloîtres, réfectoir bâtis solidement et commodément tout à neuf et bien meublez ; on y donne aux religieuses leurs besoins abondamment, selon la nécessité, uniformement et sans acception des personnes ; on y reçoit, sans pacte ni convention précédente, ce que les parens donnent de leur propre mouvement et sans y être sollicitez, pour l'entretien honnête et frugal de leurs filles qui s'y consacrent au service de Dieu ; on y exerce l'hospitalité aux différens passans, religieux, mendians, pauvres ecclésiastiques et autres avec beaucoup de charité, dans un grand corps de logis bâti dans la premiere court ; on y fait aussi l'aumône avec une sainte profusion à tous les pauvres qui y accourent de tous côtez.

L'abbaye d'Andecy soumise et dépendante de l'abbaye de Molême, mais usurpée par les évêques de Châlons.

L'abbaye d'Andecy étoit autrefois sous la jurisdiction des abbez et religieux de l'abbaye de Nôtre-Dame de Molême [1]. L'abbé y envoioit des religieux pour gouverner les Dames d'Andecy, leur administrer les saints sacremens et avoir la conduite de leurs biens temporels. Mais les évêques de Châlons-sur-Marne ont obligé ces religieux de leur abandonner la conduite de cet illustre troupeau dont eux et tous les autres évêques sont extrêmement jaloux et n'en confient la direction qu'à des prêtres séculiers qui n'en sont point capables, étant fort ignorants, la plûpart, des maximes et des pratiques des cloîtres [2].

C'est un soulagement pour les religieux.

Prêtres séculiers incapables de diriger les religieuses.

Château de Mareuil.

A une petite lieue d'Orbaiz, vers l'Orient, on voit le château de Mareuil, bâti à la moderne [3] par trés haute et trés illustre princesse et dame Madame Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulesme, épouse en secondes nôces de Charles de Valois,

1. [Fondée vers 1075 par saint Robert, au diocèse de Langres. (G. chr., IV, 729). Cf. *Voyage littéraire de Dom Guyton* dans la *Revue de Champagne*, t. VII, p. 422 et s.].

2. Les bâtiments de l'abbaye d'Andecy, qui existent encore, sont aujourd'hui transformés en château. — L. C.

3. Ce château du XVIIe siècle a été complètement démoli ou remanié. Il avait remplacé une maison forte construite au XIIIe siècle par les seigneurs de Mareuil de la famille de Conflans. Le beau jardin à la française a également disparu. On peut consulter sur la construction de ce château l'*Histoire des Comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville, Catalogue des Actes n°s 2135, à la date du 27 juillet 1231, et 2605, à la date de juillet 1242. On trouvera des renseignements sur l'état du château de Mareuil aux XVIe et XVIIe siècles dans les aveux de ses seigneurs. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la Vallée du Surmelin*, p. 45 à 48. — L. C.

duc d'Angoulesme, fils naturel et reconnu de Charles neufviéme du nom, roy de France, et de Marie Touchet, dame de Belleville. Il y a proche de ce château un grand parcq où il y a une fûtaye de trés beaux chênes, plusieurs belles avenues et allées de charmilles, quantité de pieces d'eau, de bassins, et plusieurs jets d'eau trés belle et trés pure qui s'élevent jusqu'a quarante et cinquante pieds de haut et en trés grand nombre, et dont la source est au-dessous du village de Mareuil et en d'autres endroits peu éloignez.

Madame d'Angoulesme épousa Charles de Valois en mil six cens quarante-quatre. Il mourut à Paris le vingt-quatriéme jour de septembre mil six cens cinquante. Son corps fut enterré dans une des chapelles de l'église des Peres Minimes de la place Royale de Paris, où Madame d'Angoulesme, son épouse, et fille de Charles de Nargonne, baron de Mareuil, luy a fait bâtir un magnifique tombeau [1]. Cette princesse est fort pieuse

1. Gaignières nous a conservé dans ses dessins l'image de ce tombeau. On peut le voir, tel qu'il était aux Minimes, dans un portefeuille concernant les églises de Paris, fol. 27, transmis au département des Estampes de la Bibliothèque nationale par le département des Manuscrits. Après avoir figuré au *Musée des Monuments français*, catalogué par Lenoir sous le n° 182, le tombeau de Charles de Valois a été longtemps à Saint-Denis relégué dans un magasin. Il se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre. Il est gravé dans la *Monographie de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy, p. 311. Voici, d'après Gaignières et Piganiol, l'épitaphe de Charles de Valois :

« SISTE VIATOR, ET DISCE
Sub hoc marmore recondi cineres
Invicti quondam principis CAROLI VALESII,
Engolismensium ducis, Comitis Arvernensis.
Natura Carolum IX patrem dedit.
Bona indoles Henricum III educatorem promeruit.
Henricus IV virtutem ejus exercuit.
Ludovicus XIII et Ludovicus XIV beneficiis,
Benevolentia et honore illum prosecuti sunt.
Res prosperæ, res adversæ animum ejus
Nec fregere nec corrupere.
Super armatos strenuus, contra rebelles fortis,
Inter proceres pacificus vixit.
Longam senectutem litteris,
Consilio, virtute illustrem fecit.
Obiit in Christo æt. suæ LXXVIII,
Die XXIII sep. an. CIODCL.
FRANCISCA NARGONIA
Secundis post Carolam Memmorantiam votis
Exoptata, principi conjugi de se bene merito
Æternum hoc pietatis, gratitudinis et amoris
Monumentum posuit.
Abi, precare. »

et charitable envers les pauvres et a bien du respect pour les ecclésiastiques et les religieux [1].

Prieuré et Château de Montmaur.

A deux petites lieues d'Orbaiz, vers l'orient d'hyver, il y a le château de Montmaur [2], bâti à l'antique, appartenant à la famille de Béthune-Sully. Dans le bourg, il y a un beau prieuré [3], de l'ordre de Cluny, dépendant du prieuré de la Charité-sur-Loire [4]. Le revenu du prieuré de Montmaur est de quinze cens livre à deux mille. Le sieur de Bezu, dans sa jeunesse enfant de chœur de l'église collégiale de Saint-Ulfran d'Abbeville, en a été pourvu par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye du Bec [5], et prieur de la Charité, dont il est secrétaire.

Cette épitaphe, menteuse comme toutes ses pareilles, oublie naturellement le fait le plus important de la vie de son héros. Il fut condamné à mort en 1605, et sa peine fut commuée en un emprisonnement qui dura onze ans à la Bastille. — L. C.

1. Françoise de Nargonne mourut à Montmort en 1713. On lit dans l'église de ce village son inscription funéraire qui est ainsi conçue :

« Ici sont renfermées les
Entrailles de tres haute et
Tres puissante princesse Françoise
De Nargonne, duchesse d'Angoulesme,
Veuve de tres haut et tres
Puissant prince Charles de
Valois, fils légitimé de Charles
IX, roi de France, morte en ce
Lieu le 10 août 1713, âgée de
92 ans, apres avoir passé 68 ans
De viduité dans la retraite
Et dans la pratique de toutes
Les vertus chrétiennes.
Priez Dieu pour le repos de son
Ame. » — L. C.

2. Ce beau château existe encore. Il date de la seconde moitié du XVI siècle. On lit à la voûte de l'une des pièces du rez-de-chaussée la date de 1577. L. C. — [Le château de Montmort a été gravé par Claude Chastillon (*Topographie françoise*, Paris, 1648) ; on le trouve aussi dessiné par Pernot, d'après une vue du temps, *Topographie de la France*, au département des Estampes de la bibliothèque nationale].

3. Détruit ou plutôt converti en grange. — L. C.

4. [Prieuré de la Charité sur Loire, au diocèse d'Auxerre. G. chr., XII, 403].

5. [Célèbre abbaye de Bénédictins, où enseignèrent, au XIe siècle, dès les premiers temps de sa fondation, Lanfranc et saint Anselme. — Le Bec-Hellouin (Eure), c. de Brionne, arr. de Bernay].

Sur le chemin de Château-Thierry, à une lieue d'Orbaiz, est le château du Breuil[1], qu'on prétend avoir été bâti des démolitions d'une maison appartenante à cette abbaye, vendue et aliénée audit sieur de Gomer, seigneur du Breuil. Antoine Legrin, grand prévôt d'armée, a acquis la terre du Breuil qu'il a tâché de faire ériger en titre de marquisat. Il y a fait conduire des fontaines qui y font de belles pieces et plusieurs beaux jets d'eau. L'abbaye a une belle prestation sur la terre du Breuil en froment et en avoine.

Château du Breuil bâti des démolitions d'une maison de l'abbaye, située au village de Verdon, par les sieurs de Gomer.

CHAPITRE SECOND

Où l'on traitte de la fondation de cette abbaye de Saint-Pierre-d'Orbaiz et de Saint-Réole, son premier fondateur.

Ce fut dans ce lieu d'Orbaiz que saint Réole ou Rieule, vingt-septiéme archevêque de Reims, fit bâtir et fonda l'abbaye vers l'an six cens quatre-vingt, ou, selon d'autres, en six cens septante-sept[2], sous le régne de Thierry premier du nom, et avec l'agrément ou consentement du fameux Ebroïn, maire du palais, trop connu dans l'histoire par tant d'actions criminelles et par sa tyrannie et sa cruauté. Mais comme cette abbaye est trés redevable, pour ne pas dire uniquement, de sa fondation au zéle et à la piété de saint Réole, auparavant d'en parler et d'en marquer le tems et les autres circonstances, il faut rapporter icy de suite tout ce qu'on a lu et trouvé de la naissance, employs et des actions de son saint fondateur dans les différens autheurs.

Fondation de l'abbaye d'Orbaiz.

Saint Réole (Reolus selon Flodard) ou Rieule (Regulus, Reulus selon Frédegaire, Mézeray et autres), comte ou gouverneur de quelque ville, ou d'un petit pays, selon la maniere de parler de ce tems là, et qui a donné son nom à une terre et forest à trois lieues de Reims proche de Hautvillers, laquelle s'appelle encore aujourd'huy *Mont-Rieul*[3], étoit sorti d'une des

S. Réole. Les comtes étoient les principaux officiers de nos roys de la premiére race, aprés les maires du palais.

1. Ce château a été presque complètement démoli. Quelques bâtiments qui en dépendaient, servent aujourd'hui de presbytère et d'école communale. — L. C.

2. En 677 selon le P. Le Cointe. — [G. ch., IX, 422].

3. Cette étymologie ne me paraît pas indiscutable en l'absence d'un texte précis. Le vocable des nombreux villages appelés Montreuil dérive de *Monasteriolum*. L. C. — [Sur cette localité, Cf. A. Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, p. 177].

plus illustres familles de nos premiers françois, puisque les comtes, tels qu'étoient ses ancêtres, étoient les principaux officiers de la cour ou des armées de nos roys de la premiere race, aprés les maires du palais, et qu'auparavant d'embrasser l'état monastique et s'engager dans la cléricature, il avoit épousé Amathilde, fille de Childeric second, roy de France [1], et niéce de saint Nivard son prédécesseur immédiat dans l'archevêché de Reims, dont les parens étoient les premiers seigneurs de la cour du roy.

Il eut d'Amathilde, son épouse, un fils nommé Gédeon, une fille appellée Odille et plusieurs autres enfans. Il mit son fils Gédeon dans le monastere d'Hauvillers, bâti depuis peu et fondé par saint Nivard, son grand oncle maternel, pour y embrasser la vie monastique, et y donna une partie de son bien. Cecy est tiré de Flodoard, livre second, chapitre sept.

Sa fille Odille se consacra au service de Dieu dans le monastere de Nôtre-Dame de Soissons [2], ordre de saint Benoist, que Ebroïn, maire du palais, avoit fait bâtir dans l'endroit où il avoit auparavant un palais. Le comte Réole, son pere, lui donna aussi de grands biens dans les diocéses de Reims et de Beauvais, et au-delà de la riviére de Loire, et voulut qu'aprés la mort d'Odille toutes ces donations restâssent toujours audit monastere de Nôtre-Dame de Soissons, sans s'y rien réserver [3].

On vient de marquer que nôtre saint fondateur avoit encore eu d'autres enfans de son mariage ; mais Theodoramne, seigneur puissant, les avoit fait cruellement mourir pour se venger du comte Rieul ou Réole leur pere, qui, pour satisfaire aux devoirs de sa charge, réprimer et arrêter le cours de plusieurs désordres, avoit fait pendre les enfans de Theodoramne, à cause des vols et autres crimes énormes qu'ils commettoient.

La mort de ces différens enfans fit naître entre leurs peres une grande inimitié : Mais saint Nivard ayant appris que le comte Réole et le seigneur Theodoramne ne vivoient pas en bonne intelligence, s'efforça de les réconcilier ensemble ; il leur parla pour cet effet à l'un et à l'autre avec tant de force,

1. Cette opinion est formellement contredite par l'*Art de verifier les dates*, t. I, p. 547].

2. Monastere fondé par Leutrade, femme d'Ebroïn, vers l'an 660. Gall. ch., IX, 472.

3. Flodoard, liv. II, ch. 10.

tant de zele et en termes si touchans qu'il les racommoda et devinrent bons amis, et qu'il porta Theodoramne non-seulement à donner une partie de ses grandes possessions au monastere d'Hautvillers, mais même à s'y faire religieux pour le reste de sa vie [1].

S. Réole se fait religieux à Hautvillers, en 662.

Les discours pleins de zele et de piété de saint Nivard n'eurent pas un moindre succez sur l'esprit et le cœur de saint Réole, puisqu'aprés avoir offert à Dieu ses grands biens, ses enfans, ce qu'il avoit de plus cher et de plus prétieux, il renonça et quitta généreusement en six cens soixante-deux toutes choses, charges, dignités, prétentions, grands biens et tout ce qui le faisoit considérer dans le grand monde, il se consacra luy-même au service de Dieu, embrassa la vie monastique dans le monastere d'Hautvillers, préférant l'humilité du cloître aux vanités et aux grandeurs du siécle, aimant mieux vivre sous les loix de l'obéïssance que de gouverner et donner des loix au peuple, agissant et se conduisant dans cette généreuse entreprise par les lumiéres et les avis de saint Nivard, oncle de son épouse Amathilde, qui étoit ou déjà morte, ou qui consentit à leur séparation [2].

Nôtre nouveau religieux observa si exactement les regles de saint Benoist et de saint Colomban, que saint Berchaire, premier abbé d'Hautvillers et martyr, avoit pratiquées à Luxeuil sous saint Vualbert, apportées et fait garder à Hautvillers, qu'en peu d'années il fit de si grands progrez dans la vertu et dans les sciences qu'il fut jugé digne et choisi d'un consentement unanime du clergé et du peuple de succéder à saint Nivard, archevêque de Reims, qui mourut selon Sigebert en six cens soixante et un, ou selon d'autres [4] en six cens soixante-huit ou soixante-neuf. Si le sentiment de Sigebert étoit le plus véritable, il faudroit avancer le tems que saint Réole renonça au monde pour se retirer à Hautvillers.

Mort de S. Nivard.

S. Réole luy succéde en 673.

Peu de tems aprés que saint Réole eût été élu archevêque de Reims, c'est à dire vers l'an six cens soixante-treize ou soixante-quinze, le pape Dieudonné luy envoia le pallium par l'archevêque d'Arles.

Dés aussitôt qu'il se vit chargé de la conduite d'un si grand troupeau et d'une grande province, il pensa sérieusement à

1. Flodoard, liv. II, ch. 7.
2. Flodoard, liv. II, ch. 7.
3. [Luxeuil (Haute-Saône), ch.-l. de c., arr. de Lure.]
4. Democharés, en 668 ou 669.

remplir toutes ses obligations, et à en connoître les besoins. Il commença pour cet effet d'en faire exactement la visite pour voir toutes choses par luy-même sans vouloir s'en rapporter à des officiers et à ses archidiacres.

Dédicace de l'église d'Elnon, aujourd'huy Saint-Amand.

Etant en Flandre accompagné de quelques évèques, il fit la dédicace de la nouvelle église du monastere d'Elnon ; c'est aujourd'huy la célébre et auguste abbaye de Saint-Amand en Pévele (Sancti Amandi in Pabula), située entre les riviéres de la Scarp et d'Elnon, au diocése de Tournay. Il souscrivit aussi le dix-septiéme jour d'avril six cens soixante-quinze, la seconde année du régne de Thierry premier, roy de France, au testament du même saint Amand, evèque d'Utrechk, fondateur et premier abbé dudit monastere d'Elnon, qui, à cause de l'éminente sainteté de ce saint evèque, porte son nom depuis longtems [1]. La souscription ou signature de saint Réole est immédiatement aprés celle de saint Amand, en ces termes : « Ego in Christi nomine Reolus ac si peccator subscripsi [2]. »

675.

Sacre Vindicianus, évèque de Cambrai en 675, le 24 juillet.

Le vingt-quatriéme jour de juillet de la même année six cens soixante-quinze, Vindicianus ayant été élu évèque de Cambray par le clergé et le peuple de la même ville, il recut l'imposition des mains et la consécration épiscopale de saint Réole, son métropolitain.

S. Réole visite son diocese et y fait des reglemens.

Nôtre saint archevèque ayant achevé ses visites et étant de retour à Reims, il s'appliqua uniquement à maintenir le bon ordre et la discipline que saint Nivard y avoit établis dans son diocése, et à defendre vigoureusement les droits bien fondez et les grandes possessions de son église, dont plusieurs personnes puissantes dans le siecle vouloient s'emparer sous différens prétextes.

Saint Nivard, son prédécesseur, et saint Berchaire, premier abbé d'Hautvillers, étant morts, saint Réole prit la conduite et la defense de ce monastere [3], suivant l'intention de son saint fondateur, qui ordonna, dans l'acte de fondation, qu'Hautvillers fût toujours sous la jurisdiction et la protection des arche-

1. [Saint Amand, apôtre de Brabant, mourut en 679 dans le monastère auquel il a donné son nom. — Saint-Amand-les-Eaux (Nord), sur la Scarpe, ch.-l. de c., arr. de Valenciennes].

2. D. Guillaume Marlot, t. I, l. 2, p. 285.

3. Voyez Flodoard, liv. II, ch. 7. — [Cf. abbé Manceaux, *Histoire de l'abbaye d'Hautvillers*, 3 vol. in-8°. Epernay, Doublat, 1880, t. I, p. 128 et suiv., et *passim*.]

vêques de Reims, pour le defendre contre tous ses adversaires et les usurpateurs de ses différens droits, biens et possessions.

S. Réole défend vigoureusement les droits et les biens des églises contre Gondebert.

L'un des plus grands et des plus puissants seigneurs de la cour, contre qui saint Réole eut de plus grands différens pour soutenir les biens de plusieurs églises dotées ou fondées par saint Nivard, fut le seigneur Gondebert, favori du roy et frere du même saint Nivard, qui prétendoit que toutes les grandes donations que son frere Nivard avoit faites de son patrimoine, tant du côté paternel que du côté maternel, aux églises de Nôtre-Dame, de Saint-Remy de Reims, aux monasteres d'Hautvillers, de Saint-Basle et autres, qu'il avoit ou fondez ou rétablis, luy appartenoient de droit et légitimement, et devoient luy retourner. Saint Réole, au contraire, répondoit que toutes ces donations devoient rester et appartenir à toutes ces églises et monasteres, leur ayant été données par des actes authentiques signez de saint Nivard et de plusieurs évèques, et autres personnes de grande considération, et enfin confirmez par l'authorité du roy, pour procurer la gloire de Dieu et le repos de son âme : « Pro nobis die noctuque Domini misericordiam debeant deprecari[1]. »

Leurs différens reglez par des arbitres.

Pendant que Gondebert s'opposoit à l'exécution des derniéres volontés de son frere saint Nivard, saint Réole, qui avoit consacré au service de Dieu ses grands biens, ses enfans et sa propre personne, et n'étoit pas d'humeur à retenir par force le le bien d'autruy, proposa de terminer leurs différens par la mediation des amis communs pris pour arbitres. Gondebert ne put refuser une proposition si raisonnable. Les arbitres choisis, aprés avoir sérieusement examiné le droit des parties, firent l'accord suivant, qui fut accepté par saint Réole et Gondebert, et rapporté par Flodoard : « Sçavoir que Gondebert auroit et « possederoit les biens qu'Emme leur mere avoit au delà de la « riviére de Loire, sans que ni l'Evêque Réole, ni ses agens « pûssent les répéter ; et quant à tous autres biens que feu de « bonne mémoire Domp Nivard avoit donnés et par ses lettres « confirmez aux églises des saints, elles en jouiroient et, avec « l'aide de Dieu, les posséderoient entiérement et à toujours, « sans que Gondebert ni ses héritiers pûssent les quereller ni « redemander. Et fut ce accordé ainsi passé entre eux, et

1. Voyez Monsieur Dom Guillaume Marlot, t. I, l. 2, p. 277 et 278, et Flodoard, liv. II, ch. 10 ; l'un et l'autre dans la bibliothéque.

« rédigé par écript, et se garde encore aujourd'huy signé des « deux parties *en nôtre Arche :* id est, chartrier, ou thrésor « des titres [1]. »

Et ainsi cette fermeté et cette vigilance de saint Réole conservérent le bien et les droits des églises et des monasteres.

Gondebert est reconnu pour saint.

Monsieur Marlot [2] dit que le seigneur Gondebert vécut depuis si saintement qu'il est reconnu pour Saint dans l'église de Reims.

Jurisdiction de l'église et archevêques de Reims sur Hautvillers & autres monastéres de différens dioceses.

Ce ne fut pas seulement saint Réole qui prit soin du monastere d'Hautvillers, conformément à l'intention de saint Nivard, comme le marque Flodoard [3]. Dom Guillaume Marlot [4] dit que ses successeurs veilloient exactement, prenoient connoissance et se faisoient rendre un compte exact de tout en détail, donnoient ordre à tout ; pour le prouver, il rapporte le fragment d'une lettre de Hincmar à Egilon, archevêque de Sens, où il luy parle en ces termes : Post Hilduinum, abbas regularis (Altivillaris) nullus legitur usque ad Nargaudum, videturque monasterium sub cura et dispositione Remensis Archiepiscopi mansisse per plures annos, cum de eo epistola ad Egilonem Senonensem Hincmarus sic scribat : « Nuntiatur de « cella nostra, quæ vocatur Altumvillare, monachum nostrum, « nomine Guntbertum aufugisse cum libris, eo quod sæpius « correptus quod se Gothescalco conjunxerit. »

Monsieur Marlot, pour marquer le soin particulier que Hincmar prenoit du monastere d'Hautvillers, comme d'un lieu sur qui il avoit toute jurisdiction, suivant l'intention de son premier fondateur, ajoute dans l'endroit cy-dessus, sur le témoignage de Flodoard, que ce même évêque ordonna au moine Anselme de faire un inventaire exact et fidéle de tout ce qu'il y avoit dans Hautvillers, même avant son ordination pour le siége de Reims. Il luy demande aussi un catalogue des religieux et des serviteurs du monastere, afin que les commissaires du roy envoiez pour voir et examiner toutes choses de sa part, n'y trouvent rien à redire, ni aucune fausseté : « Præcipiatque (Hincmarus) Anselmo monacho ut describat omnia quæ in monastario Altivillarensi, ante ipsius præsulis ordinationem, facta

1. Liv. II, ch. 10 ; traduit par Nicolas Chesneau.
2. T. I, liv. 2, ch. 44.
3. Liv. II, ch. 7.
4. T. I, liv. 2, ch. 42.

vel collecta fuerant ; numerum quoque fratrum ac famulorum, ut Missi dominici ibi falsum nihil possint invenire [1]. »

Hincmar écrit la même chose à Ratramne, prévôt du monastere d'Orbaiz, qui étoit également dépendant et soumis à l'Eglise et siége épiscopal de Reims suivant l'intention de saint Réole, son fondateur, comme on verra dans la suite : « Idem scribit Ratramno *monasterii Orbacensis* præposito æque ab Ecclesia Remensi dependentis [2]. » Sur Orbaiz.

Enfin cette jurisdiction des archevêques de Reims sur le monastere d'Hautvillers se prouve encore par une lettre du même Hincmar aux religieux du même monastere, à qui il commande ou permet de donner le saint viatique à Gothescalque, qu'il y tenoit trés étroitement renfermé, si ils remarquoient qu'il donnât quelques preuves d'une sincére pénitence [3]. « Deinde ex epistola Hincmari, qua præcipit monachis Altivillarensibus ut viaticum Gothescalco præbeant si signa pænitentiæ exhibuerit, augurari licet abbatem præter eum (Hincmarum) nullum extitisse, cum hujus non meminerit. » Puisque Hincmar s'adresse aux religieux et non pas à un abbé d'Hautvillers pour faire donner le saint viatique à Gothescalque, on conclut naturellement qu'il n'y avoit point d'autre abbé que luy (Hincmar) à Hautvillers [4].

La jurisdiction, que le même Hincmar exerçoit, comme successeur, et suivant l'intention de saint Réole, sur l'abbaye d'Orbaiz, quoique dans un autre diocése, paroit dans une lettre qu'il écrit à Hildebaud, évêque de Soissons, pour le porter à élever aux ordres ecclesiastiques quelques religieux, et luy marquer de quelle maniére il devoit agir envers quelques autres religieux, qui, aprés être sortis sans raisons légitimes de ce monastere, y étoient ensuite retournez et y avoient été reçus. « (Hincmarus) scribit Hildebaldo Suessionensi Episcopo pro ministris *Orbacensis monasterii* ordinandis ; et de quibusdam fratribus, qui ab eodem monasterio irrationabiliter exierant, reversique postea, recepti fuerant [5]. »

Les soins d'Hincmar ne se bornoient pas dans les monasteres fondez par ses prédécesseurs ou situez dans son diocése, Sur Corbie.

1. Flodoard, liv. III, ch. 28.
2. Flodoard, liv. III, ch. 28 ; Marlot, ubi supra, t. I, liv. 2, ch. 42.
3. Flodoard, liv. III, ch. 28.
4. Ibid. Idem.
5. Flodoard, liv. III, ch. 23.

ils s'étendoient encore sur ceux des autres diocéses de sa métropole ; c'est pourquoy ayant appris qu'un moine de Corbie en étoit sorti furtivement, et avoit eu accez auprés du roy Charles-le-Chauve, qui ordonna qu'on le recût et traittât doucement dans le monastere de Corbie [1], en attendant qu'on eût reglé sa maniére de vie, il en écrivit par ordre du même roy à Transulfe, abbé, et aux religieux de Corbie, pour leur notifier les ordres du roy touchant la conduite qu'il falloit observer à l'égard de ce pauvre religieux. « Transulfo Corbeïensi (abbati) cum fratribus sibi subjectis, pro quodam fratre qui præsumptive abscesserat a monasterio ; quem a rege receptum in gratia præceperat idem pontifex ad monasterium festine reverti, pro quo rex rogaverat, ut mandaret quatinus in monasterio pacifice susciperetur, donec ejus conversationis modus a rege et eodem episcopo tempore opportuno disponeretur [2]. »

S. Réole accusé de faux serment.

La qualité de Saint et le culte public dont saint Réole est honoré par l'Eglise depuis plusieurs siécles semblent le justifier, luy et Ægilbert, évêque de Paris, du crime que leur a imposé Frédegaire, qui les accuse d'avoir trompé Martin, prince d'Austrasie et cousin germain de Pepin-le-Gros ou d'Herstal, dit le Jeune, en luy jurant sur des châsses vuides de reliques qu'il pourroit sortir en toute assurance de Laon, où il s'étoit retiré après qu'Ebroïn eut remporté la victoire sur luy et Pepin, son cousin germain, et se rendre auprés du roy Thierry, qui ne permettroit pas qu'on luy fit aucun outrage. « Devicti cum sociis Martinus atque Pippinus in fugam lapsi sunt, persecutusque eos Ebroïnus maximam partem de illa regione vastavit. Martinus ideoque Lugduno-Clavato [3] ingressus, se infra muros ipsius urbis munivit. Persecutusque eum Ebroïnus veniens Erchreco-villa ad Lugdunum-Clavatum nuntios dirigit Ægilbertum ac Reulum Remensis urbis episcopum, ut fide promissa in incertum super vacuas capsas sacramenta falsa dederent. Qua in re ille credens eos, a Lugduno-Clavato egressus cum sodalibus ac sociis ad Erchrecum (Ecry) veniens, illuc cum suis omnibus interfectus est [4]. »

1. [Célèbre abbaye fondée au VIIe siècle par la reine sainte Bathilde. — Corbie (Somme), ch.-l. de c., arr. d'Amiens.]

2. Flodoard, ubi supra, ch. 24. — On trouvera encore un autre acte de cette jurisdiction d'Hincmar, exercée sur Corbie, en une page suivante, pour l'élection d'un abbé, au chapitre septiéme, et plus loin.

3. [Laon le Cloué.]

4. Fredegarii scholastici chronici continuati parte II, numéro 97, editi cum Gregorio Turonensi a P. Domno Theodorico Ruinart. — [*Gregorii episcopi Turonensis opera omnia*, etc., Paris, 1699, in-f°.]

Voicy comme le sieur Mézeray rapporte ce fait [1], sous l'authorité et la prétendue bonne foy de Frédegaire : « Le tyran Ebroïn ayant remporté la victoire, les deux cousins (Martin et Pepin) se sauvant à la fuite, Martin dans la ville de Laon, et Pepin bien avant dans l'Austrasie, Ebroïn avec son armée victorieuse s'approcha de Laon, et reconnoissant que la place étoit imprenable par force, il envoia vers Martin luy faire des propositions d'accommodement. Deux évêques, Engilbert de Paris et Rieule de Reims, voulurent bien être les instrumens de sa fraude. Ils persuaderent à Martin de le venir trouver à Ecris (ou Escheris-Lannois, ou Ecry [2], proche Château-Porcien), où étoit le roy, et pour sûreté, lui donnérent leur serment sur les châsses de quelques saints qu'il portérent avec eux, mais dont ils avoient ôté les reliques. Martin, ayant oublié l'exemple de Leudesie, suivit inconsidérement la foy de ces prélats. Lorsqu'il fut au camp, les soldats d'Ebroïn l'enveloppérent et l'assommérent, luy et tous les siens. »

Le prince Martin est massacré.

Le même Mézeray, toujours prévenu contre saint Réole et Engilbert, en une page suivante parlant encore de ces deux évêques et autres, contre lesquelz il se dechaîne, les met au nombre des plus grands scélerats, qui pour complaire à Ebroïn se parjurérent sur des châsses vuides, et amenérent, dit-il, Martin à la boucherie.

Henry de Valois, historiographe françois, dit la même chose : « Ebroïnus duos episcopos magni nominis perjuros et homicidas fecit [3]. »

M. Marlot est quasi du même sentiment : il dit [4] qu'en ce tems-là, pour persuader quelque chose qu'on avançoit, on juroit sur les tombeaux ou sur les châsses des saints.

Monsieur de Cordemois [5], aprés avoir rapporté la mort de

1. T. I, de son *Histoire de France*, liv. VIII, p. 269, en l'an 680. — [Edit. de 1685, 3 vol. in-f°.]

2. [*Erchrecum* est incontestablement Ecry-sur-Aisne qui, en 1671, échangea son nom contre celui d'Avaux-la-Ville, lequel, en 1730, fit place à celui d'Asfeld par suite de l'érection de la seigneurie d'Avaux-la-Ville en marquisat sous le nom d'Asfeld. — Asfeld est aujourd'hui chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Rethel. — Nous devons la communication de cette note à l'obligeance de M. A. Longnon.]

3. *Valesius*, lib. 22.

4. T. I, liv. 2, ch. 42, p. 285.

5. T. I, p. 370 de son *Hist. de France*. [Nous avons conservé l'orthographe fautive donnée par D. Du Bout, au nom de Cordemoy.]

Martin à peu prez comme le sieur Mézeray, pour décharger ces deux évêques du crime de parjure qu'on leur impose, dit « qu'ils s'imaginérent avoir sauvé leur conscience et leur honneur, en faisant voir que les châsses sur lesquelles ils avoient juré étoient vuides de reliques. »

Monsieur Bulteau, qui, aprés avoir été auditeur de la Chambre des Comptes de Rouen, est entré et a fini ses jours dans nôtre congrégation Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prez dans la condition d'un simple commis ou oblat, pour justifier ces deux évêques, dit, dans son *Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoist*[1], que « ces deux prélats purent faire sincérement cette promesse à Martin au nom d'Ebroïn ; que si ensuite elle fut violée par ce ministre ou maire du palais, ce crime ne retombe pas sur eux. Cette particularité de châsses sans reliques n'est peut-être qu'une fable. Ces évêques eussent été bien ignorans et même impies s'ils eussent crû que leur serment ne produisoit aucune obligation, n'étant point fait sur des reliques, ou s'ils eussent plus craint d'offenser des saints que Dieu même. »

Mézeray, pour diminuer en quelque maniére ce qu'il appelle un parjure ou la complaisance de ces évêques pour le sentiment et les ordres d'Ebroïn, dit « que la pluspart des évêques le flattoient dans ses injustices ou pour l'empêcher de nuire à l'Eglise, ou parce qu'ils le craignoient, ou qu'ils y avoient part. » Dadon même, autrement Ouen, évêque de Rouen, étoit son ami et l'un de ses principaux conseillers. « Je veux croire, dit Mézeray, que c'étoit à dessein de retenir sa furie et d'adoucir l'humeur sanguinaire d'Ebroïn. »

S. Réole justifié.

Mais de tous les défenseurs de saint Réole, il n'y en a point qui ait sa justification plus à cœur que le sçavant Pere Charles Le Cointe, prêtre de l'Oratoire, qui, dans ses *Annales de France*[2], dit qu'encore que l'authorité de Frédegaire soit d'un grand poids en d'autres rencontres, cependant dans le fait de saint Réole, sa narration doit être entiérement suspectée et soupçonnée de partialité et de passion, parce qu'étant Austrasien fort attaché aux princes Pepin d'Herstal et à Charles Martel, et saint Réole, au contraire, quoique évêque de Reims,

1. T. I, liv. 3, ch. 28, nomb. 4e.

2. En l'an 680, nombre 6e. — [*Annales ecclesiastici Francorum*, t. III, Paris, 1668.] — Item. D. J. Mabillon, t. I des Annales bénédictins, liv. XVII, p. 564, n° 23.

qui étoit du royaume d'Austrasie, conservant toujours une fidelité et une obéïssance inviolables pour Thierry Ier, roy de Neustrie ou de la France occidentale, Frédegaire, pour se venger de luy, le rendre odieux aux princes Pepin et Charles, et le faire chasser de son siége, peut luy avoir imputé faussement la mort tragique du prince Martin, leur cousin.

Nous allons rapporter au long les propres termes du P. Le Cointe [1] :

Post Dagoberti regis mortem Martinus et Pippinus Austrasios in regiæ cædis ultionem commoverunt, contra quos, ut in *Gestis regum Francorum*, capite [quadragesimo] sexto, legitur, « Theudericus rex et Ebroïnus cum hoste occurrunt, « loco nuncupante *Lufao*, simulque conjuncti se invicem « cæde magna prosternunt, corruitque ibi infinita turba po- « puli ; Austrasii devicti, in fugam lapsi, terga vertunt. « Ebroïnus eos cæde crudelissima insecutus, maximam partem « ex illa regione vastavit. Martinus per fugam elapsus, Lug- « duno-Clavato ingressus, illuc se reclusit. Pippinus autem « altrinsecus evasit. Ebroïnus itaque perpetrata victoria rever- « sus est, et cum exercitu magno venit Erchereco-villa. Itaque « ad Martinum nuntios dirigit ut, dato sacramento cum fidu- « cia, ad Regem Theudericum veniret, hæc dolose ac fallaciter « super vacuas capsas ei jurantes. Ille vero credens eis, « Erchreco veniens, ibi cum sociis suis interfectus est. »

In *Historia jussu Childebrandi scripta* [2] negotium illud politiore stylo narratur, loco pugnæ vocabulum est *Locofico* ; et nuntii, quos Ebroïnus ad Martinum direxit, nominantur duo, Ægilbertus scilicet ac Regulus, Remensis urbis episcopus.

« Defunctis regibus, commissis invicem principibus, Ebroï- « no, Martino atque Pippino adversus Theodoricum regem « excitantur ad bellum. Commoto exercitu ad locum cui voca- « bulum est *Locofico* [3], interim commissi prœlium ineunt,

1. Ad annum Christi 680, n° 6.

2. [Frédégaire a écrit sa chronique par l'ordre du comte Childebrand, frère de Charles-Martel.]

3. [*Aliàs* Lucofago, Lucofao. — *Lucofao* ou mieux *Lucofaus* doit représenter, si ce nom n'est pas le résultat d'une faute de copiste, une localité différente de *Latofao* ou *Latofaus*, aujourd'hui Laffaux (Aisne). Le nom de *Lufaus* que les *Gesta episcop. autissiodorensium* donnent à Liffol (Haute-Marne et Vosges) est certainement une forme plus moderne de *Lucofaus* ; mais il désigne sans contredit un lieu différent, car le texte du continuateur de Frédégaire concerne une localité du voisinage de Laon qu'il ne paraît pas possible de déterminer. — Note communiquée par M. Longnon.]

« ibique magno certamine dimicantes, plurima pars populi ex « utrisque partibus corruit. Devicti cum sociis Martinus « atque Pippinus in fugam lapsi sunt, persecutusque eos « Ebroïnus, maximam partem de illa regione vastavit. Marti- « nus autem Laudunum-Clavatum ingressus, se infra muros « ipsius urbis munivit ; persecutusque eum Ebroïnus veniens « Erchreco-villa, ad Laudunum-Clavatum nuntios dirigit « Ægilbertum ac Regulum, Remensis urbis episcopum, ut « fide promissa in incertum super vacuas capsas sacramenta « falsa dederint. Qua in re ille credens eos, a Lauduno-Cla- « vato egressus, cum sodalibus ac sociis ad Ercrecum veniens « cum sociis omnibus interfectus est. »

Hujus historiæ scriptor maxima valet auctoritate ; tamen quia fuit Austrasius, resque potissimum à Pippino Haristalliensi et Carolo-Martello præclare gestas recensere studuit, fidem sibi conciliare non potest, cum Regulum Remensem episcopum, quem Flodoardus libro secundo, capite decimo, Reolum vocat, criminis, quod Ebroïnus meditabatur, conscium facit. Quis enim in pio pontifice cujus memoriam Ecclesia singulis annis veneratur, sceleris adeo flagitiosi vel levissimam suspicionem admittat ? Quod de vacuis capsis dicitur, id apertissime fabulam redolet. Regulus enim nusquam adeo stolidus fingi potest, ut putarit jusjurandum vacua capsa inane irritumque fieri, jurantesque et eos quorum nomine jurabant apud Deum non obligari. Jurantibus mos erat manus reliquiis sanctorum imponere. Regulus Martinum nec dolo, nec fallacibus verbis aggressus est. Tactis thecis, in quibus erant sacræ reliquiæ, juravit Martinum inviolatum fore si venisset Ercherecum, et ad illud iter suscipiendum vehementius impulit, quia pacem summopere cupiebat et Ebroïno multis se beneficiis devinctum fatebatur, nam pleraque loca pro monasteriorum constructione dono Theodorici regis promeruerat, ipso Ebroïno majore-domus, ut Flodoardus, lib. 2, cap. 10, loquitur, suffragante. Remi pertinebant ad Austrasiam, tamen Regulus illius civitatis episcopus a Theodorici partibus semper steterat ; ea res auctori (Fredegario) forte stomachum movit. Ut autem a Regulo, sic et ab Ægilberto suspicionem omnem criminis removemus.

Ebroïn massacré la nuit, allant à matines.

Le massacre du prince Martin tenant lieu d'un grand succez à Ebroïn et ayant élevé sa fortune au plus haut degré, où un simple sujet pouvoit parvenir, son insolence et son ambition démesurées le précipitérent lorsqu'il appréhendoit le

moins l'inconstance et la bizarrerie de la fortune. Les plus grands seigneurs du Royaume, qui l'avoient choqué, avoient malheureusement péri; et les autres, pour éviter un pareil sort, fléchissoient sous sa tyrannie. Un seul homme peut-être aussi méchant que luy, mais qu'il poussoit à bout, en délivra la France. C'étoit un nommé Ermenfrede, qui avoit eu l'administration des fermes du roy. Or, soit qu'il y eut commis quelque malversation, ou pour quelque autre raison qu'on ignore, Ebroïn le chargea de si grosses amendes qu'elles emportoient presque tout son bien ; et cet Ermenfrede, comme il est à croire, s'en plaignant hautement partout, Ebroïn menaça de le perdre entierement. Ermenfrede, au désespoir, résolut de prévenir sa vengeance par une plus prompte, et, sçachant que les jours de fêtes Ebroïn alloit à l'église avant le jour entendre matines, il se cacha et l'attendit proche sa porte un dimanche aprés minuit ; et, comme il sortoit, il luy fendit la tête avec son épée, vers l'an 682. Puis, le coup fait, ce partisan, selon le langage d'aujourd'huy, ou, comme parle le peuple, ce fameux *maltotier*, se sauva en Austrasie, refuge des mauvais françois.

Après la mort d'Ebroïn, les François élurent en 684 pour luy succéder, en la qualité de maire du palais, Waraton, sage vieillard, qui mourut peu de tems aprés, auquel ils firent succéder en 689 un certain Berthier, qui avoit épousé une des filles de son digne prédécesseur Waraton. Mais ce Berthier ou Berthaire étoit si cruel et si emporté, quoique d'ailleurs sans mérite et sans expérience, qu'il se fit bientôt un grand nombre de puissans ennemis à la cour et dans le royaume par le souverain mépris qu'il faisoit d'eux.

Andramnus, nôtre saint-Réole et plusieurs autres grands prélats et seigneurs de considération, justement indignez de se voir maltraitter et outrager si injustement par un homme si superbe, d'ailleurs si indigne et si méprisable, conçurent aussi pour luy tant d'indignation et un si légitime mépris, qu'ils l'abandonnérent, dés l'année suivante, pour se joindre et s'attacher à Pepin-le-Gros, auquel ils envoiérent des ôtages, pour le solliciter et le presser fortement à luy faire la guerre. Pepin les crut, il s'avança dans le Vermandois, et défit en six cens quatre-vingt-onze Berthier, lequel fut assassiné quelque tems aprés par les siens à la sollicitation de la mere de sa femme [1].

1. Voyez le *Continuateur de Grégoire de Tours*, ch. 94 et suiv. (Du Chesne), [*Historiæ Francorum scriptores*] ; Mezeray, liv. VIII, p. 271.

Nous avons rapporté de suite le massacre du prince Martin et celuy du tyran Ebroïn, quoi qu'ils soient arrivez en différens tems, à cause des rapports et liaisons qu'ils avoient ensemble, et que celuy d'Ebroïn est le juste châtiment de celuy de l'infortuné Martin. Mais revenons à la fondation de cette abbaye, que nous avons interrompue pour justifier nôtre saint fondateur d'un crime énorme, qu'un autheur, dont le lieu de sa naissance, sa partialité et son attachement intéressé à des princes ennemis de nôtre saint Réole, rendent l'autorité et son récit fort suspects, et même tout à fait faux et fabuleux, qu'un autheur, dis-je, luy a attribué, pour le rendre odieux et aux deux princes et au peuple de Reims, pour le faire chasser de son siége et de son diocese.

Fondation de l'abbaye St-Pierre d'Orbaiz en 677 ou 680 par S. Réole.

L'une des derniéres et des plus belles actions que saint Réole ait faite avant sa mort, dont on ait connoissance, et qui rendra sa memoire immortelle sur la terre, fut la fondation de cette abbaye de Saint-Pierre-d'Orbaiz [1].

Nôtre saint fondateur qui s'étoit fait une étude de toutes les belles actions des plus grands évêques de son siècle, et une loy indispensable de les retracer par les siennes, voulant imiter entre autres la piété de saint Nivard, son prédécesseur dans le siége de Reims, qui avoit fondé le célebre monastere d'Hautvillers, et le zele et la magnificence des roys et des princes de la terre pour la gloire de Dieu, fit bâtir, fonda, dota et consacra à Dieu, selon le Pere Le Cointe en six cens soixante-dix-sept, ou, selon d'autres, moins vraysemblablement, en six cens quatre-vingt, cette abbaye d'Orbaiz, sous l'invocation des princes des Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, sous la regle de saint Benoist et de saint Colomban, sur les fond et domaine qui luy avoient été donnez par Thierry ou Theodoric, premier du nom, roy de la France occidentale ou de Neustrie, troisiéme fils de Clovis second et de sainte Bathilde, aussi roys de France, la huitiesme année de son régne, et du consentement d'Ebroïn, maire du palais, quelques années avant qu'il fût assassiné par Ermenfroy ou Ermenfrede, comme on l'a dit cy-dessus. « Hic venerabilis (Reolus) episcopus construxit monasterium Orbacense in loco quem promeruit dono regis Theodorici per ipsius licentiam, suffragante Ebroïno majore palatii [2]. » (*A suivre*).

1. D. J. Mabillon, t. I des Annales bénédictins, l. XVII, p. 565 n° 25.
2. Flodoard, l. II, c. 10.

BIBLIOGRAPHIE

Considérations sur la forme et la coloration des oiseaux, par M. F. Lescuyer, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes. Reims, imprimerie coopérative, rue Pluche, 1883.

Qui n'a lu les charmants opuscules de ce sagace observateur champenois dont les études d'ornithologie font ressortir d'une manière si gracieuse le rôle providentiel des oiseaux dans les harmonies de la nature? Les considérations qu'il a communiquées tout récemment à l'Académie nationale de Reims viennent compléter les judicieuses observations que l'intrépide ornithologiste avait faites pendant l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1879-1880. Comme les unes et les autres s'appliquent plus spécialement aux oiseaux de la vallée de la Marne, et, par conséquent, à une partie notable de la Champagne, il importe que notre *Revue* en donne au moins un résumé.

L'étude de M. Lescuyer sur la situation des oiseaux pendant la période hivernale de 1879-1880 lui a fourni de précieux renseignements ornithologistes; il a constaté à combien d'espèces, de genres et de groupes d'oiseaux sont confiés, pendant chaque hiver, les éliminations de certains animaux et de certaines plantes, afin de maintenir l'équilibre dans la reproduction des êtres ; il a noté scrupuleusement quelles avaient été les évolutions les plus caractéristiques des oiseaux qui peuplent la vallée de la Marne ; il a signalé quels étaient les oiseaux assez fortement constitués pour rester dans cette région, en subissant les privations les plus dures et même la mort ; il a indiqué ceux que l'instinct de la conservation a portés vers des contrées moins froides et plus hospitalières. On connaîtra mieux par ces documents puisés aux sources ou plutôt pris sur le vif, les services rendus par les oiseaux à l'agriculture dans toutes les saisons, particulièrement en hiver, et la vigilante protection que leur doivent les amis des progrès de l'économie rurale en Champagne comme dans les autres provinces.

Dans son étude sur la forme et la coloration des oiseaux, M. Lescuyer ne s'est-il pas montré également scrupuleux observateur; comme dans ses doctes travaux sur l'architecture des nids et sur le langage des oiseaux, il décrit minutieusement et avec précision ces aimables petits êtres ; chacun de ses paragraphes est traité avec un bonheur d'expression, une admirable simplicité, qui fait qu'on s'attache par un attrait irrésistible à la lecture de son opuscule.

Ce substantiel opuscule se divise en deux principaux chapitres :

Dans le premier chapitre, l'auteur pose en principe que sans le langage des formes et des couleurs, la distinction des choses n'aurait pas été possible ; il ajoute que la beauté et la grâce complètent ce langage :

il considère comme naturel que les oiseaux, merveilleux agents de la Providence, soient beaux et gracieux, aussi la perfection de l'organisme et l'originalité des instincts, un rôle économique et capital à remplir dans le monde physique, de riches et harmonieuses variétés de couleur et de forme, leur ont été libéralement départis.

Le savant ornithologiste s'est demandé si, parmi les espèces d'oiseaux, il en était une dans laquelle on trouvât, plus caractérisés que dans les autres, les organes, les instincts, les aptitudes qui répondent le mieux aux nécessités principales de l'élimination ; il lui a semblé que le moineau, si commun en Champagne, lui fournissait ce type auquel se rapportent les autres espèces et avec lequel celles-ci peuvent être utilement comparées, afin d'en tirer des conclusions pratiques. La coupe du corps, le mécanisme des ailes, les proportions des pattes, la structure du bec, sont successivement l'objet d'un examen minutieux chez les différents genres d'oiseaux comparés au moineau : passereaux, granivores, insectivores de petite taille, grimpeurs, grands voiliers, colombiens, gallinacés, échassiers, palmipèdes, oiseaux de proie. Il en résulte que les services agricoles du moineau doivent lui servir d'excuse pour ses déprédations et ses importunités.

Cependant, comme les formes ne distinguent pas assez les espèces d'oiseaux, la coloration de leurs plumes était nécessaire, c'est ce que prouve M. Lescuyer dans le chapitre deuxième. En étudiant la répartition des plumes sur les différentes parties du corps de l'oiseau, il constate qu'elles fournissent une fourrure indispensable en raison de la température si élevée de son sang et qu'ainsi revêtu, l'oiseau pénètre ou glisse dans les airs, les eaux et les épais taillis, sans avoir à redouter les chocs des arbres ou les déchirures des broussailles. Ensuite, l'ornithologiste champenois expose le but et les effets de la coloration des plumes, ainsi que ses différences suivant les sexes, les pays et les saisons ; il passe en revue l'albinisme, le mélanisme, l'isabellisme, l'hybridité et l'immutabilité des couleurs.

Tout cela révèle en M. Lescuyer un observateur attentif et sagace, un anatomiste minutieux et précis ; en même temps, tout cela démontre que les oiseaux par là même qu'ils vivent au milieu de nos champs, de nos prairies, de nos forêts, de nos vergers, de nos jardins, ils nous rendent d'incontestables services, car ils prennent, dans les productions naturelles et agricoles, ce qui, étant de trop, nuit nécessairement à l'ensemble. On peut donc affirmer qu'ils doivent être considérés comme des agents utiles dans la nature.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes.

* * *

Histoire de Rancourt, depuis sa fondation jusqu'à 1789, par Mgr Justin Fèvre, vicaire général de Gap, protonotaire apostolique : Langres, Jules Dallet, libraire-éditeur, 1882. — *Histoire de Rancourt*, depuis la Révolution, par le même : Chaumont, typographie et lithographie de Cavaniol, 1880.

Il y a, dans le cœur de l'homme, un penchant instinctif qui n'est

pas encore l'amour de la patrie dans son épanouissement, mais qui le renferme en germe ; c'est le penchant qui nous porte à nous affectionner au pays natal ; il est à l'amour de la patrie ce que la fleur est au fruit de l'arbre ; pour devenir le sentiment patriotique, il n'a qu'à se développer avec les années. Les deux volumes que vient de publier Mgr Justin Fèvre, vicaire général de Gap et protonotaire apostolique, ont été inspirés précisément par ce patriotisme qui nous attache aux lieux où nous avons commencé de vivre; lui-même le déclare en excellents termes : « La raison suprême de ce travail, dit-il dans l'introduction, est un sentiment d'affection et une inspiration de dévouement. Ce travail pouvait n'être toutefois qu'une œuvre d'érudition, une histoire savante et froide, comme il s'en compose tant de nos jours ; notre cœur ne nous a pas permis de nous borner à ce stérile ouvrage. Nous avons voulu certainement remonter jusqu'au berceau de notre pays, jusqu'à l'aurore de ses commencements ; mais nous avons voulu encore plus fortement, avec une secrète tendresse, nous incliner sur des berceaux plus jeunes, trop tôt, hélas ! convertis en tombeaux ; nous avons voulu saluer des aurores qui ont eu leur plein jour, leur crépuscule et qui se sont effacés dans la nuit... »

Ce n'est pas que Riaucourt ait joué un grand rôle dans les progrès de la civilisation française ; un village, dans une courte période de son existence, ne saurait être le théâtre d'événements considérables. Le docte continuateur des Grégoire de Tours et des Frédégaire, à force de fouiller dans les bibliothèques et dans les archives avec la sagacité et la persévérance d'un bénédictin, a pu toutefois recueillir quelques petits incidents qui, tantôt forment la chronique locale, tantôt se rattachent aux généralités de l'histoire de France ; aussi, quoique le territoire de Riaucourt ne soit pas le plus fertile de la Champagne, ce coin de terre sourit au docte protonotaire plus que tous les lieux du monde. Mgr Justin Fèvre a pour le village qui fut son berceau un amour de prédilection ; il ne prétend pas cependant dire avec le refrain de la chanson bretonne ; « Mon pays, c'est le plus beau de la terre ! » Non, ce n'est pas le plus beau, mais, ajoute-t-il, c'est le plus beau pour ses habitants ; il est placé en amphithéâtre, à proximité de la Marne, non loin de Chaumont-en-Bassigny. Le voyageur qui va de cette ville au bourg de Vignory, en quittant Brethenay, découvre à sa droite une vallée profonde ; la Marne y promène ses eaux à travers d'étroites prairies, entre des côteaux plantés de bois ; si le touriste s'écarte de la route pour aborder par un chemin vicinal les hauteurs qui dominent le cours de la rivière, il embrasse d'un seul regard le panorama du village de Riaucourt et de son territoire. Il faut lire les pages émues où Mgr Justin Fèvre décrit les scènes champêtres et les aspects pittoresques de ce site qui, suivant son expression, n'est en quelque sorte qu'une guirlande gracieuse dont les contours enlacent l'églogue de sa jeunesse.

Dans l'ancienne Gaule, le territoire de Riaucourt faisait partie de la cité des Lingons, peuple de race kymrique qui, mêlée aux Celto-Gaëls,

envoya quelques-uns de ses enfants à la conquête de l'Italie septentrionale. Il appartenait au canton de Darté, quand cette ville fut ruinée par l'invasion des barbares ; de ses débris se forma Bologne, ainsi nommée d'une vierge martyrisée sous Julien l'Apostat. Ce *pagus Boloniacensis* succéda au *pagus Dartensis*, pendant les fréquents partages de ce territoire entre les chefs militaires des temps mérovingiens. Plus tard, le comté de Bassigny dans lequel était enclavé le village de Riaucourt relevait des princes de la maison de Champagne ; il fut transformé en un vaste bailliage et eut pour siège la ville de Chaumont. En 1236, dans une charte de Robert de Torote, évêque de Langres, en faveur du Val-des-Ecoliers, on trouve, pour la première fois, la mention de Chaumont-en-Bassigny.

A cette date, on a des données certaines sur le village de Riaucourt: jusqu'en 1790, la terre et seigneurie de cette commune dépendit de la province de Champagne, élection de Chaumont-en-Bassigny ; trois seigneurs en étaient possesseurs : celui de la Rochette, celui de Provenchères et celui de la Bergerie ou Percherie ; de cette dernière seigneurie aucun souvenir ne reste, pas même un emplacement de château. L'historiographe remarque qu'il ne faut pas confondre les seigneurs de Riaucourt, Haute-Marne, avec le seigneur de Riaucourt, Marne, fief sur lequel on trouve un dossier à la bibliothèque de l'Arsenal ; ni avec les seigneurs d'Oriocourt, autre fief situé en Lorraine, dont plusieurs titulaires possédèrent les domaines de Marault, Viéville et probablement encore d'autres dans la région du Bassigny champenois.

Après les premiers seigneurs de Riocourt, la seigneurie se divisa en deux branches, celle de Guyot de Provenchères et celle de Gérard Ferry. Dans l'impossibilité typographique de présenter sur deux colonnes les généalogies parallèles des Provenchères et des Ferry, l'historien local donne d'abord les Provenchères, puis les Guillaume Rose qui leur succédèrent, ensuite les Gérard Ferry auxquels succédèrent les Philibert Toulongeon ; après ceux-ci, les deux ramifications seigneuriales se réunirent sous les Hugues de Laistre ; la branche mâle de ces derniers s'éteignit en 1722 ; Nicolas du Boys, marié à Anne de Laistre en 1646, devint, par voie indirecte, seigneur de Riocourt, il laissa plusieurs enfants qui se partagèrent son héritage, mais, en 1720, eut lieu la vente des seigneuries de Riaucourt à Antoine de Crozat, de Thiers, commandeur et trésorier des ordres du roi ; avec cette nouvelle famille, puissamment riche, arriva la famille des Béthune qui porte d'argent à fasce de gueules et qui compte parmi ses membres le plus illustre dans l'histoire, Maximilien de Béthune, plus connu sous le nom de Sully, premier ministre de Henri IV. En 1822, à la mort de la marquise de Béthune, Louise-Thérèse Crozat de Thiers, les habitants de Riaucourt achetèrent les domaines de cette noble défunte ; ainsi finirent, quant à la possession des biens, les seigneuries de la Percherie, de la Rochette et de Provenchères.

L'effacement de Riaucourt devint tel que le docte historien de ce

village, pour en esquisser l'ancienne physionomie, a dû descendre, le flambeau de la science à la main, dans les obscures hypogées du moyen-âge; comme le savant Cuvier, avec des fragments de vertèbres, reconstruisait, à l'aide de l'anatomie comparée, les squelettes des animaux gigantesques ensevelis dans les stratifications géologiques ; de même en interrogeant les pièces d'archives, les minutes des notaires, les greffes des tribunaux, les généalogies de famille, Mgr Justin Fèvre a pu reconstituer l'histoire de l'ancien Riaucourt dans son premier volume.

Le tome deuxième est consacré à l'histoire contemporaine de Riaucourt. L'auteur s'enquiert en observateur sagace de tous les faits relatifs à la municipalité de son pays natal, à l'église, à l'école, aux établissements industriels, aux travaux agricoles, au mouvement de croissance ou de décroissance de la population, à la condition matérielle et morale des habitants dont il signale, avec un sentiment de patriotisme local, les noms dignes de mémoire par l'éminence du talent ou la distinction de la vertu.

« En réunissant, dit-il, toutes ces informations avec l'exactitude des dates, la justesse des appréciations, les sympathies d'un pieux souvenir, on offre, à la génération qui passe, un tableau où elle retrouve l'image de ses pères, et, si l'on ne peut prétendre, pour ces pages écloses au foyer de la piété filiale, à une comparaison avec les grandes pages de l'histoire, on peut, du moins, les comparer à ces tablettes domestiques, rédigées avec tant de soins par nos aïeux, ou à ces photographies qui ornent aujourd'hui l'album de toutes les familles. »

En résumé, une longue habitude de publiciste a enseigné au docte protonotaire l'art d'intéressser ; il raconte avec vivacité, d'un ton leste et primesautier ; il assaisonne de réflexions caustiques son récit ; la verve inépuisable de l'écrivain en force l'accent à l'occasion ; mais elle a son excuse dans sa cause même, qui est le patriotisme, ou, pour parler plus exactement, dans l'amour du pays natal, l'une des formes les plus respectables de l'amour de la patrie.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes.

*

Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne, par Henri Jadart, imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, à Reims.

On sait généralement que les fortes études théologiques auxquels les esprits d'élite se livraient dans la Sorbonne, acquirent une grande célébrité dans le monde catholique et que les décisions des docteurs de ce collège jouirent longtemps d'une haute influence ; mais on ignore peut-être que ce vénérable établissement, le premier de l'université de Paris destiné à l'enseignement de la théologie pour les séculiers, eut pour fondateur un obscur villageois de la Champagne septentrionale.

L'étude biographique et litteraire que M. Henri Jadart a consacrée à son illustre compatriote, rend à celui-ci un hommage aussi éclatant

que mérité ; dans une savante introduction, le biographe montre comment l'origine plébéïenne du talent était un des caractères essentiels de l'université de Paris au moyen-âge ; tandis que les chevaliers se croisaient pour aller en Terre-Sainte ou guerroyaient entre eux du haut de leurs demeures féodales, les clercs, non moins actifs, mais plus nobles dans leur activité, étendaient leur propagande intellectuelle du fonds des cloîtres et du parvis des cathédrales.

Les fils des artisans ou des laboureurs, élevés par le prieur de quelque monastère voisin, quittaient le foyer paternel, s'acheminaient vers la grande ville où, par un incessant labeur intellectuel, il arrivait à prendre sa place parmi les étudiants et finissait par acquérir, au moyen de sa science, une influence sociale plus ou moins considérable. Telle est l'histoire de Robert de Sorbon, né le 9 octobre 1201 au village de Sorbon, et mort à Paris le 15 août 1274. Entre ces deux dates s'écoule une existence d'abord laborieuse et presqu'inconnue, puis honorable et féconde.

Les chroniques et les chartes fournissent peu de détails sur les premières années de ce glorieux enfant du peuple ; elles ne signalent son nom, resté immortel, qu'a partir de 1250, époque où son rôle était prépondérant au sein de l'université ; celle-ci était en ardente rivalité avec certains ordres monastiques ; le vaillant défenseur universitaire établit, pour soutenir la lutte, une congrégation séculière et nationale qui, gardant les traditions des vieux maîtres, perpétua leur enseignement ; il fut puissamment secondé dans son œuvre patriotique par les hommes de science qu'il eut la sagesse et l'habileté de s'associer.

Il faut lire, dans l'intéressant opuscule de M. Henri Jadart, les pages érudites où ce sagace scrutateur de la vie du fondateur de la Sorbonne expose comment l'illustre champenois jeta les bases de ce collège qui ne furent consolidées par les largesses royales qu'après une certaine période de formation ; il montre comment, devenu chapelain de Louis IX, il entra dans un commerce intime avec ce pieux monarque ; il rappelle que, s'il ne participa point aux croisades, il fut investi du pouvoir de prêcher en leur faveur ; cette charge qu'il avait reçue de Gilles, évêque de Tyr, député du siège apostolique, indique la confiance qu'inspirait la populaire éloquence de ce vertueux enfant d'une contrée fertile en croisés dont le plus fameux, Baudoin du Bourq, avait fait briller les armoiries sur le trône de Jérusalem.

Les écrits de Robert de Sorbon, imprimés en partie dans la bibliothèque des Pères et dans les Commentaires de Ménochius, ou demeurés manuscrits dans la riche bibliothèque de la Sorbonne, aujourd'hui dans la bibliothèque nationale, n'accusent pas en lui une érudition profonde ni un style élégant. M. Henri Jedart indique, par une analyse succincte et quelques citations révélatrices des usages et des mœurs du temps, le genre simple et familier de ces compositions plus remarquables par le fond que par la forme. Robert de Sorbon n'en eut pas moins la gloire de constituer une pépinière de savants, une cor-

poration de docteurs, qui, protégée par les monarques, approuvée par les papes, fut durant cinq siècles une grande école de théologie dogmatique et de théologie morale ; aussi la Champagne s'honore-t-elle, à juste titre, de le compter dans la longue et splendide galerie de ses hommes illustres.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes.

*
* *

Histoire du chateau de brugny, par Armand Bourgeois, in-8° de 71 pages. Martin, éditeur, Châlons-sur-Marne. (Prix, 2 fr.)

A mi-chemin entre Epernay et Montmort, en gravissant les premières pentes du plateau tertiaire, quel est le voyageur qui ne s'est point arrêté un instant pour admirer, à sa droite, l'antique château de Brugny ? On imaginerait difficilement, en effet, un site plus gracieux et une plus harmonieuse combinaison des œuvres de la nature et de celles de l'art.

Remercions M. Bourgeois de ne s'être point contenté d'une admiration égoïste et stérile. Grâce à lui, nous avons enfin une histoire du vieux manoir et de la noble famille qui l'habite. Il s'est demandé si l'on ne pourrait point faire parler ces vieilles pierres, et leur faire redire les légendes gracieuses ou terribles du passé. Or le château recélait, dans ses armoires de chêne, un important dossier, de nombreux parchemins dont plusieurs remontaient au XIVe siècle. Grâce à l'extrême obligeance de M. le comte Gédéon de Clermont-Tonnerre, que la mort vient d'enlever à l'affection et au respect de ceux qui l'ont connu, M. Bourgeois a pu déchiffrer les vieilles chartes, décrire les meubles précieux, signaler les tableaux de famille, raconter l'histoire féodale du château. Les Châtillon, les Saint-Blaise, les d'Estourmel, les Clermont-Tonnerre, passent successivement sous nos yeux avec leurs illustrations diverses, avec tout l'intérêt qui s'attache à de grands noms. Le menu peuple y passe aussi, avec tout le cortège de redevances et d'obligations de toutes sortes qui constituent le régime féodal, avec le cens, la banalité, les sentences de justice qui ne rappellent que trop souvent la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Il y a non seulement profit, mais intérêt à lire ces pages.

M. Bourgeois n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai. Nous le connaissions déjà comme historien par sa notice sur Argensolles, et par son historique de la vallée du Sourdon : ses essais poétiques nous avaient fait aimer en lui le penseur honnête et laborieux. Nous souhaitons à son nouveau livre un succès mérité. J. Puiseux.

*
* *

S. E. le cardinal Gousset. — M. Justin Fèvre, protonotaire apostolique, vient de publier un fort intéressant ouvrage sur la vie et les œuvres de Son Em. le cardinal Gousset, de populaire et vénérée

mémoire. Nous en détachons la page suivante, que liront certainement avec plaisir les Rémois :

« Ce qu'il y a de plus remarquable ensuite, c'est qu'au milieu des splendeurs de la brillante fortune, où la vertu avait élevé ce fils d'un humble cultivateur, le cardinal resta toujours un des types les plus vrais de cette simplicité évangélique et de ce parfait désintéressement qui, surtout dans les ministres de Jésus-Christ, contribuent tant à rehausser la véritable grandeur. En dehors des cérémonies et des représentations officielles, la mise était celle d'un simple curé de campagne ; la table n'était pas beaucoup mieux servie que celle du presbytère, avec une édifiante simplicité. Le prélat ne tenait ni à l'argent ni aux objets précieux ; il donnait tout ; ce qu'il ne donnait pas, il le laissait prendre. Dans le splendide palais de l'archevêché, que les rois ont honoré souvent de leurs visites, le cardinal était resté fidèle aux modestes habitudes d'un ancien directeur de séminaire ; il n'avait que les domestiques strictement nécessaires au service de sa maison ; il bannit même l'étiquette que son rang lui aurait permis de garder. Pour l'administration du diocèse et la préparation de ses propres travaux, deux ou trois secrétaires, c'était tout ce qu'il lui fallait ; pour l'intérieur de sa maison, sa nièce, la pieuse et vigilante Esther Gousset, et, aux grands jours de réception, la sage comtesse de Felletz, avec leur application au travail et leur entente des choses suffisaient à tous les services. Le règlement était à peu près celui d'un séminaire. Son caractère communicatif, ouvert et bon, non moins que sa réputation de science, étaient un aimant puissant qui attirait, autour du prélat, des personnes de tout rang et de toutes conditions. Autant il était fidèle aux principes du Saint-Siège, autant dans ses relations, il se faisait remarquer par un caractère obligeant et aimable, par un commerce facile, des paroles douces et gracieuses. Dans les discussions, jamais rien d'agressif, ni d'hostile ; mais, avec l'énergie calme qui défendait la vérité et le droit, un petit tour agréable pour éviter toute contention. Il y avait toujours des parfums ou du sel dans ses entretiens.

« Il serait difficile, à ceux qui ne l'ont pas éprouvé par eux-mêmes, de se figurer combien était obligeante et pleine de charmes l'hospitalité de l'archevêque ; véritablement, on trouvait chez lui la *corne d'abondance* des anciens, mais embellie de toutes les grâces de la charité. A peine se présentait-on au vestibule qu'on se voyait, surtout si on appartenait à la famille des parents, des amis, des anciens élèves, accueilli, embrassé et fêté, comme un ami intime ou un parent bien-aimé. Le prélat, habituellement livré aux études les plus sérieuses, quittait souvent ses occupations pour vous souhaiter la bienvenue, comme s'il n'eût eu d'autres occupations que de vous recevoir. Le temps de remplir les premiers devoirs d'une hospitalité sans façon, mais pleine de délicatesse touchante, puis l'archevêque, qui, par signe, avait donné ses ordres, vous investissait d'une chambre dans l'étage supérieur à ses appartements ; là, sous les carillons

de l'horloge, d'un calme parfait, vous pouviez vaquer librement à vos devoirs de piété ou à vos études, on ne le gênait pas, il ne vous gênait pas non plus. Le matin, on avait toute facilité pour aller dire ou entendre la messe à la cathédrale, voisine de l'archevêché. A huit heures, si l'on avait à l'entretenir d'affaires ou d'écrits, il interrompait ses travaux pour conférer avec vous et lire vos papiers ; à dix heures et demie, si l'on n'avait rien autre à lui dire, on allait lui présenter ses hommages ; il vous mettait parfaitement à l'aise et causait volontiers de toutes choses. Après le déjeuner, vers midi, une promenade était organisée ; le prélat vous conduisait à quelqu'une de ces belles églises que l'on construisait sous ses auspices, et dont il se plaisait à vous faire admirer les plans. De retour, vous vous retiriez dans votre chambre ; à six heures, la cloche vous appelait à la salle à manger pour le repas du soir. Au dîner comme au déjeuner, régnait toujours une gaîté aimable ; l'archevêque se plaisait à exciter la conversation par des mots joyeux et par des anecdotes qu'il contait lui même, ou qu'il faisait conter par des gens experts.

« Là aussi, outre la compagnie du savant prélat, on trouvait souvent une société d'élite, des évêques, des savants, venus parfois de loin pour le consulter. Le moment du départ était-il venu, on se sentait pris de regrets, comme s'il eût fallu quitter le foyer domestique. Le cardinal couronnait toutes les délicatesses de sa généreuse hospitalité par quelques beaux mots partis du cœur, avec une invitation pressante à revenir. A des Francs-Comtois, pour lesquels il avait un faible qu'il ne pouvait dissimuler, il disait un jour : « Ecoutez, mes amis, quand on est descendu dans un hôtel ou l'on a trouvé un bon confortable, un service bien établi, on y revient avec plaisir ; on ne cherche pas ailleurs un logement ; si l'on a été mal reçu dans cet hôtel, on se garde bien d'y revenir. Aussi, dans quelque temps, si je ne vous vois pas revenir chez moi, j'en conclurai que vous n'avez pas été contents de mon hôtel, que quelque chose vous y a déplu, et il me faudra dévorer en secret cet affront ; voyez si vous voulez me causer cette peine. » (Clerc, à la mémoire du cardinal Gousset, p. 33.)

Si, il était bon pour ses hôtes, on devine qu'il nourrissait pour les siens et pour les lieux qui l'avaient vu naître les plus tendres sentiments. Son père mourut le premier ; tant que sa mère survécut, les devoirs de la piété filiale l'appelaient à Montigny presque tous les ans. Toujours simple et bon, reprenant le patois du pays, il visitait les voisins, les parents, les amis, et finissait de proche en proche par aller s'asseoir dans toutes les maisons du village. Grand vicaire, évêque, archevêque, cardinal, c'était toujours *notre Thomas*, comme disait sa vieille mère, tant il avait peu changé de caractère et d'allures, sous la mître et même sous la pourpre ».

CHRONIQUE

Un prélat ardennais. — Mgr Louis-Eugène Régnault, évêque actuel de Chartres, qui, comme on le verra, a mis tout en œuvre pour répandre partout le culte antique de Notre-Dame, est né le 21 février 1800 à Charleville. Il fit ses premières études en cette ville, sa théologie à Paris en 1819, et fut ordonné prêtre en 1826 par Mgr de Quélen. Nommé vicaire de Charleville, puis curé de Belair et aumônier des dames du Sacré-Cœur, il occupa dix ans ce dernier poste. Il était chanoine honoraire de Reims et curé doyen de Charleville, lorsque Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, très âgé et hors d'état de remplir ses fonctions, exprima le désir d'avoir l'abbé Régnault pour coadjuteur avec future succession.

Nommé par un décret du président de la République, le 14 août 1851, il fut préconisé par le pape, le 15 mars 1852, sous le titre d'évêque d'Euménie *in partibus infidelium*, et sacré le 16 mai suivant dans la cathédrale de Reims. Il devint titulaire de l'évêché de Chartres le 17 septembre 1852 et prit possession de son siège le 8 janvier 1853.

Mgr Régnault est un des doyens d'âge de l'épiscopat français. Il porte, d'ailleurs, fort allègrement ses quatre-vingt-trois ans. Il s'occupe toujours avec le même zèle des devoirs de sa charge et ne laisse à personne le soin d'administrer le beau diocèse de Chartres, auquel il a consacré la plus grande partie de sa vie. A le voir aller et venir en son palais, réglant en personne les moindres détails ; répondant lui-même aux lettres qu'on lui adresse et recevant tous ceux qui lui demandent audience, on est rempli de respect et d'admiration pour ce vaillant prélat, que les ans ont laissé debout et vigoureux, encore plein de ressort et d'énergie.

Son épiscopat demeurera célèbre dans l'histoire, pourtant si remarquable déjà, du diocèse de Chartres, car c'est grâce à lui que s'est ravivée la dévotion à Notre-Dame, un instant amoindrie après la tourmente révolutionnaire. Mgr Régnault a marqué encore son passage sur le siège épiscopal de Chartres par le développemant de l'œuvre des clercs, destinée à favoriser l'éducation chrétienne et à susciter des vocations ecclésiastiques, en offrant aux enfants issus de familles pauvres, le moyen de faire leurs études. Cette œuvre est dirigée actuellement, d'une façon fort habile, par M. l'abbé Goussard, chanoine honoraire, prêtre plein de piété et de zèle, érudit, écrivain distingué, rédigeant avec beaucoup de soin la très intéressante revue du diocèse, *la Voix de Notre-Dame de Chartres*.

Mgr Régnault a entrepris et mené à bonne fin la restauration de

l'église de Notre-Dame-sous-Terre — où l'autel druidique avait été élevé — qui est chaque année visitée par les artistes les plus distingués et par les curieux de monuments archéologiques, en même temps que par les nombreux pélerins qui viennent s'agenouiller devant la Vierge sainte. Des fêtes brillantes ont été organisées à diverses reprises à Chartres, grâce à la pieuse initiative du prélat, et n'ont pas peu contribué à développer la dévotion à Marie. Quatre grands pélerinages ont eu lieu à Notre-Dame depuis 1855 et n'ont pas attiré en moyenne, en cette ville, moins de trente mille étrangers.

L'évêqué de Chartres a été nommé assistant au trône pontifical et comte romain le 29 novembre 1854. Il est chanoine d'honneur de Reims, de Montréal et de Poitiers. Ses armoiries sont : d'azur à la croix d'or en chef, au monogramme de la Vierge d'argent, entouré d'épis de blé et de raisins, pour devise : *Misericordia et veritas.*

(*Clairon.*)

* * *

Un manuscrit de Troyes retrouvé, mais non recouvré. — Dans le numéro du 25 février dernier du journal le *Temps*, on lit un article bibliographique très intéressant dû à la plume de M. Léopold Delisle, intitulé : *Les Trois anciens manuscrits du fonds Libri dans les collections d'Ahsburnham Place :* c'est une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 22 février 1883. Elle commence ainsi : « La mise en vente d'une collection de 4,000 manuscrits est un assez gros évènement littéraire pour frapper vivement l'attention de tous ceux qui, en Europe ont souci des intérêts de la Philologie de l'histoire et de l'art. »

Après avoir dit que la bibliothèque de lord Ahsburnham que l'on va vendre, comprend quatre collections de manuscrits, dont la collection Libri, il fait voir que cette collection Libri a une origine frauduleuse, que c'est un fonds impur formé, en grande partie, des brigandages considérables commis dans les depôts publics et en particulier à Paris, à Tours, à Poitiers, à Lyon, à Carpentras et à Troyes.

Laissant de côté la partie qui intéresse les cinq premières villes qui précèdent, nous ne nous arrêterons qu'au paragraphe qui concerne Troyes. Voici en quels termes s'exprime l'éminent bibliographe : « Je ne discuterai pas longuement la provenance du manuscrit dix de Libri : un Oribase en lettres semi onciales du septième siècle. M. le docteur Daremberg et ses collaborateurs croyaient qu'il avait été dérobé à Troyes. A l'appui de cette conjecture, il convient de remarquer que la ville de Troyes a perdu un Oribase, qui figure sur le catalogue des manuscrits du collège de Troyes, dressé par Grosley au milieu du dix-huitième siècle. Une circonstance qui porte à croire que le manuscrit de Troyes est bien celui de lord Ahsburnham, c'est que celui-ci contient les fragments de huit livres d'Oribase, ce qui est parfaitement d'accord avec la désignation donnée par Grosley : *Uribasii medici opera in-8 libros.*

Il est certain que l'Oribase en question a été volé à Troyes. Nous allons voir probablement à quelle époque. Tous les manuscrits provenant du collège de l'Oratoire de cette ville qui avaient été transportés avec les autres fonds de diverses provenances dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Loup, à la Révolution de 1789, et renfermés dans un cabinet particulier, toujours fermé, sont restés presque invisibles à tout le monde, jusqu'à l'arrivée du bibliothécaire Harmand qui, à partir de 1842, a commencé le catalogue. Je dis *presque invisibles à tout le monde*, excepté aux deux commissaires du gouvernement, Chardon La Rochette et le docteur Prunelle, chargés de « dresser le catalogue général des richesses de la République et en faire une juste répartition. » Or, ce n'est point à cette époque que l'*Oribase* a disparu, puisqu'il ne figure pas parmi les manuscrits choisis par eux et dont nous avons la liste exacte. Il échappa donc à l'enlèvement qui fut fait à cette époque par le gouvernement au profit de la Bibliothèque nationale, et par fraude au profit de la bibliothèque de Montpellier. En 1842, M. Harmand faisant le catalogue des manuscrits, que personne avant lui n'avait ouverts, aurait donc dû trouver l'Oribase en compagnie du *Pastoral* de S. Grégoire aussi du septième siècle et sortant du même fonds. Mais l'année précédente, en 1841, Libri était venu à Troyes, muni des plus larges privilèges de jour et de nuit pour inspecter la bibliothèque de Troyes. L'Oribase manqua depuis et par conséquent ne put figurer au catalogue Libri et ce fut lord Ahsburnham qui l'acheta. A ceux qui soupçonneraient le bibliocaire Harmand d'avoir agi de compte à demi avec Libri pour la soustraction et la vente de ce manuscrit, nous rappellerons que le bibliothécaire en question fut le premier à dénoncer Libri comme voleur au moment où l'on n'avait encore que des doutes sur la culpabilité de ce singulier inspecteur. Si donc Harmand eût été le complice de Libri dans cette affaire, celui-ci n'aurait pas manqué de l'accuser à son tour : ce qu'il ne fit pas. L'Oribase fut donc probablement volé par Libri en 1841 et certainement vendu par lui en Angleterre quelques années après.

Telle est l'histoire de l'Oribase que François Pithou avait légué à la bibliothèque du collège de l'Oratoire de Troyes, qui du collège avait dû passer avec les autres manuscrits à la biblioihèque de Troyes, pour en disparaître au profit d'un riche lord anglais qui avouait dans sa correspondance et ses conversations avec quelques amis — dit M. Léopold Delisle — reconnaître lui-même l'origine frauduleuse de certains manuscrits qu'il avait achetés, provenant des ventes de Libri.

Le précieux manuscrit d'Oribase, tout étant retrouvé, n'en est pas moins perdu aujourd'hui pour la bibliothèque de Troyes.

Emile Socard,
Conservateur de la bibliothèque de Troyes.

* * *

Mgr Barbier de Montault vient de publier la table de 27 volumes

composant la collection des *Annales archéologiques*, recueil si important créé par notre compatriote Didron et dont la disparition a laissé un vide non comblé parmi les publications sérieuses d'archéologie. Nous avons cru intéressant de relever ici les articles concernant la Champagne.

Avenay : Hôtel-Dieu, I, 202. — Eglise de Tresain, 1, 467.

Bar-sur-Aube, XI, 251, XVIII, 182.

Blécourt, XVIII, 247.

Bonneval, église, VI, 16.

Boulancourt, Saint-Martin, XX. 156, 129.

Châlons. Bibliothèque, X, 247. — Cartulaire de l'Evêché, XIII, 176. — Cathédrale : I, 199, 219, III, 286, 289, IV, 43. VI, 236, XIV, 199, XXVII, 195, 198. — Chapitre de S. Etienne, XI, 194. — Compagnie des archers. XVII, 189. — Notre-Dame, I, 208, II, 10, 91 . III, 283, 389, XII, 279 , XIII, 357, XIX, 198, XXI, 303, XXIII, 69, 172, 338, XXV, 129, — S. Alpin, II, 91. — S. Memmie, II, 91. — Histoire, XI, 252, 387, XIV, 265, XVI, 320, XXV, 63. — Hôtel-de-ville, XI, 380. — Monuments, XIX, 352, XX. 337. — Trinité, II, 91. — Vitraux, XIX, 353.

Champagne, XXVI, 134. — Archéologie, XXIV, 293. — Armoirie, XX, 96. — Comtes, XII, 61, 276 ; XX, 5, 93. — Ducs, V, 253. — Hospitaliers militaires, XI, 194. — Histoire, XXV, 60, 137. — Manifestations ultramontaines, VIII, 60. — Pélerinages, XI, 382. — Poètes, XXIV, 202, 374. — Religion, VIII, 60. — Sigillographie, XVI, 385.

Charleville, XI, 340. — Eglise, XXIII, 172.

Château-Portien, XIX, 358.

Chaumont. — Eglise, IX, 67. — Diablerie, XIX, 356.

Clairvaux, abbaye, III, 233, 236. — Histoire, XVIII, 379. — Chef de S. Bernard, III, 225 — sa chambre, III, 282. — Sa fosse, III, 228. — Corps de S. Eutrope, III, 226 ; de S. Malachie, III, 286.

Epernay, châteaux, XXIII, 171. — Vitraux, I, 239.

Hautvillers, abbaye, I, 219.

Jougny, église, VI, 16.

Joinville, collégiale, II, 113, 370. — Ceinture de S. Joseph, II, 51, 110. — Histoire, VIII, 184. — Mairie, V, 277. — Tombe des seigneurs, II, 370.

Jouy, église, I, 384.

Juvigny, XVII, 64, 325.

Langres, architecte, VI, 5. — Cathédrale, XIX, 49 ; XXI, 341. — Corps des trois enfants hébreux de Babylone, IV, 308. — Eglise S. Didier, IV, 254. — Eglise S. Loup, XIII, 270 — Musée, XVII, 61, XXI, 161.

Linchamp, château, XVI, 191.

Lumes, château. XVI, 191.

Marne, Etymologie, XXIV, 295. — Histoire, X, 232. — Monuments historiques, 145, XVIII, 179, XIX, 352, XX, 335, XXI, 181, XVIII, 96, XXIV, 64, XXV, 61. — Plantes vasculaires, VII, 363.

Montcornet, XXIII, 101.
Montcourt, XI, 338.
Montiéramey, IV, 58.
Montiérender, XVI, 191, 389, V, 350.
Montmirail, XIX, 359, XXII, 206.
Montmort, église, VII. 51.
Morimond, XX, 233. XXV. 59.
Mussy, XIX, 209.
Nesles-la-Reposte, châsse, XXIII, 102.
Notre-Dame de l'Epine, III, 188, IX, 23, XI, 379, XII, 206, XVII, 68, XX (pélerinage), 335. XXIX, 299.
Orbais, XVIV, 69.
Pont-Hubert, église. I, 216.
Provins, VIII, 231. — Chasuble de S. Edme, VII, 91. — Eglise Ste Croix, V, 327. — S. Quiriace, VII, 91. — Grange dimière, VIII, 235. — Histoire, VIII, 345. — Maisons, XIII, 228.
Puellemontier, XXVI, 135.
Reims, abbaye S. Remy, X, 64. — Porte Mars, III, 294. — Assemblée du clergé, IV, 106, — Bibliothèque, I. 56, V, 87, IX, 225, XII, 131. — Calice, II, 344. — Cathédrale, I, 18, 53, 141, II, 248, 339, III, 31, 125, 175, 215, 168, IV, 182, 286, VI, 119, VII, 104, VIII, 232, IX, 6, 187, XI, 365, XII, 201, XIII, 52, 289, XIV, 25, 310, 337, 371, XVI, 196. XVII, 187, 362, XVIII, 191, XIX, 53, 129, 126, XXI, 232, XXII, 114, 308, 368, XXIII, 173, XXIV, 203, XXV, 79. — Chapelle de l'archevêché, IV, 278, XIII, 214, 226, 239, XIV, 25, 134, XV, 213, XVI, 188. — Clochette romane, I, 459. — Confrérie S. Jacques, IX, 241.— Dalles tumulaires, I, 215, VII, 341.— Eglise, III, 255, 405, V, 358. — S. André, I, 471, — S. Jacques, IX, 57, XVI, 362. — S. Nicaise, I, 145, 148, XII, 144. — S. Remy, I, 4, II, 344, 368, III, 382, IV, 276, VII, 338, VIII, 59, IX, 82, XXVI, 40. — Histoire, III, 379, IV, 386, VIII, 114, XXI, 234, XXII, 219. — Monographie de la cathédrale, XVIII, 191. — Bon langage, XI, 384. — Maison de Bethléem, IX, 82. — Maison des Musiciens, IV, 53, VII, 58, VIII, 242, IX, 289, XII, 126. — Mobilier de la cathédrale, XII, 201, XIV, 337. — Monuments, IV, 386, V, 350, VIII, 144, — Mosaïque, XXII, 118 — Musée, I, 158, II, 388, XIII, 12, 180, XVII, 61. — Numismatique, X, 132, XXII, 110. — Palais archiépiscopal, XV, 215. — Peintres, personnages illustres, III, 49. XVII, 232. — Processions, X, 160. — Signes lapidaires, III, 30. — Tapisseries, XIII, 357, VII. 338. — Tombeau de S. Remy, VIII, 338. Trésors, III, 405, V, 350. — Université, X, 105. — Vitraux, XIII, 187.
Rocroy, XX, 344.
S. Martin de Courtisols, IX, 14.
Ste Menehould, XVII, 336.
Sedan, XVIII, 64, 329.
Troyes, abbaye Notre-Dame, VII, 40, XII, 60.— Almanachs, VIII,

232. — Bibliothèque, XVIII, 142. — Cathédrale, II, 111, 343, 369, III, 126, 133, VII, 111, 244, VIII, 224, XVIII, 125, 127, 129, 142, 214, 239, XXII, 207, 298, XXVII, 268. — Cercueil de pierre, II, 369. — Chanoine vétérans, IV, 104. — Chapelle du petit séminaire, VI, 50. — Eglise S. André. XVIII, 224. — S. Etienne, IV, 107, XVIII, 141, XV, 5, 80. — S. Jean, XI, 251, XVIII, 121, 144, 231. — Ste Madeleine, VIII, 233, XI, 156, XVIII, 131, 221. — S. Martin, XV, 307 XVIII, 222. — S. Nicolas, XVIII, 135, 144. — S. Nizier, I, 137, 434. — S. Pantaléon, XVIII, 221. — S. Pierre, VIII, 238. — S. Urbain, VII, 37, VIII. 233, XI, 251, XVIII, 227, XIX, 182, XXV, 251. — Emaux, XVIII, 239, XXIII, 102. — Evêché, XVII, 219. — Un festin épiscopal, XVI, 362. — Fête des fous, IV, 205. — Histoire, XV, 136, XVIII, 136, 248, XXII, 50. — Léproserie, XI, 382, XII, 135. — Musée, XVII, 62. — Peintres, V, 980, XV, 61. — Verriers, I, 418, XVIII, 125, 212. — Petit Séminaire, IV, 119. — Piscine du XIVe siècle, VII, 36, XIX, 161. — Bras de S. Jean, XX, 17. — Chef de Ste Agnès, XX, 3. — Cheveux de la Vierge, XX, 18. — Crosse de S. Thomas de Cantorbéry, reliques diverses, XX, 18. — Rues, XVIII, 325. — Sceaux, XII, 61. — Hôtel-Dieu, XIII, 196. — Tombeau du comte Henri V. XX, 80. — Trésors, XVI, 202, XXIV, 366, XX, 5, 80, 340. — Usages, XII, 69. — Vraie croix, XVI, 202.

Vertus, I, 200.

Vignory, I, 339, XV, 390.

Villemaur, XXVI, 363.

Vitry, XI, 339.

* * *

Documents sur les Ardennes. — A la séance du comité de travaux historiques et des sociétés savantes du 12 février, M. Nozot, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les Ardennes, a communiqué un certain nombre de documents intéressants qui ont été l'objet d'un rapport sommaire de M. le comte de Luçay.

D'abord une série d'ordonnances des princesses et princes de Sedan : la première est très curieuse (11 septembre 1609). Un bourgeois de Sedan, François de Laforterie avait supplié le prince « d'avoir pitié et compassion de sa femme Marye Barbazon et voulloir remettre la faulte qu'elle auroit pensez commettre en sa personne et eu esgard à sa jeunesse et sollycitations d'aillieurs où elle auroit esté sollycitée de ce d'aultant que par pleurs, larmes et desplaisirs et regrets qu'il a veu continuer depuis à sa dicte femme, il luy auroit pardonné. » Le prince examina cette prière et « pardonne la faulte commise par la femme du suppliant et par ce faire impose sillence à son procureur général et à tous ses aultres officiers, à la charge de satisfayre aux ordonnances de l'esglise ou de ne rentrer dans cette ville de six ans à peine d'encourir sa condamnation. »

13 décembre 1622. Prohibition de la mendicité sous peine de prison, privation de secours du bureau des pauvres et du fouet en

cas de récidive, avec défense aux bourgeois de faire l'aumône à qui que ce soit sous peine de 50 sols d'amende et du double en cas de récidive, mais en leur laissant la facalté de visiter et soulager les pauvres à domicile.

14 janvier 1656. Ordonnance du roi défendant aux habitants de rehausser le prix des deniers à l'occasion des passages de troupes. Fixant chez les hôteliers à 30 sols le prix du pot du « meilleur vin de Rheims, Ay et aultres lieux de Champaigne » ; à 12 deniers le petit pain blanc de 8 onces ; à 18 deniers le défraiement d'un cheval pour une nuit, sous peine de 50 sols d'amende.

3 décembre 1727. Ordre aux sages femme de présenter sans retard au baptême les enfants et les déclarer au greffe, à peine de prison, fouet et bannissement « comme prostituées ».

* * *

Notre collaborateur, M. Léonce Lex, ancien élève de l'Ecole des Chartes, vient d'être nommé archiviste du département de la Haute-Saône.

* * *

Nous lisons dans le *Journal de Provins :*

Vendredi 16 mars, M. Ulysse Robert, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale, chargé par M. le ministre de l'instruction publique de la mission spéciale du récollement des manuscrits dans diverses bibliothèques de France, est venu à Provins procéder à ce travail d'érudition.

On sait que, bien que très éprouvée par l'incendie de 1821, notre collection renferme encore des manuscrits précieux des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, dont plusieurs ont eu les honneurs de l'Exposition universelle de 1867, à Paris.

Coïncidence digne d'être notée : M. Ulysse Robert, qui était aidé dans son travail par M. Emile Bourquelot, est un ancien élève de l'Ecole des Chartes ; il eut pour maître et professeur M. Félix Bourquelot, l'historien provinois, frère du bibliothécaire actuel.

Un conseiller municipal, M. Verhaert, assistait au récollement comme délégué de l'Administration et conformément aux instructions ministérielles.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT

COMMENT
ON CHANGEAIT LE NOM D'UN VILLAGE
SOUS LOUIS XV

On peut s'étonner de la facilité avec laquelle on changeait le nom d'une localité, dans les siècles derniers, pour complaire à un seigneur influent. C'est ainsi que Louis XIII ne se contentait pas de donner les biens du marquis d'Ancre à son favori d'Albert; il imposait même le nom d'Albert à la ville d'Ancre. C'est ainsi que dans la région qui forme aujourd'hui le département de l'Aube, on transforma les noms de Beaufort, de Saint-Sépulcre et de Saint-Liébaut en ceux de Montmorency, de Villacerf et d'Estissac, pour plaire a un Montmorency, à un Colbert et à un La Rochefoucauld. Une des dernières transformations qui eurent lieu dans cette région est celle qui substitua le nom de Thennelières à celui de Paillot. Elle s'accomplit avec des formalités, qui revêtaient au moins des apparences de la légalité un changement de nom, qui de prime abord peut sembler arbitraire.

Les motifs qui déterminèrent ce changement de nom sont exposés dans le préambule des lettres patentes, qui érigèrent en mai 1765 la terre de Thennelières en comté de Paillot. Nous reproduisons en entier ce préambule, qui contient d'intéressants détails sur une ancienne et honorable famille de notre région :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Notre très cher et bien amé le s^r Jean Nicolas Paillot, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis et capitaine au régiment Colonel général de la cavalerie, nous a fait représenter qu'il est seul propriétaire de la terre et seigneurie de Thennelière, située en notre province de Champagne, ayant haute, moyenne et basse justice, laquelle en son revenu et son étendue seroit très disposée à recevoir le titre et dignité de comté, s'il nous plaisait l'en décorer sous le nom de comté de Paillot nous nous sommes porté d'autant plus volontiers à luy accorder cette faveur que sa naissance, ses alliances, ses qualités personnelles, ses ser-

vices et ceux de ses ancètres concourent également à luy faire mériter la distinction et le titre dont nous voulons l'honorer.

Antoine Paillot, l'un de ses aïeux, était homme d'armes sous Louis, dauphin de Viennois, et fut tué à l'âge de quarante ans. Son fils, Jean Paillot, sieur de Lonvoy, fut blessé dangereusement à la bataille de Guinegate, où il se trouva en qualité d'homme d'armes et où il combattit courageusement. Il mourut peu de temps après de ses blessures, chez Pierre Paillot, son fils, aussi homme d'armes, qui s'était retiré dans la ville de Troyes et y avait fixé son domicile en 1594. Jean Paillot, écuyer, sieur de Nuisement, petit fils de Pierre, rendit au roi Henri IV un service des plus signalés en faisant rentrer la ville de Troyes dans son obéissance. Le roy fut si satisfait de l'intelligence, de la bravoure et du désintéressement avec lequel il conduisit cette entreprise, qu'il dit qu'une couronne d'or et de pierreries ne suffirait pas pour le récompenser, comme il le méritait. Ses descendants ont servi les rois nos prédécesseurs avec la même distinction, tant dans nos armées que dans l'administration de la justice, et en ont mérité diverses récompenses. En l'année 1643, le roy, en considération des services qui lui furent rendus par le s^r^ Paillot, écuyer, président de l'Election de Chaumont, érigea sa maison de Noury en franc alleu noble avec attribution de justice haute, moyenne et basse. Au mois de janvier 1653, le Roy, voulant récompenser les différens services qui lui avaient été rendus par François Paillot dans différentes occasions, et notamment dans la ville de St-Dizier où il s'était élevé des mouvements, lui donna l'état et office de l'un des gentilshommes de sa chambre. Le 26 juillet suivant, le s^r^ Paillot de la Chapelle Saint-Luc, son frère, fut gratifié d'une charge de maître d'hôtel du roi. Les services qui nous ont été rendus par l'exposant sont des plus distingués. Au mois de janvier 1743, il entra en qualité de cornette dans le régiment de Fouquet, et au mois de may 1745, il passa en qualité de capitaine dans celui de Royal Cravate cavalerie, actuellement colonel général. Son régiment ayant été employé en Flandre, sous les ordres de notre cousin le maréchal de Saxe, il ne s'est donné aucune bataille où il ne se soit trouvé ; il reçut plusieurs blessures à celle de Laufeld et s'y comporta avec tant de bravoure et de conduite que nous lui en marquâmes notre satisfaction d'une manière particulière. A Ramillies, avec quatre compagnies de grenadiers et cinquante maîtres, il arrêta les efforts des enne-

mis et leur fit plusieurs prisonniers du nombre desquels était leur commandant. A Louvain, n'étant pas encore guéri de ses blessures, le maréchal comte de Saxe luy confia un détachement de cent cinquante grenadiers et de cinquante maitres, pour conduire les principaux officiers des houlands, des chevaux tartares et le capitaine des gardes du roi de Pologne, que ce souverain envoyait à l'armée, que les ennemis tentèrent inutilement d'enlever.

Ce sont toutes ces considérations qui nous ont engagé à honorer ledit sieur Paillot d'un titre, qu'il puisse transmettre à ses enfants et qui soit pour eux un motif d'émulation et un témoignage de notre estime et de notre satisfaction[1]. »

Suit le dispositif qui change le nom de Thennelières en celui de Paillot et érige cette seigneurie en comté en faveur de Jean-Nicolas Paillot et de ses descendants. L'érection de cette seigneurie en comté semblait, d'après les considérants, un acte de justice envers un officier, qui avait reçu la croix de Saint-Louis pour ses vaillants services, mais qui n'avait point obtenu un grade supérieur à celui de capitaine. L'acte, qui le décorait du titre de comte, était rendu « en pleine puissance et autorité royale », et le roi, en ordonnant à toutes les juridictions de l'enregistrer, ajoutait la formule consacrée : *car tel est notre plaisir*. Il semble, à le lire, que tout fut dit, et que le nouveau comte de Paillot, muni des lettres patentes qui lui furent délivrées au mois de mai 1765, ait pu les faire exécuter sans délai. L'ancien régime a passé pour beaucoup plus absolu qu'il ne l'était, parce qu'on l'a jugé sur le texte et la forme de ses lois plutôt que par le détail de son administration. La séparation des pouvoirs existait à cette époque ; les actes de l'autorité souveraine étaient soumis au contrôle de la justice ; ils n'étaient exécutoires qu'après avoir été enregistrés par les juridictions inférieures, et cet enregistrement n'avait souvent lieu, comme dans le cas qui nous occupe, qu'après une ou plusieurs enquêtes, destinées à sauvegarder les intérêts de tous.

Le lieutenant général du bailliage de Troyes, Cazin de Vasserie, procéda au mois de juillet 1765, à une première information de *commodo et incommodo*, sur l'exécution des lettres patentes qui changeaient la seigneurie de Thennelières en comté de

1. Registre des mandements du roi enregistrés au bailliage de Troyes, n° 22, f. 87. Archives de l'Aube.

Paillot. Il se transporta à Thennelières, et interrogea le curé de Laubressel et divers habitants des villages ou hameaux dont Jean Paillot était le seigneur, sur les deux points suivants : —La terre de Thennelières est-elle en état de soutenir les nom, titre et dignité de comté ? Le changement de nom de la seigneurie et son érection en comté doivent-ils nuire aux habitants ou leur être avantageux ? — Non seulement le curé, un marchand, un maréchal de Laubressel et les principaux cultivateurs de Nuisement, de Thennelières, de Ruvigny, mais quatre manouvriers de Belley furent appelés à donner leur avis sur ces deux questions. Les cultivateurs furent unanimes à déclarer que les revenus de la terre de Thennelières devaient s'élever de huit à dix mille francs, et les manouvriers, interrogés, répondirent avec plus de bonne volonté que de compétence que cette terre était « très en état de soutenir les nom, titre et dignité de comté. » On comprend que sur ce point on ait demandé l'avis des seigneurs limitrophes, qui furent successivement appelés à le donner au lieutenant général. Celui-ci reçut successivement les dépositions de Guérard de Saint-Mards, seigneur de la Vacherie, de Louis de Beurville et de Jean-Baptiste Guignard de Beaujeu, tous deux officiers de saint Louis, enfin de Louis-Marie de Noel, seigneur de Buchères. Tous furent également favorables à l'exécution des lettres patentes ; tous reconnurent l'importance des revenus de la terre de Thennelières. Louis de Noel ajouta même que Paillot, étant en outre seigneur des terres de Belley et de Laubressel, possédait des revenus plus que suffisants pour soutenir la dignité du titre qui lui était conféré.

Les lettres patentes furent enregistrées au parlement de Paris le 7 septembre 1765 ; mais elles n'en furent pas plus rapidement mises à exécution, et la Chambre des comptes décida, le 29 janvier 1766, qu'une nouvelle enquête « de commodité ou d'incommodité » serait faite par le lieutenant général du bailliage de Troyes. Celui-ci agit avec cette sage lenteur qui a toujours caractérisé la justice française, et ce fut seulement le 29 décembre de la même année qu'il se rendit à Thennelières. Comme il n'y avait pas d'auditoire dans ce village, il s'installa dans la maison d'un des deux bouchers de la localité pour entendre les dépositions des habitants, des seigneurs voisins et des propriétaires, résidant en ville et dans les environs. Tels étaient Louis-Odard Angenoust, seigneur de Villechétif, Assencières et Mesnil-Sellières, François Jeanson, seigneur de Saint-Parre et de Baire, Armand-François Ange-

noust, seigneur de Cervets, Gabriel Pistolet, lieutenant en l'élection, et Rapault, échevin à Troyes. Ils déclarèrent, d'accord avec les gens de loi du village, que le revenu de la seigneurie était de 7700 livres. Auparavant on avait interrogé trois manouvriers et un laboureur de Thennelières. Le laboureur était un vieillard de 73 ans; mais l'un des manouvriers n'avait que 23 ans. On ne saurait dire que l'on fit appel surtout à l'expérience. Tous répondent à peu près dans les mêmes termes; comme le manouvrier le plus âgé, ils déclarent que « les revenus de la terre sont très considérables et que le changement ne peut nuire en aucune façon, et au contraire peut être utile par rapport à la dignité dont elle sera décorée.» Peut-être la réponse est-elle quelque peu dictée par la forme de la demande? Peut-être le manouvrier ou le laboureur n'osait-il pas contredire à un changement qui était désiré par son seigneur et prescrit par le roi? Peut-être éprouvait-il aussi un sentiment de vanité, dont on peut sourire, mais qui se retrouve chez le citoyen d'un petit état que l'on décore d'un titre nouveau? Le Valaque, en voyant la principauté dont il faisait partie élevée au rang de royaume, n'a-t-il pas ressenti une satisfaction analogue à celle que pouvait éprouver l'habitant de la seigneurie de Thennelières au moment de devenir l'habitant d'un comté?

Aussi nulle opposition ne se manifeste de la part des habitants, lorsqu'on les interroge séparément; nulle opposition de la part des officiers de justice de la seigneurie de Thennelières, le mayeur Claude-François Brajeux, procureur à Troyes, le procureur fiscal Nicolas Gaucher, le greffier et le sergent, lorsqu'ils furent appelés le 29 décembre 1765 à donner leur consentement à l'enregistrement des lettres patentes; nulle opposition des habitants, qui furent réunis le même jour en assemblé communale, sur la place publique, située au-devant du cimetière. Tous ces habitants, au nombre de vingt-deux [1], y compris leur syndic, consentirent d'une voix unanime au changement de nom et à l'enregistrement des lettres patentes [2].

Toutes ces formalités étant remplies, il semble que rien ne devait retarder cet enregistrement, d'autant plus que le 26

1. Le syndic, deux bouchers, trois laboureurs, un charpentier, un tisseur, un tailleur d'habits et treize manouvriers. Sept seulement ont signé l'acte de communauté.

2. Archives judiciaires de l'Aube, n° 1087.

janvier 1767, le lieutenant général lui donna formellement son consentement. On comptait sans de nouveaux délais et sans des incidents que nous ne connaissons pas ; on commençait au mois de juillet 1767 la transcription des lettres patentes sur les registres du bailliage où l'on enregistrait les mandements du roi ; mais le texte en fut biffé à grands traits, lorsque les deux tiers à peine en étaient copiés, et ce fut seulement deux ans plus tard, le 24 février 1769 que l'enregistrement, prescrit par les lettres patentes du mois de mai 1765, fut effectué sur les mêmes registres [1]. Le 6 mars, le comte de Paillot, ancien capitaine de cavalerie, faisait enregistrer au même bailliage les provisions d'Edme Varlet, procureur à Troyes, qu'il avait nommé mayeur du comté de Paillot, ci-devant Thennelières [2].

Vingt ans après, la Révolution éclatait, et Thennelières devait reprendre son nom primitif, que le temps n'avait pas fait oublier comme il l'avait fait pour d'autres localités. La transformation éphémère du nom d'un obscur village mériterait à peine d'attirer l'attention, si les formalités qui l'ont accompagnée ne jetaient pas un certain jour sur les procédés administratifs de l'ancien régime. On est étonné de voir les plus humbles manouvriers interrogés sur l'exécution d'un acte de volonté souveraine, et si l'on peut objecter que cette interrogation n'avait lieu que pour la forme, il n'en est pas moins vrai que la forme, dont se moquait Beaumarchais, était à cette époque une des plus sûres garanties de la justice et du droit. Ajoutons qu'il peut y avoir dans cette enquête pour le changement de nom d'un modeste village un exemple à suivre, même de nos jours, où l'autorité peut modifier le nom d'une rue, souvent plus peuplée qu'un village, sans demander l'avis et sans tenir compte des vœux des personnes qui l'habitent.

Albert Babeau.

1. L'arrêt de la Chambre des comptes et l'enquête de 1766 sont provoqués par des lettres patentes que l'on indique comme datées de Fontainebleau, en novembre 1765 ; cependant celles qui sont enregistrées sont bien celles à l'occasion desquelles fut faite l'enquête de juillet 1765 et qui sont datées de Versailles, en mai 1765.

2. Registre du bailliage, n° 22, fol. 109 à 111.

LES TRUDAINE*

Selon lui, l'impôt direct sur le revenu des terres était le seul équitable ; « moins onéreux au peuple, disait-il, parcequ'il n'exigeait rien de celui qui n'avait rien ; moins onéreux au propriétaire, parcequ'il n'exigeait pas de frais de perception et qu'ainsi le propriétaire, en payant directement la totalité de l'impôt, paierait réellement moins que lorsque, sous une autre forme, il croirait n'en payer qu'une partie ; car, en réalité, les impôts indirects augmentent la dépense du propriétaire, en augmentant le prix des denrées qu'il achète, et diminuent son revenu, en diminuant pour lui le prix de ses denrées, ou en augmentant les frais de l'exploitation des terres. Les impôts indirects, au contraire, se lèvent immédiatement sur la partie du peuple qui vit de son travail, ils sont toujours répartis d'une manière inégale et hors de proportion soit avec les facultés de ceux qui paient, soit avec la valeur des objets sur lesquels ils sont imposés ; ils entraînent des frais énormes de perception, découragent le Commerce, les Arts et l'Agriculture et inspirent au peuple le désir de se soustraire par la fraude [1]. »

Enchaîné par les circonstances, subordonné souvent à des Ministres qui avaient d'autres opinions que les siennes, Trudaine cherchait, depuis longtemps, à persuader de l'excellence de ses moyens, par un essai de ses principes, les hommes qui s'obstinaient à les rejeter. Le petit pays de Gex, séparé de la France par la chaîne des Alpes, et contigu à la Suisse, ne pouvait être assujetti à des droits de consommation sans le concours onéreux de nombreux préposés, et sans les rigueurs excessives qui rendaient ce pays malheureux. Il était desservi par soixante-dix-huit commis. On peut juger du mal que causaient ces sangsues du fisc, au grand préjudice de l'Etat. Voltaire, qui habitait Ferney, touché du sort déplorable des habitants, n'eut pas de peine à se faire entendre de Trudaine qui, sans gêner l'administration générale put enfin faire

* Voir page 208, tome XIV, de la *Revue de la Champagne et de Brie*.

1. *Hist. de l'Académie des Sciences*, Eloge de Trudaine.

l'expérience de ses idées. Une contribution unique de 30,000 livres, consentie par les Etats de la Province, remplaça une foule d'impositions sous lesquelles le pays gémissait et le peuple, malheureusement trop peu nombreux, vit naître des jours heureux qu'il n'espérait plus [1].

L'essai sembla dépasser les prévisions, aussi ce système fut-il bientôt étendu à toutes les Généralités. (Décembre 1775).

Certes, on ne peut que savoir gré à Trudaine de ses bonnes intentions. Appliqué dans de telles conditions et sur une aussi faible portion de territoire que le pays de Gex, ce nouveau mode de perception pouvait être avantageux à la population. Mais que penser d'un tel système étendu à un grand royaume; ne serait-ce pas une injustice monstrueuse que de faire peser tout le fardeau sur une seule classe de citoyens ? Ne serait-ce pas ensuite la ruine de l'Agriculture, et, par le manque de subsistances, un coup fatal porté à la population ? — Cette erreur partagée par Turgot, par l'Assemblée Nationale, a été très-funeste à la France, en tarissant, pendant plusieurs années, une source abondante de revenus par la suppression des impôts indirects.

Toujours préoccupé du bonheur du peuple, dont il cherchait sans cesse à alléger les lourdes charges, « Trudaine, dont le nom, inséparable de celui de Turgot, doit rester vénéré dans la mémoire des hommes [2], » proposa le premier, dans le Conseil du roi, le rachat en argent de la Corvée publique, de l'odieuse corvée qui frappait si durement et d'une manière si injuste les habitants des campagnes.

Au mois d'octobre 1775, eut lieu au château de Montigny-Lencoup, chez Trudaine, une réunion de Ministres qui fit sensation ; on ne savait qu'imaginer de grave sur cette visite rendue à l'Intendant des Finances, avec lequel Turgot était particulièrement lié. C'est là que furent traitées les questions de suppression des sépultures dans les églises, d'extinction de la mendicité, d'économie dans les hospices, de suppression des maîtrises d'arts et métiers, de suppression de la Corvée et des Jurandes, etc [3].

1. A. de Pompéry — Vie de Voltaire.

2. Larousse — *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle.* — V° Corvée.

3. *Mémoire du temps.* — Note communiquée par M. Th. Lhuillier, vice-président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

Trudaine était, en effet, l'ami, le confident de Turgot, qui le consultait sur les grands et utiles projets qu'il méditait[1]. M. Vignon nous fait connaître les rapports de Trudaine avec Turgot[2] : « On voit dans leur correspondance combien ces deux excellents esprits se convenaient ; et, si nous osons le dire, Trudaine s'y montre, à certains égards, supérieur même à Turgot, qui est cependant l'un des meilleurs hommes, non pas seulement du dix-huitième siècle, mais de tous les siècles. Nous citerons ici, où nous ne voulons qu'effleurer, quelques lignes seulement d'une de ses lettres. Turgot va faire paraître son édit sur la suppression de la Corvée. Une innovation ! Mille haines surgissent ; la noblesse et le Parlement s'indignent. Trudaine s'inquiète sans doute pour la paix de son maître et de son ami ; mais la mesure est juste, il l'approuve ; il ne veut que plus de tact et de prudence, et lorsque Turgot lui soumet son préambule, il lui donne une leçon de style administratif ou politique qui nous paraît bien digne d'être plus connue[3]. »

LETTRE DE TRUDAINE A TURGOT

« Votre préambule, mon ami, est certainement trop long ; du moins il me frappe ainsi, et je crains fort qu'il ne paraisse tel à tout le monde. Le ton d'ailleurs n'en est nullement analogue à celui du préambule des lois. C'est un excellent mémoire sur la question, et un excellent mémoire destiné à convaincre quelqu'un qui aurait par hazard une opinion con-

1. Guizot — *Hist. de France*, t. V, p. 304.

Leurs relations dataient de loin. Dès 1758, Turgot était l'hôte des Trudaine et signait avec eux l'acte de mariage, célébré dans la chapelle du château de Montigny, entre Paul-François Barbazan, contrôleur et receveur général des Domaines du Roi à Montereau, et la fille de Barthélemy Cretté, bailly de Montigny (Registre de la paroisse de Montigny-Lencoup, 4 avril 1758).

2. Vignon — Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles, 3 vol. 1862.

3. *Magasin Pittoresque*, 1866, t. XXXIV, p. 14.

C'est à tort que dans cet article on attribue à Daniel Trudaine, décédé en 1769, la lettre que nous reproduisons écrite à Turgot, contrôleur général, en 1776.

Sur notre observation M. Edouard Charton a bien voulu faire cette rectification en restituant cette lettre à Philibert Trudaine. *Mag. Pitt.* 1871, t. XXXIX, p. 408 — *Errata*.

traire fort avant dans la tête, et qui la fonderait sur des raisons de détail. Vous m'avez dit plusieurs fois que votre intention était de rendre la corvée odieuse. Prenez garde qu'en discutant dans ce détail les inconvénients particuliers qu'elle peut avoir, en cherchant à démontrer par des raisons tirées de l'art, qui ne sont pas sous les yeux de tout le monde, que les chemins ne sont pas aussi parfaitement ni aussi solidement construits par cette voie que par un travail payé, vous énervez cette haine que vous voulez donner contre un genre de contribution dont l'injustice saute aux yeux et est depuis longtemps l'objet des plaintes de tout le monde.

« Croyez d'ailleurs, mon ami, que chaque chose a son style et son caractère propre, et qu'on ne peut s'en écarter sans prêter plus ou moins à la critique. Il me semble que ce préambule ne doit avoir que quelques buts principaux, qui sont faciles à établir, et qui sont trop frappants pour qu'on ne les affaiblisse pas infiniment par des questions de détail.

« La Corvée est par elle-même injuste ; elle est fort onéreuse aux peuples, principalement aux pauvres ; les pauvres ne font pas usage des chemins ; leur principal but est, en favorisant le débouché des denrées, d'augmenter le produit des terres au profit des propriétaires. Ils y ont donc seuls intérêt[1] ; c'est à eux à les payer... Il me semble que ces vérités sont à la portée de tout le monde, et elles ne vous seront contestées par personne.

« Je crois bien fermement que les longues discussions frappent moins que les vérités présentées avec force et brièveté. Elles peuvent même démontrer un fait obscur et contesté. Il faut alors chercher toutes les objections et tâcher de les détruire l'une après l'autre. Mais quand on a le bonheur d'avoir à défendre une cause qui présente par elle-même la vérité, il ne faut que l'énoncer avec clarté et brièveté.

« C'est dans cet esprit qu'en suivant toutes vos idées, et en prenant même le plus qu'il m'a été possible de votre diction dans les endroits où elle pouvait être appliquée, j'ai tâché de resserrer le tout, de lui donner un peu plus le ton du législateur, et d'écarter ce qui m'a paru trop didactique.....

« Je crois devoir vous donner avis que j'ai rencontré hier

1. C'est trop dire : « le principal intérêt » eût suffi. En somme tout le monde profite, directement ou indirectement de la suppression d'un abus.

dans une maison le président Fleury[1], qui m'a paru fort animé contre cette besogne. C'est le parti de M. le prince de Conti. Leur principal motif est qu'on fait porter cette imposition sur les nobles et les privilégiés. Il m'a dit « qu'il pensait que « toutes les charges publiques devaient tomber sur les rotu- « riers qui, par leur état, naissent taillables et corvéables à « volonté; tandis que les nobles, au contraire, naissent « exempts de toute imposition... » Si le Parlement appuyait sa résistance sur des raisons aussi contraires à tout principe d'humanité et de justice, il pourrait bien avec raison se rendre fort odieux au peuple.

« Je dois encore ajouter que, dans la conversation, qui a été de ma part très-modérée, je lui dis qu'il était difficile de savoir mauvais gré à un roi qui prenait le parti des pauvres contre les riches. Il m'a répondu que c'était précisément le système du despotisme de Constantin, qui protège le peuple contre les grands... J'ai cru devoir vous conter cette conversation ; il est toujours utile de savoir à qui l'on a affaire[2]. »

M. Vignon nous apprend que la rédaction de Turgot fut maintenue, quoique peut-être un peu abrégée d'après les observations de Trudaine. Malgré la routine et les vieux privilèges, Turgot eut gain de cause et les acclamations populaires accueillirent l'abolition de la Corvée. L'édit de février 1776, préparé par lui, après de longues discussions avec Trudaine et Perronet, interdisait d'exiger des sujets du roi aucun travail gratuit ni forcé pour la construction des chemins ou pour tout autre ouvrage public ; une contribution spéciale, imposée sur les propres de bien-fonds, et dont le domaine royal n'était pas même exempt, devait couvrir la dépense d'entretien des routes[3]. On ne songea pas alors, comme on l'a fait depuis, à remplacer la Corvée par des barrières ou des péages sur les routes ; Trudaine, acceptant la devise du laissez faire laissez passer, se montra ennemi du système des péages, précédent peut-être regrettable dans la destinée des travaux publics[4].

1. Président à Mortier et frère de celui qui fut Contrôleur général en 1781.

2. *Archives des Travaux publics* — Manuscrit original.

3. Félix Lucas — *Etudes hist. et statis, sur les voies de Communication en France.*

4. Fer de la Nouerre — *De l'Economie des Travaux publics*, 1786, in-12.

Ce fut tout une révolution, les classes privilégiées ne manquèrent pas de réclamer. Le Parlement fit ses remontrances ; la Corvée lui semblait une institution nécessaire, « un trait caractéristique qui séparait les dernières classes du peuple des classes supérieures ; » il ne fallut rien moins qu'un lit de justice, c'est-à-dire le déploiement solennel de la puissance royale pour vaincre sa résistance et lui imposer d'autorité l'enregistrement de l'édit. C'était porter une profonde atteinte aux privilèges de la noblesse que de la réduire à la condition ordinaire des roturiers. Trois mois après, Turgot, victime de son dévouement à la cause de l'humanité, succombait aux efforts combinés du clergé, de la noblesse et des Parlements. La même année, la Corvée fut rétablie. Elle ne devait être définitivement supprimée qu'en 1787.

Au mois de mai 1776, Trudaine, accompagné de sa femme, de Mme d'Invau, sa belle-sœur, et du poète Delille, était allé visiter le pays de Gex, afin de se rendre bien compte, par lui-même, de ce qu'on pouvait attendre du nouvel état de choses qu'il avait établi. Il y fut reçu avec enthousiasme par la population. Installé avec sa famille dans une maison de campagne entre Genève et Ferney, il eut de fréquents entretiens avec Voltaire au sujet de diverses réformes projetées, notamment de la suppression de la mainmorte. Il venait de faire un voyage à Lyon, dans le but d'assurer l'exécution des nouveaux édits sur les jurandes et les corvées lorsque, de retour à Ferney, un courrier extraordinaire vint lui apprendre la chûte de Turgot.

Les amis de Turgot devaient le suivre dans sa disgrâce, quelques-uns même furent exilés. Revenu en toute hâte à Paris, Trudaine, administrateur des Gabelles et des Grandes-Fermes, se vit enlever par Necker, devenu Directeur général des Finances, le droit de travailler avec le roi. Il donna aussitôt sa démission de ces emplois. Trudaine était respecté et cette réforme ne fut pas approuvée. « M. Necker, disait-on, ne veut plus être secondé que par des esclaves amovibles [1]. »

Trudaine, dont la charge d'Intendant des Finances avait été supprimée, comme toutes les autres, par Necker, en 1777, se retira dans la vie privée, regrettant le bien qu'il ne pouvait plus faire dans l'Administration des Manufactures et des Ponts-et-Chaussées.

Fatigué et souffrant depuis quelque temps, il était venu

1. Guizot — *Hist. de France*, t. V, p. 382.

chercher à Montigny un repos nécessaire, lorsque le 5 août de la même année, une mort inattendue l'enleva subitement à sa famille et à ses amis, à l'âge de quarante-cinq ans ; il succomba dans sa voiture, alors qu'il visitait son domaine, sur l'ancien chemin, conduisant du château de Montigny à la ferme de Grandchamp[1].

Trudaine fut inhumé dans le cœur de l'église de Montigny-Lencoup. Une épitaphe, gravée sur une table de marbre blanc, y marque encore l'endroit de sa sépulture et rappelle les qualités et les mérites de l'administrateur et de l'homme de bien :

D. O. M.
Hic jacet
Joannes-Carolus-Philibertus Trudaine, eques
Hujus loci dominus,
Regi in supremo consilio comes consistorianus,
Unus ex administratoribus regiorum vectigalium,
Viarum, agerum, ac pontium prœfectus,
Regiæ scientiarum academiæ socius honorarius.
Quid in quoque munerum genere patriæ præstiterit,
Testantur
Latæ in commoda rei mercatoriæ leges,
Victa durissimo tempore annonæ penuria,
Domita in provinciis armentorum lues,
Pontes
Apud Turonas Ligeri, ad Nulliacum Sequanæ,
Impositi,
Parata de suo artibus et scientiis nova instrumenta.
Dulcissimæ conjugi vix superstes,
Obiit, die quintâ mensis Augusti an D. 1777,
Ætatis 45.

Civi optimo,
Patri carissimo,
Æternum hoc amoris ac pietatis monumentum,
Amantissimi filii utroque parente intra annum orbati,
Mœrentes posuere.

A l'exemple de ses ancêtres, Trudaine s'est montré toujours

1. Grandchamp, ferme dépendant de Villeneuve-les-Bordes, seigneurie appartenant à Trudaine.

bon, dévoué, prêt à secourir l'indigence ou à donner quelque encouragement ; ami des sciences et des arts, il a beaucoup contribué au progrès des manufactures et du Commerce ; il était un des hommes de l'Europe les plus instruits des vrais principes et des détails de l'administration des Etats. « Cher à sa patrie, qui se souvenait de ses services, et n'avait pas renoncé à l'espérance de le voir lui en rendre de nouveaux, il fut regretté même des étrangers [1]. »

« La mort de M. de Trudaine, écrivit Voltaire, comble mon désespoir et achève ma vie. J'ai vécu, c'est-à-dire souffert trop longtemps. Si je ne savais qu'il était malade depuis longtemps, je croirais que le chagrin a avancé ses jours. Je pleure bien amèrement la mort de M. de Trudaine, et ce n'est pas seulement parcequ'il était le seul homme en place qui pouvait favoriser ma colonie et adoucir la fin de mes jours, c'est parce que sa vertu aimable et son goût pour les belles-lettres me le rendaient infiniment cher. Je passerai le peu de temps qui me reste à le regretter [2]. »

L'abbé Morellet, dans ses Mémoires, a jugé Trudaine en ces termes :

« Voulant un peu plus qu'il ne pouvait, il n'en était pas moins un homme estimable et bon, éclairé, juste et ami du bien. »

Condorcet a fait ainsi son éloge :

« Il joignait les agréments de l'homme du monde aux vertus du magistrat et du citoyen. Il était désintéressé, noble et sans faste. La facilité de son caractère ne l'entraîna jamais à donner son consentement à une chose injuste. »

On voit que c'était là une tradition de famille : « *Etre toujours juste.* »

En dehors de ses talents d'administrateur, Trudaine possédait la théorie de plusieurs sciences étrangères en apparence à son administration. Il aimait à s'occuper de recherches sur la physique et la chimie. Il avait dans son château de Montigny un laboratoire où il s'occupait d'expériences ; il proposa un

1. *Hist. de l'Académie des Sciences* — Eloge de Trudaine par M. de Fouchy.

2. Voltaire. — Œuvres. — Paris, Dupont, 1825, t. LXI, p. 445 et 453. — Correspondance générale. Lettres à MM. Devaines et de Chastellux, des 12 août et 4 septembre 1777.

prix sur la meilleure manière de faire le verre métallique connu sous le nom de *Flint-Glass* : il fit exécuter une lentille plus grande que celles qui avaient été construites jusqu'alors et destinée à des expériences qui devaient ajouter à cette science[1]. Voyant les sciences plus en homme d'Etat qu'en physicien, il semblait préférer la chimie, parcequ'il la croyait plus utile. Il fonda, par son testament, un prix de six cents livres en faveur de la chimie et de la perfection des arts.

Les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées furent chargés par lui de rassembler, dans toutes les Provinces, les matériaux nécessaires pour connaître en grand, et d'une manière utile, l'histoire naturelle de la France. La mort l'a seule empêché de rassembler ces divers documents.

Trudaine aimait les lettres et recherchait ceux qui les cultivaient. A l'âge de vingt-six ans, il avait composé une comédie en trois actes et en prose, *le Jaloux puni*, dont Collé fait le plus grand éloge[2] : « Je regarde cette pièce, dit Collé, faite à cet âge, comme un phénomène et un miracle en matière de comédie ; tous les caractères en sont dans la nature, finement et profondément aperçus ; ce sont des hommes et des femmes en chair et en os. Le dialogue est d'un naturel et d'une vérité que Molière, lui-même, ne désavouerait pas ; l'intrigue en est bien liée, les scènes bien enchaînées et filées avec un art admirable et, ce qui est étonnant dans un jeune homme, il n'y a pas la plus légère prétention à l'esprit ; mais l'esprit de la chose règne d'un bout à l'autre de la Comédie[3]... »

Il publia, en outre, un éloge de Daniel Trudaine, son père, et une brochure anonyme intitulée : « *Avis aux peuples des Provinces où la contagion sur le bétail a pénétré et à ceux des Provinces voisines.* » Paris, Impr. royale, 1775, in-8° de 16 pages[4].

Il fit dresser, dans sa dernière année, le catalogue de la bibliothèque de son père : « *Notice des douze premières* (*et quatorze dernières*) *vacations des livres de feu M. Trudaine,*

1. *Hist. de l'Académie des Sciences*, t. Ier, p. 113 — Eloge de Trudaine, par M. de Fouchy.

2. Journal et Mémoires de Collé, publiés par Honoré Bonhomme, Paris, 1878, t. II, p. 343.

3. Lelong — *Bibl. hist. de France.*

4. Michelin — *Essais hist. de Seine-et-Marne*, V° Montigny-Lencoup.

Conseiller d'Etat et Conseiller aux Conseils royaux des Finances et de Commerce. — Paris, Mérigot, 1777, *in*-8° [1]. »

Dans son hôtel de la rue des Vieilles-Haudriettes, Madame Trudaine, aimable et spirituelle, recevait la meilleure société de Paris, société toujours nombreuse et d'autant plus intéressante qu'elle était plus diversifiée. Les ducs et pairs, les ambassadeurs et les étrangers de distinction, la première noblesse, le simple gentilhomme, le poète, les gens de lettres, la robe et la finance, dit un contemporain, s'y trouvaient rapprochés par l'esprit et par le talent. C'était un terrain neutre où la Cour et la ville se donnaient rendez-vous. Les grands seigneurs courtisaient ces riches parvenus dont l'alliance pouvaient relever leur fortune ; la noblesse de robe était fière de coudoyer dans les salons de Mme Trudaine, des hommes qui, chez eux, affectaient de les mépriser. Les poètes et les écrivains, heureux de s'y créer d'illustres patronages, donnaient par leur esprit du charme à ces réunions. Parmi les commensaux les plus assidus de l'hôtel Trudaine, il faut citer Beaumarchais, qui venait de couvrir de ridicule le parlement Maupeou.

(*A suivre*). Ernest CHOULLIER.

1. Johannis Guigard, — Armorial du Bibliophile, — Paris, 1870, 2 vol. in-8°.

UNE SAINTE FEMME CHAMPENOISE

MARIE-ANNE DU VAL DE DAMPIERRE

Nous ne serons pas aussi long à raconter la vie de Marie-Anne du Val de Dampierre que l'auteur anonyme qui lui a consacré un gros volume en 1684 [1]. Mais nous ne croyons pas inutile de lui donner ici quelques pages pour faire connaître sa vie si pieuse et si bien remplie.

Marie-Anne de Dampierre naquit au château de Hans, près de Sainte-Menehould, le 12 mars 1627. Elle appartenait à une noble famille que la tradition fait venir, sans aucune preuve cependant, d'Ecosse à Caen au commencement du XVIe siècle. Etienne du Val, seigneur de Mondreville, maître d'hôtel du roi Charles IX, conseiller d'Etat, ambassadeur en Allemagne, épousa une parente du poète Malherbe et eut entre autres enfants : un fils qui épousa l'héritière de la maison de Bossut, laquelle lui apporta la baronnie de Hans et le comté de Dampierre ; il s'attacha avec ardeur au parti de la Ligue et chercha à lui livrer Sainte-Menehould dont il était gouverneur. Il eut une nombreuse lignée : Henri, général en chef des armées de l'empereur, tué à l'attaque de Presbours le 9 octobre 1620 ; Charles, général-major au service du même prince, tué en Hongrie ; Jacques, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère en France, sans alliance ; une fille mariée à M. de la Salde, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans ; et Etienne, comte de Dampierre, baron de Hans et de Bazoches, mestre de camp de cavalerie, qui de son mariage avec Marie de Beaufort de Mondicourt eut quatorze enfants : l'un d'eux fut Marie-Anne dont nous allons raconter brièvement la vie.

Marie-Anne fut élevée avec une extrême affection par sa mère qui la nourrit elle-même [2]. Elle manifesta de très bonne heure

1. *L'idée d'une Vierge chrétienne consacrée aux œuvres de charité dans la vie de Mademoiselle Marie-Anne du Valk de Dumpierre.* 1 vol. in-18 de 600 pages. Liège et Bruxelles, Lambert-Marchant, 1684.

2. Mme de Dampierre était une femme d'une haute vertu et d'une rare

une grande piété montrant notamment un singulier goût pour la prière et, chose rare à cet âge, pour la méditation. En 1635, l'enfant fut mise avec une de ses sœurs au couvent de Vinetz, à Châlons, chez les Dames de la Congrégation, où elle reçut une solide instruction. De retour à Hans après quelques années, on compléta son éducation au point de vue mondain en lui faisant apprendre la danse et la musique ; elle y prit beaucoup de goût, et son biographe anonyme assure « qu'elle se sentait attirée à s'élever à Dieu par la danse et ne pensait à autre chose en dansant qu'à la joye des bienheureux dans le ciel. » De bonne heure, Mlle de Dampierre se donna un règlement quotidien dans lequel l'oraison mentale occupait plusieurs heures ; elle lisait peu et elle-même disait plus tard « qu'elle était demeurée fort ignorante, parce qu'elle n'avait jamais désiré d'être beaucoup éclairée, mais seulement de beaucoup aimer. »

La présence des troupes ennemies ou rebelles dans les environs de Sainte-Menehould, décida M. de Dampierre à renvoyer ses filles à Vinetz avant l'investissement de la place (1651). On tarda même assez pour rendre le voyage très dangereux et le carrosse eut à traverser les troupes qui encombraient la route aux abords de Hans.

Marie-Anne de Dampierre était déjà parvenue à une grande perfection religieuse ; elle se confessait tous les jours, parfois même deux fois le même jour, car elle était très accessible à se tourmenter des imaginations qui pouvaient l'envahir malgré elle. Cette minutie dans ses scrupules lui causa de bonne heure de véritables tourments, et, mise en suspicion par ce que S. François de Sales a dit de la difficulté de rencontrer un bon directeur, elle manquait de conseils et de saines consolations. Cette situation s'aggrava rapidement : en s'exagérant de plus en plus ses scrupules elle en arriva à prendre la résolution de s'abstenir, comme indigne, de la communion. Le hasard l'ayant amenée sur ces entrefaites avec sa mère à Châlons, elle y trouva, à Saint-Nicolas, un prêtre sage qui lui inspira

distinction. Excessivement pieuse, elle n'en était pas moins agréable dans le monde et ne négligeait rien pour ne pas entraver les habitudes et les goûts de son mari. Sa générosité était excessive et elle faisait trois distributions régulières par semaine et l'on comptait quelquefois jusqu'à trois cents pauvres aux portes du château de Hans. On raconte que tous les jours elle allait passer une heure dans la bergerie et y réciter son chapelet pour mieux se représenter la naissance du Christ.

une entière confiance et auquel, sans qu'il la connut, elle s'ouvrit entièrement. Cet ecclésiastique n'eut pas de peine à la comprendre et il lui donna un règlement auquel elle se conforma ponctuellement en soumettant dès lors sa vie à ses sages prescriptions. Il était conçu de la façon la plus propre à calmer l'esprit de la trop inquiète pénitente, lui imposant l'obligation de ne plus se confesser qu'une fois par mois, en ne consacrant qu'un quart d'heure à son examen sans « faire des recherches exagérées dans sa conscience. »

Il paraît que les ecclésiastiques, auxquels Mlle de Dampierre s'adressait auparavant à Hans, conçurent un étrange dépit de ne plus la voir recourir à eux et ne négligèrent rien pour exciter M. de Dampierre contre le directeur qu'elle s'était choisi : ils furent assez habiles pour exercer une forte impression sur le comte qui à plusieurs reprises traita assez durement sa fille à ce sujet et finit même par lui défendre de continuer à se confesser à ce prêtre. Mas ses efforts se brisèrent contre une inébranlable résolution et Mlle de Dampierre continua sans s'arrêter à des ordres que sa conscience lui faisait repousser. Tout au contraire son obéissance à son directeur en devint plus grande et aboutit à un véritable abandon de sa volonté propre.

De temps en temps Mlle de Dampierre venait passer quelques jours à Vinetz ; elle s'y trouvait au moment où sa mère mourut presque subitement à Hans, le 27 août 1648. Ce fut un coup cruel, car elle lui était extrêmement attachée et lui avait toujours montré une affection particulière ; mais sa foi ardente lui donna la force de la résignation ; elle ne voulut point paraître se révolter contre la volonté divine. A son directeur qui accourut pour la consoler, elle répondit seulement : « Hé bien, mon père, ma bonne et très chère mère est retournée dans le sein de Dieu, il faut marcher à grands pas pour l'aller retrouver. » Elle rentra à Hans où elle prit la direction de la maison, mais pas pour longtemps, car avant même la fin de la première année de son veuvage, son père se remaria et Mlle de Dampierre l'apprit en voyant sa belle-mère arriver au château. Elle en conçut un violent déplaisir et multiplia dès lors ses séjours à Vinetz. Elle s'y trouvait encore quand son père mourut peu après, le 7 novembre 1651. Dès lors elle se fixa à Châlons dans un modeste appartement en y vivant dans la plus complète retraite, toute à l'exercice de ses devoirs religieux et des œuvres charitables, lisant surtout les lettres de

S. François de Sales à la sainte mère de Chantal et celles de l'abbé de Saint-Cyran. Cette vie l'éprouva de nouveau et la fit retomber dans son excès de scrupules au point d'affecter gravement sa santé ; elle exagérait le sentiment de son indignité et s'effrayait surtout de la crainte du mauvais usage de la confession, disant « que souvent on en abusait à cause qu'on n'a pas toutes les dispositions nécessaires pour se confesser fréquemment avec fruit. » Elle aurait vivement désiré alors complètement embrasser la vie religieuse, mais son directeur l'en ayant absolument dissuadée, elle s'inclina en redoublant d'ardeur et en formulant par écrit, à part elle, le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance (10 juin 1658).

Nous ne pouvons entretenir aussi longuement, que notre auteur anonyme, les lecteurs de l'admirable piété de Mlle de Dampierre, et nous le regrettons sincèrement, car elle a réellement donné d'admirables exemples et fourni de précieux enseignements, en n'apportant dans la pratique de la religion aucune petitesse. Le souvenir de son baptême était par elle tout particulièrement honoré et elle voulut en renouveler les promesses solennellement à la fin de sa vie. Le mystère de la Trinité la préoccupait à un haut degré et elle avait chez elle un oratoire spécial pour méditer sur ce grave sujet, où elle avait composé elle-même un tableau destiné à le lui rendre plus présent à l'esprit. Elle y avait tracé trois cercles entrelacés, entourés de nuages et d'anges avec ces mots : *Ego sum qui sum.* A chaque côté et devant étaient des gravures représentant l'Annonciation, la Naissance du Christ et Saint-Jean l'Evangéliste.

Du reste elle se livrait à tous les exercices de la plus rude piété, visitant les malades, y accompagnant le prêtre quand il y portait le Viatique, ensevelissant les morts ; elle honorait très particulièrement le Saint-Sacrement, pour lequel elle fonda une lampe devant brûler perpétuellement, le 31 mai 1674, dans l'église Saint-Nicolas de Châlons. Très prudente d'ailleurs, elle n'aimait pas entendre les laïcs parler à tort et à travers des questions théologiques, surtout quand c'étaient des femmes qui prétendaient s'en mêler. Elle apportait un zèle extrême à ramener les pécheurs, et plus d'une fois elle se dévoua avec une admirable charité à ramener des femmes qui avaient commis des fautes.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle était d'une extrême simplicité pour elle-même ; aucun luxe dans son appartement

ni dans ses vêtements ; une table à peine frugale et une générosité sans bornes pour les malheureux.

Elle se retirait assez souvent à l'abbaye d'Andecy, surtout dans ses dernières années, son directeur ayant été nommé à une cure voisine de ce monastère.

A la suite de la bataille de Senef, cinq cent prisonniers hollandais furent internés à Châlons (année 1674). Un grand nombre étaient blessés et tous arrivèrent dans un état lamentable de misère, à peine vêtus et manquant de tout. Le scorbut se déclara parmi eux et au bout de peu de temps tous étaient malades : Mlle de Dampierre ne pouvait laisser échapper une pareille occasion de donner un libre cours à son dévouement : elle parvint rapidement à pourvoir ces malheureux de ce qui leur était le plus indispensable, puis elle se consacra absolument à eux pour les soigner, les panser, sans oublier de s'occuper de leurs intérêts spirituels. Elle allait sans cesse de l'hôpital à la prison où étaient ceux qui se portaient bien, stimulant la charité des habitants, le zèle des médecins, ensevelissant les morts, prêchant les mourants pour convertir les protestants et ramener le petit nombre de prisonniers catholiques. Elle donna à cette occasion une preuve de sa charité qui est trop extraordinaire pour ne pas être rapportée ici.

Un de ces malheureux prisonniers était tombé dans un tel état de pourriture, par suite du scorbut, qu'il ne laissait aucun espoir. On dut le mettre dans une tour isolée et personne ne pouvait en approcher. Mlle de Dampierre ne se laissa pas rebuter, d'autant moins que cet infortuné était hérétique. Il résistait cependant à toutes ses sollicitations. Mlle de Dampierre eut beau demeurer près de lui en lui montrant ainsi une charité vraiment surhumaine, elle ne put rien obtenir. Elle fut plus heureuse dans plusieurs autres circonstances, mais elle avait trop présumé de ses forces et sa santé débile ne put soutenir impunément le contact de l'épidémie. Le lendemain du jour où elle s'exposa si courageusement auprès du Hollandais récalcitrant — qui mourut le soir — elle se sentit prise d'un violent malaise et elle dut garder le lit. Le mal fit de rapides progrès et on dut la prévenir que sa fin était prochaine. Mlle de Dampierre ne montra aucune émotion, sinon à la pensée qu'elle ne pourrait plus travailler à la conversion des prisonniers. Elle remplit longuement ses devoirs religieux, relut un certain nombre de lettres de ses directeurs et revit la plupart des écrits pieux qu'elle avait rédigés ; elle voulut les brûler, mais

elle en fut heureusement dissuadée. Elle mit ensuite ordre à ses affaires temporelles et se prépara à recevoir une dernière fois la communion. La violence de l'agonie qui commença aussitôt la priva de cette suprême consolation et elle expira le 4 novembre après huit jours seulement de maladie.

Elle fut enterrée, suivant sa volonté, dans l'église Saint-Nicolas, au-dessous de la lampe par elle fondée. « Je veux, avait-elle dit, que cette lampe toujours allumée sur mon corps, soit une protestation perpétuelle de l'amende honorable que je feray publiquement à Jésus-Christ jusqu'au jour du jugement, pour réparer toutes les offenses qu'il reçoit en ce mystère si peu connu de la plupart des hommes. »

Nous ne prolongerons pas cette courte notice ; nos lecteurs peuvent maintenant, en pleine connaissance de cause, apprécier la sainteté de la vie de Mlle de Dampierre. Nous croyons difficile qu'on puisse en imaginer une plus belle, plus pure, plus éclairée et qui mérite mieux de servir d'exemple et d'enseignement. On en jugerait encore plus complètement cependant si nous pouvions citer quelque passage des écrits laissés par elle et que son biographe anonyme a publiés à la suite de son récit [1].

E. DE B.

1. Mlle de Dampierre avait attiré à elle une jeune fille à laquelle nous serions injustes de ne pas consacrer quelques lignes. Marie de L'Isle était fille d'un marchand d'étoffes de Châlons, et, tout en secondant ses parents dans leur commerce, elle montra dès son enfance une excessive piété. Mlle de Dampierre la connut en allant faire des achats dans sa boutique et il ne s'écoula pas un long temps avant que ces deux femmes ne sentissent l'attrait que leur communauté de vues établissait entre elles. Mlle de L'Isle songea sérieusement aussi à embrasser la vie religieuse, mais sa mère s'y opposa et diverses circonstances la forcèrent à abandonner ce dessein, sans diminuer en rien son ardeur et ses aspirations. Elle était presque toujours avec Mlle de Dampierre qui se proposait, au moment où elle mourut, de l'envoyer à Hans pour rétablir l'hôpital de ce village. Mlle de L'Isle la suivit auprès des prisonniers hollandais, partagea ses fatigues et ses périls ; c'est à elle qu'elle les recommanda au moment de rendre le dernier soupir. Mlle de L'Isle lui obéit scrupuleusement et continua autant qu'elle le put sa pieuse mission en ne passant pas un jour sans s'occuper des prisonniers ; elle consacrait aussi une grande partie de son temps au soin des enfants pauvres. Elle succomba également victime de son dévouement : le scorbut s'empara d'elle et elle mourut neuf mois après Mlle de Dampierre au milieu d'horribles souffrances.

LES CONVENTIONNELS DE LA MARNE

BATTELLIER (de Vitry) *

Vient encore Pierre-Nicolas Duchesne, nommé commissaire à Vitry-en-Perthois, et qui avait été, lui aussi, comme les précédents, désarmé :

Accusé — dit la note — d'avoir suivi aveuglément les principes du terrorisme; d'avoir vexé les citoyens des campagnes, en faisant exécuter les requisitions de chevaux ; d'avoir dévasté les églises et manifesté une haine aveugle contre les ministres du culte.

Pierre Delacour, de Brandonvillers, n'est pas mieux traité; lui aussi est signalé comme dévastateur d'églises et partisan aveugle des mesures révolutionnaires. Il était commissaire à Lignon.

La note signale encore Augustin Munier, commissaire d'Etrepy :

Dénoncé par l'opinion publique comme partisan du terrorisme; accusé d'avoir porté la terreur dans les communes de Sompsois, Jussecourt, et Minecourt; d'avoir fait incarcérer treize habitants dudit Sompsois ; d'avoir dégradé des tableaux précieux; d'avoir sollicité des dénonciations calomnieuses.

La liste contient encore les noms de 15 autres individus, également désarmés, dont 12 domiciliés à Vitry et il est dit en marge :

Il n'y a pas eu pour eux de places de commissaires. Ils forment la Société habituelle et exclusive du citoyen Battellier, commissaire près le tribunal correctionnel, et du citoyen Drouard, commissaire près la commune.

On trouve encore, au nombre des commissaires du Pouvoir exécutif des environs de Vitry, canton de Loisy, le citoyen Oudard, désarmé pour faits d'immoralité, de terrorisme et d'ivrognerie. Il est frère du citoyen Oudard, ex-administrateur du département de la Marne,

* Voir page 214, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

désarmé pour les mêmes motifs et qui occupe la place de substitut du commissaire du Pouvoir exécutif au tribunal civil du département. Il est aussi frère du citoyen Oudard, chef du bureau criminel du ministre de la justice. On trouve encore pour commissaire de Vernault-les-Dames, le citoyen Collin, pâtre en exercice de la commune de Bussy, ivrogne scandaleux.

Cette pièce délibérée en conseil se trouve suivie de la signature de 28 conseillers ou notables, et porte la date du 30 floréal an III. Elle avait été dressée, ou du moins les considérants qui s'y trouvent énoncés, avaient été pris, en vue de satisfaire à l'arrêté du Directoire exécutif du 27 ventôse, qui prescrivait des recherches sur les antécédents de certains fonctionnaires. Une note ajoutée à la délibération, (et mise au bas de la pièce que j'ai dû transcrire en entier, vu son importance), ne laisse pas que de jeter un triste jour sur le résultat à obtenir. Cette note dit :

Il ne faut pas attendre du citoyen Blanchin, commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration départementale, qu'il donnera sur les individus compris en l'arrêté ci-dessus, les renseignements demandés pour l'arrêté du 27 ventôse. Lui-même hélas! était signalé comme terroriste. Il avait été incarcéré comme prévenu de vols et actes faux. Le jury d'accusation près le tribunal ou district de Sainte-Menehould, avait déclare qu'il y avait lieu à accusation. Il allait être transféré des prisons de Sainte-Menehould dans celles de Châlons, pour subir son jugement, lorsqu'il a invoqué la loi d'amnistie du 4 brumaire. Les administrateurs du département de la Marne auront-ils le courage de donner ces renseignements contre lui? Non, ils sont accoutumés à agir uniquement par son impulsion. C'est donc aux bons citoyens à remplir ce devoir pour répondre à l'invitation qui leur en est faite par le Pouvoir exécutif. Il faut espérer que dans l'arrondissement de chaque ancien district, il se trouvera des citoyens assez amis du gouvernement pour imiter un acte de civisme.

La délibération du Conseil de Vitry en était, un en effet. Mais à quels hommes grand Dieu, était confiée l'administration de notre malheureux pays!

Une autre pièce que j'ai rangée comme la précédente, dans la liasse n° 4 des papiers de M. Deschiens, mérite encore d'être citée. Elle est relative à ce pâtre de la commune de Bussy, nommé commissaire à Vanault, dont il vient d'être parlé.

Voici la pièce :

L'administration municipale du canton de Vanault-les-Dames au Directoire exécutif de la République française.

Citoyens directeurs,

Les gouvernements ne peuvent acquérir de stabilité que par la confiance que les chefs savent inspirer aux administrés. Cette confiance s'établit par le degré d'estime et de considération dont sont entourés les agents secondaires du gouvernement.

(Suivent des considérations générales sur le nouveau fonctionnement de l'administration, et l'espoir qu'avait la commune de Vanault de voir un homme estimé continuer à remplir les fonctions de commissaire provisoire).

Le citoyen Collin que vous avez nommé commissaire près notre administration, est depuis trois ans pâtre de la commune de Bussy-le-Repos, il en remplit encore en ce moment les fonctions. Ce premier reproche ne ferait rien si quelques talens le justifiaient, si la moralité de l'individu pouvait faire oublier son premier état. Mais il se livre habituellement à l'ivrognerie, il vit scandaleusement avec sa femme qu'il excède de coups aussitôt qu'il est pris de vin, il n'a aucune connaissance des lois, aucune aptitude, pour s'en pénétrer et en faire suivre l'exécution.

Nous vous dénonçons, citoyens, ces faits, qui sont de toute notoriété.

(Suivent encore d'autres considérations générales et la lettre se termine par une demande de révocation du citoyen Collin.

III

Nous arrivons à d'autres documents importants.

L'ex-représentant du peuple Battellier vient d'être nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Vitry; il s'agit de l'installer. L'esprit public est tout à fait hostile au personnage et au décret qui l'a nommé. Que va-t-il se passer? C'est ce que nous fera connaître l'une des pièces de la liasse 5.

Cette pièce est intitulée : *Précis historique sur des événements relatifs à la destitution des administrateurs de la municipalité de Vitry-sur-Marne.* Cette destitution en effet suivit les scènes qui vont être rapportées, et la pièce, (qui n'est pas d'ailleurs signée, et qui ne doit être qu'une copie de l'original), émane évidemment de M. Hatot, alors chargé de la mairie.

Voici son contenu :

Les habitants de Vitry réunis en assemblées primaires, au mois de brumaire an IV, élurent 5 administrateurs municipaux.

Leur choix fut unanime et tomba sur cinq pères de familles.

... Le Directoire trompé dans le choix de ses agents, nomma pour ses commissaires en cette même commune, deux suppôts de la

tyrannie décemvirale. L'un, placé près la municipalité, avait été désarmé comme terroriste, en exécution de la loi du 21 germinal an III ; l'autre, attaché au tribunal correctionnel, est l'ex-conventionnel Battellier, que Vitry avait plusieurs fois dénoncé à la Convention, comme le tyran de cette commune, dans laquelle il a pris naissance et qu'il avait soulevée contre lui par ses dénonciations calomnieuses, par des arrestations sans nombre, par l'envoi au tribunal révolutionnaire de ses concitoyens les plus vertueux, par des projets plus affreux encore dont la commune de Vitry n'a été garantie que par l'heureuse Révolution du 9 thermidor.

L'installation de Battellier se fit au tribunal de police correctionnelle, le 3 nivôse an IV. On avait répandu le bruit qu'il ferait un discours analogue à la circonstance et qu'il en profiterait pour atténuer les fâcheuses impressions que sa conduite antérieure avait laissée dans l'esprit de ses concitoyens. Cet espoir attira un grand concours de monde à la salle d'audience. L'installation se fit dans le plus grand calme, mais il n'y eut pas de discours.

La séance levée les juges et le commissaire se disposant à se retirer, Battellier promena sur l'auditoire un regard insolent qui produisit le plus fâchenx effet. Chaque spectateur ne vit plus en lui que le tyran farouche qui, quelque temps auparavant accablait de sa toute-puissance tout ce qui l'environne ; tous les assistants sont électrisés en même temps, par un sentiment irrésistible d'indignation, les cris : *A bas le tyran!* se font entendre, de toutes parts à la fois, et forcent le commissaire à se réfugier avec les membres du tribunal dans la chambre du Conseil. La foule le poursuit, avec les mêmes cris. Les têtes étaient exaspérées; on demande qu'il sorte et vienne rendre compte au peuple de sa conduite ; toutefois, on proteste qu'il ne lui sera point fait de mal.

Le Président du tribunal sort de la chambre du Conseil. Il pérore ses concitoyens, il essaie de les calmer et ne peut y réussir.

Le commissaire se rend au Conseil, où les administrateurs étaient assemblés et leur rend compte de cette fâcheuse situation. A l'instant même, le président de l'administration, suivi du commisssaire, se rend au lieu de la scène. Sa présence paraît diminuer l'effervescence. Il harangue ses concitoyens, leur reproche l'illégalité de leur conduite, emploie tous les moyens qu'il croit propres à les calmer, et après une demi-heure d'efforts répétés, il est assez heureux pour les persuader et les engager à se retirer.

Le président du tribunal et celui de la municipalité dressent des procès-verbaux séparés de cet événement, et les envoient au Directoire. Battellier rend compte à sa manière. On s'attend qu'il se louera de la conduite du président de la municipalité, mais on connaît mal cet homme atroce.

Il sait que ce magistat était maire lorsque le Conseil général de la commune dénonça à la Convention les actes de son pro-consulat. Il

sait qu'il était président de la section lorsqu'en assemblée primaire elle réitéra la dénonciation. Il conçoit le projet incroyable de faire servir à sa vengeance l'acte généreux dont il lui est redevable.

Dans le compte mensonger qu'il rend au Directoire des faits qui viennent d'être détaillés, il peint cet événement comme le résultat d'une vaste conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat; il met au rang des conjurés celui qui avait fait apaiser le tumulte; et le Directoire exécutif, qui a sous les yeux les deux procès-verbaux des deux présidents, croit exclusivement son commissaire dans une affaire où celui-ci cherche à venger son injure personnelle; et, par un arrêté du 7 nivôse, destitue le président de la municipalité, ordonne qu'il sera sur-le-champ remplacé, lance un mandat d'arrêt contre lui et contre neuf particuliers prévenus d'être les auteurs du mouvement tumultueux arrêté par ce magistrat; ordonne que les scellés seront mis sur ses papiers, meubles et effets, et qu'il sera poursuivi par le directeur du jury, suivant toute la rigueur de la loi, tant comme prévenu de conspiration que pour avoir, en contravention de la loi du 3 brumaire, continué après la publication de ladite loi, l'exercice de ses fonctions.

En conséquence de cet arrêté imprimé et envoyé à toutes autorités constituées du département, le directeur du jury, après avoir procédé à la pose des scellés, commence une procédure criminelle avec le plus grand éclat. Soixante-deux témoins indiqués par le commissaire sont entendus, et si on en excepte le digne collègue de Battellier, le commissaire près la municipalité (dont le témoignage est définitivement rejeté parce qu'il est prouvé faux, par la procédure même), tous les témoins s'accordent à rendre au président de la majorité, la justice la plus éclatante.

Les arrêtés que le prévenu avait signés comme président de la section et qui étaient présentés comme séditieux et contraires aux lois, sont examinés sévèrement, et le directeur du jury n'y voit rien qui porte ces caractères; d'où il résulte que ce magistrat n'est pas en contravention à la loi du 3 brumaire.

D'après ce résultat, par un jugement très motivé du 5 pluviôse suivant, il est dit que le prévenu ayant suffisamment détruit les inculpations faites contre lui, est renvoyé en liberté. Ses collègues, administrateurs de la municipalité, se pourvoient aussitôt près le ministre de l'intérieur, pour obtenir sa réintégration. Le ministre examine l'affaire, fait son travail, trouve que cette demande est de toute justice, et dresse son rapport en conséquence.

Le ministre Merlin que Battellier dans sa correspondance appelle son ami, son vieux camarade (et dans les bureaux duquel avait été créée la vaste conspiration qui avait été dénoncée avec tant d'éclat), arrête le rapport du ministre de l'intérieur, prétend que cette affaire est de son département, et, depuis, il n'a pas été possible d'obtenir une décision. Cependant, il est jugé par une autorité compétente que

le président destitué n'était point coupable, et que toutes les inculpations faites contre lui sont fausses, il a donc été destitué sur de faux motifs, donc il devait être réintégré. Cet acte de justice n'a pas été obtenu parce qu'aucune loi n'indique les moyens d'y parvenir.

Battellier ne se contente pas d'avoir enlevé à ses concitoyens par de fausses délations, le chef de leur municipalité. Son génie calomniateur poursuit encore trois autres administrateurs et il obtient avec la même facilité, un second arrêté du Directoire exécutif du 15 du dit mois de pluviôse qui, sur les motifs que les citoyens Barbié et Gillet, membres de l'administration municipale ont, dans les dernières assemblées primaires, signé des délibérations séditieuses et contraires aux lois, que le citoyen Delalain père, également membre de cette administration, a signé avec les deux autres ci-dessus désignés, une adresse municipale qui n'est pas moins repréhensible, destitue les citoyens Barbié, Gillet et Delalain et les remplace, ainsi que le citoyen Hatot, par quatre particuliers indiqués par le même arrêté.

Suivent des considérations très habilement présentées sur le rôle du Pouvoir exécutif qui cumule ainsi le Pouvoir judiciaire, et se met en contradiction avec l'autorité constitutionnelle; sur une nouvelle dénonciation de Battellier contre le citoyen Detorcy, membre du Conseil des anciens; sur les griefs allégués contre les membres destitués du Conseil.

La pièce se termine ainsi :

Voilà des faits positifs, on offre de produire les pièces qui en contiennent la preuve. S'il suffit au Directoire, pour valider ses destitutions, de donner des motifs tels que bon lui semblera, même des motifs évidemment faux; si lorsqu'on justifie le faux ou l'illégalité des motifs, il n'existe aucun moyen de forcer le Directoire à revenir sur ses destitutions, il faut rayer de la Constitution l'article 191 et laisser au Directoire la faculté de destituer arbitrairement. Il en résultera que la souveraineté du peuple est une chimère et qu'en changeant de gouvernement, il n'a fait que changer de maîtres!

(*A suivre*). A. Barbat de Bignicourt.

RICHECOURT

SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS

De Vergy [1]

Armes : de gueules à trois quintefeuilles d'or, posées 2 et 1

En passant par alliance à Antoine de Vergy, la seigneurie de Richecourt entra dans une des familles les plus puissantes et les plus illustres de la Bourgogne. Issue, suivant l'historien du Chesne, qui en a écrit l'histoire généalogique, des anciens comtes de Vienne, alliée directement, en 1199, à la maison de Bourgogne, par le mariage d'Alix de Vergy avec Eudes II, duc de Bourgogne, elle a donné un cardinal, deux archevêques de Besançon, trois évêques, dont un occupa le siège épiscopal de Paris, un abbé de Cluny, un maréchal de France, deux maréchaux, six gouverneurs et dix sénéchaux de Bourgogne, des chevaliers de la Toison d'Or et d'autres ordres. Elle s'est éteinte, en 1602, par le décès de Claude de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne.

Antoine de Vergy, comte de Dammartin, seigneur de Champlitte, Rigney, Frolois, Richecourt, Chatillon-en-Vosges, Port-sur-Saône, Chariez, Pusel, Chevanne-sur-Vergy, qui épousa l'héritière de Rigney, était fils de Jean de Vergy, dit La Lèvre, sénéchal, maréchal et gouverneur de Bourgogne, et de Jeanne de Chalon. Il fut l'un des personnages les plus marquants de son temps.

Les historiens de sa maison nous apprennent qu'il assista le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, lorsque ce prince entre-

* Voir page 190, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Auteurs et ouvrages à consulter : André du Chesne, *Histoire de la Maison de Vergy*, in-4°. — P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, t. II. — Gollut, passim. — Dunod de Charnage, *Nobiliaire du comté de Bourgogne.* — *Généalogies historiques de Bourgogne.* — (Mis de Saint-Mauris), *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-Georges.* — *Archives nationales, Arch. de la Côte-d'Or, du Doubs et de la Haute-Saône.*

prit, en 1417, de chasser de Paris le Dauphin et les Orléanais; qu'il se trouva à l'entrevue du Pont de Montereau, où le duc fut assassiné et où il fut lui-même blessé à la main et fait prisonnier (10 septembre 1419). Créé maréchal de France par le roi d'Angleterre (1421), il défit les troupes françaises à la bataille de Cravant, près d'Auxerre, et fut chargé, en 1427, par les Anglais, du gouvernement de Champagne et de Brie. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, dont il fut toujours le fidèle sujet, l'institua capitaine-général et gardien des deux Bourgognes et du Charolais, et l'honora du collier de la Toison d'Or.

Plusieurs documents nous rappellent le souvenir du maréchal de Vergy, au point de vue spécial de Richecourt.

Ainsi, par lettres passées, le 7 janvier 1405, sous le sceau de la prévôté de Coiffy, il contracta avec Etienne de Chatelvouhey, fils de Thibault de Chatelvouhey et d'Isabeau de Liéresse, petit-fils, par conséquent, de Marguerite de Rigney et de Jean de Liéresse, un accord en vertu duquel Etienne de Chatelvouhey prit l'engagement, moyennant la remise d'une somme de 1,200 livres tournois, d'agréer et de ratifier tous les actes de vente que Jeanne de Rigney pourrait faire en faveur de Jean de Vergy, son beau-père, ou d'Antoine de Vergy, son mari, des châteaux, villes et appartenances de Rigney, Richecourt, Frolois et autres. Cet accord semble n'avoir reçu son exécution qu'une quinzaine d'années plus tard, car, par d'autres lettres, du 19 juillet 1421, passées devant le bailli d'Amont, Etienne de Chatelvouhey remit et transporta à Antoine de Vergy et à Jeanne de Rigney tous les droits qui pouvaient lui appartenir « ès villes, chasteaux et forteresses de Rigney-sur-Saone, de Frolois ou bailliage d'Auxois, de Richecourt assis ou comté de Champagne, et de Pourlain assis ou bailliage de Chalon, » pour le prix de douze cents francs d'or [1].

N'ayant point eu d'enfant de Jeanne de Rigney, décédée le 18 août 1429, ni de la seconde alliance qu'il avait contractée avec Guillemette de Vienne, le maréchal de Vergy, sentant sa fin prochaine, consigna ses dernières volontés dans le testament qu'il fit à Champlitte, le 24 juillet 1450. Il fixa le lieu de sa sépulture dans la chapelle du château qu'il possédait dans ce bourg, assura à Guillemette de Vienne un douaire important, confirma les donations qu'il lui avait faites antérieurement et

1. Du Chesne, *Généal. de Vergy*, p. 291-292, preuves.

institua pour ses héritiers universels ses trois neveux, Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, et Charles de Vergy, seigneur d'Autrey, qui eut Richecourt dans son lot.

Mais, par un codicile daté du 28 octobre de la même année, Antoine de Vergy disposa de la seigneurie de Richecourt en faveur de Jean, bâtard de Vergy, son frère naturel [1], et donna, en compensation, d'autres fiefs à Charles de Vergy.

Antoine de Vergy mourut le 29 octobre 1439.

Jean, bâtard de Vergy, seigneur de Richecourt, Soilley, Cusey, Beaumont-sur-Vingeanne, Champagne, Regnanes, Changey, Courchamps, Montigny-sur-Vingeanne, etc [2].... accompagna Antoine de Vergy, comte de Dammartin, et Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, son neveu, à la bataille de Bulligneville, où René d'Anjou, duc de Lorraine, contre lequel ils combattaient, fut vaincu et fait prisonnier (1431). Conjointement avec Thibault, bâtard de Neufchastel, il fortifia les places d'Arnay et de Montéclair, qu'il tint au nom du roi d'Angleterre et fit même partie de la troupe du bâtard de Bourbon qui, au temps des grandes compagnies, fit tant de mal en Champagne. Après la pacification du royaume, le roi Charles VII lui accorda des lettres de rémission.

Le bâtard de Vergy, qui avait fondé, le 15 septembre 1452, en présence des abbés de Cherlieu et de la Charité, une messe à dire perpétuellement et chaque jour dans l'église abbatiale

1. Cette partie du codicile est ainsi conçue : « Item, et pour ce qu'il est tenuz et moult obligez de faire du bien et donner du sien à son bien aymé frère Jehan le bastard de Vergy, recognoissant qu'il est parti de son sang et fils naturel de feu son père, dont Dieu ait l'ame, et pour plusieurs bons et agréables services, curialitez et amitiez qu'il lui a fait et impartiz en plusieurs manières et où il a grandement missionné et frayé du sien, dont par son bon moyen il a recouvré et entretenuz aucune partie de ses biens : pour le en aucune manière rénumérer et pour éviter le vice de ingratitude pour défaut de rénumération, il donne et lègue audit Jehan, son frère bastard, pour luy et les siens, son chastel, ville et appartenances de Richecourt sur Saone-les-Jonvelle, ensemble les rentes, revenus, justice totale et appartenances d'iceluy, nonobstant quelconque chose qu'il en eust ordonné par son testament, etc.... Fait le XXVIIIe jour du mois d'octobre, environ l'heure de tierce d'iceluy jour, l'an M.CCCC.XXXIX, présens à ce messire Jean, comte de Fribourg et de Neufchastel, Charles de Vergy, seigneur d'Aultray et autres. (*Hist. de Vergy*, p. 300-301, preuves.)

2. Le bâtard de Vergy portait : d'azur à trois quintefeuilles d'or, avec la barre de bâtardise d'argent sur le tout. (André du Chesne, *Hist. de Vergy*, p. 249.)

de Theuley, mourut en 1457, et fut inhumé au côté droit du chœur de cette église, sous une tombe plate dont l'inscription était ainsi conçue :

« Cy gist noble homme Jehan bastard de Vergey, escvyer, seigneur de Soilley et de Richecovrt et fils natvrel de fev noble messire Jehan de Vergey, jadis seignevr de Fonvens et de Champlite, seneschavx et mareschavlt de Bovrgogne qui trépassa l'an M.CCCC.LVII[1]. »

Jeanne de Haraucourt, sa veuve, fille de Gérard de Haraucourt, seigneur de Chauvirey, chambellan du duc de Lorraine et sénéchal du Barrois, et de Catherine de Chauffour, se remaria, dès 1458, à Guillaume de Cicon, seigneur de Demangevelle qui, le 29 juin 1471, affranchit les habitants de cette seigneurie de la main-morte, et fit son testament en 1486. Catherine de Haraucourt décéda en 1489, ayant eu quatre enfants de sa première union et quatre de la seconde. Sa tombe, placée dans la chapelle seigneuriale de l'église de Demangevelle, portait l'inscription suivante :

« Hic jacet nobilis domina Catharina de Haravcovrt domina Villæ Dominicæ, quæ obiit XX novembris M.CCCC.LXXXIX[2]. »

Les enfants issus du premier lit furent :

1° Jean de Vergy, dit de Richecourt, dont il va être question ;

2° Jeanne, mariée à Guillaume d'Anglure, puis à Mathieu de Saint-Loup ;

3° Isabelle, femme de Guy de Cicon, seigneur de Gevigney, à qui elle apporta Richecourt ;

4° Guyonne qui épousa, suivant contrat du 28 avril 1470, Erard de Dinteville, seigneur de Fougerolles.

Jean de Vergy, dit de Richecourt, écuyer, seigneur de Longchamps, demeura jusqu'à sa majorité, ainsi que ses sœurs, sous la tutelle de sa mère. Le 14 avril 1461, il présenta

1. André du Chesne, *Hist. de Vergy*, p. 303.

2. Ainsi que l'ont fait remarquer MM. Coudriet et Chatelet, Catherine de Haraucourt avait eu l'intention de se faire inhumer dans l'abbaye de Cherlieu, comme le prouve l'inscription suivante qu'on y voyait avant la Révolution : « Cy gist haulte et puissante dame Katherine de Haraucour, à son vivant femme de hault et puissant seigneur messire Guillaume de Cicons, chevalier, dame de Cicons, Demoingevelle, Beaume, Cusey, Richecour, qui trepassa l'an M..... » On ne sait pas par suite de quelles circonstances cette intention ne fut pas réalisée.

le dénombrement de sa châtellenie de Richecourt, « receptable au Roy, » pour y détenir des prisonniers et mouvante du château de Coiffy [1].

1. Je Jehan de Vergey, seigneur de Richecourt, faiz savoir à tous que je confesse et cognoit tenir en foy et hommage du Roy, nostre sire, à cause de son chastel de Coiffy, ou bailliaige de Chaumont, les choses cy après déclairées, c'est assavoir le chastel et bourg dudit Richecourt, ensemble toute la circuité à l'environ, lequel chastel et bourg de Richecourt sont receptables au Roy, et y peut mectre le Roy, ou ses gens, quant mestier en a, et tenir ès prisons d'icelluy chastel et bourg ès missions du Roy et en son péril, quant à garde. Item soixante ouvrées de vigne ou environ..... ou finage d'Aisey. Item ung bois appellé la Vaure, près dudit Richecourt, contenant environ treize arpans de bois. Item ung autre bois appellé Fécl, de costé Aisey, contenant environ vingt arpans. Item un bois appellé bois bannal la Soultre, tenant ou finaige de Betaucourt, contenant environ soixante arpans. Item environ quatre faulchées de prey séant ou finaige dudit Richecourt. Item environ quinze faulx de pré séant ou finaige dudit Aisey. Item environ soixante et quatre journaulx de terre séans en plusieurs lieux ou finaige dudit Richecourt. Item environ dix sept journaulx de terre en plusieurs lieux ou finaige dudit Aisey. Item un curtilz séant audit Richecourt, contenant environ deux journaulx. Item quinze livres de cens deues chacun an, le jour et feste Saint-Martin d'ivert, par plusieurs personnes, Item deux livres de cire deubs chacun an par les hoirs Richard Faure, le lendemain de la Nativité de Nostre-Seigneur. Item environ seize sols de cens deus le jour de Saint-Pancraz par plusieurs personnes, assignés sur plusieurs prels ès finaige d'Aisey et de Richecourt. Item le dizain d'un penal froment deuz par les hoirs Jean Chevalier et ses partaigers, le jour de Saint-Martin. Item la moitié de cinq oblies de rente et le tiers d'une oblie partable à Symon de Monturel, escuier, dont chacune vault ung penal froment, deux gelines et trois deniers pour ce, pour ma part cinq quartre froment, cinq gelines, six demi oblies et la moitié d'un tiers de l'autre oblie, excepté un pain blanc et une geline que Horry, filz feu Huart de Saint-Beroing, prant sur ma dite part. »

Suit le détail d'autres maisons, chaseaux, tènements et dîmes, rentes, redevances et cens dus en nature ou en argent dus par les « hommes, femmes et subjects desdites villes d'Aisey et de Richecourt, » dont les noms sont indiqués. — « Et s'ensuit ce que Symon de Monturel, escuier, ou nom et à cause de feue dame Marguerite d'Aisey, sa femme, et de ses enffans, en elle par lui procréés, tient en fied de moy à cause que dessus et rierfied du Roy, ès-villes de Richecourt et d'Aisey. » — L'acte énumère en détail les dîmes de Richecourt et d'Aisey, les redevances dues en nature et en argent par les gens de l'arrière-fief, avec indication des noms, plus environ quarante six fauchées et demie de prés sur le finage d'Aisey et plusieurs arpents de terre. Enfin, « lesdits habitans desdites villes de Richecourt et Aisey doivent le guait et garde oudit chastel de Richecourt. Lesquelles choses dessusdictes, tant mouvant du fied du Roy nostre sire, comme d'arrière fiedz, je tiens en fied et hommaige du Roy nostre dit sire, comme dit est, etc., etc.... — Vient ensuite le dénombrement de ce que Jean de Vergy possède à Vougécourt ou il a « le chaseau d'une tour.... derrière

Ce seigneur mourut sans alliance et fut inhumé dans l'église des Augustins de Champlitte, devant le grand autel. La tombe qui recouvrait sa sépulture portait, suivant André du Chesne, avec l'écusson des Vergy, écartelé du lion rampant des Haraucourt, une inscription ainsi conçue :

« Cy gist noble escvyer Jean de Vergy dit de Richecovrt seignevr de Long-Champs qui décéda de ce monde en l'avtre, le IIIIe de décembre, l'an mil cinq cens vingt six [1].

Cette date est évidemment erronée, et nous sommes fondé à fixer à l'année 1474, l'époque de son décès. C'est à cette date, en effet, qu'il fit un testament par lequel il institua ses sœurs, Jeanne, Isabelle et Guyonne de Vergy, ses uniques héritieres, et qu'il légua, en même temps, au monastère de Theuley, la somme de mille florins d'or, à charge de célébrer chaque jour et à perpétuité un messe qu'on appela la messe de Richecourt. Or, un titre de 1489, indique que, dès 1494, Jean de Richecourt était mort, que Guillaume de Cicon, beau-père de Jean de Vergy, et Catherine de Haraucourt, sa belle-mère, assurèrent ce legs, après l'ouverture et la publication du testament, en payant annuellement aux religieux une rente de cinquante francs, enfin que Jean de Cicon, fils de Guillaume de Cicon, et de ladite Catherine de Haraucourt, servait encore cette rente en 1489 [2].

l'église... » et à Passavant-en-Vosges où il tient « pareillement que dessus une tour... derrière l'église, devers l'estang, etc., etc.... — Faictes et données le quatorziesme jour du moys d'avril, avant Pasques, l'an Nostre-Seigneur courant, mil quatre cent soixante et ung ; presens nobles hommes Guillaume de Chermes, Philippe de Champmaigie et Jehan de Montarlot, escuiers, tesmoings ad ce appellez et espéciallement requis, » signé « de Vergy et Pelart. » (Extrait de l'original en parchemin conservé aux Archives nationales, registre P. 177, pièce, n° 543.)

1. *Histoire de la Maison de Vergy*, p. 306.

2. Nous frère Jacques de Saint-Maurice humble abbé de l'eglise et monastère de Notre-Dame de Theulley de l'ordre des Cisteaulx, au diocése de Langres, et Jehan de Cicon escuier seigneur dudit lieu de Demoingeville, fils de feu noble seigneur Guillaume de Cicon, jadis chevallier et seigneur des dicts lieux, savoir faisons à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et oirront que comme en l'an mil quatre cens cinquante et huit, le jeudi après la feste de Sainct Martin d'estey, feue noble dame Katherine de Haraulcourt, lors relicte de feu Jehan bastard de Vergy, seigneur de Richecourt, merre de moy ledict Jehan de Cicon, vendit ès abbé et couvent dudit Theulley vingt francs de rente payables dans un an au jour et feste de la purifficatión Notre Dame pour le pris et somme de deux cens douze frans qu'elle en reçut dudit abbé et couvent, et depuis feu Jean de Vergy, fils des-

Ce titre de 1474 prouve surabondamment le décès du testateur vers cette date, et permet de rectifier, sur ce point, le travail de l'historien de la maison de Vergy.

D'un autre côté, on voit par des titres de 1481 et 1483, que ses sœurs intervinrent seules dans les actes concernant leur famille et leurs biens.

De Cicon [1]

Armes : d'or à la fasce de sable.

Sans avoir l'illustration de la maison de Vergy, la famille de Cicon figurait parmi les plus notables de l'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne. Originaire de Cicon, terre à château du bailliage d'Ornans, elle remontait sa filiation à Lambert de Cicon, témoin en l'année 1080 d'une donation du comte Guillaume de Bourgogne à l'église de Bsançon. Un autre de ses membres, Odon de Cicon avait été du nombre des croisés, qui,

dicts feu seigneur de Richecourt et dame Katerine de Héraulcourt, par son testament deuement ouvert et publié en la court du bailliage d'Amont au siège de Gray, donna et légua ès dicts abbé et couvent pour la fondacion et doctation d'une messe qui veult et ordonna estre par eulx dicte chascun jour en l'église et monastère du dict Theulley, mille florins d'or de Rin pour acheter rente au profit d'iceulx abbé et couvent, et institua ses héritiers universaulx damoiselle Jehanne, Guyonne et Ysabel, ses sœurs, lequel léguat à la publication dudit testament les dicts abbé et couvent acceptant et dès lors ont desservi et dit ladite messe chacun jour. Et depuis assavoir en l'an mil quatre cens soixante et quatorze, les dicts feurent messire Guillaume de Cicon et dame Katerine par le dict temps sa femme, pour l'amour qu'ils avoient au dict de Vergy, jadis filz de la dicte dame Katherine, desirant l'accomplissement de sa volenté, en tant que touchoit le dict légat des dicts mille florins d'or affin que la dicte messe peust estre dicte et célébrée selon la voulunté du dict Jehan de Vergy testateur, promeirent et se obligèrent, mesmement le dict sieur de Demongeville tant en son nom que pour et au nom et l'un faisant fort, de la dicte dame Katherine sa femme, rendre et payer à dicts abbé et couvent cinquante francs de rente chascun an, le premier jour de janvier, audit lieu de Gray en l'hostel que y avoient iceulx abbé et couvent, jusques y auront recouvré les dits mille florins d'or des héritiers dudict feu Jehan de Vergy, etc., etc...., an 1488. (*Archives de la Haute-Saône*, H. 818.)

1. Auteurs et ouvrages à consulter : Gollut, passim. — Chevalier, *Hist. des sires de Salins. Généal. de Cicon.* — Dunod *Nobiliaire du comté de Bourgogne. Généal. de Cicon.* — (Mis de Ste Mauris), *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-Georges.* — MM. Coudriet et Chatelet, *Hist. de Jonvelle et de Jussey*, — et pour les hommages et dénombrements, les manuscrits des *Archives nationales*, à Paris, cotés P. 163-164 et PP. 13-14.

en 1202, firent la conquête de l'empire d'Orient. Geoffroy, son fils, prince et seigneur de Carithène, en Arcadie, avait épousé Hélène de la Roche, fille du duc d'Athènes. Enfin, Guy de Cicon était bailli d'Aval en 1369.

Guy de Cicon, chevalier, seigneur de Gevigney et de Mercey, qui, par l'union qu'il contracta avec Isabelle de Vergy, en 1470, devint seigneur de Richecourt, était fils de Jean de Cicon et de Catherine de Lobœure, et neveu de Guillaume, mari de Catherine d'Haraucourt, dont il a été question au paragraphe précédent. Guy et Isabelle figurent dans différents titres, notamment dans les lettres-patentes du roi Louis XI, en date de 1481, portant fixation des sommes dues sur le partage de Vignory, en la saulnerie de Salins, pour le tiers de quatre cents livres de rente, anciennement acquises par le bâtard de Vergy : « laquelle tierce partie d'icelle rente, ladite Isabelle maintenoit à elle appartenir comme héritière pour la tierce partie de son dit feu père [1]. »

Ils laissèrent deux fils : François et Jean.

François, l'aîné, chevalier de la confrérie noble de Saint-Georges de Franche-Comté, seigneur de Gevigney, Purgerot, etc., rendit hommage au roy pour ses fiefs de Richecourt et d'Aisey, le 2 mars 1501 [2]. Dans le dénombrement qu'il présenta en 1508, il déclara, comme l'avait fait Jean de Vergy, son ayeul, que son château de Richecourt était « receptable au Roy, » pour y mettre des prisoniers [3]. Enfin, le 22 aout 1520,

1. *Archives de la Haute-Saône*, H. 818.

2 Dans cet acte de foi-hommage, Richecourt est, à tort, indiqué comme relevant du château de Chaumont. Richecourt relevait réellement de Coiffy.

3. « Je François de Cicon, escuier, seigneur de Richecourt sur la Sone, fais savoir à tous que je tiens et advoue tenir en foy, fief et hommaige du Roy, notre sire, à cause de son bailliaige de Chaumont, ce qui s'ensuit. Et premièrement je tiens à cause de son chastel de Coiffy, le chastel et bourg dudit Richecour, ensemble le circuit à l'environ, lequel chasteau et bourg sont receptables au Roy, notredit sire, où ses gens et officiers pourront y mectre prisonniers quand mestier en a, ès missions toutefois dudit sire et à mon péril quant à garde... » Suit le détail des maisons, granges, terres, prés, vignes, bois, cens, redevances de la dite seigneurie ; les cens de Villars-le-Pautel et de Passavant, etc.; enfin, « tout ce entièrement que Jean de Monsturel (Montureux) et les héritiers de damoiselle de Monsturel, sa feu seur, ont et tiennent tant ès villes de Richecourt que d'Aisey, le tiennent en fief de moy à cause de mondit chastel de Richecourt, arrière-fief du Roy notre dit sire, sans en riens reserver ne excepter.... Signé ce présent dénombrement du seing de ma main et scellé de mon scel armoyrié de mes armes, le vingt quatriesme jour du moys de novembre, l'an mil cinq cens et huict. Signé de Cicon. » (*Arch. nat. Chambre des Comptes*. Reg. P. 203., pièce n° 1, parchemin.)

Claude de Trellys, dit Rocher, archer de la garde du Roi, fondé de sa procuration, renouvela entre les mains du chancelier de France, « les foy et hommage que ledit de Cicon nous estoit tenu de faire pour raison de la dite terre et seigneurie de Richecourt, droiz de justice et juridiction, censes et rentes, revenuz, appartenances et deppendances d'icelle quelzconque, tenue et mouvant de nous à cause de nostre chastel de Coiffy, audit bailliage de Chaumont. Ausquelles foy et hommage nous avons reçeu ledit de Cicon, en la personne de sond. procureur, pour considération de malladie dont l'on dit qu'il est détenu, sauf nostre droict et l'aultruy.... [1] »

François de Cicon étant mort en 1525, les deux fils qu'il laissait de son alliance avec Huguette de Bessey, Guillaume et Claude se partagèrent l'héritage paternel.

Guillaume, l'aîné, eût par préciput le château de Richecourt avec quelques dépendances, et entra en partage pour le reste de la seigneurie. Il ne laissa que deux filles de son mariage avec Philiberte de Moissy, Marie et Jeanne de Cicon. Cette dernière fut unie à Henri de Vy de Demangevelle, à qui, entre autres biens, elle apporta le château et la moitié du fief de Richecourt, ainsi qu'on le verra au paragraphe suivant.

Guillaume de Cicon, chambellan du duc de Lorraine, chevalier de Saint-Georges, eut dans son lot les seigneuries de Gevigney et de Purgerot, en partie, et moitié de Richecourt, moins le château et le pourpris attribués, par droit d'aînesse, à son frère Guillaume. Claude de Cicon fit, à la date du 22 juin 1575, « les foy et hommage qu'il estoit tenu faire pour raison de la moictié de la terre et seigneurie dudit Richecourt, droictz de justice et jurisdiction, cens, rentes, revenuz et appartenances et deppendances d'icelle....., mouvant du chastel de Coiffy [2]. » Il mourut en 1602, après avoir contracté deux alliances, la première avec Claudine Lallemand, fille de Jean Lallemand, baron de Bouclans et de Vaitte, dont il n'eut qu'un fils Marc de Cicon, chambellan du duc de Lorraine et gouverneur de Conflans en Bassigny, qui ne laissa pas de postérité de Bonne de Chavagny ; la seconde avec Anne d'Achey, fille de Jean d'Achey, seigneur de Thoraise, ancien page de l'empereur Charles-Quint, chevalier d'honneur au parlement de Dôle, et de Marguerite Perrenot de Granvelle, fille du célèbre chan-

1. *Arch. nat.* P. 164., pièce n° X.
2. *Arch. nat.*, P. 164.

celier de l'empire de Charles-Quint. Sont issus de cette seconde union quatre enfants :

1° Charles de Cicon, dont nous allons nous occuper ;

2° Marc-François, abbé de Saint-Esvres ;

3° Jeanne-Baptiste, mariée en 1598, à Antoine de Mandres ;

4° Marguerite, femme de François de Saint-Martin.

Charles de Cicon, chevalier, seigneur de Gevigney, Mercey, Purgerot, Combeaufontaine et de la moitié de la terre de Richecourt, épousa Anne de Roucy, fille de Charles de Roucy et de Anne du Hautoy, qui ne lui donna que deux filles. Françoise-Elisabeth, l'aînée, femme de Charles de Saint-Vincent, eut en partage, en 1659, le château et moitié du fief de Chevigney, plus les biens seigneuriaux de Jussey, Purgerot, Mercey et de Combeaufontaine. Anne-Catherine de Cicon, la plus jeune, fut mariée à Charles de Mauléon-la-Bastide, à qui elle apporta, avec d'autres terres, la moitié de Richecourt, comme on le verra plus loin.

(*A suivre*).

Adrien Bonvallet,
Vice-Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

FOLLE ÉQUIPÉE*

CHAPITRE VI

Comment en la maison de Jehan Machepain, le fournier, advint un grand miracle.

Rien ne sollicite et n'active l'imagination autant que la nécessité. Dans toute occurrence pressante, l'homme est poussé, incité à des démarches auxquelles il n'eût pas songé la veille et il se rencontre, assez souvent, qu'il trouve dans ce cas, des ressources inespérées.

Pour trouver à dîner, nécessité impérieuse, l'organiste venait déjà de faire preuve d'habileté ; mais tout n'était pas dit, il fallait encore trouver le moyen de fermer la bouche aux intéressés lorsqu'ils s'apercevraient de la supercherie dont ils allaient être victimes.

Les circonstances le servirent. Il venait de consulter le calendrier et constata avec satisfaction que ce jour-là même était le 7 septembre, veille de la Nativité, fête qui était dite : Notre-Dame-de-Septembre. — Vigile et jeûne, marquait le calendrier du Chapitre, — jour maigre par conséquent. — Eh! Eh! se dit Michel Chantemerle, voici qui pourrait singulièrement compliquer l'affaire, et la rendre extrêmement réjouissante. — Il faut supposer que ce repas ne doit pas se composer seulement du pâté d'oreilles de mouton, maintenant changé en un insipide plat d'oignons, il doit y avoir à côté quelques mets accessoires, de grasse composition, et, si M. le Promoteur était informé que des francs-servants du Chapitre se permettent de transgresser la loi de l'Eglise, et du calendrier, qu'ils se disposent à faire gras aujourd'hui et préparent un régal inconvenant en un tel jour, il ne manquerait pas d'accourir pour constater le flagrant délit, faire saisir les victuailles, et requérir contre les coupables la condamnation à une forte amende que l'Official s'empresserait de prononcer.

C'était fort bien raisonner; aussi chercha-t-il par quel expédient il pourrait, sans y mettre la main d'une façon ostensible, faire prévenir M. le Promoteur de ce qui se préparait.

* Voir page 145, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Il descendit, et songeant à son projet il parcourut les silencieuses rues du Cloître. — Le hasard le servit à souhait, car bientôt il rencontra Pierre Macabre, jeune ecclésiastique, qui joignait aux modestes fonctions de clerc du chœur celles de secrétaire de Me Guillaume Grinchard, que nous connaissons déjà, chanoine et promoteur du Chapitre.

Il l'aborda en faisant un geste de désolation, auquel le plus habile se fut laissé prendre.

— Ah! fit-il, en joignant les mains, en quel temps vivons-nous, et tout va-t-il bientôt s'écrouler autour de nous.

— Qu'avez-vous donc, Michel? dit Pierre Macabre surpris, et pourquoi ces lamentations?

— Hélas! continua l'organiste, quel bruit singulier, étrange, indigne de foi assurément, court le Cloître, ce lieu si justement respecté!

— Eh! quoi donc? quoi donc? expliquez-vous de grâce.

— Eh bien! Est-ce un faux bruit, je ne sais, je voudrais qu'il en fût ainsi, mais l'on dit partout que le fournier et le barbitonsor... Oh non! reprit-il après un silence, on ne peut ajouter foi à de semblables médisances, que dis-je? à d'aussi noires calomnies.

— Mais encore! voyons, dites, achevez, vous me tenez sur les épines.

— Oui, l'on dit qu'ils ont choisi ce jour de vigile et jeûne, la veille de la fête de la benoiste vierge, fit l'organiste en se découvrant, pour se livrer à une épouvantable orgie.

— Seigneur! serait-il possible?

— On le dit. — Au lieu de se préparer à cette grande solennité par l'abstinence et la prière, ils vont, dit-on, faire gras un jour défendu, se gorger de viandes à pleine panse, manger dru, boire de même. Quelle abomination!!

— Damnable projet! affaire grave! très grave, si elle se confirmait. Et pourriez-vous affirmer...

— Moi! affirmer? répliqua l'organiste, Ah! Dieu m'en garde! à de tels propos je n'ose même prêter l'oreille; c'est un on dit, une vague rumeur, quelque chose que l'on se communique à voix basse et à demi-mot; mais qui oserait certifier que des francs-servants du Chapitre ont réellement l'intention de se conduire de la sorte? A défaut de preuves suffisantes, ne vaut-il pas mieux repousser une telle supposition.

— Hé! hé! il faudrait voir, dit le clerc en quittant précipitamment l'organiste.

Pour que l'affaire eût des suites fâcheuses, Michel Chantemerle ne pouvait mieux s'adresser, car Pierre Macabre fort mal renté comme clerc du chœur, avait une part dans les amendes prononcées à la requête de M. le Promoteur, il était donc intéressé à faire constater tous les délits.

— Bon! fit l'organiste qui savait tout cela, ce que je viens de dire n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Il y aura certainement quelque visite domiciliaire, et s'ils sont pris, quel scandale! quel remue-ménage! quel potin cela va faire dans le Cloître!

Et il se dirigea tout joyeux vers son domicile, où il allait sans scrupule, l'infâme, manger gras en prenant sa part du pâté payé par le barbier, auquel il venait de jouer de si mauvais tours. — Déjà, à cette époque, les musiciens ne respectaient rien.

A midi, Polycarpus Grasmolet, arrivait d'un air affairé chez son compaing le fournier et, dès son entrée il lui fit de la tête un signe d'interrogation.

— Tout est prêt; répondit Jehan Machepain.

— Ah! enfin, on va donc festoyer quelque peu. Dieu merci! il n'est que temps, car il y a bien trois jours que je n'ai dîné à ma convenance.

Il passa dans la seconde pièce où il trouva la Rouillarde qui avait déjà disposé sur la table la poterie d'étain nécessaire aux convives, et qui faisait frire à la poêle quelques tranches de jambon.

— Bonne idée, dit le barbier après avoir déposé son bonnet et s'être essuyé le front, bonne idée, ma commère, quelque peu de jambon arrosé de vinaigre, cela nous mettra en appétit par ce temps chaud.

— On fait ce que l'on peut, répondit celle-ci, et vous n'êtes jamais content.

— Oh! que si! fit-il, en voyant Jehan Machepain déposer sur la table un pâté volumineux et magnifiquement doré qu'il venait de tirer du four. Qui ne le serait en voyant cette belle pièce de résistance.

Pendant qu'il examinait ce mets délectable et qu'il le fleurait avec une profonde béatitude, le fournier descendait à la cave pour tirer deux pots de vin destinés aux premiers besoins du repas.

A ce moment la porte de la boulangerie s'ouvrit brusquement et, au grand étonnement des deux gourmands, donna passage à Me Guillaume Grinchard, promoteur du Chapitre et à Pierre Macabre son clerc. — Ils étaient suivis d'un sergent ; ce qui n'annonçait rien de bon.

La Rouillarde avait eu comme un pressentiment de ce qui allait survenir ; elle venait de dresser son jambon sur un large plat d'étain et lorsque M. le Promoteur entra, elle le glissa du pied sous la maie qui se trouvait près de la cheminée ; puis, d'un air innocent, elle se mit à casser des œufs dans un vase approprié, comme si elle se disposait à préparer une inoffensive omelette. Il n'y avait donc aucune crainte à concevoir de ce côté. Mais le fournier et le barbitonsor, surpris, n'avaient pas eu la présence d'esprit de faire disparaître le pâté, et lorsque Me Guillaume entra, ce fut le principal objet sur lequel il porta les yeux.

— Hum!... hum!... fit-il du ton bref qui lui était habituel, j'en apprends de belles, hum!... Des francs-servants, me dit-on, choisissent un jour de vigile et jeûne, hum!... pour leurs festins et fraries, hum!... pour manger gras, hum!... s'emplir comme porcs, hum!... boire à rouler, hum!... et manger à embrener leurs chausses, hum!...

L'apostrophe était rude et pourtant les deux coupables, penauds et pleins de confusion, l'entendirent sans oser lever les yeux.

— Que contient ce pâté? hum!... reprit Me Guillaume, des viandes défendues en un tel jour? hum!...

Aucun ne répondit à la question.

La Rouillarde, moins impressionnée, prit la parole.

— Messire, dit-elle, on vous a mal informé et l'avis que vous avez reçu vient de méchantes gens. Ce pâté est maigre.

— Hum!... maigre?

— Maigre! je vous affie!

— Hum! parole de femme, parole de serpent; c'est-à-dire mensonge et tromperie, hum!... Ouvrez ce pâté s'il vous plaît Jehan Machepain... Ouvrez-le, barbitonsor! ajouta le promoteur en voyant le fournier rester immobile.

Tous deux gardant la même contenance embarrassée, il s'avança vers la table, saisit un couteau et enleva en un tour de main le couvercle du pâté.

Le sergent saisissait déjà son écritoire pour verbaliser

touchant le flagrant délit. — Le clerc Pierre Macabre souriait en songeant aux cinq sols d'amende qui allaient tomber dans sa bourse.

Déception profonde !

Le pâté était rempli d'oignons.

Jehan Machepain, Polycarpus Grasmolet et la Rouillarde en étaient encore plus stupéfaits que M. le Promoteur et sa suite.

Au cours de cette vérification, survint un incident qui faillit tout gâter. Le sergent appelé à la réquisition de M. le Promoteur avait amené un chien. Cette bête malicieuse, après avoir flairé à droite et à gauche, s'attacha particulièrement au-dessous de la maie d'où sortait un fumet agréable à cause du plat de jambon qui venait d'y être glissé. Nul doute que si ce chien n'eût été attentivement surveillé par la femme du fournier, il ne fût parvenu, en s'aidant de la tête et des pattes, à amener au milieu de la salle ce plat compromettant ; mais la Rouillarde qui malgré son œil de travers y voyait encore très bien, remarqua cette manœuvre dangereuse et lui envoya un tel coup sur le museau que la bête dut renoncer à son entreprise, non sans grogner.

Tout danger était conjuré et d'ailleurs M. le Promoteur n'ayant rien trouvé de répréhensible dans la composition du repas préparé, ne put que se retirer après avoir déclaré qu'il avait été mal informé.

— Hum !... fit Me Guillaume en sortant, ou l'on nous a trompés, hum !... ou ces gens-là nous trompent ; ils sont habiles, hum !... Enfin, nous avons fait notre devoir.

Le fournier et sa femme étaient plongés dans un ahurissement complet. Comment ce changement avait-il pu s'opérer ? Ils n'en pouvaient croire leurs yeux, et pourtant il n'y avait pas de doutes à avoir, l'évidence était là, le fait était palpable.

— C'est un miracle, dit la Rouillarde après avoir réfléchi un instant, au moment où j'ai vu le danger, je me suis souvenue que Me Polycarpus Grasmolet descendait de Saint Roch, par sa mère, et je lui ai fait une courte prière pour qu'il ne nous arrivât rien de fâcheux, il m'a exaucée.

Malgré la visible protection que son saint aïeul venait de lui témoigner d'une façon si éclatante, le barbier ne paraissait pas convaincu. Sans souci du danger auquel il venait

d'échapper miraculeusement, sa figure exprimait à la fois le doute et le désappointement.

— Vous n'en pouvez douter, reprit la Rouillarde qui tenait à le persuader, la preuve que c'est bien à Saint Roch que nous devons cette immense service, c'est la présence de ce chien qui allait nous perdre par ce plat de jambon si je ne lui eusse donné un maître coup de cotteret sur le museau. — Aide-toi, le ciel t'aidera.

Enfin, l'on se mit à table car il fallait dîner, bien ou mal. Le plat de jambon fut tiré de sa cachette. Convenablement arrosé de vin clairet, cette entrée en matière éclaira un peu les visages, mais lorsqu'on attaqua le pâté d'oignons, le barbier reprit sa grimace; c'était une déception trop grande pour qu'il la pût supporter sans amertume.

Il était dur, il est vrai, d'avoir déboursé la somme nécessaire à l'achat d'un plat succulent pour n'avoir en retour qu'un pâté d'oignons, mets de carême, le plus maigre des régals. Ces réflexions le conseillèrent mal, et il en arriva à émettre des doutes outrageants pour le fournier et sa femme.

Jehan Machepain eut beau lui affirmer qu'il avait préparé le plat lui-même, bien et dûment, aussi loyalement qu'honnête homme le pouvait, qu'il en eût été content sans l'échange auquel il ne comprenait rien et qui avait dû s'opérer par quelque prodige ou faveur spéciale du Ciel, le barbier peu crédule ne voulut rien entendre.

— Vous seriez bien plus avancé, dit la Rouillarde, si M. le Promoteur eût fait saisir le mets criminel au profit de l'hôpital et nous eût fait condamner à cinq sols d'amende et peut-être encore à d'autres peines. — Bénissez plutôt la Providence et remerciez Saint Roch votre aïeul dont se voit la main en toute cette affaire.

Malgré ces bonnes raisons la discussion s'anima et arriva bientôt à un ton qui faisait prévoir des orages. Des propos vifs furent échangés, et le barbier niant le miracle, reniant Saint Roch, reniant même son chien, prétendit être tout simplement la dupe de deux fripons.

La Rouillarde déjà impatientée et qui, somme toute, avait agi de bonne foi, n'en put entendre davantage, elle courut sur le barbier qui s'était levé de table et sans autre débat, elle lui planta ses ongles dans le visage : elle l'eût certainement défi-

guré si le barbier n'avait fait une prompte volte-face et pris la porte sans demander son reste.

Après le départ précipité mais sage du barbier, la vieille Rouillarde resta un moment debout, indignée, frémissante, les yeux hagards, dans l'attitude d'une Canidie antique, d'une Furie redoutable, les mains crochues tendues en avant comme pour dire au fuyard, que si elle n'avait plus de dents pour mordre, elle avait encore des ongles pour déchirer.

(*A suivre*). L. Grignon

BOURBONNE AUTREFOIS

ET

BOURBONNE AUJOURD'HUI

1780 - 1880

Il y a cent ans, nous l'avons dit, la population était très inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui ; un document nous apprend qu'au commencement du siècle actuel elle s'élevait à 3107 individus, décomposés comme suit :

Vieillards de 60 ans et au dessus	165
Hommes faits	1.090
Femmes et filles	1.320
Enfants au dessous de 10 ans	531

Non compris les hommes au service, au nombre de 78[1].

Voici quelle était, à la même époque, la situation de la commune.

Le recensement de la récolte en céréales accusait 4927 quintaux de blé et autant d'avoine et autres denrées. Le même travail fait pour la production vinicole donnait un rendement de 9000 hectolitres environ.

On voit combien la plantation de la vigne a augmenté dans le pays, puisque les statistiques actuelles établissent une moyenne de 40 à 50,000 hectolitres, soit 5 fois la récolte d'autrefois.

Les forêts appartenant à la commune sont restées ce qu'elles étaient ; les contrées de la *tête de Chagnon*, de la *Coupe des branches*, des *Epinêts*, du *haut de Borne*, du *Grippot ferré*, de la *Moyse*, de la *Gigeyre*, de la *Réserve*, de la *Côte Follot*, de la

[1] Voir page 481, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Nous donnons dans les pièces justificatives, les noms de toutes les familles de l'époque, leur situation et le chiffre des redevances payées par elles.

Bannie ont conservé en partie leurs noms et forment un total de 1148 hectares, dont jouit encore la ville qui y trouve son principal revenu.

Dès le XVIe siècle, la possession de ces forêts fut contestée aux habitants qui eurent avec les différents seigneurs de nombreux différends à ce sujet ; ce ne fut qu'à la révolution que cessèrent toutes les difficultés dont la dernière, datée de 1777, fut soulevée par M. de Chartraire.

La procédure à laquelle donna lieu cette affaire, semble avoir commencé vers 1775. Il paraitrait que M. de Bourbonne, au cours du procès, aurait avancé que ses vassaux *s'étaient permis des menaces ridicules et indécentes contre les arrêts du parlement et du conseil;* puis, que *les officiers municipaux auraient plaidé contre lui sans l'assentiment de la population, qu'ils auraient procédé illégalement, etc , etc...* Bref, la discussion s'envenima à ce point qu'il fallut un double arrêt pour mettre les parties d'accord.

Le point en litige, qui se reproduit dans tous les procès qui divisèrent les habitants et les seigneurs au sujet des bois, était celui-ci : Vers 1538, Nicolas de Livron, en l'absence de ses vassaux, rendit un aveu au roi, aveu dans lequel il comprit le droit de prendre pour ses besoins, dans les contrées du *Vent de borne*[1] et du *Plessy des loges* qui appartenaient aux habitants, tous les bois qui lui seraient nécessaires. Les habitants, eux, lui niaient ce droit, se fondant sur ce qu'un dénombrement ne faisait titre que pour ceux qui l'avaient rendu et reçu et qu'on ne pouvait s'en prévaloir contre des tiers ; que du reste aucun titre régulier n'était produit par le seigneur et que, pour eux, après les guerres de 1554, leurs habitations ayant été détruites, eux-mêmes avaient été dispersés çà et là, leurs titres s'étaient égarés et, lorsqu'à la paix tous ces désordres cessèrent, ils ne leur en resta plus que le simple souvenir, souvenir toutefois assez net pour qu'ils pussent affirmer que jamais leurs seigneurs n'avaient eu de semblables droits sur leurs forêts. La question fut tranchée de façon à satisfaire les deux parties et les habitants tout en gardant leurs privilèges, durent fournir au seigneur les bois nécessaires à l'entretien des fours, pressoirs et moulins banaux qui étaient à la charge de ce dernier.

1. Lisez *Vaux de Borne* pour Val de Borne. Nous avons tenu à conserver l'ortographe du titre que nous a communiqué M. Odinot-Massey.

Bourbonne était chef-lieu d'une subdélégation de la généralité de Champagne, élection et bailliage de Langres. Elle avait, dit M. Jolibois, ses mesures particulières, en usage du reste dans une partie du Bassigny.

Le *Journal* comprenait 400 perches de 8 pieds 3 pouces.

La *Pinte* était de 87 pouces 1/8 cubes.

La mesure des grains était de 1176 pouces cubes.

Terminons cet aperçu en disant qu'aujourd'hui la ville a une population de 4600 habitants et qu'elle possède un territoire de 4639 hectares, traversé par les chemins de grande communication :

N° 5 de Neuilly à Bourbonne.

N° 18 de Bourbonne à Vauvillers.

N° 26 de Bourbonne à Vaillant,

N° 30 de Bourmont à Bourbonne.

N° 39 de Bourbonne à Damblin.

Les Rues

La ville comprenait autrefois un certain nombre de rues ou ruelles — quelques unes ont disparu, d'autres ont été élargies, enfin on en a créé de nouvelles. Nous allons examiner successivement les changements survenus.

La *Grand-rue*, qui jadis n'était autre qu'un emprunt fait à la voie romaine de Langres au Rhin, est restée la même comme tracé, elle n'a été modifiée que sous le rapport de l'alignement et des constructions; notons cependant qu'elle a vu disparaître une maison qui, placée en face du débouché de la rue de Borne, coupait en deux parties l'axe de cette dernière. Un four banal et un pressoir existaient dans la Grande-Rue : le premier, situé dans l'une des maisons, à droite en se dirigeant vers la place du moulin. Le deuxième, installé dans la partie qui joint la rue dite *Porte Gallon*[1] à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la pharmacie Nobert.

La rue *Vellonne* qui a été allongée vers l'Ouest, mais n'a subi du reste, que des changements insignifiants. Cette rue qui fait suite à la Grande-Rue, (grande voie), a pour cette raison,

1. Et non *Porte Galon*, comme l'a fait écrire sur les plaques indicatives l'administration actuelle de la ville, qui au reste n'est pas obligée de connaître l'origine du nom des rues de la localité.

pris le nom de : rue de la Guerre, (*rue Bellonne*) et par corruption *rue Vellonne;* elle était autrefois désignée sous celui de » *Route de Lorraine et de Franche-Comté par le bas de Bourbonne.* »

La rue *Porte-Gallon* qui existe encore aujourd'hui, était coupée en deux parties par une porte monumentale, à laquelle elle doit son nom et qui s'appuyait d'un côté au mur de soutenement de l'église et de l'autre à l'une des maisons formant actuellement le côté droit de la rue, en montant. La *Porte-Gallon* qui continuait pour ainsi dire l'enceinte fortifiée du château, aux défenses duquel elle était reliée, a tiré son nom de la destination qui lui était le plus habituellement donnée. En effet, c'est par cette issue que les habitants portaient au château les redevances en nature de vin qu'ils avaient à payer pour la dîme ; de même que, par celle du *Paillis*, passaient, comme nous le verrons plus loin, leur part de dettes agricoles. Or à cette époque, la mesure ordinaire étant le *Gallon* (environ 4 litres 1/2), la porte avait pris le nom de son usage et s'appelait la porte *Gaulon* ou en français *Gallon*. L'édifice assez monumental, comportait, au dessus de l'entrée qui donnait accès sur le plateau, deux chambres, primitivement destinées aux *guettes* ou gardiens de la porte, mais qui dans la suite furent louées par l'administration de la ville au plus offrant enchérisseur — fonctionnaire ou commerçant. Le 10 septembre 1786, le conseil de la commune demanda la démolition de la porte qui tombait en ruines. Cette arcade ayant été reconnue inutile pour servir de soutien au terre-plein de l'église, après vérification de l'ingénieur de Varaigne[1] la proposition fut adoptée et la porte démolie. Ce travail permit d'élargir la rue que les anciennes considérations militaires avaient faite fort étroite en cet endroit et fournit un nombre considérable de matériaux dont une partie servit à construire le mur actuel de la terrasse Ste-Barbe (Ruelle qui de la rue Vellonne monte à l'église[2].) On trouve encore aux archives plusieurs actes de location des chambres qui étaient situées à la partie supérieure de la porte et même un traité pour l'indemnité accordée aux locataires qui occupaient ces appartements lors de la démolition.

1. Le même qui présida à la construction des Thermes réédifiés par M. le comte d'Avaux en 1783.

2. La ruelle Sainte-Barbe porte aujourd'hui le nom de ruelle de l'Eglise.

A la partie supérieure de la rue, à gauche[1] on voyait également un puits monumental, surmonté d'un ouvrage en fer forgé et couronné par une grosse fleur de lys dorée ; des colonnes de fonte supportaient le treuil autour duquel se plaçait la corde. En 1787 on avait recouvert le tout de fer blanc, en toiture. Le puits, fermé de nos jours, mais qui existe encore sous le trottoir qui le recouvre, fut remplacé par une magnifique fontaine avec vasque et ornements décoratifs — malheureusement à cet édifice ne manquait qu'une chose.... l'eau ; aussi, malgré tout le talent de l'architecte et la splendeur du monument, dut-on détruire cet ouvrage d'art et lui substituer une vulgaire borne fontaine, bien moins élégante peut-être, mais plus utile aux besoins de la population.

La rue du *Hètre*, de *l'Estre* ou de *l'Aître*, trois formes différentes sous lesquelles a été écrit son nom[2], est restée telle qu'elle était il y a cent ans, à quelques reconstructions près. Au milieu de cette voie, à droite, se trouve l'entrée où plutôt l'avenue par laquelle autrefois on arrivait au donjon extérieur. Ce donjon, qui subsiste encore en partie et dont on a pu voir un croquis au commencement de cet ouvrage, était la porte de l'ancien manoir, dont il fermait l'approche. La ruelle portait en 1780 le nom de *Rue du marché* parce qu'elle conduisait également à la *place de Halle* ou se tenaient les foires et les marchés. — Cette place, qui comprenait l'espace occupé actuellement par le jardin de la maison Gauvain, renfermait une vaste halle, en forme de parallélogramme, couverte en tuiles et autour de laquelle le public pouvait aisément circuler. Un pressoir banal était contigu à la halle. L'emplacement total était confiné par les murs du château qu'il longeait, à l'Est ; par les roches, sur lesquelles, au Nord, se dressait la fortification et qui dominaient les cabanes et appentis de la rue *des Paradis ou du Paillis* ; et, à l'Ouest, enfin, par les rares maisons formant le côté droit de la rue de l'Estre.

Au commencement du XVIIe siècle cette place, que les anciens documents désignent sous le nom de *la haulte*, *la plaine de la haulte*, s'étendait uniforme, en guise de glacis, devant le front du château ; ce n'est que postérieurement à cette date que se construisit peu à peu le côté de la rue qui l'enferma.

1. Touchant à la place connue alors sous le nom de *place Royale*.

2. Voir au sujet de cette dénomination la note qui y a trait dans les pages qui précèdent.

C'est dans la rue de l'Estre que se trouvait autrefois la célèbre auberge du *Cerf volant connue de 20 lieues à la ronde*, et dans laquelle, pendant la saison des bains affluait tout ce que Bourbonne réunissait de haute société et de grands seigneurs[1] C'est là que trépassa, dit-on, en 1783, Anne Charles Lorry, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris et de la Société Royale de médecine ; il n'avait que 56 ans.

Un peu plus loin que la ruelle du Château, du même côté, s'ouvre celle denommée aujourd'hui *rue du Paradis* et qui primitivement portait le nom de rue *du Paillis*. Cette voie qui faisait suite à la rue *Trotte le moine* dont nous parlerons ultérieurement, ne fut d'abord qu'un chemin abrupte, escarpé, taillé pour ainsi dire dans la roche du château, aux flancs duquel il serpentait. Il conduisait de la route de Franche-Comté à une sorte de poterne située dans le petit bastion nord-ouest, là où de nos jours est installée la basse-cour. C'est par cette issue que pénétraient dans les communs les divers approvisionnements de paille, de foin, et autres denrées destinées aux greniers et écuries de l'habitation seigneuriale : d'où lui avait été donné le nom de porte du *paillis*, comme à la rue sur laquelle elle s'ouvrait. Nous avons vu que toute une famille en obtenant de s'installer sous la roche qui bordait cette rue, et y construisant ses cabanes, amena les habitants à changer le vocable primitif sous lequel on la désignait, en celui de *rue des Paradis*, dont nous avons fait, on ne sait trop pourquoi, *rue du Paradis*.

La rue *St-Antoine*, (actuellement rue des Capucins, qui faisait suite à la rue de l'*Estre* et n'en était séparée que par celle de l'*Abreuvoir*, (la route neuve n'existant pas encore), a été quelque peu modifiée. On a fait disparaître trois longs fossés d'assainissement qui longitudinalement y avait été creusés et y rendaient la circulation difficile. Un pressoir banal et un puits public[2] se voyaient également dans cette voie à l'extrémité de laquelle se trouvaient : à droite, le couvent des Capucins ; à gauche, la maison de Montmorency, et tout au bout enfin, donnant sur une sorte de place nommée place des *Capucins*, les bâtiments de la Commanderie St-Antoine[3].

1. L'hôtellerie du *Cerf volant* devint depuis celle de la *tête de Bœuf* laquelle quitta le quartier vers 1840 pour celui de la rue des Bains où elle est devenue l'hôtel des Bains actuel.

2. Il s'en trouvait un second aux Capucins. Ce dernier existe encore.

3. Là où se trouve actuellement la maison de M. Burel-Henry.

Nous reviendrons sur ces trois édifices.

La *rue de l'Abreuvoir*, *rue du Moulin* , est une de celles qui ont subi le plus de transformations[1]. A partir de la place de la Croix, ainsi désignée en raison d'une croix monumentale qui y était dressée[2], jusqu'aux bâtiments du moulin, s'élevaient, cachant le cours de la rivière et ne laissant que l'intervalle de l'abreuvoir[3], une quinzaine de maisonnettes ou cabanes qui rétrécissaient la rue, au point que les voitures y pouvaient à peine circuler. Toutes ces constructions ont été successivement détruites et ont fait place à une sorte de quai[4]. La rue de l'Abreuvoir prenait fin sur la place du moulin où convergeaient également la Grande-Rue, celle de l'*Espéluette* et la levée qui conduisait aux routes de Lorraine et de Franche-Comté.

Cette chaussée traversait la prairie sur un pont qui fut relevé en 1791. A cette époque, la municipalité réclamait l'achèvement de la route de Franche-Comté, disant qu'il existait un pont considérable, dit des Moulins, lequel, par sa défectuosité, rendait le passage tout à fait impraticable, plusieurs arcades étant emportées ou écroulées en partie. Les travaux commencèrent immédiatement. Ce pont rétabli il y a quelques années et convenablement élargi, est maintenant le principal de la ville, la chaussée étant devenue l'Avenue de la Gare.

Parallèlement à la rue de l'Abreuvoir mais un peu plus haut s'embranchait la ruelle dite des *Paradis*.

La rue, ou mieux, le chemin de l'*Espéluette*, qui très probablement a tiré son nom d'une sorte de palissade (paluette) destinée à le protéger contre l'envahissement des eaux marécageuses environnantes (Palus), était bordé à droite et à gauche de prairies et de marais, dont le séparaient à peine quelques haies ou clôures, sans habitations. Il traversait le ruisseau de *Borne (le rû de Bône)* sur lequel une étroite passerelle avait été établie et aboutissait au carrefour des *trois routes* où se croisaient celle

1. La rue portait le nom de rue de l'*Abreuvoir*, depuis sa naissance jusqu'à la place de la belle Croix, où se trouvait l'abreuvoir pour le bétail ; depuis là, jusqu'à la place du moulin, elle était nommée rue du Moulin.

2. Cette croix fut détruite à la révolution ; elle était en grande vénération et chaque année on y disait des prières spéciales. Depuis sa disparition la place qu'elle ornait n'a plus de dénomination particulière et la rue porte en son entier le nom de rue du moulin.

3. Cet abreuvoir existe encore à la même place que jadis.

4. Il y a quelques années on pouvait encore voir une de ces cabanes située en face de la tannerie Febvre.

de Bourgogne par la rue *delà de l'eau* et celle dite *sous le prieuré*.

La rue *au delà de l'eau*, dont les maisons, construites antérieurement même à l'établissement de la chaussée de l'Espeluette et par suite sans chemin d'accès direct, ont fourni le vocable, n'était alors qu'une sorte de faubourg habité par ce que la ville comptait de plus pauvre — Aujourd'hui elle est complètement transformée et bon nombre de cultivateurs aisés y ont leurs demeures.

La *Rue sous le Prieuré*, actuellement rue de l'*Hôpital*, a conservé le même tracé à sa partie Est, jusqu'aux murs de l'hôpital militaire, là où aboutit la *rue de Borne*. Celle-ci très étroite à son entrée n'était autrefois qu'une sorte de ruelle, à peine assez large pour les piétons dans cette partie de son parcours ; une passerelle de 50 centimètres, composée d'un seul ais, servait à traverser le ruisseau ; les voitures, si toutefois on osait s'aventurer en voiture en cet endroit, passaient dans l'eau.

Mais revenons à la rue *sous le Prieuré*.

Après avoir longé les murs du jardin de l'hôpital, dominés par les bâtiments du Prieuré et les maisons adjacentes, elle changeait de nom et empruntait celui des constructions qui la bordaient au nord, recevant, à gauche, les ruelles du *Prieuré* et du *Coin ;* puis, à droite, la rue dite du *Pont Bouvard* à laquelle on arrivait par une sorte de passage, situé entre l'hôpital primitif [1] et les locaux de la *Convalescence ;* ce passage était qualifié de rue *entre les cours de l'hôpital*. Ici la voie se rétrécissait et se dirigeait vers le *Bain Patrice* [2], débouchant sur une sorte de carrefour auquel aboutissaient les ruelles du *Bain Patrice*, du *Canal* et de la *Chavanne*.

Les deux premières n'existent plus, réunies qu'elles ont été par la démolition des maisons *Duport*, de la *Caserne des Invalides* et de l'ancien *Hôtel de Ville* [3]. Le terrain est devenu en

1. On sait que les bâtiments Est de l'hôpital ont été seuls construits au début, la partie où se trouvent les bains proprement dits, servait au logement des malades et se nommait la convalescence — Voir du reste, notre notice sur l'Hopital militaire. (Dufëy libraire).

2. Le Bain patrice était la source qui alimentait alors l'établissement militaire, il était situé dans une sorte de construction où se baignaient officiers et soldats faisant usage des eaux. La source est encore utilisée et se trouve environ là ou est la machine élévatoire actuelle.

3. Nous verrons plus loin ce qu'étaient ces bâtiments, on peut du reste se reporter à notre notice sur l'hôpital, où se trouvent les plans.

partie la place des Bains et a servi, à la construction du Pavillon S et de ses dépendances; de plus ces travaux ont permis d'élargir l'entrée de la *rue des Bains* très étroite et presqu'impraticable en cet endroit.

A part cet élargissement et la construction des pavillons militaires qui y ont façade, la *rue des Bains* a conservé le même tracé. Seulement ce qui n'était d'abord qu'un cloaque, qu'une réunion de masures, de granges, d'étables irrégulièrement construites, a été complètement transformé. Un pont, hélas ! en assez triste état aujourd'hui, a permis de traverser le ruisseau de Borne autrement que dans l'eau et dans la vase; ce ruisseau a été pavé, il vient d'être couvert en partie, enfin, malgré son peu d'alignement, la rue a fait toilette neuve elle est une des plus fréquentées par les étrangers qui viennent aux eaux. Un puits, qui existait à sa partie supérieure a dû être fermé il y a quelques années.

La portion de la rue qui débouchait sur la place des Bains était, nous l'avons dit, si étroite, que deux voitures ne pouvaient y passer de front. C'était surtout entre les maisons disparues actuellement et qui occupaient une partie de la place actuelle, en formant la rue du Bain Patrice, que se faisait sentir cette insuffisance de largeur ; à quelque pas au dessus, à l'endroit où se soudait cette dernière rue, celle des Bains s'élargissait brusquement pour se rétrécir de nouveau à l'entrée du pont ; elle formait ainsi une sorte de carrefour qui avait pris la dénomination de place de l'hôtel de ville, en raison de ce que ce monument municipal faisait partie du groupe de maisons dont nous venons de parler et qui ont été détruites, pour créer la place des Bains actuelle et le pavillon militaire méridional qui la confine, au Nord.

L'hôtel de ville fut transporté alors sur la place Ste-Barbe, à peu près dans l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui.

Revenant sur la place des Bains qui avait à peine alors la largeur d'une rue ordinaire, on trouvait, telle qu'elle est aujourd'hui comme parcours, la rue du *Pâquis*, en partie bordée de chenevières et de jardins et conduisant au chemin de Coiffy. Elle traversait une sorte de marais impraticable et malsain s'étendant, à droite, jusqu'au ruisseau de Borne et auquel aboutissait également une ruelle, sans nom, qui partait de la place des Bains et existe encore de nos jours.

En 1770, à la suite d'un hiver très rigoureux, les récoltes manquèrent, la disette et la misère vinrent fondre sur la po-

pulation. — Les habitants affamés s'adressèrent à M. Rouillé d'Orfeuil intendant de la province, lequel, sur le rapport qui lui en fut fait, envoya des secours en argent, à la condition qu'ils seraient employés en travaux à exécuter dans la ville afin de procurer de l'ouvrage et des salaires aux plus nécessiteux.

Voici les termes du rapport remis par le syndic :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous adresser les delibérations faites par « la chambre municipale de Bourbonne en conséquence de vo- « tre lettre du 9 présent mois, par laquelle vous connaîtrez, « Monseigneur, les moyens que proposent les municipaux « et notables pour seconder vos vues bienfaisantes en faveur « des pauvres malheureux dont le nombre est grand et la mi- « sère portée au plus haut point. »

« Parmy le nombre d'ouvrages utiles et nécessaires de « Bourbonne, ils ont prefféré la construction de deux promena- « des qui sont indispensables à cause des étrangers qui vien- « nent tous les ans prendre les eaux et qui ne cessent de se « plaindre qu'il n'y ait aucun endroit, pour prendre l'air et « faire l'exercice relatif à leur usage. »

« Bourbonne aïant beaucoup d'étendue et formant un dou- « ble vallon, ils ont jugé convenable d'en placer une à la par- « tie septentrionale et une autre à la méridionale pour que « chacun de ceux logés dans ces quartiers trouvassent cet agré- « ment depuis si longtemps demandé et désiré. »

« La première comprend deux terrains attenant à la grande « route de Bourbonne à Langres, l'un connu sous la dénomina- « tion d'ancienne route et l'autre sous celui d'*allée des soupirs*, « le premier distant d'un quart de lieue, beaucoup plus élevé « au dessus de la route et par conséquent d'un dif- « ficile accès pour des malades ou foibles ou boiteux et qui « d'ailleurs est de trop peu d'étendue en longueur et en largeur « pour pouvoir y pratiquer des allées suffisantes et propres à « donner de l'ombre et cultivé en partie par nombre de mal- « heureux qui ont défriché et emploïé leur temps, leurs peines « et leurs travaux, n'est nullement propre et ne peut remplir « l'objet proposé. »

« Le deuxième ou allée des Soupirs[1] situé presque à l'ex-

1. Il est question ici de la partie extrême de la rue du haut de Craye —

« trémité de Bourbonne dans une situation charmante et « agréable, déjà connu des étrangers, même de Madame l'In- « tendante, garny pour la majeure partye d'arbres servant déjà « de promenade, est le seul qui puisse convenir à la forma- « tion d'une très belle, très aérée, d'une vue assez étendue, fa- « cile et comode pour les malades ayant pour perspective une « très belle plaine, une prairie, un gros village et de très beaux « cotteaux en vignes et en bois. Cet emplacement en nature de « vigne et de verger est ouvert à tout le monde et apartient à « différents particuliers pour de très petites parties, il sera « acheté par la ville sur l'estimation qui en sera faite par « experts nommés à cet effet et à un prix au dessus de l'ordi- « naire afin de dédommager la population, s'il plait à votre « Grandeur de vouloir bien autoriser cet achat. »

« Ce terrain avoisine le grand chemin qui est déjà une fa- « cilité pour y parvenir, les arbres plantés forment déjà une « allée qui donnera avant peu l'ombrage en emplantant un ar- « bre intermédiaire entre chacun, il est à proximité d'un tertre « immense qui n'est séparé que par le dit grand chemin et où « on trouvera toutes les terres suffisantes pour combler les « remblais et en même temps donner une vue agréable du « côté du midy. »

« La promenade que l'on propose du côté du midy tant pour « les officiers logés à l'hôpital que pour les étrangers du quar- « tier a pour objet un paquy communal, distant de 300 pas de « la fontaine minérale, par rapport au contour, contenant « un espace fort étendu, où se pourra faire une plantation, « son terrain aquatique, entre deux vallons et assaini par un « large fossé de décharge dans tout son contour, dans un ruis- « seau qui le confine, fera de cette place inutile une prome- « nade qui, à portée des eaux minérales réunira dans la matinée « les buveurs, comme celle de l'*allée des soupirs* les rassem- « blera dans l'après midy ; on pourra même à raison de sa si- « tuation, y pratiquer dans son centre une fontaine d'eau « commune avec un lavoir très essentiel pour le lieu, où il y « en a très peu. »

« Au moyen de ces dispositions, la chambre municipale as- « signe pour parvenir à leur exécution une somme de 2000 li- « vres à prendre sur le prix de la vente de la réserve faite le

partie plantée d'arbres et à laquelle la manie enfantine de nos édiles a donné pompeusement le nom d'Avenue Thiers.

« 17 du présent mois et promise aussitôt l'arrivée de M. le « grand Maître de Paris ; ses facultés ne luy permettant pas « de les prendre ailleurs ; n'ayant ny fonds n'y revenus fixes « et étant chargée de 1000 à 1100 livres de charges et dettes « annuelles. »

« Pour venir aussy promptement qu'il sera possible au se- « cours des pauvres journaliers et artisans tant de Bourbonne « que des environs et leur procurer la facilité de subsister « dans ces terres où à peine pourroient-ils manger du pain « d'orge et avoyne, le bled valant 11 livres le bichet pesant « 70 livres, on supplie son Excellence de vouloir bien autoriser « la chambre municipale à l'achat du terrain de l'allée des Sou- « pirs pour qu'aussitôt la réception de ses ordres, elle fasse « établir des ateliers publics qui en occupant la classe d'hom- « mes inactifs et âgés leur procure la facilité de subvenir « à la subsistance de leur famille. »

Si nous avons donné in-extenso ce document, c'est surtout pour qu'on apprécie la situation de l'époque et les services rendus à la population par M. d'Orfeuil.

Ce dernier, touché des plaintes des habitants, adressa, nous l'avons dit, la somme nécessaire aux travaux d'assainissement et d'aménagement de la place — on se mit à l'œuvre de suite et dès 1772 la promenade, plantée alors en bosquets ou quinconces, avait remplacé l'infect cloaque qui occupait tout le terrain. Le lavoir demandé, était installé, sur l'emplacement où se trouve actuellement la maison Morteaux.

Les Bourbonnais, que ces travaux avaient sauvés de la famine et de la misère, furent reconnaissants et donnèrent à la nouvelle création le nom de place d'Orfeuil, en souvenir de leur bienfaiteur, cette dénomination est encore celle de la promenade qui aujourd'hui forme un vaste parallélogramme assez régulier, entouré d'arbres et planté de gazons. Sa longueur la plus grande est de 92 m 50 et la largeur est, au maximum, de 69 m.

Le long de la promenade, à l'Est, se trouvait la *rue d'Orfeuil*, qui mettait en communication la place avec la *rue Vellonne* en traversant le ruisseau de Borne sur un étroit pont de bois. C'est dans cette rue que fut installé le lavoir dont nous venons de parler[1] et qui était alimenté, très probablement, par

1. Ce lavoir portait le nom de Fontaine d'Avaux, du nom de ce seigneur de Bourbonne qui l'avait fait établir.

la source *de la Cheneau* ou de la *Chesneau*, située sur le versant du monticule qui, au midi, domine la place et les bains. Lavoir et source ont disparu.

Il nous reste à franchir la rampe du coteau central de la ville pour y retrouver les rues qui existaient à l'époque dont nous nous occupons.

C'était d'abord la *rue Sainte-Barbe*, restée ce qu'elle était alors et qui conduisait au presbytère, à l'église et au cimetière, puis à la place Sainte-Barbe qui lui donnait son nom.

Le presbytère et l'Eglise occupaient le même emplacement que de nos jours, mais le cimetière qui a disparu, couvrait une grande partie de la place actuelle de l'hôtel de ville et s'étendait depuis la halle jusqu'à quelques pas de cet édifice, touchant à l'église qu'il confinait au nord et n'étant séparé des maisons qui forment le côté de la place, que par une ruelle étroite, dite *rue du Cimetière*, et qu'il bordait d'une simple haie vive.

Le petit espace laissé libre entre le champ du repos et l'hôtel de ville était nommé *place Sainte-Barbe*.

En 1875, lorsqu'on commença les travaux de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale, récemment classée au nombre des monuments historiques, les fouilles entreprises du côté nord du portail et la démolition du mur qui, de ce côté semblait enclore l'édifice, amenèrent la découverte de plusieurs cercueils ou sarcophages en pierre, recouverts de dalles posées à plat et qui paraissaient avoir été scellées au moyen d'une tige de fer transversale, en dessus comme en dessous des cercueils. Ces sarcophages renfermaient une assez grande quantité d'ossements, provenant évidemment de différents corps et qui n'ont dû être rassemblés là que postérieurement à l'inhumation primitive ; du moins de nombreux fragments de tuiles, de pierres, des débris de toute nature qui, avec la terre et les ossements remplissaient, l'intérieur des sarcophages, corroboraient cette opinion. La terre avait bien pu, en effet, être entraînée au dedans par les eaux qui l'y avaient introduite, mais cette hypothèse ne pouvait être admise pour les pierres, etc. Il était donc évident que le terrain avait été fouillé et que les cercueils, ouverts et visités, avaient servi de réceptacle à tous les ossements trouvés en cet endroit, ancien cimetière de la ville.

L'absence de documents, de tout objet, monnaies, médailles, etc., pouvant servir d'indice, prouve la vérité de cette assertion.

Les cercueils découverts étaient tous en pierre meulière de *Serqueux*; ils étaient composés, pour la plupart, de deux parties rapprochées, sans scellement, et avaient la forme adoptée à notre époque, c'est-à-dire qu'ils étaient plus larges à la partie réservée pour la tête qu'à celle destinée aux pieds ; leur longueur, dans œuvre, était de 1 m 80 à 1 m 85.

A l'extérieur, la pierre était pour ainsi-dire brute ; à l'intérieur, elle était mieux quoique grossièrement taillée. Aucune inscription, aucun signe, aucune marque ne pouvait faire connaître la date à laquelle ils ont servi ni les noms des corps qu'ils ont renfermés ; la forme seule indiquerait qu'ils sont d'une époque postérieure aux temps Gallo-Romains, car alors les sarcophages affectaient celle d'un parallélogramme régulier[1].

En 1771, le 5 mai, le conseil communal prenait une délibération à l'effet de faire enclore de murs le cimetière, car les haies vives en mauvais état qui en limitaient l'enceinte, ne protégeaient pas suffisamment ce lieu contre le bétail et contre les voitures qui souvent y pénétraient. Dans cette même séance il fut décidé qu'on demanderait l'interdiction de l'ancien cimetière qui serait remplacé par un nouveau, créé en dehors de la ville.

Il parait que les choses n'allèrent pas d'elles-mêmes, car le 12 septembre 1773 une délibération fut de nouveau prise dans ce sens et les travaux de clôture commencèrent la même année ; l'entrée principale du cimetière, située non loin de la porte de l'église et faisant face à la ruelle Sainte-Barbe, fut munie d'une grille en fer et en bois. Trois années plus tard, le cimetière était supprimé et transporté là où il se trouve aujourd'hui, à la sortie de la ville, près la route des Vosges. L'emplacement qu'il occupait autrefois est devenu la place de l'hôtel de ville. Nous verrons que les murs qui en soutiennent les terres, le long de la ruelle Ste-Barbe, furent construits en 1788 avec les matériaux provenant de la démolition de la porte Gallon.

A la place Ste-Barbe aboutissait également *la rue de la Belle croix* qui devait son nom à une croix monumentale qu'on y avait placée. Cette rue conduisait à celle *du haut de craye* et à la route de Langres. De nos jours une statue de la Ste-Vierge a remplacé la croix et a donné à la rue la dénomination sous laquelle nous la connaissons. *(Rue de la Vierge)*.

1. Vignier dit : de *Sarcophagis*.

Partant de la ruelle Ste-Barbe et bifurquant à gauche, se trouvait une rue très étroite, qui montait en pente raide, passait derrière l'hôtel de ville, longeait les terrains de la vigne du Seigneur et de quelques chenevières pour venir s'embrancher également dans la rue du haut de craye; cette voie, connue alors sous le nom de *ruelles derrière l'hôtel de ville*, existe encore actuellement, seulement la partie la plus escarpée, celle qui touche à la ruelle Ste-Barbe, a été munie d'escaliers qui furent construits en même temps que les murs de soutenement qui forment cette dernière.

Un petit sentier mettait en communication les ruelles dont nous venons de parler avec la place et l'église ; ce passage existe encore et longe les maisons Michel et Fourcin.

Venait enfin la rue du *haut de Craye* qui a gardé son nom ; c'était la plus longue de la ville. Elle partait de la rue de l'Estre, traversait le carrefour de la belle croix, où elle recevait à droite la *rue des Asnes* qui lui était parallèle et qui, maintenant *rue du Génie*, n'a subi aucune transformation; puis franchissant les ruelles de l'hôtel de ville et la rue *Trotte-le-moine* elle gagnait la route de Langres, avec laquelle elle se confondait à son extrémité, plantée d'arbres en 1772.

Bien que de grands changements aient été faits dans le parcours de la rue *Trotte-le-Moine*; il est cependant facile encore de se rendre compte de ce qu'elle était alors. A partir de la rue du haut Craye, elle descendait en pente rapide, à travers les jardins, les vergers, et le pan des maisons qui la bordaient, puis tournait brusquement à droite et se dirigeait vers la rue de l'Estre à laquelle elle se soudait, juste en face de celle du Paradis.

La ruelle qui, en cet endroit, se voit encore entre les maisons Champion et Vve Morlot n'est autre que l'ancienne rue *Trotte-le-moine*, ainsi nommée parce qu'en raison de son escarpement toutes les personnes qui la descendaient étaient, malgré elles, forcées de courir. Les Moines et Capucins qui possédaient dans les environs un vaste jardin où ils se rendaient par cette voie, étaient fréquemment victimes de cet inconvénient et, comme de simples mortels, devaient prendre le trot pour rentrer à leur couvent ; de là le nom de *Trotte-le-moine* [1] donné

1. Probablemement en raison de la propriété que les religieux possédaient près de cette rue.

à la rue qui resta en cet état jusqu'en 1835, époque à laquelle elle fut en partie coupée par la création de la route neuve.

Telles étaient les voies qui alors formaient la ville : on voit qu'elles ont subi peu de modifications. Les constructions seules ont été améliorées, mais il est juste de dire, que, depuis quelques années surtout, la transformation a été rapide.

(*A suivre*). A. LACORDAIRE.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

393. Le 23 novembre 1715, décédé et inhumé en cette Eglise Claude Xavier de Vassan. 9 ans.

394. Le 10 février 1716, marié Germain Clozier, capitaine au Régiment Dauphin, f. de feu Philippe Clozier, Secrétaire du Roy et de dame Blanche Billet, et demoiselle Louise-Agnès, f. de feu M. Francois Sebille et de feu damoiselle Marie-Anne Cachat.

395. Le 28 avril 1716, b. Elizabeth-Thérèse, f. de M. Pierre Deu de Vieuxdampierre, Conseiller du Roi, Lieutenant général au Bailliage de Chaalons et de dame Marie-Jeanne Mathé de Malmy.

396. Le 9 may 1716, b. Henri-Gabriel, f. de Messire Gabriel Guérin des Herbiers, Seigneur de Rochepalier, et de dame Marie de Menisson.

397. Le 30 may 1716, b. Louis Paraclet, f. de Jean-Baptiste Jacobé, Gentilhomme de la Venerie du Roy et de dame Louise-Catherine Cachat.

398. Le 27 août 1716, b. Catherine-Blanche, f. d'Antoine de Bar de Saint-Martin, Seigneur de Fagnières et de d. Catherine-Scholastique Beschefer.

399. Le 16 octobre 1716, b. Catherine-Louise, f. de Messire Louis Clozier du Puits, Seigneur de Soulières, et de dame Catherine de Reims.

400. Le 18 novembre 1716, b. Jean-Baptiste-Germain, f. de Germain Clozier, Ecuyer, Capitaine du Régiment Dauphin, et de dame Louise-Agnès Sébille.

401. Le 24 novembre 1716, décédée damoiselle Blanche de Bar de Saint-Martin, 18 ans. Inhumée en cette Eglise au tombeau de ses ancêtres.

402. Le 22 may 1717, b. Charles, f. de Pierre Deu, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre et de damoiselle Marie-Jeanne Mathé.

403. Le 29 aoust 1717, b. Claude-Pierre, f. de Messire Gabriel Gué-

* Voir page 371, tome XIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

rin des Herbiers, Chevalier, Seigneur de Rochepalier, et de dame Marie de Ménisson.

404. Le 6 octobre 1717, né Jean-Jacques, f. de Paul Etignard, sieur de la Faulotte et de dame Anne Sary.

405. Le 14 novembre 1717, b. Marie-Catherine-Jeanne, f. de Jean-Baptiste Maupas et de Marie-Anne de Bar.

VIe REGISTRE (1718-1725)

406. Le 17 janvier 1718, b. Claude-Nicolas, f. de Louis Clauzier du Puits, Seigneur de Soulières, Conseiller du Roy, Lieutenant-Général d'Epée au Bailliage de Chalons et de dame Catherine de Reims.

407. Le 5 avril 1719, b. Bernard-Pierre, f. de Messire Bernard-Maurice de Frédy, Chevalier, seul Seigneur de Ponthion et de dame Catherine Yanouist de Bême.

408. Le 28 juin 1719, née Louise-Catherine, f. de Germain Clozier, Ecuyer, Capitaine au Régiment Royal Dauphin, Infanterie, et de dame Louise Sébille.

409. Le 14 septembre 1719, b. Edouard-Pierre, f. de Pierre Deu, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre et de dame Marie-Jeanne Mathé.

410. Le 8 mars 1720, décédé damoiselle Marie Mathé de Vitry, 82 ans. Inhumée en cette Eglise.

411. Le 12 mars 1720, b. Berthe-Marguerite f. de Louis Clozier de Puits, Ecuyer, Seigneur de Soulières et de dame Catherine de Reims.

412. Le 30 mars 1721, décédé Messire Claude Truc, Ecuyer, Seigneur d'Omey, décédé Paroisse Saint-Nicolas. Inhumé en cette Eglise.

413. Le 18 septembre 1721, b. Germain-Pierre, f. de Germain Clozier et de dame Agnès Sebille.

414. Le 29 novembre 1721, b. Claudine-Laurence, f. de Jean Maupas, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin et de dame Marianne de Bar.

415. Le 14 mars 1723, décédé Jean Moret, 65 ans. Inhumé en cette Eglise.

416. Le 16 mars 1723, b. Pierre-Louis, f. de Pierre Deu, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre, Lieutenant-Général au Bailliage de Chaalons et de dame Marie-Jeanne Mathé.

417. Le 7 juin 1724, décédée dame Blanche de l'Hospital de la Chapelle, veuve de Nicolas Braux, Seigneur de Vraux, 81 ans. Inhumée en l'Eglise Notre-Dame.

418. Le 5 aoust 1724, inhumée en cette Eglise, Louise, f. de Germain Clozier, Chevalier de Saint-Louis. 5 ans.

419. Le 24 may 1725, b. Anne-Jacques, fils de Germain Clozier, Capitaine d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis et de dame Louise-Agnès Sebille.

420. Le 1er octobre 1725, b. Catherine-Blanche-Remiette, f. de Louis Clozier, Seigneur de Soulière et de dame Catherine de Reims.

421. Le 21 may 1727, décédée haute et puissante Dame Anne-Françoise de Haussenville de Vaubecourt, veuve de haut et puissant Seigneur Messire Jérome-Ignace de Goujon de Thuisy, 80 ans. Inhumée en l'Eglise des RR. PP. Jacobins, lieu de la sépulture dudit Seigneur de Thuisy.

VIIe REGISTRE (1727-1739)

422. Le 2 septembre 1727, b. Pierre-Louis, f. de M. Charles d'Oudan, Ecuyer et de Dame Jeanne de Voilemont.

423. Le 27 décembre 1727, décédé Jean-Baptiste de Vassan, Ecuyer, 24 ans.

424. Le 5 mars 1728, décédée Blanche Billet, 75 ans, veuve de feu Monsieur Clozier, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy. Inhumée en cette Eglise.

425. Le 13 mars 1728, b. Marie-Henry-Louis-Camille, f. d'Eustache Guichard, Ecuyer, Garde du Corps du Roy et de dame Marie-Anne d'Origny. P. Messire Henry-Camille de Béringhem, Brigadier des Armées du Roy et Premier Escuyer de S. M. M. Très-haute et très-puissante Dame Marie-Madeleine Le Tellier, duchesse d'Harcourt.

426. Le 1er novembre 1728, b. Blanche, f. de Germain Clozier, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Major de la Ville et Chateau de Sainte-Menéhould, Capitaine au Régiment Dauphin et de D. Louise Sebille.

427. Le 18 juillet 1730, b. Marie-Jules-Armand, fille de Richard-Charles d'Oudan et de Jeanne de Voilemont.

428. Le 13 aoust 1731, décédée damoiselle Marie-Blanche de Bar, 15 ans. Inhumée en cette Eglise.

429. Le 2 septembre 1731, b. Marie-Pierre-Louise, f. de M. Germain Clozier et de d. Louise Sebille.

430. Le 3 septembre 1731, b. Jean-Pierre-Richard, f. de Richard d'Oudan et de Jeanne de Voilemont.

431. Le 6 fevrier 1732, décédée dame Françoise Desvaux, 86 ans, épouse de M. Truç. Inhumée en cette Eglise.

432. Le 17 may 1732, décédée damoiselle Angélique Mathé, 68 ans. Inhumée en cette Eglise.

433. Le 27 novembre 1732, décédé M. Louis de Bar, Baron de Sommevesle, Chevalier de Saint-Louis, 64 ans. Inhumé en cette Eglise.

434. Le 7 janvier 1735, b. Jean-Baptiste-Marie, f. de Richard d'Oudan et de Jeanne de Voilemont.

435. Le 19 avril 1735, marié Pierre-André de la Fournière, Conseiller du Roy au Presidial de Chaalons et Jeanne, f. de Jean-Baptiste Jacobé, Gentilhomme de la Venerie du Roy et de damoiselle Louise-Catherine Cachat.

436. Le 4 février 1786, b. Françoise, f. de Bonaventure-Christophe Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Mardeuil et de dame Remiette-Thérèse Bureau.

437. Le 12 avril 1736, décédée Louise-Agnès Sébille, veuve de feu M. Germain Clozier, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Mgr le Dauphin, Major de la Ville et Citadelle de Sainte Menehould, 41 ans. Inhumée en cette Eglise.

438. Le 4 septembre 1736, b. Catherine-Antoinette, f. de François de Ligondez, Capitaine de dragons et de dame Marianne Taverne de Morvilliers.

439. Le 25 décembre 1736, décédé M. Richard d'Oudan, Escuyer, Receveur général des aides de la Ville, 55 ans.

440. Le 7 aous 1737, décédé Jean Morel, Seigneur de Virly, 80 ans. Inhumé en cette Eglise.

441. Le 10 mars 1738, b. Anne, f. de Germain du Bois de Crancé, Commissaire des Guerres et de dame ..... de Mardeuil.

442. Le 2 février 1739, supplée les cérémonies du Baptême à Messire Jean-Nicolas-Charles de Mannery, Capitaine au Régiment de Dillon, Seigneur de Termerieu, né à Nimes le 16 décembre 1707, f. de feu Messire Jean-Antoine de Mannery, Seigneur de Termerieu, Chevalier de Saint-Louis et de feu dame Françoise-Sophie de Rosset de la Martellière et le lendemain 3 février, marié ledit Messire de Mannery et damoiselle Catherine-Ursule de Vassan, 28 ans, f. de Messire Joseph de Vassan, Commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur du Fort de Lescluse et de ses dépendances, Seigneur de Corbon, et de dame Marguerite de Villiers.

443. Le 1er avril 1739, décédé Messire Antoine de Bar, Chevalier, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, Fagnières et autres lieux, premier président, Trésorier de France au bureau des finances, 68 ans. Inhumé en cette Eglise.

444. Le 20 novembre 1739, décédé Jean-Baptiste Jacobé, Seigneur de Farémont, Gentilhomme de la Venerie du Roy, 72 ans. Inhumé en cette Eglise.

(*A suivre*). Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Le journal le *Figaro* annonçait dernièrement la mort récente, d'un artiste graveur, dessinateur Champenois, résidant depuis longtemps à Paris, Gustave Staal, né à Vertus près Epernay (Marne), en 1818. A 16 ans il vint à Paris et entra dans une maison de commerce de rubans ; le goût pour le dessin le fit quitter bientôt les rayons, pour aller dans les ateliers de peintures, étudier, puis à l'Ecole des beaux-arts y dessiner l'antique. M. Paul Delaroche, alors professeur, le prit en affection, pour ses dessins d'un fini extrême, qualité qui lui procura de nombreux portraits de femmes qu'il enjolivait souvent. Les études sérieuses que M. Delaroche désirait de son élève protégé, étaient une gêne, pour son besoin d'indépendance. Il travaillait chaque jour, pour des publications illustrées de bois, besogne plus ou moins lucratives. Ce labeur de tous les jours éteignit son talent précoce ; vers 1845, il avait pris quelque leçons de gravure à l'eau-forte de son camarade Ad. Varin. Il se créa une manière particulière de travail de pointe sèche, qui lui facilita l'exécution d'une série de portraits d'artistes et de célébrités du jour. Il avait plusieurs cordes à son arc, car il fit aussi en lithographies des compositions gracieuses qui lui valurent des éloges, et des travaux de la part des éditeurs de sujets religieux; ceux-ci l'accaparèrent et entravèrent la continuation de ses bonnes études.

En 1845 l'éditeur H. L. Delloye lui donna à illustrer : La *vie des saints*, dont il composa le titre orné, de format in-4°; cet ouvrage contient bon nombre de ses dessins : Saint Louis, roi de France, gravé sur acier par Ch. Geoffroy ; saint William d'Aquitaine, G. Staal, inv. Ch. Geoffroy sc ; saint Bonaventure, G. Staal, inv. gravé par Jean Geoffroy père ; il composa une quantité de sujets religieux pour orner des paroissiens de luxe. Le mariage de la vierge ; les disciples de Jésus-Christ à Emmaüs ; le bon pasteur ; l'Assomption de la Sainte-Vierge ; le Christ au Jardin des Oliviers, tous ces sujets sont gravés sur acier par A. Varin.

Il composa aussi des cachets de Communion, et fit le dessin des 3 Vertus Théologales d'après le tableau de Louis, qui fut gravé par Ad. Varin pour l'*Artiste* 1845. Il eut a faire le grand dessin, d'après le tableau de Paul Delaroche, de l'assassinat du duc de Guise pour la gravure en manière noire qui en fut faite par Desclaux.

Gustave Staal composa de charmants sujets pour illustrer le Génie du Christianisme, édité par de Gonet. Les Sacrements ; le Baptême ; le Mariage ; l'Extrême-Onction ; le Pélérinage ; la Tempête ; les Fêtes Chrétiennes ; Fête-Dieu ; Rogations ; la Druidesse, gravé sur acier par Ch. Geoffroy et par d'autres artistes.

En 1854, il composa douze dessins qu'il lithographia pour l'histoire des Femmes Mythologiques.

MUSES ET FÉES. — Les Nymphes ; la Willis ; la Sylphide ; la Korigan; les Génies (femmes) de l'Olympe; etc., etc., ces dessins font partie de la suite de douze analogues, texte par M. Mery, publié par G. de Gonet.

Il a encore dessiné une suite de petits portraits qu'il grava à l'eau-forte et à la pointe sèche, pour Bachelin-Deflorenne, quai Malaquais, Paris.

Aumale Henri d'Orléans (duc d') ; Brunet (J.-Ch.) ; Bertin (Armand); Colbert ; comte de la Bedoyère ; Cumer, libraire-éditeur ; Dinaux (Arthur) ; Diane de Poitiers ; Dibdin (T.-E.) ; Dubarry (comtesse) ; duc de la Vallière ; Girardin ; Guilbert de Pixericourt ; Guy-Patin ; Lamennais ; Lamartine ; Moreau ; Mery ; Murger ; Mercœur (Elisa) ; Mazarin ; Nodier (Charles) ; Naudé (Gustave) ; Peignot ; Querard (J.-M.) ; Renouard (A.-A.) ; Rothelin (L'abbé) ; Pichon (baron J.) ; Thou (J.-A. de) ; Toussenel ; la marquise de Pompadour ; Viollet-le-Duc (Eugène), architecte ; Vigny (Afred de, le comte), né en 1799 ; Rouget de l'Isle ; Eugénie Grandet, dessin de G. Staal, Lafosseuse, G. Staal, del. (Ch. Geoffroy s c.).

Gustave Staal a dessiné et lithographié les portraits de Mlle Catinka de Dietz, pianiste de S. M. la reine de Bavière ; Philarète (Charles), professeur au collège de France, pour le journal *l'Artiste* ; Anunziata Monanni, Paris 1848 ; Mlle de Cardoville, composé par lui ; Louis XII ayant une couronne de fleurs de lys ; Henri, prince de Navarre âgé de 3 ans 1556, d'après la peinture du cabinet de M. Alfred de Vigny ; Lady Campbell, d'après la peinture de Allan-Rainsay (mag. pitt. 1862).

Pour la librairie Garnier, Staal composa une suite gracieuse :

LES FEMMES DE LA BIBLE. — 5 volumes. — La mère des Macabées, F. Hall. sc; Judith, J. Brown sc; Sara, femme de Tobie, W. Holl. sc; Athalie ; Jesabel ; Esther ; Suzanne ; Abigaïl ; la Reine de Saba ; Anne, mère de Samuel ; Dalila ; Debora ; Ruth ; la femme de Pharaon ; la femme de Putiphar ; Rachel ; Rebecca ; Agar ; Eve.

Pour l'éditeur de Gonet, il a composé et dessiné un groupe de 3 portraits : Molé ; Mlle Rancourt ; Mme Levery, pour les mémoires d'un bourgeois ds Paris, puis un autre groupe de 4, Mlle Mars ; Mme Duchesnois ; Mme Bourgouin ; Talma, gravés par A. Varin, etc., etc.

Quand le roman d'Eugène Sue fut publié sans gravures, un éditeur, poposa à Gustave Staal de composer les types des personnages, principaux des Mystères de Paris, il s'en tira assez bien, car on retrouve parfaitement rendu, dans cette publication illustrée, la description minutieuse (que fit l'auteur) du concierge Pipelet, et de son ennemi acharné, Cabrion, l'artiste aux longs cheveux, puis Mlle de Cardoville, le prince de..... Fleur-de-Marie, Rigolette etc., etc.

Ces curieux types originaux, furent gravés sur acier par divers artistes, se trouvent encore dans le commerce à Paris surtout.

Lors du Siège de Paris en 1870 et après, il fournit de nombreuses

illustrations, de sa composition, lithographiées et exécutées librement, sans grand mérite artistique, pour ces journaux bon marché à sujets d'actualité. P. Adolphe VARIN, graveur.

* * *

Mentionnons la mort de la dernière descendante d'une vieille famille champenoise à Besançon : Mme la comtesse de Terrier-Santans, née Clotilde Berbier du Metz de Rosnay, dont le dernier chef Henri Berbier du Metz, comte de Rosnay, est mort en 1839. Il descendait directement du comte de Rosnay, grand maître d'artillerie sous Louis XIV, tué à l'ennemi. L'ayeul maternel de Mme de Terrier, était le comte de Valori, l'un des trois gardes du corps qui accompagnèrent la famille royale à Varennes. La famille Berbier fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du Conseil du 22 mars 1666 — D'azur à trois colombes d'argent, 2 et 1.

* * *

Le général de brigade vicomte de Montfort, qui vient de mourir à Paris, était né à Reims le 5 avril 1806 : il fut nommé général en 1860 après avoir fait brillamment la campagne d'Italie à la tête du 4e chasseurs. Il laisse deux fils dans l'armée, et sa fille avait épousé le sculpteur Carpeaux. En 1870, M. de Montfort avait été élu conseiller général de la Marne pour le canton de Dormans.

* * *

Nous apprenons la mort de M. Armand, ancien député de l'Aube, né à Bar-sur-Aube le 24 juin 1789. Elève de l'Ecole polytechnique dont il était sorti en tête de liste, il avait été d'abord ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Ce fut en 1838 qu'il fut élu député de l'Aube jusqu'en 1848.

BIBLIOGRAPHIE

Congrès régional tenu à Chaumont les 8, 9 et 10 juin 1882. Compte-rendu des travaux, publié par M. Paul Voillemier, secrétaire-général du Congrès. Chaumont, imprimerie de veuve Miot-Dadant, 1882, in-8° de VIII-80 p.

A l'occasion du concours régional agricole, qui se tint à Chaumont du 3 au 12 juin 1882, la Société d'agriculture du chef-lieu de la Haute-Marne, par l'organe de son éminent président, M. H. de Montrol, convia toutes les associations agricoles du Nord-Est à se faire représenter à un Congrès qui devait se tenir à Chaumont les 8, 9 et 10 juin.

« L'isolement des agriculteurs, disait M. de Montrol, est la cause de la lenteur avec laquelle s'opèrent les améliorations que réclame l'agriculture... Les améliorations demandées (au gouvernement) doivent être poursuivies non-seulement avec persévérance, mais avec énergie. Nous devons nous compter, nous associer et nous entendre, et par cette association, par cette entente, donner à la masse agricole, l'élan, la vigueur et la puissance qui résultent des efforts collectifs. Vos forces sont immenses, mais nous no savons ni les mettre en mouvement ni les diriger. Quelle meilleure occasion peut s'offrir à nous, pour une grande et importante réunion, que ces concours régionaux qui groupent un certain nombre de départements... »

Le résultat a prouvé combien étaient justes les paroles de M. de Montrol : *cinquante-deux* Sociétés appartenant aux départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, ont répondu à l'appel et envoyé des délégués, praticiens émérites, qui exposèrent les desiderata de l'agriculture de notre région. Les débats du Congrès et les vœux émis, vœux dont l'extrême importance n'échappera à personne, forment l'objet de la publication qui nous occupe et qui doit intéresser tous les hommes soucieux de l'avenir, de la vitalité même de notre industrie agricole. Il est impossible de résumer cette brochure qu'il faut lire pour la bien apprécier ; comment résumer, en effet, sans en omettre un point essentiel, des débats, où tout est déjà résumé, des documents qu'il faudrait reproduire en entier. Parmi ces derniers nous en signalerons un, surtout, qui peut rendre des services à l'historien : Tableaux statistiques de la production agricole de la région Nord-Est. Enfin, nous nous bornerons à reproduire les vœux qui ont été émis et adoptés à l'unanimité, ce qui prouve combien en est urgente la réalisation.

« Nomination des membres des chambres consultatives d'agriculture par les Comices ou Sociétés agricoles.

« Les routes nationales, les routes départementales, les chemins de grande communication, les chemins d'intérêt commun et les chemins vicinaux ordinaires, sauf révision du classement de ces derniers, formeront à l'avenir une seule et même catégorie de classement.

« Il sera pourvu aux dépenses de leur construction, amélioration et entretien, tant par le budget de l'Etat que par les ressources départementales et communales établies par les lois actuellement en vigueur, à l'exception des prestations, lesquelles seront entièrement supprimées.

« Le déficit résultant de cette suppression de la prestation, sera couvert par le budget de l'Etat, qui versera les sommes nécessaires aux caisses départementales sans que les ressources nouvelles que les pouvoirs publics croiront devoir créer à cet effet, puissent, en aucun cas, imposer de nouvelles charges à la propriété rurale.

« Un service unique sera chargé des travaux de voirie, sous la direction et la surveillance des conseils généraux et de l'administration.

« Les associations syndicales agricoles seront, par une modification de l'article 9 de la loi du 21 juin 1865, classées parmi celles qui peuvent être autorisées.

« Remplacer les droits proportionnels d'enregistrement par un droit fixe d'un ou deux francs, toutes les fois qu'il s'agira d'échanges ayant pour objet la réunion de parcelles entre les mêmes mains.

« Révision parcellaire du cadastre, avec abornement par sections, et création concomitante de chemins d'exploitation.

« Révision de la loi du 21 juin 1865, de manière à ce que les opérations relatives aux réunions territoriales et aux créations de chemins d'exploitation soient comprises dans la catégorie de celles qui peuvent donner lieu à des associations syndicales dites autorisées.

« Introduction dans l'enseignement primaire de notions sommaires d'ornithologie en vue de la protection des oiseaux.

« Modification de l'article 9 de la loi sur la chasse et interdiction de la chasse aux oiseaux autrement qu'avec un fusil.

« Suppression de la vaine pâture, mais avec la faculté pour les communes, qui le croiront indispensable, de la rétablir pour les prairies naturelles.

« L'administration militaire accordera, pendant 30 jours, des travailleurs militaires à *tous* les cultivateurs sans exception.

« L'administration des haras fournira des étalons de trait et pur sang en parties au moins égales dans leurs dépôts, en prenant en considération les vœux émis par les Sociétés d'agriculture.

« A l'avenir, les juments suitées pourront seules être admises dans les concours.

« Les maires seront tenus de remplir un registre désignant annuellement les chevaux nés dans leur commune, avec indication des noms sexe et ascendants desdits chevaux.

« Dans chaque commune, tout instituteur aura à sa disposition un jardin d'expériences qui sera toujours soumis à la visite des personnes s'intéressant auxdites expériences. » Arthur DAGUIN.

CARTULAIRE DU PRIEURÉ DE SAINT-ETIENNE DE VIGNORY, publié et annoté par M. d'Arbaumont, 1 vol. in-8°, avec planches, Langres, Dangien, 1883. — LA VÉRITÉ SUR LES DEUX MAISONS DE SAULX-COURTIVRON, par le même, 1 vol. in-8°, avec planches, Dijon, Lamarche, 1883.

Nous sommes habitué avec M. Jules d'Arbaumont à d'excellents travaux, patiemment fouillés, mais nous ne pensons pas qu'il en ait publié d'aussi importants que les deux volumes dont nous venons de transcrire les titres.

Le prieuré de Vignory, près Joinville, était un établissement considérable, dont l'histoire est intimement liée à celle de la maison des puissants seigneurs de ce lieu. Vignory est une localité ancienne connue dès les premiers temps de la période carolingienne et comprise parmi les possessions de l'abbaye de Luxeuil. Ce monastère paraît en avoir été dépouillé pendant les troubles qui accompagnèrent le démembrement de l'empire de Charlemagne. Il y avait un château appartenant à une puissante famille féodale, dont un des chefs construisit l'église dédiée à Saint-Etienne; un autre la donna à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Plus tard, vers le temps où Robert de Molesme, jetait les fondements de l'institut cistercien, deux frères se retirèrent dans la forêt près de Vignory et y bâtirent une église avec divers bâtiments d'habitations, qu'ils offrirent au même monastère. A cette époque le prieuré de Vignory existait déjà et il prit une large extension comme le constate le cartulaire publié par M. d'Arbaumont.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'étude préliminaire de ce cartulaire, étude qui constitue un travail véritablement remarquable sur la vie et l'état monastique au moyen-âge. Nous y reviendrons certainement un de ces jours, mais nous ne voulons pas tarder à signaler une œuvre qui est une des plus importantes qui aurait paru depuis longtemps sur la Champagne. M. d'Arbaumont, en effet, commente le cartulaire dans tous ses détails et il en ressort un ensemble de renseignements absolument précieux et pour la plupart inédits.

Après cette longue — pas trop longue — introduction, où nous signalerons encore le chapitre dans lequel M. d'Arbaumont examine avec tant d'érudition la forme des actes, commence le texte du cartulaire, comprenant cinquante chartes de 1108 à 1397. Puis vient un recueil de chartes et documents concernant le prieuré, recueillis dans les dépôts publics, et un autre relatif aux seigneurs de Vignory. Deux tables des noms de lieux et des personnes complètent l'œuvre à laquelle s'ajoutent une suite de sceaux du prieuré et surtout des seigneurs.

Dans son second ouvrage, M. d'Arbaumont à écrit l'histoire, jus-

qu'ici très obscure et même inconnue de la famille de Saulx-Courtivron. Il constate la descendance incontestable du premier sire de Courtivron de l'illustre maison de Saulx [1] ; après cette première partie si soigneusement étudiée, M. d'Arbaumont donne l'histoire des Saulx-Courtivron et de la branche du Meix. Une série de sceaux inédits accompagne cette étude.

E. de B.

* * *

Histoire de la ville et chatellenie de Creil, par le Dr Boursier, 1 vol. gr. in-8 avec planches. Paris, Picard, 1883.

Il faut convenir que le département de l'Oise est singulièrement bien doté : depuis peu d'années, d'excellentes publications y ont paru. Après le remarquable travail de M. le comte de Luçay sur le comté de Clermont, sans parler des mémoires justement remarqués des Sociétés savantes de Noyon et de Compiègne, nous avons reçu il y a peu de semaines l'*Histoire de Montataire*, de M. le baron de Condé. Aujourd'hui c'est une *Histoire de la ville et châtellenie de Creil* que nous avons à signaler, avec le regret que l'auteur ne puisse lire les éloges que son œuvre mérite.

Nous avons un goût particulier pour les monographies historiques et ce n'est pas celle de M. Boursier qui diminuera nos préférences. On ne peut pas parler longuement d'un travail de ce genre, mais nous pouvons du moins constater l'intérêt qui s'attache au passé de la ville de Creil dont les origines remontent à la même époque que celles de Montataire ; ces deux livres se complètent réellement de la façon la plus heureuse. La première mention positive date de l'année 1636. Creil eut à souffrir cruellement de toutes les guerres : la Jacquerie, la guerre de Cent ans, les guerres religieuses s'y sont fait longuement sentir.

M. Boursier a partagé son travail en trois parties : la première comprend la topographie de la ville, son histoire, ses institutions, son administration ; la seconde, les châtelains, le domaine, les droits seigneuriaux ; la troisième se compose de l'histoire de la collégiale et du chapitre de Saint-Evremond, avec le cartulaire. Une table très détaillée des noms d'hommes et de lieux et de nombreux dessins et plans complètent ce volume qui présente le plus réel intérêt.

E. de B.

* * *

M. Ch. Henry a publié une note intéressante dans le tome IX des *Nouvelles Archives de l'art français*, sur « l'Ecole de dessin de Reims en 1752. » Cette école remonte à l'année 1748 et eut pour premier directeur, sur le refus de Descamps, Antoine Ferrand de Monthelon, professeur de l'Académie de Saint-Luc. Il mourut au com-

1. Fondé par Barthélemy, fils de Guy IV, sire de Saulx.

mencement de 1752, léguant à la ville de Reims sa collection de tableaux et d'estampes qui constituèrent le premier noyau du Musée municipal. Le Conseil demanda alors au comte de Caylus de l'aider dans le choix d'un nouveau maître de dessin, place que l'académicien Delobel désirait. Caylus protégeait un jeune sculpteur dont il ne mentionne malheureusement pas le nom dans ses lettres. Ce fut Jean Robert, peintre et graveur qu'on choisit et auquel succèda, en 1762, Jean Clermont, professeur de l'Académie de Saint-Luc.

M. Henry publie la lettre du Conseil de ville au comte de Caylus, en lui faisant connaître la candidature de M. Delobel, en offrant d'élever le traitement de 12 à 1500 livres.

* * *

M. Pélicier, archiviste de la Marne et ancien élève de l'Ecole des Chartes, vient de publier un travail très neuf : *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, 1489-1491 [1]. On connaissait peu cette fille de Louis XI, chez laquelle, comme le dit M. Pélicier, ainsi que chez son père, le caractère n'était pas à la hauteur de l'esprit. C'est un chapitre vraiment inédit de l'histoire de France ; l'auteur y a joint une suite importante de documents de haute valeur.

* * *

M. le comte E. de Barthélemy, a fait tirer à part [2] un très petit nombre d'exemplaires de son travail sur *la famille Cauchon*, de Reims. Il est très important pour cette région et les familles nobles du pays. L'auteur y démontre victorieusement, croyons-nous, que l'évêque de Lizieux n'appartient aucunement à cette famille.

1. Un vol. in-8°, Chartres, Garnier, 1883.
2. In-8°, Paris, Champion, 1883.

CHRONIQUE

Baillis de Vitry-le-François. — Nous complètons aujourd'hui la liste des baillis de Vitry, dont nous n'avons, par une erreur de composition, donné que le commencement dans notre numéro de février dernier.

1353. Colard de Saux, dr de Cernon.
1360. Guillaume du Plessis.
1366. Geoffroy de Marson, écuyer.
1370. Euste de Savoisy, chevalier.
1385. Guillaume, bâtard de Poitiers, sr d'Estrepy.
Jean de Lintelle, son lieutenant, 1404.
1411. Philbert de Courcelles, *alias* de Cervolle, sr d'Estrepy.
Hutin de Saux, son lieutenant, 1418.
1425. Henri de la Tour, chevalier.
1437. Vauchelin de la Tour...
1462. Jacques de Sens, sr de Bressy.
1486. Claude de Lenoncour.
Nicolas Cuissotte, lieutenant général.
1497. Thierry de Lenoncour, baron de Vignory.
1547. Henri de Linoncour.
1550. Charles de Beausserade.
1561. Olivier de Vitel.
..... Pierre de Sommyèvre, vicomte de Lignon.
1570. Charles de la Haye.
1577. François de la Chanmeil, sr de Culliac.
1583. Christophe des Salles, sr de Vernoncour, condamné à mort aux grands jours de Troyes en 1583, exécuté en effigie.
1602. Jean de Sommyèvre, vicomte de Lignon.
..... Philippe de Thomassin, sr de Braux.
1615. François de la Place.
1633. Daniel d'Alaumont, baron de Cornay.
1626. François de Sorcy, baron d'Etrepy.
..... Charles de Sorcy.
1688. Pierre Langault, écuyer.
..... Pierre Langault, son fils.
1721. Jean-Baptiste de Cacheleu de Houdan, sr de Bignicourt.

* * *

Nous avons mentionné dans un de nos derniers numéros une intéressante brochure de M. l'abbé Georges sur la nationalité de Jeanne d'Arc, qui démontre si clairement qu'elle appartient à la Champagne,

et par conséquent est exclusivement française. C'est une question d'un haut intérêt en présence des efforts faits par les érudits lorrains en vue de revendiquer notre héroïne pour leur province, notamment MM. Henri Lepage, Chapellier, et le baron de Dumast au congrès scientifique de 1850. M. Athanase Renard depuis longtemps s'est voué à la démonstration de cette thèse, pour laquelle M. l'abbé Etienne Georges ne laisse aucun point dans l'ombre, aucun argument qu'il n'ait réfuté avec des documents. Nous avons été heureux de la publicatien de ce travail, en espérant voir M. l'abbé Georges donner suite au projet qu'il a, croyons-nous, de faire paraître une *Vie populaire de Jeanne d'Arc*. Il serait à désirer qu'on se décidât à ériger un monument constatant officiellement l'origine champenoise de la Pucelle et portant cette inscription proposée très judicieusement par M. Renard : *Jeanne d'Arc, née à Domremy de Greux, bailliage de Chaumont, prévôté d'Andelot, élection de Langres, au spirituel diocèse de Toul.* B.

* * *

Réponse a m. l'abbé Roussel. — Dans ses observations sur les différents articles publiés dans la *Revue de Champagne*, M. l'abbé Roussel, en parlant de la notice sur *les derniers prieurs de Cirey*, observe que l'abbé Thiébaut ne doit pas être la même personne que le curé de l'église St-Martin de Langres. J'ai trouvé dans les papiers du général Dommartin une généalogie de toutes les branches féminines et masculines de la famille Bugnot, depuis l'auteur commun Robert Bugnot, mort en 1477, jusqu'en 1725. Voici ce qui concerne l'abbé Claude Thiébault ;

Jérôme Bugnot, fils de Jean Bugnot et demoiselle Louise de Cousa, est né à Chalons le 3 octobre 1679. Le 4 février 1664 il épousa demoiselle Maria Fauconnier, fille de Guillaume Fauconnier, docteur en médecine, et demoiselle Le Blanc. De ce mariage sont nés : Louise, Marguerite et Claude Robert. Louise, née à Vitry le 20 décembre 1664, épousa le 13 juillet 1695 André Thiébault, lieutenant au régiment du roi, de ce mariage sont nés deux fils, Claude et Pierre-Claude.

Claude l'aîné, né à St-Dizier le 7 avril 1697, embrassa l'état ecclésiastique et a été fait prêtre au séminaire de Chalons en septembre 1711. Il fut curé de Vrainville, puis devint prieur de Cirey. Ce prieuré qui était dans la famille Bugnot depuis 1640, lui fut cédé par son oncle, Ignace Bugnot.

Son frère Pierre Claude mourut à 16 ans et fut inhumé dans la chapelle de St-Jérôme de Vitry-le-François.

Alfred de Besancenet.

* * *

Par arrêté ministériel du 22 mars 1883, M. Anatole Barthélemy a été nommé vice-président de la section d'histoire et de philosophie du Comité de Travaux historiques pendant le congrès de la Sorbonne.

* * *

M. Pélicier, archiviste de la Marne, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

* * *

Congrès de la Sorbonne. — M. Nicaise y a parlé des inhumations gauloises de la Marne, en constatant qu'on y a trouvé déjà 52 chars. Tout récemment dans un seul champ, il en a découvert huit, dont cinq disposés en demi cercle. Il constate aussi que les torques ne sont recueillis que dans les sépultures de femmes. Répondant à M. Pissot qui présentait un objet en os entaillé, M. Nicaise croit y voir un système de comptabilité comme les tailles de boulangerie.

M. Brisson, de Lentarrée, présente une suite de tableaux de classification du règne végétal. Il donne ensuite l'énumération des plantes phomerogames de la Marne.

* * *

Démolition d'un hôtel historique du XVIIe siècle, a Rethel (Ardennes). — On vient de démolir, dans cette ville, la seule maison monumentale qui aît survécu dans ses murs. Trop étroites pour la circulation actuelle, les anciennes rues sont élargies de tout côté, sans souci des façades pittoresques ou architecturales qui en rompaient la monotonie. Il restait encore, dans la rue d'Evigny, plusieurs de ces habitations en bois, avec étages avançant en saillie les uns sur les autres, quelques-unes embellies de poutres sculptées et d'écussons peints : une seule existe encore à l'angle de la rue Etienne Durand, portant la date de 1564.

L'hôtel historique, qui occupait les n°s 38 et 40 de la rue Colbert (ancienne rue du Grand-Pont), avait un aspect autrement architectural que ces curieuses maisons de bois. Il était l'un des types du style Henri IV ou Louis XIII, style des plus nobles comme solidité et comme simplicité harmonieuse. La façade bâtie en briques et en pierres de taille, mesurait 24 mètres de longueur sur 10 mètres d'élévation. Le rez-de-chaussée était percé de deux portes, l'une à l'extrémité, l'autre au centre formant portail : deux pilastres avec chapiteaux ioniques accompagnaient l'entrée principale, se détachant sur un fond vermiculé ; au-dessus du cintre qui contenait les deux vantaux en bois, encore ornés des ferrures et des clous primitifs, régnait une frise surmontée d'un cartouche carré portant la date de la construction, *1611*, en beaux chiffres saillants. A l'étage s'ouvraient neuf fenêtres, dont quatre encadrées de simples moulures et cinq surmontées de guirlandes de fleurs variées avec mascarons au milieu. Des pilastres et plusieurs écussons ovales sans armoiries, garnissaient les intervalles séparant les ouvertures, du haut en bas de l'édifice.

Les ravages du temps, aussi bien que l'étroitesse et l'obscurité de la rue, avaient enlevé à cet ensemble quelque chose de son caractère monumental, qui, partout ailleurs l'eût fait remarquer et conserver. La régularité et la netteté des lignes s'étaient aussi altérées sous l'action de l'humidité, non moins que par suite des transformations de

l'hôtel primitif en deux corps-de-logis distincts. Toutefois, les sculptures encadrant les deux portes, les portes elles-mêmes, les décorations des fenêtres de l'étage, les hautes proportions de la façade et de la toiture, tout cela conservait un air imposant qui tranchait avec la vulgarité des maisons modernes. Mais les nécessités de la voirie ont pris, de nos jours, une telle importance que les considérations historiques ou artistiques s'effacent en présence d'une servitude de reculement.

Du moins, conservons les souvenirs de ces pierres qui tombent une à une, emportant les secrets d'un passé de plus de deux siècles et demi. La maison de la rue du Grand-Pont, bâtie et constamment habitée par de riches bourgeois ou gentilshommes des environs de Rethel, était assignée comme la plus spacieuse de la ville, pour servir de logis aux rois et princes de passage en Champagne, car le château délabré n'offrait plus à ces hauts personnages un aménagement confortable. L'*Histoire de Rethel*, par M. Jolibois (p. 147), concorde avec les notes manuscrites de MM. Caruel et Mercier, pour retracer le récit des séjours qu'y firent plusieurs hôtes illustres : Louis XIII, se rendant au siège d'Yvois, fit son entrée à Rethel le 23 juillet 1639 et il logea dans la maison de M. Duret, rue du Grand-Pont. Cette visite royale valut à la cité appauvrie la concession de l'octroi de la *pancarte*. — Louis XIV, aussitôt son sacre, partit pour le siège de Stenay, et passant à Rethel avec la reine-mère et le cardinal Mazarin, il s'arrêta pour y séjourner le 17 juin 1654. Il fut reçu dans la même maison que son père, et alluma le feu de la Saint-Jean. Après la prise de Stenay, il fut accueilli avec allégresse par les Rethélois, le 7 août suivant. Il y revint encore, logeant toujours rue du Grand-Pont, sur la fin d'août 1657, à la suite du siège de Montmédy : il tint alors avec sa mère, sur les fonts de baptême, le fils de Jacques Métayer et de Charlotte Watelet, comme le constatent les registres paroissiaux. — Le grand roi traversa une dernière fois Rethel le 19 juin 1693, accompagné de la Cour, et prit de nouveau son logis chez M. Lombart, seigneur de Faux, dans la rue du Grand-Pont, où le vin de la ville lui fut présenté ; après avoir écarté la harangue des échevins, il accepta de se mettre à table dans la salle basse, et quoiqu'il fît une chaleur excessive, il admit deux à trois cents personnes pour le voir souper. Le lendemain, avant son départ pour Reims, il entendit la messe aux Minimes, comme le rapportent les notes de M. Pauffin-Tiercelet. Les successeurs du puissant monarque, enchaînés dans les splendeurs de Versailles, ne parcouraient plus les provinces en cet appareil qui plaisait tant aux chroniqueurs.

Le neveu du dominateur de la Fronde, le mari d'Hortense Mancini, devenu le duc de Mazarin, trouva bon, comme les rois, en prenant possession de sa capitale, de descendre chez M. Lombart dans la rue du Grand-Pont. Après y avoir séjourné, le 14 juillet 1664, il accorda au propriétaire la faveur de percer la muraille des remparts et d'y pratiquer une porte pour se rendre à son jardin ; il lui permit aussi de baisser le parapet afin que l'on puisse découvrir la prairie des fenêtres de la chambre où il avait couché. Après avoir hébergé tant de

hauts personnages, Messire Jean-Baptiste Lombart, procureur général du duché, commissaire du roi et maire perpétuel de la ville, mourut très regretté dans l'exercice de ses fonctions le 13 avril 1695.

A défaut de souverains français et de ses propres seigneurs, Rethel eut à recevoir, le 22 juin 1717, le czar Pierre-le-Grand, qui coucha, comme les autres têtes couronnées, dans l'immeuble historique qu'on vient de démolir. La ville lui offrit six douzaines de bouteilles de vin, et dut en présenter aussi à l'Intendant et au Lieutenant-général de Champagne, qui étaient venus complimenter l'hôte de la France.

Rethel, placé sur les chemins de la frontière, vit encore d'autres passagers en notre siècle, et eut de nouveau une réception princière dans la maison habituée à ces solennités. Le 8 août 1813, l'Impératrice Marie-Louise arriva dans cette ville à trois heures du matin et descendit chez M. Landragin-Taine, maire, dans son hôtel de la rue du Grand-Pont; à onze heures, elle se fit dire la messe dans son appartement et y reçut ensuite les autorités, puis elle partit pour Mayence. Napoléon traversa aussi Rethel en 1811, mais il fut reçu chez M. Watellier, dans l'immeuble qui devint ensuite la Sous-Préfecture.

Après plusieurs changements de propriétaires, la maison de la rue du Grand-Pont, ou du moins la portion la plus vaste, fut transformée en Palais-de-Justice. Le tribunal quitta l'Hôtel-de-Ville, où siégeait déjà le bailliage, et fut installé, jusqu'en 1870, dans cet hôtel historique acquis par le Département et cédé depuis à la Ville. La démolition de la façade et de tout le premier corps-de-logis ayant été décidée, la municipalité adjugea, au mois d'octobre 1882, les matériaux à en provenir, moyennant une somme de quatre cents francs. Quelques sculptures de l'étage furent réservées, mais les photographies qui ont été heureusement exécutées avant la ruine, permettront seules de restituer l'aspect de cette maison qui tint une grande place dans l'histoire de Rethel et avait aussi son intérêt architectural et artistique.

H. J.

*
* *

Notes diverses sur le diocèse de Langres, tirées de la Revue de Champagne (suite). *Extrait du tome treizième.*

Charles d'Escars, évêque de Langres, p. 65. Ce prélat qui s'était d'abord déclaré pour la Ligue, courut grand risque pour sa vie, en passant en 1588 sur le territoire d'Auxerre, à son retour des Etats généraux tenus à Blois. S'étant ensuite soumis en 1590 au roi Henri IV, il reçut une garnison à Mussy, lieu ordinaire de sa résidence, avec le baron d'Aix, son frère, pour gouverneur. Les diverses lettres qu'il écrivit au duc de Nevers en 1592 et 1593, notamment sa lettre autographe du 16 juillet 1593, imprimée dans la *Revue*, sont très intéressantes, en ce qu'elles nous montrent son zèle à défendre la cause du roi et celle de ses diocésains, ruinés par les dissentions civiles. On y voit aussi son désintéressement et son courage dans ces lignes,

écrites en vue d'une expédition projetée pour la prise d'une place de guerre : *J'engageray non-seulement le revenu de ceste place* (de Mussy), *mais de tout ce que j'ay au monde. Je n'y espargneray non plus ma personne, encore que ce ne soit pas ma profession.*

Bréviaire langrois, manuscrit de la bibliothèque de Chaumont, p. 93. M. Arthur Daguin, de concert avec M. Emile Voillard, prétend que ce Bréviaire n'a pas appartenu, comme on l'a cru jusqu'à présent, au cardinal Louis de Bar, évêque de Langres de 1394 à 1413, mais bien à Jean VII ou à Jean VIII d'Amboise, tous deux évêques de Langres de 1481 à 1510. Cette opinion nouvelle que j'ai combattue dans cette *Revue* par des raisons qu'on n'a point réfutées et qui conséquemment conservent toute leur force, n'est jusqu'à cette heure qu'une simple opinion qui pour s'accréditer a besoin d'être étayée par des preuves plus solides, et surtout par une étude plus approfondie des divers Bréviaires langrois, tel que le Missel manuscrit de la Bibliothèque de Langres qu'on rapporte au temps du cardinal de Bar et que je crois même plus ancien à raison des omissions qu'il renferme, tel encore que le Missel langrois de 1471, qu'on trouve à la sacristie de Chaumont, ces deux Missels étant antérieurs aux évêques Jean VII et Jean VIII d'Amboise. Or le calendrier du missel devant s'accorder avec le calendrier du bréviaire, on peut en comparant l'un avec l'autre, apprécier l'antiquité du bréviaire manuscrit de Chaumont. En attendant de nouveaux renseignements sur cette question, je ferai observer qu'en admettant avec messieurs Voillard et Daguin que ce Bréviaire ne date que de la fin du XVe siècle, on se trouverait forcé de conclure que la Liturgie langroise a fait un pas rétrograde, puisqu'elle aurait retranché et supprimé en 1481 ou les années suivantes, divers offices introduits dès 1404 par le cardinal Louis de Bar, ainsi que la fête de saint Robert, instituée en 1456 par l'évêque Guy Bernard. Ce serait une sorte d'anomalie, difficile à admettre. A cette occasion on me permettra d'émettre un vœu, c'est qu'un ecclésiastique savant et érudit, tel que le docteur Maugère, chanoine honoraire et professeur de Liturgie au grand séminaire de Langres, veuille bien se donner la peine de composer l'*Histoire de la Liturgie langroise avec les modifications qu'elle a subies dans le cours des âges*. Ce digne prêtre a depuis longtemps recueilli des notes sur cette matière, et il est à même, mieux que tout autre, de la traiter convenablement. Quand cet ouvrage intéressant que j'appelle et sollicite de tous mes vœux sera fait, on pourra d'un seul coup d'œil juger de l'âge de nos vieux livres d'église, Bréviaires, Missels, etc. On pourra en même temps apprécier les usages particuliers du diocèse et les divers points sur lesquels il s'est écarté de la Liturgie romaine. Les bibliothèques publiques renferment de précieux matériaux qui peuvent aider à la composition d'un ouvrage de ce genre.

Livre d'heures, manuscrit du XVe siècle, p. 251. Ce livre, découvert dans la bibliothèque de Tonnerre, sur vélin, avec ornements en or et couleurs, devait être à l'usage de l'église de Langres dont dé-

pendait Tonnerre. Il sera bon de le consulter pour connaître plus particulièrement la Liturgie langroise à cette époque reculée.

Ecclésiastiques suspects, arrêtés a Langres, l'an de la République, p. 406. La liste des suspects, donnée dans la *Revue*, renferme plusieurs noms altérés ou défigurés, de sorte que parmi les ecclésiastiques, je n'ai pu distinguer que les suivants : Jean-Baptiste Guenièvre, vicaire de Grenant, devint ensuite curé de la même paroisse ; Didier-Marie Sommier, né à Langres, tonsuré en 1787, n'a pas été ordonné prêtre ; Jean Mutel, prêtre et chanoine de Langres ; Samuel-François Perducat, ancien curé d'Orbigny-au-Mont ; Didier-Auguste Japiot, ancien curé d'Avrecourt ; Clément, prêtre ; Nicolas Pelletier, chanoine de Saint-Mammès, archidiacre du Bassigny ; Pierre-Simon Mony, diacre, puis prêtre, mort curé-doyen de Notre-Dame de Saint-Dizier ; Jean-Antoine Thyrion, tonsuré, puis professeur au collège de Langres, enfin prêtre dans un âge avancé ; Jean-Baptiste-Etienne Clerget, né à Langres, tonsuré en 1782, devint prêtre dans la suite ; Joseph-Antoine Gauvain, diacre, né à Langres, devint ensuite prêtre et mourut curé de Rouvres-sur-Aube ; Dennezel, prêtre ; Hudelet, prêtre ; Desgrez, tonsuré ; Xavier Lyvert ou Dhyvert, tonsuré ; Garnier, prêtre, etc. Parmi les laïques cités dans cette liste pour l'honneur de leurs enfants et neveux, nous citerons seulement Anatole Arvisenet, probablement frère de l'archidiacre de ce nom et parent de M. Anatole Barrillot, dont il dut être le parrain en 1786. Le nom d'Anatole Barrillot, prêtre, supérieur du grand séminaire de Langres, enfin vicaire général, est connu et justement apprécié dans tout le diocèse de Langres, qu'il a par son zèle et ses travaux incessants contribué puissamment à relever et restaurer, au sortir de la Révolution.

(*A suivre.*)

Roussel,
Curé de Vauxbons.

* * *

Village de Bay, près Rumigny : (Bayum, villa de Bayo, Baye,) créé probablement à la fin du xie siècle par Vautier de la Ferté et Nicolas de Rumigny, sur la coutume de Vervins. — En 1206, l'abbé de Bonnefontaine concède aux hommes *de Bayo* la pâture sur les terres du monastère. — Acte de 1277 mentionnant les maire et échevins de Bay. — Acte de 1394 portant hommage pour Bay à l'abbaye de S. Nicaise de Reims par Ferry de Lorraine, baron de Rumigny par sa femme.

Il y avait une maison-forte près de l'église. — A l'entrée de la forêt d'Estremont, ruines du château du comte d'Apremont, détruit en 1551 par la famille d'Aubenton.

L'église fut en partie rebâtie en 1481.

Près du hameau des Grands-Cailloux, lieu dit les Huguenotins, parce que c'est là que les protestants de Parfondeval venaient enterrer leurs morts.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Fréémont

LE PARLEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE

Le 17 février 1589 un édit royal transféra à Tours une partie du Parlement de Paris. Un autre édit du 6 octobre installa une de ses chambres à Châlons-sur-Marne avec juridiction sur la Champagne, la Brie et la Picardie, les habitants de ces provinces ne pouvant comparaître ni assigner ailleurs sous peine de faux et de rebellion. Le Parlement ne se rassembla qu'à la rentrée de la Saint-Martin et s'installa d'abord dans la chambre du Conseil de l'abbaye de Toussaint. Mais peu après il fut transféré dans un local plus vaste et plus commode, dans le réfectoire des Jacobins, comme nous l'apprend la conclusion municipale du 26 août 1613. Le conseil décida « qu'il empêcheroit que les bancs et sièges qui sont dans la salle des Jacobins ne soient transportés et démolis, attendu qu'ils servent de marque et de mémoire à la fidélité des habitants pour y avoir été la Cour du Parlement séante pendant les troubles derniers, y ayant arrêt qui ordonne qu'ils demeureront par ladite raison. »

Aucun auteur ne s'est occupé de cette page de l'histoire du Parlement de Paris. M. le conseiller Fayart dans son histoire la mentionne en deux lignes seulement et M. Poirson n'en dit pas davantage. Nous croyons au contraire que ce sujet présente un véritable intérêt et que la présence des parlementaires royalistes, qui se prolongea à Châlons du 11 novembre 1589 au mois d'avril 1594 constitue un épisode assez intéressant. Le Parlement de Châlons eût l'occasion de rendre deux arrêts considérables pour l'histoire du règne de Henri IV, qui s'était empressé, le 1er avril, de confirmer la translation ordonnée par son prédécesseur. Au mois de mai 1591, on trouva sous la porte du doyen du chapitre de la cathédrale de Châlons un exemplaire cacheté de la bulle d'excommunication fulminée par Grégoire XIV contre Henri IV. Les principaux habitants de la ville, nobles, prêtres et bourgeois, se rendirent devant la Cour pour réclamer une répression exemplaire de cet attentat. Un arrêt ordonna que la bulle serait brûlée par les mains du bourreau (6 juin), ce qui fut exécuté nonobstant un arrêt contraire du Parlement ligueur. A la fin de l'année suivante, le Parlement de Châlons déclara encore la

nullité de la bulle de Clément VIII publiée par le cardinal de Plaisance et défendit « aux bons et fidèles François » de se rendre à l'Assemblée des Etats convoquée par le chef de la Ligue pour procéder à l'élection d'un roi comme le décidait cette bulle (18 novembre 1592).

Cet arrêt portait que les rebelles après avoir tenté d'usurper la couronne par une guerre qui avait couvert la France de sang et de ruines, s'efforçaient à cette heure par l'élection d'un roi d'obtenir ce que les armes leur avaient refusé ; que leur entreprise, contraire aux lois de Dieu, aux principes de la primitive église et aux libertés de l'église gallicane, devait amener la ruine de l'Etat par la violation de la loi fondamentale relative à la succession, en armant à tout jamais une moitié de la nation contre l'autre ; qu'ils soutenaient en effet cette élection d'une Bulle du pape et des pouvoirs du Légat : en conséquence le Parlement donnait ajournement personnel contre le Légat et déclarait criminel de lèse-majesté tous ceux qui assisteraient aux Etats convoqués à Paris.

Le duc de Mayenne s'émut de cet acte et s'empressa de le déférer au Parlement ligueur demeuré à Paris. L'affaire fut présentée en présence de toutes les chambres réunies, le 22 décembre. M. d'Orléans porta la parole comme faisant fonction de procureur général et prononça un long plaidoyer[1] concluant à la cassation d' « un prétendu arrêt donné au prétendu Parlement de Chaalons le 18e jour de novembre audict an. » Ce plaidoyer est excessivement curieux et original : l'orateur y compare le Parlement ligueur et le « prétendu Parlement » à la femme pudique et à la femme impudique et il en tire les plus bizarres rapprochements. La Cour naturellement prononça la cassation de l'arrêt de Châlons, principalement comme portant atteinte au respect dû au Saint-Siège. Des émissaires adroits furent aussitôt envoyés à Rome et influencèrent assez Clément VIII pour l'indisposer contre Gondy et Pisany qui arrivaient au nom de Henri IV. Aussi l'arrêt de Châlons faillit amener les plus graves complications et le roi n'eut pas de peine à s'en rendre promptement compte.

Henri IV ne le dissimule pas dans sa lettre du 11 janvier 1593, adressée au marquis de Pisany alors son ambassadeur auprès du pape : « Ne voulant au reste oublier de vous advertir que par les interceptés nous avons appris que les ennemys

1. Publié chez Musat à Paris, 1593, in-18, de 167 pages. Très rare.

n'ont failli de bien exagérer auprès du pape l'arrest de Chaalons duquel vous a esté cy-devant escript et envoyé copie[1]. Le duc de Guyse entre avec luy, en ayant escript en termes les plus piquants qu'il a pu pour l'irriter au désavantage de mes affaires. Et pour ce que de tels arguments pouvant frapper coup, trouvant disposition susceptible de leur poison, s'ils ne sont rabattus, il est besoin, si sur ce que vous pouvez en avoir entendu, vous n'avez fait l'office qui vous en a esté escript, que vous le fassiez au plus tost, vous aydant de la despesche que j'ay faicte à ma Cour de Parlement pour faire congnoistre que ce qui a esté faict audict Chaalons n'a fondement ni suite qui doive faire présumer changement ou contradiction à votre dicte despesche, ni par conséquent empescher l'effet d'icelles, si le Pape a le zèle qu'il doit à la restauration de la Religion et de l'Estat en ce Royaulme. »

Les archives du Parlement de Châlons existent aux Archives Nationales. Elles se composent de onze gros registres : les deux premiers comprennent les acquiescements, arrêts, appointements, etc. ; les trois suivants : les arrêts de la Chambre du Conseil ; les derniers : les arrêts de la Chambre de Justice. Mais il y a à la Bibliothèque Nationale un énorme volume manuscrit contenant la suite des principaux actes des Parlements séants à Châlons et à Tours. Nous avons copié la première partie pour la reproduire in-extenso. Les registres des Archives présentent une foule d'affaires nullement intéressantes, un véritable fatras, qu'on nous passe le mot, de paperasses juridiques. Nous y avons seulement relevé quelques procès omis dans le recueil de la Bibliothèque et qui par leur intérêt nous ont paru devoir être rappelés.

Le manuscrit de la Bibliothèque forme deux parties : arrêts de la Chambre du Conseil du 27 novembre 1589 au 5 avril 1594 ; arrêts de la Chambre de Justice du 15 novembre 1590 au 28 juin 1591.

I

CHAMBRE DU CONSEIL

La première séance du Parlement à Châlons eut lieu le lundi

1. Par une erreur étrange, M. Guadet, éditeur du tome VIII de la *Correspondance de Henri IV*, dit en note que cet arrêt n'est autre chose que l'édit de pacification.

27 novembre 1589 dans la chambre du Conseil de l'abbaye de Toussaint. L'assemblée était peu nombreuse : elle se composait des conseillers Angenoust, du Drac, Perrot, de Neufville, Le Prévost, et Barillon et du procureur général, M. Hugues de Lestre [1]. Elle eût à juger une affaire assez délicate. Claude Pinart [2] avait obtenu de M. de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne, l'autorisation de faire acheter à Châlons 50 muids de blé pour ravitailler la garnison de Château-Thierry où commandait son fils, le s^r de Comblizy [3]. Les gardes de la grille du port de Châlons avaient saisi les deux bateaux pour défaut de passeport régulier. Il résulte de l'interrogatoire que le blé avait été acheté à raison de 2 écus à 2 écus six sols le setier et que les bateliers s'étaient engagés à faire le transport au prix de un écu et demi par muid, jusqu'au pont de Château-Thierry et à condition que le déchargement aurait lieu en deux heures. La Cour ne se trouva pas suffisamment rassurée par les explications fournies et décida qu'on

1. Jérome Angenoust, d'une famille noble de Troyes, qui compta un conseiller au Parlement au xve siècle, déjà membre de la Chambre de Justice établie à Bordeaux en 1582 où elle fonctionna pendant deux ans. — N. du Drac, d'une famille noble de Picardie qui entra également au Parlement au xve siècle.— N. Perrot, d'une famille noble du Perthois, de la branche de la Malmaison, famille parlementaire de vieille souche, un des membres les plus actifs du parti royaliste dans cette partie de la Champagne, correspondant intime du duc de Nevers et de Dinteville. — Probablement M. de la Neuville que nous voyons à cette époque employé à diverses missions par Henri IV ;—la famille Barentin était de noblesse picarde ; elle a produit dix conseillers au Parlement de père en fils. — Hugues de Lestre est l'auteur d'un traité publié en 1595 à Paris, chez Mettayer, intitulé : *De l'estre perpétuel de l'empire françois par l'œternité de cest estat,* dédié au roi et composé des deux discours de rentrée qu'il prononça à la Saint-Martin de 1591, et à la rentrée de Pasque en 1592, devant le Parlement, « naguère séant à Châlons. » Il s'y intitule « conseiller du roy y exerceant lors la charge de son advocat général. »

Ce volume très rare se compose d'une épitre au roi, de 30 pages, datée du « 1er janvier an de repos François 1595, » et des « remontrances » prononcées au Parlement le 11 novembre 1591, et à Paques 1592, « contre certain escript fameux, qui au mesme temps en publioit le contraire. » Son discours est hérissé de citations grecques et latines, parlant sans cesse de l'antiquité et terminant en suppliant la Cour de suivre toujours « nostre Jupiter libérateur. »

2. Claude Pinart, seigneur de Cramail, vicomte de Comblizy, secrétaire d'Etat, acheta en 1576 la baronnie de Louvois; mort en 1605.

3. Gouverneur de Château-Thierry, capitaine de 50 hommes des ordonnances, fit ériger en février 1625 la baronnie de Louvois en marquisat ; mort en 1640.

écrirait au lieutenant général du bailliage de Château-Thierry pour savoir de lui si on ne pourrait se procurer ces grains aux alentours de la ville. En attendant la saisie fut maintenue.

Il n'y eut de nouvelle séance que le 3 janvier 1590, cette fois dans la grande salle des Jacobins, qui fut affectée au service du Parlement. Ce jour-là les choses se passèrent solennellement. Siégeaient en robes rouges les présidents de Blancménil[1] et de Thou[2]; les conseillers Angenoust, Le Clerc, de Drac, Perrot, Jourdain[3], de Longueil[4], de Neufville, Le Prevost et Barillon; M. de Mesgrigny[5], procureur général, de Lestre, avocat général, Segret, greffier et Petitpied, clerc. Après une harangue de M. de Lestre, la Cour reçut les serments des avocats et des procureurs séparément. Les avocats étaient maîtres Bobe, Vernier, Clément, Regnault, Fesvier, Bazin, de Morillon, Joly, Itam, Dombasle, de Combes, Le Goix, du Moulin, Aubelin, Mathé, Aymon, Le Fevre, Le Duc, de Penault, Le Moyne, Deya, Beaugier, de Pinteville, Aubertin, Lallemand, Brichot, Braux, Fasnier. Les procureurs : maîtres Pelletier, Beaugier, Itam, Girardin, Lehubal, Roussel, de Pinteville, de Bar, Marin, de La Haye, Le Maistre, Grapereau, Roussel, Le Vasseur, Larqueny, Dacquolles[6].

Le 7 janvier seconde séance avec deux nouveaux conseillers, Spifame et de la Pérouse[7]; nouvelle harangue « amplement prononcée » par M. de Lestre; discours du président de Blanc-

1. Nicolas Potier, président à Mortier depuis 1578, frère de M. de Gesvres et profondément dévoué à Henri IV, chancelier sous la Régence, mort le 1er juin 1635. Ecrivant le 27 juin 1591 au duc de Nevers, le roi lui dit : « Quant au président de Blancmenil vous savez la bonne opinion que j'ai de lui, tant pour le contentement que j'ai de ses services que pour le bon témoignage que vous m'en avez rendu. »

2. Nicolas de Thou, président à mortier depuis 1586. C'est l'auteur de la célèbre *Histoire de France*.

3. De la famille Jourdain qui compta de nombreux magistrats à Vitry et à Châlons.

4. Famille noble de Normandie qui compte un grand nombre de membres du Parlement de Paris. Mathieu, seigneur de Bou, conseiller clerc, trésorier de la Sainte-Chapelle.

5. Eustache de Mesgrigny, seigneur de Villebertin, président du présidial de Troyes, nommé procureur général à Châlons par lettres du 17 août 1589. C'est lui qui eût l'honneur de faire rentrer Troyes sous l'obéissance du roi.

6. On retrouve dans cette liste un grand nombre de noms de familles châlonnaises.

7. Tous deux, croyons-nous, maîtres des Requêtes, détachés à la Cour.

ménil sur le rôle des avocats, le respect qu'ils devaient à la loi, la délicatesse qui s'imposait à eux pour ne pas « rançonner les parties ; puis sur celui des procureurs ; enfin sur la fidélité due au roi « très grand, très sage, vertueux et débonnaire » que le pays devait à la bonté de Dieu.

Le 9, la Cour siégea pour exposer aux deux huissiers, au greffier et au clerc les charges que leur imposaient leurs fonctions et M. de Blancménil termina par quelques sages remontrances aux procureur et avocat généraux « encore qu'il ne fust besoin les exhorter à leur debvoir pour estre personnes d'honneur. »

Le 10 janvier, installation de Jacques Angenoust comme bailli de Nogent-sur-Seine et suppression de la charge de prévôt de Bétigny[1].

Le 29 janvier, Pierre de Bar[2], prévôt des maréchaux, vint prévenir la Cour de l'évasion du curé de la Gravelotte hors de la prison royale ; arrestation de Claude Barrois, geolier et ordre de faire des perquisitions dans toutes les maisons de la ville.

Le 15 février, mise en rôle de l'affaire du s^r de Plancy[3] contre René de Princé, conseiller au Parlement.

Le 16 février, on décida de prier le roi de renoncer aux blés, bois et charbons demandés pour Paris, dans la crainte qu'ils ne soient enlevés par l'ennemi et on surseoit à l'expédition. Il s'agissait de l'envoi de 3000 voies de bois, 500 muids de vin, 300 muids de charbons que devait conduire le s^r de Givry, suivant passeport du duc de Nevers, du 27 janvier précédent.

Il n'y eut ensuite de séance que le 5 mars 1590 pour approuver un appel fait devant le bailliage de Vermandois par Thomas Cauchon[4], s^r de Verzenay, trésorier de France à Châlons, contre une procédure des maîtres de Requêtes de la Perouse et de Chanterlet dont le détail n'est pas donné.

Le 30 mars, Nicolas Le Queux, receveur général des finances à Châlons, fut mandé pour déclarer quelle recette il avait

1. Probablement Bétignicour près Bar-sur-Aube.

2. Pierre de Bar, seigneur de Saint-Martin, Souain, grand prévôt en Champagne.

3. Village de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

4. Fils de Jacques Cauchon, écuyer, seigneur de Verzenay et de Jeanne Cauchon de Neuflize, trésorier général des finances en Champagne, mort en 1612.

perçue depuis le commencement de l'année. Cette recette n'était que de 40 écus qui furent distribués selon les ordonnances de M. de Dinteville, ayant reçu défense expresse de payer aucuns gages avant ceux dus aux membres du présent Parlement, et devant cependant 15000 écus pour fournitures de blé à l'armée du roi.

Le 31 mars, enregistrement des lettres royales défendant d'emprisonner ni molester « les gens d'église, de labour, femmes et filles, » du 3 novembre 1590.

Le 20 avril, commission au procureur général d'informer sur la condition de la reddition de Château-Thierry. Les conseillers Jourdain et de Longueil commis à cette enquête [1].

Le 27 avril, les échevins se présentèrent pour réclamer au sujet de la décision prise par le Parlement de renvoyer au bailliage de Vermandois les poursuites contre « quelques jeunes hommes qui vont de nuict courir les rues et avec espèes frappent et excèdent ceux qu'ils rencontrent. » Les échevins réclamaient ces poursuites comme ressortissant à leur juridiction et constituant un empiètement du bailliage de Vermandois sur leurs prérogatives. La Cour passa outre et maintint sa décision.

Le 29 avril, nouvelle séance pour rappeler aux avocats et procureurs leurs devoirs, ainsi que cela doit avoir lieu les premiers jours après la Saint-Martin et après Pasques.

1. Le duc de Mayenne vint assiéger Château-Thierry. Pinart s'était retiré dans le château avec sa famille — y compris son père titulaire du gouvernement avant lui et y avait mérité de graves accusations, — et un grand nombre de femmes de la ville. Villeroy qui accompagnait le duc, fut prié d'aller conférer avec son ancien collègue dont le fils avait commencé par montrer une grande résolution à se défendre. Villeroy déclare dans ses Mémoires qu'il ne conseilla nullement aux assiégés de se rendre, tout au contraire, mais offrit ses services le cas échéant. La ville fut promptement emportée. Le lendemain tous ceux qui étaient réfugiés dans le château réclamèrent si vivement la cessation des hostilités que Pinart le père envoya prier Villeroy de venir s'entendre avec lui pour un arrangement. Villeroy blâma cette faiblesse, mais il fut rappelé le lendemain et trouva tout le monde bien plus démoralisé. Emu lui-même, dit-il, il parvint à obtenir de Mayenne une capitulation moyennant le paiement de 20000 écus, quantité de vivres et l'abandon de l'artillerie. C'est alors que l'accusation de trahison et de lâcheté fut portée au Parlement de Châlons.

« Le s^r Pinart s'estoit sauvé hier, écrit Henri IV au duc de Nevers, le 17 septembre 1591, voulant aller à Vervins, mais Dieu a voulu permettre qu'il fût repris dans le bois. Par là il fait congnoistre qu'il sent sa conscience chargée de la faulte de laquelle il est accusé. »

Le 14 juin, la Cour manda Simon Grémaril, cordelier, au sujet de ses prédications séditieuses et notoirement dirigées contre le roi, d'après lesquelles « on juge bien qu'il a autre chose dans l'estomac que ce qu'il dict. » Le religieux proteste de son dévouement au roi et se retire après avoir reçu une verte semonce de la Cour à avoir à faire attention dans l'avenir à son langage.

Le 15 juin, les prieurs des Cordeliers, des Jacobins et des Augustins furent mandés pour fournir le nombre des moines de chacune de ces maisons et déclarer si depuis le commencement de l'année, ils avaient reçu des religieux étrangers. Jean de Blégy, prieur des Cordeliers, déclare avoir sept prêtres et sept novices et n'avoir reçu aucun étranger depuis six mois ; Jean Patrot, prieur des Augustins, huit prêtres, sept novices, et avoir reçu « un petit religieux ; » Jean Bourrot, prieur des Jacobins, six prêtres, deux profès, cinq moines, deux convers et n'avoir reçu que leur provincial. Ils durent s'engager à prévenir immédiatement la Cour en cas d'arrivée d'étrangers, déposer au greffe l'état nominatif du personnel de leurs maisons et continuer les prières accoutumées pour le roi, sans y rien innover.

Le 31 juin, le s^r Le Duc, avocat des échevins, développa ses conclusions contre la décision prise au sujet du bailliage de Vermandois, et se fondant sur leurs privilèges constamment reconnus par les rois et même par Henri IV. La Cour décida que les échevins devraient présenter leur requête par écrit pour en être délibéré.

Le même jour les échevins furent mandés pour leur être remontré le mauvais état de propreté de la ville. Ils le reconnurent, mais en faisant remarquer les difficultés au sujet des fumiers, des laboureurs étant en ville et l'ouverture de deux portes seulement rendant les charrois plus difficiles ; de même ils reconnurent le fâcheux état des « privés » en plusieurs maisons, mais malgré les injonctions réitérées, ils ne peuvent obtenir de réparations de la part des habitants à « cause de leur pauvreté, ayant été ruinés et leurs chevaux pillés. » La Cour se contenta de recommander aux Echevins de redoubler de surveillance.

Le même jour encore fut prononcé défaut contre Claude Pinart et son fils, le vicomte de Comblizy « naguères » capitaine de Château-Thierry, ajournés à comparaître dans trois jours à Châlons.

Le 2 juillet, requête de Françoise de la Marck [1], femme dudit s^r de Comblizy, au sujet de récusations qui auraient été présentées par lesdits accusés, lesquelles le greffier déclare n'avoir jamais reçues. Ordre à ladite de quitter Châlons sous les 24 heures et défense d'y revenir avant la comparution des accusés.

Le 12 juillet, réception du duc de Nivernais qui a dit qu'ayant eu l'ordre du roi de venir exercer son commandement en Champagne, il avait voulu rendre ses devoirs au Parlement et lui offrir ses services ; et demander aussi l'enregistrement des lettres royales accordant à son fils le gouvernement de la province sous sa surveillance vu son jeune âge. L'enregistrement eut lieu le 16 ; après lecture, en présence du duc et serment dudit.

Le 16 juillet, les trésoriers Pierre de Braux et Jacques Godet [2] se présentèrent pour faire enregistrer certaines lettres royales du 1er de ce mois. La Cour y consentit après avoir mandé lesdits trésoriers en la chambre, leur avoir remontré que ces lettres étaient adressées au Parlement et à eux et décide que serait rayée la mention de l'enregistrement au bureau des Trésoriers.

Le 26 juillet, ordonné au geolier Claude Barrois et à sa famille de quitter la prison dans les 24 heures sous peine de fouet, en y laissant tous leurs meubles, sauf un lit « pour sa commodité. »

Le 6 août, le tableau dressé à la place du marché et représentant le vicomte de Comblizy pendu à une potence, ayant été enlevé pendant la nuit, la Cour décide qu'il en sera refait un semblable immédiatement, et une prime de 50 écus soleil promise à celui qui dénoncerait l'auteur de cet attentat ; prononçant la peine de mort contre celui qui le recommencerait.

Le 7 août, la Cour, suivant son arrêt du 20 juillet, ordonne à Jean Pastelay, son receveur de procéder immédiatement à la

1. Fille de Charles-Robert de la Marck, comte de Maulevrier et de Braine, frère cadet du duc de Bouillon, duc de Bouillon, après la mort de sa nièce, femme de Henri de la Tour, maréchal de France, et de Jacqueline d'Averton, sa première femme.

2. Pierre Braux, seigneur de Florent, la Croix. Elu à Châlons, puis trésorier des finances en 1578, lieutenant de ville en 1592 et 1599, ayeul d'Ignace Braux, marquis d'Anglure. — Jacques Godet, seigneur de Saint-Quentin, Vaugency, frère de M. d'Omey, trésorier des finances en 1587, petit-fils d'un maître des comptes et de Marguerite Molé.

vente des biens confisqués sur le s^r de Comblezy. — Elle mande ensuite Jean Clément, doyen du chapitre, MM. Legorlier, Beschefer, archidiacres[1], pour les presser de nommer les députés à l'assemblée convoquée par le roi pour traiter des affaires du pays. Ils répondirent que la veille ils avaient délégué l'évêque à cet effet.

Le 16 août, audience solennelle. Présents : les présidents de Blancmesnil et de Thou, le duc de Piney[2], les maîtres des Requêtes de la Péruse et de Chanteclerc, les conseillers Augenoust, Le Clerc, du Drac, Le Prévost, de Longueil, Menard, Perrot, Barillon ; au parquet, J. Clement, doyen du chapitre, G. de Laix, doyen de l'église de Troyes, abbé de Basse-Fontaine, Baillet, abbé de Larrivour, Beschefer, archidiacre de Vertus, Claude Geoffroy, chantre et official du chapitre, A. de Petremol, s^r des Roziers, intendant des finances, P. Braux, J. de Corberon, Th. Cauchon, D. de la Ferté, trésoriers généraux, Marc et Paillard, notaires et secrétaires du roi, le s^r de Thomassin, gouverneur de Châlons, le baron de Trocy, le président du bailliage et présidial de Vitry, Vernier, lieutenant criminel, Le Fevre, lieutenant général au bailliage de Château-Thierry, J. de Morillon[3], lieutenant du bailli de Vermandois à Châlons, A. Clément, conseiller[4], les avocats et procureurs du roi audit siège, Deya[5], bailli de Châlons pour l'évêque, les échevins et gouverneurs municipaux ; hors du parquet, nombre de personnes de toutes qualités.

Le procureur général ayant appelé comme d'abus « de l'octroy et exécution des bulles monitoriales, excommunications et fulminations décernées à Rome contre feu Henri III et le roi à présent régnant, ensemble de l'octroy des bulles de la légation du cardinal Cajetano » et aussi des actes et procédures de Marcelin Landriano, soi-disant nonce du pape, contraire-

1. Jean Clément, des seigneurs de Lepine, sous-chantre, doyen en 1587 ; — Jean Le Gorlier, d'une famille noble de Châlons ; — Jacques Beschefer, seigneur de Compertrix ; toute la famille embrassa la réforme à Vitry et à Châlons.

2. François de Luxembourg, duc de Piney, prince de Tingry, pair, ambassadeur à Rome en 1586, puis en 1589 pour annoncer l'avènement de Henri IV.

3. Jean de Morillon, seigneur de Marne. Son fils fut conseiller au Parlement à Châlons, conseiller d'Etat, et mourut en 1638.

4. Antoine Clement, parent du président, marié à Marie Deu, dame d'Auve, des Deu de Vieux-Dampierre.

5. Louis Deya, d'une famille de Châlons, mort en 1610.

ment aux libertés et privilèges de l'église gallicane, la Cour prononce défaut contre ledit Landriano, ouï le s^r de Lestres ledit jour et les 19, 22, 26 et 29 du même mois en présence des mêmes personnes, sauf du duc de Pincy qui n'assista qu'aux trois premières séances, et fut le 29, prononcé l'arrêt conforme aux conclusions du procureur général, cassant et annulant les dites bulles avec appel au futur concile.

Le même jour, 21 août, ordre fut donné à Jean de Blégny, visiteur des Cordeliers à Châlons de livrer frère Georges Maillé pour être mis en prison, sous peine d'y être conduit lui-même.

Le 26 août, en présence de toute la Cour, le conseiller Potier devenu président [1] à la place de M. de Blancmesnil, furent lues les lettres du roi du 31 juillet, ordonnant au Parlement de siéger pendant les vacations.

Le 5 septembre, comparut M. Piétrequin [2], élu à Langres, cité pour se justifier de l'accusation d'être du parti de la Ligue, et le s^r de la Fontaine pour même imputation ; tous deux dans un long interrogatoire protestèrent de leur innocence et de leur attachement au roi ; le s^r de la Fontaine répondant au fait qu'il aurait signé une procuration pour la Ligue, le nia énergiquement n'en ayant signé qu'une adressée au roi pour réclamer l'élection d'un maire à Langres [3], celui qui était étant très suspect pour avoir fait entrer le vicomte de Tavanes dans cette ville et l'avoir caché la nuit à l'insu de la population.

Le 17 septembre, admission spéciale des maîtres des Requêtes au procès de Madeleine de Dampierre, veuve de François de Luzanne, chevalier, s^r dudit lieu, contre Jean de Luzanne et de Cadillac, baron desdits lieux.

Le 18 septembre, comparution de Simon Penard, payeur des gages de la Cour, auquel on reprochait d'avoir « commis une grande faute » en ne recevant pas les 400 écus que voulait lui donner le commis du receveur Piétrequin à son passage à Vendeuvres ; la Cour lui donne un mois pour recouvrer cette somme.

1. Nicolas Potier, fils de M. de Blancmesnil, président de la Chambre des Comptes en 1614, secrétaire d'État en 1622.

2. Gabriel Piétrequin, s^r de Milliere, Elu à Langres, puis à Chaumont.

3. Jean Roussat, l'un des plus dévoués serviteurs de Henri IV, mais que les ligueurs cherchaient par tous les moyens à calomnier. Voir les *Lettres de M. de Dinteville*, qui se fit trop souvent l'écho de ces bruits injustes. (In-8°, Paris, Champion, 1881).

Le 2 octobre, les échevins viennent supplier la Cour de ne pas enregistrer les lettres royales du 23 de ce mois, prescrivant un impôt d'un écu par poinçon de vin entrant en ville, jusqu'à ce qu'ils aient pu faire parvenir leurs remontrances au roi.

Le 4 octobre, admission de Denis Deschamps, nommé conseiller au siège royal de Langres.

Défense à toute personne de faire vendanger les vignes appartenant aux rebelles, si ce n'est à condition que moitié de la récolte appartiendra au roi, tous les frais à la charge desdits.

Plainte formée par le prieur des dominicains contre le frère Nicolas Barbier « qui avoit accoutumé d'annoncer au peuple la parole de Dieu avec contentement des gens de bien » et qui se retirait sans autorisation de son supérieur. La cour ordonne de réintégrer au couvent les meubles dudit Barbier mis en divers lieux par lui, d'y revenir lui-même et continuer ses prédications à peine de prison ; et le procureur général ayant démontré que les religieux de l'ordre des mendiants « estoient dans une telle nécessité qu'ils estoient contraints de quitter le couvent pour avoir moyen de vivre » est décidé qu'on distribuera également aux ordres mendiants 3 muids de blé à prendre ès greniers de l'Evêque.

Le 7 octobre, présentation par l'intendant Petremol d'une lettre du roi du 20 août ordonnant de percevoir un écu par muid de vin entrant et sortant de chaque ville de la généralité de Champagne ; autre lettre du 29 septembre transformant l'impôt d'un écu par poinçon sortant de Châlons en un écu par muid ; la Cour, vu l'oppression du peuple, décide de ne pas enregistrer ces lettres, mais adresse des remontrances au roi et le supplie de confirmer l'arrêt de Henri III déclarant que « ceux qui donneront les inventions et mémoires pour introduire nouvelles taxes à la foule du peuple seront pendus et estranglés sans forme ni figure de procès. »

Le 21 octobre, convocation de tous les juges de Châlons pour connaître l'état des prisonniers en cette ville.

Bailliage de Vermandois : J. de Morillon, lieutenant, A. Clément, conseiller, Mathon, avocat, Le Goix, procureur du roi : trois prisonniers prêts à être jugés.

Bailliage de Troyes : N. Menant, conseiller exerçant à Châlons : néant.

Bailliage de Vitry : D. Vernier, lieutenant criminel : un prisonnier mis hors par M. de Thomassin [1]. La Cour ordonne une enquête.

Election : M. P. de Forges, élu [2], remontre qu'il y a plusieurs prisonniers, non de son fait, mais par les receveurs des tailles, sergents et soldats de la garnison « qui s'émancipent de mener prisonniers ceux qui amènent en ceste ville provision ; et combien qu'ils eussent fait quelque bon règlement pour la fourniture des munitions, le s^r de Thomassin l'a corrompu et donne lui-même des contraintes sur les villages et pour telle somme qu'il veut, dont adviendra grand mal et ruine du peuple, y ayant grande quantité de prisonniers, mesme détenus depuis 13 mois. » La Cour sur les conclusions du procureur général, prononce la mise en liberté des nommés Prolet et Pucelle, vu leur pauvreté, détenus depuis 14 mois, et délibérera ultérieurement sur les faits présentés par les Elus.

Consulat : Néant.

Grenier à sel : Néant.

Prévôt des maréchaux : Défaut contre eux ne comparaissant pas. Le Goix, substitut du procureur général dit qu'il y a 3 prisonniers.

Echevinage : Néant.

Geôliers : Claude Garrost, geôlier de l'évêché n'a pas de prisonnier. La Cour lui recommande de traiter doucement les détenus, leur distribuer les aumônes et faciliter l'accession des prêtres auprès d'eux.

La Cour recommande aux échevins de redoubler de soin pour la police. M. de Morillon voudrait que la police fût exercée au nom du roi, étant gênée par la présence de plusieurs seigneurs en ville ; M. de Moulinet, échevin, dit que par accord entre les seigneurs, toute la police appartient à l'échevinage. Sur l'avis du procureur général la Cour remet à délibérer à ce sujet.

La Cour saisie d'une réclamation de maître Jean de Genicourt, détenu, disant avoir depuis longtemps subi sa peine pour un délit commun, prononce sa mise en liberté.

Vacance du 28 octobre au 12 novembre.

1. Philippe de Thomassin, gentilhomme de la Chambre, capitaine de 50 hommes ses ordonnances, seigneur de Braux, gouverneur royal de Châlons le 12 avril 1589, mort en 1608.

2. Pierre des Forges, seigneur de la Motte de Courtisols, élu en 1578.

Le Parlement reprit ses séances le 25 novembre 1591 ; la rentrée eut lieu, comme le constate le registre, en robes rouges, en présence des mêmes membres, du duc de Piney-Luxembourg et du maître des Requêtes de la Perouse ; les avocats et procureurs y furent mandés comme de coutume pour le serment professionnel.

Le 28, en présence de la même assistance, M. de Lestre commença sa harangue qu'il termina à l'audience du 2 décembre ; le président Potier remplit ensuite le même devoir.

Le 7 décembre, en la Chambre fut mandé le curé de Saint-Alpin de Châlons pour le semondre de ne pas prier pour le Roi et de n'en parler jamais à ses paroissiens, ce qu'il nie. « La Cour luy a enjoint prier Dieu pour le roy Henry, le nommer et les princes de son sang, parcequ'il n'y a autres princes que ceux de son sang. »

Le 13 décembre, le procureur général demande à informer contre Nicolas Collot, marchand à Châlons, lequel faisait transporter des blés hors de la ville, et à maintenir la saisie d'un bateau par lui ordonnée. Ledit Collot affirmant sous serment qu'il n'envoyait ce bled qu'à Epernay chez un boulanger qu'il fournissait habituellement ; les bateliers cités ont également juré que jamais envoi n'avait été fait au profit de villes rebelles ; la Cour prononce la main-levée, à charge seulement de produire certificats des lieux de débarquement desdits bleds.

Le 2 janvier 1592, le prieur des Augustins est mandé pour avoir la veille dans son sermon, tout en parlant de la prochaine invasion des Espagnols et en invitant l'auditoire à prier Dieu pour les armes du roi, ajouté qu'il parlait ainsi par ordre. Le prieur répondit qu'il avait simplement dit qu'il avait charge de M. Creusot, doyen de la chrétienté de Châlons de faire savoir l'ordre de la Cour de prier pour le succès du Roi. — On lui reproche ensuite d'avoir dit « qu'il plut à Dieu ramener le roy à la chrétienté afin de faire cesser les troubles, comme si les troubles venoient du roy. » Répliqua qu'il avait recommandé de prier pour ramener le roi à la foi catholique. — On lui reprocha « un propos recueilly dans sa prédication qu'il y avoit des estrangers en ceste ville, dont il falloit se donner garde, pour qui il entendoit parler ? — Nia le propos et affirma avoir dit qu'il falloit se garer que l'ennemi ne prît la ville, ce qui seroit sa ruine. Fut renvoyé avec ordre de parler contre l'Espagnol. »

Claude Geoffroy, official de Châlons, fut mandé et interrogé ensuite après avoir été prévenu que M. de Dinteville et le conseiller Barrillon avaient assisté au sermon. Ledit assura que ledit curé avait terminé en exhortant le peuple à prier pour le retour du roi à la foi afin de faire cesser les troubles, pour la ruine des Etrangers et la conservation de la ville, sans parler « des estrangers de ceste ville. »

Le prieur rappelé ensuite reçut seulement l'invitation d'employer son talent et sa science à éclairer le peuple, lui faire connaître l'impiété de l'Espagnol et lui « remontrer que le roy est donné de Dieu, la peine qu'il prend pour le salut du peuple, qu'il vient de Dieu et non du peuple. »

Le 3 janvier, le s^r de Luxembourg déclare ne faire aucune récusation pour son procès contre le s^r de Plancy qui fit faire même déclaration.

Sur la requête du procureur général, la Cour ordonne la publication à nouveau de l'Edit sur les monnaies à cause des abus renaissants au sujet du cours à discrétion qu'on recommençait à prétendre établir.

La Cour charge ensuite le procureur général d'informer « des déportemens » des s^rs Claude Pinart, seigneur de Cramailles et Claude Pinart, vicomte de Comblizy, son fils, depuis la reddition de Château-Thierry ès mains des ennemis.

Le 4 février, sur la requête du procureur général, la Cour interdit à toutes personnes quelconques d'aller en masques dans les rues de Châlons à peine de prison.

Le 13 février, mandé en la Chambre le Fr. Simon Gromard, cordelier, pour la grande faute qu'il avait commise dans son sermon de la veille en ne parlant pas du roi et en priant Dieu « pour qu'il donnât la victoire à qui il appartiendroit en termes généraux laissant le peuple en suspan. » La Cour le condamne à déclarer en chaire le dimanche suivant qu'il a eu tort d'omettre de parler du roi en demandant des prières pour vaincre les ennemis, ce qu'il ne croit pas cependant avoir fait, attendu que Henri IV est le roi régnant pour lequel doivent prier tous les bons Français. Ce qu'il promit de faire.

Le 5 mars, appel contre une sentence de l'official de Meaux par Etienne Waly, boucher et hôtelier à Doué, poursuivi par le curé comme « meschant et indigne ; » déclare que ledit curé ne pouvait l'expulser de son église que pour flagrant délit, casse l'arrêt et la procédure en compensant les dépens,

ajournant les parties et l'official de Meaux à quinzaine « pour estre ouis à répondre à telles demandes, requestes et conclusions que ledict procureur général voudra prendre et dire, et enjoinct à l'intimé de traiter l'appellant comme son paroissien et lui administrer les sacremens. »

Le 6 avril, « premier jour plaidoyable après la Quasimodo. » Séance solennelle où assistèrent les présidents Potier et de Thou, les maîtres des Requêtes de la Pérouse et de Chanteclerc, les conseillers Angenoust, Le Clerc, du Drac, Perrot, Jourdain, de Bragelonne, de Longueil, Le Prevost, Barrillon et Spifame ; on y lut selon l'usage les articles et ordonnances devant les avocats et les procureurs. M. de Lestre prononça la harangue et le président Potier la sienne.

Le 8 avril, réception du s^r^ Jean Menegault en l'office de maître visiteur et général réformateur des marchandises ès comtés de Champagne, Brie et duché de Bourgogne, à la place de feu Jean Bayet.

Le 27 avril, réception de Oudart Parmentier, comme lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Troyes.

Le 30 avril, le conseiller Perrot, président aux enquêtes, a dit que lors de l'établissement de la Cour, Messieurs estant en petit nombre, à leur prière et pour le soulagement de la compagnie, il aurait rapporté quelques procès, et voyant aujourd'hui la Cour composée du plus grand nombre de messieurs a fait remettre tous les sacs au greffe dont il demande décharge.

Le 4 mai, ordre aux avocats et procureurs de communiquer au parquet chaque mardi et vendredi dès 7 h. du matin à peine de l'amende.

Le 15 mai, réception de Olivier Alard comme lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Château-Thierry ; et de François de Vienne comme élu à Troyes.

(*A suivre*) E. DE BARTHÉLEMY.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

Ces paroles de l'historien Flodoard « in loco quem promeruit dono regis Theodorici per ipsius licentiam » qui marquent le fond et domaine donnez par le roy pour la fondation de cette abbaye, l'ont toujours fait considérer et reconnoître pour une abbaye de fondation royale, comme il paroît par la déclaration des biens de cette abbaye, que le cardinal Alexandre de Campegge, abbé d'Orbaiz, fit donner et fournir à la Chambre des Comptes de Paris le vingt-uniéme jour de décembre mil cinq cens quarante-sept par dom Pasquier Chatton, procureur général desdits religieux, abbé, prieur et couvent de saint Pierre d'Orbaiz, prieur de Nôtre-Dame-d'Oiselet, et prévost de ladite abbaye, qui releve immédiatement du roy, et qui a toute justice, haute, moyenne et basse, suivant la susdite déclaration du 21 décembre 1547.

L'abbaye d'Orbaiz de fondation royale.

Le même Flodoard ajoute au même endroit que dés aussitôt que le monastere fut entierement achevé et en état d'être habité, le saint fondateur s'adressa à l'abbaye de Resbaiz [1], demanda, en obtint six moines et les mit dans son nouveau monastere pour y vivre régulierement et enseigner la sainte regle monastique à ceux qui se présenteroient et qu'ils recevroient. Il choisit un de ces six religieux tirez de Resbaiz, nommé Leudemar, et le fit abbé pour sa vie : Car quoiqu'un certain Odon (on ne sçait qui étoit cet Odon ; c'étoit peut-être quelque misérable moine ou autre ambitieux qui s'empara par violence de sa place) l'ait chassé d'Orbaiz aprés la mort de

Leudemar, premier abbé d'Orbaiz, dont les premiers religieux furent tirez de Rebaiz par S. Réole.

* Voir page 220, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. [Aujourd'hui Rebais (Seine-et-Marne), ch-l. de c., arr. de Coulommiers.]

saint Réole, il y fut néantmoins rétabli par le roy Childebert second, second fils et successeur de Thierry premier. « Impetravit que domnus idem Reolus a monasterio Resbacensi sex monachos, qui regimina sanctæ regulæ ibidem tenerent et alios ea docerent. Ex quibus unum Leudemarum nomine in eodem loco abbatem constituit, qui rexit idem monasterium donec vixit. Nam licet ab Odone quodam fuerit expulsus, a Childeberto tamen rege postea restitutus est [1].

Leudemar injustement dépossédé et ensuite rétabli par le Roy.

Nôtre saint fondateur qui formoit toutes ses actions et régloit sa conduite sur celles de saint Nivard, voulut à son imitation que le monastere d'Orbaiz qu'il avoit fondé, quoique dans un autre diocése, demeurât toujours sous la jurisdiction et dans la dépendance immédiates des archevèques de Reims, ses successeurs, en sorte que les religieux d'Orbaiz ne pûssent se choisir ni reconnoître dans la suite des tems un abbé sans leur permission et leur agrément, et que celui qu'ils auroient élu avec ces conditions fût confirmé par l'archevèque et luy prêtât le serment de fidélité, quoiqu'il fût d'un autre diocése, comme celui de Hautvillers, bâti par le même saint Nivard, étoit et demeuroit toujours sous la jurisdiction et dépendance immédiate des archevèques de Reims, conformément à la priére que luy en avoit faite saint Berchaire, premier abbé d'Hautvillers et ensuite martyr, selon le témoignage du même Flodoard, livre second, chapitre septiéme : « Privilegium quoque poscente abbate Berchario, eidem contulit (Nivardus) monasterio : ut scilicet ipse præsul idem monasterium in sui juris dominatione, dum adhuc viveret, conservaret ; et ut post suum decessum Remensis episcopus ipsum cœnobium gubernet, et eosdem monachos contra omnes adversantes defendat : ipsi vero monachi potestatem habeant prælatum sibi regulariter eligendi, prout in descriptione ipsius privilegii continetur.» (Flodoardus, lib. 2, cap. 7).

Jurisdiction des archevêques de Reims sur le monastére d'Orbaiz. — D. J. Mabillon, T. I Annalium benedict, l. 13, p. 466, n° 21. Marlot, l. 2, c. 43.

Cette exemption d'une abbaye de la jurisdiction de l'évêque diocesain et sa dépendance immédiate du métropolitain a été approuvée depuis par saint Bernard même, si soumis d'ailleurs aux évêques, comme on voit dans son troisiéme livre *De consideratione*, cap. 4, n° 18 : « Nonnulla tamen monasteria, sita in diversis episcopatibus, quod specialius pertinuerint ab ipsa sui fondatione ad sedem apostolicam pro voluntate fundatorum quis nesciat ? » Cette dépendance du métro-

Approuvée par S. Bernard.

1 Hæc Flodoardus lib. II historiæ, cap. 10.

politain est une dépendance immédiate formée sur celle du saint siége apostolique.

Nous avons rapporté cy-dessus plusieurs actes de cette jurisdiction exercée par Hincmar de Reims, successeur des saints Nivard et Réole, sur des monasteres d'un autre diocése; en voicy encore de nouvelles preuves tirées de Flodoard, lib. 3, cap. 25 :

Il est rapporté dans l'édition de cet autheur par le Pere Jacques Sirmond, jésuite, un fragment d'une lettre de Hincmar de Reims qui nous apprend que, l'abbé de Corbie étant mort et les religieux ayant obtenu la permission du roy de se choisir un abbé, ils s'adressérent à Hincmar pour sçavoir de quelle maniere ils devoient agir dans une action si importante. Hincmar répondit à Fulcramne, prieur ou prévôt, et aux religieux de Corbie, et leur fit entendre que dans cette élection ils devoient se conformer en tout et suivre de point en point la doctrine et les ordonnances de nôtre bienheureux Pere saint Benoist, sans s'en éloigner en aucune maniere, persuadez qu'ils rendroient un jour un compte trés-exact et trés-rigoureux de toutes les circonstances de cette élection devant le redoutable tribunal de nôtre Seigneur Jésus-Christ. « Fulcramno præposito et fratribus monasterii Corbeïensis scribens pro electione abbatis eis a rege concessa, proque litteris regiis super eadem re, et adventu ipsius domni Hincmari ad eos, unde illum consuluerant; instruit ipsos qualiter in hac electione eis sit agendum secundum doctrinam beati patris Benedicti, ut in omnibus magistram sequantur regulam, nec temere ab ea declinetur a quoquam, utpote rationem reddituri pro omnibus ante tribunal Domini nostri Jesu-Christi. » (Flod. l. 3, c. 25). Sur Corbie.

Il est encore marqué au même endroit que les religieux du même monastere de Corbie, dans un autre tems, ayant conçu un grand mais injuste mépris et même une extrême aversion de leur abbé, l'en chassérent ou du moins l'obligérent par leurs mauvais traittemens, leur dureté et leur désobéïssance à se retirer dans un lieu ou il souffrit de grandes extrémitez dans ses maladies et ses plus pressans besoins, abandonné de ses religieux, qui ne luy rendoient aucune visite, n'avoient aucun soin de luy. Hincmar[1] l'ayant appris, les en reprit fort aigrement (acriter eos redarguit) et leur ordonna

1. [*Lisez :* Foulques, successeur d'Hincmar. — Flodoard (édit. Sirmond), l. IV, c. 7.]

d'aller incessamment rechercher leur bon abbé, de le ramener dans son monastere et d'avoir pour sa personne tout le respect, tous les soins et tous les égards que son rang, sa dignité, sa vertu, son âge et ses infirmitez méritoient et exigeoient d'eux.

S. Réole est invité et assiste au concile de la province de Roüen en 682.

La dépendance immédiate de l'abbaye d'Orbaiz du siége de Reims, dont nous venons de parler et dont nous serons peut-être encore obligé de dire un mot dans les chapitres suivants, nous a fait interrompre le fil de l'histoire de saint Réole. Sa vertu, sa science et son zele pour le bon ordre et la gloire de Dieu n'étant pas seulement connus et renfermez dans sa province, saint Ansbert, archevêque de Rouen, y ayant convoqué un concile de sa province en l'an six cens quatre-vingt-deux, la cinquiéme année de son pontificat, indiction treiziéme, la treiziéme année du regne du roy Thierry premier, le saint-siége apostolique vacant par la mort du pape saint Agathon arrivée le dixiéme janvier six cens quatre-vingt-deux, il y invita et pria avec tant d'instances nôtre saint fondateur d'honorer cette sainte assemblée de sa présence pour l'aider de ses lumiéres, qu'il s'y rendit, assista au concile, et souscrivit, le troisiéme aprés saint Ansbert, à tous les actes qui y furent faits.

Ce concile (dont nous rapporterons ensuite l'abregé tiré de l'édition de Paris par Binius en 1636, tome cinquiéme, page 383), entre autres réglemens qu'il fit, ordonna et accorda aux religieux de Saint-Vandrille (autrefois on disoit Fontenelles) [1], dans le diocése de Rouen, le privilege de se choisir toujours dans la suite un abbé régulier d'entre eux, suivant que saint Benoist l'a ordonné dans sa regle. « Affuerunt huic synodo generali, Rothomago urbe habita, sancti pontifices aliique venerabiles viri ab ipso præcipuo præsule (Ansberto) evocati, quorum subter tenentur nomina ad scripta : Ansbertus archiepiscopus urbis Rothomagensis huic concilio præfui et subscripsi. Radbertus episcopus, *Regulus episcopus*, Airardus episcopus Carnotenæ urbis, etc. »

Privilége des religieux de S. Vandrille de se choisir un abbé d'entre eux.

Le privilege que ce concile accordoit aux religieux de Fontenelles étoit que : « ut per succedentia tempora (secundum sancti patris Benedicti regulam, et ut præcedentium regum, Clodovei videlicet et Clotharii, simulque Childerici et Theodo-

1. [Ce riche monastère fondé au VIIe siècle et successivement agrandi plus tard, offre des souvenirs intéressants. Cf. E. H. Langlois, *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille*, Paris, 1827. — Saint-Wandrille-Rançon (Seine-Inférieure), c. de Caudebec, arr. d'Yvetot.]

rici privilegiorum auctoritates docent) ex semetipsis sibi perennibus temporibus abbatem eligerent. »

Plût à Dieu que les siécles suivants eussent eu tout le respect convenable pour de si saints réglemens et qu'ils n'eussent pas violé témérairement ce que tant de si saints évèques avoient ordonné, comme organes du Saint Esprit, ou plûtôt que le relâche et le desordre des mauvais moines n'eussent pas donné lieu à l'introduction d'un prétendu reméde (les commendes) bien pire que le mal même. Le reste du privilege est remarquable ; les Peres de ce concile, qui l'accordent, déclarent que si ces religieux sont assez malheureux pour s'écarter de la pratique exacte et fidele de la regle de saint Benoist, et que par de fausses subtilités et inventions humaines ils embrassent et s'abandonnent à une vie relâchée, oisive et sensuelle, ils seront coupables et seront punis de la damnation éternelle. « Quod si aliquando, peccatis exigentibus, aut negligentia pastorali a via rectitudinis et observatione regulæ sancti Benedicti in futuro deviare conarentur, aut cogerentur, tunc convocatio sanctorum sacerdotum reliquorumque militum Christi unanimiter fieret, eorumque per consilium in pristinum reducerentur statum. Si vero hac pontificali auctoritate postposita, qualibet cavillatione sinistram elegissent vitam ac conversationem tenere, sub vinculo anathematis æternaliter se damnandos scirent. » Ces dernieres paroles doivent faire trembler et rentrer en eux-mêmes et les supérieurs et les inférieurs qui introduisent le relâche dans leurs communautés, ou qui ne s'y opposent pas fortement d'abord pour l'empêcher.

Menaces terribles à ceux qui introduisent ou favorisent le relâche dans les cloîtres, suivies du châtiment éternel.

Le tems étant enfin venu que Dieu vouloit récompenser la fidelité de saint Réole et couronner les grands mérites qu'il s'étoit acquis par son zele infatigable à procurer sa gloire et le bien de son église dans les différents états et employs où sa divine providence l'avoit placé, il mourut chargé d'années et encore plus de vertus le troisiéme ou sixiéme jour de septembre de l'an six cens quatre-vingt-quinze, aprés avoir gouverné l'Eglise de Reims pendant vingt-six ans ou environ avec beaucoup de prudence, de zele et de sagesse, et avoir souffert de grands travaux, et soutenu de grandes difficultés pour étendre le royaume de Dieu et l'avancement de son Eglise, et maintenir par son exemple les peuples dans la fidelité et l'obéïssance qu'ils devoient à leurs roys dans des tems si fâcheux et si divisez en différens partis par l'ambition excessive

Mort de Saint Réole le 6 septembre 695.

des maires du palais qui, en laissant seulement le titre de roy aux légitimes souverains, les tenoient en esclavage, s'emparoient hardiment de toute l'authorité royale, gouvernoient en maîtres sous leurs noms, et se frayoient et à leur postérité petit à petit le chemin pour monter sur leur trône et en chasser les légitimes héritiers, selon la remarque de monsieur Marlot, aprés tous les historiens françois et étrangers en parlant de Pepin-le-Jeune, pere de Charles-Martel : « Pippinus qui regibus deinceps sub jugum missis, et inani regis nomine relicto, dominatum audacter arripuit, suisque aditum ad regiam dignitatem patefecit [1]. »

Lieu de la sépulture de S. Réole.

On ne sçait pas précisément où nôtre saint fondateur mourut, mais on a toujours crû que son sacré corps fut apporté et inhumé dans l'église de cette abbaye qu'il avoit fondée, conformément à ce qu'il avoit ordonné par son testament. On garde encore dans cette église une partie considérable de ses sacrez ossements. « Corpus ejus in ecclesia Orbacensi sepulturæ mandatum traditur ex ipsius testamento, ubi sacræ ejusdem adservantur exuviæ [2]. »

Le R. P. Dom Thierry Ruinart, sçavant et vertueux religieux de nostre congrégation, dans ses notes sur la chronique de Frédegaire, p. 668, qu'il a donnée au public avec l'histoire de saint Grégoire de Tours, dit ces paroles : « Reolus Orbacense monasterium condidit, ubi sepultus, hodieque colitur tertio nonas septembris. »

Le martyrologe de monsieur André du Saussay, au troisiéme jour de septembre, parle ainsi de nôtre saint fondateur : « Remis sancti Reoli episcopi et confessoris, qui ex comite monachus, ex monacho episcopus, multorumque sanctorum operum patrator, post augmenta copiosa creditorum sibi talentorum, præmio æternitatis dignus, abiit ad Dominum. »

La fête principale de saint Réole le 25 novembre.

Quoique les historiens et les martyrologes mettent le jour de la mort de nôtre saint archevêque le troisiéme ou sixiéme jour de septembre, cependant on n'en fait la fête avec office de premiére classe et de premier ordre dans l'abbaye d'Orbaiz, que le vingt-cinquiéme jour de novembre avec octave, peut-être depuis l'établissement de la fête de la Nativité de la sainte Vierge avec octave par le pape Innocent quatriéme qui institua

1. Dom Guillaume Marlot, l. 2, c. 43, p. 286.

2. Marlot, ubi supra, l. 2, c. 43. — D. J. Mabillon, t. I, l. XVII, p. 563, n° 25.

l'octave de la Nativité de la sainte Vierge en 1250. — Ce qui peut avoir donné lieu de reculer la fête de saint Réole jusqu'au susdit jour vingt-cinquiéme de novembre afin que son octave fût entiére. On n'en a point de raisons dans les anciens kalendriers et livres d'église qui se conservent dans l'abbaye d'Orbaiz, qui marquent tous le vingt-cinquiéme de novembre. On a aussi consulté le nouveau Breviaire de l'Eglise de Reims, imprimé par ordre de Messire Charles-Maurice Le Tellier, archevèque, et le consentement du chapitre, où on n'a rien trouvé de particulier.

On conserve et on voit encore dans le collateral du rond-point ou pourtour du chœur de nôtre nouvelle église, vis à vis du maître-autel et entre la chapelle de la sainte Vierge et celle de saint Nicolas, la pierre sepulchrale en forme de tombeau ancien, semblable à plusieurs pierres ou tombes sepulchrales qui se voyent dans la chapelle dite de saint Paul fort ancienne dans l'enceinte, et un peu à côté vers l'orient d'esté, de l'ancienne et auguste abbaye des Dames bénédictines de Jouarre[1], gouvernée aujourd'huy par madame de Soubise[2]; on voit, dis-je, la pierre sepulchrale enfermée entre deux piliers, et par le milieu soutenue d'une colonne de pierre, dans laquelle on croit par tradition que le corps de saint Réole fut enfermé pour être mis en terre[3]. Pierre sepulchrale ou tombeau de saint Réole.

Comme l'église qui subsiste aujourd'huy n'a été bâtie que quatre à cinq cens ans aprés la mort de nôtre saint fondateur, c'est-à-dire vers la fin de l'onziéme ou vers le commencement du douziéme siécle[4] par Thibaud troisiéme ou Thibaud quatriéme, comte de Champagne et de Brie, on ne peut dire en quel endroit le corps de saint Réole fut inhumé, et on conjecture qu'en bâtissant cette nouvelle église, on a placé la susdite pierre sepulchrale ou tombeau dans l'endroit le moins incommode.

1. [L'abbaye de Jouarre, au diocèse de Meaux, fut fondée au VIIe siècle par Adon, frère aîné de Dadon (saint Ouen), fondateur de l'abbaye de Rebais. Cf. H. Thiercelin, *Le Monastère de Jouarre*. Paris, Aubry, 1861.]

2. [Anne-Marguerite, fille du prince de Rohan-Soubise, nommée en 1692, morte en 1721.]

3. Ce prétendu tombeau de saint Réole est aujourd'hui placé dans la première chapelle du chœur à gauche, où il sert de table d'autel. J'ai expliqué dans la *Revue archéologique* (tome XXXI, p. 181) que cette pierre sculptée n'avait jamais servi de sarcophage. — L. C.

4. L'auteur se trompe. Il a voulu dire, comme il l'établit ci-dessous, en rapportant une charte de 1180, que la nouvelle église datait de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. — L. C.

Dom Guillaume Marlot, dans l'endroit cy-dessus cité, dit qu'il y a une vie manuscrite du même saint Réole, où il est marqué que son corps fut porté dans l'église de Saint-Remy, où il fut enterré. Voicy les paroles sur lesquelles il se fonde : « Ad cujus exequias fama volans multimodas populorum convocat turbas, suavissimis totum conditur aromatum odoribus sanctissimi præsulis sacratissimum corpus, auro depictis componitur vestibus, necnon sericis involvitur linteis attentius, exemptus mundo Christi famulus feretro sustollitur diligentius, aurea pepla cumulatur, defertur ad Basilicam sancti Remigii Pontificis, in cryptam deponitur ad lævam partem altaris sancti Laurentii martyris, ibi sepultus vivit in Christo sine fine. »

Dom Guillaume Marlot, l. 2, c. 43, p. 286 et suiv., croit que le corps de S. Réole fut mis en dépôt dans l'église de St-Remy de Reims.

Selon les dernieres paroles de cette vie manuscrite dont monsieur Marlot vient de nous fournir un fragment, il en faudroit conclure que le corps de saint Réole auroit été d'abord porté et mis en dépôt dans un caveau au côté gauche de l'autel de saint Laurent de l'église de Saint-Remy de Reims, *defertur ad Basilicam sancti Remigii, in cryptam deponitur*, etc., et que dans la suite des tems il en auroit été tiré et apporté dans l'église de l'abbaye d'Orbaiz pour être exposé à la veneration des fideles, et recevoir leurs respects et leur culte. Nous appuyons cette conjecture sur l'authorité d'un manuscript de cette abbaye qui rapporte l'histoire d'une translation faite du corps entier de saint Réole, d'un ancien vase, reliquaire ou châsse dans laquelle on conservoit tous les sacrez ossements dans cette abbaye depuis plus de trois cens ans, pour être mis et renfermé dans une châsse plus riche et plus magnifique, suivant les propres termes de nôtre manuscript : « Placuit ..... corpus Beati Reoli longæva vetustate in quodam vase veteri repositum transferri in novum quod ædificatum constabat opere sumptuoso, lapidibus pretiosis, gemmis, auro et argento ..... servo suo Reolo, nec dicam servo, quin potius amico ornamenta, quibus *plus quam trecentis annis* involutus fuerat, contulit inviolata. »

Translation du corps entier de S. Réole d'une vieille châsse dans une nouvelle plus magnifique.

Cette translation du corps entier de saint Réole se fit en l'an mil cens quatre-vingt, sous le regne de Philippe second dit Auguste, fils de Louis septiéme dit le Jeune, Henry dit le Large ou Libéral étant comte de Troyes, pannetier de France et fils de Thibaud troisiéme [1], comte de Champagne, Guillaume,

1. Thibaud II, 1125-1152.

quatriéme fils de ce même Thibaud, étant archevêque de Reims, appellé communément Guillaume *aux blanches mains*[1], cardinal du titre de sainte Sabine et légat du saint siége apostolique en France, par Nivellon, évêque de Soissons, à l'instance de Guillaume abbé (qui apparemment en a écrit l'histoire) et des religieux de cette abbaye d'Orbaiz, à l'occasion et aprés la consécration d'un autel de nôtre nouvelle église dédié à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge, mere de Dieu, et de saint Thomas martyr, en présence de plusieurs abbez qu'ils avoient invitez et d'une infinité de peuples accourus de tous costez à la consécration de cet autel, et à la translation de ces sacrez ossements. Nous allons rapporter l'acte latin, tel qu'il est, qui renferme l'histoire de ces deux actions et ceremonies, et qui a été écrite par cet abbé d'Orbaiz, Guillaume :

Dédicace d'un autel dans l'église de Saint Pierre d'Orbaiz.

« Anno millesimo centesimo octuagesimo ab Incarnatione « Dominica, regnante Philippo[2] Ludovici[3] regis filio, Henrico[4] « Trecensi comite palatino degente, Willermo[5] metropolitano « Remensi sibi subditis spiritualia ministrante, mihi Willermo « Dei gratia Orbacensi abbati placuit altare quoddam quod « constitutum erat in reædificatione templi, in honorem Beatæ « Mariæ Virginis et sancti Thomæ martyris consecrari. Ad « idopus peragendum petitionibus meis abbatis accessit Nivello « Suessorum Episcopus, vir magni nominis, et egregie litte- « ratus, quam plurimis clericis, ut condecet, tantum suppleri « officium, comitatus : accessit, inquam, sequentique die ab

1. [Guillaume aux blanches mains, dit le *cardinal de Champagne*, était beau-frère du roi de France Louis VII, qui avait épousé sa sœur Alix, de laquelle il eut Philippe-Auguste. A la fois prélat et homme d'Etat, Guillaume a été un des personnages les plus renommés de son siècle. Il fut d'abord évêque de Chartres en 1167, puis archevêque de Sens et légat du saint-siège auprès de Henri II, roi d'Angleterre, alors en lutte avec Thomas Becket de Cantorbéry. Suivant Marlot, il fut créé cardinal au concile de Latran en 1179. Il devint plus tard légat du pape Innocent III en Allemagne. La promotion de Guillaume à la dignité d'archevêque de Reims date de 1176. En cette qualité, il sacra son neveu Philippe-Auguste. Ce prince, qui le choisit dans la suite pour principal ministre, l'appelait « l'œil de ses conseils et le bras droit de ses desseins. » Lorsqu'en 1190 Philippe-Auguste partit pour la croisade, il associa son oncle Guillaume à sa mère Alix de Champagne dans la régence du royaume.]

2. Philippe II dit Auguste.

3. Louis septiéme dit le Jeune.

4. Henri I dit le Large ou Riche.

5. Guillaume, cardinal, fils de Thibaud, comte de Champagne. — *Vide* Marlot, t. II, l. 3, c. 8.

« Inventione sanctæ Crucis altare in honorem sanctorum præ-
« dictorum dedicavit ac multorum peccamina, qui intererant
« obsequio, vel qui deinceps votum justæ peregrinationis
« usque ad tempus præfinitum ibidem supplerent, relaxavit.
« Placuit de cætero mihi cum fratrum meorum consilio, nec
« non metropolitani et Suessionnensis præcepto corpus Beati
« Reoli longæva vetustate in quodam veteri vase repositum
« transferri in novum quod ædificatum constabat opere
« sumptuoso, lapidibus pretiosis, gemmis, auro et argento.
« Fama transmutationis evolans diversorum provincias
« circinans compulit ritus et linguas dissonas confluere ad
« locum prædestinatum, ut ex laboris peregrinatione et elee-
« mosynæ libera traditione pro salute animæ participes obse-
« quii fierent in perpetuum. Altari siquidem dedicato more
« consuetudinario, episcopus Nivello abbatibus et cæteris con-
« fluentibus nova mecum deferens ornamenta, quibus corpus
« Beati Reoli emeritum involveremus, cum gemitu et lacrimis,
« cum cantibus et modulis accessimus ad feretrum quod resera-
« tum patebat in conspectu omnium. Rimatur episcopus, riman-
« tur abbates, rimatur oculus [*lisez :* populus] Beatissimi Reoli
« corpus quod propter fragilitatem carnis humanæ, quamvis
« sacratus, tangere tamen reformidabat digitus. Res miranda !
« et etiam chirographo condigna. Qui populo Israeli quadraginta
« quatuor annis per deserta gradiente vestes et calceamenta
« reservavit incorrupta, servo suo Reolo, nec dicam servo,
« quin potius amico, ornamenta quibus *plus quam trecentis*
« *annis* involutus fuerat, contulit inviolata. Ego abbas corium
« cervinum vidi et tenui, et immutari cum adstantibus censui;
« consideravi et vestem sericam fortem et integram, quasi
« noviter de textrice vel texente prolatam. Palpavi et lineam
« ac si rore cœlesti stillaret, et in omni genere pigmentorum
« circumflueret. Testantur mecum hæc qui viderunt, et affue-
« runt, et sub verbo veritatis tam futuris quam modernis cre-
« denda reliquerunt. Igitur Nivello episcopus mecum, cum
« reliquis laudem Deo decantantibus Sanctissimi Reoli corpus
« primitivis involutum vestibus, quasi lorica inexpugnabili,
« de veteri in novam fabricam catenis et seris ferreis obtura-
« vimus. Caput vero ejus in vasculo quod capiti congruebat
« reservavimus, ut peregrinis ostenderetur, et petentibus tam
« corporis quam animæ salus perpetua inferretur. »

Indulgences accordées.

Translation du corps de S. Réole en 1180

Il paroit par le recit de cette translation, dont on renouvelle tous les ans la fête le quatriesme jour de may avec office de

premiere classe et de premier ordre de precepte[1] dans cette église, que le corps de saint Réole étoit encore tout entier dans cette abbaye en mil cens quatre-vingt. Mais, comme elle n'en posséde plus aujourd'huy qu'une partie, il faut que depuis on l'ait divisé et distribué en plusieurs endroits pour enrichir plusieurs églises d'un si prétieux trésor, puisque la célébre abbaye de Hautvillers, unie à la congrégation de Saint Vanne, prétend avoir la plus considérable partie de ses sacrez ossemens qu'on y conserve dans une trés belle châsse.

L'Abbaye de Hautvillers posséde des reliques de S. Réole.

Une côte du même saint a été donnée par les religieux de l'abbaye de Hautvillers à la paroisse d'Ambonay-sur-Marne, proche du bourg d'Avenay, diocese de Reims. Cette paroisse fait avec beaucoup de solennité l'office de la translation de cette relique considérable, tous les ans, le trentiéme jour de juin. On y fait aussi la fête du même saint le vingt-cinquiéme de novembre, comme dans l'abbaye d'Orbaiz

La paroisse du village d'Ambonay posséde une côte de S. Réole.

Mais nous ne sçavons pas quand on a fait toutes ces distractions et tous ces partages des sacrez ossemens de notre saint fondateur ; nous n'en avons trouvé aucuns memoires. Tout a peri ou a été brûlé dans les différens incendies.

Un memoire écrit en françois en mil six cens neuf par un religieux de cette abbaye et intitulé : *Singularités d'Orbaiz*, marque que « le jour de la Sainte Trinité on y fait la solennité « des saintes reliques qui y reposent, nommément le chef, un « bras et quelques autres ossements confus de saint Réole, la « châsse ou fierte ayant été rompue et brisée par les Huguenots, « l'an mil cinq cens cinquante ou plutôt soixante-quatre. »

Le septiéme jour de decembre mil six cens quatre-vingt-cinq, Dom Jean Richard, dernier prieur des anciens religieux, ayant remis entre les mains du R. P. Dom Pierre Mongé, prieur des religieux réformez, toute son argenterie et une somme d'argent considérable, ce révérend Pere en fit faire

Nouveaux reliquaires.

1. Les mots *de première classe*, *de premier ordre* et *de précepte* ont été ajoutés postérieurement, par une main différente, sur le manuscrit de Dom du Bout. Du Bout avait écrit *de seconde classe* et *de second ordre*. Ces mots avaient été effacés quand on leur substitua la correction que nous avons conservée. — L. C.

un beau chef d'argent et deux châsses de bois noirci garnies de lames et de cartouches d'argent, et demanda permission à Messieurs Moreau et Rousseau, vicaires généraux du chapitre de Soissons (le siége épiscopal vacant par la mort de Charles de Bourlon, dernier évêque), qui donnérent commission au sieur doyen rural du doyenné d'Orbaiz, accompagné de Me François Lenormand, vicaire perpétuel de Verdon, de Me Pierre Pougeois, vicaire perpétuel de La Ville-sous-Orbaiz, de tirer lesdites reliques de saint Réole et autres saints des vieilles châsses et reliquaires, et de les transférer, mettre et enfermer dans lesdits chef, châsses et reliquaires nouvellement faits, avec leurs authentiques et une copie du procez-verbal signée d'eux et de ladite commission, dont voicy la copie faite sur l'original :

Commission pour une nouvelle translation.

« Les vicaires généraux du diocese de Soissons, le siége « vacant, au vénérable doyen du doyenné rural d'Orbaiz de ce « diocese, salut. Les vénérables prieur, religieux et couvent « de l'abbaye dudit Orbaiz nous ayant représenté qu'ils désire- « roient tirer de trois anciennes châsses et de deux reliquaires « en forme de bras, plusieurs reliques de saints, entre autres « de saint Réole, archevêque de Reims et confesseur, et de « saint Firmin, évêque d'Amiens et martyr, envers lesquelz « ils ont une singuliére vénération, aussi bien que tout le « peuple dudit lieu et des circonvoisins, pour les mettre et en- « fermer dans un reliquaire d'argent en forme de chef, deux « châsses de bois d'ébéne garnies d'argent et deux reliquaires « d'argent et cuivre dorez en forme de bras, beaucoup plus « décents, pour en faire la translation solennelle le dimanche « de la Trinité prochaine, nous vous avons commis et com- « mettons par ces présentes pour tirer lesdites saintes reliques « desdites châsses anciennes et reliquaires, pour les mettre et « enfermer dans lesdites châsses nouvelles, chef et reliquaires « nouveaux, avec leurs authentiques, ausquelz vous joindrez « copie du procez-verbal que vous dresserez avec ces présen- « tes ; lequel procez-verbal vous envoirez incontinent aprés « à nôtre secretaire, et lorsque lesdits châsses et reliquaires « seront bien et dûment fermez en vôtre présence, nous per- « mettons dés à présent comme pour lors ausdits vénérables « prieur et religieux de faire la translation desdites reliques le « plus solennellement que faire se pourra ; de ce faire leur « donnons pouvoir. Fait à Soissons le vingt-huitiéme jour de « may mil six cens quatre-vingt-six. » Signé « P. Moreau, « L. Rousseau, » et plus bas est écrit : « par messieurs les

« vicaires généraux, Dequen secrétaire, » avec un paraphe, et scellé à côté du sceau du chapitre.

Si on veut sçavoir plus particuliérement la vie, les actions et les miracles de saint Béole, il faut se donner la peine de lire l'*Histoire* de Flodoard, de Dom Guillaume Marlot, et les *Annales de France* du Pere Le Cointe, aux endroits que nous avons citez.

D. J. Mabillon, t. I, Annales des bénédictins en plusieurs endroits.

En faisant le catalogue des abbez d'Orbaiz, nous observerons quelle regle Leudemar, premier abbé, y apporta et y fit garder. — Voyez plus loin.

Quelle regle on pratiqua d'abord à Orbaiz.

CHAPITRE TROISIÉME

Des différents accidents et événements arrivez à ce monastére.

Ce monastére a éprouvé plusieurs fois en différens tems toutes les disgrâces et toutes les infortunes ausquelles peut être exposé un lieu champêtre, qui n'avoit point d'autres forces et d'autres défenses que les murailles de sa clôture et sa situation quasi au milieu des bois.

Destructions de l'abbaye d'Orbaiz en différens tems.

Toutes les guerres civiles intestines et étrangéres, qui ont de tems en tems affligé et mis le royaume de France à deux doigts de sa ruine, ont pillé, brûlé et détruit ce monastére, qui ne s'est relevé de ses ruines qu'en partie avec bien de la peine, de la dépense et du tems.

La division des enfans de l'empereur Louis-le-Débonnaire, Lothaire, empereur, Louis-le-Germanique, Pepin d'Aquitaine et Charles-le-Chauve, qui divisérent tout le royaume, et qui donnérent la fameuse bataille de Fontenay proche d'Auxerre, en huit cens quarante et un, où il perit plus de cent mille hommes, ne fut pas moins funeste à ce monastére qu'aux autres églises et monastéres de France.

Combat de Fontenay en 841

Flodoard qui est mort vers l'an neuf cens soixante-six, âgé de soixante-dix ans, dit qu'en l'année neuf cens trente-six ou trente-sept sous le regne de Louis cinquiéme dit d'Outremer, les Hongrois, Normands et autres peuples barbares et idolâtres, étant sortis de leurs pays, entrérent en France, la pillérent, la ravagérent et y commirent toutes sortes de crimes et de cruautez ; « qu'étant entrez dans Orbaiz, ils pillérent et « ruinérent l'abbaye, se saisirent de Hucbolde qui en étoit reli- « gieux, s'efforcérent de le tuer, mais il ne leur fut pas pos-

Hucbolde religieux d'Orbaiz cruellement tourmenté par les Hongrois et préservé miraculeusement.

« sible. Car luy-même raconte, et plusieurs qui l'avoient vû, « maintenant qu'ils sont de retour, témoignent que quand les « barbares tiroient de tous côtez contre luy qui étoit nud, « leurs fléches rejaillissoient arriere de son corps, comme si « elles eussent été décochées contre un diamant, et il n'y avoit « aucune marque ni apparence de coups sur son corps, et même « quoiqu'il fût rudement frappé d'une épée, il n'en fut pas « blessé. Ce qu'ayant vû les Hongrois, ils le regardérent « comme un dieu et l'emmenérent avec eux et le traittérent « avec beaucoup de respect, jusqu'à ce qu'un évêque le rache- « tât et le retirât de leurs mains, et revint par ce moyen à « Orbaiz[1]. »

Voicy les paroles de Flodoard tirées de son histoire latine : « Hujus monasterii (Orbacensis) monachum nomine Hucbol- « dum nuper Hungari comprehensum trucidare nisi sunt ; « sed nequaquam ferro incidere potuerunt. Nam ut idem « refert, et nonnulli captivi qui viderant, reversi nunc quoque « testantur, dum sagittis eum nudum undique barbari petis- « sent, ut ab adamante retusæ, sic ab ejus resiliebant « sagittæ corpore, nec signum ictus ullum apparebat in cute ; « sed et omni conatu gladio percussus, nihilominus mansit « intemeratus. Unde et Deum dicentes eum esse, duxerunt « reveriti secum, donec redemptus a quodam episcopo atque « dimissus revertitur. » (L. 2, c. 10).

Notre autheur ajoute ensuite qu'il avoit appris ce fait miraculeux du prêtre ou curé de Bavoncourt qui avoit aussi été emmené captif par ces mêmes barbares et temoin oculaire du miracle arrivé sur le saint religieux Hucbolde, « de presbytero de Bavonis-curte. »

Parricides et cruautés des Anglois en France et en Angleterre.

Pour n'être pas ennuyeux, nous répéterons en peu de mots ce que nous avons dit plus au long ailleurs, que les Anglois, peuples cruels, inhumains, parricides, comme il a paru à tout l'univers dans la mort également cruelle, honteuse et injuste qu'ils firent souffrir à leur legitime souverain Charles Ier le 29 janvier 1649, et par leur perfidie, infidelité et rebellion qui les portérent à détrôner honteusement et chasser injustement en 1688 Jacques second, (un des plus sages, des plus moderez et des plus pieux roys qui aient gouverné l'Angleterre, qui est mort dans la religion catholique, apostolique et romaine en odeur de sainteté au château de Saint-Germain-en-Laye

1. Flodoard, liv. II, chap. 10, traduit par Chêneau.

le..... 1701 [1], pour faire monter sur son trône Guillaume de Nassau, son neveu et son gendre, mais le plus perfide, le plus dénaturé, le plus grand fourbe et le plus méchant homme qui fut jamais, sans foy, sans parole, sans honneur, sans conscience, sans religion, les embrassant et les professant toutes selon les tems, les lieux et les conjonctures où il se trouvoit pour satisfaire son ambition excessive, mais n'en croyant et ne s'attachant à aucune sincérement [2]; ces Anglois, dis-je, qui ont mis plusieurs fois la France à deux doigts de sa ruine, particuliérement vers l'an mil trois [3] cens vingt, sous le regne de Charles septiéme, commirent de grands desordres en ce lieu. On a vu cy-devant qu'ils avoient reduit en cendres un petit palais communément appellé la salle de saint Michel, et que plusieurs saints religieux qui s'y étoient renfermez pour se dérober à la rage de ces inhumains, avoient été consumez au milieu des flammes. Il y a aussi lieu de croire que si notre nouvelle église a été entiérement achevée, la nef en a été detruite et reduite dans l'état où on la voit aujourd'huy par l'impieté de ces barbares.

Désordres des Calvinistes anciens et nouveaux appellez fanatiques ou Camizards dans le Languedoc et aux environs.

Les Calvinistes, heretiques qui se sont distinguez en 1560, etc..., se distinguent encore aujourd'huy dans le tems que l'on fait ce recueil, dans les Cevennes, Languedoc et autres provinces voisines par des cruautés, des supplices et des tourments les plus barbares, et inouïs jusqu'à présent même aux plus cruels tyrans dans la plus grande fureur des persécutions qu'ils ont exercées contre l'église naissante pour l'étouffer dés le berceau, puisque nos prétendus réformez encherissent sur leur barbarie par de nouveaux genres de morts; ils ouvrent les meres enceintes (cela fait horreur), ils arrachent par force de leur sein leurs enfans et les privent en même tems de la vie de l'âme et de celle du corps, en haine de notre sainte religion. Les loix payennes avoient du respect pour les femmes chrétiennes enceintes, car si on ôtoit la vie aux meres, on la conservoit du moins à leurs enfans, comme nous l'apprenons de l'histoire ecclesiastique.

Les fanatiques de ce tems ne sont pas plus moderez et plus religieux que leurs premiers réformateurs et que leurs peres à l'égard des personnes consacrées à Dieu, qu'ils deshonorent

1. [Le 16 septembre 1701].

2. Mort à Londres le 19 mars 1702, âgé de 51 ans et 4 mois, étant né le 14 novembre 1650.

3. [Lisez *quatre*.]

avec la plus infâme brutalité, des prêtres et des ministres du seigneur, qu'ils massacrent cruellement, et des temples qu'ils pillent, qu'ils reduisent en cendres et qu'ils démolissent entiérement. Nos historiens instruiront la posterité de tous les désordres et de tous les malheurs que causent à présent ces cruels ennemis de l'Eglise et de l'Etat, comme nos prédécesseurs nous ont appris l'énormité des crimes et des sacriléges des Calvinistes de leur siécle malheureux, dont on voit encore en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs les funestes effects de leur rage contre les ministres, les vierges et les autels du Seigneur, et qui n'épargnérent pas notre pauvre abbaye d'Orbaiz en mil cinq cens soixante (laquelle n'avoit pû encore se relever de ses ruines précédentes), puisque nous avons déjà fait observer dans le chapitre précédent que ces nouveaux Iconoclastes avoient pillé l'abbaye, brisé les châsses et reliquaires de saint Réole et autres saints, pris l'or, l'argent et les pierreries, jetté et foulé aux pieds les sacrez ossemens qu'on ne recueillit qu'avec beaucoup de peine aprés les avoir racheptez et tirez des mains de ces sacriléges et avares à force d'argent.

Gomer, grand ennemi de cette abbaye, la fait assiéger et piller par des soldats calvinistes du prince de Condé. — Gomer à leur tête.

Christophle de Gomer, seigneur du Breuil proche d'Orbaiz, pannetier ordinaire de la maison du Roy et maître particulier des eaux et forests au présidial de Château-Thierry, ennemi déclaré et irréconciliable de cette abbaye, comme on verra dans la suite en parlant de Nicolas de La Croix, abbé commendataire, voulant s'en venger, se servit en mil cinq cens soixante-sept du passage des troupes composées de soldats calvinistes conduits par le sieur de Jenlis à Louis de Bourbon, prince de Condé, grand ennemi des catholiques et outré protecteur du calvinisme, pour assiéger Soissons. Ces soldats animez par la présence et les discours de Gomer, epousant ses intérests et sa passion, et encouragez par l'espérance d'un gros butin, environnérent l'abbaye et tinrent Nicolas de la Croix (à qui Gomer en vouloit particuliérement) assiégé daus le château ou logis-abbatial, et, aprés avoir résisté pendant deux jours et demi, il fut obligé de ceder à la violence et d'abandonner l'abbaye à la discretion ou plutôt à la cupidité et à la fureur des soldats. Il vit piller devant ses propres yeux les vases sacrez de l'autel, argenterie, ornemens, linges, qu'ils profanérent avec beaucoup d'impieté. Ils emportérent ses provisions, meubles, linges, vaisselles d'argent, tapisseries, habits, livres, et ce qu'ils ne purent ni consumer, ni emporter, ils le mirent en piéces ou

brûlérent. Leur rage s'étendit jusques sur les étangs de l'abbaye, les lâchant pour en prendre le poisson, ou faire périr ce qu'ils ne pouvoient emporter. Mais Dieu qui venge tôt ou tard le tort que l'on fait à ses serviteurs et aux lieux saints, ne laissa pas longtems tous ces crimes énormes, ces impietés et ces sacriléges sans en tirer les châtimens qu'ils méritoient; car le malheureux Gomer, étant autheur et premier moteur de tous ces désordres, périt d'une mort subite et tragique à Orbaiz, quelques années aprés, sans avoir eu le tems de faire pénitence, ni avoir recû les derniers sacrements, comme nous dirons en parlant dudit commendataire Nicolas de la Croix cy-aprés.

Mort subite et tragique de Gomer à Orbaiz.

(*A suivre*).

NOTES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA MAISON DE VILLEMORIEN[1]

I

Origine du village et du château de Villemorien

La maison de Villemorien est originaire de Champagne; elle tire son nom de l'ancien fief de Villemorien, situé près de Bar-sur-Seine, sur la petite rivière de la Sarce.

La paroisse de Villemorien (autrefois du diocèse de Langres), avait son château-fort et sa seigneurie en dehors du village : le fief de la Maison-Rouge dépendait de cette seigneurie.

D'après certains historiens, le château et le village de Villemorien existaient au VIIIe siècle[2] : il en est question dès l'année 723[3].

Les chroniques légendaires donnent à ce château une origine encore plus ancienne. — Ce vieux castel aurait été fondé par un comte *Mohr*, chef d'une de ces tribus de *Morins* qui au Ve siècle envahirent une partie de l'Austrasie et de la Champagne. Après avoir saccagé la ville de Bar-sur-Seine, disent ces vieilles chroniques, le comte Mohr la mit à rançon, et à l'imitation de Brennus, il obligea les habitants à lui payer le poids de son pesant casque d'or qu'il déposa fièrement dans la balance : puis il alla s'établir dans la Sarce près de Bar-sur-Seine, et là il fit construire des habitations, ou, comme l'on disait alors, une *villa* qui prit son nom : Villa-Mohrini ou Villa-Mohriana. Sa maison de défense devint le Castel ou château de Villemorien.

1. Armes : D'argent à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'une étoile à sept raies d'or. — Cimier, un lion hissant d'or, lampassé de gueules.

2. *Hist. de Bourgogne*, par P. de St-Julien de Baleure.

3. Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions de Dijon par P. Garnier.

II

Anciens seigneurs de Villemorien et de Chappes. — Relations entre ces deux seigneuries, etc.

Le plus ancien seigneur du nom de Villemorien, dont on retrouve la trace est un Guillaume de Villemorien.

En 1051, il fait donation du moulin de Villemorien à l'église et au prieuré de la Ste-Trinité de Bar-sur-Seine : en plus, il donne deux journels de pré, trois de terre, un quart de chenevière, un arpent de terre à ..... et une censive sur la place près de l'église de Villemorien [1].

Il est probable, d'après les donations analogues mentionnées dans les manuscrits de Chaumont, que ce don était motivé par le départ de Guillaume pour la terre sainte.

Dans une donation faite en 1113, à l'abbaye de Montiéramey, on lit : « *Testes sunt Hilburdus de Villamauri, P. de Cappis et alii* ».

Il est à remarquer que dès cette époque les noms de Villemorien et de Chappes se trouvent souvent réunis.

En 1115, Clarembaud, seigneur de Chappes, s'accorde au procès qu'il avait eu avec les religieux de Saint-Michel de Tonnerre pour le moulin de Villemorien qui appartient au Prieur de la Trinité de Bar-sur-Seine. Cet accord se voyait au trésor de ladite abbaye [2].

En 1140, Theonus et Ascelinus de Villemorien, signent comme témoins... *testes sunt et laudant*... un accord pour une donation faite à l'église de la Ste-Trinité de Bar-sur-Seine par une dame *Belad* des terres et prés qu'elle possédait près de Villemorien [3].

Dans les manuscrits du P. Vignier, où l'on trouve les renseignements qui précèdent, il est encore dit qu'en 1120, les seigneurs de Chappes et de Villemorien possèdent une partie du fief des Riceys.

En 1187, un acte de donation est signé : Sylvestre de Villemorien.

1. Archives de l'Aube. *Descript. et antiq. du comté de Bar-sur-Seine*, par Contant.

2. V. Bibl. nat. m.s. Vignier.

3. Bibl. nat.

Dans une bulle de 1179, le pape Alexandre III donne à l'abbaye de St-Michel de Tonnerre... tertiam partem molendinorum de Villamorini cum terris et pratis [1].

Chappes, dont l'histoire se lie à la maison de Villemorien, était jadis une cité importante : un château fort qui remontait à une époque fort reculée commandait en cette ville le passage de la Seine : il fut détruit en 1429 : — et aujourd'hui, cette ancienne cité n'est plus qu'un village du canton de Bar-sur-Seine.

Les seigneurs de Chappes, dont parle Villehardouin dans ses chroniques, figuraient parmi les plus illustres maisons de Champagne. — Ils étaient alliés aux Comtes de Brienne et de Bar-sur-Seine ; ils possédaient aussi la seigneurie de Juilly-le-Chatel [2], située sur la Sarce en aval et à peu de distance de Villemorien. Juilly-le-Châtel ou Juilly-sur-Sarce dépendait de Villemorien : son église paroissiale était placée sous le patronage de St-Germain comme celle de Villemorien dont elle était l'annexe.

Les seigneurs de Chappes portaient les mêmes armoiries que la maison de Villemorien.

D'après le P. Vignier, on trouve dans un titre de Moutier-St-Jean de l'an 1215 les armes de Guy de Chappes, seigneur de *Villemorien* ou de *Jully-le-Chastel*, et ces armes sont : une croix ancrée de sable. — En outre, on peut voir aux Archives nationales, un scel de Pétronille, fille du comte de Bar-sur-Seine, et femme de Guy de Chappes, où figurent les mêmes armes.

D'autre part, la maison de Villemorien, dont une branche se fixa au 16e siècle dans le Barrois au bailliage de Clermont, portait : d'argent à la croix ancrée de sable. — Tous les anciens nobiliaires qui parlent de cette famille lui donnent ces mêmes armes, conservées du reste dans plusieurs sceaux apposés aux chartes du Clermontois. — Ces armes sont représentées sur une magnifique pierre tombale du 17e siècle, dans l'église d'Aubréville près Clermont.

Cette corrélation entre les seigneuries de *Villemorien* et de

1. *Gallia. Christ.*

2. On voit encore aujourd'hui à Juilly-sur-Sarce des vestiges de l'ancien château-fort qui remontait à une haute antiquité.

Chappes, et cette parfaite similitude des armoiries nous fait croire à deux branches issues de la même souche.

III

Sommaires des divers actes où il est fait mention de la maison de Villemorien. — Seigneurie de Polizy, etc.

1207-1431

En 1207, accord entre un seigneur N.... de Villemorien et l'évêque de Langres, pour Châtillon-sur-Seine, et pour des terres en la paroisse de Mussey ou Muxey, fief qui dépendait de Polizy. (*Hist. de Bourg.* D. Planchet.)

En 1245, Geoffroy et Guy de Villemorien, damoiseaux, engagent et obligent au mois de février, à François Aubry, commandeur d'Avalleure, ce qu'ils possèdent à Airelles pour la somme de quinze livres viennoises.... dont fut passé acte devant messire Hugues, évêque de Langres, chevalier et seigneur de Bragelongne, fils de messire Thibault de Bar-sur-Seine.

En 1270, Symon, sire de Villemorien, chevalier et seigneur dudit lieu, exempt de la prévosté de Troyes et de Thibault II, roi de Navarre fut à Bar-sur-Seine — (ce même Symon eut deux filles, dont l'aînée épousa le sire de Coublans, et l'autre Jehan de Broutière.

En 1304, Nicolas et Claude de Villemorien, écuyers, étaient seigneurs du fief de Polizy.

1310, vendredy avant la Pentecôte. — Reprise de fief, à Chaource, par damoiselle Ferry Lamaris, fille du chevalier (miles) de Villemorien [1].

En 1323, Agnès de Briet, femme de messire Oudinet de Villemorien, reconnaît plusieurs héritages mouvant du fief de Chappes (P. Vignier).

On retrouve la même indication dans la collection Du Chêne : « Les biens baillés par damoiselle Agnès, femme de feu Oudinet de Villemorien en 1322. » (Collection du Chesne, m.s., 54 p. 488.)

Henry de Villemorien, gentilhomme de la maison du Roy

1. La plupart des renseignements renfermés dans ce chapitre sont extraits du P. Vignier, *Décades historiques*, m.s., vol. 3, page 167, 206, 226, 201, 209. Bib. Nat.

Charles V dit le Sage, fait donation à l'abbaye de St-Germain-des-Prés (dont l'abbé était alors Guillaume Levesque) d'une chapelle qu'il avait fait construire à ses frais en 1375 aux environs de Mantes, avec leurs divers édifices et terres qui en dépendent (D. Bouillard. Hist. de St-Germain-des-Prés. — Arch. nation.)

Dans une autre pièce de 1375, on lit : « .... Nobili viro Henrico de Villamorien in diocesi Lingonensi orto qui tempore juventutis suæ in obsequio et famulatu Caroli V Francorum Regis moratus fuerat .... (Bib. nat., m.s. du Breul.)

En 1387, Jehan de Villemorien, écuyer, figure dans la montre d'armes et Revue pour la guerre de Brabant, parmi les hommes d'armes du duc de Bourgogne (Ext. de la Chambre des Comptes de Dijon, vol. 24, p. 728.)

En 1389, le même noble sire Jehan de Villemorien, écuyer. est cité par P. Vignier, comme seigneur de Polizy et de Betoncourt, à cause du douaire de damoiselle *de Harmeville*, sa femme... » (P. Vignier, tom. IV, p. 116.)

En 1389, acte de foy et hommage donné par Erard et Jean de Villemorien pour des terres au finage de Polizy et Polisot. (Ch. des Comptes de Dijon. Cartul. d'ancien dénombrement du Comté de Bar-sur-Seine.)

1414, 29 may. — Montre d'armes reçu par messire de Neuchâtel, commis par la duchesse de Bourgogne, à Châtillon-sur-Seine le 29 mai 1414. — Parmi les hommes d'armes figure Guyot de Villemorien, écuyer.

1417, dernier août. — Autre montre d'armes reçu à Beauvais, sous les ordres de Touloujon : parmi les hommes d'armes se trouve Erard de Villemorien, écuyer. (Ch. des Comptes de Dijon, vol. 26, p. 171, 215, etc.)

1431. — Liste des gens d'armes baillés en charge pour la garde de Bar-sur-Seine et de la frontière par le sire de Dinteville : au nombre de ces gens d'armes paraît Erard de Villemorien. (Ibid., p. 215 et 417.)

(*A suivre*). J.-B. GILLANT.
Curé d'Auzéville.

LES REGISTRES BAPTISTAIRES*

1718

Pendant tout le mois de janvier les neiges furent extraordinaires en ce pays, les grains à bas prix.

Cette année 1718 a esté remarquable par les grands événements arrivés entre les cours souveraines.

En Hongrie, le grand seigneur après avoir esté battu devant Bellegrade, après avoir perdu Témesvart et Bellegrade par la valeur du prince Eugène, généralissime des troupes impériales, fit sa paix avec l'empereur à Passarovitz, en Bosnie, le 22 juin 1718.

En Moscovie, le Czar, empereur des Moscovites, eut de cruels chagrins dans sa famille impériale par la renonciation de son fils aîné à l'empire et qui voulant ensuite rentrer dans son droit légitime à la succession fut mis en prison et y mourut peu de temps après. La sœur du czar fut enveloppée avec plusieurs évesques et archevesques et autres grands de la cour dans la conspiration dont plusieurs perdirent la teste sur un eschaffau.

En Espagne et en Sicile, le roi d'Espagne, Philippe cinq, fils de France, s'empara de Messine et de Palerme ; la flotte fut battue entièrement sous le règne du roy Georges d'Angleterre. Le roy de Sicile, duc de Savoie, ayant perdu la Sicile en partie, fut reconnu roi de Sardaigne ; il estoit beau-père du roy d'Espagne.

En Portugal, on érigea la chapelle royale de Lisbonne en archeveschez ; chose extraordinaire de voir deux archevesques dans la mesme ville [1].

En France, Phillippe d'Orléans, régent de France sous la minorité de Louis XV, fils de Louis XIV, maltraita le parlement et envoya plusieurs de ses membres en exil. Il exila encore M. le duc du Maine, gouverneur du Languedoc, fils bâtard de Louis XIV, avec la duchesse du Maine, le prince des Dombes, le prince d'Eu et leurs sœurs. Il découvrit une conspiration contre sa personne, tramée par le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, dans laquelle une infinité de grands seigneurs furent enveloppés ; entre autres, le cardinal de Polignac, abbé de Saint-Victor, fut relégué dans son abbaye

* Voir page 201, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. L'ancien archevêché, dit de Lisbonne orientale, avait été créé en 1390 par le pape Boniface XI ; c'est en novembre 1716 que Clément XI érigea le second, dit de Lisbonne occidentale.

d'Anschin et gardé par des exempts de la garde royale ; ensuite l'abbé Brigaud, plus un des premiers gentilshommes de Mgr le Régent [1].

On ne se souvient point d'avoir vu une année si seiche et le défaut de pluie empeschoit qu'on pût labourer les terres. Il y eut mesme une infinité de villages réduits à conduire à plus de trois lieues leurs bestiaux le long des rivières et on les y garda fort longtemps. Cette année fut abondante en bons vins [2].

La bulle Unigénitus du pape Clément XI au sujet du *Nouveau testament* du père Quesnel, prestre de l'Oratoire, causa de grands troubles dans le monde chrétien ; ce qui porta à se séparer de sa communion, Mgr. le cardinal de Nouailles, archevesque de Paris, et tous les évesques appelant au concile général [3].

Les monnoyes cette mesme année, comme les années précédentes changèrent souvent de poids. Les escus ne pesant d'argent que huît sols montesrent jusqu'à 6 francs, le louis d'or à proportion. Ce qui causa beaucoup de misère parmi la nation [4].

On ne pouvait sortir de son lieu pour aller aux autres sans certificat de messieurs les curés et officiers des lieux.

On défendit de la part du régent de France, non seulement le port des armes, mais mesme d'en conserver dans les maisons particulières. Jamais les François n'ont esté si accablés qu'ils le furent par les gran-

1. Le duc du Maine, Louis-Auguste de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, avait épousé Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, dont il eut entre autres enfants : Louis-Auguste, prince de Dombes, et Louis-Charles, comte d'Eu. — L'abbé Brigaut était l'homme de confiance du marquis de Pompadour ; voir à son sujet les *Mémoires de madame de Staal-Delaunay*.

2. Je n'ai jamais vu un été tel que celui-ci — écrit le 25 août la mère du régent. — Il n'a pas plu depuis trois semaines, et la chaleur augmente chaque jour ; sur les arbres les feuilles sont desséchées comme si le feu y avait passé. Il y a des prophéties qui disent que la pluie commencera à tomber mercredi ; Dieu le veuille.

3. C'est le 5 mars 1717 que quatre évesques déposèrent en Sorbonne un acte par lequel ils en appelaient de la belle Unigenitus au futur concile. D'autres évêques et un grand nombre d'universités et de curés se joignirent à eux.

4. Le 8 juin 1718, le louis d'or valait 36 livres — Lorsque l'on parle du désordre des finances sous la régence, on oublie par trop que ce désordre n'est que l'un des funestes résultats du règne du roi soleil ! « A notre avènement à la couronne, dit l'édit du 7 décembre 1715, il n'y avait pas le moindre fonds, ni dans le trésor royal, ni dans les recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes ; nous avons trouvé le domaine de notre couronne aliéné, les revenus de l'État presque annéantis, les impositions ordinaires employées d'avance, une multitude de billets d'ordonnances et d'assignations anticipées de tant de natures différentes, et qui montent à des sommes si considérables, qu'à peine on peut en faire la supputation. » La dette s'élevait à plus de 2 milliards 400 millions !

des impositions de la Cour ; ce qui ruina une partie du royaume. En un mot la misère a esté la plus affreuse depuis 1709 qu'aucun homme n'eut jamais vue : la perte universelle des froments dans le royaume, la perte sur toutes les bestes à cornes, une guerre continuelle ont accompagné Louis XIV au tombeau, ce que j'ai vu et me suis signé.

PARISOT, curé de Dinteville.

1719.

Les Français, sous la régence du duc d'Orléans et le règne de Louis XV mineur, prirent Fontarabie et Saint-Sébastien en Espagne en 1719. L'armée estoit commandée par le mareschal de Berwick, fils illégitime du roy Jacques d'Angieterre. Tous les bons François estoient outrés de la guerre faite contre le roy d'Espagne, enfant de France, et on souhaitoit plus tôt la défaite de France que celle des troupes d'Espagne [1].

Madame la duchesse de Berry mourut aagée de vingt-cinq ans, le 21 juillet [2].

Les incendies furent horribles cette année ; les orges, les avoines et les foins fort rares, à cause des grandes seicheresses ; les bleds augmentèrent de moitié au mois de juin [3].

La diminution des espèces et l'augmentation causèrent la perte de plusieurs familles du royaume de France.

Les vendanges furent faites cette année le 20 septembre. Il y eut abondance de vin excellent.

Plus, cette année, les fonds sur l'hostel de ville de Paris furent remboursés au grand préjudice des particuliers.

Les maladies furent extraordinaires cette année et dépeuplèrent les villes et les villages.

Madame la marquise de Vaudrémont, aagée de vingt trois ans mourat au château de Vaudrémont, le 9 novembre 1719 [4].

Les espèces d'or et d'argent n'eurent plus cours en France et on es-

1. Prise de Fontarabie (18 juin), de St-Sébastien (1er août). Jacques Fitz-James, duc de Berwick était fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill ; né le 21 août 1660, il fut tué au siège de Philipsbourg le 12 juin 1734.

2. Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille de Philippe, le régent, fut mariée, le 7 juillet 1710, au duc de Berry, elle était née le 20 août 1695 et mourut au château de la Muette à Passy.

3. Une lettre de la princesse palatine, mère du régent nous apprend un détail curieux : Dans l'almanach qu'on appelle le Liégeois écrit-elle le 30 juillet, de grands incendies sont annoncés pour cette année.

4. Françoise-Bernardine du Montet, épouse de François de Saint-Belin, marquis de Vaudrémont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

toit payé par des billets de banque qui estoient simplement remboursés dans les bureaux destinés à cet effet.

Les marchandises renchérirent de moitié.

Les escus valurent jusqu'à dix livres ; ce qui ne s'estoit jamais vu.

Les bestiaux moururent une partie de faim faute de fourrages.

Les terres et seigneuries se vendoient sur le pied du denier quarante ; ce qui ruinoit la noblesse.

1720

Cette année 1720, M. le marquis de Dinteville, achepta les terres de Vanvay et de Blanc, prosche Chastillon en Bourgogne. Blanc a cousté soixante sept mille livres[1].

La terre de Lanty fut vendue à M. Huchet, financier par M. le comte de Langeac de Coligny cent soixante quinze mille livres de rente chaque année. Nest-ce pas une chose inouie ? La terre est amodiée aujourd'hui mille écus non compris les bois[2].

La peste désola cette année la Provence ; la famine y regna aussi ; et les villes d'Aix et de Marseilles, comme les environs éprouvèrent le fléau de Dieu d'une manière horrible. La ville de Toulon la pastit

1. Vanvay et Belan-sur-Ource, villages de la Côte-d'Or, l'un canton de Châtillon-sur-Seine, l'autre de Montigny-sur-Aube. — Le marquis de Dinteville était Guillaume Lebrun en faveur duquel les terres et seigneuries de Dinteville, Sylvarouvres et Juvancourt avaient été érigées en marquisat sous le titre de Dinteville, par lettres de juin 1703, confirmées en 1705.

2. Les fief, terre, seigneurie et baronnie de Lanty relevaient partie de la châtellenie de Laferté-sur-Aube, partie de la baronnie de Gurgy-le-Châtel; le ruisseau qui traverse le village séparait ces deux mouvances qui étaient possédées par le même seigneur. Au milieu du XVIIe siècle, le seigneur-baron de Lanty était Charles-Etienne d'Hury de Boutenay, comte de Hombourg, qui, par contrat du 12 novembre 1671, vendit sa baronnie à Marie de Ruellan. Conjointement avec son mari, Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, Marie de Ruellan céda Lanty à Louise de Rabutin, veuve de Gilbert de Langeac, marquis de Colligny (actes des 10 octobre, 13 décembre 1680 et 12 mars 1681). Peu après (19 juin 1681), Louise-Françoise de Rabutin se remaria à Henry-François de La Rivière, seigneur de Coucy, et par contrat du 11 octobre 1693, elle assura à celui-ci l'usufruit de la terre de Lanty. Le 19 septembre 1699, Louise-Françoise donna la nue-propriété de Lanty à son fils du premier lit, Marie-Roger, comte de Langeac, en faveur duquel et moyennant finances, le 18 avril 1717, Henry-François de La Rivière abandonna tous ses droits. Le comte de Langeac et sa femme, Marie-Jeanne-Diane Palatine de Dio de Montpeiroux, par contrat passé par devant Larsonnier et Gardien, notaires au Châtelet, le 19 mars 1720, vendirent Lanty à Hubert Huché, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, demeurant à Paris, rue du Petit-Lion, paroisse Saint-Sauveur. A la mort d'Hubert Huchet, Lanty passa à sa fille Jeanne, qui avait épousé Antoine Marque du Coin. (*Archives de Lanty*).

également. On fit des prieres publiques dans ce diocèse pour obtenir la cessation de ces calamités estranges[1].

La régence continua d'accabler le peuple par les différents prix des monnoyes qui arrivoient tous les mois,

Jamais les sciècles les plus reculés ne nous ont fourni de régence plus cruelle que celle de Philippe d'Orléans. On eut grand tort d'avoir fait des cris de joye de la mort de Louis XIV, et on eut lieu de regretter son empire et son règne.

C'estoit un triste spectacle de voir la Provence accablée par la contagion et ce fut encore un terrible sujet de compassion de voir la moitié de la ville de Nantes en Bretagne réduite en cendres. Jamais du temps de Néron, on n'a rien vu qui ait surpassé ces infâmes desseins et la cruelle vengeance des gouvernants[2].

J'ai vu les escus qui ne valaient de tous tems que trois livres valoir jusqu'à dix livres. Par un édit de la régence, les escus diminuesrent de 20 sols chaque mois jusqu'au mois de décembre ; ce qui empeschoit les particuliers de conserver de l'argent à cause d'une si grande diminution. On ne payait plus qu'en billet de banque.

Toutes les terres se vendoient les trois quarts de ce qu'elles valoient ; ce qui ruinoit les gens de qualité.

La seicheresse extresme de 1719 causa une perte horrible pour les bestiaux.

La gresle fit d'horribles ravages, particulièrement le jour et le lendemain de la Saint-Pierre de juin.

M. Le Brun, marquis de Dinteville, acheta cette année la terre de Vanvay et de Villiers, puis celle de Blanc où il fit bastir la forge et les fourneaux[3].

Un samedi du mois de juillet, les particuliers allant à la banque pour changer leurs billets de banque, il y eut vingt personnes de tuées dont on porta les corps de trois dans le Palais Royal aux yeux du Régent. Ce mesme jour, une troupe de personnes au désespoir de la misère du temps voulurent étrangler M. Law, contrôleur des finances, mais il se sauva. Son cocher fut fort maltraité, et son carosse mis en pièces. Jamais l'histoire n'a fourni depuis Pharamond un siècle si

1. La peste, apportée à Marseilles par un vaisseau venant du Levant, sévit pendant deux années (1720-1721) sur la Provence et le Languedoc et enleva plus de 80000 habitants à Marseille, Arles et Toulon.

2. Le Curé Parisot avait probablement connaissance des quatre vers suivants :

Caligula, Néron, Dioclétien, Tibère,
Près du nostre n'estoient que de foibles tyrans ;
Philippe les surpasse, et ce n'est pas chimère ;
Nous l'éprouvons depuis cinq ans.

3. Il a été question précédemment, de Vanvay et de Belan-sur-Ource ; quant à l'autre village, c'est Villers-le-Duc ou la Forêt près de Vanvay.

cruel aux Français que sous la régence de Philippe, duc d'Orléans. Plaise au seigneur qu'il n'arrive rien d'avantage[1].

Madame de la Vienne, mère de madame la marquise de Dinteville, mourut à Paris, le 20 juillet[2].

La mesme année, le chapitre de Langres me fit une injustice criante, et me retrancha pour toujours mon supplément de 25 livres. Que Dieu soit ma récompense.

Au mois d'août, les escus de trois livres montèrent aux deux tiers, c'est à dire qu'une livre de sucre qui coustoit ordinairement 20 sols, en valoit 60 et plus. Les escus de six livres au mois de juillet, en valoient douze au mois d'août.

Pour comble de malheur et de tyrannie, le régent, ayant remboursé les particuliers, et d'autres particuliers ayant aussi remboursé en billets leurs créanciers, annula par arrest lesdits billets de banque[3]; ce qui ruina entièrement un nombre infini de personnes de qualité et de bourgeois. Enfin on n'a jamais rien vu de plus horrible.

Un scélérat et un impie fit ses ordures sur l'autel Saint-Germain-le-Vieux, à Paris.

Mgr l'Evesque de Langres, François de Clermont-Tonnerre, se trouva très bien rétabli de sa faiblesse et longue maladie que l'affaire de la constitution du pape Clément onze au sujet du père Quesnel lui avoit causée.

1721.

Cette année 1721 me fut très funeste par l'augmentation des denrées et par le refus que le chapître de Langres me fit de la somme de 25 livres que chaque année j'avois touchée depuis onze ans comme

1. Cette émeute eut lieu le 17 juillet — Nous sommes loin de l'époque où la mère du régent écrivait (1 octobre 1719) : « Le mal qu'on dit de M. Law et de sa banque est l'effet de la jalousie, car on ne saurait rien voir de mieux : il paie les dettes effroyables du feu roi et diminue les impôts, allégeant ainsi le fardeau qui pesait sur le peuple; le bois ne coûte que moitié de ce qu'il coûtait ; les droits d'entrées sur le vin, la viande et tout ce qui se consomme à Paris ont été supprimés ; *cela inspire une grande joie parmi le peuple*, comme vous pouvez le penser. » Qu'on nous permette de citer encore un passage de la même correspondance : « Le feu roi, écrit la duchesse le 19 septembre 1719, aurait volontiers employé M. Law pour les finances ; mais comme il n'était pas catholique, le roi disait qu'il ne fallait pas se fier à lui. »

2. Elisabeth Gaccau, deuxième femme de François Quentin de la Vienne, seigneur de Richebourg, marquis de Champcenetz (par élection de novembre 1686); leur contrat de mariage auquel le roi apposa sa signature est du 12 mai 1681.

3. La commission dite *du visa*, chargée de réviser les dettes dues au Système de Law, prononça l'annulation de plus de 1500 millions.

mes prédécesseurs. La bonne foy et l'équité estoient bannies du cœur des hommes.

Cette mesme année, M. l'abbé Le Maignère, vicaire général de ce diocèse, me gratifia de la belle cure de Bourguignon en Comté ; mais je préférai ma petite cure de Dinteville aux bons revenus de celle-là : M. Fillol estoit alors curé dudit Bourguignon, avec lequel je ne voulus point permuter pour raison connue de Dieu seul [1].

Le grand Seigneur, Achmet, envoya au roy de France Henry IV, en 1609, un ambassadeur. Soliman III envoya Aga Musta-Feraga complimenter Louis XIV sur l'auguste naissance de Mgr. le grand Dauphin. Le sultan Achmet, aujourd'hui empereur des Turcs, vient d'envoyer Mahomet-Effendi, trésorier général de l'empire ottoman, et a permis aux chrétiens à la sollicitation de Louis XV, roy de France, de bastir au dessus du Saint-Sépulcre, proche Jérusalem, une magnifique église pour y célébrer les offices divins ; en reconnaissance de cette permission, on a relasché des esclaves turcs des galères de Marseilles. Cette dernière entrée se fit le 16 mars 1721, avec la plus grande magnificence qui ait jamais paru.

Le pape Clément XI mourut au mois de Mars 1721, ayant régné vingt ans. Le cardinal Conti, romain, fut nommé à la papauté et prit le nom d'Innocent XII [2].

La peste continuoit toujours à Toulon et à Marseille.

(*A suivre*). A. Daguin.

1. Charles Le Mannier, vicaire général depuis 1697, mourut en 1725. Pierre Fillol (ou Follot, suivant l'abbé Roussel), fut curé de Bourguignon-les-Morey de 1701 à 1721, époque où il passa à la cure de Bissey-la-Côte.

2. Le pape Clément XI (Jean-François Albani), qui avait été élu le 23 novembre 1700, étant mort le 19 mars 1721, Michel-Ange Conti né le 15 mai 1655, fut nommé le 8 mai 1721, grâce à l'appui de Dubois auquel il avait promis par écrit le chapeau de cardinal. Conti, sous le nom d'Innocent XIII, régna 2 ans 9 mois et 26 jours ; il eut pour successeur Benoît XIII (Ferdinand Orsini) élu le 29 mai 1724.

RICHECOURT

SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS

De Vy de Demangevelle, d'Occors, de Saulx-Tavanes, de la Baume-Montrevel [1]

Armes : de Vy : d'argent au lion de sable, armé et couronné d'or ;
« d'Occors : de gueules au chef d'or denché de trois pièces ;
« de Saulx-Tavanes : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ;
« de la Baume Montrevel : d'or à la bande virée d'azur.

Henri de Vy de Demangevelle, d'une vieille maison de chevalerie, connue depuis 1336 dans Guy de Vy, bailli général du comté de Bourgogne et admise vingt-quatre fois à Saint-Georges, devint, par son mariage avec Jeanne de Cicon, seigneur du château-fort et d'une partie de la terre de Richecourt, ainsi que des fiefs de Gevigney et de Mercey. En 1574, le conseil de Saint-Georges interposa utilement sa médiation dans le règlement de la contestation survenue, pour des questions d'intérêt et de prérogatives, entre ce seigneur et Claude de Cicon, son oncle, tous deux chevaliers de la noble confrérie [2].

Claire de Vy, sa fille, fut unie à Jean d'Occors, dit de la Tour, seigneur de Lieffrans et de Chai, fils de François d'Occors et de Clauda de la Touvière, et lui apporta les biens de sa maison, y compris le château et une portion de la terre de Richecourt, dont il présenta la foi-hommage le 18 août 1588 [3].

* Voir page 285, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Auteurs et ouvrages à consulter ; Gollut, passim. — Dunod de Charnage, *Nobiliaire du comté de Bourgogne. Généal. de Vy, d'Occors, de la Baume.* — P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la Couronne. Généal. de SaulxTavanne, de la Baume-Montrevel.* — (De Saint-Mauris), *Chevalerie de Saint-Georges.*

2. MM. Coudriet et Chatelet, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle.*

3. Voici le texte de cette foi-hommage : « Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Polongne, à noz amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, et à noz procureur et receveur ordinaire audict lieu, ou leurs substitut et commis, salut. Sçavoir vous faisons que nostre cher et amé Claude le Sergent, procureur en nostre chambre des comptes, nous a le

Nous avons vu, dans la première partie de cette étude, que Jean d'Occors reprit ce château, en 1597, pour quatre cents écus, des mains des Comtois, et qu'il le tint, en tant que place forte, pour le sieur de Bourbonne.

Philiberte d'Occors, dame de Lieffans, Richecourt en partie, etc..., sa fille et unique héritière, épousa Charles de Saulx, chevalier, baron de Tavanes, de Lugny, comte de Brancion, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de Lourdon, qui déclara dans le papier-terrier qu'il fit dresser en 1626, « qu'à cause de la dame son épouse, il est seigneur de partie des fiefs et arrière fiefs dépendants de son chasteau et maison forte de Richecourt [1]. »

Claude de Saulx, issu d'une illustre maison de Bourgogne, était petit-fils de Gaspard de Saulx-Tavanes, maréchal de France, et fils de Jean de Saulx-Tavannes, pourvu d'un brevet de retenue de maréchal de France en 1595, renouvelé en 1616, avec congé d'en porter le titre, et de Catherine de Chabot-Charny. Son fils, Claude-François, mourut en 1646 ; sa fille, Claire-Françoise de Saulx, fut mariée, le 2 janvier 1647, à Charles-François de la Baume-Montrevel, marquis de Saint-Martin, d'une célèbre race qui a fourni deux cardinaux-archevêques de Besançon, deux grands maîtres des arbalétriers de France, deux maréchaux de France, un vice-roi de Naples, des chevaliers de la Toison d'Or et de Saint-Georges. Il était fils de Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, et de

jourdhuy, ou nom et comme procureur suffisamment fondé de lettres de procuration spécialles de Jean d'Accourt (d'Occors), dict de la Tour, escuyer, seigneur de Richecourt et Aisey, mary et administrateur des biens de damoiselle Clere de Vy, faict au bureau de nostre chambre des dicts comptes les foy et hommage que le dict d'Accourt, ou dit nom, nous estoit tenu faire, pour raison du fief, terres et seigneurie de Richecourt et Aisey, ses appartenances et deppendances pour la moitié par indivis, à cause du chastel et maison seigneurialle et droict d'ainesse d'icelluy, et pour une quatriesme partie, les quatre faisant le tout, en tout le reste du dict fief terre et seigneurie, appartenances et deppendances, tenue et mouvante de nous à cause de nostre chastel et chastellenie de Coiffy, le tout advenu et escheu à la dicte damoiselle Clere de Vy, tant de son chef, pour le decedz de ses feux père et mère, que par le decedz de feu Jehanne sa seur. A quoy le dict Le Sergent audict nom a esté reçeu, sauf nostre droict et l'aultruy. Sy vous mandons, etc.... Donné à Paris le dix huictiesme jour d'aoust, l'an de grâce mil cinq cens quatre vingt huict, et de nostre regne le quinziesme. — Par le conseil estant en la chambre des comptes, signé : Danes, » *Arch. nat.*, à Paris, Chambre des comptes. P. 164, pièce n° XLII.)

1. Communication de M. le baron de Dalmassy.

Marie Ollier de Nointel. Il mourut en l'année 1666, laissant plusieurs enfants, parmi lesquels figure Jacques-Marie de la Baume-Montrevel, appelé le comte de Brancion, marquis de Saint-Martin et comte de Montrevel, brigadier des armées du Roi, tué à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693.

De Mauléon

Armes : de gueules au lion passant d'or, alias d'argent, armé et lampassé de sable.

François-Charles, comte de Mauléon de la Bastide, chevalier, seigneur d'Autigny et de Tassigny, colonel de cavalerie pour le service du duc Charles IV de Lorraine, bailli et gouverneur du Bassigny lorrain, époux d'Anne-Catherine de Cicon, dame en partie de Richecourt, Aisey, Ameuvelle, Ormoy, Bourbevelle, Vougécourt, Oigney, Passavant, etc., appartenait à une maison de l'ancienne chevalerie de Guyenne, que les généalogistes ont indiquée comme issue directement d'Haton, deuxième fils d'Eudes, duc d'Aquitaine [1]. L'un de ses membres, Giraud de Mauléon, gouverneur de Calais et conseiller d'Etat, décédé en 1592, avait été promu à l'ordre royal du Saint-Esprit. Une branche cadette, établie en Lorraine, au XVIe siècle, y fit grande figure et compta dans ses alliances les noms des du Châtelet, de Choiseul-Ambonville, de Nogent, de Saint-Félix, de Choiseul-Beaupré et autres.

Le nouveau seigneur de Richecourt était fils de François, comte de Mauléon la Bastide, seigneur d'Autigny, maréchal des camps des troupes lorraines, et de Catherine des Salles. En 1655, il quitta le service du duc de Lorraine et se rendit avec son régiment à l'armée de France. Le conseil de guerre de Lorraine le condamna à mort, ainsi que le colonel de Remenoncourt qui était également passé à la France. M. de Mauléon fit sa soumission au duc de Lorraine et rentra en grâce.

Le 23 juin 1665, le comte de Mauléon rendit hommage au roi pour moitié de Richecourt et ses dépendances, dans lesquelles il comprit la moitié d'Aisey. Mais le 26 juillet 1680, sa veuve, Anne-Catherine de Cicon, présenta un dénombrement distinct pour chacun de ces fiefs [2].

1. Auteurs et ouvrages à consulter : P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la Couronne*, passim. — Dom Planchet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 508, 635, 646. — Houat et Callot, *Histoire de la maison des Salles*. — De Saint-Allais, *Généal. de Mauléon*, t. II, pages 98 à 109, etc...

2. *Arch. nat.*, P. 1773.

Madame de Mauléon, qui vivait encore en 1696, laissa trois enfants : François, comte de Mauléon, gouverneur du Bassigny lorrain, puis commandant du régiment de Taff pour le service de l'Empire ; une fille, chanoinesse de Remiremont, puis religieuse annonciade, et une autre fille, Gabrielle, femme de Sébastien, comte de Kinigl, conseiller d'Etat de l'empereur d'Allemagne.

Humbelot, Caretot

Armes : Humbelot, d'azur à la fasce ondée d'argent accompagnée de deux annelets d'or, posés deux et un.

Avec la famille Humbelot, originaire de Champagne, et qui passait pour noble [1], commence, au moins pour la portion principale de Richecourt et d'Aisey, la nouvelle série des seigneurs dont nous venons de parler au commencement de ce chapitre.

Simon Humbelot, conseiller au bailliage et siège présidial de Langres, fils d'Antoine Humbelot et de Claire Mugnier, fit l'acquisition des trois quarts des seigneuries de Richecourt et d'Aisey, par deux contrats passés devant Me Isselin, notaire royal à Langres, les 16 mai 1691 et 23 février 1694, ainsi qu'il est spécifié dans la foi-hommage qu'il rendit au roi, le 4 mai 1694 [2]. Cette pièce n'indique pas les noms des vendeurs qui durent être les Mauléon et les Saulx-Tavanes ou la Baume-Montrevel.

L'autre quart de ces deux fiefs était alors, en majeure partie, la propriété des familles de la Rue et de Lombard dont il sera question plus loin.

En 1706, Simon Humbelot et Simonne-Ignace Lambert, sa femme, fondèrent dans leur château de Richecourt, la chapelle de Saint-Antoine dont ils se réservèrent la présentation, qui, après eux, leur fils unique étant alors décédé, devait passer à la famille Véron [3]. Nous avons vu précédemment que cette

1. La Chenaie des Bois a donné la généalogie de cette famille au tome 10 de son dictionnaire généalogique, édition de 1866.

2. *Archives nationales*, P. 168, n° 3104, et P. 1773.

3. In castro de Richecour, Capellania Sti Antonii fundata et dotata per Simonem Humbelot dominum loci, et Simonam Ignatiam Lambert coujugem, cujus patronatum sibi retinuerunt, et post eorum obitum pertinere voluerunt ad Hieronimum Veron ejusque liberos masculos natu majores, et in ea aliqua officia divina per capellanum facienda fundarunt, instrumento dato, 9 februarii 1706; approbavit ordinarius 10 julii 1706. (*Pouillé de l'archevêché de Besançon*, t. II, p. 35, *Arch. du Doubs.*)

chapelle occupait le premier étage de la tour de la seconde enceinte.

On sait qu'en 1719, à la suite de fâcheuses circonstances, le château et les trois quarts de la seigneurie de Richecourt appartenaient à Pierre Caretot, seigneur de Jonchery, qui les vendit, le 15 avril de la même année, pour le prix de vingt mille livres, à Guillaume Gousselin, magistrat au présidial de Langres [1].

Les trois quarts d'Aisey furent acquis, en 1720, par voie d'échange, du curateur à l'absence et mort civile de Simon Humbelot, par Nicolas Charlot de Rimaucourt [2].

Richecourt et Aisey se trouvèrent alors possédés ainsi qu'il suit :

1° Les trois quarts de Richecourt, avec le château, par M. Gousselin ;

2° Le quart de Richecourt et le quart d'Aisey, par M. Brunet de la Motte, héritier des Lombards ;

3° Les trois quarts d'Aisey, par M. de Rimaucourt.

Nous allons suivre, jusqu'à l'époque de la Révolution, la nomenclature des seigneurs de ces principales divisions.

Trois quarts de Richecourt

Gousselin

Armes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois aigles de même, tenant chacune à leur bec un serpent d'argent, et posées deux en chef et une en pointe [3].

Bien que la famille Gousselin, par suite d'un usage abusif de l'époque, ait pris quelquefois dans les actes publics la qualification de noble, elle appartenait à l'ordre de la bourgeoisie et ne fut pas convoquée à la Chambre de la noblesse du bailliage de Langres, en 1789. Elle remontait sa filiation à Antoine Gousselin, procureur fiscal de la seigneurie de Piépape en 1610 [4].

1. *Arch. Nat.*, P. 1773.

2. *Arch. Nat.*, P. 1163.

3. D'Hozier. *Armorial général de France*, 1696. *Reg. de Champagne.* — Cachets de cire.

4. D'après une généalogie que nous devons à l'obligeance de M. Julien de Laboulaye, bibliothécaire de la ville de Langres. — Voir aussi sur cette famille les registres paroissiaux d'Aisey.

Guillaume Gousselin, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et siège présidial de Langres, qui acquit de M. Caretot le château et les trois quarts de la seigneurie de Richecourt, le 15 avril 1719, était fils de Jean Gousselin, lieutenant assesseur de l'Hôtel-de-Ville de Langres [1], et d'Anne Clément.

Le 10 mai 1743 et le 1er octobre 1754, il fournit les foi-hommage et dénombrement de ce qu'il possédait à Richecourt. Les droits de quint et de requint furent fixés à la somme considérable de quatre mille huit cents livres [2].

Il laissa de Claudine Rouillaud, sa femme, cinq enfants, dont l'aîné, Nicolas-François Gousselin, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié à Mlle Cadenet d'Antrage, renouvela, par acte du 31 décembre 1777, l'aveu du château et des trois quarts de Richecourt, comme héritier de ses père et mère et comme acquéreur des portions revenant à ses cohéritiers [3].

1. A ces charges du bailliage et de l'hôtel de ville étaient attachés divers privilèges et certaines exemptions d'impôts qui présentaient quelque analogie avec ce qu'on pourrait appeler la noblesse personnelle, mais qui ne donnaient droit, en fait, à ceux qui les tenaient, qu'à la dénomination de privilégiés, sous laquelle ils figuraient comme exempts sur les rôles des tailles.

2. *Arch. Nat.* P. 1173.

3. « Dénombrement que noble Guillaume Gousselin, conseiller du Roy, lieutenant particulier assesseur au bailliage et siège présidial de Langres seigneur de Richecourt, donne au Roy, notre sire, pardevant Nosseigneurs les présidens trésoriers de France, généraux des finances et grands voyers en la généralité de Champagne, de la ditte terre et seigneurie de Richecour scituée dans le ressort du bailliage de Langres, régie par la coutume de Chaumont en Bassigny, mouvante de Sa Majesté à cause de son château de Coiffy, dont il appartient un quart au sieur Daniel Brunet de la Motte, les autres trois quarts acquis du sieur Pierre Caretot, seigneur de Jonchery, pour et moyennant le prix et somme de vingt mil livres, par acte sous signature privée, en datte du 15 avril 1719, dont a été fait dépôt en l'étude de Coquet, notaire à Chaumont, le 4 aoust 1720, controllé ledit jour, insinuez à Langres, le onze aoust de la même année.

« Premièrement, appartient audit seigneur les trois quarts de la ditte terre et seigneurie de Richecourt, consistante en les trois quarts de la haute justice, moyenne et basse, institution de tous les officiers, les trois quarts des amendes, épaves et confiscations qui se montent, année commune, à la somme de vingt-quatre livres, et qui ne suffisent pas pour sallarier les officiers, le greffe étant donné gratuitement ; a aussi le droit de faire relever les signes patibulaires cy devant dressés sur le finage dudit Richecourt, lieudit la place des Fourches, appartenantes audit sieur Gousselin. Luy appartient pareillement l'ancien château dudit Richecourt, totallement en

En 1795, à la mort de M. Gousselin, dont le fils unique, Nicolas Gousselin, sous-lieutenant au régiment de Boulonnais infanterie, avait été tué en duel, vers 1790, le domaine principal de Richecourt passa à son neveu M. Jean-Nicolas Charles, de Langres, qui ne put le conserver. Il fut adjugé, en 1808, à la barre du tribunal civil de Langres, au père de M. le baron de Dalmassy, qui le possède actuellement et a fixé sa résidence dans l'habitation moderne qu'il a fait construire, il y a environ un demi-siècle, près des ruines de l'ancienne forteresse, et qu'on appelle aussi le château.

(*A suivre*).

Adrien Bonvallet,
Vice-Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

ruine, démolly et abbatu par l'ordre de Sa Majesté, avec touttes les dépendances, consistant en une grande cour, maison basse en laditte cour, chapelle, colombier, grangeage, écurie, jardin potager et fruitier audevant dudit château, fossez et enclos joignant et tenant le tout du levant à la rivière de Saonne, du couchant au champt dépendant de lad. seigneurie, du midy à la rue commune et du septentrion au bois de Ransevelle, dans lequel enclos, sur le bord du chemin qui va à la fontaine dudit Richecourt, sont construites deux petites maisons, l'une occupée par le garde et l'autre pour loger un jardinier, lesquelles peuvent rapporter ordinairement douze livres par chacun an.

« Le lieu de Richecourt est composé de quatorze habitans tant laboureurs que manouvriers ; il en appartient audit Gousselin douze, sçavoir, etc.... » (Suit le détail des corvées et redevances dues par ces douze habitants, tant en nature qu'en argent, y compris le droit de guet. Lui appartenant également la totalité du four banal, le quart du moulin d'Aisey, moitié du pressoir banal d'Aisey, la dîme de Richecourt, le quart des cens à percevoir sur Richecourt et Aisey, les trois quarts des lods et ventes à Richecourt, le bois de la Vouère, plus des prés, terres labourables, chennevières, vignes, les arrière-fiefs des Tours Hautes et Basses, de Laferté et du Val, lesquels arrière-fiefs ne lui ont jamais rien rapporté.)

« Promettant d'ajouter ou diminuer sy il a été trop ou trop peu mis au présent dénombrement. En foy de quoy j'ai iceluy signé et scellé du cachet de mes armes, ce 1er octobre 1754. » Signé Gousselin. — Controllé à Chaalon le 12 octobre 1754. Reçu 7 livres 4 sols. (*Archives nationales*, parchemin, carton., Q. 1-995.

BOURBONNE AUTREFOIS

ET

BOURBONNE AUJOURD'HUI

1780 - 1880

Les monuments

L'Eglise

Thil-Chastel était, au commencement du 12e siècle, une petite ville de Bourgogne ayant successivement porté les noms de *Thile-Castrum*, *Tilense-Castrum*, *Tiricastrum*, Tiricastel et enfin Tricastel ou Tréchateau, nom qu'aujourd'hui on lui donne encore, par corruption.

En 1202, Willaume, fille de Régnier II de Choiseul, épousa Guy de Trichastel auquel elle apporta en dot une partie de la seigneurie de Bourbonne, qui resta dans cette famille jusque vers la fin du siècle.

Un grand nombre de documents indiquent qu'à cette époque les seigneurs de Bourbonne firent, tant à l'abbaye de Morimond qu'au diocèse de Besançon, auquel appartenait Bourbonne, de fréquentes donations.

En 1243, Joannes, dominus de Tylecastro,

En 1244 Guillelmus de Thile-Castro,

En 1267 Joannes de Tricastro, tous seigneurs de Bourbonne, sont cités dans les chartes comme ayant particulièrement été les bienfaiteurs des églises *dont ils ont fait construire et réparer quelques-unes* — (*plures ecclesias*). Guillaume archevêque de Besançon les remercia chaleureusement.

Or, on a constaté que le portail et la façade des églises de Thil-Châtel et de Bourbonne avaient une parfaite analogie de style et de construction.

Par suite on serait porté à croire que la famille de Thilecastel ou Trichastel, (comme l'ont nommée certains chroniqueurs

* Voir page 302, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

et notamment M. le docteur Bougard, en son histoire de Bourbonne) aurait fait construire, à la fois et par le même architecte, les deux monuments.

Du reste un écusson qui subsiste encore dans l'église de Bourbonne, à la voûte de la chapelle dite des seigneurs, conservait naguère, avant les dernières réparations faites, sous les nombreuses couches d'enduit dont il avait été recouvert, des traces de peinture où nous avons la persuasion d'avoir retrouvé les armes des Tricastel qui sont : *de gueules, à la clef d'or posée en pal.*

De ces différentes indications, comme des styles qui la caractérisent on peut conclure que Notre-Dame de Bourbonne date de la première moitié du XIIIe siècle. Mais, nous sommes d'accord avec M. Henry Brocard sur ce point que *l'église a été construite comme on le faisait au moyen âge, à diverses reprises, sans plan d'ensemble bien arrêté, par des ouvriers qui ont pu se succéder à de longs intervalles* [1], et qu'en tous cas elle a dû être modifiée et réparée plusieurs fois, avant le grand incendie qui la dévora, le 1er mai 1717.

La façade ouest, notamment, fut reconstruite en partie et nous avons trouvé la date de cette réparation inscrite à la voûte de l'ancienne tribune, qui portait le millésime 1658. A cette même époque avait été réparé le porche qui existait en avant de la porte principale et qui en couvrait le parvis. Ce porche, réédifié après l'incendie, fut définitivement démoli en 1779 ; la place qu'il occupait sur la façade, fut masquée au moyen d'une sorte de revêtement grossier, en moëllons et plâtras, massif informe qui déparait le portail et a disparu dans la démolition récente de cette partie de l'édifice [2].

Avant l'incendie, les trois fenêtres à lancettes qui ornent le transept, à l'est, étaient ouvertes et garnies de vitraux ; après le sinistre elles furent murées et recouvertes, à l'intérieur, par un rétable.

Le clocher ancien avait subi le même sort que la plus grande portion de la ville et s'était effondré, dévoré par les flammes. Quel était-il ? aucun renseignement n'a été retrouvé à ce su-

1. Eglise Notre Dame de Bourbonne, par M. Henry Brocard, architecte secrétaire de la société historique et archéologique de Langres, membre de société des Etudes historiques. Paris Dumoulin 1877.

2. Nous trouvons même la note due aux ouvriers Philippe et Antoine Bel, maçons, qui réclamaient pour ce travail 96 livres.

jet. On le releva sur les mêmes assises, restées debout bien que calcinées en partie. La tour quadrangulaire qui lui servait de base fut réédifiée, puis surmontée d'une construction en charpente, qui ne manquait pas d'élégance et se terminait par une flèche élancée. C'est ce clocher qui existait il y a cent ans, tel que nous l'avons vu encore il y a quelques années à peine, avant qu'il ne fût remplacé par celui qui aujourd'hui domine l'édifice.

« Au niveau du sommet du toit, sur la vieille tour, » dit M. H. Brocard, « on a placé une corniche décorée de modillons « en écusson, puis on a diminué le volume de la tour, au moyen « d'amortissements qui paraissent lui donner plus de hauteur. « Les fenêtres géminées de forme ogivale et à colonnettes, « sur chacune des façades sont d'une grande légèreté, elles « rappellent la fenêtre tergeminée du chevet de l'Eglise... »

« La flèche en pierre, reposant sur une seconde corniche à « modillons en écusson, est accompagnée de quatre clochetons, « sur les angles de la tour ; ils sont surmontés d'un fleuron « sculpté dans le caractère de la décoration générale, et sur « chacune des faces se trouve un cartouche, au pied duquel « sont placées deux gargouilles saillantes. Les huit pans de la « flèche sont séparés par un cordon régnant sur les angles « dans toute la hauteur et s'arrêtant sous un fleuron portant la « croix de fer. Chacune des faces de la flèche est percée de « baies allongées et d'ouvertures en quatre feuilles qui com- « plètent la décoration. »

Tel est le clocher actuel.

Celui que nous avons vu démolir en 1874 et dont certaines personnes regrettent l'élégance et la forme élancée, avait été élevé en 1721. Soit que la fondation ou mieux la base altérée par le feu ait fléchi, soit que les bois de la charpente aient été mal installés, en 1783 on fut obligé d'y faire de très grandes réparations et une délibération du conseil en date du 27 mai de cette même année, établit que le mauvais état était tel, qu'il y avait à craindre que l'édifice ne s'écroulât, la couverture laissant passer les eaux et causant ainsi de grands dommages à la charpente et au beffroi.

Pour en finir avec le clocher, ajoutons que cette même année on y plaça une horloge neuve, achetée 550 livres à un sieur Mansuy-Bridon de Fresnes.

La reconstruction partielle de l'Eglise, après 1717, avait beaucoup laissé à désirer.

On sait que le feu ayant pris dans une maison du milieu de la rue de Vellonne, s'étendit tellement, poussé par un vent sud-ouest très violent, qu'il enveloppa plus de la moitié de la ville ; la place, les rues haut de Craye, la rue Porte-Gallon, par laquelle il se communiqua au clocher, ne furent bientôt plus qu'une ardente fournaise, attisée encore par le vent qui redoublait de violence ; l'Eglise en entier disparaissait au milieu du tourbillon de flammes; cloches, orgues, tout le mobilier intérieur de l'édifice était perdu, anéanti. On comprend facilement que les pierres des murs qui seuls restèrent debout, calcinées par le feu, n'auraient point dû être utilisées pour la reconstruction ; cependant la perte était immense, et l'insuffisance des ressources, malgré les nombreux dons qui furent faits, obligea d'employer le plus d'anciens matériaux que possible ; de là une construction défectueuse qui donna lieu à de fréquentes et coûteuses réparations.

En 1745 déjà, ces réparations étaient de toute urgence, puisque le 31 juillet M. Claude-Joseph Demariez, comte d'Olou, inspecteur des travaux du roi[1], architecte à Bourbonne et le sieur Pierre Arbeltier furent nommés d'office, experts pour constater le triste état du bâtiment.

En 1768, on fit quelques travaux à la tour, on fondit les cloches pour en avoir de neuves et on restaura l'ancienne horloge qui dut néanmoins être remplacée en 1783, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

En 1772, la façade et surtout le portail étant dans le plus grand délabrement, le conseil se préoccupa de cette situation et c'est alors que pour la première fois fut émise l'idée de l'agrandissement de l'Eglise jusqu'à l'ouverture de la place Ste-Barbe. Ce projet, écarté en ce moment par suite du manque complet des ressources suffisantes, fut de nouveau présenté le 14 mai 1775, après l'examen d'un sieur Mesnil, entrepreneur des ponts-et-chaussées de Champagne, lequel avait ordonné la démolition immédiate du portail.

Le conseil, cette fois encore, décida qu'il n'était pas possible de prolonger l'Eglise sans démolir le presbytère, ce qui jetterait la commune dans une trop grande dépense. Le projet fut de nouveau rejeté, mais non abandonné, puisque le 27 juin 1776 une nouvelle délibération eut lieu à ce sujet. — Il fut déclaré que l'édifice était suffisant pour le culte, que

1. Olou, était une commune (18 feux) de la généralité de Dijon.

du reste il y avait la chapelle des Capucins qui était très vaste et où l'on célébrait plusieurs messes, puis encore celle de l'hôpital.

Dès lors l'idée fut complètement abandonnée et ce n'est que cent ans après qu'elle fut reprise et que, classée parmi les monuments historiques, Notre-Dame de Bourbonne fut agrandie et restaurée, sans que pour cela le presbytère ait disparu.

A l'intérieur la disposition générale, était celle que nous avons vue. — Les trois nefs et les autels restaient intacts sauf certaines mutilations que, dans le but d'avoir plus de places à donner aux fidèles, on fit subir aux murailles et aux piliers. Nous ne rappellerons que pour mémoire l'affreux badigeonnage dont on avait cru devoir couvrir les murailles; aujourd'hui, grâce à Dieu, tout cela a disparu et l'Eglise laisse admirer la beauté de son style.

Ce qu'on doit regretter, c'est la disparition des tombeaux *priants* et *gisants*, qui ornaient la chapelle dite des seigneurs, celle là même qui est aujourd'hui consacrée à la Vierge, à l'extrémité de la nef latérale de droite.

M. H. Brocard était sans doute mal renseigné alors qu'il écrivait : Il ne reste aucune trace des tombeaux des seigneurs « de Bourbonne qui étaient autrefois dans la chapelle latérale, « au midi de l'Eglise. Furent-ils détruits lors de l'incendie de « 1767... ou bien mutilés ou anéantis pendant la tourmente « révolutionnaire de 1793? »

Nous avons retrouvé, nous-même, une partie de ces tombeaux, lors des fouilles faites par nous au moment de la reconstruction de cette portion de l'Eglise. Les caveaux ouverts nous ont fait voir, pêle-mêle, les ossements qu'ils avaient renfermés, maintenant mélangés aux débris mutilés des cénotaphes qui les recouvraient. Evidemment ces fragments de statues, d'ornements, que nous recueillîmes alors dans l'espoir d'en recomposer un tout et que nous déposâmes religieusement dans une salle de la bibliothèque municipale, n'avaient point été brisés et transportés là par l'incendie ; les coups de marteau dont la trace est visible sur la plupart des débris, n'accusent que trop une mutilation bien digne des stupides fanatiques de l'époque révolutionnaire.

Une pierre qu'on avait retournée et qui servait de pavé dans la chapelle, portait l'inscription que nous avons mentionnée au cours de cet ouvrage. Nous espérions dès lors, au moyen des plans de plusieurs des tombeaux, plans qui existent au dé-

pôt de titres de la Bibliothèque nationale et que M. le docteur Bougard a reproduits dans son histoire de Bourbonne, pouvoir rassembler les fragments et reconstituer au moins l'un des cénotaphes. Notre espoir fut déçu. Néanmoins, dans ce que nous avons recueilli, il nous a été facile de reconnaître des fragments provenant des monuments de Nicolas et de François de Livron.

On n'a pas la liste exacte de toutes les tombes qui se trouvaient dans la chapelle seigneuriale. Nous citerons toutefois celles sur lesquelles il nous a été donné de trouver des indications.

A droite, appuyé contre la muraille, tout au fond de la chapelle se voyait d'abord le tombeau *gisant* de Bertrand de Livron et de sa femme, Françoise de Beauffremont. De forme carrée, construit en pierre du pays, ou suivant M. Bougard, en une sorte d'albâtre gypseux, veiné de rouge, de gris et de vert, ce monument, haut de 80 centimètres, avait 2 m. de long et 1 m. 15 de large ; à la partie supérieure, c'est-à-dire sur la tablette, étaient représentés le Seigneur et la Dame de Bourbonne ; le premier armé de pied en cap, casque en tête et les mains jointes ; celle-ci dans la même posture et revêtue d'un habit religieux. Aux quatre coins, des anges ailés semblaient supporter les draperies du lit funéraire et sur le côté qui ne touchait point au mur, on lisait l'inscription suivante :

CY GIST TRES NOBLE ET PVISSANT S^gr^ MESSIRE BERTRAND
DE LIVRON CH^er^ S^r^ DE VART ET BOVRBONNE QVI TREPASSA
EN L'AN MIL VI ET VN LE 2 7bre ET DAME FRANÇOISE
DE BOFFREMONT SA FEME
LE 1er MAY 1677

Au dessous trois cartouches portant au centre l'image d'enfants au maillot, avec les légendes indiquant que là aussi reposaient :

1° Paul de Livron, mort le 30 mai 1520.

2° Barbe et Jeanne de Livron, le 28 avril 1524.

3° Nicolas, décédé le 20 décembre 1526.

A gauche, en face de celui que nous venons de décrire, se trouvait le tombeau de Nicolas de Livron et de Claude de Ray son épouse; du même style que le précédent, il était appuyé à la balustrade qui séparait la chapelle du chœur et il portait les figures

en pied, des défunts qui étaient représentés : l'un, la tête nue, les mains jointes, l'épée au côté; l'autre en grande parure et les mains également jointes. Plus simple que celle de Bertrand cette sépulture portait seulement les écussons des deux familles, savoir :

1° *D'argent à trois fasces de gueules au franc quartier d'argent chargé d'un roc de gueules,* qui est LIVRON.

2° *Vairé d'or et de gueules* qui est BEAUFFREMONT ; du chef de sa mère, femme de Bertrand.

3° *D'azur à la croix d'or cantonnée de* 18 *billettes de même* 5 *en chef et* 4 *en pointe,* qui est CHOISEUL ; de son aïeule Marguerite de Choiseul Traves, épouse de Liébaud II, Baron de Beauffremont, maréchal de Bourgogne.

4° *Parti de Livron et de Ray,* qui pour ce dernier est : *De gueules au ray d'escarboucles fleurdelisé d'or* :

5° *De gueule emmanché d'argent de* 2 *pièces,* qui est VAUDREY; du chef de l'aïeule de sa femme Anne, fille d'Adrien de Vaudrey, mariée à Claude de Ray.

De 6° *gueule à une aigle d'or ornée d'azur,* qui est VIENNE ; du chef de son ascendant, François de Beauffremont lequel avait reçu l'héritage de François II de Vienne, mort à Turin sans alliance, à la condition de porter les noms et armes de Vienne [1].

7° D'*argent à la croix engrelée de gueules,* qui est Lénoncourt; par l'alliance de Bonne de Livron et de Ferdinand, baron de Beauffremont, beau-père de Charles, marquis de Lenoncourt.

8° D'*argent au chef de gueules chargé de deux roses d'or* qui est TORCENAY ; du chef de sa femme qui lui appporta cette seigneurie en mariage [2].

Sur les petits côtés du tombeau on lisait :

CY GYST MESSIRE
NICOLAS DE LIVRON

1. La famille de Vienne était une ancienne maison de la Bourgogne ; c'est elle qui a donné à Langres son 84e évêque, Philippe de Vienne, lequel occupa le siège épiscopal de 1438 à 1452. Il était fils de Jacques de Vienne, sr de Rufey et de Marie de Beauffremont.

2. La seigneurie de Torcenay appartenait dès le XVe siècle à la maison de Ray, par le mariage de Nicolas Ier elle entra dans celle de Livron qui la conserva jusqu'au XVIIIe.

SEIGNEVR DE BOVRBONNE.
ET CLAVDE DE RAY
SA FEMME.

A droite, contre le mur, mais plus en avant, se trouvait la sépulture de François de Livron et de sa femme Bonne du Châtelet[1]. Le tombeau était priant et de forme plus élégante que les précédents. Une épaisse table de pierre, ornée de moulures, reposant sur 6 colonnettes, supportait les statues des défunts ; l'un et l'autre étaient représentés agenouillés, les mains jointes, devant un prie-Dieu à ses armes, *Livron et Châtelet*; François, vêtu d'un hoqueton qui recouvrait son armure, et Bonne, en toilette du temps. Sur le côté de la table étaient rangés seize écussons, indiquant les fiefs et alliances des époux, ainsi que le constatait du reste le nom placé au dessus de chacune de ces armoiries.

C'était en commençant à la gauche celles de :

1. Livron.

2. Ray.

3. Beauffremont.

Que nous avons relatées plus haut.

4. Hangest. *D'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'or ;* par son père Nicolas qui avait épousé en premières noces, Claude de Ray, dame de Torcenay, fille de François de Ray, seigneur de Seveux et de Claude de Hangest, Dame de Torcenay[2].

5° Noailles, qui était : *de gueules à la bande d'or* et qui provenait du duché d'Ayen, apanage de Ferdinand de Beauffremont déjà cité.

6. Vienne.

8. Beauffremont.

8. Torcenay.

9. Chatelet, qui portait : *d'or à la bande de gueules,*

1. La famille du Châtelet — branche puinée de celle de Lorraine, est une des plus illustres de ce pays. elle remonte à Thierry de Lorraine, surnommé *le Diable*, fils puiné de Féry ou Frédéric, dit *de Bitche*, duc de Lorraine et qui vivait encore en 1225.

2. La maison de Hangest était originaire de Picardie et remontait à Florent 1er, mort vers 1291. — Comment fut-elle appelée dans ce pays ? nous n'avons aucun renseignement à ce sujet — elle s'allia aux Mornay, famille picarde.

chargée de trois fleurs de lys d'argent. Cet écu était parti de Livron, pour indiquer l'union des deux maisons.

10. Lenoncourt.

11. Cicon : *D'or à une fasce de sable ;* par l'alliance des Livron-Bourbonne avec les enfants de Nicolas du Châtelet, Erard et Béatrix. Nicolas du Châtelet avait épousé Bonne de Cicon, fille du seigneur de Demangevelle.

11. Ville, ou *les croix de gueules en champ d'or.* La seigneurie de Ville-sur-Illon, en Lorraine, devint héréditaire dans la famille de Livron par son alliance avec les du Châtelet, seigneurs de Deuilly et de Ville.

12. Granson — qui était *pallé d'argent et d'azur de 6 pièces chargé d'un collier d'argent surchargé de 3 coquilles d'or* ; par alliance avec les Vergy dont Guillaume de Granson avait, en 1327, épousé une fille, Marguerite.

13. Baudricourt. *D'or au lion de sable, couronné et lampassé de gueules,* par les Choiseul.

13. Haraucourt ; les armes de cette maison alliée étaient : *Ville et le premier quartier chargé d'un lion de gueules.*

16. Ville, déjà désigné.

L'inscription que nous avons recueillie et dont on a vu plus loin le fac-simile, était placée au dessus du mausolée, incrustée dans la muraille même de l'Eglise ; la pierre sur laquelle elle était gravée au milieu d'un encadrement en relief, fut arrachée lors de la révolution et, comme nous l'avons dit, retournée pour servir de dalle à la nef.

A gauche, en face de ce tombeau, se trouvait la sépulture de Erard de Livron et de Gabrielle de Bassompierre, le monument était le plus remarquable de tous ; au centre s'élevait un mausolée, haut d'un mètre, large de 65 centimètres et long de 2 m. 15. D'une coupe gracieuse *il était,* dit M. Bougard *gauderonné*[1] *de 16 gros gauderons par dessus, séparés, le 8e et le 9e, par une feuille de refente tombante;* » le tout supportait une tablette et reposait sur quatre pieds de griffons.

Sur la table était placée une urne funéraire, surmontée de deux cœurs enflammés et, au-dessus, les écussons géminés de Livron

1. Gauderonner ou gaudronner signifiait, dans l'acceptation ordinaire, faire des gros plis dans une étoffe empesée, on employait aussi ce terme en sculpture, pour désigner les mêmes plis, creusés ou imités dans la pierre et le marbre. La feuille de refente ou séparative n'était autre qu'une acanthe renversée.

et d'une maison que M. Bougard prétend être Rohan ou Châtillon[1]. Nous n'avons pu trouver exactement à qui appartenaient ces armoiries.

Aux deux extrémités du tombeau que nous venons de décrire, s'élevaient deux piédestaux de 85 centimètres de haut sur 83 de long et 64 de large, sur lesquels étaient représentés agenouillés et priant : Erard, armé de pied en cap, la tête nue, l'écharpe au côté, le baton de commandement à ses genoux, et Gabrielle, très simplement vêtue.

Une inscription placée sur l'une des faces des piédestaux, rappelait les noms et titres des défunts.

On a vu qu'Erard avait eu plusieurs enfants décédés à Bourbonne ; une simple pierre, placée en avant du tombeau, recouvrait le caveau où ils avaient été inhumés.

Charles de Livron qui mourut en 1672 reçut la sépulture, à Chaumont, dans un caveau de la famille de Baudricourt ; mais sa femme, Anne d'Anglure, qui décéda 10 ans plus tard, fut enterrée dans la chapelle de Bourbonne, à droite, contre le mur. Son tombeau se composait d'un piédestal assez simple supportant un large coussin, sur lequel Anne était représentée en grande parure, à genoux et priant; sur le devant du piédestal l'inscription suivante encadrait un écusson losangé :

CI GIST HAVLTE ET PVISSANTE
DAME ANNE D'ANGLVRE
MARQVISE DE BOVRBONNE
DÉCÉDÉE A CHAUMONT
LE 19 DE SEPTEMBRE
1682.

L'écusson était celui des Anglure Savigny pour partie, c'est à dire : *Ecartelé aux* 1er *et* 4e, *d'or semé de grelots d'argent, soutenus par des croissants de gueule*, qui cite ANGLURE ; *aux* 2e *et* 3e, *de gueule à* 3 *pals de vair, au chef d'or, chargé d'une merlette de sable*, qui est CHATILLON; et sur le tout : *de gueules à trois lions couronnés d'or qui est* SAVIGNY.

1. Cet écu est bien écartelé aux 2e et 3e de Chatillon-sur-Marne, les trois lions couronnés d'or qui règnent sur le tout sont bien de Savigny, mais les 9 besants figurés au 1er et au 4e canton, ne sont point de Rohan dont les armes portaient : *de gueules à 9 macles d'or*. Besants et macles sont bien différents.

Tels étaient les tombeaux qui occupaient en grande partie la chapelle seigneuriale de Bourbonne. Beaucoup de personnages notables furent également inhumés dans l'église, mais, ou leurs tombes ne comportaient que des dalles ordinaires, ou leur sépulture était dans les caveaux de la nef principale et notamment dans celui qui existait sous le grand Christ à l'entrée du sanctuaire.

La nef latérale de gauche, se terminait par la chapelle St-Nicolas, dont les seigneurs étaient *collateurs*.

La collation était le droit qu'avaient certaines personnes de choisir qui bon leur semblait pour remplir un bénéfice vacant. Certains collateurs étaient chargés de nourrir et entretenir le bénéficiaire choisi, dont ils étaient les patrons; à Bourbonne, la chapelle St-Nicolas devait être entretenue par les seigneurs, qui en nommaient les desservants.

Quand la chapelle St-Nicolas a-t-elle été fondée? nous l'ignorons; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle existait au commencement du XVIe siècle, puisqu'en 1538, Nicolas de Livron dit dans le dénombrement qu'il présenta alors : *sommes collateur de la chapelle St-Nicolas, fondée en l'église de Bourbonne, sous la voûte des cloches et toutes et quantes fois que le chappelain d'icelle chappelle va de vie à trépas, nous pouvons la donner et bailler à tel pretre que bon nous semblera.*

La fondation remonterait donc à une époque antérieure; bien plus les seigneurs du pays paraissent avoir été de droit collateurs de la chapelle, ce qui semblerait indiquer que l'institution en devrait être attribuée à l'un d'eux. Mais, lequel? nous serions portés à croire que la famille de Trichastel qui posséda Bourbonne depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'aux premières années du XIVe et qui, nous l'avons dit, aurait fait sinon construire, du moins relever une grande partie de l'Eglise, ne serait point étrangère à la création de la chapelle. Ce qui nous le fait supposer, c'est que l'écusson que nous avons retrouvé lors des réparations qu'on fit en cet endroit, et qui était placé au sommet de l'arceau qui conduit au chœur; portait les armes de cette maison : *De gueules à la clef d'or posée en pal.*

Le chapelain était, aux termes de la fondation, obligé de dire chaque semaine cinq messes à la dévotion de ceux qui avaient fondé la chapelle. Ces derniers avaient laissé à leurs successeurs la charge de l'entretien du lieu et du traitement dû au desservant. Les gages, comme on les appelait alors, compor-

taient, outre une somme d'argent dont la quotité était variable, chaque année 96 penaulx, moitié froment, moitié avoine, mesure de Bourbonne. Cette redevance se prélevait sur les dîmes appartenant au seigneur; de plus, celui-ci donnait au prêtre une queue de vin [1] ou à son choix une somme de 60 sols tournois.

Dans un extrait des registres du Parlement, portant ordre et collocation des créanciers de Charles de Livron, en 1671, nous trouvons la demande de François Roger, curé de Notre-Dame de Bourbonne, tendant à ce qu'il fût colloqué « *pour* 21 *années* « *d'arrérages de la rente de quarante-huit boisseaux de blé et* « *quarante-huit d'avoine, trois muids de vin et un écu d'argent,* « *à prendre sur une portion de dîme par le dit marquis de* « *Bourbonne et provenant de la dette de Etienne de Livron,* « *seigneur du dit Bourbonne, fondateur et présentateur de la* « *chapelle St-Nicolas en l'Eglise, depuis l'année* 1633, *écheues* « *et à lui deues; ensemble de celles écheues depuis son opposi-* « *sition, comme aussi de tout ce qu'il avait droit de prendre* « *par chacun an sur la totalité des dixmes du dit* Bourbonne, « *à raison de la vingtième partie, tant en bled qu'en avoyne et* « *vin, qu'autres choses sujettes à dixme depuis l'année* 1661 « *jusqu'à présent.* »

Disons que la cour débouta Didier Roger, sauf à lui à se pourvoir, pour les droits de la fondation de la chapelle St-Nicolas, contre qui et ainsi qu'il aviserait bon estre et à faire juger l'opposition par luy formée [2].

(*A suivre*). A. LACORDAIRE.

1. La queue valait 48 septiers ou 373 pintes.

2. Arrêt du Parlement, en date du 7 septembre 1671 — Signé DU TILLET, pour copie GIOUX.

NÉCROLOGIE

Nous mentionnons la mort du général Dupré, le 15 avril dernier, qui vient d'être inhumé à Montigny-Lencoup auprès de son oncle, le commandant Compagnon, vieux soldat couvert de blessures, que Napoléon appelait son vieux martyr et qui sauva la vie à Hoche à Quiberon.

Le général Dupré (Louis-François) est né le 10 septembre 1812, à Montigny-Lencoup, canton de Donnemarie, où son père exerça pendant plus de trente ans, les fonctions de percepteur des contributions indirectes.

Il était clerc de notaire à Fontainebleau quand, soldat de la classe de 1832, il fut incorporé l'année suivante au 61e régiment de ligne, où il passa successivement sergent en 1835, sergent-major en 1836.

Deux ans plus tard, il débarquait en Algérie et prenait part, de 1838 jusqu'en 1846, aux pénibles expéditions et aux rudes combats qui amenèrent la conquête de la province de Constantine. Dans cet intervalle de huit ans, Dupré est cité deux fois à l'ordre du jour de l'armée. Blessé d'un coup de feu à l'épaule, les grades de sous-lieutenant (1840) et de lieutenant, puis la croix de chevalier de la Légion d'honneur (1843) sont les récompenses de son courage et de ses brillants services.

Rentré en France avec son régiment, Dupré est nommé capitaine le 9 juin 1848. Il passe alors dans la gendarmerie, sur les conseils du général Lamoricière, qui avait su apprécier sa valeur, et parcourt rapidement les grades de chef d'escadrons et de lieutenant-colonel.

Chargé d'organiser la gendarmerie en Savoie après l'annexion, il s'acquitta de cette tâche avec une intelligence et une habileté telles qu'il est nommé colonel, puis successivement officier et commandeur de la Légion d'honneur.

Le 13 août 1870 — quelques jours à peine après nos premiers désastres de Vissembourg et de Frœschwiller, — le colonel Dupré est envoyé à Versailles pour procéder à l'organisation de ce régiment de gendarmerie à pied dont la tenue martiale et la belle conduite au feu furent partout citées comme exemple à nos troupes improvisées.

Nommé général de brigade le 15 septembre 1870, alors que tous nos officiers étaient prisonniers à Sedan ou immobilisés par Bazaine autour de Metz, il fut appelé à commander la petite armée des Vosges, qu'il dut organiser moralement et matériellement afin de tenir tête à un envahisseur victorieux. Cette armée ne se composait que du 4e de ligne venu de Rome, de très peu d'artillerie, de mobiles, de mobilisés

et de francs-tireurs de toutes les parties de la France, surtout de 300 Bretons héroïques. M. Dupré n'avait certes pas 6,000 hommes à faire avancer dont, seuls, les lignards du 4e régiment *savaient le métier de soldat*. C'est avec ces éléments très faibles, peu consistants, sans instruction et pour la plupart n'ayant jamais vu le feu, qu'il dut tenir tête à un ennemi exercé de longues mains, huit fois plus fort et ayant 70 canons supérieurement montés. Le 6 octobre 1870, le général Dupré occupait le village de la Bourgonce, marchant sur Saint-Dié, lorsque 8,000 Badois et Prussiens parurent au village de Nompatelize. Il fit rapidement ses dispositions de combat, plaça ses pauvres petits canons, bien peu nombreux, hélas ! sur une des côtes dominant Nompatelize et la plaine, entre ce village et la Bourgonce, puis, faisant passer son héroïque courage, la flamme patriotique qui l'embrasait, dans l'âme de tous ses soldats, il les lança, vers neuf heures du matin, sur les Prussiens qui débordaient dans la plaine.

Le choc fut rude, mais l'ardeur française ne se démentait pas dans de si jeunes hommes qui donnaient pour la première fois. C'est que le général se multipliait, se rendait partout, s'exposant aux plus grands dangers. Sans cesse galoppant entre les deux armées, il avait fait avancer, pas à pas, toute une armée qui forçait à reculer les Allemands ; nos premiers tirailleurs abordaient Nompatelize en feu, quelques efforts encore et, consolation suprême, le général Dupré tenait une victoire. Mais non, à ce moment précis, la seconde colonne de l'armée de Werder accourait au secours de celle que nous venions de repousser, et ses premiers corps reprennent l'offensive. Le général français, beau de courage et d'ardeur patriotique, veut ramener ses troupes en avant, il court de nouveau sur le front de l'armée, s'exposant plus que le matin encore, servant de cible à tous les soldats allemands et forçant l'admiration de tous les officiers prussiens qui ne pouvaient s'empêcher de dire (ils l'ont avoué depuis) : *Quel beau sang-froid, quel courage et quelle belle ardeur !* Tout à coup le général tombe : une balle venait de lui traverser le cou et de sortir derrière la tête, après avoir contourné la mâchoire. On l'emporte, nos troupes cèdent et laissent la plaine aux 12 ou 15,000 Prussiens qui l'occupèrent le soir. Il était environ trois heures, et nos soldats s'étaient battus pendant sept heures avec l'entrain et le courage que leur avait su communiquer un chef si regretté et si maltraité. (*Journal de Loir-et-Cher*. — Relation d'un témoin du combat de la Bourgonce.)

Après la guerre, le général Dupré, à peine guéri de sa terrible blessure, fut appelé au commandement de la subdivision des Basses-Pyrénées et des Landes. Atteint par la limite d'âge, il passa dans le cadre de la réserve. Il était nommé aux fonctions d'inspecteur général de la gendarmerie, lorsque ses blessures, les fatigues éprouvées pendant la guerre, l'obligèrent à prendre sa retraite. Il vint alors se fixer à Blois, où il s'est éteint, entouré de l'estime générale.

* * *

M. l'abbé Grosmaire, de Guyonvelle, chevalier de la Légion d'honneur, ancien aumônier de l'armée de Metz, ancien aumônier militaire à Langres, aumônier de l'hôpital militaire de Bourbonne, est mort dans la nuit de samedi 7 à dimanche 8 avril 1883, âgé de 65 ans.

Ses funérailles ont eu lieu mardi 10 avril, au milieu d'un nombreux cortège de parents, d'amis et de compatriotes.

L'armée y était représentée par un détachement des infirmiers militaires de Bourbonne. Douze prêtres, parmi lesquels MM. les doyens de Bourbonne et de Voisey, assistaient à la cérémonie. L'éloge funèbre a été prononcé par M. le curé de Voisey.

* *

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mlle Joséphine Armande de Bezannes, au château de Festieux (Aisne), à l'âge de 80 ans. Elle appartenait à l'une des plus anciennes maisons de la noblesse remoise.

Son père, M. Charles de Bezannes, né en 1767, mort le 23 mars 1878, était seigneur de Festieux, Vaurseine, Courtrizy et Malmaison. De son mariage avec Mme Antoinette-Thérèse Lépagnol de Villette, morte le 30 juillet 1833, il avait eu huit enfants, dont trois fils et cinq filles. L'aîné des fils était capitaine au 2e régiment de dragons.

Aucun des fils ni des filles ne se maria.

Aujourd'hui, M. Eliodore de Bezannes[1], et sa sœur aînée, Mlle Olympe de Bezannes, survivent seuls à leur sœur, dans ce château hospitalier où tous trois, en parfaite communion d'idées, menaient une vie vraiment patriarcale, faisant le bien avec autant de générosité que de discrétion et ne laissant jamais le malheureux frapper vainement à leur porte.

Pierre de Bezannes était lieutenant de la ville de Reims en 1441 : l'un de ses petits-fils entre en 1520 dans l'ordre de Malte : Charles de Bezanne était chambellan du cardinal de Bourbon et l'un de ses fils commanda la compagnie des gardes du duc de Guise. Le petit-fils de Charles, seigneur de Bezannes, de Lonvigny et Taissy, lieutenant-colonel du régiment de St-Etienne en 1665, n'eut qu'une fille, mariée à Jean Godet, baron de Neuflize, vicomte de Vadenay, d'où sont descendus les Danré d'Armany et de là les Deu de Vieux Dampierre.

Le rameau de Taissy fut formé en 1567 par un oncle de Charles susdit et éteint à la fin du XVIIe siècle avec deux frères tués officiers au régiment Dauphin.

La branche de Prouvais Guignicourt remonte à un frère de l'auteur de celle de Taissy : elle produisit neuf officiers dont deux tués à

1. Nous apprenons au moment de mettre sous presse que M. de Bezannes vient de suivre sa sœur dans la tombe.

l'ennemi. Robert de Bezannes était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis (1650). Eteinte en 1720 dans la famille et la Grange de Noue.

La seconde branche de Prouvais fut formée par Guillaume de Bezannes, mestre de camp du régiment Champagne (1557), — frère de Charles susdit, — gouverneur de Fismes. Parmi ses descendants, neuf officiers, six tués à l'ennemi, dont trois à la bataille de Ramillies. Eteinte en Catherine qui épousa le 7 avril 1715 Erard du Cauzé de Nazelles vicomte de Neufchâtel, auteur des marquis de Nazelles.

Un rameau de cette dernière branche se détacha au XVIIIe siècle et subsiste seul aujourd'hui. — Armes : d'azur semé de besans d'or, au lion d'argent brochant.

* * *

Nous tenons à saluer le souvenir d'une sainte femme qui vient de mourir à Châlons, le 20 mars, la mère Thérèse Viollet, qui a occupé l'une des maisons des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de cette ville depuis 1827 comme maîtresse de classe et comme supérieure pendant 61 ans. Voilà une vie noblement remplie. Elle était fille d'honorables habitants de Fondettes en Touraine. Le *Journal de la Marne*, dans ses numéros des 11 et 13 avril, a publié une notice complète et très intéressante de cette sainte fille.

Châlons possède deux maisons de Filles de la Charité, de fondation ancienne. L'une fut établie en 1682 sur la paroisse de la Trinité par la duchesse de Noailles, mère des deux évêques de Châlons de ce nom et qui y résida longtemps : c'est de cette maison que la mère Viollet était supérieure. L'autre fut fondée en 1692 rue Saint-Jacques. En 1821 la maison de la Trinité reçut une école gratuite de filles.

* * *

On annonce la mort de M. Augustin Barrachin, qui vient de s'éteindre à l'âge de 86 ans, à Signy-le-Petit, dans les Ardennes.

M. Barrachin était né à Reims, et y a été longtemps fort connu. Il y compte encore aujourd'hui de nombreux parents. Il avait épousé la seconde fille du si regrettable et si regretté M. Andrieux, ancien maire de Reims, qu'il eût le malheur de perdre prématurément.

Député des Ardennes, membre depuis de longues années du Conseil général de ce même département, maître de forges importantes, qui firent pendant longtemps la richesse de la contrée qu'il habitait, M. Barrachin passait, dans ces dernières années, pour être l'un des riches propriétaires de toute la contrée du Nord-Est.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN GERSON, RECHERCHES SUR SON ORIGINE, SON VILLAGE NATAL ET SA FAMILLE, par Henri Jadart, secrétaire-archiviste de l'Académie de Reims. Deligne et Renart, libraires-éditeurs, à Reims.

L'auteur de ce volume mérite de figurer dans les premiers rangs de ceux qui fouillent avec succès l'inépuisable fonds des gloires les plus brillantes de la Champagne; ses recherches sur l'origine, le village et la famille de Jean Gerson fixent d'une façon saisissante les traits caractéristiques de ce grand personnage; elles exposent brièvement, mais substantiellement, le rôle littéraire, politique, religieux et social de celui qui fut surnommé le Docteur très chrétien, non-seulement à cause de ses vertus, mais parce qu'il était l'une des lumières de la France. Bien que M. Henri Jadart déclare faire œuvre de vulgarisation plutôt qu'œuvre d'érudition, il y a dans son étude historique un ensemble de documents qui atteste de patientes investigations et de laborieuses veilles.

Le premier chapitre donne un aperçu de la vie et des œuvres du chancelier; celui-ci naquit, le 14 décembre 1363 au hameau de Gerson, de parents pauvres de fortune, mais riches de vertu; son père Arnaut le Charlier et sa mère Elisabeth la Chardenière apparaissaient, avec leurs douze enfants, comme un type de famille patriarcale; ils créèrent à Jean, leur premier-né, une sorte de droit d'aînesse, usage alors fréquent même dans les campagnes; ils firent des sacrifices pour lui procurer l'éducation et l'instruction dont ils présumaient que les avantages pourraient se répartir sur leurs autres enfants; ils ne furent pas trompés dans leur prévoyance.

Jean Gerson, admis boursier au collège de Navarre, se distingua dans la Société des artiens et dans celle des théologiens; il eut pour compagnons d'étude d'autres champenois qui, bientôt, allaient prendre part avec lui aux affaires religieuses et politiques de l'époque; c'étaient Nicolas Clémangis et Laurent de Chavanges; reçu docteur et nommé chanoine de la cathédrale de Paris, après avoir rempli deux fois la charge de procureur de la nation de France, il devint, en 1395, aux applaudissements des quatre nations, le successeur du fameux Pierre d'Ailly, surnommé le marteau des hérétiques, dans le poste de chancelier de Notre-Dame, placé ainsi à la tête de la société savante la plus éclairée qu'il y eût en Europe, il devait non-seulement veiller aux progrès de l'instruction, mais encore maintenir les règles de la morale.

En ces temps où les maux de la politique troublaient les esprits non moins que les erreurs de la pensée, Jean Gerson, en face de la

tyrannie des princes aussi bien qu'au milieu des scènes de l'anarchie, montrait une courageuse fermeté de caractère et une égalité d'âme étonnante ; entouré par la faction des Armagnacs et la faction des Bourguignons, il obtint de la Faculté de théologie une condamnation solennelle des doctrines tyrannicides de Jean Petit ; mais il subit les amers soucis de l'exil et de la misère ; il n'en travailla pas moins à rétablir la paix de l'Eglise, troublée par le grand schisme d'Occident ; il faut voir avec quelle vivacité il prêche la concorde, dans un de ces moments d'espoir où l'on crut à la cession des deux papes ; son sermon est plutôt un hymne ; l'ardent prédicateur, dit l'historien Michelet, devient poète et rime sans le vouloir ; nul doute que ces rimes n'aient été chantées par la foule émue.

Ce bon génie de la France au XIVe siècle passa, les dix dernières années de sa vie, près du cloître des Célestins dont son frère était prieur ; là, vénéré de la population lyonnaise, à l'abri des orages, il réunissait, chaque jour, dans l'église Saint-Laurent ou dans la collégiale Saint-Paul, les enfants des familles pauvres ; il conviait leur innocence à savourer le lait bienfaisant des enseignements de l'Évangile ; c'est ainsi que, devenu simple ouvrier dans la vaste et généreuse entreprise de restauration intellectuelle dont il avait jadis été l'éminent promoteur, il en accomplissait les devoirs les plus humbles, se préoccupait des moindres détails de l'éducation populaire, et n'en trouvait aucun, indigne de celui qui venait de remplir les Universités de sa doctrine et les conciles de l'autorité de son nom.

Le chapitre deuxième esquisse l'abrégé historique du village de Gerson et l'auteur en prend occasion d'étudier l'un des plus intéressants aspects de la noble existence de son héros, celui des relations du chancelier avec sa famille et son pays natal. Aujourd'hui, ce n'est qu'à l'aide des lieux-dits qu'il est possible de reconstituer le village de Gerson, anéanti comme plusieurs autres dans la région retheloise ; il était en quelque sorte juxtaposé à celui de Barby, chef-lieu de la paroisse ; il constituait un des plus anciens domaines de l'abbaye bénédictine de Saint-Remi de Reims. Cette opulente communauté ne manqua pas de faire confirmer la libre possession de ses biens par les rois et les papes, dès que le régime féodal eut attiré l'ardente convoitise des seigneurs laïcs sur ses domaines épars en tant de lieux plus ou moins éloignés. Le village de Gerson, mentionné dans la plupart de ces diplômes et de ces bulles, eut pour propriétaires en partie les seigneurs et les prieurs de Rethel.

Jusqu'à l'époque de la naissance du chancelier de l'Université de Paris, le village de Gerson se trouva en voie de prospérité relative ; mais il ne tarda pas à ressentir les atteintes de la terrible guerre de cent ans ; les compagnies Anglo-Navarroises vinrent occuper en 1360 les forts d'Attigny, de Bourq, de Chesne et de Rethel ; les impôts s'accrurent à tel point que Jean Gerson, témoin dans son enfance des maux de sa famille, faisait à Charles VI, en 1405, une émouvante peinture des laboureurs taillables à merci. M. Henri Jadart rend jus-

tice aux moines de Saint-Remi en montrant qu'ils furent les plus compâtissants de tous les seigneurs féodaux, parce qu'ils géraient leurs biens par eux-mêmes et se trouvaient en contact direct avec les gens de la campagne; c'est ainsi que l'abbé de Saint-Remi, pour terminer tous différens, réduisit pour neuf ans, la rente de dix livres, en une rente de quatre livres par compassion pour les habitants de Gerson dont la misère croissait sans cesse ; mais s'il allégeait le fardeau de ces paysans champenois, il ne pouvait les garantir contre les exactions des huissiers du fisc, ni contre les pilleries des gens de guerre ; aussi, après les guerres du xve siècle, quand les blessures allaient s'en guérir, vinrent se déchaîner au xvie siècle les lamentables guerres de religion suivies des troubles de la Fronde, qui, cette fois, anéantirent le village de Gerson ; la population, au lieu de réparer ses masures ou de rebâtir sur les anciennes fondations, préféra se grouper autour de Barby, chef-lieu de la paroisse.

Le chapitre troisième offre un saisissant tableau de la famille de Jean Gerson au point de vue de l'affection mutuelle de ses membres, des mœurs rustiques de l'époque et des progrès de la littérature française. Il faut lire les attachants détails que donne M. Henri Jadart sur la tendre sollicitude du chancelier pour ses parents et pour ses frères et sœurs; celles-ci furent les élèves de leur illustre frère, ses correspondantes, les confidentes de son génie mystique; la même intimité se retrouve dans les relations de Jean Gerson avec ses frères; mais avec d'autres allures ; les pensées qu'il exprime sont plus abstraites; les conseils qu'il leur inculque ont plus de véhémence et d'énergie. Un de ses neveux, Thomas de Gerson, continua, dans le monde universitaire, une renommée déjà impérissable d'éloquence, de savoir et de vertu.

Le chapitre quatrième et dernier du savant livre de M. Henri Jadart, après avoir reproduit les suprêmes accents de l'amour qui unit jusque dans la mort l'aîné et le plus jeune des fils d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière, cite les témoignages de la vive et profonde impression que causa la mort de Jean Gerson sur les amis et les contemporains de ce chancelier ; on pourrait suivre avec un certain charme les péripéties de sa mémoire et de ses œuvres, non-seulement en France, mais encore dans le monde catholique ; mais, laissant à d'autres un si vaste sujet, l'auteur se contente de retracer ce que le champenois illustre fit dans son pays natal et de rechercher quel souvenir on a gardé de lui au sein de la contrée qui fut son berceau ; honneur à ce biographe intelligent et consciencieux, qui poursuit avec courage le noble but de populariser les grands hommes de la Champagne au milieu de leurs compatriotes.

L'abbé Etienne Georges, de Troyes.

*
* *

Nous signalerons dans le dernier numéro de l'excellente *Revue de*

la Révolution, dirigée par M. Ch. d'Héricault un très intéressant article de M. Barbat de Bignicourt sur le rôle de Drouet à Varenne. Il lui restitue complètement et avec preuves concluantes tout l'odieux qu'il mérite de supporter aux yeux de l'historien impartial.

* * *

DICTIONNAIRE PALÉOETHNOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU L'AUBE, par Ph. Salmon, 1 vol. in-8°. Troyes, Dufour-Bouquot, 1882, avec carte

Cet ouvrage, fait avec une grande exactitude, a pour but de donner l'inventaire raisonné de tous les objets en pierre, en bronze, en fer, qui sont dans le département de l'Aube se rattachant aux temps pour lesquels la tradition historique est muette. Les travaux de ce genre, entrepris sans parti pris, avec l'intention justifiée de constater les faits, sont d'excellents matériaux pour aider plur tard à deviner quelque chose sur ces temps éloignés. Jusqu'à ce jour on a été trop pressé de conclure et de bâtir des systèmes.

M. Salmon, déjà connu honorablement par de nombreuses publications, a eu soin de ne négliger aucune source ; il a noté avec soin certaines légendes ainsi que des noms de lieux dits ; plusieurs cartes résument sous les yeux du lecteur les faits relatifs aux âges de la pierre, du bronze et du fer. Nous restons dans les bornes de la stricte équité en disant que ce livre peut servir de modèle et en émettant le vœu que chaque département ait un dictionnaire paléoethnologique.

A. DE B.

* * *

Notre collaborateur, le comte de Barthélemy, a publié, à la librairie Champion, le *Cartulaire de l'abbaye de Bucilly* (Aisne). C'est un document important et complètement inédit.

CHRONIQUE

L'Abbaye de Signy en 1789. — Il existe aux archives de la commune de Signy-l'Abbaye (Ardennes) un document intéressant à faire connaître au moins partiellement ; c'est l'inventaire des revenus et biens meubles du monastère, dressé du 6 mai ou 8 mai 1790 par la municipalité de Signy, représentée par le maire Pierre de Meaux et les officiers municipaux Jaune, Barré, Henry, Lambert et Dogny, en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale et après lecture desdits faite aux moines présents. Il appert de ce document qu'à ce moment les revenus de l'abbaye se composaient de :

Ferme de Bray, 13,300 liv.
Bois de ladite, 97 l.
Fermes de Chaudion, 12,558 l.
Moulin à vent audit lieu, 16 l.
Ferme de la Crotière, 21 l.
Dîme de Berlise, 444 l. 10 s.
— de Bergnicourt, 220 l.
— de Lechelle, 450 l,
— de Noircourt, 525 l.
Jardin de Berlize, 6 l. 5 s.
Dîme d'Auboncourt, 274 l.
— de la Lobbe, 130 l.
— de Jandun et Barbaise, 30 l.
— de Novion et Provisy, 140 l.
— de Hanogne, 250 l.
— de Maranwez, ferme et prés, 350 l.
Moulin audit lieu, 1,000 l.
Dîmes, terrages et droits seigneuriaux de Rousselois, 1,200 l.
Bien à Dionne, 160 l.
Ferme de Dommery et droits seigneuriaux, 406 l.
Jardin à Lannois, 40 l.
— à Marlemont, 3 l.
Ferme de Mezancelles, 1,565 l., plus deux voyages pour chercher le vin à la montagne de Reims.
Pont d'Arches (maison, cens), 14 l. 5 s.
Moulin à eau de Signy, 2,472 l.
— à Librecy, 500 l.
Biens à Signy, bourgeoisie, affouages, droits seigneuriaux, chapons, poules et poulets, 403 l. 10 s.
Ferme de Montaubois à Signy, 1870 l. et deux voyages de vin.
— de Bertrimont à Signy, 200 l.

Cens à La Lobbe, 70 l,
Ferme de l'Arquebuserie, 220 l.
Tailles, 550 l. 5 s. 4 d.
Rente sur l'hôtel de ville de Paris, 748 l.
Rentes diverses, 6 l.
Lavergny, 6 l.
Dîme de Signy et terrages, 2,337 l.
Ferme de la Bouverie, 1208 l. (dont 25 l. de sarse).
Petites fermes à Signy et moulin du Bois Martin, 1,020 l.
Ferme de Minby, 825 l.
Droits seigneuriaux à Maranwez, 90 l.
Accrue de Froidmont, 30 l.
Bois de Signy, 13,356 l. 13 s. 4 d.
— de la Mare, 3,000 l.
— de Lavergny, 2,000 l.

Donc au total le revenu s'élevait à 55,856 l. 5 s. 10 d.[1]

L'état du mobilier constate que l'argenterie de l'Abbaye consistait en :

26 couverts à filets.
24 couverts unis.
2 poches.
10 grandes cuillères.
24 cuillères à café.
1 cuillère à olives.
1 truelle à poisson.
2 plats.
2 écuelles dont une ouvragée.
2 soupières.
4 chandeliers.
1 huilière.
6 salières.
2 poivrières.
1 cuillère à sucre.
1 cafetière.
81 jetons, le tout pesant 117 marcs.

L'inventaire de l'église abbatiale comprend :

4 calices d'argent avec patène.
1 calice de vermeil avec patène.
1 ostensoir de vermeil avec patène d'un superbe travail.
2 burettes et le plat en vermeil.
1 bénitier d'argent, goupillon et coquille.
1 encensoir et sa navette.

1. D'après les comptes produits la dépense de novembre 1788 à novembre 1789 s'était élevée à 63,080 l. 2 s. 7 d., et celle de novembre 1789 au jour de la confection de l'inventaire, à 41,379 l. 7 s. 9 d.

1 croix d'argent.
1 ciboire d'argent.
1 boîte aux saintes huiles.
6 grands chandeliers et 4 petits en cuivre.

Le mobilier de l'église comprenait entr'autres choses un ornement complet de velours noir, 21 chasubles blanches, noires, violettes, vertes ou rouges ; deux chapes blanches et violettes, 36 aubes, 58 nappes d'autel, 4 baudriers galonnés d'argent, la canne, l'épée et la hallebarde de suisse, 2 chandeliers d'acolyte d'argent haché.

La bibliothèque comptait 3948 volumes, dont 225 « tant gothiques que manuscrits ; » deux commodes en bois sculpté et doré, trois globes terrestres et une sphère ; les portraits de Louis XV et de la reine, six chaises en tapisseries. Quant au chartrier, dans une salle voisine, « ayant trouvé les archives dans le plus mauvais ordre et un bouleversement général, il y a eu toute impossibilité de les inventorier, vu qu'il faudrait au moins un mois pour y parvenir. »

On procéda ensuite à la « description du mobilier le plus précieux de la maison. » Le salon contenait trois grandes glaces dans des cadres sculptés et dorés ; deux médaillons de Henri IV et de Sully, six girandoles à deux bras en cuivre doré, deux tables sculptées à dessus de marbre, deux fauteuils en maroquin, rideaux blancs aux trois fenêtres. La pièce tendue en damas couleur cendre.

Après venait la chambre de l'abbé : lit garni, canapé en velours d'Utrecht vert, commode en ébène à dessus de marbre, un trumeau à glace.

Deux chambres suivaient également au rez-de-chaussée, dont une avec un lit et baldaquin, chacune avec un cabinet à lit pour domestique. Au second, cinq chambres aménagées de même, mais très simplement meublées : toutes portant des numéros.

L'appartement du prieur comprenait une antichambre avec six fauteuils en tapisserie, deux cabinets, dont un rempli d'appareils de chimie, une chambre avec 3 glaces, 8 « cabriolets jaunes, » une grande commode d'ébène, 2 girandoles en or moulu à deux branches ; une autre chambre à coucher communiquant au cabinet. Puis venaient dix chambres de religieux et « la procure, » comprenant chacune un lit garni, une commode, des rideaux blancs aux fenêtres et quelques « vieux fauteuils. »

Au premier, la salle à manger avec un quartel au-dessus de la cheminée, 4 girandoles à deux bras, 10 vieux rideaux en toile quadrillée, 2 paravents, un écran et des chaises de paille. La salle de billard y attenait.

Il y avait douze lits de domestique.

La lingerie comptait entr'autres choses : 90 douzaines de serviettes, 70 nappes, 120 paires de drap, sans ceux des domestiques, et seulement 12 toiles d'oreiller.

A la cave : 10 pièces de vin ordinaire, 4 de vin fin, 70 de cidre.

A l'écurie : 9 chevaux avec leurs harnais divers.

A la remise : une berline garnie en velours d'Utrecht rouge, deux autres voitures à une et deux places.

Au bucher : 200 toises de bois et 150 de planches.

Ce document se termine par l'état des religieux présents, savoir :

Dom François Gervaise, prieur, 51 ans, déclare rester à l'abbaye jusqu'à ce qu'il soit contraint d'en sortir.

Dom Joseph Broignet, sous-prieur, 49 ans, déclare s'expliquer quand le sort de la maison sera fixé.

Dom François Maury, 70, veut profiter de la liberté puisque la nation le rendait au rang des citoyens actifs.

Dom Etienne Champereux, 65 ans, comme D. Broignet.

Dom François-Michel Excelmans, 51 ans, de même.

Dom Jean-Baptiste Desfraise, procureur de l'abbaye, 43 ans, comme le prieur.

Dom Joseph Brunion, 44 ans, s'expliquera plus tard.

Dom François Dufour, 37 ans, indécis, s'expliquera plus tard.

Dom Louis-Robert de la Bove, receveur des grains, sacristain et bibliothécaire, 43 ans, comme le prieur.

Dom Louis-François Duquesnoy, 39 ans, de même.

Les commissaires constatent en terminant que le monastère contenait 26 chambres à feu et 5 sans cheminée, et ils signèrent l'inventaire après avoir déclaré ne pas y avoir inscrit les objets appartenant en propre aux religieux d'après leurs déclarations, en ajoutant qu'il y avait encore en la possession de l'Abbaye 26 fusils de munition, prêtés par le prieur à la garde nationale de Signy[1].

* * *

Réponses a M. l'abbé Roussel, curé de Vauxbons (Haute-Marne). — Dans l'article que j'ai consacré, il y a quelque temps déjà[2], au superbe bréviaire que possède la Bibliothèque de Chaumont, j'ai relevé une grosse erreur de l'abbé Mathieu, erreur que M. l'abbé Roussel a reproduite, sans contrôle, dans son ouvrage sur le *Diocèse de Langres*.

Après avoir examiné ce manuscrit avec attention, tant au point de vue de l'écriture que des blasons qu'il renferme, j'ai cru pouvoir dire qu'il était de la fin du 15e siècle, et non du 14e. Cette opinion, nouvelle, il est vrai, et toute personnelle, a eu l'honneur d'être partagée par M. Arthur Daguin dans son savant travail sur les *Sceaux des Evêques de Langres*[3].

M. l'abbé Roussel, peu satisfait sans doute du rôle de copiste trop confiant que je me suis permis de lui attribuer dans cette circons-

1. Nous devons la communication de ce très curieux document à M. P. Laurent.

2. Tome 12, page 74.

3. Tome 13, page 93.

tance, nous appelle, M. Daguin et moi, sur un terrain que la solidité de nos preuves nous dispensait d'aborder, et où, pour mon compte, je ne vois pas la nécessité de le suivre [1].

En effet, l'étude comparative à laquelle il nous convie, l'inscription ou l'absence de tel ou tel saint au calendrier, pourraient-elles modifier notre opinion sur l'âge de ce bréviaire ? Une discussion, plus ou moins intéressante, sur quelques points assez obscurs de liturgie aurait-elle la secrète puissance, par exemple, de transformer, au gré de notre honorable contradicteur, les armoiries de notre manuscrit ?

Les objections de M. le curé de Vauxbons peuvent se résumer ainsi :

Dans la dernière partie du 14e siècle et au 15e, de nouveaux saints auraient été introduits au calendrier, des offices en leur honneur auraient été institués, lesquels ne figureraient point dans notre bréviaire manuscrit. Donc celui-ci est antérieur, d'un siècle au moins, à la date que nous lui avons assignée, car s'il était de la fin du 15e siècle, la liturgie aurait fait un pas rétrograde.

Pour toute réponse, je prierai simplement M. l'abbé Roussel de vouloir bien expliquer comment les évêques Jean d'Amboise ont pu faire copier avec tant de soin, enrichir d'un tel luxe d'enluminures entremêlées de leurs armes, un bréviaire suranné, et qui ne devait plus offrir qu'un intérêt purement archéologique.

Emile Voillard.

M. Roussel prétend que ce que j'ai dit au sujet du soi-disant Bréviaire de Louis de Bar est sans valeur. Mon opinion est *nouvelle*, je le confesse ; mais, n'en déplaise à M. l'abbé, elle est parfaitement *étayée par des preuves solides*. Malgré tout mon désir de ne pas chagriner M. Roussel, j'ai le regret de lui déclarer que je ne puis pousser l'obligeance au point d'adopter, ainsi que lui, l'erreur héraldique de l'abbé Mathieu, et de voir, avec ce compilateur, dans le signe zodiacal du mois de février ou dans l'écu (soit simple, soit écartelé de Langres) de la famille d'Amboise, le blason de l'évêque Louis de Bar. Daguin.

* * *

Pourtraict au naturel de la ville de Vitry-le-François. — *Ancienne gravure sur cuivre au burin faite en 1623.*

REGALI

POVFOR IGNE

La ville de Vitry-le-François a pris naissance et origine des ruines de Vitry-en-Parthois, ville antienne fondée, bâtie et florissante au

1. Tome 12, page 429, et tome 14, page 335.

commencement de la monarchie française. Sigebert s'y estant retiré après avoir obtenu victoire, de Chilpéric son frère en l'an 575, traversée de guerre et Feux tant par Louis le Jeune Roy de France, en l'an 1142, possédée lors par Tibaut comte de Champagne, que par l'empereur Charles Quint, durant le règne de François Ier en l'an 1544.

La ruine de laquelle occasionna le roy François premier de Jester les Fondements de la ville de Victry-le-François, du lieu de Montcour et lui donna son nom au mois de mai 1545, comme aussi transfera en ladite ville de Vitry-le-François, ce qui estoit d'ornement à Vitry-en-Parthois, les habitans de ladite ville errant et vagabons auquels il enjoint de se retirer faire leur séjour à Vitry-le-François, demeurant la ville de Vitry-en-Parthois comme bourg ouvert.

Le bailliage qui est de grand ressor, depuis Vitry jusque aux Ardans d'une part, et depuis ledit lieu de Vitry, jusque à Meaux, tout le long de la Rivière de Marne, et qui est l'un des premiers de Champaigne et plus ancien.

Establie cinq fois en l'an, trois marché en la sepmaine avec pareil privilège que les foires de l'an et donna le titre de conservateur d'icelle au Bailly de Vitry.

Erigea le siége et ressort de l'eslection, et magazin à sel, qu'il voulut estre compris au nombre des antiene. Voulut que l'Eglise Collégiale Notre-Dame dudit Vitry, de Fondation Comtale et Roiale et transféré au nombre de 25 à trente Chanoines, gravée par Hugues Picart Chalonnais, Incidit et excudit 1623.

Les noms des Lieux les plus remarquables de Vitry-le-François.

A Nostre-Dame Paroisse et Chanoinerie.
B Saint-Germain.
C St-Jean.
D Hostel Dieu.
E Les Minimes.
F La Grande Place.
G Le Pallais.
H La Halle et Marché.
I Porte du Pont.
L Porte Marolle.
M Porte Frinicourt.
N Porte de Vaux.
O L'arsenal.
P Tour de Bois.
Q Tour des Moulins.
R Jardin de l'Arquebuse.
S Jardin de l'Arbalestre.
T Retenue.

Cette légende ci-dessus, est tronquée par une déchirure. Elle se

trouve à droite au bas du plan gravé, puis le description de la Ville se trouve aussi au bas, à gauche, dans un cartouche. Le plan est intact, on peut vérifier l'exactitude de cette gravure faite toute au burin par Hugues Picart, Châlonnais, dont on connaît déjà un certain nombre de Vues de Villes de Champagne et de France, puis des cartes de topographie ; cette gravure se peut voir aussi à la Bibliothèque Nationale, à la Topographie de la France, département de la Marne. Adolphe Varin, Graveur.

* * *

Henri du Val, comte de dampierre. — Dans notre dernier numéro, nous avons raconté la vie d'une pieuse femme champenoise dont la famille existe encore, représentée par le général comte de Dampierre, fils et petit-fils de lieutenants-généraux. Nous citions Henri du Val, tué en Hongrie en 1620. Il existe une rarissime estampe allemande publiée à Nuremberg, vers 1630, chez Pierre Isselburg ; elle représente la tête de ce vaillant soldat mort; elle est accompagnée de cette notice que nous avons cru devoir reproduire comme document absolument inconnu en France.

« Inscription Latine.—Le héros Tempier, traversé par une balle est à voir avec ce visage après sa blessure. — Il a tenu à Ferdinand de sa main guerrière ce qu'il lui avait promis ; cette gloire lui donne l'immortalité.

Inscription Allemande. — Propre image et reproduction du fusillé et avec des hallebardes méchamment écharpé, sieur Henri du Val, comte de Tempier, avec le récit historique, comment et de quelle manière cela s'est passé le 10 octobre de cette année 1620, devant la ville et château de Presbourg.

Henri du Val, de nation française, s'est employé infatigablement et vaillamment au service de S. M. romaine et impérial durant plusieurs années en Hongrie. Cet pourquoi le comité des titres lui a conféré le droit de s'écrire et de se nommer comte de Tempier. Mais quand il y a deux ans les funestes troubles dans la couronne de Bohême s'élevèrent, axec laquelle Bohême s'unirent la Moravie, l'Autriche et d'autres provinces, lui Tempier y a été commandé à côté du comte de Bucquoi, pour ramener les Autrichiens, les Moraves et les Bohêmes à l'obéissance envers S. M. I. et parcequ'en même temps le nombre des Etats en Hongrie, avaient nommé nouvellement en juillet Bethlem Gabor, leur roi, et de Presbourg sa résidence royale ledit Gabor voulait s'avancer sur Vienne avec une formidable armée de guerre, Tempier a fait en attendant une attaque sur les ville et château de Presbourg, s'est rendu sur le Danube au milieu d'une troupe de guerre composée de 5,000 hommes choisis, est descendu en bateau, a abordé au-dessus de Presbourg près de la montagne qui domine le château de sorte qu'il s'est approché du château à 40, — croyant bien le forcer plutôt, quand alors Tempier a donné un signal avec son épée,

après quoi il a attaqué courageusement les remparts du château avec ses soldats. La garde du château a fait feu fortement et tiré avec de grandes pièces au milieu des troupes impériales, et a aussi excité les mousquetaires du château à tirer. Il arrive que Tempier qui s'était trop exposé reçoit d'un hongrois une balle dans la nuque : de quoi il et renversé. Quand alors les impériaux ont dû se retirer à cause du feu ennemi, et que la garde du château a fait une sortie, — un soldat a tranché avec son sabre la tête de Tempier déjà trépassé, et d'autres lui ont mutilé la tête et la poitrine, après quoi finalement le corps a été porté dans la ville ; sa tête lui a été recousue, et sur l'ordre de M. Balfy son visage a été rasé. Le corps a été posé dans un linceul propre et selon un louable et ancien usage de guerre, il a été enterré honnêtement en présence du duc d'Angoulême, ambassadeur de S. M. S. de France, dans l'église des Carmes déchaussés à Presbourg. »

* * *

On va élever à Coulommiers une statue à Beaurepaire, l'héroïque défenseur de Verdun. La souscription marche d'une façon très satisfaisante, et l'on parle de M. Léon Longepied, grand prix au dernier Salon, pour l'exécution de la statue.

* * *

On prépare à Laon une réunion de Sociétés savantes du département de l'Aisne, avec une exposition des principales collections de la région.

* * *

En construisant la route de Fontaines au Châtelet (Haute-Marne), on a trouvé un cimetière gallo-romain et de nombreuses sépultures ont été mises à jour : vases de verre, fibules, monnaies. Il est fâcheux que ces découvertes soient négligées et nous appelons vivement l'attention de l'administration à ce sujet.

* * *

L'empereur de Russie a souscrit pour 1,000 fr. au monument du général Chanzy.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

PAR

DOM DU BOUT

On met icy entre les plus grandes disgrâces arrivées à cette abbaye l'abrogation des élections canoniques ou de la pragmatique sanction, et l'introduction des commendes perpétuelles. Ce malheur, pour être presque général et commun à toutes les autres abbayes de France, n'en est pas moins funeste et préjudiciable, puisque depuis ce renversement des anciennes loix de l'Eglise et du royaume contre l'intention et la volonté de nos roys trés chretiens, mais par l'ambition, la cupidité et la mauvaise œconomie des commendataires d'aujourd'huy qui s'emparent des plus beaux et des plus grands revenus, l'abbaye d'Orbaiz (comme les autres, surtout celles qui n'ont qu'un petit revenu) est tombée dans un trés grand relâchement d'observance réguliére ; les religieux se trouvant réduits à un trés petit nombre, l'ignorance s'y est introduite, qui a ouvert la porte à tous les désordres et toutes les suites malheureuses dont elle est toujours la source.

Etablissement des commendes perpétuelles nuisible.

Cette abbaye fut privée du droit de se choisir un abbé tiré d'entre ses religieux aprés la mort de Jacques qui vivoit encore le quatriéme jour de décembre mil cinq cens dix sept, comme nous l'apprenons d'un bail à titre de cens perpétuel de six arpens de terre sous le Tremblay sur le pendant des Roches, ledit bail fait lesdits jours, mois et an.

L'abbaye d'Orbaiz perd le droit d'election vers l'an 1520 et subit le joug de la commende.

Le premier que nous trouvons avoir été pourvu de cette abbaye en commende, c'est Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme etc., vers l'an mil cinq cens vingt, comme il paroît par une procuration du quinziéme jour de novembre mil cinq cens vingt pour donner à bail emphyteotique le clos appellé communément le *Clos Dame Heleine*, situé dans l'enceinte des murailles d'Orbaiz, vers l'occident.

Le premier abbé commendataire, Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme etc.

* Voir page 353, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Au bas de ce bail est la ratification des religieux signée d'eux, et scellée du sceau du couvent qui représente saint Pierre en habits pontificaux tenant de la main droite un livre, et une clef de la gauche, avec ces paroles : *Sigillum conventus Orbaci.* Ce sceau ne se trouve plus.

Les commendataires ayant dissipé, vendu et aliéné une partie considérable des droits, fonds, domaines et seigneuries, et n'ayant pas de revenus suffisans et proportionnez à leur avarice, à leur luxe et à leur ambition, ils refusoient souvent le necessaire aux pauvres religieux (à qui de droit le bien appartient), et aprés les avoir bien fait languir et souffrir, ils les chassoient ou les obligeoient de s'enfuir et d'abandonner le monastére, comme nous le dirons en parlant en son lieu de Nicolas de la Croix; et, négligeans de faire réparer promptement les différens bâtiments, la voûte de la nef de notre église, les lieux réguliers, plusieurs fermes et moulins [1] sont tombez en ruine ; et les terres, faute de maisons et de bâtimens pour loger les fermiers, étant demeurées incultes et en friche, le revenu est diminué considérablement.

Enlévement des titres.

Quoique les répétitions soient importunes, nous ne sçaurions assez déplorer la perte que le monastere a faite lorsque Nicolas de la Croix enleva par force un grand coffre rempli des titres, chartres et papiers de cette abbaye, qui ont été perdus et ne se trouvent plus, ce qui est tout à fait préjudiciable à l'abbaye qui perd plusieurs biens, faute de titres pour les recouvrer et les maintenir [2].

Cette pauvre petite abbaye n'ayant plus que quatre religieux âgez ou infirmes, bien loin de se relever, auroit sans doute succombé sous la pesanteur d'un si grand nombre de disgrâces, si la congrégation de Saint-Maur ne fût venue à son secours et ne luy eût tendu sa main charitable pour y ressusciter et y faire revivre le premier esprit de notre saint patriarche, et y rétablir la pratique exacte de notre sainte regle, le bon ordre dans l'administration du temporel, et les lieux réguliers et

1. On comptoit autrefois quatorze moulins dépendans de l'abbaye. Il n'y en a plus que trois à présent.

2. Pour bien comprendre les suites malheureuses des commendes, il faut lire les notes du pieux et sçavant Horstius sur la 141e lettre de S. Bernard ad Humbertum abbatem Igniacensem [*Igny*, diocèse de Reims], rapportées tome premier, page XLVII et suivantes de la seconde édition de Paris du R. P. Dom Jean Mabillon, et le petit traitté *De sacris electionibus*, composé par le sçavant Genebrard, imprimé à Paris en 1593.

autres bâtimens tombez en ruines, retirer les biens et domaines aliénez, conserver et maintenir ceux dont on étoit encore en possession, et procurer aux pasteurs et aux peuples les secours spirituels par l'administration du sacrement de pénitence, par les prédications et les catéchismes, et la vie sainte, retirée et exemplaire des religieux reformez.

Association de trois religieux de la Congrégation aux anciens d'Orbaiz.

Dieu qui sçait tirer sa gloire des plus grands désordres et qui employe les plus foibles instrumens pour opérer de grands miracles, se servit et prit occasion de la foiblesse de Dom Jean Le Gendre, D. Jean Richard, D. Michel Trabit et D. François Pelletier, seuls religieux de Saint-Pierre d'Orbaiz, pour remédier à tout ; il leur inspira le dessein d'appeler à leur secours les religieux de la congrégation de Saint-Maur pour les aider à faire le service divin avec décence et édification. Ils présentérent pour cet effect leur requête à Messire Charles de Bourlon, évêque de Soissons, leur supérieur, pour qu'il leur fût permis d'appeller et d'associer trois religieux de Saint-Maur. Ce bon prélat qui souhaittoit depuis longtems que cette abbaye fût unie et incorporée dans notre congrégation, y consentit avec joye, et permit à messieurs les anciens religieux d'Orbaiz de s'adresser au trés Reverend Pere Dom Bernard Audebert, troisiéme supérieur général, qui, aprés quelques démarches et avoir pris les mesures convenables, leur accorda au mois de novembre mil six cens soixante-six, trois religieux, Dom Felix Mauljean, en qualité de supérieur de nos deux autres confreres, Dom Henry Jobart et Dom Claude Gérard.

Concordats faits avec l'abbé et les anciens religieux d'Orbaiz pour introduire la réforme.

Cette association de trois religieux de notre congrégation, servit d'acheminement et de préliminaire pour l'union de l'abbaye d'Orbaiz à notre congrégation, puisque ledit Dom Felix Mauljean, fondé de la procuration dudit trés R. P. Dom B. Audebert, fit deux concordats le vingt-neuviéme jour d'août mil six cens soixante-sept, pour l'union de cette abbaye à ladite congrégation de Saint-Maur : le premier avec Pierre de Sérícourt, seigneur d'Esclainvilliers, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandant le regiment du marquis de Tilladet, et abbé commendataire d'Orbaiz ; et le second avec ledit Dom Jean Richard, fondé de la procuration de ses autres confreres.

Prise de possession le 15 janvier 1668.

Le quinziéme jour de janvier mil six cens soixante-huit, le R. Pere Dom Felix Mauljean, nommé premier prieur de ce monastére, assisté de Dom Claude Gérard, en prit et fut mis en possession réelle, corporelle et actuelle dudit monastére, étant conduit par ledit Dom Jean Richard, prieur, accom-

pagné de Dom Jean Le Gendre, Dom François Pelletier et Dom Michel Trabit, anciens religieux d'Orbaiz, avec les cérémonies accoutumées en pareil cas, que nous rapporterons dans son lieu.

Le R. P. Dom Felix Mauljean, aprés avoir établi l'observance dans cette abbaye, étant âgé et infirme, sollicita fortement sa décharge que le chapitre général luy accorda en 1672.

Le même chapitre général luy donna pour successeur le R. P. Dom Damien Raulin, qui ne demeura icy qu'un an.

Le R. P. Dom Pierre Mongé restaurateur d'Orbaiz.

Le Reverend Pere Dom Pierre Mongé luy succeda, et a si bien travaillé pendant les vingt-six ans qu'il a gouverné ce monastére, qu'il a merité avec justice le titre glorieux de restaurateur de Saint-Pierre d'Orbaiz, comme on verra dans la suite.

CHAPITRE QUATRIÈME

Des bénéfices dépendans de l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbaiz

§ premier

DES PRIEUREZ SIMPLES QUI SONT A LA NOMINATION ET COLLATION DE L'ABBÉ D'ORBAIZ

I

Le Prieuré ou Chapelle de Notre-Dame d'Oiselet.

Ce prieuré simple est situé à Chapellaine, proche du village de Fere-Champenoise, diocese de Châlons-sur-Marne. Les titres et papiers de cette abbaye ayant été ou brûlez ou enlevez par force et perdus, on ne sçait ni le tems de sa fondation, ni les noms des fondateurs et bienfacteurs de ce bénéfice.

Donation à l'abbé et aux religieux d'Orbaiz par le doyen de S.-Estienne et chanoines de la Trinité de Châlons.

On trouve seulement un acte en parchemin de l'an mil cent quarante-sept, par lequel le doyen de l'église cathedrale de Saint-Etienne, les chanoines et chapitre de la Sainte Trinité de Châlons-sur-Marne, abandonnent à Baudouin, abbé, et aux religieux d'Orbaiz certaines rentes et dixmes appartenantes ausdits doyen de Saint-Etienne et chapitre de la Sainte Trinité, situées au lieu dit Oiselet, à la charge de payer par lesdits religieux, abbé et couvent d'Orbaiz, chacun an, ausdits chanoines de la Trinité un muid de seigle, mesure de Châlons, et une

épaule de sanglier audit doyen de Saint-Etienne. Il ne paroît pas par cet acte qu'il y eût dés lors une chapelle ou église d'Oiselet erigée en prieuré [1]. Il n'y est point fait mention ni d'église, ni de celle.

Ces dixmes et ces rentes sont abandonnées à Baudouin, abbé, et aux religieux d'Orbaiz. Peut-être que l'abbaye d'Orbaiz avoit au même endroit ou aux environs plusieurs autres possessions, et que, pour les administrer, on en donna le soin à un religieux de ce monastére à qui l'abbé permit de faire bâtir une chapelle à laquelle depuis on a donné le nom, ou qui a été érigée en prieuré.

D'un autre côté, il est à croire que ce bénéfice a toujours été fort modique, du moins depuis deux à trois cens ans, puisqu'en mil quatre cens soixante-treize, le neuviéme jour de mars, André des Esprits de Viterbe, docteur en l'un et l'autre droit, protonotaire, nonce du Pape Sixte quatriéme en France auprés de Louis XI, déclare que le prieuré d'Oiselet et l'office claustral de chambrier d'Orbaiz, qui n'ont point charge d'âmes, sont mis ensemble, et en consequence de la résignation faite desdits prieuré et office de chambrier par Dom Jean de Mauguy, que ledit nonce a acceptée, il les confére et accorde à Dom Jean Baudicart, religieux profez d'Orbaiz. Les lettres de provision datées du neuviéme jour de mars mil quatre cens soixante-treize, indiction septiéme, la troisiéme année du pontificat de Sixte quatriéme. Cet acte fut mis à exécution par Godefroy Meleti, maître és-arts, chantre de l'église collegiale de Saint-Paul de Saint-Denis en France, juge commis par ledit André de Viterbe, nonce du Pape, pour l'exécution desdites lettres de provision ; au bas de cet acte, signé Chailliot, est un petit sceau de cire jaune avec un saint Paul au milieu, de cire verte, et une inscription que l'on ne peut lire, attaché avec un cordon de soye rouge.

Union de ce petit bénéfice à la chambrerie d'Orbaiz.

Outre les prestation et charges cy-dessus dues ausdits doyen de Saint-Etienne et chanoines de la Trinité, on ne sçait pas quelles sont ou quelles étoient les autres charges dudit prieuré.

Ce bénéfice a été depuis désuni et séparé de l'office claustral de chambrier d'Orbaiz, mais on n'en sçait pas le tems.

Séparé dans la suite.

1. En 1547, le 21 de décembre, il y avoit encore chapelle, maison, etc., comme on le dira cy aprés où on rapportera aussi le domaine d'icelui.

En mil cinq cens quarante-sept, le vingt et uniéme jour de décembre, Dom Pâquier Chatton, prévôt d'Orbaiz, (ou Dom Jehan Craureau, prieur claustral d'Orbaiz), étoit aussi prieur d'Oiselet, et présenta à la Chambre des Comptes de Paris la déclaration des biens de cette abbaye, fondé de la procuration d'Alexandre de Campegge, évèque de Boulogne en Italie, abbé commendataire d'Orbaiz et depuis cardinal, des religieux et dudit Craureau.

Dom Mathurin Doué, religieux profez de ce lieu, fut pourvu du prieuré d'Oiselet par René de Rieux, évèque de Léon en Bretagne, abbé commendataire d'Orbaiz, le vingtiéme jour d'avril mil six cens quarante-trois, et mis en possession d'icelui, le septiéme jour de may suivant, par maître Louis Touzet, prêtre, curé ou vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Pierre de la Chapelle sur Orbaiz, diocése de Châlons. Lequel Touzet dit et déclare dans son acte que la chapelle dudit prieuré d'Oiselet étant entiérement ruinée et n'y restant que la place, il n'a pu faire observer au dit Doué les ceremonies et solennités ordinaires et accoutumées en pareil cas.

La négligence des prieurs attire des procez aux abbez et religieux d'Orbaiz.

La prestation dont on a parlé cy-dessus, que se sont reservée les doyen de Saint-Etienne et chanoines de la Trinité sur ledit prieuré, a souvent donné lieu ausdits doyen et chanoines de faire plusieurs procédures pour le payement et fourniture de cette redevance annuelle contre les abbez et religieux d'Orbaiz, lorsque les prieurs d'Oiselet ont négligé de satisfaire lesdits doyen et chanoines, qui prétendent que lesdits abbez et religieux sont cautions dudit prieur, et tenus et obligez à ladite redevance, s'il ne la fournit pas, attendu que c'est aux abbé et religieux de Saint-Pierre d'Orbaiz que lesdits doyen et chanoines ont abandonné ce qui leur appartenoit dans le village d'Oiselet, comme porte le titre dont on trouvera une copie cy-aprés, et non pas à un particulier qualifié prieur d'Oiselet, puisqu'il ne paroît pas qu'il y eût encore alors aucune église ni chapelle érigée.

Il faut veiller si le commendataire satisfait les doyen et chanoines de Châlons-sur-Marne.

Et ainsi il est de l'intérest et de la derniére consequence pour les abbez et religieux d'Orbaiz de veiller soigneusement si lesdits prieurs commendataires d'Oiselet satisfont exactement le doyen de Saint-Etienne et les chanoines de la Sainte Trinité. Lorsque les abbez et religieux ont été mis en justice pour cette redevance, il ont eu leur recours contre le commendataire qui a été condamné à tous dépens, dommages et interests soufferts par les abbez et religieux. — Le sieur Mitiercelin s'étant

plaint que les religieux d'Orbaiz le persecutoient pour le payement de la dite prestation, on luy fit voir le contraire.

Quoiqu'il n'y ait plus de chapelle, les évèques de Châlons ne pressent pas beaucoup ou point du tout messieurs les commendataires d'y en faire bâtir une, soit parce que le revenu est assez petit, ou parce qu'ils ont ordinairement plus d'égard pour leurs confreres les commendataires que pour des religieux de l'ordre pourvus des prieurez qui ne peuvent être plus légitimement possédez que par des réguliers, selon le droit : *Regularia a Regularibus*, et selon l'intention des fondateurs.

Voicy les noms de quelques prieurs d'Oiselet que l'on a trouvés dans le chartrier de cette abbaye :

PRIEURS RÉGULIERS

1473. — Dom Jean de Mauguy, en 1473, suivant l'acte rapporté dans les pages précédentes ; il résigne à

1473. — Dom Jean Baudicart, religieux d'Orbaiz en 1473.

1547. — Dom Pâquier Chatton, prévôt d'Orbaiz en 1547, ou Dom Jean Craureau, prieur claustral de Saint-Pierre d'Orbaiz.

1593. — Dom Augustin Pillet en 1593.

1643. — Dom Mathurin Doué, religieux d'Orbaiz en 1643.

1647. — Dom Jean Richard en 1647, et ensuite prieur d'Orbaiz, et est mort le cinquiéme jour de may 1690.

COMMENDATAIRES

1669. — Anne de la Veusve en 1669. On ne sçait par quel moyen ce benefice est tombé en main étrangere.

1673. — Monsieur N... de Mitiercelin, grand chicaneur et fort négligent à fournir la prestation cy-dessus ; il a résigné à

1702. — Monsieur N... de Dampierre en 1702.

Copie de la donation faite à l'abbé et aux religieux d'Orbaiz par le doyen de Saint-Estienne et les chanoines du chapitre de la Sainte Trinité de Châlons-sur-Marne, de certains héritages et offrandes pour la chapelle ou prieuré d'Oiselet :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Radulphus « decanus sanctæ matris ecclesiæ Catalaunensis venerabili- « bus fratribus Balduino abbati Orbaciensi et monachis ejus, « bonis fratrum religiosorum studiis favere nos oportet, et « eorum res unde sustinentur quantum possumus contra « incursantes munire, ea propter notum fieri volumus cunctis

« quod nos R. abbati Balduino et monachis ejus fecimus.
« Concessimus enim, ego Radulphus Catalaunensis ecclesiæ
« decanus et canonici sanctissimæ Trinitatis Catalaunensis
« Ernulphus, Olricus, Rollandus et cæteri Balduino abbati
« et monachis ejus, quod prædecessores jam antea concesse-
« runt nostri, redditus videlicet ecclesiæ nostræ quæ sita est in
« villa quæ vocatur Guinehun, quæ etiam alio nomine voca-
« tur Oiselet, eos, inquam, redditus, quos habebamus in
« præfata ecclesia, tam in oblationibus et eleemosinis quam
« in decima concessimus eis perpetuo possidendos sub trans-
« censu unius modii siliginis ad mensuram Catalaunen-
« sem singulis annis pro ecclesia illa solvendi in tempore
« messis ; facient autem monachi Orbacienses totum modium
« deportari usque Catalaunum, et solvent inde decem sestarios
« decano sancti Stephani et canonicis sanctissimæ Trinita-
« tis..... et nullam penitus aliam custumiam solvent vel
« Episcopo vel alteri pro illa ecclesia nisi tantummodo spa-
« tulam venationis porcinæ[1] singulis annis decano Episcopi
« Cathalaunensis. Hoc autem ut fixum et immutabile in per-
« petuum permaneat, sigilli nostri, id est sancti Stephani Ca-
« thalaunensis Bulla confirmat. Actum Cathalaunis anno In-
« carnati Verbi millesimo centesimo quadragesimo (vel quin-
« quagesimo) septimo. Præsidente Cathalaunicæ sedi Guidone
« venerabili Episcopo, anno post consecrationem ejusdem ter-
« tio. Magister Guarnerus scripsit et subscripsit. » — Et au bas de cet acte en parchemin, conservé dans notre chartrier, il y a un sceau de cire représentant la Sainte Vierge tenant le petit Jesus entre ses bras.

Plaintes injustes de Mitiercelin.

En mil sept cens, mil sept cens un et deux, lesdits sieurs doyen et chanoines pressans vivement les abbé et religieux d'Orbaiz par des procédures à Châlons, et menaçans de faire encore saisir, comme auparavant, notre revenu temporel, le R. P. Dom Pierre Mongé fut obligé d'agir contre le dit sieur de Mitiercelin qui s'en plaignit sans raison par une lettre impertinente et pleine d'injures et d'invectives au R. P. Mongé, le traittant de persécuteur et d'homme de peu de conscience, le citant au jugement de Dieu, etc.. Mais ledit R. P. Dom Pierre Mongé refuta solidement toutes ces plaintes par un écrit du 20 juillet audit an 1702, adressé à son successeur pour répondre audit Mitiercelin, qui venoit de résigner le prieuré d'Oiselet

1. Epaule de sanglier.

au sieur de Dampierre. Dans cet écrit que l'on a actuellement devant les yeux, le R. P. Dom Pierre Mongé, sous-prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois[1], dit ces paroles :

« C'est bien nous qui avons été persecuté pour ses debtes ; « j'en ay payé une fois pour quinze cens livres en une année, « (pour plusieurs années de redebvance de la susdite presta- « tion que le sieur Mitiercelin avoit négligé de payer), voyant « tout notre revenu saisy. S'il étoit un peu raisonnable, pour- « roit-il trouver étrange qu'on ait recours contre lui pour reti- « rer ces avances, puisqu'il jouit du bien que les chanoines de « Châlons ont donné à son prieuré ? »

Avances considérables des religieux d'Orbaiz pour Mitiercelin.

Dans ladite déclaration fournie des biens de cette abbaye le 21 décembre 1547, il est dit sur la fin d'icelle « qu'à cause « dudit prieuré d'Oiselet, il appartient (audit Dom Jean Crau- « reau, prieur) une chapelle, maison, grange, estables, mou- « lin, prez et terres tous en une piéce, ayant tous droits de « justice haute, moyenne et basse, le tout contenant cinq cens « journels ou environ : Desquelz cinq cens journels en est « donnée à censive la quantité de deux cens cinquante journels « à six deniers chacun journel sans autres charges : Et toute la « recepte est donnée à ferme à un fermier qui en doit par cha- « cun an vingt-six septiers et mine de seigle, quatorze sep- « tiers et mine d'avoine, un septier orge et quatre boisseaux « froment, lesdits héritages situez és-termes et limites du bail- « liage de Vitry. »

Chapelle et bâtimens d'Oiselet en 1547.

Biens et héritages d'Oiselet.

II

Le Prieuré ou Chapelle de saint Germain, Evêque d'Auxerre, situé au-dessus du village du Breuil.

L'on ne sçait ni le tems de la fondation, ni les noms des fondateurs et bienfacteurs de cette chapelle ou prieuré, ni ses charges et obligations par la raison tant de fois repetée que les titres de cette abbaye ont été perdus.

Cette chapelle est d'un si petit revenu, qui suffit à peine pour les charges, qu'il n'en est fait aucune mention dans le pouillé des bénéfices du [diocèse de] Soissons; de là vient que le

1. [Saint-Nicolas-au-Bois, aujourd'hui commune du canton de La Fère (Aisne), arr. de Laon.]

titulaire ne paye ni decimes ordinaires, ni don gratuit, ni capitation ou subvention ou autres taxes.

Les fonds et héritages du prieuré ne dépendent que de l'abbaye dont ils sont une partie.

Quoique la chapelle, la petite maison, jardin et les neuf arpents de terre appartenants audit prieuré soient situez en quelque maniére dans l'étendue de la paroisse et de la seigneurie du Breuil, elles ne doivent ni ne payent pourtant pas ni dixmes aux decimateurs, ni cens, rentes seigneuriales, ni rentes foncières, ni surcens, ni autres droits et devoirs au seigneur du Breuil, parce qu'elles n'en relevent pas, mais font une espéce de petite seigneurie separée relevant immediatement du Roy ou de cette abbaye. Le prieur de Saint-Germain est en cette jouissance et possession de tems immémorial, et si le prieur ne peut justifier par titres son droit de seigneurie, sa possession et son indépendance du seigneur du Breuil, c'est parce que les titres de cette abbaye et de ce prieuré ont été perdus. Il faudroit que le seigneur du Breuil eût en main un titre spécifique pour faire voir que les chapelle, maison, jardin et arpents de terre sont de sa mouvance, luy doivent et luy ont payé autrefois le cens, et combien, avec les bouts et côtez, ou que les officiers de la justice du Breuil ont exercé quelque acte de justice librement sur lesdits héritages de Saint-Germain sans aucune opposition de la part des abbez et religieux d'Orbaiz, des prieurs de Saint-Germain ou de leurs officiers, mais à leur vû et sçû ; sinon et à faute de ce faire, le prieuré et ses dépendances seront et demeureront maintenus, separés et indépendants de la seigneurie du Breuil.

Il faudroit enfin que ledit seigneur du Breuil prouvât par de bons titres et reconnoissances, que le prieur de Saint-Germain ou les religieux d'Orbaiz ont rendu autrefois foy et hommage au seigneur du Breuil, car, en matiére de cens, un seigneur ne le peut imposer de nouveau et par sa seule authorité. Il n'y a que le Roy, parce que c'est une nouvelle servitude, disent les canonistes et jurisconsultes, et ce cens imposé de nouveau doit être reçu à la chancellerie : mais un seigneur particulier ne le peut qu'en vertu et avec un titre spécifique en main, et c'est ce que ne produira jamais le seigneur du Breuil. Christophle de Gomer, ennemi déclaré d'Orbaiz, n'auroit pas négligé de soutenir ce droit, s'il avoit appartenu à sa terre du Breuil. Il s'est tû, on ne trouve aucune démarche de sa part pour revendiquer ces héritages de Saint-Germain comme relevant de luy.

Antoine Legrain, prévôt d'armée et seigneur du Breuil, mort

depuis quelques années, aussi jaloux que Gomer, quoique moins violent et passionné, qui a mis tout en usage pour s'exempter de payer et décharger la terre du Breuil de la prestation qu'elle doit annuellement en bled, froment et avoine à l'abbaye, n'auroit pas défendu avec moins d'opiniâtreté ses prétentions sur les fonds du prieuré de Saint-Germain, s'il les avoit cru bien fondées,

Leur silence fait conclure que ces petits biens situez proche de ladite chapelle sont de l'ancien domaine et seigneurie de notre abbaye, au milieu desquelz par la succession des tems, pour la commodité de quelques fermiers et familles éloignez de la paroisse, on a construit une chapelle sous l'invocation de Saint-Germain, pour y celebrer la sainte messe, quelques fêtes et quelques jours de devotion et de pelerinage ; et dans la suite on s'est adressé à Rome pour en avoir le titre, afin de n'être point troublé dans la jouissance des petits revenus et des oblations des fidéles.

Jours ausquelz on a accoutumé de dire la sainte messe à Saint-Germain.

On ne trouve aucun mémoire qui marque les charges et obligations de cette chapelle; on sçait seulement que messieurs les anciens religieux d'Orbaiz, qui l'ont toujours possedée, par une ancienne coutume ou tradition reçue entre eux et qui est venue jusqu'à nous, faisoient celebrer ou celebroient deux basses messes par chaque semaine de l'année, dont une étoit celebrée tous les quinze jours, tant en hyver qu'en esté, dans la chapelle dudit prieuré distant d'une grande lieue d'Orbaiz, et les autres messes dans l'église de cette abbaye d'où il dépend. Ces messieurs y disoient ou faisoient aussi celebrer la sainte Messe le troisiéme jour de février, fête de Saint-Blaise, et jour de l'anniversaire de la dédicace de la chapelle, la seconde fête de Pâques et de Pentecôte, et le dernier jour de juillet, fête de Saint-Germain, évêque d'Auxerre et patron titulaire de la chapelle. Il y a un grand concours de peuples ces jours de fêtes.

Difficulté proposée pour la célébration de deux messes et résolue par les docteurs de Sorbonne.

Au commencement de l'année mil sept cens, quelques religieux particuliers portez par différentes raisons et poussez par différens motifs, les uns par une délicatesse de conscience, les autres par de petites vues qu'il est aisé de deviner, soutinrent avec chaleur que, pour satisfaire aux pieuses intentions des fondateurs et aux charges dudit prieuré, il falloit nécessairement acquitter les deux messes par chaque semaine de l'année dans la chapelle dudit prieuré, et qu'il ne suffisoit pas de les celebrer dans l'église de cette abbaye d'où dépend ledit

prieuré. Pour calmer et tranquilliser les scrupules des premiers, et borner le zéle un peu intéressé des seconds, on proposa la difficulté, dans les termes suivants, à Messieurs les Docteurs de Sorbonne préposez pour la résolution des cas de conscience :

« Un prieur d'un prieuré régulier est chargé, à ce qu'on luy « a dit, de deux messes basses, par chacune semaine ; il a en « son prieuré une chapelle bien entretenüe, distante d'une « lieüe de l'abbaye d'où il dépend. Ledit prieur se contente, « comme ont fait ses prédécesseurs prieurs de tems immémo- « rial, de faire dire une messe basse tous les quinze jours en la « chapelle dudit prieuré, et les autres messes il les fait dire « dans l'église de ladite abbaye d'où dépend ledit prieuré. Il est « à propos d'observer, pour la plus grande intelligence du cas « en question, que la chapelle dudit prieuré est seule dans les « champs, qu'il y a seulement quatre ou cinq maisons assez « proches presque en ruine; les habitans qui y sont ne se trou- « vent pas pour l'ordinaire à la messe lorsqu'on la dit dans « ladite chapelle, quoiqu'on la sonne. On ne croit pas que les « corps des fondateurs y reposent, n'en ayant jamais rien sçû « ni par titres, ni par tradition ancienne, et on n'a aucune « connoissance de l'institution ou fondation de ces deux « messes. Cela posé, on demande si ledit prieur satisfait à ses « obligations, et s'il n'est pas obligé de faire dire les deux « messes par semaine dans la chapelle dudit prieuré. »

« Le Conseil de Conscience soussigné est d'avis que le « prieur régulier chargé de deux messes par chaque semaine « à cause de son prieuré, satisfait à ses obligations en faisant « dire une messe tous les quinze jours dans la chapelle dudit « prieuré, et en faisant acquitter les autres dans l'abbaye dis- « tante d'une lieüe d'où il dépend comme ont fait tous ses « prédécesseurs de tems immémorial, parce que n'y ayant « aucun titre de la premiére institution ou fondation de ces « deux messes par chaque semaine, ni aucune tradition an- « cienne qui marque qu'elles aient été fondées pour être dites « dans la chapelle dudit prieuré soit pour la commodité du « public, soit à cause de la présence des corps des fondateurs ; « puisque d'un côté, cette chapelle est au milieu des champs « et que les habitans les plus proches, qui d'ailleurs sont obli- « gez d'assister les dimanches et fêtes à la messe de leur pa- « roisse, dont cette chapelle n'est point succursale, n'assis- « tent point ordinairement à la messe qui s'y dit tous les

« quinze jours, nonobstant qu'on la sonne ; et que de l'autre « on n'a aucune idée qu'il y repose aucun corps des fondateurs, « on doit présumer qu'il n'y a présentement aucune obliga- « tion d'acquitter les messes d'une autre manére qu'on a fait « par le passé. Deliberé à Paris le septiéme jour de mars « mil sept cens. — Signé : Thomas Roulland, Ancquetil, et « Jean-Baptiste Favart. » L'original se conserve dans le chartrier de l'abbaye d'Orbais.

NOMS DE QUELQUES PRIEURS DE SAINT-GERMAIN TROUVEZ DANS LES PAPIERS DE CETTE ABBAYE

1571. — Dom Pierre Picaut, religieux, prieur claustral de Saint-Pierre d'Orbaiz et prieur de Saint-Germain en 1571 et 1582.

1619. — Dom Remy Martin, religieux, prieur d'Orbaiz et de Saint-Germain en 1619.

1625. — Dom Mathurin Doué, religieux, prévôt d'Orbaiz et prieur de Saint-Germain en 1625.

1639. — Dom Michel du Corroy, religieux d'Orbaiz et prieur de Saint-Germain en 1639.

1648. — Dom Jean Le Gendre, religieux, chambrier, prieur de Saint-Pierre d'Orbaiz et de Saint-Germain en 1648 jusqu'au jour de sa mort au mois de mars 1672.

1672. — Ledit Dom Jean Le Gendre étant mort sans avoir résigné ledit prieuré, Pierre de Séricourt, seigneur d'Esclainvilliers, abbé commendataire d'Orbaiz, qui n'aimoit que le revenu de cette abbaye et nullement les religieux anciens ou réformez, donna ce prieuré à un certain Frere Claude Mallet soy disant prêtre, chanoine régulier de saint Augustin, profez ancien de Saint-Martin d'Amiens, cy-devant prieur de Saint-Martin à Paslez-Montdidier, qui, en vertu des lettres de provision dudit de Séricourt, abbé, du deuxiéme jour d'avril audit an 1672, et du visa de Messire Charles de Bourlon, évêque de Soissons, du douziéme jour d'avril audit an, prit possession dudit prieuré le quinziéme jour du même mois par Louis Marotte, procureur fiscal d'Orbaiz, fondé de la procuration dudit frere Claude Mallet. — Cependant Dom Bonaventure Le Cocq, religieux profez de notre congrégation Saint-Maur, obtint en cour de Rome, le quinziéme jour de may audit an, les provisions en forme gratieuse dudit prieuré, et en vertu d'icelles il en prit possession le troisiéme jour de novembre suivant par le Rev. Pere Dom Felix Mauljean fondé de sa procuration du 22 octobre audit

Frere Claude Mallet pourvu par Pierre de Séricourt abbé, débouté et D. Bonaventure Le Cocq, maintenu.

Dom Bonaventure Le Cocq paisible possesseur.

an 1672, et, aprés quelques procédures et contestations à l'encontre dudit frere Mallet, il en est demeuré paisible possesseur (et en a abandonné le petit revenu à la communauté des religieux d'Orbaiz, suivant les privileges et constitutions de notre Congrégation, jusqu'au jour de sa mort arrivée au monastere de Lyre en Normandie [1] le troisiéme jour d'octobre mil six cens quatre-vingt-treize) à l'exclusion dudit frere Mallet, qui, n'étant point religieux profez de l'ordre, mais un je ne scay quel aventurier, coureur de bénéfices, fut débouté de ses prétentions, et ses provisions, visa et prise de possession déclarez nuls.

Frére Mallet débouté.

Redevance au prieur reconnue par le seigneur du Breuil en 1687.

Le dix-huitiéme jour d'avril mil six cens quatre-vingt-sept, Antoine Legrain, seigneur du Breuil, reconnut qu'il devoit dix-huit livres au prieuré de Saint-Germain au lieu et pour le droit de dixmes sur quelques fonds et héritages de ladite seigneurie du Breuil.

Le Rev. Pere Dom Pierre Mongé a essuyé et soutenu de gros procez pour les droits de ce prieuré attaquez par Messire Mondet, curé du Breuil et doyen d'Orbaiz.

1693. — Ledit Dom Bonaventure Le Cocq étant mort sans résigner, Dom Eustache L'Ecuyer, religieux profez de notre congrégation, en obtint sur la supplique de Dom Claude Etiennot, procureur général de la congrégation en cour de Rome, les provisions en forme gratieuse le vingt et uniéme jour de novembre mil six cens quatre-vingt-treize, et Dom Simon Champenois, religieux et procureur fondé de sa procuration du neuviéme janvier 1694, fut mis en possession dudit prieuré pour luy par Louis Moreau, notaire apostolique résident à Chastillon-sur-Marne, le dixiéme jour de mars suivant audit an mil six cens quatre-vingt-quatorze. — Les provisions obtenues en cour de Rome de plusieurs des prieurs susdits sont dans le chartrier.

III

Le Prieuré ou Chapelle de Saint Thibaud, confesseur.

La chapelle de ce petit bénéfice étoit située dans un petit

1. [Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur la Rille, au diocèse d'Evreux, fondé en 1046 par Guillaume, fils d'Osberne, cousin de Guillaume le Conquérant. La charte originale de fondation existe encore dans les archives de l'Eure. Cf. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, liv. III (Edit. A. Le Prévost, II, 14), *G. Chr.* XI, 644. — Aujourd'hui Vieille-Lyre (la), commune de l'Eure, c. de Rugles, arr. d'Evreux.]

bois de la seigneurie d'Orbaiz, entre Orbaiz et le hameau de Marguy ; elle est détruite et il n'en reste plus que quelques vieilles murailles ou pignons.

L'enlevement et la perte des titres de cette abbaye sont cause qu'on n'a aucune connaissance du tems de la fondation et des fondateurs de ce prieuré ; on ne sçait pas par la même raison quelles en sont les charges et les obligations.

La ruine de cette chapelle est arrivée par l'absence et non-résidence des titulaires, à cause du peu de revenu, et par la dégradation et abandon des terres restées en friche depuis plusieurs années.

Dévotion des peuples de Brie envers S. Thibaud.

Les habitans d'Orbaiz et les peuples du pays ont une grande dévotion et confiance dans les mérites de Saint-Thibaud, et les vieillards du pays nous ont assuré qu'il se trouvoit et qu'ils avoient vu un grand concours de peuples et de pélerins le premier jour de juillet, fête de saint Thibaud, lorsque la chapelle subsistoit et qu'on y célébroit la sainte messe. Ce saint confesseur est invoqué particuliérement pour être guéri de la fiévre.

Tous les ans, le premier jour de juillet, fête de saint Thibaud, on apporte dans l'église de cette abbaye, au défaut d'une chapelle au lieu ancien du prieuré, les petits enfans sur qui le religieux qui a célébré la messe conventuelle lit un évangile, l'oraison du saint, et leur donne la bénédiction.

Requête présentée pour rétablir la chapelle.

Le vingt et uniéme jour d'août mil six cens seize, Dom Blaise Renoult, religieux profez, prêtre, et prévôt d'Orbaiz, présenta sa requête au chapitre de cette abbaye pour qu'il lui fût permis de se retirer audit prieuré de St-Thibault pour y rétablir le logement du prieur et la chapelle qui tomboient en ruine, afin qu'étans rétablis on pût y célébrer le service divin aux jours, heures et tems portez par les fondations (on n'a pu trouver les titres où sont marquées ces fondations), ajoutant que Jacques du Beuil, abbé commendataire d'Orbaiz, avoit annexé et uni pour toujours et à perpétuité à ladite chapelle de Saint-Thibaud, dépendante de cette abbaye, quarante-six arpents de terre en une seule piéce pour le rétablissement de ladite chapelle et lieux en dépendans, et pour ensuite y célébrer la sainte messe et satisfaire à la dévotion d'un grand concours de peuples de Brie, suivant l'acte passé le quinziéme jour de janvier mil six cens quatorze pardevant Pierre Guillemin, notaire apostolique et de la Cour du Parlement de Paris. — La requête dudit Dom Blaise Renoult, dressée en forme d'acte

passé pardevant Pierre Massart, notaire Royal à Orbaiz et les témoins, ledit jour 14 août 1616.

Il y a grande apparence que les religieux n'écoutérent pas la demande de leur dévot confrere, puisque tous les bâtimens sont tombez.

Procez-verbal de visite de la chapelle.

Le vendredi seiziéme jour de mars mil six cent soixante-huit, Pierre du Corroy, juge exerçant la justice à Orbaiz, sous le nom et authorité du religieux prévôt, s'étant transporté sur les lieux avec Dom Jean Richard, prieur des anciens religieux, et le R. P. Dom Felix Mauljean, prieur des Réformez, et ayant visité ladite chapelle et trouvé tombant en ruine à cause d'un grand orage arrivé l'hiver précédent, et ne trouvant aucun fond pour la faire rétablir, il ordonna que les matériaux d'icelle seroient transportez et employez à réparer les bâtimens de l'abbaye.

D. Henry de Roquemont céde son droit à Dom Felix.

Le neuviéme jour de septembre mil six cens soixante-dix, Dom Henry de Roquemont, prieur claustral du prieuré conventuel de Saint-Denis, ordre de Cluny, à Sézanne, et cy-devant prieur titulaire de St-Thibaud, céda tous ses droits sur ledit prieuré audit R. P. Dom Felix Mauljean par un billet écript et signé de sa main le même jour et an.

Dom Guillaume Jamet pourvu en 1675.

Le premier jour de février mil six cens soixante-quinze, Dom Guillaume Jamet, religieux profez de notre congrégation, demeurant à Orbaiz, fut pourvu de cette chapelle ou prieuré par Pierre de Séricourt, abbé commendataire, par ses provisions du même jour et an. Et, le vingt-deuxiéme jour de février suivant, il prit et fut mis en possession réelle et actuelle dudit prieuré par Louis Gauvain, notaire royal à Orbaiz, dans l'église de cette abbaye au défaut d'une chapelle au prieuré.

Ensuite, à la requête de Dom Guillaume Jamet, on fit un procez-verbal de visite et état de ladite chapelle ruinée de Saint-Thibaud. Nonobstant cette prise de possession, Jean Louis Fortia de Montréal, abbé commendataire de cette abbaye, donna les provisions du prieuré de St-Thibaud, du vivant dudit Dom Guillaume Jamet, à Mathurin Gauvain, clerc séculier du diocése de Soissons, qui en prit possession au mois d'août ou septembre mil six cens quatre-vingt-dix-neuf. On ne sçait pas pourquoy Dom Guillaume Jamet n'a point fait valoir son droit; peut-être que la modicité du revenu et la crainte que l'évêque de Soissons ne s'avisât d'obliger à bâtir une chapelle et y célébrer la sainte messe certains jours en sont la cause; ce sont peut être aussi les mêmes raisons qui ont fait

Mathurin Gauvain pourvu par Jean-Louis Fortia de Montréal, commendataire.

négliger aux religieux d'Orbaiz de former leur opposition à la nomination, collation, prise de possession et jouissance du petit revenu dudit Gauvain.

Nomination de Mathurin Gauvain irreguliére et nulle.

Mais il faut remarquer que cette nomination, collation et prise de possession de Gauvain sont nulles, attendu que ledit prieuré étant régulier, les deux ou trois derniers titulaires, Dom Henri de Roquemont, Dom Felix Mauljean, et Dom Guillaume Jamet étans réguliers, l'abbé patron n'a dû ni pu le donner à un clerc séculier ; de plus, quand ledit prieuré auroit été cy-devant possédé par des clercs séculiers, l'abbé n'ayant ni indult, ni privilége pour le séculariser, il n'a dû ni pu le donner audit Gauvain ; ainsi sa jouissance peut être interrompue et luy debouté.

(*A suivre*).

NOTES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA MAISON DE VILLEMORIEN[1]

IV

Généalogie de la famille de Villemorien

I. Erard de Villemorien, écuyer, seigneur de Polizy, issu des anciens seigneurs du fief et château de Villemorien près Bar-sur-Seine, épousa Hermine de Polizy : d'où entre autres enfants un autre Erard qui suit :

II. Erald IIe ou Erauld de Villemorien, écuyer, seigneur de Polizy et autres lieux. — En 1473, il tenait en fief le rouage de Polizy et un journel de terres qui était arrière-fief du duc de Bourgogne. (cf. cartul. des fiefs tenus en foy et hommage par le duc de Bourgogne, vol. 13, p. 312.)

Cet Erard de Villemorien est le premier cité dans la généalogie de la famille de ce nom, extraite des manuscrits de Didier Richier poursuivant d'armes du duc de Lorraine : il y est qualifié de gentilhomme de toute lignée et d'ancienne chevalerie. (Extraits de Didier-Richier communiqués par M. le baron de Salis).

Il avait épousé Damoiselle Alix d'Arniscourt, d'une ancienne famille de Champagne, dont il eut entre autres enfants :

1° Nicolas de Villemorien, rapporté ci-après.

2° Gaulcher de Villemorien, écuyer, seigneur de Polizy et de Soisy en Argonne[1], mort en 1547. Il avait épousé Damoi-

[1] Voir page 370, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Soisy, était une maison-forte située au milieu de la prairie de ce nom, entourée de fossés remplis d'eau vive provenant du ruisseau de la Marque, à un kilom. environ d'Evres, sur le chemin qui conduit à Triaucourt. Cette forteresse pouvait contenir une petite garnison qui servait d'avant-poste à Beaulieu. Ce château a été détruit vers 1797 : on ne voit plus aujourd'hui que les vestiges des fossés. A l'époque de la Révolution, le château de Soisy était habité et possédé par Hubert Macquart de la Ruaire qui émigra. Outre le château et ses nombreuses dépendances, cette seigneurie comprenait en 1789, 216 arpents de terre, 45 de prés, 58 de bois, et environ 4 de vignes.

selle Claude de La Chaussée, comme il ressort d'une réclamation qui est adressée à cette dame par C. de Beauveau, seigneur de Moigneville pour une dette de mille livres en 1542 par ledit Gaucher de Villemorien, mari de la susdite dame de La Chaussée. — Anne de Villemorien née de ce mariage fut mariée en 1540 à Geoffroy de Ballidart, seigneur de Fuligny.

III. Nicolas de Villemorien (fils de Erard de Villemorien et d'Alix d'Arniscourt), écuyer, seigneur de Polizy, de Soisy, de Beauzée en Argonne, etc. : — En 1491, il rendit foy et hommage au duc de Lorraine pour la terre de Beaulzay ou Baulzy-en-Argonne [1] (aveu et dénombrement pour Nicolas de Villemorien grand parch. avec scel q. — Bibl. Rich. collection Lorraine.)

En 1503, il tenait encore en Champagne un fief du sieur de Dinteville et un arrière-fief du roy à Polizy tant en maisons, terres, prés et autres droits, etc. (cf. Chambre des Comptes de Dijon. Déclarat. des fiefs de Bar-sur-Seine.)

Il avait épousé damoiselle Ytillon du Pont du Vermandois, dont il eut quatre enfants :

1° Jean Ier de Villemorien, rapporté ci-après.

2° Jacques de Villemorien, cité sur le rôle des hommes nobles de Clermont, et dans un dénombrement de son neveu Jean II de Villemorien, daté de 1615.

3° Nicolle de Villemorien, mariée en 1555 au sr de Blondeau [2], chevalier seigneur de Vraincourt [3] et de Souhesme en partie [4] (V. Nobil. Caumartin.)

4° Charles de Villemorien, écuyer, licencié-es-loiz, lieutenant de M. le Bailly de Vitry, en son siège à Ste-Menehould.

IV. Jean Ier de Villemorien (fils de Nicolas de Villemorien et de Damoiselle Ytyllon du Pont), écuyer, seigneur de Polizy, de Vraincourt, et de Parois [5] en partie, licencié-es-droits, fut nommé lieutenant du bailliage de Clermont en Argonne par

1. Beauzée, autrefois Baulzay, Beauzey, Bauzeis, etc., est un village très ancien : aujourd'hui du canton de Triaucourt (Meuse).

2. La famille Blondeau est une ancienne famille noble originaire de Picardie : elle portait pour armes : De sable, à trois besants d'argent, 2 et 1.

3. Vraincourt, autrefois paroisse est maintenant un écart de la ville de Clermont en Argonne.

4. Souhesme-la-Petite, autrefois du bailliage de Clermont : aujourd'hui canton de Souilly.

5. Parois, village du canton de Clermont.

provision du 16 avril 1558 : (il succédait dans cette charge par suite de décès, à Blaise Le Prud'homme, écuyer, seigneur de la Tour et de Monthayron) : il resta lieutenant général jusqu'en 1564 — (voir Recherches hist. sur le Clermontois par l'abbé G... manuscrit.)

Jean de Villemorien possédait encore un fief à Polizy en Champagne, puisque nous le voyons cité en 1545 lors de la convocation du ban et arrière-ban de la noblesse du bailliage de Bar-sur-Seine faite par ordre du roi François Ier : « ... Furent appelés.... Messire Louis de Luxembourg.... noble George de Créquy, noble Jean de Villemorien... » ; tous les trois offraient le service en deniers, ce qui prouve qu'ils étaient inhabiles ou n'habitaient pas le pays.

En 1557, Jean de Villemorien et Gaulthier Bourguet [1], de Verdun, sont désignés comme commissaires par le duc de Lorraine, et se transportent en la ville de Châlons-sur-Marne pour négocier avec les gens du roi de France la restitution des villages d'Ypécourt, Rampon et Ville-sur-Cousance [2], usurpés par le bailli de Vermandois (collection Lorraine, m.s. bibl. Richel., v. 426.)

Ce même Jean de Villemorien avait épousé en 1540 Damoiselle Alizon Regnauldin, fille de Marc Regnauldin, citain et eschevin de la ville de Metz (Extr. de D. Richier). — De ce mariage sont nés les enfants qui suivent :

1° Jean IIe de Villemorien, rapporté ci-après :

2° Loyse de Villemorien, mariée en premières noces à Christophe de Blondeau : en deuxièmes noces par contrat du 18 décembre 1588 à Christophe de Saillet [3], écuyer, seigneur de Vraincourt et de Souhesme-la-Petite : d'ou postérité.

3° Christophe de Villemorien, qui épousa en 1590 Damoiselle Elisabeth de La Vallée, de la noble famille de La Vallée

1. Une famille du nom de Bourguet habitait Clermont aux XVIe et XVIIe siècles. Un nommé Jean Bourguet était Prévôt de Clermont en 1567.

2. Les villages d'Ippécourt, Rampont et Ville-sur-Cousance faisaient partie de l'ancien Clermontois : ils sont aujourd'hui : Ippécourt du canton de Triaucourt, et Rampont et Ville, du canton de Souilly.

3. La famille de Saillet portait : « D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une gerbe aussi de même, au chef d'argent chargée de trois croissants montant de gueules. — Une autre branche de Saillet, à Souhesme, portait : D'azur à la bande camponnée d'or et de gueules de cinq pièces, à un aigle d'argent brochant sur le tout.

de Rarécourt[1], d'où postérité (voir une note plus loin, pag. 10.)

4° Catherine de Villemorien.

V. Jean IIe de Villemorien, écuyer, licencié en droit, seigneur de Vraincourt de Aubréville en partie, voué de Parois, né vers 1555. — Il fut dans sa jeunesse archer des gardes de Son Altesse le Duc de Lorraine, puis premier capitaine au régiment du sieur *D'Esne*. — Il fut prévot et receveur de Clermont : il succéda dans cette charge vers 1590 à Jacques de La Vallée, et fut remplacé le 5 juin 1599 par Jacques Saillet son gendre, en faveur duquel il avait donné sa démission. (v. Dom Pelletier, art. Saillet.)

Jean IIe de Villemorien épousa[2] : 1° N.... de La Vallée, fille ou sœur de Jacques de La Vallée, prévot de Clermont ; — (cf. Dom Pelletier, art. Saillet.) — Il épousa : 2° Barbe de Blondeau, fille de messire Warin de Blondeau, chevalier, et de Damoiselle Jeanne de Neuvilly.

Il mourut le 14 septembre 1616, et Barbe de Blondeau son épouse le 10 novembre 1623, comme l'atteste la pierre tombale que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église d'Aubréville[3] près Clermont : tous deux avaient fondé divers services,

1. La maison de La Vallée-de-Rarécourt portait : D'argent à cinq annelets de gueules posés en sautoir, accompagnés de quatre mouchetures d'hermine de sable.

2. Quelques manuscrits parlent d'un autre mariage de Jean de Villemorien : il aurait épousé vers 1545 Damoiselle Marie de Saillet, fille de Jean de Saillet, écuyer, seigneur de Souhesme-la-Petite et de dame comtesse des Gabets. Nous n'avons pu trouver la preuve de cette assertion.

3. Voici l'inscription de ce marbre monumental orné de diverses armoiries : « Cy gisent J. de Villemorien, vivant escuyer, en sa jeunese premier capitaine au régiment du sieur D'Esne et depuis prévost et récepveur de Clermont, sr de Vraincourt et voué de Parois en partie, décédé le 14 septembre 1616 ; — et Damoiselle B. de Blondeau son espouse décédée le Xe novembre 1623, lesquels ont fondé à perpétuité à l'autel de St-Jean de ceste église 2 anniversaires de messes hautes, vigile, et recommandise, l'un le Xe septembre et l'autre le Xe de novembre, avec 2 messes basses le 23 juin et le 3e décembre par chûn an et par chûne sepmaine une messe de trépassés au jour que le sr curé doit annoncer aux prosnes par chûns dimanche et en outre à chûns 4 temps par chacun an, 1 messe haute avec visgile et recommandise et ont donné à cest effet à cette église 700 francs pour être mis en constitution de rente, et au sr curé 2 cent de terre.... à la Quault, avec 2 verges de vigne derrière cette église et 20 verges de prés.... etc. »

messes et anniversaires dans l'église de cette paroisse à la chapelle de St-Jean-Baptiste [1].

De son mariage avec Damoiselle de La Vallée, Jean de Villemorien eut une fille, Nicolle de Villemorien : — Celle-ci fut mariée en 1598 à Jacques Saillet, écuyer (fils de Nicolas Saillet, lieutenant général au bailliage de Clermont, et de Berthe Thomas), d'où postérité rapportée dans la généalogie de la famille Saillet.

De son mariage avec Damoiselle Barbe de Blondeau, Jean de Villemorien eut de nombreux enfants, parmi lesquels :

1° Françoise de Villemorien, mariée vers 1606 à messire Pierre Thomas [2], lieutenant particulier au bailliage de Clermont, et plus tard conseiller d'Etat et chancelier de Lorraine : d'où au moins dix enfants nés et baptisés à Clermont : parmi lesquels Louis Thomas dit de Villemorien à cause de sa mère, capitaine, aide de camp de M. de Créqui, tué en 1650. — La famille Thomas de Pange descend de Pierre Thomas et de Françoise de Villemorien.

2° Anne de Villemorien, née en 1590, mariée en 1610 à messire Gérard Fréminet [3], écuyer, seigneur de Vraincourt et d'Aubreville en partie : d'où plusieurs enfants baptisés à Clermont. — Anne de Villemorien mourut le 10 juillet 1670, et fut enterrée dans l'église de Vraincourt.

3° Catherine de Villemorien, mariée vers 1620 à messire Claude de La Vallée, écuyer, seigneur de Vraincourt en partie d'où postérité : une de leurs filles, Louise de La Vallée, fut mariée à Jacques Baillet [4].

4° Nicolle de Villemorien, marié le 12 juin 1625 à noble homme Nicolas Vosgien [5], greffier au bailliage de Clermont et arpenteur de la gruerie.

1. D'après les Pouillés anciens du diocèse de Verdun, cette chapelle était à la collation des héritiers de Villemorien, et les revenus étaient de 300 livres.

2. La famille Thomas porte : D'argent au chevron d'azur, chargée à dextre d'une épée d'argent garnie d'or, et à senestre d'un roseau de même, et accompagnée de 3 étoiles de gueules en chef 1 en pointe.

3. Armes de Fréminet : D'azur au lion d'or lampassé de gueules, tenant un bâton rompu noué d'or posé en pal.

4. Armes de Baillet : D'argent à un loup cervier au naturel au chef d'azur chargé de 2 molettes d'or.

5. Armes de la famille Vosgien : D'azur, à une croix pattée de gueules, flanchée, à une tête de lion d'or couronnée et lampassée d'argent. (Dom Pelletier).

5° Probablement Nicolas de Villemorien, rapporté ci-après.

6° Probablement Jeanne de Villemorien, mariée à un Sr de Lévesque, d'où la famille Lévesque de Villemorien tire son origine [1].

VI. Nicolas IIe de Villemorien, écuyer, seigneur de Vraincourt et d'Aubréville en partie, voué de Parois, licencié en droit : — fut prévot et receveur de Clermont pendant environ quarante ans : vers 1618 il succéda dans cette charge à Jacques Saillet, et vers 1660 il fut remplacé par Jean-Baptiste Saillet.

Il épousa avant 1619 Damoiselle Barbe Le Mosleur [2], dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

Par acte de donation du 21 août 1647, Nicolas de Villemorien et Barbe Le Mosleur établirent à Clermont la fondation appelée *Prestimonie de Villemorien* [3] : cette fondation devait entretenir deux prêtres : l'un de ces prêtres devait instruire au latin tous les enfants de Clermont qui se présenteraient, et de plus loger, chauffer, enseigner, nourrir quatre jeunes élèves, etc., etc....

Cette fondation fut le principe d'un collège ecclésiastique à Clermont, que la Révolution est venue détruire en confisquant les revenus.

Après la mort de son mari, Barbe Le Mosleur, par acte du 28 mars 1665, abandonna les droits d'usufruit qui avaient été affectés en sa faveur sur cette fondation.

Nota. — Sur la fin du 17e siècle, et dans les siècles suivants, le nom de Villemorien se retrouve écrit de plusieurs manières : Villemorin, Villemorien, Vilmorien ou plus simplement *Vilmorin*.

1. Nous n'avons pu trouver les preuves de la filiation authentique de *Nicolas* et de *Jeanne* de Villemorien. Si l'on refusait d'admettre qu'ils descendent de Jean de Villemorien, il faudrait les faire descendre de Christophe de Villemorien et de Elisabeth de La Vallée.

2. Armes de la famille Le Mosleur : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une épée d'argent garnie d'or, posée en pal la pointe levée, la garde chargée d'un livre de sable enrichi d'argent.

3. La Prestimonie de Villemorien établie à Clermont possédait deux fermes à Auzéville et une troisième à Froidos, et divers autres revenus, maisons, etc., à Clermont. Le premier chapelain, professeur de latin avait environ 800 livres de revenus, l'autre chapelain environ 400 livres.

La branche principale qui descend par les femmes de cette ancienne famille se retrouve dans le Verdunois sous le nom de Lévesque de Vilmorin (17e et 18e siècle), qui dans ces derniers temps a produit un général de division d'infanterie et un savant horticulteur, membre de l'Institut.

J.-B. GILLANT.
Curé d'Auzéville.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

VIIIe REGISTRE (1740-1749)

445. Le 19 février 1740, décédée damoiselle Marie-Catherine Maupas, 37 ans. Inhumée en cette Église.

446. Le 14 juin 1741, décédé Jean-Baptiste, 2 ans, f. de Claude-François Deu de Perthes. Inh. en cette Eglise.

447. Le 2 octobre 1741, marié François-Nicolas Patillet et damoiselle Catherine-Madeleine, f. de M. Jacques de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Moivre et de d. Marie de Laitre.

448. Le 26 mars 1744, b. Philippe-Christophe, f. de M. Louis Herard, Ecuyer, Seigneur du Fresne, Chevalier de Saint-Louis et de dame Barbe-Elizabeth Aubertin.

449. Le 2 may 1746, décédée dame Marguerite de Villiers, épouse de Messire Joseph de Vassan, Seigneur de Corbon et autres lieux, Gouverneur du fort de l'Ecluse, 80 ans. Inhumée en cette Eglise.

450. Le 15 septembre 1746, décédé Messire Joseph de Vassan, Escuyer, Seigneur de Corbon, et a. l. Chev. de Saint-Louis, Gouverneur du fort de l'Ecluse, 89 ans. Inhumé en cette Eglise.

451. Le 24 aoust 1747, décédé M. Jean-Baptiste Joseph Cuissotte, 56 ans.

452. Le 25 décembre 1747, décédée dame Catherine-Scholastique Beschefer, veuve de feu Messire Antoine de Bar, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, 75 ans. Inhumé en cette Eglise, en présence de Messire Jean-Baptiste-Antoine de Bar, son fils.

453. Le 22 janvier 1749, décédé Messire Thomas de Napier, Escuyer, Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Angleterre, 69 ans. Inhumé en cette Eglise.

IXe REGISTRE (1750-1759)

454. Le 11 janvier 1750, décedée dame Marie-Suzanne d'Heudé,

* Voir page 318, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

dame de Blacy, épouse de Messire Jean-Baptiste-Antoine de Bar, Chevalier, Président Trésorier de France au bureau des finances de Champagne, 53 ans. Inhumée en cette Eglise.

455. Le 27 février 1752, b. Pierre-Antoine, f. de Messire Jean-Baptiste-Antoine de Bar, Chevalier, Conseiller du Roy, Président Trésorier de France au bureau des finances de Champagne et de dame Antoine-Paule-Memie de Braux. P. Messire Pierre de Braux, vicaire général du diocèse, prieur d'Epineuseval, grand oncle maternel.

456. Le 11 décembre 1753, b. Claude-François-Maximilien, f. de Joseph-Thomas Lamiraut de la Lande, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie et de Louise Leclerc.

457. Le 26 février 1754, marié en l'Eglise des PP. Récollets, Messire André Thevet de Roches, Chevalier de Saint-Louis, Commandant pour le Roy au chateau de Liechtemberg et damoiselle Rosalie Jourdain, f. de feu Amand Jourdain, Ecuyer, Secrétaire du Roy au Conseil souverain d'Alsace et de dame Fabiol Raguin.

458. Le 7 avril 1754, décédé Anne-Jacques Clozier, Chevalier, Capitaine au Régiment Dauphin, Infanterie, 29 ans, f. de feu Messire Germain Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment Dauphin, Major de la Ville et citadelle de Sainte-Manehould et de dame Louise-Agnès Sebille. Inhumé en cette Eglise.

459. Le 20 may 1754, décédé Nicolas Gargam, Ecuyer, Président Trésorier de France, honoraire au Bureau des Finances de Champagne, 87 ans ; il étoit fils de M. Claude Gargam, Receveur des Finances et de Marguerite Coquart. Inhumé en cette Eglise.

460. Le 19 janvier 1655, née Marie-Louise-Pierre, f. de Messire Jean-Baptiste-Antoine de Bar, Chevalier et de dame Antoine-Paule-Memie de Braux.

461. Le 19 avril 1756, née Anne-Eléonore-Quentine, f. de Philippe-Simon Clozier, Ecuyer et de Marie-Marguerite de Godet de Vadenay. P. Messire Pierre-Quentin Sebille de Bajacourt, Grand'Oncle. M. Anne-Madeleine-Eléonore de Bezanne, veuve de M. Jean-Baptiste-André de Godet, Chevalier, Seigneur de Vadenay, Oiry, Grand'mère de l'enfant.

462. Le 19 juillet 1757, décédée dame Marie-Joseph de Pinteville, veuve de M. François de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de la Motte, 79 ans. Inhumée en cette Eglise.

463. Le 17 octobre 1757, décédée damoiselle Marie-Anne Maupas, dame de Saint-Martin en partie, 52 ans, f. de Jean-Baptiste Maupas et de dame Marie-Anne de Bar. Inhumée en cette Eglise en présence de Pierre-Paul Maupas de Balmont, son frère.

464. Le 9 novembre 1757, décédé M. Jean-Baptiste le Vautrel, Ecuyer, Capitaine reformé à la suite du Régiment d'Orléans Cavalerie, 65 ans. Inhumé en cette Eglise.

465. Le 10 décembre 1758, né Pierre-Madelaine, fils de Pierre-Louis Saguez, Ecuyer, Seigneur de Breuvery et de dame Marie-Anne Billet.

Xe REGISTRE (1760-1769)

466. Le 18 juillet 1760, b. Georges-François-Alexandre, f. de M. Georges-Gaspard Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Marson, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier de Cavalerrie et de Marie-Françoise-Xavier Corvisart.

467. Le 31 mars 1761, b. Pierre-Louis, f. de M. Jean-Geoffroy Marin, Avocat au Parlement et de Marie-Louise Bruchié de Verbois.

468. Le 8 décembre 1761, marié Bonaventure-Louis du Bois de Crancé, Ecuyer, Commissaire des Guerres, 30 ans, f. de Messire Germain du Bois de Crancé, Chevalier, Seigneur de Balham, Commissaire ordonateur des Guerres, et de f. Remiette Fagnier de Mardeuil et damoiselle Marie-Marguerite Godet de Vadenay, 26 ans, f. de feu Jean-Baptiste-André Godet de Vadenay et de feu dame Eléonore de Bezannes et veuve de Philippe-Simon Clozier, Ecuyer.

469. Le 26 mars 1762, décédée dame Anne-Elizabeth Deya, 80 ans, veuve de Thomas de Napier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy d'Angleterre. Inhumée en cette Eglise.

470. Le 5 décembre 1762, ondoyé une fille de Messire Bonoventure-Louis du Bois de Crancé et de d. Marie-Marguerite Godet de Vadenay. Baptisée le 30 janvier, nommée Apolline-Remy-Charles.

471. Le 4 août 1765, décédé Charles d'Argent, Ecuyer, Seigneur de Deux-Fontaines et Chevigny, 70 ans, f. de feu Jean d'Argent et de f. Marie-Antoinette de Beauregard. Inhumé en cette Eglise.

472. Le 15 octobre 1765, décédée Marie-Louise Doucet, veuve de Jean-Baptiste de Braux, Ecuyer, Seigneur de Vaux. Inhumée en cette Eglise.

473. Le 17 novembre 1766, décédée Anne-Claudette-Elizabeth, f. de Claude de Berle, Chevalier, Seigneur de Maffrécourt et de dame Estienne-Marie-Antoinette Troquet.

474. Le 23 avril 1767, inhumé en cette Eglise, Marie-Madeleine Jourdain, veuve de M. Jacques de Foigny, Ecuyer, Seigneur de Flamanville.

475. Le 14 juin 1767, b. Benoist, f. de Jacques-Benoist de Pinteville Conseiller au Bailliage de Châlons et de dame Claudette-Catherine Félix.

476. Le 15 mars 1768, inhumé en cette Eglise, Jean-Baptiste-Antoine de Bar, Seigneur de Fagnières, Saint-Martin-aux-Champs, Cheppes, décédé le 14.

477. Le 2 mai 1768, b. Jacques-François-Amand, f. de M. Pierre de Monchy et de dame Hyacinthe-Jeanne de Maizières de Maisoncel de Conantray.

478. Le 30 juin 1769, b. Marie-Reine, f. de Jacques-Benoist de Pinteville et de dame Claudette-Catherine Félix.

479. Le 21 août 1769, b. Claude-Henri, f. de Claude de Berle, Chevalier, Seigneur de Maffrécourt et de dame Etienne-Marie-Antoinette Troquet.

XIe REGISTRE (1770-1779)

480. Le 17 avril 1770, décédée Anne-Catherine Truc de Saint-Ferjeu, veuve de M. de Roches, 95 ans.

481. Le 28 novembre 1770, marié Messire Alexandre de Beurges, Lieutenant au Régiment de Grenadiers, 25 ans, f. de Messire Joseph de Beurges, Chevalier, Seigneur de Ville-sur-Saulx, Breau et Naives, ancien Capitaine au Régiment de Marsan, et de dame Marie-Mousin de Romecourt, de la Paroisse de Bar-le-Duc, et damoiselle Perrette-Nicole Saguez de Breuvery, f. de Messire Pierre-Louis Saguez, Chevalier de Saint-Louis et de dame Marie-Anne Billet.

482. Le 17 mars 1771, décédée Marie-Anne de Bar, dame de Vrignels et de Cheppes, 90 ans, veuve de M. Jean-Baptiste Maupas, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs. Inhumée en cette Eglise.

483. Le 23 juillet 1772, b. Claude-Alexandre, f. de Claude de Berles, Chevalier, Seigneur de Maffrecourt et de dame Estienne-Marie-Antoinette Troquet.

484. Le 4 octobre 1771, décédée Barbe-Elizabeth Aubertin, 68 ans, femme de Messire Louis Hocart, ancien Capitaine des Carabiniers, chevalier de Saint-Louis. Inhumée en cette Eglise.

485. Le 20 mars 1772, b. Elizabeth-Memie, f. de Messire Pierre-Antoine de Bar, Président, Trésorier de France au Bureau des finances de Champagne et de dame Marie-Magdeleine de Mauroy.

486. Le 2 mars 1773, décédée damoiselle Claudette de Pinteville, 58 ans, fille de Jacques de Pinteville, Seigneur de Saint-Hilaire et de Moivre et de Marie-Marguerite de Laitre.

487. Le 2 septembre 1773, décédée damoiselle Marie-Agathe-Petronille Maupas, fille de Jean-Baptiste Maupas et de Marie-Anne de Bar, 59 ans.

488. Le 16 décembre 1773, b. Antoine-Nicolas, f. de Pierre-Antoine de Bar et de Marie-Madeleine de Mauroy. P. Nicolas Camusat,

aïeul maternel. M. Antoine-Paule-Memie de Braux, aïeule paternelle.

489. Le 29 décembre 1773, décédé Messire Louis Hocart, Chevalier, Seigneur de Landricourt et autres lieux, Chevalier de St-Louis, Commissaire pour la Noblesse du Bailliage de Chaalons, 75 ans. Inhumé en cette Eglise.

490. Le 6 mars 1774, décédée paroisse de la Trinité, Marie-Joachim Chédel, 71 ans, veuve de Charles d'Argent, Ecuyer, Seigneur de Deux-Fontaines et Chevigny. Inhumée en cette Eglise.

491. Le 18 juillet 1775, b. Suzanne-Louise, f. de Messire Edme-Memie Françoys, Chevalier de Montbayen, Seigneur de Cheppes et autres lieux, et de Aymée-Jeanne-Agnès Lomas de Valcourt.

492. Le 29 août 1775, décédé Louis-Alexandre Cabaret de Villeneuve, 47 ans. Inhumé en cette Eglise.

493. Le 12 décembre 1775, b. Anne-Jacqueline-Armande-Georgette, f. de Messire Pierre-Antoine de Bar, Chevalier, Officier dans le Régiment de Monsieur et de dame Marie-Madeleine de Mauroy.

494. Le 20 février 1776, b. Louis-Marie-Philippe, f. de Louis-François-Memie Hocart, Seigneur de Landricourt et de Marie-Louise Hocart.

495. Le 1er septembre 1777, décédée Marie-Louise Hocart, 21 ans, épouse de Messire Louis-François-Memie Hocart, Seigneur de Landricourt.

496. Le 27 décembre 1777, décédée Marie-Catherine-Jeanne Maupas, 60 ans, fille de feu Jean-Baptiste Maupas, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs et de feu Marie-Anne de Bar.

497. Le 23 octobre 1779, décédée Edmée-Jeanne-Agnès de Lomas de Valcourt, épouse de Edme-Mémie-Françoys de Montbayen, Seigneur du Fresne, Cheppes, Saint-Martin, Glacourt, 27 ans.

XIIe REGISTRE (1780-1791)

498. Le 12 may 1780, b. Marie-Anne-Elizabeth, f. de Messire Louis-Gaston-Jean-Baptiste de Bœuf, Ecuyer, Seigneur de Brabant, Saint-Martin, Glacourt et autres lieux, Garde du Corps du Roy, Compagnie de Villeroy, Capitaine de Cavalerie et de dame Charlotte-Félicité Senard. P. Messire Jean-Charles Morel, Chevalier, Seigneur de Vitry-la-Ville.

499. Le 3 janvier 1783, décédé Messire Pierre-Paul Maupas de Balmont, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, 71 ans. Inhumé en présence de Messire Nicolas Maupas, Seigneur de Saint-Martin, son fils et de Messire Joseph-Augustin Aubry d'Arancey, Ecuyer, Seigneur de Chatellier, son gendre.

500. Le 11 janvier 1785, b, Jeanne-Marie-Françoise-Honorée, f. de Charles-François Gaspard Bluget de la Gravière, Ecuyer, Commissaire des poudres et salpêtres, et de dame Jeanne-Louise-Amélie Cousinat.

501. Le 29 novembre 1785, décédé Benoist de Pinteville, 19 ans, fils de Jacques-Benoist de Pinteville, Seigneur de Moivre et de Saint-Hilaire et de damoiselle Claudette-Catherine Felix.

502. Le 27 juillet 1788, décédé Messire Pierre-Louis Saguez de Breuvery, Ecuyer, Seigneur de Breuvery, la Pagerie, Montcetz, Chevalier de Saint-Louis, époux de damoiselle Marie-Anne Billet, 70 ans.

503. Le 2 janvier 1789, décédé Pierre-André de la Fournière, Seigneur de Champagne, la Héronière, ancien Gouverneur de Chaalons, époux de dame Jeanne-Claire Jacobé, 79 ans.

504. Le 22 février 1789, décédée damoiselle Jeanne-Baptiste Maupas, 40 ans, dame du Buisson. Inhumée en présence de Messire Nicolas Maupas, Seigneur de Saint-Martin, son frère.

FIN DE LA PAROISSE SAINT-NICAISE

(*A suivre*). Cte D. DE R.

RICHECOURT

SON CHATEAU ET SES SEIGNEURS

Quart de Richecourt et d'Aisey, et ses subdivisions

FAMILLES : DE LA RUE, DE LOMBARD, GUYON DE CHABROL, BRUNET DE LA MOTTE, DE LA MOTTE D'ARSONVAL, DE VALLEROT, PESCHET, PRIOZET.

Armes de la Rue : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges, d'argent, posées deux en chef et l'autre en pointe [1].

Armes de Lombard : d'argent à une fasce de gueules, accompagnée de trois tourteaux de même, posés deux en chef, l'autre en pointe [2].

Armes de Brunet de la Motte : de... au lion issant de ... tenant entre ses pattes de devant un écusson ou cartouche de ....

Armes de la Motte d'Arsonval : d'azur au bâton ébranché d'argent mis en bande, et à une étoile de même au canton senestre.

Armes de Vallerot : d'or à cinq merlettes d'azur posées en sautoir [3].

Nous ne pouvons indiquer à quel titre la famille de la Rue, issue des anciens mayeurs de Ponthieu, au XIIe et XIIIe siècles, et établie depuis longtemps en Champagne, où elle avait les seigneuries de Mareilles et d'Ormoy [4], se trouva en possession

* Voir page 382, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. La Chenaye des Bois. *Généal. de la Rue*, tome 17, édition de 1866.

2. D'Hozier, *Armorial général. Registre de Franche-Comté*. Il y avait aussi en Lorraine une famille de Lombard qui avait pour armes : de gueules à 2 étendards d'or adossés en sautoir. — *Nob. de Saint-Allais*, tome V, p. 125.

3. Les armoiries des familles Brunet, de la Motte d'Arsonval, de Vallerot, sont désignées d'après les empreintes des cachets de cire apposés sur les dénombrements d'Aisey et Richecourt, conservés aux *Archives nationales*, carton. Q. 1-995.

4. C'est d'Ormoy-sur-Aube et non d'Ormoy-sur-Saône, près de Richecourt, qu'il s'agit. La seigneurie d'Ormoy-sur-Saône appartenait au roi. Elle fut cédée par engagère, le 28 juillet 1703, à Antoine et à Nicolas Brocard, bourgeois du lieu. Elle ne comprenait que la haute, moyenne et basse justice avec les droits utiles et honorifiques.—Elle fut adjugée, en 1724, pour 270 livres de rente, à Gaspard de Clermont-Tonnerre, à charge de rembourser aux sieurs et dames Brocard, Maignien de Mersuay, de Poisson et Laborey, héritiers d'Antoine et de Nicolas Brocard, la somme totale de 2.300 livres. (*Arch. Nat.*, carton A 1-995.)

du quart des fiefs de Richecourt et d'Aisey. Tout ce que nous savons, c'est que Françoise de la Rue avait épousé François de Lombard, écuyer, seigneur de la Tour de Bourbévelle, qui, dans un papier terrier du 24 mai 1668, se déclarait seigneur d'une partie de Richecourt et d'Aisey, comme étant aux droits justifiés antérieurement par le baron de Tavannes [1], et que la dite dame laissa ces propriétés à ses deux enfants Robert [2] et Françoise de Lombard. Elles échurent définitivement à cette dernière, en conséquence du partage fait entre eux, devant Thévenot, notaire à Coiffy, le 22 février 1691.

Françoise de Lombard avait épousé Adam-Louis Brunet de la Motte, écuyer, seigneur de la Tour, lieutenant de cavalerie au régiment de Romainville, qui présenta, le 22 septembre 1696, le dénombrement du quart d'Aisey et Richecourt. La Cour des Comptes n'accepta cet acte qu'à la condition que mot « sujets », employé pour désigner les gens de la seigneurie serait remplacé par celui d'habitants [3].

1. Titre de propriété de M. Adolphe Bonvallet, de Richecourt.

2. M. Robert de Lombard périt assassiné. Voici son acte de décès tel que nous l'avons trouvé dans le registre paroissial d'Aisey : « Le 10e jour d'octobre 1709, le sr Robert de Lombard, cy-devant seigneur de Richecourt, qui a esté tué d'un coup de feu receu à la teste dans le bois Le Roy, finage dudit Richecourt, dont la justice a fait la levée de son corps et transporté en la maison du sr la Motte-Aisey, où il demeuroit cy-devant, a esté inhumé dans le chœur de l'église dudit Aisey, où à son enterrement ont assisté Mlle de la Tour, sa sœur, avec plusieurs autres de la paroisse, René Bazin et Charles Babelle, du dit lieu, se sont avec nous soussignés. N. Aurias. Babel *. René Bazin. Vautherin. »

3. C'est l'adveu et le dénombrement que Adam-Louis de Brunet de la Mothe, escuier, seigneur de Richecourt et d'Aisey, en dépendant pour un quart, cy-devant lieutenant de cavallerie pour le service du Roy, au régiment de Romainville, donne à Sa Majesté par devant vous Nosseigneurs les présidens trésoriers de France en Champagne, et ce pour satisfaire à l'hommage rendu par led. sr Brunet, le dix-sept septembre mil six cent quatre vingt seize, situé dans le ressort du bailliage de Langres et relevant en plein fief du Roy à cause de son château de Coiffy, appartenant aud. sr Brunet par loi de partage fait entre Robert de Lombard, escuier, seigneur desdits lieux en partie, et ledit sr Brunet au nom et comme mary de dame

* Ancienne famille d'Aisey, alors représentée par Charles Babel et Pierre Babel de Beaulieu, ce dernier père de Charles Babel de Beaulieu, de Pierre Babel de Bonnille, et d'Agnès Babel de Beaulieu, mariée en 1740 à Antoine de la Morinière, lieutenant d'infanterie.— Jacques et Pierre Babel, seigneurs du fief de Voué, à Enfonvelle, en avaient présenté l'hommage au roi, le 8 février 1684. (Arch. nat. P. 1773.)

Vers la même époque, noble Guyon de Chabrol, capitaine de cavalerie au régiment d'Anjou, prenait, nous ne savons à quel titre, la qualification de seigneur d'Aisey et de Richecourt en partie.

Daniel Brunet de la Motte, écuyer, fils unique des précédents, né à Aisey, le 20 décembre 1695, décédé audit lieu, le 7 septembre 1754[1] avait rendu hommage, le 18 janvier 1751, du quart de Richecourt et d'Aisey, comme héritier de feu son père. De son union avec Jeanne-Françoise de Rodohan, il eut huit enfants, dont deux filles seules survécurent, savoir :

Françoise de Lombard, son espouse, du vingt-deux février mil six cens quatre vingt unze, reçu de François Thevenot, notaire royal aud. Coiffy. Premièrement, ledit seigneur a droit en haute, moyenne et basse justice de Richecourt et Aisey pour un quart ; item trois quarts en la moitié du four bannal dudit lieu d'Aisey ; item trois parties en quatre, les quatre faisant le tout du moulin bannal dud. Richecourt et Aisey ; item la moitié du pressoir bannal dudit Aisey, en ce qui regarde les sujets dud. sr de Lombard qui estoit cy devant seigneur desdits Richecourt et Aisey et led. sr de La Mothe ; item trois quarts du bois de Fay, les quatre faisant le tout, à prendre du côté du dit moulin. Item lui est dû par ses sujets cy-après nommés... »— Suit le détail des corvées par charrois et à bras, des cens, redevances en grains, en argent, en volailles, le droit de guet, etc... — « Item luy appartient un arrière-fief audit Aisey, appellé le fief de la Ferté, relevant de luy, à cause de son quart de seigneurie desd. Richecourt et Aisey ; comme aussi relève de luy un autre arrière-fief dudit Aisey, appellé les Tours-Basses, pour une moitié, l'un et l'autre lui doibvent paier le quint et le requint denier en cas de vente ou alliénation. Item luy appartient la moitié d'un dixme appellé le dixme de la Guimaude sur un quanton du finage de Villars le Potel... ; item le huitiesme d'un autre dixme sur un autre quanton dudit finage, appellé la grande Rente.... Item luy est dû par chaque ménage dudit Villars, la moitié d'un sol par chaque année à cause de sa dite seigneurie de Richecourt et Aisey, à chaque jour de Saint-Martin d'hyver, du quel droit il ne jouit pas et s'appelle le droit de bourgeoisie.... »—L'acte énumère ensuite : le quart des amendes, les épaves, cens, rentes et redevances, confiscations, plus une tuilerie située près du moulin d'Aisey, le quart de la corvée de Vougécourt, le droit de pacage dans les bois de Passavant, à cause de sa tour de Donzel sise au dit lieu et entièrement ruinée ; les noms des « sujets » de la seigneurie, savoir trois à Richecourt et neuf à Aisey, enfin la nomenclature des prés, terres, vignes, chenevières, friches, etc... « En foy de quoy j'ay iceluy signé et scellé du cachet de mes armes, ce jourd'huy, vingt-deux du mois de septembre mil six cent quatre-vingt-seize.» Signé Brunet de Lamotte. Cachet d'armes. (*Arc. Nat.*, carton Qr 1 985 et Registres P. 1773 et P. 222.)

1. Les Registres paroissiaux d'Aisey, conservés à la mairie, contiennent un grand nombre d'actes de naissances, mariages et décès concernant les familles Brunet de la Motte, de Vallerot, de la Motte d'Arsonval, Babel de Bonnille, Charlot de Rimaucourt, Delecey, Gousselin et autres, qui avaient droit de sépulture dans l'église. Ces registres remontent à la fin du XVIIe siècle.

1° Thérèse-Charlotte-Emerique Brunet de la Motte, décédée en 1757, à l'âge de 25 ans, veuve de Gaspard de la Motte d'Arsonval, écuyer seigneur de Voué, Enfonvelle, Blondefontaine, lieutenant au régiment de Taleyrand cavalerie, chevalier de de Saint-Louis. Louis-Gabriel de la Motte d'Arsonval, leur fils, présenta, en 1770 et en 1776, la foi-hommage et le dénombrement de ce qu'il possédait à Aisey et à Richecourt.

2° Charlotte Brunet de la Motte, sœur cadette de la précédente, mariée le 22 février 1751, à Aisey à Philibert-Marie de Vallerot, écuyer, lieutenant de dragons au régiment de Baufremont [1], Elle était veuve lorsqu'elle mourut à Aisey, le 2 avril 1762, âgée de vingt-six ans, laissant deux enfants : 1° Louis-Gabriel-Marie de Vallerot, officier de cavalerie au régiment de Royal-Navarre ; 2° Charles-Claude de Vallerot, garde-de-corps de Monsieur, puis capitaine au régiment du Cap, à Saint-Domingue. MM. de Vallerot donnèrent, en 1770 et en 1776, le dénombrement de ce qu'ils possédaient à Richecourt et à Aisey, ce qui représentait le demi-quart de ces fiefs [2]. Ils aliénèrent successivement leur co-seigneurie de Richecourt.

Madame de Vallerot, leur mère, avait déjà vendu à Jean Peschet, un quart et demi du moulin bannal d'Aisey, avec quatre fauchées de pré, pour lesquels ce dernier rendit hommage en 1762 et 1776 [3].

Par différents contrats d'échange et d'acquisition, passés avec MM. Delecey d'Andilly, Gousselin, de Vallerot et autres particuliers, Pierre Priozet forma un domaine d'une certaine importance. Dès 1763, il avait acheté de M. de Vallerot, sa

1. Présents à ce mariage : MM. Daniel de Brunet de la Motte, écuyer, seigneur d'Aisey-Richecourt, père de l'épouse ; Jean-Antoine Dufour, écuyer, lieutenant aux dragons de Baufremont, muni de la procuration de dame Magdeleine de Vallerot de Chassigneux, mère de l'époux ; de dame Anne-Barbe de Protois, épouse de Mre Brunet de la Motte ; de demoiselle Charlotte-Thérèse-Emerique de Brunet de la Motte, sœur de l'épouse ; de Mre Alexis-Charles de Protois, docteur en théologie, curé de Blunéville ; de Mre Joseph-Antoine de Protois, chevalier, seigneur de Saussure ; de demoiselles Anne-Marguerite et Madeleine de Protois ; de M. Jean-François de Bichin, écuyer, seigneur de Cendrecourt... (*Reg. paroissial d'Aisey.*)

2. Pour tous les hommages et dénombrements cités dans ce paragraphe, voir aux *Archives nationales*, à Paris, le registre P. 1773 et le carton Q 1, 995.

3. *Arch. Nat.*, P. 1773.

maison seigneuriale de Richecourt[1]. Il acquit ensuite, en 1765, de Nicolas Baccon, avocat en parlement, un fonds de terres, prés et vignes ; en 1774, de M. Charles-Claude de Vallerot, diverses pièces de terres et de prés ; en 1782, de M. de la Motte d'Arsonval, des terres arables, avec le quart de la dîme féodale d'Aisey ; enfin, passant sous silence un grand nombre d'acquisitions secondaires, on voit que par acte du 3 avril 1783, Louis-Gabriel-Marie de Vallerot, lui céda tout ce qu'il possédait à Richecourt, tant en immeubles qu'en droits seigneuriaux, parmi lesquels sont spécifiés le privilège de chasse, celui de pêche dans la petite Saône, le droit de four banal, de pressoir, de corvée à bras, par charrues et par voitures, de guet et garde, les cens, redevances en grains, volailles et argent, les lods et ventes, etc., etc., dus par chaque « sujet » de cette portion du fief[2]. Décidement MM. de Richecourt voulaient quand même trouver des « sujets » dans les habitants censitaires ou corvéables de leur seigneurie ; mais la Chambre des Comptes et le bureau des Finances de Champagne rejetaient impitoyablement cette expression vaniteuse et surannée d'un usage encore assez répandu dans la région. Le roi seul avait des sujets.

Le domaine du nouveau co-seigneur de Richecourt, dont les deux enfants, Pierre et Marie-Barbe Priozet contractèrent union dans la maison Mathelat de Bourbévelle, de Cemboing[3],

1. Cette habitation qu'il ne faut pas confondre avec le château de Richecourt, a été agrandie par MM. Priozet, dans la première partie du siècle courant. La tour carrée du colombier, qui en dépend, a été construite en 1737 par M. Brunet de la Motte. — La famille de Vallerot possédait, à Aisey, une autre maison seigneuriale qui sert actuellement de mairie et de presbytère.

2. Titres de propriété de M. Adolphe Bonvallet.

3. Voici d'après le registre paroissial d'Aisey, un extrait de l'acte de mariage de Mlle Priozet : « Le vingt-neuf octobre 1787, Me Joseph Mathelat, avocat en parlement, fils de M. Claude-François Mathelat, avocat en parlement, seigneur de Bourbévelle, et de dame Barbe Renaudin, demeurant à Paris, paroisse Saint-André des Arcs, âgé d'environ trente-deux ans, et demoiselle Marie-Barbe Priozet, fille du sieur Pierre Priozet, seigneur de Richecourt, et de défunte dame Barbe Parisot, de cette paroisse, âgée d'environ vingt ans, ont reçu la bénédiction nuptiale, etc... En présence du sieur Pierre Priozet, père de l'épouse ; de M. de Thomasset, écuyer, seigneur de Bousseraucourt, cousin de l'époux, demeurant à Martinvelle ; du sieur Claude-François Mathelat, seigneur de Moncourt, avocat en parlement, son cousin germain ; du sieur Jacques Parisot, ayeul maternel de l'épouse ; du sieur Jacques-François Parisot, avocat en parlement à Paris, y

est passé successivement, par alliance, dans les familles Babel de Bonnille et Bonvallet. C'est cette dernière qui le possède actuellement et qui réside dans l'ancienne maison des Brunet de la Motte et de Vallerot.

Trois quarts d'Aisey

CHARLOT DE RIMAUCOURT, DELECEY DE RÉCOURT, RIVOT.

Armes de Charlot : d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, ayant à dextre une étoile et à senestre un besant de même et un lion d'argent en pointe [1].

Armes de Delecey : d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un agneau d'argent, portant sur une croix de même un petit étendard d'argent ou de gueules [2].

Nicolas Charlot de Rimaucourt, bailli du duché-pairie de Langres, gentilhomme du duc Léopold de Lorraine qui l'anoblit, le 7 décembre 1724, était fils de Jean-Baptiste Charlot, seigneur de Rimaucourt, et de Geneviève Richard. Nous avons vu précédemment qu'il acquit, par voie d'échange, en 1720, les trois quarts de la seigneurie d'Aisey. Il en présenta l'hommage et le dénombrement en 1723 et paya 3278 livres six sols pour la liquidation des droits de quint et de requint [3]. De son mariage avec Madeleine Petit, il laissa trois enfants : deux filles et un fils, Jean-Baptiste Charlot de Rimaucourt, écuyer, qui hérita les trois quarts d'Aisey dont il fournit l'aveu, le 10 mars 1751. N'ayant pas eu de postérité de Charlotte Cornille de Vandresten, fille de Maximilien Cornille de Vandresten, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre d'Espagne, et de Marguerite-Charlotte de Latrecey, il fit donation, en 1763, de sa terre d'Aisey, à ses neveux, MM. Delecey, enfants d'Antoine Delecey, écuyer, seigneur de Récourt, et de Marie-Catherine Charlot de Rimaucourt, sa sœur.

demeurant, son oncle maternel, témoins soussignés avec l'époux et l'épouse.... » Suivent les signatures. — M. Alexandre Mathelat de Bourbévelle, né de ce mariage, épousa Mlle d'Escoubleau de Sourdis, fille du général marquis d'Escoubleau de Sourdis, dernier représentant masculin de sa maison. — Elisabeth-Gertrude Mathelat, sœur de Mme Priozet, avait épousé René Bourgoin, co-seigneur de Raincourt ; une autre sœur Marie-Adélaïde fut mariée à Jean-Paul de Lamothe.

1. *Généal. Charlot*, due à l'obligeante communication de M. Julien de La Boulaye.

2. *Généal. Delecey ou de Lecey*, dans La Chesnaie des Bois, t. XI, édition de 1866, et notes de M. A. Lacordaire.

3. *Arch. Nat.*, P. 1773.

C'est à cette occasion que les donataires, Antoine Delecey de Doncourt, écuyer, seigneur de Récourt, et Charles Delecey d'Andilly, son frère, firent dresser, à la date du 28 juillet 1770, le dénombrement des trois quarts de la seigneurie d'Aisey. Ils en présentèrent encore la foi-hommage, le 30 décembre 1774, à l'occasion de l'heureux avènement du roi au trône de France[1].

Le 18 mai 1763, Claude-Marie-Bernard-Antoine Rivot, qui devint maire de Langres, en 1780, avait fourni le dénombrement d'une maison et de divers héritages, situés à Aisey, et donnés à Madeleine Delecey, sa femme, sœur des précédents, par M. de Rimaucourt, son oncle[2].

La propriété de MM. Delecey est passée, dans la première partie de notre siècle, à la famille Husson de Sampigny, par le mariage d'Anne Delecey avec Alexandre Husson de Sampigny. Leur petit-fils, M. Henri de Sampigny a restauré et agrandi, il y a plusieurs années, le château d'Aisey, où il a fixé sa résidence.

Nous voici parvenu au terme de cette étude. Comme le lecteur a pu en juger, notre but, dégagé de toute préoccupation politique, de toute critique exagérée ou systématique sur un régime social, aujourd'hui disparu, régime qui a été, pendant des siècles, le cercle dans lequel l'ancienne société française a vécu et agi dans ses gloires comme dans ses abus, notre but, disons-nous, a été uniquement d'évoquer quelques souvenirs historiques du temps passé, et de retracer, aussi fidèlement que possible, la chronique d'un fief et de ses seigneurs.

Adrien Bonvallet.

Vice-Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

1. *Arch. Nat.*, Q 1, 995 et P 1773.
2. *Arch. Nat.*, P. 1773.

LES CONVENTIONNELS DE LA MARNE

BATTELLIER (de Vitry) *

Cette pièce, ce long mémoire si l'on veut, — où apparaît à chaque ligne l'indignation d'un honnête homme, — est suivie, dans la même liasse n° 5, de différents papiers qui peuvent être consultés avec fruit.

Ce sont toutes les lettres, les mémoires, les rapports, les attestations, envoyées au directeur du jury, au président du tribunal, ou à M. Detorcy, membre du Conseil des anciens, qui, lui aussi, connaissait bien Battellier, à en juger par les insinuations sévères qu'il porte contre lui, dans quelques-unes de ces lettres.

Ces papiers ont trait, à la fois, au procès fait à M. Hatot et à la question juridique soulevée par l'accusation, au sujet de la non observation de la loi du 3 brumaire.

Il serait bien inutile d'en faire une longue analyse. En les lisant, on reconnaît facilement que l'esprit de haine et de vengeance dominait d'un côté, tandis que de l'autre, la franchise et l'honnêteté apparaissent sans fard.

Je signale une lettre de M. Hatot, datée du 27 nivôse an IV « le 15e jour de sa captivité » dit-il.

Viennent ensuite des procès-verbaux d'interrogatoires de témoins; des rapports divers; des attestations qu'il serait superflu de reproduire et enfin l'arrêté du Directoire exécutif contenant — dit le titre: — *des mesures répressives des troubles qui ont eu lieu a Vitry*, et qui porte la date du 7 nivôse an IV.

Cette pièce basée évidemment sur le rapport de Battellier, ne doit pas être passée sous silence. On y verra quels étaient les principaux griefs articulés aussi bien contre M. Hatot que contre d'autres membres de la municipalité :

* Voir page 279, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Le Directoire exécutif informé des mouvement séditieux qui ont eu lieu dans l'auditoire du tribunal de Vitry-sur-Marne, lors et à la suite de l'installation du citoyen Battellier, ex-député à la Convention nationale, dans les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif;

Considérant que ces mouvements portent un caractère de rébellion à l'autorité ; que leurs auteurs et complices sont, tant à ce titre que par leur dévouement notoire à la faction des ennemis de la liberté, prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République ; qu'il résulte aussi des mêmes mouvements, un attentat contre la sûreté individuelle et que sous ce double rapport ils sont du nombre des délits contre lesquels l'art. 243 de l'acte constitutionnel et l'art 140 du Code des délits et des peines, chargent le directeur du jury d'instruire comme officier de police judiciaire ;

Considérant que le citoyen Hatot, président de l'administration municipale, s'est permis en haranguant les séditieux, pour les faire rentrer dans le devoir, de leur tenir le propos suivant : « Je suis parfaitement de votre avis, cet homme n'est pas capable d'être commissaire ; mais je ne souffrirai pas que vous lui fassiez violence ; accusez-le et, de tout mon cœur, je signerai l'accusation. »

Considérant que le citoyen Hatot est prévenu d'infraction à la loi du 3 brumaire dernier, en exerçant des fonctions administratives, après avoir, en qualité de président d'une des assemblées primaires de Vitry-sur-Marne, signé un arrêté par lequel cette assemblée s'était déclarée en permanence, jusqu'à installation du nouveau Corps législatif, après avoir, en la même qualité, signé un arrêté de la même assemblée qui chassait de son sein des citoyens appelés par la loi et par la Constitution à y voter ; après avoir enfin déclaré hautement, dans la même assemblée, que la Convention nationale n'était plus rien quand le peuple était assemblé, et qu'il était temps d'ailleurs de chasser cette Convention gorgée d'or, d'huile, de sucre, etc., quand le peuple mourait de faim ;

Considérant que ce même citoyen Hatot est prévenu d'avoir, peu de jours avant l'installation du citoyen Battellier, fait effacer le bonnet de la liberté, surmontant un faisceau peint sur le tableau placé au-dessus de la porte du bureau militaire, en vertu de l'art. 145 de l'acte constitutionnel ;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les citoyens Dominé-Deslandes, Le Blanc-Deschiens, Gillet-Corda, le citoyen Chevieul, ex-quartier maître, Demery, Lalin [1], Legoux, Corda fils et Herman fils, seront mis en arrestation ; les scellés seront placés sur leurs papiers, meubles et effets, et le directeur du jury de l'arrondissement de Vitry, procédera contre eux dans les formes et suivant toute la rigueur des lois.

1. Pour Delalain sans doute.

Art. 2. Les citoyens Lalin et Legoux, nommés dans l'article précédent, sont destitués de leurs emplois respectifs de garde-magasin des fourrages et d'inspecteur des viandes, et le ministre de la guerre pourvoiera, sans aucun délai, à leur remplacement.

Art. 3. Le citoyen Hatot, président de l'administration municipale, est destitué de ses fonctions et il sera, sur-le-champ, remplacé dans ses fonctions, dans la forme prescrite par l'acte constitutionnel.

Art. 4. Le même citoyen Hatot, sera pareillement mis en arrestation avec apposition des scellés, sur ses papiers, meubles et effets, et il sera poursuivi ainsi qu'il est dit par l'article 1er, tant comme prévenu de conspiration que pour avoir en contravention à l'article 1er de la loi du 3 brumaire, etc., etc.

Pour expédition conforme,

Signé : Rewbell et Lagarde.

Certifié par le ministre de la justice,

Signé : Merlin.

Le procès-verbal d'arrestation d'un des accusés, le citoyen Leblanc-Deschiens figure ensuite dans la même liasse. L'arrêté s'y trouve ainsi reproduit :

Le Directoire exécutif, informé des mouvements séditieux qui ont eu lieu dans l'auditoire du tribunal, à la suite de l'installation du citoyen Battellier, ex-député à la Convention, dans les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif;

Considérant que ces mouvements portent un caractère de rébellion à l'autorité légitime, etc., etc.

Arrête :

Le citoyen Leblanc-Deschiens sera mis en arrestation, etc., etc.

Signé : Merlin.

Puis le lieutenant de gendarmerie Boulloche et Jean-Baptiste Paradis, maréchal-des-logis, certifient qu'ils se sont transportés au domicile du citoyen Leblanc-Deschiens pour l'arrêter et qu'ils n'ont trouvé qu'une fille de secours — style du temps — qui leur dit « que son maître n'était point à la maison et que l'ayant nonobstant cherché sans pouvoir le trouver, ils se sont ensuite retirés. »

Le mandat d'amener lancé par M. Viard, juge au tribunal civil de la Marne, séant à Rheims, contre le citoyen Hatot, figure également dans la même liasse 5, et un huissier du nom de Battellier certifie, au verso de la pièce, avoir signifié au dit Hatot d'avoir à satisfaire à ce mandat. « A quoi ledit Hatot m'aurait fait réponse — continue l'exploit — qu'il était tout prêt d'obéir et se serait mis en devoir de me suivre. »

La liasse 6 contient un très long mémoire justificatif du

citoyen Hatot. Il serait impossible de le reproduire en entier. J'en extrais simplement quelques passages :

Liberté! Egalité! tels sont — dit en commençant le citoyen Hatot — les premiers mots que je trouve tracés en tête d'un arrêté du Directoire exécutif qui, sans m'avoir entendu, sur une dénonciation de faits controuvés, d'imputations calomnieuses, dénonciation qui n'a d'autre source qu'une vile récrimination, me prive de ma liberté, m'arrache à mes affaires, à ma famille et à des fonctions auxquelles m'avait appelé le vœu général de mes concitoyens.

Suivent deux pages de réflexions sur l'abus que l'on fait de ces grands mots d'égalité et de liberté. Le citoyen Hatot, aborde ensuite les faits. Il raconte que l'ex-représentant du peuple Battellier a été nommé en cette qualité, à Rheims, au moment même des massacres de cette ville ; qu'il n'a jamais eu de mission dans son département et qu'il n'est pas d'abus d'autorité, dont il ne se soit cependant rendu coupable ; que chaque apparition qu'il faisait à Vitry, était marquée par des arrestations ordonnées par le Comité de Surveillance, d'après ses dénonciations; qu'il vint un moment où il ne se contenta plus de dénoncer, mais où il lança des mandats d'arrêts sans même exprimer de motifs; qu'il ne craignit pas, le 3 thermidor, an II, d'envoyer devant le tribunal révolutionnaire, un ex-constituant, un ex-président de la première législature, un ex-général et sept autres personnes moins marquantes qui furent traînées de prisons en prisons et n'arrivèrent, heureusement, à la Conciergerie, que le 12 thermidor ; que les victimes qu'il s'était proposé d'envoyer à l'échafaud, étaient si innocentes, que toutes obtenaient leur liberté immédiate ; que le Conseil général de la commune de Vitry, dut ensuite dénoncer à la Convention ses agissements cruels ; qu'il était maire alors, et qu'il eut le regret de voir qu'on ne tenait pas compte de cette courageuse exposition des faits ; que la section dont il était président, dans les assemblées primaires, avait encore voulu renouveler cette dénonciation, et que Battellier ne lui avait pas pardonné. bien qu'il n'eût pas été l'initiateur de la proposition ; que l'ex-représentant du peuple avait été ensuite nommé commissaire du Directoire, près la commune même de Vitry ; qu'envoyer ainsi dans sa ville natale, après tout ce qui s'était passé, et investir de pouvoirs tels, un homme à qui l'opinion publique était à ce point contraire, c'était, l'exposer aux justes ressentiments d'une population irritée.

M. Hatot raconte alors tous les détails de l'affaire que nous

connaissons déjà. Il ne cache pas les efforts qu'il a faits, lorsqu'il a été appelé, pour faire tout rentrer dans l'ordre et calmer les citoyens exaspérés qui faisaient entendre mille clameurs contre le commissaire qu'on venait d'installer. Il entre dans les plus minutieux détails, et passe en revue tous les faits qui ont été la conséquence du rapport fait contre lui et ses co-accusés par Battellier, sa destitution, son arrestation et la leur.

Alors il examine les actes qui lui sont reprochés et prouve que l'accusation est contraire à l'acte constitutionnel et en constitue la violation. Il s'étend longuement sur le reproche qui lui est fait d'avoir signé des adresses, alors qu'il n'aurait plus été en droit de le faire. Il prétend que ni lui, ni ses co-accusés, n'ont jamais conspiré.

Arrivant aux choses de détail, il s'arrête un instant à la phrase qu'on prétend qu'il a dite : « Je suis de votre avis, cet homme n'est pas capable d'être commissaire etc. » Il nie absolument le propos; « mais si le fait était vrai, ajoute-t-il, il ne s'en défendrait pas, parcequ'il n'aurait rien à craindre d'un pareil aveu. » Il parle ensuite du fait relatif au bonnet de la liberté. Ici il faut encore citer :

On me reproche, dit-il, d'avoir, peu de jours avant, fait effacer le bonnet de la liberté surmontant un faisceau, peint sur le tableau placé au-dessus de la porte du bureau militaire. Le fait est étranger à l'application de la loi du 3 brumaire. Je dois cependant, en en rendant compte, écarter les inductions perfides que l'on cherche à en tirer.

L'administration municipale avait chargé le commis principal du bureau militaire de faire mettre au-dessus de la porte extérieure un tableau indicatif. Le peintre auquel il s'adressa, ne se contenta pas d'une simple inscription. Il peignit au-dessus, un trophée composé de drapeaux déployés aux couleurs nationales et du faisceau de la République, surmonté d'une pique. Le tableau fut posé en cet état. Le citoyen Drouard, commissaire du Directoire exécutif près la commune, ci-devant administrateur du district sous la tyrannie décemvirale, désarmé, en exécution de la loi de germinal, se trouvait au bureau militaire lorsque le tableau fut apporté et posé. Il trouva mauvais que le peintre n'eût pas ajouté au trophée le bonnet de la liberté et donna ordre au peintre de faire une addition. Le lendemain, il fit venir ce peintre et, en sa présence, fit peindre le bonnet. Je rendis compte au Conseil de cette conduite. Le citoyen Drouard était présent. Je lui rappelai le cercle de ses devoirs, prévus par l'art 191 de l'acte constitutionnel. Je lui observai qu'ils se bornaient à surveiller et requérir l'exécution des lois, mais, qu'en aucun cas, il n'avait le droit d'ordonner.

... Le citoyen Drouard convint de ses torts et l'administration municipale crut devoir affermir son autorité, contre de pareilles entreprises à l'avenir, en faisant rétablir les choses. Le tableau n'était point reçu, le prix n'en était point arrêté. Le peintre fut mandé au Conseil, on convint de prix avec lui, et il fut chargé d'effacer le bonnet.

A propos de ce grief, il convient de relever, dans l'interrogatoire du citoyen Hatot, — devant M. Viard, président du tribunal civil de la Marne — (interrogatoire qui se trouve joint au mémoire justificatif dans la liasse 5), la réponse faite par ledit citoyen à son juge. Après avoir rapporté ce que nous connaissons déjà, le procès-verbal ajoute :

Le citoyen Hatot a répondu qu'il est faux qu'il ait dit au peintre : « Vous effacerez cette cochonnerie-là » ; que s'il s'était servi de quelques expressions analogues au sens de celle-là, il eût entendu parler de la manière de peindre de l'artiste et non du sujet, puisqu'effectivement le citoyen Potier ayant demandé pour le paiement de ce mauvais tableau une somme exhorbitante de douze cent livres, l'administration lui a parlé avec humeur de la manière dont il était exécuté et est convenu de lui payer — détail piquant — neuf livres, en monnaie de cuivre.

Heureusement, à la suite d'une longue instruction le citoyen Hatot fut mis en liberté ; voici l'ordre d'élargissement :

Nous, directeur du jury d'accusation faisant fonction d'officier de police judiciaire, etc.

Le citoyen Hatot ayant suffisamment détruit les inculpations faites contre lui, nous l'avons renvoyé en liberté.

Fait à Vitry, le 5 pluviôse, l'an IV de la République française, une et indivisible.

Signé : VIARD.

Cette pièce, en double, se trouve encore dans la liasse n° 6. Elle est accompagnée d'une lettre autographe du citoyen Desaintgenis (sic), président du tribunal criminel de la Marne, félicitant le président Hatot de sa mise hors de cause. Cette lettre est curieuse à plus d'un titre, car elle laisse supposer que les commissaires Drouard et Battellier, hésitaient à se pourvoir en cassation.

Ils sont forts interloqués depuis trois jours, dit la lettre — ils voudraient ménager la chèvre et le chou ; je m'amuse beaucoup de leur embarras, et leurs démarches auprès de moi m'ont donné l'occasion de leur dire bien des vérités. En ce qui concerne le tribunal, je puis

vous dire que le jugement a été rendu à l'unanimité, après une discussion bien suivie et lumineuse, et que si vous avez un conseil de rats à former, je me flatte que vous n'y comprendrez pas comme acteurs, les collègues auxquels je suis associé.

L'affaire fut en effet, sur le point d'être déférée au juges du tribunal de cassation, et la pièce qui vient ensuite, dans les papiers de M. Hatot, est un extrait du greffe du tribunal criminel de la Marne rejetant le pourvoi : « Attendu, y est-il dit, « qu'aux termes de l'art. 197 du Code des délits et des peines, « l'accusateur public est seul excepté des dispositions des trois « articles précédents. » C'était le citoyen Oudard, substitut du commissaire du Pouvoir exécutif, près les tribunaux civils et criminels de la Marne qui avait formé appel.

Viennent enfin (liasse n° 7) une série de pièces dont l'énumération seule nous entraînerait trop loin. Les principales sont :

Le rapport du président Hatot au Directoire, à la suite du tumulte qui a suivi l'installation de Battellier.

Des lettres diverses adressées aux citoyens Detorcy et Salligny, membres du Conseil des Cinq Cents, à propos de cette affaire, et leurs réponses signées.

Diverses pièces, relatives à Battellier, à ses dettes, au mépris qu'il inspirait à beaucoup de ses concitoyens.

L'acte d'arrestation du citoyen Hatot, signé de Merlin.

La copie d'une lettre du citoyen Hatot à ce ministre.

Une lettre du même Merlin au juge de paix de la section du midi de Vitry, relative à un imprimé justificatif distribué avec profusion dans la commune, et émanant des citoyens arrêtés en même temps que Hatot et incriminés comme lui et avec lui dans l'affaire des troubles.

Une lettre de ces citoyens revendiquant la paternité de cette pièce et s'en faisant honneur.

Le procès-verbal de la nomination des nouveaux conseillers de la municipalité, etc., etc.

A propos de la destitution brutale des citoyens Barbier, Gillet-Corda et Delalain, prononcée le 15 pluviôse an IV, par un arrêté du Directoire exécutif, la liasse n° 7 contient un extrait du registre des délibérations du Conseil, qu'il est bon de citer. On y voit les citoyens Barbier, Gillet-Corda et Delalain, protester avec énergie contre les accusations portées contre eux ; le citoyen Delalain notamment, prétend ne pas

avoir signé certaine adresse « étant occupé, ce jour-là, en qualité de juge au tribunal du district. » La même pièce fait mention des hésitations des citoyens appelés par l'arrêté à remplacer ceux qu'on destituait.

Le citoyen Maugin craint que son état de surdité ne l'empêche de remplir utilement ses fonctions. Le citoyen Picart prétend qu'il a 63 ans et ne peut écrire. Le citoyen Thibault allègue le besoin qu'il a de tout son temps, pour assurer ses moyens d'existence. Le citoyen Lenoble invoque sa santé délabrée. C'est à qui parmi ces citoyens se défendra le mieux de prendre la place des hommes honorables qu'on a brutalement destitués. Tous les quatre déclarent finalement, « que leur acceptation n'aura lieu que jusqu'à ce que le Directoire exécutif ait été éclairé. » Ils se réservent d'ailleurs de donner leur démission lorsqu'il se sera écoulé un temps suffisant, pour que le même Directoire ait pu connaître « leurs motifs d'excuses comme les motifs qui ont déterminé la destitution des citoyens Barbié, Gillet-Corda et Delalain. »

Cette pièce honore à la fois ceux qui l'ont signée et ceux que ces derniers étaient appelés à remplacer.

La liasse n° 7 contient encore plusieurs lettres du citoyen Detorcy au citoyen Hatot, une entre autres, dans laquelle il lui demande copie de l'adresse à la Convention, dénonçant Battellier et le prie d'articuler des faits précis contre lui.

Diverses pièces viennent à la suite, copiées sur celles envoyées par le citoyen Hatot.

La liasse n° 8 renferme des pièces relatives aux réquisitions qui furent alors ordonnées en vue de la rareté des grains. Les cultivateurs se refusaient à amener leurs réserves sur le marché et n'acceptaient point d'assignats en paiement, lorsqu'on allait faire directement chez eux des achats en grains. La situation déplorable faite à l'hôpital de Vitry, par la rareté des vivres, apparaît dans une pièce qui fait partie de la même liasse, et qui prouve à quel point la pénurie était grande.

Cette pièce est encore à citer :

Le Conseil général de la commune de Vitry-sur-Marne, à la Convention nationale.

Ce 2 floréal, an III de la République, une et indivisible.

Législateurs,

Nous venons au nom de l'humanité souffrante, mettre sous vos yeux ses besoins et sa détresse.

Le ci-devant hôpital général de Vitry, était depuis longtemps l'asile sacré où la vieillesse et l'infirmité, trouvaient des secours assurés. Nos ancêtres avaient fait depuis longtemps les sacrifices nécessaires pour doter ce précieux établissement de manière à en assurer le service. Ses revenus étaient modiques, en comparaison de ses charges; mais une administration gratuite, dirigée par des citoyens zélés et intelligents, suppléait par l'économie et l'industrie, à l'insuffisance des revenus, et avait su y faire régner l'ordre et l'aisance.

La majeure partie des revenus étant en grains, l'hôpital ne se ressentait jamais de la hausse du prix des denrées, l'administration trouvait sur ses greniers l'approvisionnement de la maison et, vendant l'excédant au taux courant, s'indemnisait toujours de la cherté des autres objets de consommation.

Une manufacture de bas de coton, en même temps qu'elle occupait les individus valides, de tous les âges, habitués dans cette maison, y répandait une espèce d'abondance.

... Cet état heureux était le fruit de plus d'un siècle de travaux. Un instant a suffi pour le changer en un état de détresse et de désespoir.

La loi du 23 messidor, an II, en déclarant propriété nationale, les biens des hôpitaux a, dès l'instant, enlevé aux amis de l'humanité, l'espoir de soutenir les retraites hospitalières qui honoraient le peuple français.

Il n'est personne qui n'ait prévu que, par l'effet de cette loi, ces sortes d'établissements qui avaient sous leurs mains des moyens assurés d'existence, n'auraient désormais qu'un état précaire et subordonné à tous les événements politiques.

... Telle est la situation actuelle de l'hôpital de notre commune. Il manque des fonds nécessaires à ses dépenses journalières : dans 15 jours, il manquera de pain et on n'entrevoit pas les moyens de lui en procurer.

En vain, l'administrateur s'est adressé à la commission des secours; en vain a-t-il envoyé le compte de sa gestion pour le 1er trimestre de l'année courante, échu le 1er germinal dernier; en vain a-t-il représenté l'état de détresse de l'hôpital. Ses lettres, ses mémoires, ses demandes sont restés sans réponse.

Depuis le 1er vendémiaire dernier, il n'a été fourni qu'un faible à compte de 12,000 livres et il résulte du compte du 1er semestre qu'il doit être payé à l'administration, pour solde de ce compte, une somme excédant celle de 80,000 livres.

Le Comité de Salut public, par son arrêté du 25 pluviôse dernier, a bien chargé les administrateurs des hôpitaux, sous leur responsabilité, de pourvoir à l'approvisionnement des subsistances de ces établissements; mais en même temps qu'il ordonne cette sage mesure, il ôte la possibilité de l'exécuter en imposant aux administrateurs l'obligation de n'acheter qu'au prix courant du chef-lieu du district. Qui ne

sait qu'à la date de cet arrêté, au 25 pluviôse, avant et depuis, la cupidité des cultivateurs a spéculé si horriblement sur la misère publique, que les achats de gré à gré, n'ont pu se faire qu'au poids de l'or, sans proportion avec les prix fixés par les autorités dans les chefs-lieux de district ; et l'abus est tel, qu'aujourd'hui, le boisseau de bled, fixé en cette commune par les mercuriales à 10 livres 6 sols 3 deniers, se vend chez le cultivateur 100 livres et plus, ou plutôt ne se vend qu'en échange de numéraire, ou de denrées de toutes espèces, dont la valeur excède ce prix exhorbitant.

L'hôpital de Vitry avait d'abord pourvu à son approvisionnement, en obtenant de l'administration du district, des réquisitions sur ses anciens fermiers et à charge de payer le prix des grains requis à la caisse du receveur des domaines; mais bientôt la commission des revenus nationaux, instruite de cet arrangement, a donné des ordres pour le faire cesser, et laisse ainsi l'établissement de notre hospice dans la plus affreuse détresse.

Nous désirerions, législateurs, pouvoir venir au secours de cet asile malheureux. Nous n'examinerons point s'il est de votre justice d'enlever à l'hôpital les propriétés que nos ancêtres lui avaient donné pour en assurer l'existence, et de nous imposer la nécessité de pourvoir à ses besoins par de nouveaux sacrifices. Nous n'écouterons que le cri de l'humanité souffrante et le désir de voler à son secours.

Mais notre commune est, elle-même, dans la position la plus pénible par la pénurie des subsistances. Depuis longtemps, nous avons été forcés de réduire la nourriture de nos concitoyens à une ration de pain beaucoup trop modique, nous ne devons notre existence qu'aux sacrifices immenses que n'a cessé de faire la classe aisée de nos concitoyens, au profit de la classe indigente, et malgré ce généreux dévouement, nous vivons au jour le jour, et avec la crainte trop fondée, de ne pouvoir atteindre sans de nouveaux retranchements, le terme si désiré de la prochaine récolte.

Veuillez donc, citoyens législateurs, entendre les cris de 226 malheureux que renferme notre hôpital, et qui vous redemandent le pain que la prévoyance de nos pères semblait leur avoir assuré, et qu'ils ont la douleur de se voir enlevé par une loi peut-être commandée par les circonstances impérieuses, peut-être aussi surprise à votre justice, et dont il serait de votre sagesse d'ordonner la révision.

Veuillez prendre des mesures promptes et efficaces pour faire parvenir à cet établissement des secours pécuniaires ou des subsistances en nature, et pour activer le travail des commissions exécutives chargées de ce service qui ne languit sans doute que parce que les moyens d'exécution ne sont pas proportionnés à l'immensité de la correspondance dont ces commissions sont chargées.

Cette pièce est suivie d'une autre que la municipalité adresse encore à la Convention, le 5 fructidor. La récolte est bien

arrivée, mais les cultivateurs ne veulent pas livrer leur grain et la loi, en quelque sorte, est pour eux.

Avant la loi de thermidor, dit la lettre, le citoyen non approvisionné se transportait dans les campagnes et à force d'importunités et de sacrifices, il arrachait, de temps à autres, quelques boisseaux de graines. Aujourd'hui, cette ressource lui manque. S'il se présente chez les cultivateurs pour acheter, celui-ci autorise son refus de vendre de la loi qui lui défend de vendre ailleurs qu'au marché. S'il se présente au marché, il ne trouve pas un boisseau exposé en vente. Que l'on ne croie pas que le cultivateur se déterminera de lui-même à conduire ses graines au marché ? Il regorge d'assignats, il n'est pressé par aucun besoin et ne vend volontiers ses denrées qu'autant qu'elles lui sont payées en numéraire ou en échange d'effet de toute espèce.

Des négociations sont bien ordonnées et c'est à qui refusera d'y satisfaire. Une des pièces de la liasse 6 contient le procès-verbal suivant :

Nous soussignés Louis Rapinat et Georges Duprez, garde national de la commune de Vitry, nommés commissaire et force-armée pour faire délivrer les réquisitions pour les marchés dudit Vitry, nous sommes transportés à Plichancourt, lieu à nous indiqué pour faire verser trente quintaux de graines à compte sur les réquisitions arriérées, et faute de délivrance rester dans ladite commune aux frais des cultivateurs en retard, y sommes arrivés le 4 vendémiaire à 10 heures du matin ; nous en sommes sortis le 9 à 3 heures après-midi. Dans l'espace des six jours, les subsistances nous ont été fournies par les individus ci-après dénommés : par la veuve Henry Vallet quatre repas, par le citoyen Duchesne, l'aîné, six repas, par la citoyenne veuve Rapinat deux repas.

Le citoyen Claude Rapinat, ayant satisfait à sa réquisition, n'a point été requis pour subsistance. La citoyenne Duchesne-Lejeune s'étant refusée de fournir, n'a point voulu nous loger ni nourrir. N'ayant pu avoir subsistance au cabaret, nous certifions que le citoyen Roger maire, ayant fait ses diligences, ne nous a pu faire fournir davantage, subsistance ni logement ; lui-même nous a fourni cinq repas, dont il a déboursé de sa poche une bouteille de vin par repas qu'il nous a fourni, et son pain et la boucherie qu'il pouvait avoir.

C'est pourquoi nous avons donné le présent mémoire pour qu'il soit ordonné le remboursement des subsistances que le citoyen Roger nous a fourni à Plichancourt. En outre, il nous est dû les dix livres par jour, chacun, ce qui monte à la somme de 120, ordonnés pour notre réquisition dont nous étions porteurs.

Signé : Rapinat, Dupré.

(*A suivre*). A. Barbat de Bignicourt

LES TRUDAINE*

Mais les douceurs de ce logis ne valaient pas, aux yeux de Trudaine, le séjour délicieusement champêtre de son château de Montigny. Chaque année, il y revenait avec bonheur lorsque les exigences de sa charge ne le retenaient pas à Versailles. De nombreuses invitations parmi ses amis de la capitale et la noblesse du voisinage, venaient animer cette splendide résidence où les fêtes de toutes sortes, chasses, jeux, spectacles, se succédaient pour le plaisir des invités. Trudaine menait à Montigny cette grande et somptueuse vie de château qu'on ne connait plus guère qu'en Angleterre. Il avait là salle de spectacle, « *La Comédie*, » vaste construction isolée, mesurant vingt-six mètres de longueur, sur dix-huit de largeur [1] ; c'était on le voit, un vrai théâtre ; les œuvres de Molière, l'opéra-comique, la pastorale, y étaient interprêtés, selon le goût du jour, par des musiciens et des artistes de Paris, auxquels s'adjoignaient quelques amateurs. Sans doute, on y joua plus d'une fois l'œuvre du maître, « *le Jaloux puni*, » dont Collé s'est plu à faire un si bel éloge.

La présence de Trudaine à Montigny-Lencoup était toujours pour les habitants du bourg et des villages environnants, l'occasion de nouveaux bienfaits ; cultivateurs, artisans, commerçants, tous trouvaient près de lui les secours et les encouragements dont ils avaient besoin [2]. Le pays de Montigny lui est

* Voir page 263, tome XIV, de la *Revue de la Champagne et de Brie*.

1. Partage de l'an IV, entre les héritiers Trudaine et la Nation.

2. En 1775, nous le voyons venir en aide aux habitants de Donnemarie-en-Montois que, le 26 septembre, un violent orage suivi d'un léger tremblement de terre venait d'éprouver cruellement. L'eau, s'étant élevée jusqu'à quatre pieds au-dessus de la route de Montereau, avait amené le débordement des canaux et la chûte de trente toises des remparts. La partie basse de la ville fut inondée, les bestiaux furent perdus et entraînés, les engrais et les guérêts des terres enlevés. Trois personnes périrent. A la nouvelle du sinistre, Trudaine accourut, constata le chiffre des dégâts, qui dépassa 60,000 livres, et fit accorder par le roi des indemnités, puis la diminution de la taille, aux habitants de Donnemarie et à ceux voisins de Dontilly, qui avaient aussi souffert. (Almanach historique de Sens, 1777, p. 112).

notamment redevable de cette belle fontaine à jet continu qui, sortant du hameau du *Vieux-Château*, fournit abondamment l'eau nécessaire aux besoins de la localité.

Veuf, en premières noces, de Françoise Gaigne de Périgny [1], Trudaine avait épousé Anne-Marie-Rosalie Bouvart de Fourqueux [2] ; il en eut deux fils : Charles-Louis Trudaine de Montigny et Charles-Michel Trudaine de la Sablière, dont nous allons parler.

Le portrait de Philibert Trudaine a été gravé, en 1774, par Saint-Aubin, d'après Cochin.

On avait placé au bas ce distique :

Regnanti et patriæ carus, pretiosus amicis;
Assiduus cunctis profuit et placuit [3].

IV

Les deux fils de Jean-Charles-Philibert Trudaine, furent aussi très bons et très aimables. L'aîné avait peut-être moins

1. Elle était fille de Jean-Antoine Gaigne de Périgny, maître des Requêtes. — Le contrat de mariage fut signé par le roi et la reine, le 21 mars 1756 — (*Mercure de France*, 1756, 2e vol. p. 229). — Gaigne de Périgny portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même, celle de la pointe surmontant un croissant d'argent.*

2. Fille de Michel Bouvart de Fourqueux et de Marie-Louise Auget de Monthyon ; elle décéda à Paris, le 26 septembre 1776. (*Mercure de France*, 1776, 2e vol. p. 224). — Michel Bouvart de Fourqueux, procureur général de la Chambre des Comptes, Intendant des Finances, adjoint à Trudaine, son gendre, en 1771, devint Conseiller d'Etat et Contrôleur Général, en 1788. — Cette famille, qui tirait son nom du château de Fourqueux, près Saint-Germain-en-Laye, portait : *d'azur, à trois fasces d'or surmontées d'un croissant d'or en chef, et accompagné de trois étoiles d'or de même en pointe.*

3. Ce distique est de Le Boux de la Bapaumerie, Lieutenant Général au bailliage de Montereau, et depuis maire de Salins, qui, dans le second volume des Œuvres pastorales de Mertghen, traduite de l'Allemand par le baron de Nausell, (Paris, 1783, 2 vol. in-8o), a publié les *Aulnayes de Voux*, idylles en prose et en vers, précédées d'une *Epître dédicatoire à MM. Trudaine.*

Dans ses *Essais historiques*, Michelin a rapporté une traduction imitée du même dystique :

Estimé de son prince, admiré de la France,
Trudaine à l'amitié fut un don précieux ;
Par ses grâces, son ton et par sa bienfaisance
Il charma tous les cœurs et plut à tous les yeux.

B. D. L. F.

de moyens que le cadet, mais son esprit était tout aussi attachant.

D'abord avocats du roi au Châtelet de Paris, ils furent ensuite conseillers au Parlement.

Charles-Louis Trudaine de Montigny épousa, au mois de juin 1789 [1], une de ses parentes, Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton, fille de Jean-Vivant Micault de Courbeton et de Marie-Françoise Trudaine [2].

Charles-Michel Trudaine de la Sablière resta célibataire.

Elevés au collège de Navarre, ils avaient été les condisciples d'André Chénier, avec lequel ils eurent toujours les rapports de la plus étroite amitié ; ils étaient les confidents du jeune poëte, leur hôte habituel du château de Montigny-Lencoup. Après une grave maladie que fit Chénier, pendant laquelle ils lui prodiguèrent les soins les plus tendres, pour hâter sa guérison, ils l'emmenèrent achever sa convalescence en Suisse ; puis, continuant leur voyage, ils visitèrent successivement la Suisse, l'Italie, l'Archipel et Constantinople. Partis vers la fin de l'automne de 1784, ils ne revinrent en France qu'en 1786.

Au retour, André leur adressa une de ses élégies [3].

Le château de Montigny était devenu pour notre poëte un lieu de prédilection où l'attiraient à la fois les délices de la vil-

1. Contrat de mariage des 14 et 15 juin 1789, devant Foucault et Guespereau, notaires à Paris. Le mariage eut lieu le lendemain, 16 juin, à l'église Saint-Sulpice. — Dans ses « *Notes prises aux Archives de l'Etat-civil de Paris (brûlées en 1871)* », M. le comte de Chastellux rapporte que, dans son acte de mariage, Charles-Louis Trudaine, était qualifié de *Marquis de Montigny*. — Le contrat ne fait pas mention de ce titre, que nous n'avons trouvé indiqué dans aucun document.

2. Jean-Vivant Micault de Courbeton, écuyer, conseiller général des Poudres et Salpêtres du Royaume, 1er sous-lieutenant de la Capitainerie royale des chasses de la Varenne du Louvre, devint plus tard Président au Parlement de Dijon. Il tirait son nom du château de Courbeton, près Montereau que possédait déjà, en 1756, son frère Joseph Micault d'Harvelay, ancien garde du trésor royal. — Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 chats assis de même.* — Sa femme, Marie-Françoise Trudaine, était fille de Claude-Charles Trudaine, chevalier, seigneur du Plessis-le-Roi, fief de la Beaucage et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et de dame Marie-Thérèse Geneste (fille du Président Geneste).

3. *Aux deux frères Trudaine* :

« Amis, couple chéri, cœurs formés pour le mien !

« . . . . . » Elégie XXXIX

— Poésies d'André Chénier, édit. Latouche, Paris, Charpentier, 1870.

légiature et les charmes de l'amitié; souvent, il nous l'apprend, il aimait à revenir

« ..... Sur ces bords heureux, opulents avec choix,
Où Montigny s'enfonce en ses antiques bois,
. . . . . savourer à longs traits
Les Muses, les plaisirs, et l'étude et la paix [1]. »

Il aimait à parcourir les longues allées du parc, à travers ces beaux arbres, si frais, si verts, qui donnaient tant d'ombre et disposaient si bien son âme à la rêverie. C'est sous le charme mystérieux de cette luxuriante végétation, de sites perpétuellement variés, qu'il essayait son luth, qu'il chantait, tour à tour, dans la langue harmonieuse des Muses, dans de tendres élégies, dans de charmantes et gracieuses idylles, les bois, l'amour et les bergers. A Montigny, il rencontrait de vrais amis, des cœurs bien faits pour le comprendre; il leur lisait ses vers et recevait leurs critiques et leurs encouragements [2] :

Trudaine aîné avait formé une riche bibliothèque. Ami des lettres et des arts, il était lié avec un grand nombre de savants et d'artistes, au nombre desquels se trouvaient plusieurs des anciens amis de son père. Parmi cette société d'élite, était admis le peintre David : Trudaine de la Sablière et Chénier étaient aussi peintres à leurs heures. Il est assez remarquable que ce fut pour Trudaine aîné que David fit son tableau de la *Mort de Socrate*. Au sein de quelle famille cette belle et noble scène, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture française aurait-elle été mieux appréciée ? Trudaine devait payer ce tableau deux mille écus; il en remit généreusement trois mille à l'artiste, après l'exposition au Salon de 1787.

Trudaine de la Sablière, d'un caractère plus doux, d'une

1. Elégie XVI, ed. Latouche.

2. Abel, mon jeune Abel, et Trudaine et son frère,
Ces vieilles amitiés de l'enfance première,
Quand tous quatre, muets, sous un maître inhumain,
Jadis au châtiment, nous présentions la main;
Et mon frère et Lebrun, les Muses elles-mêmes;
De Pange fugitif de ces neuf Sœurs qu'il aime :
Voilà le cercle entier qui, le soir quelquefois,
A des vers non sans peine obtenu de ma voix,
Prête une oreille amie et cependant sévère.

André Chénier. — Elégie XVI, déjà citée. — Abel-François de Malartic, chevalier de Fondat, conseiller du Parlement de Paris, puis maître des Requêtes. Il avait cédé, en 1785, son office de conseiller à Trudaine de Montigny.

santé faible, partageant les goûts et les sentiments de son frère, les déployait sous des formes plus délicates, il aimait et cultivait, avec quelque talent, la littérature et le dessin.

Jusqu'en 1789, MM. Trudaine restèrent à peu près à l'écart de la politique ; l'aîné cependant s'était montré partisan et grand admirateur de Necker et de son administration : ce fut lui qui, le premier, fit exécuter, à ses frais, le buste en marbre de ce ministre [1]. Mais ils ne purent rester indifférents dans le terrible mouvement qui fit tomber en ruines la vieille monarchie ; ils embrassèrent, peut-être avec plus d'ardeur que d'expérience, les principes de la Révolution. Trudaine de Montigny nommé à Paris chef de bataillon prodigua à sa section, d'abord celle des Champs-Elysées, puis celle du Mont-Blanc, les secours les plus généreux. Six volontaires étaient armés et équipés par lui, sur chacune de ces sections, et deux à Rouen, pendant son séjour dans cette ville. Il avait donné deux pièces de canon et une somme de mille livres à la ville de Provins, lorsqu'il y avait été également élu chef de la section du midi de la milice bourgeoise. Enfin, il avait fourni cent-vingt mille livres à l'Emprunt volontaire [2].

Leurs dispositions libérales et modérées étaient celles de leurs amis : André Chénier, les frères de Pange, le marquis de Brazais, Regnault de Saint-Jean d'Angely, le chevalier de la Luzerne, Sieyès, Condorcet, le marquis de Pastoret. Ils firent partie, comme eux, de la *Société de* 89, club brillant qui réunissait dans les somptueux salons du Palais-Royal, les membres les plus éclairés, les plus modérés, les plus aristocratiques en un mot du parti révolutionnaire. André Chénier, dont le nom était alors presque inconnu et, par suite, moins compromettant, devint, en quelque sorte le secrétaire de cette société d'élite ; ils le chargèrent de publier, en leur nom, un écrit qui, sous le titre « d'*Avis aux Français sur leurs véritables ennemis* », parut en 1790, au n° XIII du *Journal de la Société de* 89, et dans lequel l'auteur se montre ami passionné de la liberté, ennemi non moins passionné de la violence.

1. Trudaine ayant été alors dangereusement malade d'une colique néphrétique, les plaisants disaient que c'était plutôt d'une colique *Neckrétique*. (Michelin. — Essais hist. de Seine-et-Marne, V° Montigny-Lencoup).

2. Mémoire pour les citoyennes Trudaine veuve Micault, Micault veuve Trudaine et le citoyen Vivant Micault Courbeton fils. Paris, Maret, an III, in-8° de 85 pages, attribué à l'abbé Morellet. — Bibliothèque de Provins, notes manuscrites de M. Félix Bourquelot.

Trudaine de la Sablière publia à son tour, le « *Fédéraliste ou collection de quelques écrits en faveur de la Constitution Américaine*, par *MM. Hamilton, Madisson et Gay, recueil de pièces traduites de l'anglais* [1], dont le but était de démontrer la nécessité d'un gouvernement unique et central qui tint liées les parties d'un vaste état, liaison sans laquelle il ne pouvait manquer d'être la proie de l'anarchie ou celle d'un ennemi étranger.

La haute position sociale des frères Trudaine, leurs relations, leurs opinions, leur fortune, devaient les désigner suffisamment à la haine des factions. Déjà, ils s'étaient prononcés ouvertement contre les excès de toutes sortes, les violences alors appelées patriotiques ; mais, lorsque les grands principes de 1789 ayant succombé sous les actes sanglants de 1793, ils virent la liberté anéantie, la justice outragée, la dictature de l'envie et de la cruauté ramener à la barbarie la France transformée en prisons et couverte d'échafauds, ils quittèrent Paris et vinrent fixer leur résidence à Montigny-Lencoup.

Trudaine aîné s'occupa d'agriculture et de l'exploitation de son domaine, qu'il venait d'augmenter par l'acquisition des biens de l'ancienne abbaye de Preuilly, vendus nationalement le 28 avril 1791 [2]. Pendant son absence, les habitants de Montigny l'avaient élu aux fonctions de *notable* et il avait, dès le 21 octobre 1792, prêté serment, en cette qualité, entre les mains du Maire. Dès ce moment, nous le voyons assister à toutes les assemblées des habitants et s'occuper activement de l'administration du bourg [3].

(*A suivre*). Ernest CHOULLIER.

1. Paris, Buisson, 1792, 2 vol. in-8° (Firmin-Didot, nouv. Biographie générale, t. XLV. V° Trudaine).

2. Les deux fermes de Preuilly, celle de Gratteloup, l'étang, les prés et le moulin d'Estrées, adjugés moyennant 297,096 livres.

3. *Registre pour la suite des délibérations de la Municipalité de Montigny-Lencoup*, 6e vol. 1791-1792. — Ce volume et le précédent se trouvent, nous ne savons comment, aux Archives de la Mairie de Donnemarie-en-Montois.

BOURBONNE AUTREFOIS

ET

BOURBONNE AUJOURD'HUI

1780 - 1880

Dans le dénombrement présenté le 1er avril 1750 par Ch. Bénigne de Chartraire, président au Parlement de Dijon et seigneur de Bourbonne, nous lisons textellement le même article que celui existant à l'aveu de Nicolas de Livron en 1538 concernant la chapelle St-Nicolas.

Ce n'est au surplus qu'à la révolution que fut abolie cette fondation.

Nous devons à l'obligeante bienveillance de M. Gaschon, curé actuel de Bourbonne, la liste des patrons de la chapelle St-Nicolas, nous la donnons en son entier.

« Capellania sancti Nicolaï, Patronus dominus loci, ex visi-
« tatione 22 septembris 1654. Prœsentavit Petrus de Graichault.
« Scutifer, pro domicellâ Catharinâ d'Avally, uxore suâ 20 septembre 1515 [1].

Per obitum prœsentavit Johannes de Barisey, scutifer, dominus de Novavilla et de Beuillon, nomine uxoris Claudiæ-Montarby, dominæ de Beuillon, tutoris Francisci et Franciscæ de Mouthier et Joannis de Mouthier scutiferi, quondam sui mariti et liberorum 9 avril 1529 [2].

Jure devoluto, per Obitum 23 feb. 1603 Nx Nx [3].

* Voir page 389, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Pierre de Grachault, écuyer, au nom de dame Catherine d'Avally, sa femme.

2. Jean de Barisey (et non Pariseÿ), écuyer, sr de Laneuvelle et du Beuillon, au nom de Claudé de Montarby, dame du Beuillon, tutrice de François et Françoise, enfants de Jean du Moustier, écuyer, son époux défunt.

3. Ici se placent Bertrand, Nicolas et François de Livron, seigneurs du lieu.

Per obitum, Erardus de Livron, dominus de Bourbonne mars 1622 [1].

Per resignationem, Erardus de Livron, dominus loci et Vauvillers, etc. 16 novembre 1614.

Per incompatibilitatem, Carolus de Livron, dominus loci 28 mai 1626 [2].

Jure devoluto 9 novembre 1659.

Jure devoluto, provisus in curiâ admissus ab ordinario Desiderius Roger 1669 [3].

Desiderius Roger 1677.

Nicolas Gille présenté par la dame de La Neuvelle, le 16 mars 1714.

Jean-Claude-Charles, sur la présentation de Nicolas Desmarets, marquis de Maillebois, Rouvray, Bourbonne, etc., etc. 22 juin 1714.

Jean-Baptiste-Marie de Lercy, 20 avril 1745, sur la présentation de Jean-François-Gabriel de Chartraire.

Joseph Michaux, 12 août 1745, sous le patronage de Ch.-Claude de St-Blaise.

M. de Montdoré, de 1745 à 1782 [4].

Outre les chapelles dont nous venons de parler, il s'en trouvait encore deux autres dans l'église. C'étaient celle de Sainte-Catherine et celle de Sainte-Barbe.

En 1566, l'abbé de St-Vincent avait le patronage de cette dernière. Un chanoine de Langres, Edmond de Gray, prieur de St-Laurent, y nomma en 1612 — ensuite de quoi, dit M. Gaschon auquel nous empruntons ces lignes, le patronage passa aux seigneurs de Bourbonne. C'est ainsi qu'Erard de Livron, y pourvut en 1616, Charles de Livron en 1649 (le 13 mars).

Le premier titulaire connu fut Natalis Noirot en 1673 ; après lui, vint Léger Philibert, 22 mars 1726, présenté par Nicolas Desmarets, seigneur du lieu. Puis Claude Philibert, curé de St-Maurice sur Vingeanne (4 novembre 1759), sur la présentation de M. de Chartraire ; Christophe-François Pioret (20

1. Erard de Livron.
2. Charles de Livron.
3. Didier Roger, curé de Bourbonne.
4. M. de Montdoré était curé de Bourbonne.

août 1763), présenté par A.-B.-Claude de Chartraire, s^r de Bourbonne[1].

Il nous reste à parcourir la grande nef, à l'extrémité de laquelle se trouvaient le maître-autel et le rétable dont nous avons parlé, éclairés tous deux par la belle rosace qui domine aujourd'hui encore les trois fenêtres à lancettes. En avant du sanctuaire, à l'abside, était attaché le grand christ en pierre qui s'y voyait naguère et qui avait été placé en 1785. On raconte que les attaches de la croix s'étant rompues, le Christ tomba sur la dalle qu'il enfonça, mettant à jour le grand caveau funéraire qui se trouve en cet endroit, et, chose extraordinaire, sans éprouver la moindre détérioration.

On remarque, au centre d'une des voûtes de la nef, un écusson en relief dont nous avons pu prendre l'empreinte. Il est parti, sans désignation figurée d'une couleur, et porte *à senestre un lion armé et lampassé et à dextre un léopard ailé, affrontés.*

Nous ignorons quelles sont ces armes et la cause qui les a fait placer en cet endroit.

L'Eglise ne fut pas supprimée pendant la révolution. On descendit seulement les cloches qui, sur les prescriptions de l'autorité révolutionnaire, furent fondues; mais on les remplaça peu de temps après.

Lors de la démolition récente du clocher, nous en avons remarqué une qui portait l'inscription suivante :

CETTE CLOCHE A ÉTÉ FONDUE EN MAI 1851, ELLE A ÉTÉ BÉNITE PAR M. BARILLOT, VICAIRE GÉNÉRAL DE MONSEIGNEUR PARISIS, EV. DE LANGRES, SUR L'INVITATION DE M. BOILEAU, CURÉ DE BOURBONNE, ELLE A EU POUR PARRAIN LE Cte ARTHUR-AUG. BEUGNOT, MEMBRE DE L'INSTITUT, REPRÉSENTANT DE LA H^te-MARNE. POUR MARRAINE Mme ALIX-MARGUERITE SANTA, ÉPOUSE BASTIEN ; ELLE A ÉTÉ PLACÉE SOUS L'INVOCATION DE St-JEAN-BAPTISTE.

PENDANT L'AD^on DE M. BASTIEN, FAISANT FONCTIONS DE MAIRE, ET VERNAY 2me ADJOINT, M^e DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Telle était Notre-Dame de Bourbonne, actuellement agrandie et restaurée avec tant de goût, par l'architecte de la Commission des travaux historiques, M. de Bandot.

1. François-Gabriel-Benigne de Chartraire, président au Parlement de Dijon et Marc-Antoine-Bernard-Claude, président à Mortier au même Parlement.

Nous terminons le chapitre qui concerne le monument, en citant le texte de notes qu'a bien voulu nous communiquer M. le curé-doyen de la paroisse.

« Ecclesia Parochialis sub titulo assumptionis B. V. Ma-
« riæ. »

« Dedicatio dominica post festum St-Martini, novembris. »

« Patronus, abbas sancti Vincentii Bisuntinensis ; in deca-
« natu Favernaciensi, Balliviatu Lingonensi. »

« Ab ea pendent etiam, villula de Montbéliard[1], feudatis
« de dominis loci ; villula de Vaux-Martin, villula de Mont-
« Aubert, tecularia una de dominio domini prœcedentis, ac in
« sylvis villula ex pluribus familiis. »

« Hanc ecclesiam univit mensæ abbatiali, Aimo, archie-
« piscopus bisuntinus, anno 1364. Pariter eamdem ecclesiam
« de Borbonâ, Capellam de Castro et omnes decimas proprias
« domini Borboniæ confirmavit Sto-Vincentio Bisuntino Guil-
« lelmus II, archiepiscopus Bisuntinus, anno 1250, IV id.
« nov. confirmavit tandem quod suprà Alexander III, anno
« 1279, Lucius III 1284. »

« In territorio hujus Ecclesiæ prioratus sub titulo sancti
« Laurentii, pendens à monasterio S^ti Vincentii Bisuntini. »

« Honoratus de Grimaldi, ex principibus de Monaco, ar-
« chiep. Bisunt. auctoritate pontificiâ simul et regiâ sibi com-
« missis de consensu Gaspardi de Grammont, episcopi (in
« partibus) Arethusani, abbatis S^ti Vincentii eâque qualitate
« patroni prioratus de Borbonià, item de consensu Gasparis
« de Grandmont, expresse professi in abbatiâ S^ti Claudii
« Jurensis, prioratum univit in perpetuum mensæ monachali
« S^ti Vincentii, Bisunt, actu dato 3^i Augusti 1727 qui ad
« hanc diem legitur in registris cameræ archip. Dominus
« Constantius Guillot, monachus ordinis S^ti Benedicti, prior
« in hac Ecclesiâ coram notario publico quod se dimiserit à
« dicto prioratu, 20 januarii quâ die hœc renunciatio legitur
« in registris[2]. »

1. Les fermes de Montbéliard, Vaux-Martin, et Montaubert, situées sur le territoire de Bourbonne, appartenaient à l'Eglise placée sous l'invocation de la Ste-Vierge et qui avait pour patron l'abbé de St-Vincent de Besançon. La paroisse était du doyenné de Faverney, et du bailliage de Langres. Le doyenné était composé de 77 paroisses en 1759, le doyen était M. Fontenois, curé d'Enfonvelle.

2. Nous avons sous la main une curieuse note relative à la cérémonie

Commanderie Saint-Antoine

COUVENT DES CAPUCINS

Nous avons donné, dans le cours de cet ouvrage, l'historique de ce couvent qui d'abord appartint à l'ordre de St-Antoine de Viennois et fut créé en vue de la maladie dite *feu ardent* dont le pays était infecté. L'épidémie ayant fini par disparaître, les moines, nous l'avons dit, fondèrent une sorte d'asile pour les idiots et les personnes atteintes de folie. (les balbi) — puis enfin vendirent leur monastère à l'ordre des Capucins, qui vinrent s'établir à Bourbonne, au lieu et place des premiers.

Les bâtiments de la communauté étaient forts importants si l'on en juge par ce qu'il reste. Situées à droite, à l'extrémité de la rue des Capucins (autrefois rue St-Antoine), les constructions et les jardins se prolongeaient au midi, derrière les maisons qui bordaient la rue, et venaient aboutir à celle de l'Abreuvoir, par un passage nommé *Potence St-Antoine*[1]

funèbre célébrée en l'église de Bourbonne, lors de la mort de Louis XV en 1774 ; nous l'offrons à nos lecteurs, dans sa naïveté et son orthographe.

Memoire de De Pance faitte pour nouriture
à la construction du Catafalque du Roy le 31 may

Le mardy à diné :	
Pour la souppe à six personnes le boully un ragout de veaux et un Rafe (six) de lièvre et le pein cinq livres.....	5 l.
Pour le vein six peintes et chopine à 10 sols la peinte cela fait.....	3 l. 53 s.
Pour le soupé de six personnes :	
Pour la bonne cherre une longe de veaux un sivest (sic) une salade et le pein cinq livres douze sols.....	5 l. 12 s.
Sept peintes de vein à dix sols.....	3 l. 10 s.
Le mercredy à déjeuné :	
Quatre chopine qui fait deux peintes.....	1 l.
Le pein et le fricot une livres quatre sols.....	1 l. 4 s.
Le diné à six personnes :	
La soupe et le boully et deux entrée cinq livres dix sols, huit peintes et chopine et le pein.....	6 l. 10 s.
Huit peintes et chopine de vein à 10 sols ce qui fait.....	4 l. 5 s.
Total.....	30 l. 6 s.

Au bas est écrit — j'ay receu de monseieur Barat Marguiller le montean au présan cy desus donc quitte à Bourbonne ce 31 decembre 1774.

Collette Borgne femme Gevray.

1. On disait qu'une maison était bâtie en potence, alors qu'à côté du corps principal du logis se trouvent placées des ailes en retour. Il est probable que c'est à cette cause qu'est due la dénomination de *Potence St-Antoine*, donnée soit au passage dont nous venons de parler, soit au bâtiment auquel il aboutissait.

dont on peut voir encore la trace dans la cour actuelle de la maison Gromand. Au nord se trouvait le cloître dont il reste des traces. La chapelle dont les ruines sont comprises dans les granges des maisons Compas et circonvoisines était vaste et magnifiquement décorée, grâce aux nombreux dons qui avaient été faits à cette intention. La commanderie, elle, était séparée du monastère et comprenait la maison Burel, Henry et ses dépendances. — Deux autres bâtiments, la *maladière*, dont on trouve encore les fondations dans les champs qui portent ce nom et le logement des fous, aujourd'hui dénommé la Sucrerie, composaient, avec d'immenses propriétés, l'avoir de cette communauté, si riche et si puissante dans le pays. Acquise en 1781 par M. le duc de Montmorency, la propriété fut revendue le 28 décembre 1782 à M. Legros, receveur de la régie. Les terrains qui, tant en nature de jardin qu'en vergers en dépendaient, étaient de la contenance de sept arpents, 13 cordes, 8 pieds, mesurés à l'arpent de 220 pieds de Roi [1].

(*A suivre*). A. LACORDAIRE.

1. D'après un plan de l'époque dont nous devons la communication à M. Bastien fils, architecte à Bourbonne.

FOLLE ÉQUIPÉE

CHAPITRE VII

Comment la Rainette mangea la Mousche, comment le Pourcelet mangea la Rainette et comment M. le Chantre mangea le Pourcelet.

Le lendemain 8 septembre, jour de fête carillonnée, après les vêpres chantées, Me Pierre Camion pria l'organiste de l'accompagner à son domicile où, en musicaillant quelque peu, l'on pourrait passer agréablement le temps jusqu'à l'heure du souper. On pourrait aussi causer du chromatic et de l'énarmonic, du diton, du triton, de la diapente, du diatessaron et d'autres choses non moins utiles au but qu'il poursuivait. Michel Chantemerle s'était empressé d'accepter, car il savait que pendant le temps qu'il passerait en la compagnie de M. le Chantre, il arriverait infailliblement que celui-ci ressentirait quelque atteinte de son formidable appétit et qu'il s'en suivrait une collation dont il prendrait sa part, ce qui lui tiendrait lieu de souper.

Il avait prévu juste. — Dès son entrée, Me Pierre Camion se sentit l'estomac un peu affadi par une longue station au chœur, par le chant et la récitation de plusieurs heures canoniales consécutives et d'une quantité d'oraisons, et il commanda à Babelette d'apporter quelques menus reliefs, du pain, des fruits et une quantité suffisante de ce liquide vermeil sans lequel aucun repas n'est complet.

Sur l'invitation qui lui en fut faite, l'organiste prit place en face de M. le Chantre et tout en causant et en répondant comme il convenait aux observations et objections de son savant interlocuteur, il avalait les morceaux doubles, comme un homme qui tient à se lester pour vingt-quatre heures. — En effet, le terme de la Saint-Remy, époque à laquelle il devait recevoir la somme de trois livres deux sols six deniers tournois, formant le quart de son salaire annuel, était encore trop éloigné pour ne pas rendre ses repas du lendemain fort incertains.

Enfin M. le Chantre prit l'organistrum, Michel saisit la

* Voir page 295, tome XIV, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

viole et son lourd archet courbé et après avoir congrûment accordé les cordes à la quarte, comme on les accordait alors, on symphonisa gentiment. — La porte du jardin ayant été ouverte, la Rainette ne manqua point d'accourir lorsqu'elle entendit le son des instruments et prit sa place accoutumée, particularité que M. le Chantre crut devoir signaler à l'organiste qui trouva le fait très étrange et fort intéressant.

Au cours de ces ébats musicaux, une mouche vagabonde vint se poser sur le nez de M. le Chantre. — On sait qu'au déclin des beaux jours la mouche met une singulière persistance à tourmenter les humains. Chassée dix fois, elle revient se poser au même endroit et pique avec une sorte de rage. — Me Pierre Camion éprouva ce désagrément; il la chassa une première fois d'un mouvement de la tête; elle revint une seconde fois, il la chassa encore; elle revint de nouveau et impatienté de ce manège, il quitta son instrument la chassa de la main et faillit la prendre; la mouche décrivit dans son vol une courbe capricieuse et dans son trajet vint à portée de la rainette qui la happa au passage.

— Fort bien! dit M. le Chantre qui de l'œil avait suivi l'aventure.

Mais un spectacle moins agréable lui était réservé; au même moment le pourcelet ayant terminé les fouilles quotidiennes qu'il exerçait en liberté dans la cour, s'aperçut que la porte du jardin était ouverte; le jardin lui était interdit, car il s'était déjà permis d'en culbuter plus d'un carré, au grand désespoir de Babelette qui lui avait en échange, administré de vertes corrections. Malgré ces précédents redoutables il entra, traversa la chambre à une allure décidée — mais en passant il aperçut la *rainette*, se précipita sur elle et l'avala.

Cet acte, aussi abominable qu'inattendu, causa à M. le Chantre un subit accès de colère. D'un coup de pied il renversa le pourcelet qui alla rouler à quelques pas en poussant des cris aigus. Puis M. le Chantre appela Babelette qui accourut, se doutant bien à cet appel inusité qu'il s'agissait de quelque grave évènement.

— Votre pourcelet a fait du beau, lui dit Me Pierre Camion.

— Eh! quoi donc? juste ciel!

— Il a avalé la rainette.

— Ah! l'indigne bête! c'est avec raison, dit Babelette, que je l'avais nommé Bertrand l'avaleur.

— Un tel méfait doit être puni.

— Oh oui! et sévèrement même.

— Eh bien! vous ferez tuer cette bête demain matin et elle sera mangée à midi. — Enfermez le criminel jusqu'à l'heure du supplice.

Babelette n'intercéda point pour le coupable, au contraire.

— Je savais bien que ce pourcelet ne vivrait pas longtemps, dit-elle.

— A quoi voyiez vous cela Babelette, fit M. le Chantre.

— Parcequ'il est comme M. le Doyen des échevins qui mourut jeune l'an dernier, il a la tête dans les épaules.

M. le Chantre sourit à cette malicieuse remarque.

Enfin, elle saisit le pourcelet par les deux pattes de derrière et le souleva pour l'emporter. Bertrand l'avaleur criait comme un écorché.

— Oui! oui! disait Babelette, chante vigiles, demain tu seras à la broche.

Un évènement singulier survint. Le pourcelet ainsi suspendu la tête en bas, situation peu naturelle, criait et se démenait de telle sorte qu'il éprouva comme un spasme. — Fut-il saisi d'un remords de conscience ou d'un haut le cœur? c'est ce qu'il est difficile de savoir, toujours est-il qu'au grand étonnement de chacun, il rendit la rainette, vivante, entière, nullement endommagée et celle-ci, pour en témoigner, se mit à sautiller, regagna son trou et se plongea dans l'eau pour se remettre d'une aussi chaude alerte.

Cette circonstance heureuse, cette... restitution ne changea rien à la rigueur de l'arrêt prononcé.

— Michel, dit M. le Chantre à l'organiste, vous avez été témoin du crime, soyez témoin de l'expiation. Venez à midi manger votre part de ce pourcelet; il n'est ni bien gros ni bien lourd, mais en y joignant quelques accessoires, il pourra peut-être contenter deux personnes d'un médiocre appétit.

— Oh! Providence, dit l'organiste après avoir pris congé, je dînerai donc encore demain!

CHAPITRE VIII

La sombre conjuration.

Quinze jours se passèrent sans qu'aucun incident nouveau

vînt émotionner le Cloître, ce lieu habituellement si calme et si paisible.

Pendant cette quinzaine Jehan Cadenelle et ses compagnons n'avaient pas perdu leur temps, les gargouilles de la face sud s'avançaient. On voyait dans les hauteurs les dragons ailés, les griffons, les chimères, les escargots hyperboliques, héliçoïdes monstrueux, les bêtes à face humaine, en un mot toute la série des figures dites fantastiques et fabuleuses avec quelques variantes de particulière fantaisie. Celles de l'étage inférieur qui devaient servir à l'écoulement des eaux de la toiture du bas côté n'étaient pas terminées ; on y travaillait activement, le bruit des maillets et des ciseaux l'indiquait assez, mais on ne savait rien de ce qu'elles représenteraient, car le travail était tenu caché.

Pourtant, un beau jour, à l'issue de prime, M. le Doyen, l'aumusse sur la tête pour conjurer la fraîcheur du matin, remarqua que les toiles avaient été enlevées.

— Ça ! voyons un peu, fit-il en s'adressant aux chanoines qui sortaient de l'église en même temps que lui, je crois que l'on peut maintenant examiner l'œuvre de Jehan Cadenelle et se rendre compte de ce qu'il a imaginé.

Me Gautier d'Arzillières, Me Colin le Pacifique, Me Guillaume Grinchard, Me Eustache Rondelet, Me Adam de Courtisols et aussi Me Pierre Camion, le grand-chantre, au risque de retarder son déjeûner, repas qui lui était si nécessaire, suivirent M. le Doyen.

Il fut bientôt constaté que le sculpteur agissant à sa guise n'avait emprunté que fort peu aux savantes doctrines exposées au cours de la célèbre réunion capitulaire, mais en revanche il avait reproduit avec une scrupuleuse fidélité et une étonnante verve railleuse, les événements qui s'étaient produits pendant ces derniers temps.

C'était tout d'abord M. le Chantre lui-même, avec sa bonne grosse figure épanouie, paterne et débonnaire, qui était assis sur la première gargouille et jouant d'un organistrum percé, ouverture par laquelle l'eau devait s'échapper — emblème de la vanité ou de l'impuissance de ses recherches sur le chromatic et l'énarmonic.

A côté, se trouvait cette amie de la musique dont on avait beaucoup parlé, c'est-à-dire la Rainette jouant de la lyre.

Plus loin était le pourcelet dans la situation où il se trouvait

lorsqu'il confessa son crime en restituant la Rainette, qu'il avait goulûment avalée.

Enfin, plus loin encore, était l'image vraie, réelle, trait pour trait, de Polycarpus Grasmolet le barbitonsor, couché à plat ventre sur la pierre de soutien, les traits contractés et ouvrant la bouche comme pour jeter une plainte; sur son dos était la Rouillarde, l'œil ardent, la bouche grimaçante, aussi horrible qu'elle pouvait l'être sans cesser d'être ressemblante, la main levée et armée de longues griffes menaçant le barbier terrassé.

Ce fut un joyeux moment pour M. le Doyen et son cortège, tout le groupe s'en donna à cœur joie. M. le Chantre fut le premier à en rire et à approuver l'idée originale du sculpteur, d'autant mieux que ces images étaient taillées avec un soin particulier et une rare perfection.

Le fait se répandit bientôt dans le Cloître, chacun accourut pour voir cette nouveauté et l'on reconnut sans peine les personnages.

Il y eut pourtant deux mécontents. D'abord le barbier, qui était très vexé de se voir ainsi représenté et dont l'aventure désagréable se trouvait divulguée, puis le fournier qui n'était pas satisfait de voir sa femme dans cette posture et qui craignait les bavardages et les brocards. — Quant à la Rouillarde elle ne manifestait aucun mécontentement, au contraire, et bien que le sculpteur ne l'eût point embellie, elle était fière de l'attitude victorieuse qui lui avait été donnée, cela flattait son amour-propre.

Après ce qui c'était passé chez le fournier le jour du fameux repas à l'issue duquel il avait été si mal arrangé, le barbitonsor s'était bien promis de ne plus mettre les pieds dans la maison. Mais il ne faut jurer de rien, dit un proverbe, en effet, malgré cette résolution il y retourna dans le but de démontrer au fournier à quelles railleries cruelles cette ironie du sculpteur allait les exposer et lui faire voir combien il était urgent d'aviser aux moyens de faire disparaître secrètement ces deux images dont l'existence les blessait si profondément.

Le barbitonsor savait bien qu'il n'y avait pas à compter sur l'imagination ni sur l'initiative de Jehan Machepain dans la recherche des moyens, mais il le connaissait assez pour croire qu'une fois le plan arrêté, il lui prêterait son aide aveuglément. C'est tout ce qu'il demandait.

Le barbitonsor se réserva donc de préparer cette importante affaire.

Il ne fallait pas songer à trouver quelque tailleur de pierre qui, moyennant finance, consentirait à mutiler les figures, un tel fait était trop grave et il eût été puni sévèrement. — Il ne fallait pas songer non plus à séduire Jehan Cadenelle pour obtenir de lui quelques modifications, le barbitonsor connaissait assez son caractère entier, âpre et rude pour savoir que ni pour or ni pour argent il ne consentirait à rien changer à son œuvre.

C'était ailleurs qu'il fallait chercher.

Après avoir mûrement réfléchi, le barbier fut trouver l'apothicaire Etienne Foirol, ayant boutique en la rue de Marne, à l'enseigne du Mortier-D'Or, avec lequel il était lié. — L'apothicaire passait à ses yeux pour un savant en toutes choses et surtout en sciences occultes, extravagances dont l'étude et la pratique secrète s'était répandue partout. Même dans les villes de province, il est difficile de traverser le moyen-âge sans se heurter à un alchimiste. Il possédait toute une collection de grimoires, manuscrits, venus à grands frais de l'étranger, où se lisaient plusieurs recettes mystérieuses et les moyens de préparation de plus d'un philtre auquel on attribuait de singuliers effets.

Le barbitonsor lui exposa ses griefs et lui fit part du vif désir que lui et le fournier éprouvaient de voir disparaître ces images blessantes pour eux.

L'apothicaire parut entrer dans les vues du barbier; était-ce simplement pour faire preuve de science, ou dans l'espoir de procéder à quelque haute préparation qui lui rapporterait une bonne somme, ou pour tout autre motif secret? — toujours est-il qu'il promit d'y songer. Les jours suivants, il y eut à ce sujet de longs et fréquents entretiens.

Michel Chantemerle, l'organiste, remarqua ces allées et venues.

— Voici, dit-il, des gens qui méditent quelque projet ténébreux et je ne serais pas fâché de savoir ce qu'ils complotent; il faut voir à cela.

Les circonstances devaient l'aider beaucoup dans cette recherche, et voici comment :

Le barbitonsor avait une nièce nommée Alizon qui, un an auparavant, était restée orphelne et sans fortune. Il eût dû certainement la secourir, la prendre chez lui, il avait assez de revenu pour cela, mais l'égoïsme qui ne pouvait lui faire supporter aucun embarras et son avarice le conseillèrent autre-

ment et il ne trouva rien de mieux que de la placer comme servante chez l'apothicaire Etienne Foirol qui était devenu veuf vers cette époque.

L'apothicaire qui avait connu les parents d'Alizon, honnêtes commerçants qui ne s'étaient point enrichis, avait pour elle quelque considération et ne la traitait point comme une simple servante. Au reste, il était fort content de ses services.

Michel Chantemerle aussi, connaissait Alizon, en tout bien, tout honneur s'entend, il savait que c'était une très vertueuse fille, d'un visage agréable, d'un bon caractère, douce, avenante, active, laborieuse et de bon renom, et certes, si un an avant le barbitonsor avait voulu faire quelque chose pour la fille de sa propre sœur, il l'eût certainement épousée. Pour le moment, il était trop pauvre pour y songer.

Il chercha donc à la rencontrer, ce qui était facile, car en ce temps la leçon de musique ne donnait guère et il lui restait assez de loisirs pour satisfaire son penchant à la flanerie. Il n'était pas douteux qu'il ne la rencontrât soit à la grande boucherie dont les étaux occupaient toute la rue qui s'étendait de la rue de Marne à la porte du couvent des Cordeliers, soit au marché au blé, le centre de la cité depuis son origine, où toute ménagère passait au moins une fois le jour. — Aux jours de foires et de grands marchés il aimait à se perdre au milieu de cette immense cohue où il n'avait rien à craindre pour sa bourse, toujours trop légère, mais où il y avait constamment quelque bon tour à voir, des démêlés curieux à écouter et où, de trop rares fois hélas! il faisait l'heureuse rencontre de quelque joyeux clerc de la Loge de sa connaissance, ayant en main une bonne aubaine ; un bail à passer, ce qui se faisait en pleine foire, ou un accord d'épousailles prochaines à rédiger, et qui stipulait qu'en outre de ses honoraires, les parties, après s'être frappé dans la main et donné la foi de leurs corps, auraient à payer soit à l'hôtel du *Regnard*, soit au *Pot-d'Estain*, soit aux *Trois-Rois*, soit à *la Vache*, cette auberge cossue, rendez-vous habituel des notaires et tabellions aux jours de foires, pour lui et son ami Michel, appelé comme témoin lettré et ayant apposé sur l'acte son « seing manuel », un bon plat de veau, une plantureuse gibelotte, ou une grillade de porc, arrosée de petit vin du crû.

Mais ce jour-là ne paraissait pas devoir présenter d'aussi heureuses chances. Avant toute chose, il cherchait à rencontrer Alizon. Après avoir attendu quelque temps, il l'aperçut débou-

chant par la rue des Cloutiers. Allant au-devant d'elle, il l'aborda.

— Eh! ma mignonne, lui dit-il, je vous attendais car j'ai intérêt à savoir, si vous me le pouvez dire, ce que complotent le fournier, le barbitonsor votre oncle et maître Etienne Foirol, l'apothicaire.

— Michel, répondit Alizon, j'entends bien des choses, mais je n'ai pas le droit de les répéter. Ce qu'ils font ou préparent ne me regarde pas.

— Pourtant, s'il devait résulter de leurs manœuvres quelque danger pour votre oncle, ne serait-ce pas un devoir que de chercher à les déjouer.

— Sans doute.

— Eh bien! j'ai dans l'idée que ces trois hommes ont imaginé quelque folie qui pourrait leur coûter cher et dont je veux les détourner.

— Pour ça, il se pourrait, en vérité, fit Alizon. Ils parlent, ajouta-t-elle à voix basse, de détruire certaine image dont vous avez oui parler.

— Là! que vous disais-je — Ils vont s'attaquer trop haut — Si un tel projet était connu, songez à quels déboires ils seraient exposés, sans compter les amendes et autres peines qui pourraient leur être infligées.

— Je le crois. Mais avez-vous le pouvoir de les en empêcher sans qu'il en survienne rien à personne.

— Je le garantis. — Empêcher n'est point dénoncer. Mais pour cela il faut que je sache tout. Songez aux conséquences! Comment, le barbitonsor et le fournier, ces deux fous s'attaqueraient à l'église, et ils sont francs-servants du Chapitre, ce qui aggrave leur faute. — Ont-ils donc l'intention de faire connaissance avec Jehan le Fil, l'escrimineur de Châlons, qui a toujours prête une corde bien tressée?

— Oh! n'ajoutez rien, Michel, fit Alizon, frémissant à cette supposition terrible, mais je ne puis rien dire de plus; tout ce que je sais c'est que depuis quatre jours maître Etienne prend à peine le temps de manger, qu'il passe de longues heures dans la lecture de gros livres et près d'un fourneau de forme étrange où bouillonnent des liquides noirâtres et d'une repoussante odeur.

— Bien! c'est cela! fit Michel, ils n'osent l'attaquer en face, ils auront recours à quelque philtre qui rongera et dissoudra

la pierre et qu'ils y appliqueront nuitamment. — Alizon! ces gens préparent une œuvre sombre et diabolique dont il faut à tout prix les détourner pendant qu'il en est encore temps.

— Mais comment!

— Pour cela il faudrait que je fusse plus complètement informé. Ne savez-vous rien de plus?

— Non! si ce n'est cependant qu'ils se réunissent ce soir pour arrêter définitivement les détails de l'opération et en fixer le jour.

— Eh mais! fit Michel, ceci est important, et il serait nécessaire que j'entendisse leur entretien.

— Comment donc faire? dit Alizon.

— Cherchez un peu, une fille intelligente ne peut manquer de trouver quelque moyen.

— J'y suis! répliqua la jeune fille, venez vers sept heures, il fera déjà nuit noire, tenez-vous à la porte qui donne sur la rue de la Chèvre-au-Buis je vous ferai entrer et vous vous cacherez dans la cuisine jusqu'à ce qu'ils soient arrivés et lorsqu'ils discuteront, vous pourrez entendre, car, Dieu merci, sans le vouloir, je les entends assez depuis quatre jours.

— Je savais bien, Alizon, que vous trouveriez un moyen; allons, à ce soir, mignonne.

CHAPITRE IX

Comment Michel Chantemerle, l'organiste, n'ayant point disné trouva à souper.

— C'est plus grave que je ne pensais, se disait Michel en continuant à petits pas son tour du marché, ces gens-là ne réfléchissent à rien et si l'on n'y met ordre ils vont tenter une aventure fort périlleuse. — Et pourquoi? grand Dieu! — Le barbitonsor qui est, j'en suis sûr, l'instigateur de cette affaire est, je l'avoue, dans une posture assez ridicule sur cette gargouille, mais dans quinze jours, qui donc en parlera? et lorsqu'il sera mort, qui donc se rappellera son aventure? Cet homme n'a point de patience, c'est un orgueilleux, un fol et un sot. — Oui! un sot, fit Michel en s'animant,il est sot par nature, sot par état, sot par bémol, sot par béquarre, sot à toutes clefs, soit à la tierce, soit à la quarte, sot à la quinte, sot à toutes les intervalles, sot en toutes sortes de sottises. —

Et ce Jehan Machepain, n'est-ce point la bêtise même, la bêtise lourde, la bêtise au poids et à la mesure, n'est-il pas bête par nature, bête par état, bête par bémol, bête par... Ah ça, fit-il en s'arrêtant, deviendrais-je bête aussi à répéter dix fois la même chose?

Tout en s'indignant, l'organiste constatait avec stupeur que le marché se dépeuplait petit-à-petit et qu'il n'y avait nulle apparence que quelque clerc de la loge vînt requérir son témoignage. Il attendit cependant encore, s'approcha des trois grands étaux situés près du pilori, lesquels appartenaient à l'abbaye de Saint-Memmie et où l'on vendait des souliers et des houseaux de bon cuir et de forme élégante qu'il marchandait toujours et n'achetait jamais, et pour cause.

Enfin ne voyant poindre à l'horizon aucune lueur favorable, il prit le parti de rentrer chez lui.

— Allons! fit-il, point de grillades aujourd'hui, point de ce bon saucisson fumé et parfumé, que mardi dernier paya si volontiers Jehan la Caque, le tonnelier, quand j'eus signé comme témoin le bail de sa maison, sise au Champouplain.

Puis ayant porté la main à la poche de son pourpoint, il s'assura qu'il possédait encore deux mailles.

— Cela suffit pour acheter du pain, dit-il, mais comme il ne faut pas se désargenter absolument, je vais le prendre chez Remy Yvonnet qui me fera volontiers crédit. — Dîner d'un morceau de pain! maigre pitance! je sais pourtant ce que c'est, j'ai fait plus d'un repas semblable. — Ah! que le terme de la Saint-Remy est donc long à venir, ajouta-t-il avec un soupir; enfin, il ne faut plus que quelques jours de patience et je recevrai mes trois livres deux sols six deniers tournois. — Quel jour de bombance!

Le soir venu, Michel fut exact. A sept heures il était au lieu indiqué. La porte s'ouvrit sans bruit, et Alizon ayant pris l'organiste par la main, lui fit traverser à pas de loup la petite cour qui séparait les deux corps-de-logis dont se composait la maison de l'apothicaire.

Il entra dans la cuisine, à peine éclairée par un luceron de cuivre appendu aux solives de l'étage supérieur, et fut caché dans un enfoncement, sorte de cabinet obscur servant de garde-manger.

Il était-là depuis une minute à peine lorsque certaine odeur de lard, de jambon, de beurre fondu vint à ses narines et dilata son estomac dont les parois devaient alors être fort rap-

prochées. Il se rappela qu'il n'avait pas dîné et que vraisemblement il ne souperait point. — Cette cruelle probabilité lui conseilla de risquer une démarche, il fit signe à Alizon qui s'approcha.

— Mignonne, lui dit-il, pressé par l'heure, je n'ai pas pris le temps de souper et je m'aperçois que j'ai très faim.

— Vous n'aurez pas longtemps à attendre, répondit Alizon, vous serez libre bien certainement pour huit heures.

— Oui, sans doute, reprit Michel avec embarras, mais par défaut de précaution je crains fort de ne rien trouver à manger en rentrant.

— J'ai oui dire, fit malicieusement Alizon qui, à cette insistance, se douta de la détresse de l'organiste, que lorsqu'on ne soupait pas le soir, on ne déjeûnait qu'avec plus d'appétit le lendemain.

— La chose est vraie, j'en ai fait plus d'une fois l'expérience, mais ce matin, préoccupé d'affaires importantes, j'ai oublié de dîner et n'ai mangé, je crois, qu'un morceau de pain.

— Pauvre Michel! fit Alizon, sérieuse et un peu émue, je n'ai pas le droit de rien prélever sur ce qui est à mon maître, mais j'ai le droit de vous donner mon souper, — vous avez dîné d'un morceau de pain, un morceau de pain me suffira ce soir, car j'ai dîné à midi.

Michel voulut résister, mais Alizon plaça devant lui une bonne écuellée de pois au lard qui tiédissaient sur la cendre chaude du foyer, lui mit avec autorité un morceau de pain dans une main et une cuillère d'étain dans l'autre, et l'organiste s'empressa d'obéir.

Au moment où il ingurgitait la dernière bouchée, un coup discret fut frappé à la porte; Alizon prévenue courut ouvrir et éclairant les deux nocturnes visiteurs, qui n'étaient autres que le fournier et le barbitonsor, elle les fit entrer chez l'apothicaire qui, en les attendant, s'était plongé dans la lecture d'un livre poudreux.

La porte de la chambre fut soigneusement verrouillée pour éviter toute surprise et le fournier ainsi que le barbitonsor prirent place. Au même moment, Michel Chantemerle traversant la cour sur la pointe du pied, vint coller son oreille à la vitre afin de ne rien perdre de ce qui allait être dit.

Ce fut Polycarpus Grasmolet qui le premier porta la parole.

— Eh bien! maître, fit-il en s'adressant à l'apothicaire, où en sommes nous?

Etienne Foirol, sans se presser, ferma gravement le livre qui était ouvert devant lui, après y avoir placé un signet et répondit :

— Ces quatre jours de recherches et d'expériences n'ont pas été perdus, dit-il, Geber, Rhazès, Avicenne, Conrard, Caliban, sont de très grands hommes qu'on ne saurait trop exalter. L'étude de la Chrisopée m'a conduit à la découverte du véritable dissolvant de la pierre ; je l'ai préparé à quatre reprises différentes ainsi qu'il est prescrit, c'est-à-dire au feu de lampe, à l'athanor, à l'escuelle et au triple vaisseau ; les résultats sont identiques. La réussite est complète.

— Mais êtes-vous bien sûr de l'effet? objecta le barbitonsor.

— Caliban l'affirme et il n'a jamais menti; il l'a expérimenté de telle façon que nul n'y peut contredire. — Au reste, qui n'en serait convaincu en lisant sa formule où se trouvent les trois tiercelets qui font les neuf substances, et le quint qui fait les quatorze, c'est-à-dire deux fois sept, à cause des sept colonnes et de la duplication des sept planètes en leur ascension et descension ; qui douterait de la puissance disssolvante du soufre de vin, du sel de terre, du salpètre, des cheveux de femme brûlés en certaine manière, de la manne, de l'assa-fœtida, de l'ongle de bouc calciné à feu triangulaire, carré et circulaire et autres matières, le tout réuni en parfaite mesure et pondération.

— Allons! dit le barbitonsor, que ce savant exposé paraissait avoir vivement intéressé, nous nous en rapportons à votre science et à votre habileté ; — mais dans quelle forme la préparation devra-t-elle être employée?

— Sous forme liquide, et par imbibition. Selon Caliban, cet auteur vertueux, les parties touchées s'écaillent et se délitent, et toute saillie de la pierre disparaît.

— C'est bien cela, interrompit le barbier, c'est bien ce que nous désirons, n'est-ce pas, fournier?

— Oui, sans doute, répondit Jehan Mâchepain, qui au cours de cet entretien, avait pris la figure d'un parfait ahuri.

(*A suivre*). L. GRIGNON

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons la mort prématurée de Mlle de Lesseville, fille de M. le marquis de Lesseville, à Pau. La famille Le Clerc de Lesseville, dont l'auteur fut anobli par Henri IV pour services considérables rendus à ce prince au commencement de son règne, a produit un grand nombre de membres du Parlement de Paris et du Grand Conseil aux XVIIe et XVIIIe siècles ; par ses alliances, par les charges de ses membres, elle a toujours occupé un rang considérable. Un mariage l'a amené, au siècle dernier, en Champagne où son chef possède le château d'Aulnay, près la Chaussée. — D'azur à trois croissants d'or, au lambel de trois pendants d'argent.

* * *

Mentionnons la mort à Nancy de Mlle Léonie Gargam, d'une des plus anciennes familles de Châlons. Pierre Gargam, écuyer, était gouverneur municipal de cette ville en 1556, et N. Gargam de Chevigné, maire royal en 1779. — Armes : d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 roses de gueules et en pointe d'une merlette de sable.

* * *

Une ancienne famille de Reims vient de s'éteindre, le 26 mai, en la personne de M. Didyme Perrier de Savigny, mort le jour même où S. E. l'archevêque de Reims donnait la confirmation dans la paroisse de Savigny.

La famille Perrier possédait, depuis plus d'un siècle, le château de Savigny-sur-Ardres, qui passe aujourd'hui à M. Tiran de Bevry, neveu du défunt.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de la Société historique et archéologique de Chateau-Thierry, année 1881, un vol. in-8°.

Excellent volume qui intéresse notablement notre province. Nous y remarquons à ce titre un travail considérable de M. Mayeux sur l'invasion de la Champagne par Charles-Quint, en 1544, et une étude géographique de M. le docteur Corlieu sur le *Pagus Tardunensis* ou Tardenois, compris en grande partie dans le département de la Marne. Le Tardenois serait devenu un comté, vers 850, entre les mains de Bertrand, avant de passer dans celles du comte de Vermandois. La capitale, d'après M. Longnon, aurait été le Mont-Notre-Dame ; M. Corlieu penche pour Fère-en-Tardenois, en se basant sur les importantes découvertes archéologiques faites depuis quelques années, en ce lieu, par M. Fréd. Moreau.

Le travail de M. Mayeux est intéressant et mérite sérieusement l'attention. Il souhaite que l'on voye bientôt paraître les recherches que M. Paillart a faites sur ce sujet, et nous croyons que sous peu cette publication sera faite par une des sociétés savantes de la Marne.

Notons encore le cartulaire de Bucilly, de M. de Barthélemy ; la notice sur Chézy-en-Orxois, par M. Douchy avec une belle gravure de l'église, et l'importante collection, donnée in-extenso par M. Rollet, des « Procès-verbaux de la Société populaire de Château-Thierry » pendant la Révolution.

* * *

Dans un livre rare et curieux intitulé : « *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui sont à présent dans le monde,* » par le père Louis Jacob, châlonnais, religieux Carme, 2 vol. in-8°, Paris, Le Duc, 1644) L'auteur qui est de Châlon-sur-Saône, consacre un court chapitre 93 à la Champagne. Il cite : l'église cathédrale de Reims dont la riche bibliothèque est due aux libéralités du cardinal Guillaume Filiastre, du cardinal de Lorraine et de l'archevêque Léonor d'Etampes ; — l'abbaye d'Igny, « bibliothèque assez notable ; » — église de Langres, « bibliothèque qui mérite quelque estime ; » — église de Châlons, « bibliothèque considérable formée par les soins de l'évêque Henri Clausse. »

* * *

Chez Champion a paru une curieuse plaquette : *Mémoires inédits pour servir à l'histoire du publicanisme et l'origine des receveurs*

généraux des finances du royaume, au milieu du XVIIIe siècle, publiés et annotés par le comte de Barthélemy. Ce sont des notes intimes très curieuses, très précieuses ; plusieurs de ces financiers appartiennent à la Champagne ou y ont résidé : Bouchard des Champs, chevalier de Montigny (de Nogent-sur-Seine), Fillion de Villemur (de Reims), Galois (de Châlons), Mailly de Breuil (de Chaumont), etc.

* * *

Deux intéressantes publications à la librairie Matot-Braine, de Reims : *Notice historique sur le canton de Signy-le-Petit* (Ardennes), par Dom Albert Noel (in-8° à petit nombre), monographie complète, très travaillée de chacune des communes de ce canton, avec un certain nombre de documents inédits. — *Notes historiques sur Possesse*, par M. Ch. Remy (in-8° à petit nombre). C'est encore une monographie très détaillée et pour laquelle l'auteur paraît n'avoir négligé aucune source. Nous croyons cependant que M. Remy n'a pas suffisamment élucidé la question des premiers seigneurs et a commis une confusion entre les comtes de Dampierre-en-Astenois et les sires de Dampierre-Saint-Dizier. Nous y reviendrons. Pour la partie moins ancienne, le travail est bon et utilement complété par des notices sur chacune des communes du canton de Heitz-le-Maurupt, et un choix de curieuses pièces justificatives.

CHRONIQUE

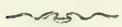

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dans la dernière séance, M. G. Paris a fait en ces termes une communication à l'Académie :

M. Gaston Paris : « J'ai donné dans le tome XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France*, une notice sur le roman du châtelain de Couci, dans laquelle j'ai réuni toutes les versions connues de la légende qui en fait le sujet, légende dans laquelle, comme on sait, un mari offensé, ayant tué l'amant de sa femme, en fait manger le cœur à celle-ci. Ces versions se trouvent au moyen-âge dans les littératures françaises, provençales et allemandes, et la plus ancienne dont nous ayons connaissance est un *lai* celtique, aujourd'hui perdu, qui remonte pour le moins au XIe siècle. Je n'avais trouvé et on n'a signalé, si je ne me trompe, aucune variante orientale de ce poétique et sauvage récit. Voici que le *Folk-Lou-Journal*, dans le numéro de mai publie quatre légendes sur le roi Rosala, de Sialkot, recueillies par le Rév. Swynnerton de la bouche d'un paysan du Pendjâb, et dont l'une raconte la même histoire. Seulement le narrateur, au lieu de prendre parti pour l'amant, comme le font les autres versions, s'intéresse à l'époux et approuve sa vengeance. Dans le conte indien, c'est la tête et non le cœur que le roi Rosalia confie à son cuisinier et sert à sa femme comme une rare venaison. Sauf ce détail, le récit recueilli par M. Swynnerton est tout semblable aux contes européens et notamment à celui qui a servi de base à la biographie du guide Cabestaing et au récit de Bocace sur le provençal Guadartagno. Dans les deux, la femme et l'époux, après le repas, échangent les mêmes paroles ; dans l'un et dans l'autre, la femme, quand elle sait la vérité, s'élance par la fenêtre et se tue. L'antiquité relative de la version provençale paraît ainsi attestée. C'est là un curieux rapprochement qui montre une fois de plus que l'Inde est la source de tous ou presque tous les récits qui ont charmé tant de peuples à travers tant de siècles. »

* * *

Le catalogue des sceaux réunis par feu M. Charvet contient plusieurs articles relatifs à la Champagne ; cette vente qui a eu lieu le 7 mai dernier et jours suivants a produit une somme considérable.

S. LVDOVICVS DE CANTVMERLA en minuscules, écu pointu ; XVe siècle, 31 mm. Matrice conique à anneaux quadrilobés.

+ SIGILLVM PREPOSITVRE CHAOVRCIE. Dans les angles rentrants de l'entourage : CHAOVRCE. Dans le champ, au milieu

d'une rosace, écu écartelé de France et de Bourgogne ancien ; fin du XIVe siècle, 41 mm.

† S. FRIS IO CVR. DE. HANS. Ecusson. Sceau en forme d'écusson arrondi par le bas ; matrice bombée muni d'un appendice très élevé, et terminé par un anneau ; XIVe siècle.

† S. PRIORI. DE. IAVCORT, Prêtre tenant une palme et un livre. XIIIe siècle, 44 mm. sur 27.

† S. VICARII DE GIESVSSAINE. Dextre tenant une grande fleur de lys ; XIVe siècle, 35 mm. sur 19.

℣ S. F. POCH D'LEVGLAYO DECANI VERGEN. Prêtre assis, bénissant, recevant de la main gauche un bouquet offert par deux religieux ; la pointe supérieure du sceau est occupée par une fleur de lys, la pointe inférieure par un oiseau. XIV siècle, 35 mm. sur 22.

† S. HVGOIS. DE. BOVTINACO. CAN. BI, SANTINI. MELD. Dans une niche à pignons, prêtre tenant un livre de ses deux mains. XIVe siècle, 30 mm. sur 24.

† SIGILLVM. PREPOSITVRE. PRVVINENSIS. Dans une bordure gothique à quatre arceaux, châtel, accosté de deux écussons. Au contre-sceau : † OTS. PREPOSITVRE. PRVVIN. Ecu en pointe broché sur un autre. Empreinte en cire du XIIIe siècle, 45 mm.

S. CVSTODIS. RELIQVIAR'. ECCLIE. BTI. NICHASII. REMEN. Saint Nicaise, décapité, tient de ses deux mains sa tête nimbée au-dessus d'un calice posé sur un autel ; un ange sortant des nuages met sa main droite sur la plaie du cou, et de la gauche soutient la tête du saint. XVe siècle, 52 mm. sur 31. Appendice à deux corps percés d'un trou trilobé.

SANCTE. IOHANNES. ORA. PRO, NOBIS. Sous un dais, saint Jean-Baptiste avec l'agneau dans ses bras ; de chaque côté du dais, un arbre. Attribué à l'hôpital de Reims. XVe siècle, 70 mm. sur 45. Appendice à deux corps.

† S'. ABTE, PAVPV. SORORVM. SCI. DAMIANI. REMEN. La Vierge à mi-corps, couronnée, tenant l'Enfant Jésus dont la tête est ornée d'un nimbe crucifère. Au-dessous, sous une arcade trilobée, une religieuse voilée, agenouillée, les mains jointes ; un chapelet à sa ceinture. XIVe siècle, 50 mm. sur 33.

† SIGILLVM. MAIVS. FACVLTA. VITRIVSQVE. IVR. ACAD. REMEN. Sous une arcade en plein cintre est assis un pape tenant une croix à trois traverses et un livre posé sur ses genoux. A droite et à gauche personnages debout, couronne impériale en tête et vêtus d'un manteau fleurdelisé. L'un tient une épée et un globe, l'autre une main de justice et un sceptre : au-dessous en exergue 1568, date de l'établissemrnt de l'Université de Reims, XVIIIe siècle, 30 mm.

† S. ROBET LE PAPELART DE REIMS. Personnage à genoux, les mains jointes, la tête découverte ; au-dessus, main bénissante sortant de la pointe de l'ogive ; dans le champ, trois fleurs et une croisette. XIVe siècle, 30 mm.

† R. PEREGRNI. D'REMIS MONETARII. Fleur de lys florencée. XIVe siècle, 31 mm.

† S. PRIORIS. VCI. PATTSSII. AD. CAS. Laie nourissant ses petits, XIVe siècle, 42 mm. sur 22.

IEHAN, GRASSIN (de Sens). Ecusson. XVe siècle, 22 mm,

S. PRIORIS. DOD'. BE. MARIE. VALLIS. PROFVNDÆ. ORD. CARTVSIEN. La Vierge à l'Enfant, assise dans une chaise à dais gothiques, sur les côtés la date 1514. Sous la chaise, trois arcades ; celle du milieu occupée par un chartreux en prière, la tête encapuchonnée. 60 mm. sur 38.

S. GEORGE BRODIER ESCUIE. Ecu penché, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de bœuf entre deux ailes de chauve-souris. XVe siècle, 26 mm. (Trouvé dans le château de Bienville, Haute-Marne.)

S'ADE DE BASOCHES CLICI. Ecusson. XIVe siècle, 21 mm.

·S' IOHANNIS DE MATHOVGA. Chimère contournée, XIVe siècle, 25 mm.

Il est à regretter que le rédacteur du catalogue n'ait pas jugé à propos de donner la description des blasons ; parmi les sceaux indéterminés on aurait pu en reconnaître plusieurs qui appartiennent probablement à notre province.

* * *

DÉCRET DE LA CONGRÉGATION DES RITES CONCERNANT LE VÉNÉRABLE DE LA SALLE.

On lit dans le *Journal de Rome* : Nous avons annoncé, d'après plusieurs *Semaines religieuses*, que l'étude de la cause du vénérable J. B. de la Salle avait été poursuivie par la S. Congrégation des rites. Voici le décret de ladite Congrégation, qui est résulté des procès conduits dans plusieurs diocèses, notamment ceux de Paris, de Rouen, de Reims et d'Orléans :

DÉCRET

Notre Très Saint Seigneur le Pape Léon XIII, par un décret de la Sacrée Congrégation des rites, en date du 23 mai 1879, voulut bien permettre qu'on pût discuter dans une réunion ordinaire de la même Sacrée Congrégation, sans intervention ni vote des consulteurs, la validité des procès instruits par autorité apostolique sur trois miracles qu'on croit avoir été obtenus de Dieu par l'intercession du susdit vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle.

En conséquence, et sur les instances faites par le Rév. F. Robustinien, procureur général de la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes, et postulateur de cette cause, dans la réunion ordinaire spéciale de ladite Sacré Congrégation, tenue au Vatican, le jour ci-dessous indiqué, en conformité des dispositions particulières déterminées par le même notre Très Saint Seigneur, à la date du 20 novembre

1878, l'Eme et Rme Seigneur cardinal Jean-Baptiste Pitra, *ponent* de cette même cause, a proposé le doute qui suit :

« Conste-t-il de la validité des procès instruits par autorité apostolique, dans les diocèses de Rouen, de Paris, et d'Orléans sur les miracles ? Les témoins ont-ils été interrogés régulièrement dans les formes voulues ? et les témoignages ont-ils été contrôlés exactement dans ce cas et pour la fin dont il s'agit ? »

Or, la même Sacré Congrégation, appréciant toutes choses par un examen diligent et après que le R. P. D. Augustin Caprara, promoteur de la foi, a manifesté son opinion tant de vive voix que par écrit, jugea qu'elle devait répondre : *Affirmativement*, c'est-à-dire : ***Il conste de la validité des procès.***

Le 13 février 1883.

La relation exacte de ce qui précède ayant été faite à notre Très Saint Seigneur le Pape Léon XIII, par le soussigné secrétaire, Sa Sainteté approuva le jugement de la Sacré Congrégation, et le confirma le quinzième jour des mêmes mois et année.

D. cardinal Bartoloni,
Préfet de la S. C. R.

(L.-S.)

Laurent Salvati,
Secrétaire de la S. C. R.

* * *

Opinion de Lévêque de la Ravalière sur les courses. — Nous trouvons cette note curieuse de notre savant compatriote sur les courses de chevaux, dans ses papiers autographes qui composent le tome 113 de la collection Champagne à la Bibliothèque Nationale :

« Le 16 novembre 1670, madame de Sévigné écrivait au comte de Grignon : « M. Le Grand et le maréchal de Bellefond coururent lundy dans le bois de Boulogne sur des chevaux vites comme des éclairs ; il y a 3000 pistoles de parri pour cette course. »

« Voilà le style de la cour sur ces courses : « Des chevaux vites comme des éclairs », réduisez cette vitesse au calcul : ce sont 24 à 25 pieds par seconde. Toujours des paris en argent : 30.000 livres pour objet de course. N'est-ce pas se faire mercenaire et s'avilir que de s'annoncer bon coureur pour de l'argent. La cour doit revenir de cette idée pécuniaire et y suppléer quelque autre récompense, telle qu'elle en donnait dans les tournois et le carrousel. »

* * *

Nous signalons aux lecteurs de la *Revue de Champagne et Brie* l'utilité qu'il y aurait à recueillir les dictons qui sont attachés aux habitants des villes et des villages. Les uns font allusion à la position géographique du pays, aux caractères, aux qualités,

physiques, aux habitudes des habitants ; les autres font allusion au langage, aux défauts, à des souvenirs historiques. Nous recevrions avec reconnaissance les communications qui nous seraient faites et que nous consignerions dans la chronique de la *Revue*.

* * *

Lettre de M. le marquis de Colbert-Maulevrier sur les origines de Colbert [1].

« Jay été très sensible, mon révérend père, à votre attention à me vouloir bien instruire de votre projet pour ce qui regarde l'extraction des grands hommes que la province de Champagne a produits Rien de plus obligeant que ce que vous me dites de M. Colbert. Je compte sur la parole que vous avez bien voulu me donner, que lorsque vous en serez à cette partie de votre histoire, vous me permettiez de vous exposer la vérité sur ce qui concerne notre origine.

L'Escosse a vu naître mes premiers ancêtres : les aînés y existent encore sous le nom de Colbert, baron de Castellih ; de leurs cadets passèrent en France vers le XIIe ou le XIIIe siècle : eux et leurs descendants s'establirent en Champagne, ils y formèrent plusieurs branches de l'une desquelles est venu celui dont vous me faites l'honneur de me parler. Ses pères n'avaient pas toujours esté dans l'aisance ! quelques-uns de leurs enfans ont esté, je crois, dans le commerce, usage établi dans toute la Grande Bretagne. La ligne directe de M. Colbert n'a point eu recours à cette ressource ; mais l'envie s'est servie de M. l'abbé de Saint-Pierre, de M. l'abbé de Choisy, d'Amelot de la Houssaye et en dernier lieu du s^r de la Baumelle dans sa première édition des mémoires de madame de Maintenon pour tâcher de persuader que nous ne sortions pas d'Escosse et que nous venions de famille marchande. L'épitaphe qui est aux Cordeliers de Reims est une preuve incontestable qu'un Colbert, venu d'Escosse est mort en cette ville, où il paraît que depuis lui tous mes ayeux ont toujours esté, et à Fismes. Deux frères de celui qui est en Escosse sont en France, un lieutenant-colonel du régiment Royal Escossais, et l'autre est abbé et demeure à Paris. Cette branche nous a toujours reconnu pour estre de leur maison. De plus, un acte authentique du parlement d'Escosse reconnaît que nous sommes de ce pays et de noble extraction. Ces preuves suffiroient pour toute autre maison, mais l'envie ne s'est jamais lassée de les détruire : c'est ce que j'espère empescher. J'ose me flatter que vous ne me refuserez pas votre service, ne vous demandant au reste que d'escrire d'après les preuves dont j'ay l'honneur de vous parler, et celles que je vous produirais, comme les preuves de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit faites par mon grand-père en 1688, différentes preuves à l'ordre de Malte avant ce temps, après cela tous les titres qui prouvent autant que possible la filiation.

1. *Collection de Champagne* (Bib. nationale), tome 123.

« Ce qui peut favoriser les ennemis de notre race est une famille de Cocquebert et une autre de Collebert qui sont encore en Champagne : les premiers tombent pour peu que l'on sache lire et il a été prescrit aux autres de n'écrire leur nom qu'avec deux L, afin qu'ils ne puissent pas se dire du même nom que nous.

« Voilà, mon révérend père, les armes dont se servent nos ennemis pour tacher de nous enlever l'avantage d'estre d'origine noble escossaise. Je vous demande mille pardons de cet ennuyeux détail et je vous supplie d'estre persuadé de toute ma reconnaissance et la sincérité des sentiments avec lesquels, etc.

A Plombière, ce 24 juillet 1759.

« Je vous prie de garder ma lettre, elle vous sera un préservatif contre les impressions désavantageuses que l'on cherchera peut-être à vous donner et qu'elle soit, s'il vous plait, pour vous seul. »

* * *

Le salon de Paris de 1883. — Les artistes de notre région. — Les Peintres.

Comme d'habitude, commençons par la revue des envois de nos concitoyens.

Depuis son grand tableau de 1881, la *Tentation de Saint-Antoine*, dont je me rappelle avoir parlé longuement à cette même place, M. Léon Villette n'a plus abordé les sujets traités en grande dimension. L'an dernier, il exposait une étude, *la Mort et le Bûcheron*, qui eût gagné beaucoup à être développée dans un grand cadre. Au Salon actuel, je le retrouve avec une autre étude, le *Mauvais Larron*, et je lui ferai la même observation. L'idée de l'artiste est originale et absolument poignante : la nuit est venue, le supplicié du Golgotha qui, lui troisième, a été crucifié à côté du Christ, se tord dans les dernières convulsions de l'agonie, mais voici qu'une femme, évidemment la compagne du malheureux exécuté, surgit de l'ombre, elle se dresse debout sur l'âne qui l'a aidée à monter la tragique colline, elle se hausse désespérément vers celui qui va mourir, vers celui qu'elle aime encore, elle approche sa bouche des lèvres blêmes du moribond et elle lui donne en sanglotant le suprême baiser de l'éternel adieu.... Je vous dis que rien n'est plus saisissant! Et c'est jeté sur la toile avec une sorte de hâte fébrile qui témoigne de la soudaineté de l'idée et de l'impatience de l'artiste à la formuler pendant qu'elle obsédait sa pensée. J'ose dire que ce très petit panneau est une des œuvres les plus saisissantes, les plus intensément dramatiques du Salon. Eh bien, on ne l'aperçoit pas, elle est là, noyée dans la masse des cadres qui l'entourent, on l'ignore et l'on passe outre. Quel dommage! Mais j'aime à croire que cette belle conception n'est que l'essai en petit de ce que M. Villette veut faire en grand et qu'un de ces jours nous verrons son *Mauvais Larron* grandeur nature, afin de s'imposer au

public. Que l'artiste réussisse à faire sa peinture aussi caractéristique que son idée est émouvante et il aura produit un chef-d'œuvre.

M. Victor Navlet semble avoir élu domicile au Sénat. L'an passé, c'était la Salle des Pas-Perdus, aujourd'hui, c'est une autre salle sous ce titre : *Etude d'intérieur*, avec quelques pères conscrits qui se prélassent sur des fauteuils et l'inévitable Victor Hugo « debout, devant son rêve étoilé ». Je n'y vois pas d'inconvénient. J'ai dit l'an passé les excellentes qualités de votre concitoyen et je trouve inutile de me répéter.

De même pour Mme Alix de la Perrelle, qui n'abandonne pas ses portraits de femme. Elle expose celui d'une fillette en chapeau Niniche et costume bleu pâle, les menottes dans son manchon. Elle a bien posé, la mignonne, et l'artiste l'en a bien récompensée en la peignant le mieux possible.

Très fourni le contingent des artistes rémois.

M. Emile Bareau a une *Fin de septembre* de grand effet. Une prairie boisée avec un village, au second plan au pied d'une colline dont la crête unie fuit à l'horizon. La gradation de la perspective est parfaite et les herbages du premier plan sont saisissants de vérité et d'aspect savoureux.

Entre deux pluies, tel est le titre du paysage de M. Armand Guéry. Le travail est soigné et l'effet est charmant. Mais l'aspect général ne répond pas au titre. Une campagne entre deux pluies est plus mouillée et n'offre pas, en peinture, ce ton de sécheresse que l'artiste a donné à l'ensemble. Il lui faudra surveiller cela à prochaine occasion.

Un petit panneau de M. Ch. de Muizon, le *Chemin vert à Forges-les-Eaux* est remarqué par sa netteté et son coloris. Je vois à côté plus d'une grande toile qui ne le vaut pas.

M. G. Guillot veut bien nous mener à la *Foire de Saint-Cloud*, à l'heure où il y a le moins de foule, en semaine, vers midi. Vous savez ce que c'est : Des baraques, des boutiques, des chevaux de bois, des montagnes russes, des jeux, etc., le tout bigarré et pittoresquement en relief sur la verdure foncée du parc. C'est d'une note claire, joyeuse et vive, quoique sans tapage.

Le même artiste expose aussi le *Portrait* d'un magistrat, encombré d'accessoires, parmi lesquels je vois une lourde draperie rouge brique d'un effet désastreux. Cette draperie gâte absolument le portrait, qui est loin d'être mal peint. Quand donc les artistes, et plus encore les modèles, comprendront-ils que pour réussir l'effet d'un portrait, rien n'est moins utile que ces choses de convention qu'on appelle des accessoires? Un portrait n'est pas une nature morte. Il est un portrait uniquement, et tout ce qui lui ravit une part d'attention est superflu, sinon nuisible.

Très captivante, l'*Etude de femme* que M. Edmond Daux a posée nue contre une draperie rose et regardant un papillon qui folâtre sur

son épaule. C'est joli, bien dessiné et savamment caressé du pinceau. Un *Portrait* de dame, par le même artiste, est, par contre, totalement manqué. Elle est rouge, sur fond rouge, les pieds dans un tapis rouge et il me semble qu'elle rougit jusque dans le dos.... Il y a de quoi, parbleu!

Je vois sur le livret un envoi de M. S. Jacquin, de Fère-Champenoise, intitulé : *Les gueux sont des gens heureux*. Je les ai cherchés, ces gueux, et ne les ai point trouvés. Ont-ils, par hasard, des motifs spéciaux pour se cacher ?

Voyons les envois des artistes de la Haute-Marne.

M. Léon Calvès, de Chaumont, a reproduit un coin de Paris, la *Berge du quai d'Orsay*. On y décharge des pierres, les conducteurs de tombereaux causent entr'eux, d'autres baignent leurs chevaux. Dans le fond, le Pont de l'Alma. C'est bien vu et bien rendu avec la luminosité qu'exige une belle et calme journée d'été. Les Parisiens trouvent ce tableau très intéressant. — Un autre artiste de Chaumont, M. Arthur Gaillard, expose un portrait d'homme que je me borne à enregistrer en attendant.

Autre *Vue de Paris*, mais prise des hauteurs de Meudon, par M. Alphonse Morlot. Le premier plan est vigoureux avec sa verte nature en pleine frondaison, ce qui prépare parfaitement le spectacle de Paris s'étalant là-bas au fond de la vallée dans un horizon de clarté douce. Paysage réussi de tous points et qui vaut à l'artiste les éloges de ses grands confrères. Il a encore un *Coin de ferme* également remarquable par son coup de brosse et le relief des détails.

Vous pensez bien que M. Adhémar de Clermont-Vallerands, de Châtoillenot, n'aura pas manqué au rendez-vous annuel avec ses scènes de chasse toujours si soigneusement composées et si habilement peintes. Cette année, comme d'habitude, il en a deux, le *Bien-aller* et le *Rendez-vous*. Je vous ai déjà dit que cet artiste a beaucoup de talent et que ses tableaux sont toujours fort regardés tant par les gentlemen-chasseurs, qui n'y trouvent rien à redire, que par les visiteurs en général qui les remarquent pour leur bonne couleur et leur élégant aspect.

A signaler encore dans les envois de la Haute-Marne un excellent *Portrait-Etude*, par Mlle Aline Boulian, de Bourmont, et les *Roses*, pas trop éclatantes mais charmantes d'aspect, de Mlle Henriette de Longchamp, de Saint-Dizier.

M. Jules Bastien-Lepage nous donne cette année la seconde édition du verger de son tableau de Jeanne d'Arc, moins la fantaisie des apparitions. Quand je dis verger, je ne suis peut-être pas tout à fait exact, car la « nature » de l'artiste ne présente pas uniquement des arbres fruitiers, mais elle sort de la même brosse et elle accuse le même négligé voulu, histoire de faire concentrer l'attention sur les personnages de la composition. La scène est villageoise : un jeune gars, d'attitude gauche et embarrassée, se tient muet auprès d'une

jeune fille qui, elle aussi, ne dit mot, mais en pense probablement davantage. C'est intitulé *l'Amour au village* et c'est exquis de grâce naïve et de vérité. Une idylle parfaite reproduite en plein air dans un paysage à l'état d'ébauche. Un premier plan achevé avec un talent magistral et tout le reste systématiquement sacrifié. On me permettra de constater que c'est trop et pas assez.

M. Emile Bastien-Lepage expose à côté de son frère le *Clocher de Damvillers*, son village natal, et *Une petite riviere en Lorraine*, qui ne passent pas inaperçus et dans lesquels on devine le faire de Jules dont Emile est, d'ailleurs l'élève.

Un joli sujet, bien traité par M. Edmond Rudaux, de Verdun, *Contes de grand'mère* attire le visiteur. Trois enfants assis devant l'âtre, écoutent une bonne vieille en train de raconter quelque naïve légende. Le reflet de la flamme se joue pittoresquement sur le groupe. C'est charmant et bien détaillé.

Et voici M. Hector Leroux, de Verdun, avec ses *Vestales for ever*. Cette année-ci elles se lavent les mains au *sacrarium* et, cette ablution faite, elles vont prendre le frais sur les bords du Tibre. Nous les retrouverons bien l'année prochaine et ainsi de suite, aussi longtemps que M. Leroux pourra tenir un pinceau. L'artiste y trouve son plaisir et ne demande pas si cela nous amuse.

Un autre artiste de Verdun, M. Alphonse Dargent, expose un bon portrait d'homme.

Il y a enfin M. Adolphe Lalire, de Rouvres, qui clôt l'exposition des artistes de la Meuse avec deux toiles d'un effet curieux, la *Vierge aux fleurs* et le *Temple de l'amour*, sortes de tapisserie à l'huile et qu'on pourrait appeler de l'art blanc, tellement l'artiste a maintenu sa couleur dans la gamme pâle. C'est curieux, je le répète, mais ce n'est guère que cela.

C'est toujours le *sculpteur* Paul Dubois, de Nogent-sur-Seine, qui brille au premier rang des *peintres*. Il expose deux portraits, celui du docteur Parrot, professeur à la Faculté de Médecine, admirable de profil et de vie picturale, et celui d'une jeune fille en robe bleu foncé sur fond noir, d'un coloris naturel, pas provoquant et, tout de même, grâce au grand talent de l'artiste, d'une intensité extraordinaire. Pas besoin d'ajouter que ces deux œuvres ont le vif succès de curiosité qu'elles méritent.

M. Adrien Moreau, de Troyes, reste fidèle à ses scènes costumées de l'autre époque. Il a un tableau, *Seigneurs courant la bague*, sans doute peu intéressant comme sujet, mais remarquable de composition et d'exécution. Comme toujours, le peintre est doublé d'un dessinateur habile et c'est ce qui donne tant de charmes à ses tableaux quand on les retrouve reproduits par la gravure. Ils y gagnent même un reflet que le coloris, d'habitude un peu estompé, ne leur donne pas.

D'autres envois d'artistes de Troyes sont à signaler : un beau paysage par Mlle Léautez, la *Loge aux chèvres* dans les environs de

Vandeuvres, belle vallée cultivée, parsemée de touffes boisées ; un *Intérieur de forge* remarquablement rendu par M. Edmond Gotorbe, et une nature morte, des *Fleurs*, par M. Ambroise Dufour.

M. Arsène Dubois, de Crésantignes, expose un *Soir d'automne* pris en Auvergne et qui produirait de l'effet si l'artiste ne l'avait trop poussé au noir.

M. Charles Monginot, de Brienne, nous montre des *Buveurs de sang*, c'est-à-dire des chats noirs qui lèchent dans un bassin bleu le sang cramoisi d'un coq blanc, buvant du lait *idem* dans un vase bleu posé contre une draperie rouge sur un parquet brun. Une débauche de couleurs tranchées vigoureusement menée.

M. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, a deux paysages, les *Noyers des Augis*, dans le Berry, en novembre, et les *Oisons*, en avril, d'un bel effet clairement obtenu, et M. Albert Pépin en a deux également, un *Soleil couchant* dans le Nivernais et une *Entrée de Limerville*, tout aussi remarquable.

Je terminerai la revue des peintres de votre région en signalant le très beau tableau de M. Gustave Pinel, aux Riceys, *Fleur du mal*, représentant une de nos pieuvres parisiennes au regard noir, superbement belle, drapée dans un manteau noir et debout sur un escalier de marbre blanc. L'effet en est très grand et, signification du sujet à part, ce type est remarqué par sa belle prestance picturale.

(*A suivre*). (*Journal de la Marne*)

* * *

Nous publions cette lettre, conservée aux Archives de l'Aube, et la reproduisons sans commentaires, comme une actualité curieuse :

A Versailles, le 29 May 1766.

« Le Séminaire de Langres, Monsieur, où l'on professe la Philosophie et la Théologie ne peut point être assujetti à la Milice. Le Roy n'a pas eu intention de comprendre dans la classe des Etudians, ceux de cette espèce, et on ne peut que laisser sans effet les procès verbaux qui ont été dressés du refus que le Directeur du Séminaire a fait de donner les noms des Etudians. J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Duc de Choiseul. »

* * *

On vient d'installer dans le musée de Vitry-le-François les riches collections d'objets provenant de Tahiti, de Chine, d'Inde, et léguées à cette ville par M. le vice-amiral Page. Les objets sont nombreux et quelques uns d'un grand prix.

* * *

Un calvaire monumental vient d'être érigé entre Laval et Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne) aux frais des habitants de ces deux communes.

Deux mariages champenois. — Le vicomte de Sainte-Suzanne épouse Mlle de Noailles. La famille de Bruneteau de Sainte-Suzanne appartient à la noblesse châlonaise : Le général comte de Sainte-Suzanne commanda en chef sur le Rhin à 34 ans ; son frère officier général, aussi né à Châlons, s'est rendu célèbre en défendant pendant plusieurs jours l'île Bourbon, attaquée par la flotte anglaise (1810), tandis qu'il ne disposait que d'une poignée d'hommes. Retiré dans la montagne, il obtint la capitulation la plus honorable. Le premier, sénateur et comte en 1808, fut appelé à la pairie par le roi en 1814. Le fiancé est son petit-fils ; sa mère, Mlle de Meüs, appartenait à une honorable famille belge ; la sœur de son père a épousé le comte de Riocour, mort récemment. Nous n'avons pas à parler de l'illustration de la famille de Noailles dont deux membres ont occupé le siège épiscopal de Châlons, de 1681 à 1721, pendant que la duchesse, leur mère, fondait l'une des maisons des sœurs de la Charité qui y existent encore. La fiancée est fille du comte Alfred de Noailles et de Mlle de Beaumont d'Autichamp.

Le général comte du Val de Dampierre, baron de Hans a marié sa fille au marquis d'Hugleville, chef d'une des premières maisons de Normandie, et neveu de Mme la baronne douairière de Pinteville-Cernon, née Thomas de Bosmelet. Nous avons parlé assez souvent ici de la famille du Val de Dampierre pour ne pas avoir à y revenir.

Bruneteau de Sainte Suzanne porte : écartelé aux 1er et 4e coupé de gueules à l'étoile d'or à 8 raies et d'or plein ; au 2e, d'azur au lion d'or entre deux colonnes d'argent, surmonté d'une étoile d'or ; au 3e, d'azur à l'épée d'argent garnie d'or.

Du Val de Dampierre : de gueules à la tête de licorne d'argent de profil.

* * *

Mariage de Mlle Fremyn de Sapicourt avec M. Manduit, de Saint-Quentin. La famille Fremyn remonte à Jacques, bailli de Château-Porcien, fixé à Reims en 1470 par son mariage avec Barbe Lescot, dame de Saint-Imoges, d'une des premières maisons du pays. — Branches du Godard, de Baslieux, de Sapicourt, etc. — Jacques Fremyn du Godard était lieutenant général du bailliage de Vermandois en 1560. — Antoine Fremyn de Baslieux, secrétaire de Marie de Médicis. — Louis Fremyn, président au parlement de Metz, en 1600. — Guillaume Fremyn, son fils, lui succéda, puis devint ambassadeur près l'Electeur Palatin et en Espagne : sa fille unique épousa, en 1709, le duc de Villars-Brancas. — Armes : d'argent à la face d'azur bordée d'or, d'où sortent des flammes de gueule dessus et dessous, opposées à d'autres flammes mourantes de chef et de la pointe de l'écusson.

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont

TABLE DES XIIIe & XIVe VOLUMES

ABRAHAM (Nicolas), sieur de la Framboisière..... XIV, 177
ADAM, Famille..... XIII, 292
ADAM PINGUIS, Sa tombe aux Cordeliers de Reims..... XIII, 482
AMATEURS DE GRAVURES concernant la Champagne.. XIII, 415
ANGLURE (Saladin d') 1530, sa tombe..... XIII, 101
— Saladin (Jean d')..... XIII, 264
ANNET, Représentation théatrale à..... XIII, 158
APPERT (M. l'abbé), médaille d'argent..... XIII, 270
ARCIS-SUR-AUBE en 1581, par M. Ch. Lalore..... XIII, 304
ARDENNES, Excès commis par les armées françaises et étrangères de 1622 à 1675..... XIII, 280
— Procès de sorcellerie en 1644..... XIII, 282
— Notes sur les..... XIII, 368
— Confiscation des biens des émigrés..... XIII, 413
BAGNEUX, Sépulture du comte de Dampierre dans l'église de..... XIII, 403
BARROIS (M.), instituteur, médaille de bronze..... XIII, 271
BARTHÉLEMY (Anatole de), président de la Société de l'histoire de France. — Officier de l'Instruction publique, XIII, 167
Vice-président d'une section au Congrès de la Sorbonne.. XIV, 331
BATTELIER (J.-C.), conventionnel... XIII, 273, 462, XIV, 60, 214, 279, 454
BAY, Village..... XIV, 336
BAYE, Visite de M. J. Evans au musée du château de..... XIII, 477
BEAUREPAIRE, Statue de, à Coulommiers..... XIV, 416
BÉCHERET (Ce de Bagneux), Sépulture gallo-romaine à.. XIII, 137
BELLOT (M.), Ses couplets à la réunion des anciens élèves du collège de Reims..... XIII, 102
BERTIN (Théod.-Pierre)..... XIII, 100
BERTIN DU ROGHERET, Lettre inédite de..... XIII, 410
BINSON, Prieuré de St-Urbain de..... XIV, 94
BISMARCK, Conversation entre le comte de, et M. Werlé. XIII, 331
BOUILLÉ (Nicolas de), abbé d'Hautvillers, son tombeau à St-Gervais de Paris..... XIII, 92
BOURBONNE (Les seigneurie et féaultez de), par M. Lacordaire..... XIII, 45, 233, XIV, 302
— Autrefois et Bourbonne aujourd'hui, par le même..... XIII, 451, XIV, 389, 471
BRAY-SUR-SEINE, Seigneurs de..... XIV, 175
BREVIAIRE LANGROIS, Observations par M. Emile Voillard..... XIII, 93, XIV, 335, 412
BUGNOT, Famille..... XIV, 331
CAMP DE CHALONS..... XIII, 173, 268
CARBELOT, Famille..... XIV, 90
CAUCHON, Famille..... XIV, 329

CERF (L'abbé), communication au Comité des travaux historiques..... XIII, 91
CHALLIER (M.), Médaille d'argent..... XIII, 271
CHALONS-SUR-MARNE (Les archives des actes de l'état-civil de), par M. le comte DE RIOCOURT..... XIII, 79, 371, XIV, 318, 141
— Evêques de ..... XIII, 335
— Sacre de Mgr Sourrieu, évêque de..... XIII, 496
— L'évêque de, avant 1789..... XIV, 95
— Le Parlement à..... XIV, 337
CHAMPAGNE, Les restes mortels des comtes de..... XIII, 113
— (La) après la prise de la Bastille..... XIII, 264
— Amateurs de gravures concernant la ..... XIII, 415
— (Les artistes de), au Salon de 1883..... XIV, 497
CHAMPENOIS (Les artistes : sculpteurs, dessinateurs, graveurs, architectes, peintres), au Salon de 1882..... XIII, 105
CHANZY, Monument du général..... XIV, 416
CHATEAU-REGNAULT (La principauté de), par M. DE LA GRYE..... XIII, 22
CHATELAIN (M.), de Courtisols, médaille décernée à..... XIII, 336
CHAVAILLAUD (M.), sculpteur..... XIII, 95
CLERMONT-TONNERRE, Régiment de..... XIII, 409
CLOVIS, Le couronnement de..... XIII, 89
COCHINART, Famille..... XIII, 261
COIFFART, Notes généalogiques sur les, par M. ALPHONSE ROSEROT..... XIII, 292
COLBERT, Famille..... XIII, 486, XIV, 496
COLLET (M.), de Ste-Menehould, officier d'académie..... XIII, 271
COMMANDERIE (La) DE LA MOTTE DE CLESLES, par M. LÉON LEX..... XIII, 283
COMMENT ON CHANGEAIT LE NOM D'UN VILLAGE SOUS LOUIS XV, par M. ALB. BABEAU..... XIV, 257
CONDÉ, Famille de..... XIII, 411
CONDÉ-EN-BRIE, Actes d'état-civil en 1711..... XIV, 166
CONGRÈS DE LA SORBONNE, Communications de MM. Nicaise et Brisson, de Lentarrée..... XIV, 332
CONVENTIONNELS (Les) de la Marne, par M. A. BARBAT DE BIGNICOURT..... XIII, 273, 462, XIV, 60, 214, 279, 451
COOLUS, Oratoire de St-Gibrien, à..... XIII, 398, 477
COSSIN, graveur champenois..... XIII, 409
COUCY, Le roman du châtelain de..... XIV, 492
COULOMMIERS, Statue de Beaurepaire à..... XIV, 416
DAMPIERRE (André-Marie-Anne-Henri, comte de). sa sépulture à Bagneux..... XIII, 403
— Henri du Val, comte de ..... XIV, 415
DARNOLLET DE LOCHEFONTAINE (J.-B.), son portrait. XIII, 104
DICTONS CHAMPENOIS..... XIV, 495
DIDEROT, Statue de, à Langres..... XIV, 176
DINTEVILLE (Lettres de M. de), par M. le comte DE BARTHÉLEMY..... XIII, 60, 239, 377, XIV, 67

DOM TOUSSAINT DUPLESSIS ET MM. DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE DE MEAUX, par M. FERNAND LABOUR..... XIV, 125
DU BARRY, Acte de naissance de Mme ..... XIV, 85
DUCHESSE D'ANGOULÊME, Le portrait de la, par M. E. B..... XIII, 218
DU HAMEL, Famille protestante ..... XIII, 328
DURAND, Famille..... XIII, 262
DU VAL DE DAMPIERRE (Marie-Anne)..... XIII, 273
FIEFS NOUVEAUX de Vitry en 1685 ..... XIII, 256
FINANCIERS CHAMPENOIS..... XIV, 490
FOLLE ÉQUIPÉE, *Nouvelle*, par M. L. GRIGNON..... XIII, 228, 384, 467, XIV, 146, 295, 477
FOURDRIGNIER (M. Ed.), officier d'académie..... XIV, 94
FRICASSE, le sergent de Chaumont..... XIII, 258
FRIGOULET (M.), de Cherbourg, médaille de bronze..... XIII, 271
FROMENTIÈRES, Le retable de..... XIII, 415
GEOFFRIN (Mme), ses cahiers de ménage..... XIII, 98
GERSON, Epitaphe de la mère du chancelier..... XIII, 157
GIRARDON, Christ sculpté, à Soissons..... XIII, 95
GRANDPRÉ, Famille de ..... XIII, 183, 358, XIV, 33
GUÈRY (M.), peintre, médaille..... XIII, 271
GUI DE REIMS, assimilé à GUI DE BAZOCHES ..... XIII, 270
HAGNERELLE (M.), instituteur, médaille d'argent..... XIII, 270
HAUTVILLIERS, Nicolas de Bouillé, abbé de..... XIII, 408
HÉDOUIN, Famille..... XIII, 403
HÉLÈNE, Sainte ..... XIII, 408
HERBÉ (Le colonel), nommé général de brigade..... XIII, 336
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.) et l'abbé THÉDENAT, 2e médaille au concours des antiquités de la France ..... XIII, 482
HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS, par dom du BOUT, publiée par M. E. HÉRON DE VILLEFOSSE... XIV, 97, 220, 353, 417
HOTEL PAPILLON, à Châlons.. ..... XIII, 267
JACOB (Le P. Louis), ses notes sur les bibliothèques de Champagne au XVIIe siècle..... XIV. 490
JAULNES, Pont antique à..... XIII, 271
JEANNE D'ARC..... XIII, 156, 265, XIV, 160, 170, 330
JOURDAIN DE MUIZON (Ch.)..... XIV, 86
LABOUR (Fernand), nommé vice-président au Tribunal civil de la Seine..... XIII, 335
LA FONTAINE, Liste des portraits de, par M. AD. VARIN.. XIII, 159
LA MAISON DE FRANÇOIS PITHOU, par M. ALBERT BABEAU..... XIII, 417
LANGRES, Liste des suspects l'an II de la République.... XIII, 406
— Notes diverses sur le diocèse de..... XIV, 167, 334
— Breviaire et livre d'heures langrois..... XIV, 335
— Ecclésiastiques suspects..... XIV, 336
— Séminaristes de..... XIV, 504
LA NOBLESSE COMMERÇANTE A TROYES, par M. ALBERT DE MAUROY..... XIII, 142
LAON, Réunion des Sociétés savantes de l'Aisne, à..... XIV, 416
LA SALLE, Le vénérable J.-B. de ..... XIV, 494
LA TOUR D'AUVERGNE, Lettre de..... XIV, 89

LAVAL & SAINT-JEAN-SUR-TOURBE, calvaire élevé entre..... XIV, 504
LAVIARDE (Achille), duc de Perquencot, en Araucanie... XIII, 405
LE BOUCHER DU CLOS, Famille..... XIII, 172
LE CAMUS, Famille..... XIII, 172
LENFANT, procureur à Meaux au XVIe siècle..... XIII, 129
LE PARLEMENT A CHALONS-SUR-MARNE, par le Comte E. DE BARTHÉLEMY..... XIV, 337
LE RECLUS, abbaye..... XIII, 428, XIV, 40
LE RETOUR DE LA NATURE AU XVIIIe SIÈCLE; J.-J. Rousseau à Ermenonville, par M. F. LABOUR..... XIII, 5
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789 & LE CLERGÉ DE REIMS, par M. J. CHARDON..... XIII, 347, 442
L'ÉVÊQUE DE LA RAVAILLIÈRE, Son opinion sur les courses..... XIV, 495
LEX (Léonce), Sa thèse à l'Ecole des Chartes sur les comtes de Champagne Eudes et Thibaut, son frère..... XIV, 170
Nommé archiviste de la Haute-Saône..... XIV, 256
LISTE des articles des *Annales archéologiques*, relatifs à la Champagne..... XIV, 252
LISTE DES GENTILSHOMMES DU BAILLAGE DE VITRY en 1576..... XIII, 259
MANDRIN EN CHAMPAGNE..... XIII, 333
MANUSCRIT D'ORIBASSE de la Bibliothèque de Troyes, arrivé à la Bibliothèque de Lord Ahsburnham..... XIV, 251
MARCILLY (Haute-Marne), Eglise de..... XIV, 93
MARIE LECZINSKA en Champagne..... XIII, 95
MARIE-LOUISE (l'Impératrice) en Champagne..... XIII, 402
MARLOT, Famille..... XIII, 483
MARNE (Histoire du département de la), projet de prix..... XIII, 100
MEAUX, Notes de Lenfant sur l'histoire de..... XIII, 129
— Les actes de l'état-civil dans l'arrondissement de.. XIV, 90
— Etat de l'élection de, en 1599, par E. DE B..... XIV, 140
MÉHUL, Statue de, à Givet..... XIII, 269
MEIGNAN (Mgr), transféré de Châlons à Arras..... XIII, 335
MERTRUS-SAINT-OUEN, la famille de, par M. A. MILLARD..... XIII, 213, 305
MESURELOUP (Commune de Bagneux), sépultures franques à..... XIII, 139
MICHEL, le zouave, à la bataille de Bazeilles..... XIII, 179
MILICE (Exemption de la), en faveur des séminaristes en 1760..... XIV, 504
MILLART (M. l'abbé), médaille d'argent..... XIII, 270
MOET DE DUGNY (Jacques), son portrait..... XIII, 104
MOFFANT DIT MALELANCE (Pierre de)..... XIII, 168
MONTFREAU, Seigneurie donnée en 1537 au marquis de Rothelin..... XIII, 91
NANGIS, Eglise de..... XIII, 101
NEYMARCK (M. Alfr.), officier d'académie..... XIII, 268
— Correspondant de la Société d'agriculture de la Marne..... XIV, 176
NOTES historiques et généalogiques sur la maison de Villemorien, par M. J.-B. GUIGANT..... XIV, 379, 434

NOTES de Lenfant sur l'histoire de Meaux..... XIII, 129
NOTES pour servir à l'histoire de l'abbaye du Reclus, par le baron J. de Bayi..... XIV, 40
NOTES sur les Ardennes, par O. de Gourjault..... XIII, 280, 368
NOTICE historique sur la maison de Grandpré, par M. A. de Barthélemy..... XIII, 183, 358, XIV, 33
N.-D. DE L'ÉPINE..... XIII, 267
NOZOT, Communication au Comité des travaux historiques. XIII, 91
XIV, 255
ORBAIS, Histoire de l'abbaye..... XIV, 97, 220 353, 417
PAPILLON, Famille..... XIII, 112
PARGNY, Procès-verbal de la fête de l'Etre Suprême, à ... XIII, 397
PAULIN PARIS, Rapport de M. Wallon sur..... XIII, 478
PELICIER (M.), nommé officier de l'Instruction publique... XIV, 332
PERROT D'ABLANCOURT, Acte de naissance de..... XIII, 478
PERTHES (M. de), architecte, officier de la Légion-d'Honneur..... XIII, 169
PIED-DE-LOUP, Famille..... XIV, 164
PITHOU, La maison de François ..... XIII, 417
PLANCY, Société de Saint-Victor de..... XIII, 363
PONCELET MEUSNIER & JACQUES DE BRIENNE, premiers chroniqueurs troyens..... XIII, 436, XIV, 49
PRÉSIDIAL DE RETHEL (Le), par M. H. Jadart..... XIII, 121
PROVINS, Dédicace de Saint-Pierre de ..... XIII, 263
— Monument du moyen-âge dégradé à..... XIII, 335
— Récolement des manuscrits de la Bibliothèque de XIV, 256
REGISTRE BAPTISTAIRE (Les), de la Haute-Marne, par M. Daguin..... XIV, 26, 201, 375
RÉGNAULT (Mgr L.-E.), évêque de Chartres, né à Charleville..... XIV, 256
REGNESSON, graveur rémois..... XIII, 408
REIMS, Maison des musiciens ..... XIV, 174
— Ecole de dessin en 1752..... XIV, 328
— Le duc de Brunswich à, en 1432..... XIII, 87
— Réunion des anciens élèves du collège de..... XIII, 102
— Lauréats de l'Académie de, en 1882..... XIII, 166
— Henri IV à..... XIII, 170
— Fête de la Saint-Remy à..... XIII, 334
— Les beaux-arts à..... XIII, 189
— Armoiries de la ville de ..... XIII, 496
— Théâtre de..... XIV, 94
— Le médailler de la ville de..... XIV, 165
— Anciens tombeaux et épitaphes de l'église Saint-Nicaise de..... XIV, 164
RÉPERTOIRE GÉNÉRAL & ANALYTIQUE des principaux fonds anciens, conservés aux Archives départementales de la Marne, par M. G. Hérelle..... XIII, 177
RESTES MORTELS DES COMTES DE CHAMPAGNE, par M. l'abbé Ch. Lalore..... XIII, 113
RETHEL SOUS LA LIGUE, par M. B..... XIII, 30
— Le présidial de, par M. H. Jadart..... XIII, 121, 298
— Démolition d'un hôtel historique du XVIIe siècle... XIV, 332

RICHECOURT ET SON CHATEAU, par M. Adr. Bonvallet ..... XIV, 5, 190, 285, 382, 447
RUCCELAY (Mgr), abbé de Signy ..... XIII, 483
RUMIGNY, Contrat de mariage d'Isabelle de, en 1312 ..... XIV, 94
SAINT BASLE, La 3e translation du corps de ..... XIII, 268
SAINTE-MENEHOULD, L'école des frères de ..... XIII, 164
SAINT-GIBRIEN, Oratoire de ..... XIII, 398
SAINT-NICAISE DE REIMS ..... XIV, 164
SAINT-PIERRE-AU-MONT (L'abbaye de), par M. X ..... XIII. 29
SAINT-REMI DE REIMS, Eglise de ..... XIII, 488
SAINT URBAIN II, Monument de, à Châtillon-sur-Marne .. XIII, 99
146, 156, 169, 253, 266, 335, XIV, 94
SAPICOURT, Portraits de famille conservés au château de. XIII, 165
SAUX (Pierre de), chanoine de Reims ..... XIII, 99
SCAMOZZI (Vincinzo), architecte italien ..... XIII, 337
SCEAUX CHAMPENOIS de la collection Charvet ..... XIV, 492
SEDAN, Bataille de, par le comte Lepic ..... XIII, 490
SENART (Emile), membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres ..... XIII, 169
SÉPULTURES GALLO-ROMAINES ET FRANQUES DE BAGNEUX (Marne), par Léonce Lex ..... XIII, 136
SIGNY, L'abbaye de, en 1789 ..... XIV, 409
SOCIÉTÉ DE SAINT-VICTOR, à Plancy (Aube), par M. H. Numérien ..... XIII, 363
SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE L'AUBE ..... XIV, 176
SOISSONS, Christ de Girardon ..... XIII, 95
SOURRIEU (Mgr), évêque de Châlons ..... XIII, 335
SUIPPES, Eglise et inscriptions tombales de ..... XIII, 330
TALLEYRAND-PERIGORD à Reims ..... XIII, 254
THENNELIERES ..... XIV, 257
THIÉBAULT (L'abbé Claude) ..... XIV, 331
THIERRAT (Florentin) ..... XIV, 165
TROYES, La noblesse commerçante à ..... XIII, 142
— La noblesse du bailliage de ..... XIII, 162
— Les Obituaires du diocèse de ..... XIV, 86
— Manuscrit d'Oribase ..... XIV, 251
TRUDAINE (Les), par M. Ern. Choullier ... XIV, 19, 131, 208, 263
465
UN TRAITÉ D'HYGIÈNE, COMPOSÉ A REIMS, EN 1599, par le Comte de Marsy ..... XIV, 177
UNE SAINTE FEMME CHAMPENOISE, Marie-Anne du Val de Dampierre, par E. de B ..... XIV, 273
UNE VILLE DE PROVINCE AU XVIIIe SIÈCLE, par M. le Cte de Barthélemy ..... XIII, 36, 192
VALMY, Monument de la bataille de ..... XIII, 270, 335
VARENNES, Documents relatifs à la fuite du roi Louis XVI. XIV, 174
VASSEUR (Amédée), sculpteur ..... XIII, 97
VAVRAY DE VIAPRES, Lettre de ..... XIII, 198
VIGNORY, Eglise de ..... XIII, 488
VILLEMORIEN, Famille de ..... XIV, 370, 434
VITRY, Les baillis de ..... XIV, 163, 330

VITRY-LE-FRANÇOIS (Histoire du bailliage de), par M. H. Bouchot..... XIII, 73, 205, 317
— Enlèvement d'un enfant protestant au XVIIIe siècle..... XIII, 328
— Pourtraict au naturel de la ville de.. XIV, 413
— Legs du vice-amiral Page au Musée de..... XIV, 504
VOINCHET. Famille..... XIV, 89
VOYAGE EN CHAMPAGNE DE VINCINZO SCAMOZZI en 1600, par M. E. de B..... XIII, 337
WERLÉ, député et maire de Reims, sa conversation avec le comte de Bismarck en septembre 1870..... XIII, 331

BIBLIOGRAPHIE

Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre d'Oyes, par M. le comte de Barthélemy..... XIII, 86
Jean Bardon, curé de Rilly-sur-Oyes, par M. l'abbé Le Tourneur..... XIII, 86
Cartulaire de Montier-la-Celle, par M. l'abbé Lalore..... XIII, 87
Généalogie de la maison de Gargan, par M. Ch. de Gargan. XIII, 88
Variétés historiques sur le Rémois et le Châlonnois, par M. le comte de Barthélemy..... XIII, 88
A Jésus-Eucharistie, par le R. P. Modeste..... XIII, 89
Cahiers des curés pour les Etats de 1789, par M. Chassin.. XIII, 89
Le château d'Echenay (Haute-Marne), par M. le marquis de Pimodan..... XIII, 150, 251
Le Bourbonnais et le Forez, par M. Emile Montégut..... XIII, 152
Dom Maugérard ou histoire d'un bibliographe lorrain ; Histoire de la chapelle de Sainte-Anne d'Argonne, par M. l'abbé Buzy..... XIII, 153
Mémoires des choses les plus notables advenues en la province de Champagne, par M. G. Hérelle..... XIII, 154
L'église de Binson et sainte Posenne, par M. le chanoine Lucot..... XIII, 154
La vérité sur le budget du culte catholique, par M. T. Terrasse..... XIII, 156
Annuaire Matot-Braine..... XIII, 156
Chartes inédites du cartulaire de Saint-Nicaise, par M. le comte de Gourjault..... XIII, 157
Un château et une ferme sous Louis XIV, par M. Albert Babeau..... XIII, 158
Essais historiques sur l'église et la paroisse de St-Maurice de Reims, par M. l'abbé Cerf..... XIII, 247
Des oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver 1879-1880, par M. F. Lescuyer..... XIII, 247
Notice sur la création de l'échevinage de Vitry-le-François, par M. G. Hérelle..... XIII, 247
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1881..... XIII, 249
Manuscrits historiques de Reims..... XIII, 253

Les tapisseries de N.-D. de Reims, par M. Loriquet..... XIII, 253
Les reliques d'un chouan, par M. Alfred de Besancenet... XIII, 254
Histoire de la seigneurie et de la ville de Château-Villain et des communes du canton, par M. l'abbé Didier..... XIII, 326
Inventaire-sommaire des archives communales de Langres antérieures à 1789, par M. J. de la Boullaye..... XIII, 326
Le régime forestier appliqué aux bois des communes et des établissements publics, par M. de la Grye..... XIII, 326
Les instruments de musique sur les monuments du moyen-âge dans le département de l'Aisne, par M. Ed. Fleury.. XIII, 327
Vie de saint Edme, à Pontigny, par M. l'abbé Macé..... XIII, 390
Gazette sténographique de Seine-et-Marne..... XIII, 394
Guide du chemin de fer de Vouziers à Revigny et à Apremont..... XIII, 394
Le théâtre de Châlons, par M. E. Leroy..... XIII, 394
Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, par M. le docteur Bougard..... XIII, 474
La vie rurale dans l'ancienne France, par M. Albert Babeau..... XIII, 474
L'almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1883..... XIII, 475
Le château de Brugny, par M. Bourgeois..... XIII, 475, XIV, 247
Fêtes du triduum d'Urbain II, par M. l'abbé Contestier.... XIII, 475
Le village d'Eclaron, par M. le vicomte d'Hédouville..... XIII, 476
Mémoires des intendants, publiés et annotés par M. de Boislisle..... XIII, 476
L'almanach de la Champagne..... XIII, 476
L'Arcision..... XIII, 476
La jeune Champagne, Revue, par MM. Beck et L. Charlet. XIII, 476
L'instruction primaire dans le département de la Marne, pendant la Révolution, par M. l'abbé Puiseux..... XIV, 79
Histoire de S. E. Mgr le cardinal Gousset, par Mgr Fèvre..... XIV, 83, 247
Histoire des souffrances du B. martyr Louis de Marolles, par M. Jules Bonnet..... XIV, 84
La question sociale, par M. L. Chevalier..... XIV, 86
Le sire de Barbazan, par M. Nancey..... XIV, 160
Jeanne d'Arc est-elle champenoise ou lorraine, par M. l'abbé Georges..... XIV, 160
La population de Reims et de son arrondissement, par M. H. Jadart..... XIV, 160
Théâtre choisi de Boursault, par M. Victor Fournel..... XIV, 161
Histoire d'un village ardennais, les Masures, par M. l'abbé Genet..... XIV, 161
Notice sur le général Chanzy..... XIV, 161
Le cabinet de l'Opérie, par MM. P. Lacroix et Eph. Jullien.. XIV, 162
Considération sur la forme et la coloration des oiseaux, par M. F. Lescuyer..... XIV, 241
Histoire de Raucourt, par Mgr Justin Fèvre..... XIV, 242
Robert de Sorbon, par M. H. Jadart..... XIV, 245
Congrès régional tenu à Chaumont en 1882..... XIV, 323

Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory, par M. d'Arbaumont ..... XIV, 327
Histoire de la ville et châtellenie de Creil, par M. le docteur Boursier ..... XIV, 328
Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, par M. Pelicier ..... XIV, 329
Jean Gerson, Recherches sur son origine, son village natal et sa famille, par M. H. Jadart ..... XIV, 405
Revue de la Révolution, par M. Ch. d'Hérisault ..... XIV, 407
Dictionnaire paléoethnologique du département de l'Aube, par M. Ph. Salmon ..... XIV, 408
Cartulaire de l'abbaye de Bucilly, par M. le comte E. de Barthélemy ..... XIV, 408
Annales de la Société historique et archéologique de Chateau-Thierry, 1881 ..... XIV, 490

TROUVAILLES

Vesvre-sous-Chalancey (Haute-Marne), atelier monétaire romain ..... XIII, 94
Courcelles-sur-Blaise (Haute-Marne), Monnaies de Henri II, Henri III, Henri IV ..... XIII, 94
Bagneux (Marne), Cimetières francs ..... XIII, 335, 481
Longeville (Haute-Marne), Monnaies ..... XIII, 336
Bussy-le-Château, Antiquités gauloises ..... XIII, 405
La Cheppe, Antiquités gauloises ..... XIII, 405
Luternay, Antiquités franques ..... XIV, 86
Epense, Monnaies du règne de Charles VI ..... XIV, 173
Fontaines (Haute-Marne), Cimetière ..... XIV, 416

MARIAGES

Bruneteau de Sainte-Suzanne (M. le vicomte de) et Mlle de Noailles ..... XIV, 505
Charnacé (M. le baron de) et Mlle de Bigault de Grandrut. XIII, 336
Della-Valle (M.) et Mlle de Gricourt ..... XIII, 176
Febvre d'Hailly (M. le) et Mlle G. Armynot du Châtelet .... XIV, 94
Gourlez de la Motte (M. de) et Mlle de Damas ..... XIII, 175
Grange (M. de la) et Mlle R. de la Vaux ..... XIII, 175
Hugleville (M. le marquis d') et Mlle du Val de Dampierre .. XIV, 505
Marçay (M. le baron de) et Mlle de Wildenberg ..... XIII, 176
Mauduit (M.) et Mlle Fremin de Sapicourt ..... XIV, 505
Mauroy (M. Alb. de) et Mlle Ern. de Saint-Amand ..... XIII, 272
Montarby (M. de) ..... XIII, 272
Proust (M.) et Mlle Ruinart de Brimont ..... XIII, 271
Trétaigne (M. le baron Michel de) et Mlle du Cauzé de Nazelles ..... XIII, 176

NÉCROLOGIE

Armand, ancien député ..... XIV, 324

Barrachin (Augustin)..... XIV, 404
Bezannes (Mlle Joséphine-Armande de)..... XIV, 403
Blavette (Mme de)..... XIII, 472
Bonnay de Breuil (Mlle de)..... XIII, 149
Bontemps-Saint-Cernin (Mlle de)..... XIV, 159
Brimont (Albéric de)..... XIV, 159
Chanzy (le général)..... XIV, 77
Chauvet (Mme)..... XIII, 389, 473
Colbert (le baron de)..... XIII, 471
Corvisart (le baron)..... XIV, 78
Detouche (Laurent), peintre..... XIII, 84
Dorin, le docteur..... XIII, 268, XIV, 175
Dubois (Ernest)..... XIII, 149
Dupré (le général)..... XIV, 400
Gargam (Mlle Léonie)..... XIV, 489
Genteur..... XIII, 389
Grosmaire (l'abbé)..... XIV, 403
Haussonville (le comte d')..... XIII, 84
Lécuyer (le R. P.)..... XIV, 159
Lefebvre (le R. P.)..... XIII, 471
Lesseville (Mlle Leclerc de)..... XIV, 489
Maigret (le comte de)..... XIII, 389
Martin (Charles), journaliste..... XIII, 324
Martin-Damourette (le docteur)..... XIV, 489
Maupas (Paul de)..... XIII, 149
Montagnac (le baron de)..... XIII, 324
Montfort (le général vicomte de)..... XIV, 324
Perrier de Savigny (M. Didyme)..... XIV, 489
Riocour (le comte de)..... XIII, 471
Sainte-Suzanne (la comtesse de)..... XIII, 85
Staal (Gustave)..... XIV, 322
Staal (Pierre-Gustave)..... XIII, 389
Terrier-Santans (la comtesse de), née Berbier du Metz de Rosnay..... XIV, 324
Toupet des Vignes, sénateur..... XIII, 149
Viollet (la mère Thérèse)..... XIV, 404
Witry (Julien), ancien militaire..... XIII, 324

DC
611
C44R5
t.14

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY